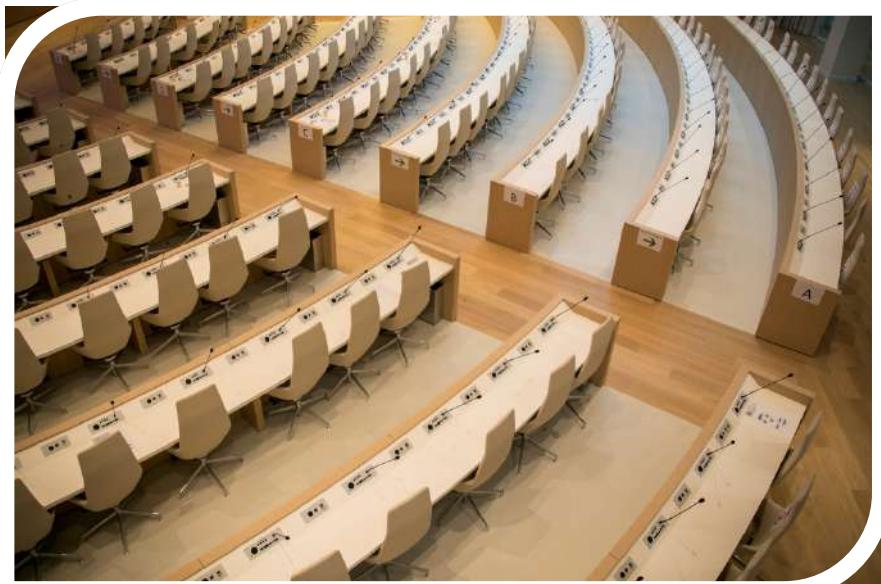


Séance plénière du 20 septembre 2023

# Procès-verbal



**Conseil régional**

2 rue Simone Veil – 93400 SAINT-OUEN  
Tél. : 01 53 85 53 85 – Fax : 01 53 85 53 89  
[www.iledefrance.fr](http://www.iledefrance.fr)

**SOMMAIRE**

**SÉANCE DU MERCREDI 20 SEPTEMBRE 2023**

|  |                |
|--|----------------|
| <b>OUVERTURE DE LA SEANCE</b>  | <b>PAGE 2</b>  |
| <b>SECTEUR de Mme PÉCRESSE</b>   | <b>PAGE 12</b> |
| CR 2023-035 : DESIGNATION ET REMPLACEMENT DES REPRESENTANTS DU CONSEIL REGIONAL DANS DIVERS ORGANISME<br>- SEPTEMBRE 2023  | PAGE 12        |
| <b>SECTEUR de Mme PÉCRESSE et de M. VIGIER, rapporteur</b>   | <b>PAGE 14</b> |
| CR 2023-039 : SAISINE DE L'ÉTAT POUR UN CHOC DE DECENTRALISATION   | PAGE 14        |
| <b>SECTEUR de M. BERGER - Finances, Évaluation des politiques publiques et Fonds européens</b>   | <b>PAGE 31</b> |
| CR 2023-037 : DECISION MODIFICATIVE 2023   | PAGE 31        |
| <b>SECTEUR de Mme ADLANI - Solidarités, Santé et Famille</b>   | <b>PAGE 44</b> |
| CR 2023-036 : AVIS DU CONSEIL REGIONAL SUR LE PLAN REGIONAL DE SANTE (PRS) 2023-2028   | PAGE 44        |
| <b>SECTEUR de M. DENIZIOT - Promesse républicaine, Handicap et Accessibilité</b>   | <b>PAGE 55</b> |
| CR 2023-033 : PLAN DE LA REGION ÎLE-DE-FRANCE POUR L'ACCOMPAGNEMENT DES PERSONNES VIVANT<br>AVEC UN TROUBLE DU SPECTRE DE L'AUTISME (TSA)  | PAGE 55        |
| <b>SECTEUR de M. CHÉRON - Lycées</b>   | <b>PAGE 65</b> |
| CR 2023-032 : DOTATION GLOBALE DE FONCTIONNEMENT DES ETABLISSEMENTS SCOLAIRES PUBLICS POUR 2024<br>- DOTATION DE FONCTIONNEMENT SPECIFIQUE CONTROLES TECHNIQUES OBLIGATOIRES ET CONTRATS D'ENTRETIEN<br>OBLIGATOIRES (CTO CEO) POUR 2024 | PAGE 65        |
| <b>DIVERS</b>  | <b>PAGE 79</b> |
| RAPPORT ANNUEL D'ACTIVITE 2022 DE LA COMMISSION D'ETHIQUE REGIONALE<br>(ENGAGEMENT N° 1 DE LA CHARTE ETHIQUE)  | PAGE 79        |
| <b>VOEUX</b>   | <b>PAGE 86</b> |
| GROUPE MAJORITE PRESIDENTIELLE (MP)  | PAGE 86        |
| GROUPE RASSEMBLEMENT NATIONALE – ÎLE-DE-FRANCE (RN-IDF)  | PAGE 89        |
| <b>ANNEXES</b>   | <b>PAGE 95</b> |

*La séance est ouverte par Mme Valérie PÉCRESSE, le mercredi 20 septembre 2023, à 9 heures 01.*

**Mme la Présidente** – Bonjour à tous. Je vais vous demander de prendre place. Je voudrais profiter de cette séance pour saluer les jeunes qui vont nous rejoindre dans le public. Nous aurons le Conseil municipal des jeunes de Voisins-le-Bretonneux qui sera accompagné de leur responsable, Jérôme ANGENARD, de leur animatrice Noémie FERREZ et de Madame la Maire de Voisins, Alexandra ROSETTI. Nous aurons aussi les jeunes stagiaires de l'école de la deuxième chance de Paris, accompagnés par leur formateur et le président Denis BOUCHARD.

Mesdames et Messieurs, chers collègues, le puissant séisme qui a violemment frappé le Maroc dans la nuit du vendredi 8 au samedi 9 septembre nous a tous profondément bouleversés. Le dernier bilan tragique fait état de plus de 3 000 morts et 5 000 blessés. Au nom de l'ensemble des élus du Conseil régional d'Île-de-France, j'ai transmis sans délai au Roi sa Majesté Mohamed VI, nos plus sincères condoléances et nos sentiments de profonde tristesse et de soutien. En cette période de détresse, je souhaite que nous puissions renouveler ensemble notre entière solidarité au peuple marocain, aux familles endeuillées et aux blessés touchés par ce séisme dévastateur. J'ai également une pensée très émue pour les quatre victimes françaises, parmi lesquelles figure un jeune couple originaire de Meaux, parti en voyage de noces, Younes BOUKHTAM, 26 ans, et son épouse Samira, 22 ans. J'ai enfin une pensée toute particulière pour nos amis marocains et franco-marocains d'Île-de-France, dont les familles ont été atteintes par cette tragédie et qui font preuve d'un élan de solidarité tout à fait exemplaire et remarquable. Ce terrible drame affecte le Maroc, mais il nous affecte tous. La Région Île-de-France est profondément liée au peuple marocain et se tient à ses côtés pour toute aide qui sera jugée utile par le Royaume. J'ai ainsi immédiatement annoncé la mobilisation d'une aide exceptionnelle d'urgence de 500 000 euros, concentrée sur les besoins les plus essentiels du Maroc et répartie ainsi : 150 000 euros en direction de l'ONG Acted, qui interviendra avec des pompiers franciliens, 150 000 euros à la Croix-Rouge française, 100 000 euros à la Protection civile et 100 000 euros au Secours Populaire. Fortes de leur expérience en situation d'urgence, ces quatre structures travaillent actuellement sur le territoire marocain, en partenariat et en lien étroit avec les autorités et les associations locales marocaines. Le Maroc peut donc compter sur le soutien sans faille de la Région Île-de-France. Nous sommes aujourd'hui aux côtés de nos amis marocains et des autorités du Royaume pour assurer la distribution des biens de première nécessité, mais nous le serons aussi bien sûr demain pour aider à la reconstruction et dans la limite des souhaits du peuple et des autorités marocaines.

Je voudrais aussi que nous évoquions la situation de la ville de Stepanakert. Hier matin, la ville de Stepanakert, capitale du Haut-Karabakh, a été bombardée par l'Azerbaïdjan, qui a annoncé avoir lancé une opération militaire dans la région. Au moins 29 personnes ont été tuées. Je condamne avec la plus grande fermeté cette nouvelle agression de l'Azerbaïdjan et je souhaite adresser mes pensées les plus sincères aux familles des victimes, ainsi qu'à l'ensemble du peuple arménien. Vous connaissez les liens qui unissent la Région Île-de-France et l'Arménie. Conformément à notre position constante, je souhaite réaffirmer l'urgente nécessité d'aboutir au règlement pacifique et définitif du conflit, qui garantisse la sécurité durable du peuple arménien. Nous voulons la mise en œuvre d'un processus de paix durable dans le Caucase Sud et la reconnaissance du Haut-Karabakh, berceau de la civilisation arménienne. La communauté internationale ne peut rester silencieuse face à ses actes ; la France ne peut rester silencieuse face à ces actes. Nous suivrons avec la plus grande attention l'évolution de la situation sur place et les suites qui seront données par l'Organisation des Nations Unies (ONU) et la communauté internationale à la convocation d'urgence, demandée par la France, d'une réunion du Conseil de Sécurité des Nations Unies. La Région Île-de-France sera toujours aux côtés du peuple arménien.

Je salue les jeunes que nous recevons. Il s'agit de l'école de la deuxième chance de Paris. Bienvenue à tous. Le conseil municipal des jeunes de Voisins n'est pas encore arrivé.

### **Faits marquants**

**Mme la Présidente** – Nous avons comme faits marquants, dans cette séance, le décès de Chantal BRAULT, ancienne conseillère régionale de 2004 à 2010, le décès d'Hervé BENESSIANO, ancien conseiller régional de 1996 à 2004. Nous avons aussi la nomination, en tant que ministres, de Mme Prisca THÉVENOT et de Mme Aurore BERGÉ, que je voudrais féliciter en votre nom à tous.

### **Changements – Commissions thématiques**

**Mme la Présidente** – Mme Julie GARNIER (LFIA) quitte la commission ruralité, commerce et artisanat et siège désormais en commission des sports, de la citoyenneté et de la vie associative.

M. Pierre-Romain THIONNET siège en commission de l'enseignement supérieur et de la recherche en remplacement de M. Jordan BARDELLA.

M. Aymeric DUROX est le nouveau suppléant de M. Wallerand de SAINT-JUST en commission du règlement.

M. Jean-Baptiste MARLY remplace M. Philippe BALLARD, qui a démissionné du Conseil régional, en commission du développement économique.

## **Effectif des groupes**

**Mme la Présidente** – Je rappelle les effectifs des groupes : IDFR 100, UDI 23, SER 19, Eco 18, RN-IDF 15, MP 15, la France insoumise 7, Gauche communiste, écologique et citoyenne 7 et non-inscrits 5.

## **Ordre de passage des groupes**

**Mme la Présidente** – GCEC, MP, RN-IDF, Eco, SER, UDI, IDFR et LFIA.

## **Questions orales**

**Mme la Présidente** – Nous en venons aux questions orales. La parole est à Monsieur MIGNOT.

### **Question orale déposée par le groupe GCEC**

**M. MIGNOT (GCEC)** – Merci Madame la Présidente. 783 489 ! C'est le nombre de demandes de logements aujourd'hui en souffrance dans les préfectures de notre région. 783 489 familles patientes, jusqu'à dix ans pour certaines du cœur d'agglomération. Presque 800 000 familles donc et plus de deux millions de personnes subissent, faute de logements en nombre suffisant, le mal-logement, l'insalubrité, les passoires et bouilloires thermiques, la suroccupation et son lot de violences intrafamiliales, de difficultés à étudier, de lien social fragilisé et de difficultés financières, face à des loyers souvent exorbitants. Madame la Présidente, en introduisant la clause anti-logement social dans le schéma d'aménagement de la Région, vous dites à ces 800 000 familles qu'elles attendront plusieurs années supplémentaires. En voulant à tout prix empêcher certains maires de construire, vous niez la gravité de la situation du logement en Île-de-France. Vous prenez la responsabilité de voir baisser la production de logements sociaux de 21 %, selon les chiffres de l'État. Madame la Présidente, l'application de la clause illégale dite anti-ghetto aura des conséquences désastreuses pour des centaines de milliers de Franciliennes et de Franciliens et leurs enfants. Vous le savez, le Préfet le sait aussi et vous a demandé de revoir votre copie. Nous lui avons demandé de ne pas ouvrir l'enquête publique du SDRIF-E et de vous contraindre à faire marche-arrière. Madame la Présidente, comptez-vous retirer cette clause honteuse du SDRIF-E ? Comptez-vous agir avec le même zèle contre les maires qui ne respectent pas la loi SRU, alors que certains siègent dans votre majorité ? Je vous remercie.

**Mme la Présidente** – Monsieur MIGNOT, vous m'interrogez sur la norme anti-ghetto que la région Île-de-France a voulu inscrire depuis 2016 dans sa stratégie de peuplement, de construction et d'urbanisme. J'assume d'avoir inscrit, dans notre schéma d'aménagement, cette norme qui, pour moi, doit changer le visage de nos villes. Je crois même que les émeutes que nous avons connues en juin dernier nous l'imposent plus que jamais, parce qu'à force de rajouter de la misère sur la misère, on nourrit le repli et parfois la violence. En vérité, cette norme est non seulement légale, mais elle est aussi efficace, pour éviter la concentration de pauvreté, qui est indigne, lorsqu'elle s'exerce au même endroit, et pour redonner un équilibre et une vraie mixité sociale à la région Île-de-France. Contrairement à ce que vous dites, je suis parfaitement consciente de l'ampleur de la crise que connaît le logement en Île-de-France. Je suis parfaitement consciente de l'ampleur de cette crise, qui risque d'être la plus grave depuis l'appel de l'Abbé Pierre en 1954. Cette crise du logement, Monsieur MIGNOT, vient du manque de construction de logements en Île-de-France. Je vous invite à aller en parler à un certain nombre de vos camarades, notamment à la Mairie de Paris, où le plan local d'urbanisme bioclimatique de la Mairie conduira certainement à diminuer le nombre de logements construits à l'intérieur de Paris. Oui, il faut construire plus et il faut construire mieux, mais il ne faut pas construire n'importe comment ni n'importe où. Vous vous inquiétez que cette norme puisse faire baisser le nombre de logements produits en Île-de-France. La vérité est toute autre. Depuis 2016, c'est-à-dire le moment où je suis arrivée à la présidence de la Région, depuis que nous avons édicté cette norme anti-ghetto, qui interdit de rajouter du logement très social là où il y en a déjà plus de 30 %, la production de logements sociaux a été en hausse de 30 % sur le territoire de l'Île-de-France. Nous avons continué de construire du logement social et nous en avons construit plus que jamais. Simplement, nous ne l'avons pas construit au même endroit. Nous avons baissé la construction de logements très sociaux dans les villes qui en avaient beaucoup trop. Grâce à cette norme anti-ghetto, la production de logements sociaux et très sociaux a diminué de moitié dans les communes qui concentraient le plus de détresse sociale. Quel est l'objectif ? Remettre de la mixité sociale dans les quartiers populaires, remettre en œuvre l'ascenseur social dans les quartiers populaires, remettre de la réussite dans les établissements scolaires des quartiers populaires, éviter l'enfermement, éviter la ghettoïsation, éviter le communautarisme et éviter l'islamisme. Vous pouvez être contre ces mesures qui permettent de rééquilibrer l'Île-de-France. Pour notre part, nous voulons une région où tout le monde vive ensemble et où tous les jeunes aient les mêmes chances de réussite. Nous ne voulons plus de quartiers désertés par les classes moyennes et nous ne voulons plus de ghettos. Tel est notre objectif.

J'ajouterais que pour répondre à l'urgence de la crise du logement, nous avons maintenu, contre un certain nombre des partis de l'opposition, l'objectif régional de produire 70 000 logements par an, dans notre schéma d'aménagement de l'Île-de-France. Nous nous sommes fixés la règle que deux-tiers de ces futurs logements soient à prix abordable. Un logement à prix abordable peut

être un logement social, mais aussi un logement intermédiaire pour les classes moyennes, parce qu'il faut aussi loger les classes moyennes en Île-de-France et loger les familles. Le logement abordable, c'est aussi l'accession sociale à la propriété. La propriété est un gros mot pour une partie de la gauche. Sachez que 72 % des Franciliens rêvent de devenir propriétaires et seulement 45 % le sont, contre 57 % des Français. Il faut développer l'accession sociale à la propriété et nous le ferons, à travers notamment le bail réel et solidaire, qui permet de dissocier la vente du foncier et la vente de la maison. Notre objectif est que ceux qui veulent avoir accès à la propriété d'un premier logement puissent aussi le faire. En un mot, vous l'avez compris, nous allons faire de la vraie mixité sociale, partout en Île-de-France et nous allons faire des parcours résidentiels qui permettent à chaque Francilien de réaliser ses rêves. Je sais que seule la vérité blesse, Monsieur TRIGANCE. En vérité, jamais nous n'avons construit autant de logement social ; jamais la Région n'a aidé autant les villes carencées à construire du logement social ; jamais la Région n'a autant aidé les maires bâtisseurs. Telle est la réalité de la politique du logement en Île-de-France. Monsieur BARGETON pour le groupe Majorité présidentielle.

#### Question orale déposée par le groupe MP

**M. BARGETON (MP)** – Merci Madame la Présidente. Je souhaite revenir sur les Jeux olympiques et paralympiques qui se dérouleront maintenant dans moins d'un an, du 26 juillet au 11 août pour les Jeux olympiques et du 28 août au 8 septembre pour les Jeux paralympiques. L'enjeu est gigantesque en termes d'attractivité internationale, de diplomatie et d'économie pour notre région, au-delà des enjeux sportifs à proprement parler. Réussir les JO ensemble, c'est le devoir de tous. D'ailleurs, quelle que soit notre position initiale, maintenant qu'ils sont lancés, je pense que la responsabilité des élus, quelle que soit leur sensibilité, est de participer à la réussite de l'organisation des Jeux olympiques. Les valeurs d'unité nationale et de concorde, qui nous animent en général, doivent particulièrement présider à la mise en place de ces Jeux olympiques, afin qu'ils soient réussis pour les Franciliennes, les Franciliens et l'ensemble des Français. Je vous sais, Madame la Présidente, sensible et engagée dans ces Jeux olympiques. Dans le domaine des transports, vous devez prendre un certain nombre de décisions, afin que nous y parvenions collectivement. Vous avez d'ailleurs un certain nombre de rendez-vous avec le ministre des Transports en ce sens. Pouvez-vous nous faire part où vous en êtes dans la préparation de l'organisation des Jeux olympiques, en ce qui concerne les compétences de la Région ? Je vous remercie.

**Mme la Présidente** – Merci Monsieur BARGETON. Dans quelques mois, moins de 300 jours, l'Île-de-France accueillera un événement planétaire, les Jeux olympiques et paralympiques d'été. La France n'a pas accueilli les Jeux d'été depuis 100 ans ; il faut que ce rendez-vous soit absolument magnifique et nous n'avons pas le droit à l'erreur. J'appelle, sur tous ces bancs, à faire preuve d'une véritable unité nationale. Nous allons être regardés par trois milliards de spectateurs et nous devons donner à voir le meilleur de nous-mêmes. Nous allons être scrutés et nous devrons être au rendez-vous. Je ne vais pas parler, Monsieur le Sénateur, dans cette réponse, de la question du financement des transports, qui sera abordée par le groupe IDFR tout à l'heure, mais nous attendons évidemment de l'État qu'il soit au rendez-vous des financements des transports. De notre côté, nous allons travailler à ce que ces transports soient vraiment à la hauteur.

Au-delà des transports, se pose la question des infrastructures olympiques. La Région sera le deuxième financeur des Jeux après l'État et que les Jeux nous coûteront 500 millions, mais cet investissement sera bien investi pour les Franciliens. Les Jeux ne seront réussis que s'il nous reste, à la fin, un formidable héritage. Quel est cet héritage ? C'est d'abord un héritage économique, puisqu'il restera des trois milliards de spectateurs et de l'accueil de dix millions de touristes un investissement colossal pour l'avenir. Cet héritage sera aussi social et j'y tiens, avec un rééquilibrage de l'Île-de-France, des investissements très importants réalisés en Seine-Saint-Denis, tels que le village des athlètes, le village des médias, 22 000 logements supplémentaires pour la Seine-Saint-Denis, des nouveaux transports, dont une ligne directe, la ligne 14, qui ira de Saint-Denis Pleyel jusqu'à Orly Aéroport et qui permettra de desservir l'aéroport avec une ligne directe. Puis, l'héritage des Jeux sera sportif. Ce n'est pas un petit héritage de faire enfin de la France une grande nation du sport, de mettre toute la région en baskets. Le sport porte des valeurs profondément éducatives et des valeurs de cohésion nationale. Le sport, c'est l'esprit d'équipe, le dépassement, l'effort. Ce sont des valeurs qu'il faut donner à nos jeunes, qu'il faut donner aux Français et qui vont tous nous rassembler. J'espère que nous aurons beaucoup de médailles. Je vous rappelle qu'au dernier jeu de Tokyo, l'Île-de-France représentait 66 % des médailles françaises. Nous sommes une terre de grands champions et j'espère que ces médailles, qui montreront le visage de la France d'aujourd'hui, nous rassembleront. J'espère que nous nous rassemblerons derrière notre maillot et que cela donnera envie à tous les Français de faire du sport. C'est pourquoi, avec Patrick KARAM, au-delà de l'investissement dans les JO, nous avons investi dans 2 000 équipements sportifs, pour laisser un héritage et pour que tous les Franciliens puissent pratiquer le sport. Nous sommes la région la plus stressante à vivre. Nous sommes la région dans laquelle la jeunesse, les actifs et les jeunes retraités doivent pouvoir pratiquer le sport. Je vous remercie. La parole est au groupe RN.

#### Question orale déposée par le groupe RN-IDF

**M. DUROX (RN-IDF)** – Madame la Présidente, en à peine quelques jours, plus de 14 000 clandestins, des hommes jeunes dans leur immense majorité, ont débarqué sur l'île de Lampedusa, en Italie, soit plus d'une centaine d'embarcations qui ont accosté aux portes de l'Europe. Ce débarquement massif fait suite à l'arrivée de millions de clandestins en Europe depuis 2015, sans que rien ne soit fait pour tenter de les arrêter ou de leur permettre de rester dans leur pays, ce qui relève pourtant normalement de la première mission régaliennes d'un État, c'est-à-dire la protection des frontières. Le seul qui avait voulu faire appliquer un tant soit peu la loi était un Français, Fabrice LEGGERI, patron de FRONTEX et contraint à la démission par les instances européennes, qui trouvaient qu'il faisait un peu trop bien son travail. Malgré les dires du ministre de l'Intérieur, dont nous ne pouvons avoir aucunement confiance en ses propos, nous savons que la France accueillera une partie de ces personnes sur l'ensemble du territoire. Or nous savons que les débouchés naturels de la plupart de ces clandestins seront l'Île-de-France, déjà submergée par l'immigration illégale, que le gouvernement est obligé de répartir en catastrophe sur tout le territoire national, notamment en prévision des Jeux olympiques. Nous savons aussi que l'immense majorité du peuple français est hostile à l'arrivée de toute immigration supplémentaire et même 51 % des sympathisants de la France insoumise, peuple français dont nous ne sommes que les humbles représentants, soumis à sa volonté souveraine et à la défense de son intérêt supérieur. C'est pourquoi le groupe Rassemblement National-Île-de-France interroge la Présidente sur la manière dont elle aborde la venue massive prochaine de clandestins dans notre région, dans le cadre du périmètre des compétences de la Région. Beaucoup de maires sont légitimement inquiets de ces arrivées et attendent des réponses fermes de l'Exécutif régional. Je vous remercie.

**Mme la Présidente** – Monsieur DUROX, je voulais quand même, en préambule de cette réponse, vous rassurer. Malgré l'immense travail que nous avons fait avec le groupe décentralisation et Jean-François VIGIER depuis un an, nous n'avons pas poussé notre ambition jusqu'à demander la police aux frontières comme compétence de l'Île-de-France. La politique migratoire ne relève pas de la région Île-de-France et nous ne souhaitons pas qu'elle dépende de nous. Votre question est donc totalement hors compétence. Maintenant, si vous demandez l'avis de la femme politique qui préside la Région sur la question des migrations et sur le drame que connaît l'île de Lampedusa, je vous répondrai que j'en tire cet enseignement : malgré ces rodentades, les parties d'extrême-droite en Europe n'ont pas la solution pour endiguer les flux migratoires et Madame MELONI est bien en peine de résoudre le problème italien. Cela devrait appeler nos compatriotes à réfléchir deux fois avant de croire aux élucubrations du Rassemblement national.

Cette crise migratoire et l'impuissance de l'Europe nous interpellent. Il faut une réponse européenne à cette crise. Permettez-moi de vous inviter à aller trouver cette réponse européenne dans le programme d'une candidate qui n'a peut-être pas trouvé son public à la dernière Présidentielle, mais qui avait proposé une réforme de la Constitution, l'instauration de quotas migratoires, une démarche d'asile systématique à la frontière et la reconduction des clandestins déboutés du droit d'asile immédiatement, dans des hotspots qui seraient des centres d'examen de ces demandes d'asile. J'avais aussi proposé que l'on transforme FRONTEX en vraie police européenne aux frontières. Si vous voulez un bon programme qui résolve la crise migratoire, n'hésitez pas ! Il n'y a pas de droit d'auteur, vous pouvez aller le piller !

#### Question orale déposée par le groupe Eco

**Mme NENNER (Eco)** – RER en travaux avec des interruptions totales de lignes, dernier train à 21 heures, incidents à répétition, saturation des quais et des rames, pannes entraînant parfois des évacuations, offre toujours insuffisante sur les bus et les métros, rames surchauffées, la galère était bien au rendez-vous de cet été et se poursuit à la rentrée. Nous pourrions comprendre que les travaux sont hélas nécessaires, mais la plupart n'auront que peu d'impact sur le quotidien des Franciliens. Travaux gigantesques pour un nouveau RER reliant Paris à la Défense, construction du CDG Express, qui ne concernera que 5 % des Franciliens les plus riches, accumulation des travaux pour les JO ; en revanche, les nuisances touchent tout le monde. On nous avait prévu une année noire pour 2023 ; nous sommes servis ! Au-delà des travaux, nous constatons aussi la désorganisation des bus en grande couronne, avec l'explosion de certains temps de trajet, la vétusté du matériel roulant et du réseau, le manque de conducteurs pour assurer une offre à la hauteur des besoins et le climat social qui s'est dégradé, alors que la privatisation du réseau RATP approche à grands pas. Les élèves et étudiants ont droit à la cerise sur le gâteau : l'augmentation de 7 % de leur carte Imagine R. Madame la Présidente, que comptez-vous faire pour les usagers et les usagères ? Non pas pour les privilégiés qui iront voir les JO, non pas non plus pour les touristes ou les hommes d'affaires, mais pour celles et ceux qui ont besoin de leur métro, de leur RER, de leur train, de leur bus. Ils en ont besoin pour arriver à leur travail ou à leurs études à l'heure. Quand verrons-nous des améliorations sensibles sur les RER B et D, non pas en 2030, mais dès 2024 ?

**Mme la Présidente** – Chère Madame, je voulais dire à tous les Franciliens que je sais les difficultés actuelles, pour tous les voyageurs de toutes les lignes qui sont actuellement travaux. Vous connaissez la situation. Les travaux ne pourront pas avoir lieu pendant les Jeux olympiques ; un moratoire sur les travaux sera décidé à partir du mois d'avril. Nous mettons donc les bouchées doubles pour réaliser les travaux avant. Contrairement à ce que vous dites, ces travaux sont essentiellement des travaux de fiabilisation des lignes existantes et notamment des RER que vous citez, le RER B et le RER D, qui sont les deux lignes fragiles

de l'Île-de-France, mais deux priorités absolues. Sur le RER B, j'ai demandé à M. RAMETTE de me rendre un rapport qui me sera remis d'ici la fin du mois, pour proposer des mesures très concrètes, qui permettront des améliorations de la qualité de service dès maintenant et sans attendre le renouvellement du matériel roulant. Vous savez que nous avons mis trois milliards d'euros sur la table pour commander des nouvelles rames sur ce RER B et que j'ai moi-même convoqué le président de la société ALSTOM, qui sera auditionné par Île-de-France Mobilités la semaine prochaine, pour vérifier le calendrier de livraison de ces rames, que nous attendons tous. Sur le RER B, nous sommes totalement mobilisés et nous aurons l'occasion de proposer un certain nombre de mesures dès la fin du mois.

Concernant toujours les travaux, il est prévu l'ouverture des nouvelles lignes. Vous balayez d'un revers de main le prolongement d'Eole à la Défense, comme s'il ne servait que les intérêts des grandes banques. Non, il sert l'intérêt des salariés de Seine-et-Marne, qui pourront accéder à la Défense en 20 minutes au lieu d'une heure. Vous ne défendez pas les salariés, ils ne vous intéressent pas ; pour notre part, nous les défendons en défendant leur quotidien, de même que nous défendons le quotidien de tous les Franciliens qui pourront bénéficier d'une nouvelle ligne directe Saint-Denis Pleyel-Orly, en métro automatique. Tous les Franciliens pourront aller à l'aéroport d'Orly en ligne de métro automatique et l'ensemble du Val-de-Marne va bénéficier de cette ligne. De même, nous défendons les habitants de la Seine-Saint-Denis, avec la ligne 11 qui ouvrira à Rosny Bois-Perrier et qui est tellement attendue, oui. Nous défendons aussi les habitants de l'Essonne qui auront enfin la possibilité de ne plus prendre leur voiture pour traverser le département, avec le Massy-Évry, le T12 qui ouvrira enfin cette année et qui n'ouvrira que grâce à la Région Île-de-France, parce que l'État était défaillant et nous avons été obligés de lui prêter 50 millions d'euros pour boucler le financement. Nous continuerons le tramway T3 porte d'Asnières-porte Dauphine, qui est tellement demandé par les Parisiens et les Franciliens, qui souhaitent pouvoir faire le tour de Paris sans passer par le périphérique et prendre leur voiture.

Vous avez raison, c'est bien peu tout ça ! Ce sont juste 800 millions d'offres nouvelles l'année prochaine, non pas pour les spectateurs des Jeux, mais pour les Franciliens du quotidien. Je suis désolée de ne faire que 800 millions de nouvelles offres ! Allez regarder ce qu'il se passe ailleurs et trouvez-moi une autre capitale où l'on fait autant pour si peu cher. Quant aux jeunes, trouvez-moi aussi une capitale européenne où pour un euro par jour, les jeunes peuvent bénéficier des transports illimités qui leur permettent de faire le tour de l'Île-de-France. Je crois que cela n'existe nulle part ailleurs. La révolution des transports est en marche. Elle arrive d'ailleurs sur le métro cette année, puisqu'après avoir renouvelé tous les RER, nous sommes en train maintenant de remplacer les métros. Cent nouveaux métros arriveront cette année sur le réseau francilien. Nous aurons également 50 % de bus propres et climatisés. Je vous rappelle que le groupe écologiste, dans sa grande vision, avait interdit la climatisation des bus en Île-de-France, ce qui était une énorme bêtise compte tenu du réchauffement climatique annoncé et ce qui conduisait les Franciliens à reprendre leur voiture, quand la température était de 40 degrés, plutôt que d'aller dans les bus. Nous aurons des bus électriques, des bus au gaz, des bus à l'hydrogène et ils seront climatisés. La moitié sera climatisée cet été. Je vous remercie. La parole est au groupe SER.

#### **Question orale déposée par le groupe SER**

**M. KIENZLEN (SER)** – Merci Madame la Présidente. Chers collègues, notre pays est ému parce qu'un jeune lycéen de 15 ans, Nicolas, s'est suicidé à son domicile à Poissy, victime du harcèlement scolaire de ses camarades. Notre groupe apporte évidemment tout son soutien à sa famille et à ses proches. Ce drame aurait-il pu être évité ? C'est toujours la question que l'on se pose dans ce genre de cas.

**Mme la Présidente** – La question de M. KIENZLEN est très sérieuse. J'aimerais que nous l'écutions dans un silence poli et respectueux.

**M. KIENZLEN (SER)** – En décembre 2022, la famille avait alerté la communauté éducative sur le harcèlement que le jeune garçon subissait et la réponse honteuse qui a été donnée par le Rectorat montre bien que la situation n'a pas été prise au sérieux et que les dysfonctionnements ont été nombreux. « Il n'est pas de violence sans lendemain », disait Victor Hugo et 10 % de nos écoliers sont victimes de ce harcèlement à l'école. Ce sont autant de vies que l'on brime et plus gravement, que l'on peut briser définitivement. Nous attendons avec intérêt le plan de lutte interministériel, qui sera présenté le 25 septembre prochain, mais la Région peut évidemment agir davantage. Le groupe SER avait proposé que la vidéo de présentation à l'ouverture des ordinateurs que nous offrons aux lycéens soit remplacée par une vidéo de lutte contre le harcèlement scolaire. Qu'en est-il de cette proposition, Madame la Présidente ? La formation des ambassadeurs lycéens, que nous saluons peut aller plus loin, pour que chaque lycéen se sente écouté, soutenu, accompagné. Que proposez-vous pour renforcer l'efficacité de ces ambassadeurs lycéens et pour sensibiliser les parents ? Enfin, à l'occasion de la journée nationale de lutte contre le harcèlement scolaire, qui aura lieu le 9 novembre prochain, quelles actions la Région souhaite mettre en place pour lutter contre ce fléau ? Je vous remercie.

**Mme la Présidente** – Merci Monsieur le président KIENZLEN. À cette rentrée scolaire, nous avons tous été profondément bouleversés par le suicide du jeune Nicolas, à Poissy. Il avait 15 ans, il allait au lycée et il souffrait. Beaucoup avaient vu cette souffrance, mais l'institution scolaire n'y a pas répondu. Nicolas est une nouvelle victime tragique du harcèlement scolaire et il

faut dire la vérité. Le harcèlement scolaire tue et il va falloir briser l'*omerta*. Il faut que l'Éducation nationale redouble de vigilance. Il faut aussi que la police, lorsqu'elle reçoit des mains courantes, prenne le sujet totalement au sérieux. Le silence doit cesser ; les élèves doivent alerter ; les professeurs doivent exercer aussi leurs responsabilités. Le ministre de l'Éducation nationale a annoncé qu'une enquête administrative était en cours. Je crois qu'elle est salutaire et qu'elle devrait nous permettre de changer nos procédures. En vérité, le harcèlement est un fléau qui dépasse l'enceinte des établissements scolaires. Il s'immisce partout, il s'immisce aussi dans le huis-clos des chambres de nos jeunes, à travers les réseaux sociaux. Depuis 2016, la Région s'engage pour soutenir des associations, comme l'association « Marion, la main tendue » de Nora FRAISSE, avec la Maison de Marion qui a ouvert à Orsay. Ces associations œuvrent au quotidien pour venir en aide aux familles et aux jeunes touchés par le harcèlement. La Région travaille également la main dans la main avec ses organismes associés : Île-de-France Prévention Santé Sida, le centre Hubertine Auclert, qui diffusent régulièrement des campagnes à destination des jeunes – je pense notamment à notre campagne contre le cyberharcèlement – et pour leur rappeler les numéros d'écoute à leur disposition, le 30 20 particulièrement. Nous le savons trop peu, mais le budget d'autonomie que nous donnons au lycée est souvent utilisé par eux – 50 établissements l'ont fait dernièrement – afin de mener des initiatives pour sensibiliser et former leurs élèves et leurs personnels.

Devant la violence des phénomènes de harcèlement, nous allons décider d'aller encore plus loin. C'est la raison pour laquelle, en complémentarité du programme qui existe dans les établissements, le programme pHARe, auquel nous participons, nous allons prendre deux initiatives supplémentaires. Nous allons créer, comme vous le souhaitez, un module de formation à destination des lycéens et des parents sur le harcèlement scolaire, conçu avec des partenaires reconnus pour leur expertise dans ce domaine. Ce module sera diffusé sur l'ENT monlycée.net Nous rendrons obligatoire également, pour tous nos agents gestionnaires et nos agents des brigades régionales de sécurité, une formation sur le harcèlement, parce qu'ils doivent être vigilants et préparés à réagir. J'aurai l'occasion d'en reparler avec tous les proviseurs d'Île-de-France que je réunirai dans quelques jours. Enfin, je crois profondément au rôle que peut jouer le personnel médico-social dans nos lycées, mais nous manquons encore trop souvent d'infirmières et de psychologues dans les établissements. Je réaffirme donc notre volonté, exprimée dans le rapport pour un choc de décentralisation, que la Région puisse enfin être en charge de toute la médecine scolaire, pour pouvoir répondre à cet enjeu majeur qu'est la santé de nos jeunes. Je vous remercie. La parole est au groupe UDI.

#### **Question orale déposée par le groupe UDI**

**Mme de PAMELONNE (UDI)** – Merci Madame la Présidente. Madame la Présidente, je pense que nous sommes assez peu nombreux à le savoir ici, mais nous sommes aujourd'hui le 20 septembre, qui est la journée nationale du covoiturage. Je voulais donc en profiter, en tant qu'administratrice d'IDFM, pour saluer l'action volontariste, conduite par notre majorité régionale en la matière, en offrant deux trajets de covoiturage quotidien aux titulaires du pass Navigo. Nous voulions profiter aussi, à l'UDI, de cette journée nationale du covoiturage pour parler voiture, puisque l'on a beaucoup parlé de voiture cette semaine. En effet, la Première ministre a annoncé, dimanche soir, dans *le Parisien*, qu'elle autorisait la revente à perte de carburant, juste avant d'organiser, le lundi matin, une réunion avec les chefs de partis pour dévoiler sa feuille de route sur la planification écologique. Il n'est pas évident de dégager une vision claire de ces 24 heures de la vie d'une Première ministre, alors que la voiture fossile est la première source d'émissions de gaz à effet de serre, responsables du changement climatique en France. En moyenne, chaque Français émet un peu plus de deux tonnes de CO<sub>2</sub> par an, en raison de cette voiture fossile, soit autant que tout ce que nous aurons le droit d'émettre au total par habitant, en 2050, pour respecter les accords de Paris.

Il nous semble donc qu'une feuille de route sérieuse pour la planification écologique doit proposer aux Français des mesures pour les aider à se libérer de la dépendance à la voiture individuelle, en leur offrant des solutions alternatives, sur le modèle du grand projet de cars express régionaux, porté par IDFM. Le modèle de la ristourne à la pompe, du chèque carburant et maintenant de la vente de carburant à perte, ne fait que prolonger cette dépendance. Il ne peut être qu'une solution provisoire. Quelles nouvelles mesures pourrions-nous donc mettre en place à la Région ? Quel contre-modèle proposer aux Franciliens, qui puisse allier à la fois la protection de la planète face à l'urgence climatique, la protection du pouvoir d'achat et l'acceptabilité sociale des mesures climatiques pour nos concitoyens ? Je vous remercie.

**Mme la Présidente** – Madame de PAMELONNE, vous avez absolument raison de souligner l'urgence de la décarbonation de l'Île-de-France. Quel n'est pas le paradoxe de voir le groupe écologiste, dans cet hémicycle, condamner les travaux que nous effectuons sur les transports en commun, qui vont permettre la révolution des transports en commun, alors que nous sommes en train de lutter pour la décarbonation de l'Île-de-France ! Ils ne sont pas à un paradoxe près, puisqu'ils sont contre tout ce qui est pour et sont pour tout ce qui est contre. Aujourd'hui, nous faisons la révolution des transports et vous avez raison d'en parler. Nous allons ouvrir 330 kilomètres de métro supplémentaires d'ici 2030. Nous allons transformer tout notre parc de bus qui était, sous l'ancienne majorité de gauche, 100 % diesel. Les socialistes et les écologistes achetaient des bus diesel ; quand nous sommes arrivés aux responsabilités, nous avons totalement arrêté. Nous aurons 100 % de bus propres en 2025. Nous avons accéléré notre trajectoire de transformation des bus. Au-delà de cette révolution des transports en commun, nous voulons aussi faire la révolution des voitures, ce qui signifie changer la motorisation des véhicules. Il ne faut pas condamner la voiture, parce que certains Franciliens n'ont pas d'autres moyens de transport que la voiture. En revanche, il faut accélérer la transition écologique de ces voitures. Pour ce faire, nous avons mis en place une prime à l'achat des véhicules électriques. Nous renforçons

cette prime, puisque nous l'avons étendue à l'ensemble de l'Île-de-France et elle a permis d'ores et déjà de changer 15 600 véhicules. Elle a été particulièrement utilisée pour les artisans, les commerçants, les VTC, les taxis, qui n'ont pas d'autre choix que de prendre leur voiture. Plus récemment, nous avons financé un kit bioéthanol et nous avons financé le covoiturage. Concernant le covoiturage et le transport à la demande, qui sont deux petites révolutions silencieuses que nous aimerais pouvoir développer en Île-de-France, nous organiserons des assises ce trimestre, des assises du transport à la demande et des assises du covoiturage, pour voir comment réussir à les développer. Malgré les aides, le covoiturage ne se développe pas et il faut analyser pourquoi. Je reste persuadée que tant qu'Île-de-France Mobilités n'aura pas la compétence des routes nationales et des parties non concédées des autoroutes qui pénètrent dans Paris, que nous avons demandée avec Jean-François VIGIER, tant que nous n'aurons pas la possibilité de faire des voies réservées pour le covoiturage, les bus et les cars, nous ne développerons pas le covoiturage. Pour développer le covoiturage, il faut faire gagner du temps aux covoitureurs. L'argent ne suffit pas ; en Île-de-France, on veut gagner du temps. Il nous faut cette compétence routes, pour pouvoir faire converger la route et les transports en commun.

J'ajoute que nous sommes en train de travailler sur la question du rétrofit. J'en profite pour saluer Sébastien GUÉRIN, à qui je viens de confier une mission pour évaluer cette filière du rétrofit. Le rétrofit consiste à changer un vélo en vélo électrique, à changer un deux-roues à moteur thermique en deux-roues électriques, à changer une voiture thermique en voiture électrique. Comme vous le savez, Renault a décidé de transformer son usine de Flins pour en faire une *refactory*, consacrée au rétrofit des véhicules thermiques. Comment développer cette filière d'avenir qui permettra d'avoir un vrai marché pour les familles modestes et de la classe moyenne, qui ont un véhicule thermique, pour le changer en véhicule électrique ? Parce qu'un véhicule électrique coûte encore beaucoup trop cher et une voiture neuve coûte encore beaucoup trop cher pour les Franciliens, malgré les aides, nous devons développer cette filière du rétrofit. Nous devons explorer cette filière d'avenir.

Je profite de votre question, Madame de PAMELONNE, pour parler aussi du coup de pouce énergie que la région Île-de-France met en place pour les familles vulnérables, celles qui sont à 60 % du revenu médian de l'Île-de-France. Ce coup de pouce énergie est un chèque de 250 euros, financé intégralement sur les fonds européens, que nous devons avoir dépensés fin décembre. Il ne faut pas que cet argent se perde. Déjà 100 000 Franciliens ont bénéficié de ce coup de pouce énergie et ils peuvent le demander jusqu'au 31 octobre. Je vous demande de faire la promotion de ce coup de pouce énergie, qui peut aider les familles à payer leurs factures énergétiques et qui est financé par des fonds sociaux européens. Ceux qui critiquent l'Europe feraient bien d'aller voir ce qu'elle fait pour nous. Je vous remercie. Madame BÜRKLI.

#### **Question orale déposée par le groupe IDFR**

**Mme BÜRKLI (IDFR)** – Merci Madame la Présidente. Dans quelques semaines, le conseil d'administration d'Île-de-France Mobilités devra adopter le budget des transports pour 2024. Notre groupe le dit clairement, dans un contexte inflationniste qui impacte directement le pouvoir d'achat des Franciliens, nous voulons que toutes les options soient mises sur la table pour éviter ou limiter toute hausse tarifaire, avec l'ensemble des acteurs concernés et au premier chef avec l'État, qui doit être plus que jamais au rendez-vous. L'an dernier, les collectivités, la Région, les Départements ont, sous votre impulsion, augmenté sensiblement leur contribution pour épargner le pouvoir d'achat des Franciliens. *In extremis*, à la veille du conseil d'Île-de-France Mobilités, l'État a annoncé une aide exceptionnelle de 200 millions qui malheureusement, n'a pas permis d'éviter la hausse du pass Navigo à 84,10 euros en 2023. Face aux enjeux énormes auxquels le réseau de transports franciliens doit faire face, vous avez, en début d'année, Madame la Présidente, pris l'initiative d'organiser les Assises du financement des transports, avec l'ensemble des acteurs. Elles ont permis de mettre en lumière un besoin de 800 millions d'euros pour l'année prochaine. Dans ce contexte, l'idée, émise à la rentrée par le gouvernement, d'un pass rail à 49 euros paraît pour le moins utopique dans sa mise en œuvre, en Île-de-France. Elle laisse entendre que les transports franciliens n'auraient qu'un coût limité, ce qui ne correspond pas à la réalité, pour un réseau qui est l'un des plus denses au monde et qui est incomparable avec celui des autres régions françaises. En 2024, nos transports connaîtront de nouveaux défis, avec l'ouverture de nouveaux tronçons, le RER E, la ligne 14 et l'accueil des Jeux Olympiques. C'est une excellente nouvelle, mais nous rappelons qu'il ne revient pas aux usagers des transports de payer la facture d'un événement d'ampleur mondiale. Île-de-France Mobilités et la Région portent aussi, sous votre impulsion, un programme de modernisation sans précédent des transports en commun franciliens, avec 900 rames neuves ou rénovées en circulation ou encore l'expérimentation de solutions innovantes pour dépolluer l'air des stations de métro. Ces investissements majeurs et le fonctionnement des nouvelles lignes nécessitent le transfert de recettes fiscales sur lequel le gouvernement s'est engagé, il y a maintenant plusieurs années. Nous attendons toujours et il y a urgence. Madame la Présidente, vous tentez, cette année encore, de limiter au maximum la hausse tarifaire pour les usagers. Pouvez-vous nous dire où en sont vos discussions avec l'État pour assurer le bouclage du budget des transports pour 2024 ? Je vous remercie.

**Mme la Présidente** – Merci Madame BÜRKLI. Je commencerai par balayer la démagogie ambiante et vous dire que le pass à 49 euros en Île-de-France est rigoureusement du pipeau ! J'ai déjà eu l'occasion de le dire. Le combat que nous menons est pour limiter la hausse d'un pass qui est déjà à 84 euros. Si nous devions mettre le pass Navigo à 49 euros, il faudrait trouver 1,8 milliard d'euros de taxes nouvelles l'année prochaine. Je ne sais pas qui est prêt à payer 1,8 milliard d'euros de taxes nouvelles. Je n'ai pas encore compris et je tiens à dire au Président de la République que les transports ont un coût et ce que nous ne prendrons

pas dans les tarifs des voyageurs devra être pris dans la poche d'un autre contribuable. Je ne sais absolument pas comment cette idée peut avoir prospéré. Le ministre des Transports a totalement rétropédalé puisqu'il a dit que ce pass à 49 euros ne concernerait pas les transports interurbains, à savoir ni les transports franciliens, ni ceux de Lyon, ni ceux de Toulouse, tous ceux qui sont supérieurs à 49 euros. Il s'agissait d'une proposition totalement démagogique.

Nous avons aujourd'hui un défi à relever, celui de financer l'ouverture des nouvelles lignes et la révolution des transports, d'une manière durable, d'ici 2028. Je m'y suis attelée avec le gouvernement. Je vous rappelle que le Premier ministre Édouard PHILIPPE, en 2020, avait reconnu que l'ouverture de toutes les nouvelles lignes, notamment celle du Grand Paris Express, qui vont nous permettre de doubler le réseau de métro, nécessitait des financements supplémentaires pour Île-de-France Mobilités. Nous avons réalisé 36 milliards d'euros d'investissements et nous n'avons pas un euro supplémentaire pour les faire fonctionner. J'explique à nouveau la situation. Nous allons transformer la vie des Franciliens qui aujourd'hui prennent le bus, en leur offrant une offre de métro, mais ils payent déjà un pass Navigo. Nous n'aurons donc pas de recettes supplémentaires, venues des usagers, avec ces nouvelles lignes. Il faut donc trouver des nouvelles recettes. Une lumière a jailli dans le tunnel au mois de juin, puisqu'après les Assises du financement des transports, la Première ministre et le ministre des Transports ont accepté de signer un engagement à ce que la part de la fiscalité (52,5 %) qui finance nos transports soit maintenue d'ici 2028 et que la part des collectivités locales et des usagers, qui est à 47,5 %, soit également maintenue. Nous attendons donc de la part de l'État un financement à hauteur de 600 millions d'euros de taxes nouvelles pour l'année 2024. À ce stade, rien n'est inscrit dans le projet de loi de finances, mais nos discussions avancent avec le ministre des Transports et la Première ministre. J'espère pouvoir vous apporter quelques bonnes nouvelles d'ici le prochain conseil d'administration d'Île-de-France Mobilités, la semaine prochaine. Si nous n'avons pas de bonnes nouvelles, je ne ferai pas fonctionner les transports en commun de l'Île-de-France à perte. D'abord, je n'en ai pas le droit. Comme je l'ai dit, nous n'ouvrirons pas les nouvelles lignes en 2024, si nous n'avons pas de quoi financer leur fonctionnement. Nous prendrons cette décision la semaine prochaine, lors du conseil d'administration d'Île-de-France Mobilités. Si nous avons les financements que nous souhaitons, c'est-à-dire une augmentation du versement mobilité à Paris et dans la petite couronne, non pas en grande couronne, parce qu'il serait injuste de faire payer les entreprises de la grande couronne qui n'auront pas de nouveaux transports, si nous avons également une contribution des touristes – il n'est pas juste qu'aujourd'hui, les touristes qui visitent l'Île-de-France puissent bénéficier de transports qui sont subventionnés à 70 % par les Franciliens et les entreprises franciliennes – si nous pouvons avoir un triplement de la taxe de séjour, comme je le souhaite, c'est-à-dire 200 millions d'euros supplémentaires, si nous avons tous ces financements, il restera encore à trouver les financements des collectivités locales. Je souhaite en effet que les collectivités locales soient elles aussi au rendez-vous de la modération tarifaire. Je souhaite que les hausses de tarifs pour les usagers soient les plus basses possibles. En 2024, nous aurons deux types d'usagers : les usagers du quotidien et les visiteurs des Jeux olympiques et paralympiques. J'en prends l'engagement devant vous, je ne ferai pas payer les surcoûts des Jeux olympiques et paralympiques – 200 millions d'euros de transports – aux Franciliens. 200 millions représenteraient une augmentation de 7 euros du pass Navigo. Il n'en est pas question ! Nous aurons donc un tarif spécifique Jeux olympiques, de façon à ce que les surcoûts des Jeux olympiques et paralympiques soient financés par les spectateurs de ces Jeux. Je vous remercie. Madame CHIKIROU.

#### **Question orale déposée par le groupe LFIA**

**Mme CHIKIROU (LFIA)** – Merci Madame la Présidente. Bonjour. Les plaintes pour violences sexistes et sexuelles connaissent une hausse importante en Île-de-France. Je crois important que cette assemblée discute de cette situation et qu'elle en prenne dès à présent la mesure, afin de préparer un budget, pour l'année 2024, qui soit capable de répondre aux besoins. Sur le constat, le nombre de victimes de violences sexuelles enregistrées connaît une forte augmentation, de 13 % au niveau national et jusqu'à 19 % en Île-de-France. Selon un rapport du ministère, tout cela arrive dans un contexte de libération de la parole. C'est vrai. En Île-de-France, les violences commises dans les transports en commun sont au nombre d'environ 1000 par an, soit 3 par jour. On estime que malgré cette hausse des signalements, les plaintes ne représentent que 3 % de la réalité des faits de harcèlement et agressions. Les raisons qui expliquent la faiblesse de ce taux sont de deux ordres. D'abord, les victimes ignorent souvent qu'elles peuvent signaler, porter plainte pour des faits délictueux, mais je tiens surtout à attirer votre attention sur l'autre raison. Selon une étude d'une association féministe, sur 3 500 témoignages recueillis, 66 % des femmes disent qu'elles ne déposent pas plainte parce qu'elles craignent pour leurs conditions d'accueil dans les commissariats de police ou en gendarmerie. Nous devons, ici, réfléchir aux solutions auxquelles nous pouvons contribuer. Depuis plus d'un an, Madame la Présidente, je milite pour que la Région Île-de-France prenne exemple sur ce que le commissaire divisionnaire de l'Est parisien a mis en place dans le commissariat du 20<sup>e</sup>. Par sa volonté, un parcours d'accueil a été mis en place au sein du commissariat. Guichet isolé, personnel formé et dédié, salle spécifique pour le dépôt de plainte, avec aménagement pour accueillir les enfants et une pièce dite *safe room*, une chambre d'accueil d'urgence, pour les victimes n'ayant pas d'hébergement d'urgence. J'attire aussi votre attention, Madame la Présidente, avant les Jeux olympiques, il y a urgence à faire de ce sujet une priorité. Les touristes sont plus victimes que les autres des agressions. Or l'enquête menée par l'Institut Paris Région et publiée en novembre 2022, pointe la nécessité d'une présence humaine, de jour comme de nuit, dans les gares, dans les environs des gares et dans les trains. C'est une attente des femmes et même leur première demande. J'ai donc deux questions, Madame la Présidente. Comptez-vous inscrire dans le budget 2024 cette demande que je formule depuis plus d'un an de financer l'aménagement des commissariats ? Comptez-vous

mettre en place un accompagnement spécifique, dans les gares et les environs, sur le sujet des violences sexistes et sexuelles ? Merci beaucoup.

**Mme la Présidente** – Madame CHIKIROU, vous ne connaissez peut-être pas encore totalement l'ampleur de la mobilisation de la Région Île-de-France sur cette question des violences sexistes et sexuelles, dont j'ai fait ma priorité depuis que je suis arrivée à la tête de la Région. Je vous rappelle que nous avons créé, avec la SNCF et la RATP, un numéro d'appel d'urgence spécifique, le 31 17, qui est accessible jour et nuit, 24 heures sur 24, et qui permet de recueillir non seulement les appels d'urgence des femmes, mais aussi les témoignages, par téléphone et par SMS, de tous les témoins des scènes, ce qui permet de lever l'*omerta*. L'un des gros enjeux pour nous est de pouvoir dénoncer ces violences, non seulement par la victime, mais aussi les témoins. Nous avons fait l'audit de ce numéro 31 17 ; il fonctionne, il répond. Les personnes qui répondent ont été spécialement formées pour informer les femmes de leur possibilité de déposer plainte. Le sujet est d'inciter les femmes à déposer plainte. Nous avons mis en place, avec la RATP et la SNCF, un dispositif où ces femmes sont accompagnées en voiture au commissariat, lorsque celui-ci n'est pas près de la station, pour pouvoir porter plainte et rencontrer un OPJ, un officier de police judiciaire. Nous avons contribué à libérer la parole de ces femmes et nous allons poursuivre ce travail. Vous avez raison, il y a un chiffre noir des violences sexistes et sexuelles, ce chiffre noir de toutes les femmes résignées, celles qui pensent que ces faits continueront toujours et que nous ne pourrons pas arrêter les auteurs.

Deuxième action que nous avons menée et contre laquelle vous avez voté, nous avons multiplié les caméras de vidéoprotection, partout dans les transports. La gauche a parlé des « voitures Pécresse des femmes en détresse ». Vous vous êtes moqué de moi parce que nous installions de la vidéoprotection dans les rames et vous avez dit qu'elle ne servait à rien. C'est tout le contraire. La vidéoprotection est un outil extrêmement puissant pour les violences sexistes et sexuelles, parce qu'elle apporte la preuve. Comme vous le savez, l'une des difficultés des violences sexistes et sexuelles, dans les transports, c'est que leur dénonciation se fait paroles contre paroles et sans élément de preuve, on ne peut pas condamner. Aujourd'hui, grâce aux 100 000 caméras que nous avons mises en place, grâce au centres de commandement intégré de la préfecture de Police, qui organise des vidéopatrouilles sur le réseau, nous avons des éléments de preuve, nous pouvons agir et obtenir des condamnations. Au-delà de dénoncer ces faits, le sujet est de faire condamner des harceleurs qui sont souvent des multirécidivistes que personne n'a jamais stoppés. Dans ce centre de surveillance de la préfecture de police, qui est unique en Europe, un tiers des flagrants délits sont faits grâce à de la vidéo-patrouille, Madame CHIKIROU. Vous avez lutté contre toutes les mesures que nous avons mises en place, mais ces mesures fonctionnent. Je suis heureuse que vous soyez allée dans le commissariat du 20<sup>ème</sup> arrondissement pour voir les très belles mesures d'accompagnement des femmes victimes qu'ils ont mises en place, mais les commissariats qui font ce genre de choses se comptent par dizaines en Île-de-France, parce qu'aujourd'hui, la police est extrêmement sensibilisée à ce sujet. Pourquoi est-elle extrêmement sensibilisée, Madame CHIKIROU ? Parce que nous leur avons envoyé le centre Hubertine Auclert de la Région Île-de-France pour faire l'audit de l'accueil des femmes victimes de violences dans les commissariats, où elles étaient mal accueillies. Cet audit sert à la préfecture de police, aujourd'hui, pour réorganiser tous les circuits d'accueil des femmes victimes. Si vous traversez le périphérique, ce que je vous invite à faire, vous verriez que dans de nombreuses villes, aujourd'hui, il existe deux chemins, l'un pour les femmes victimes et l'autre pour les autres victimes. D'ailleurs, vous ne le savez peut-être pas, mais dans ces commissariats, une tablette est mise en place, avec un carré rouge et un carré vert. Les femmes peuvent ainsi indiquer qu'elles sont victimes de violences, sans proférer une parole, de façon à ce que si éventuellement, les personnes qui les agressent ou des amis des personnes qui les agressent dans leur entourage sont dans le commissariat, ce qui peut arriver, leur démarche soit totalement discrète. Cela fonctionne. Allez interroger les agents d'accueil des commissariats. Je sais que vous ne mettez pas beaucoup les pieds dans des commissariats ; je sais que la LFI a un petit problème avec la police. Venez voir ce que la police fait et oui, la Région finance déjà ces aménagements dans les commissariats ! Vous ne savez rien de ce que fait la Région sur les violences faites aux femmes. Nous sommes puissamment moteurs sur cette question, contrairement au gouvernement qui, hélas, selon la Fondation des femmes, a baissé son budget pour les femmes victimes de violences de 25 %. J'ajoute que nous avons doublé le nombre de places d'hébergement d'urgence pour les femmes victimes de violence. Aujourd'hui, 200 logements sociaux de la région Île-de-France sont mis à la disposition des associations pour les recueillir, lorsqu'elles sont en détresse. Nous agissons et vous, vous parlez, comme d'habitude !

**Approbation du procès-verbal de la séance plénière du 12 juillet 2023**

**Mme la Présidente** – Nous allons approuver le procès-verbal de la séance plénière du 12 juillet 2023. Qui est contre ce procès-verbal ? Qui s'abstient ? Qui ne prend pas part au vote ? Il est adopté.

**Vote du procès-verbal du 12 juillet 2023**

**POUR** : IDFR, UDI

**NPPV** : SER, Eco, RN-IDF, MP, GCEC, LFIA, M. BOURIACHI (NI), M. PREVEL (NI)

**ABSENTS** : M. LEGRAND (NI), M. REDA (NI), Mme de ROZIERES (NI)

**ADOPTION**

**Rapports sur table / Communications sans débat**

**Mme la Présidente** – Nous avons des rapports et des communications sans débat, le 30 et le 031.

**Vote de l'urgence**

**Mme la Présidente** – Je vous invite à voter l'urgence sur le 032, le 033 et le 036. Qui est contre l'urgence ? Qui s'abstient ? Qui ne prend pas part au vote ? L'urgence est adoptée.

**Vote de l'urgence**

**POUR** : IDFR, UDI

**ABSTENTION** : RN-IDF

**NPPV** : SER, Eco, MP, GCEC, LFIA, M. BOURIACHI (NI), M. PREVEL (NI)

**ABSENTS** : M. LEGRAND (NI), M. REDA (NI), Mme de ROZIERES (NI)

**ADOPTION**

## SECTEUR PRÉSENTÉ PAR MME PÉCRESSE

### CR 2023-035 : DÉSIGNATION ET REMPLACEMENT DES REPRÉSENTANTS DU CONSEIL RÉGIONAL DANS DIVERS ORGANISMES – SEPTEMBRE 2023

**Mme la Présidente** – Nous passons à la désignation et au remplacement des représentants du Conseil régional dans divers organismes. Qui est contre le vote à main levée ? Qui s'abstient ? Qui ne prend pas part au vote ? Nous allons voter à main levée.

Qui est contre le bulletin de vote n° 1 ? Qui s'abstient ? Qui ne prend pas part au vote ? Il est adopté.

#### Vote de bulletin de vote n° 1

**POUR** : IDFR, UDI

**CONTRE** : SER

**NPPV** : Eco, RN-IDF, MP, GCEC, LFIA, M. BOURIACHI (NI), M. PREVEL (NI)

**ABSENTS** : M. LEGRAND (NI), M. REDA (NI), Mme de ROZIERES (NI)

**ADOPTION**

**Mme la Présidente** – Qui est contre le bulletin de vote n° 2 ? Qui s'abstient ? Qui ne prend pas part au vote ? Il est adopté.

#### Vote de bulletin de vote n° 2

**POUR** : IDFR, UDI

**CONTRE** : SER

**NPPV** : Eco, RN-IDF, MP, GCEC, LFIA, M. BOURIACHI (NI), M. PREVEL (NI)

**ABSENTS** : M. LEGRAND (NI), M. REDA (NI), Mme de ROZIERES (NI)

**ADOPTION**

**Mme la Présidente** – Qui est contre le bulletin de vote n° 3 ? Qui s'abstient ? Qui ne prend pas part au vote ? Il est adopté.

#### Vote de bulletin de vote n° 3

**POUR** : IDFR, UDI, SER, LFIA

**NPPV** : Eco, RN-IDF, MP, GCEC, M. BOURIACHI (NI), M. PREVEL (NI)

**ABSENTS** : M. LEGRAND (NI), M. REDA (NI), Mme de ROZIERES (NI)

**ADOPTION**

## VOTE DU PROJET DE DÉLIBÉRATION N°CR 2023-035

**POUR** : IDFR, UDI, SER

**NPPV** : Eco, RN-IDF, MP, GCEC, LFIA, M. BOURIACHI (NI), M. PREVEL (NI)

**ABSENTS** : M. LEGRAND (NI), M. REDA (NI), Mme de ROZIERES (NI)

**ADOPTION**

**Mme la Présidente** – J'appelle maintenant Jean-François VIGIER pour nous présenter la saisine de l'État par la Région sur le fondement de la loi 3DS pour un choc de décentralisation.

**SECTEUR PRÉSENTÉ PAR MME PÉCRESSE – Présidente – et par M. VIGIER - Rapporteur****CR 2023-039 : SAISINE DE L'ÉTAT POUR UN CHOC DE DÉCENTRALISATION**

**Mme la Présidente** – Mes chers collègues, avant de laisser à Jean-François VIGIER le soin de vous présenter en détail les propositions de son groupe de travail pour un choc de décentralisation en Île-de-France, je souhaite rappeler devant vous mon engagement sans faille en faveur de la décentralisation. C'est un sujet que je porte sans relâche depuis 2016, car pour moi, la décentralisation est essentielle au bon fonctionnement de notre pays et de nos services publics, des services publics qui souffrent, des services publics qui sont tellement loin d'une culture du résultat, des services publics enchevêtrés, bureaucratisés. Je crois que la crise sanitaire a été un puissant révélateur de l'état actuel et de l'impasse dans laquelle nous sommes. Aujourd'hui, le constat est simple et sans appel : la centralisation est à bout de souffle et la multiplication des lois de décentralisation, depuis 40 ans, ne s'est faite qu'au bénéfice d'un État glouton, qui recentralise à bas bruit et qui perd en efficacité au fur et à mesure qu'il grossit et se disperse. Les réformes en cours, avec la création de nombreuses agences gouvernementales – France Travail, France Ruralité, France Compétences – ne font qu'illustrer un phénomène de recentralisation rampant. Comme je l'ai toujours dit, quand l'État veut tout faire tout seul, il fait tout mal. L'État doit lâcher prise. Il doit donner de l'oxygène aux collectivités locales, mais aussi de la cohérence dans leur champ de compétence, pour se recentrer exclusivement sur ses missions régaliennes. Comme il a été dit ce matin, il y a du boulot ! Tout l'y invite : l'aspiration de nos concitoyens à plus de proximité et d'efficacité, mais aussi, contrairement à ce que j'entends, notre Constitution française, qui consacre, dans ses articles 1<sup>er</sup> et 72, le caractère décentralisé de notre République et le principe de libre administration des collectivités territoriales, un principe particulièrement bafoué en ce moment.

À travers ce rapport, la Région va donc demander quarante compétences nouvelles et peut-être plus à l'issue du vote de vos amendements. Nous pensons que nous serions mieux à même d'exercer ces compétences que l'État. Nous allons faire cette demande au nom de deux principes essentiels. Le premier est le droit à la différenciation. J'assume de dire que la région Île-de-France, première région économique d'Europe, mais aussi premier désert médical français, première région de toutes les inégalités, deuxième région avec le plus fort taux de pauvreté, n'est pas une région comme les autres et qu'elle mérite un statut à part. Le deuxième principe est le droit à l'expérimentation, qui permet aux Régions qui le veulent, d'innover en matière de politiques publiques et d'avancer plus vite dans certains domaines.

Jean-François y reviendra, mais parmi ces propositions, certaines me tiennent particulièrement à cœur, pour répondre aux besoins des Franciliens et de nos territoires. Je pense à la création d'un SMIC régional francilien, pour faire face au coût de la vie en Île-de-France. Je pense à la régionalisation de Pôle Emploi, à la création d'un droit au logement prioritaire pour les travailleurs de première ligne, à l'autonomie fiscale d'Île-de-France Mobilités, au cœur des débats qui nous animent depuis des mois sur le financement des transports, à la création d'une vraie police régionale des transports, à l'ouverture d'écoles primaires autonomes, publiques sous contrat, ou encore à la création d'une Agence francilienne de l'habitat, de l'environnement et de l'économie circulaire. Ce rapport n'est ni un vœu ni un plaidoyer. Il est une demande officielle de la Région Île-de-France, qui profite des possibilités qui lui sont offertes par la Constitution et la loi 3DS. C'est une première en France. L'État a un an pour nous répondre. Il va de soi qu'en cas d'accord sur certaines de ces compétences, toutes les compétences transférées devront faire l'objet d'un transfert des moyens financiers afférents. L'État nous a appris par le passé à être méfiants. Je sais par ailleurs que notre démarche est regardée de près par l'Association des Régions de France, notamment dans le cadre de la future loi de décentralisation, annoncée une énième fois par le Président de la République, à l'issue des rencontres de Saint-Denis. Certains, dans les rangs de l'opposition, auraient voulu que l'on prenne plus de temps, surtout que l'on ne fasse rien, comme d'habitude. D'autres crient à la mort de la République une et indivisible. Je crois profondément l'inverse. Je vous donnerai un seul exemple. Les pays les moins désindustrialisés en Europe sont les plus décentralisés, à savoir l'Italie ou l'Allemagne. Pourquoi ? Parce qu'une Région ne peut pas supporter qu'une usine ferme ses portes sur son territoire, parce qu'une Région se bat pour sauver ses emplois, parce qu'une Région se bat pour sauver ses savoir-faire, alors que l'État est loin, l'État s'en fiche, l'État ne réagit pas. Je crois que le sursaut républicain viendra d'un grand mouvement de liberté locale et de responsabilisation de la société. Aujourd'hui, notre démarche est clairement une main tendue à l'État pour lancer la révolution girondine depuis l'Île-de-France. Je vous remercie Monsieur VIGIER, vous avez la parole.

**M. VIGIER** – Merci Madame la Présidente. Bonjour mes chers collègues. Nous arrivons au terme d'un travail qui a duré une année, une belle année. Vous m'avez en effet confié cette mission à l'été 2022 et nous avons lancé nos travaux, dans le cadre de la commission de la réforme territoriale. Je tiens à saluer d'ailleurs son président, Denis GABRIEL, qui nous a accueillis pendant tous ces mois et qui a été un partenaire précieux, dans le cadre des réflexions que nous avons menées ensemble. Je veux aussi remercier l'ensemble des groupes politiques qui ont participé aux auditions, qui se sont déroulées pendant tous ces mois. Notre volonté commune, Madame la Présidente, était que ce travail se fasse le plus largement possible, avec une représentation de l'ensemble des groupes siégeant sur nos bancs. Lorsque nous avons lancé ce travail en octobre 2022, nous avons inscrit, dans notre façon de travailler, deux invariants qu'il nous paraissait extrêmement important de respecter. Le premier consiste à dire que nous ne toucherons pas à l'organisation institutionnelle de l'Île-de-France. Le deuxième invariant était de partir

du principe que toutes les demandes que nous formulerais concernent uniquement la région Île-de-France. Sur le premier point, celles et ceux qui siègent dans des syndicats mixtes, dans des intercommunalités ou qui, comme moi, ont pu siéger dans un syndicat qui a préfiguré la création de la Métropole du Grand Paris, savent que la question de l'organisation institutionnelle de l'Île-de-France crée un clivage, un clivage territorial, en fonction que l'on se trouve en petite couronne ou en grande couronne et parfois même un clivage au sein de nos propres organisations politiques. Il nous paraissait donc devoir écarter ce sujet pour nous concentrer uniquement sur la demande de compétences nouvelles.

Il nous paraissait également très important de faire des demandes qui concernent uniquement l'Île-de-France. Je m'y arrêterai un instant puisque lorsque la loi 3DS a été adoptée, il y a un peu plus d'un an, un élément a été introduit dans cette loi et est passé un peu inaperçu, alors qu'il est très important, celui de la notion de différenciation. Il me semble que cet élément vient rompre avec un dogme qui existe depuis des dizaines d'années dans notre pays, celui de l'uniformité de la règle sur l'ensemble du territoire. Que vous soyez à Paris, à Calais, à Marseille, la loi doit être la même et l'organisation territoriale doit être la même. Cette notion de différenciation donne la possibilité à une Région, dès lors qu'elle se sent en différence sur ses compétences et ses attributions avec d'autres Régions, de demander officiellement au gouvernement une modification. Elle lui permet de pouvoir acquérir des compétences nouvelles ou d'aménager des compétences qu'elle exerce aujourd'hui et qu'elle estime mal exercées, du fait de la présence peut-être trop importante de l'État.

C'est donc sur ces deux principes que nous avons démarré notre travail. L'automne, l'hiver et le printemps derniers ont été l'occasion de réunir 27 fois la commission pour organiser des auditions, au cours desquelles se sont succédé des experts et des professionnels, dans différents domaines (éducation, santé, transports), ainsi que des élus. À l'issue de ces auditions, nous sommes aujourd'hui en mesure de vous présenter quarante propositions. J'ai souhaité, avant le début de l'été, demander à l'ensemble des groupes politiques de nous présenter une contribution. J'ai écrit à l'ensemble des présidents de groupe pour solliciter des propositions de compétences que nous pourrions demander à l'État, de façon à pouvoir éventuellement les intégrer dans notre future délibération. La commission de la réforme territoriale, dans sa fonction d'outil d'audition, s'est ainsi réunie une dernière fois, à la fin du mois d'août, avant sa tenue officielle dans le cadre de la préparation de notre séance publique. Aujourd'hui, comme la Présidente l'a rappelé, nous vous proposons donc quarante nouvelles demandes de compétences extrêmement puissantes auprès de l'État, auprès du gouvernement. Je ne vais évidemment pas toutes les énumérer ; vous les avez lues, vous les avez parcourues. Je voudrais simplement m'arrêter sur quelques-unes d'entre elles parce qu'il me semble qu'elles sont symboliquement extrêmement fortes. En tout état de cause, j'espère qu'elles permettront de tenir un vrai débat sur cette question essentielle de la décentralisation.

Bien sûr, la question du SMIC. Comment dans une région où le logement est quatre fois supérieur aux autres régions, le SMIC peut-être du même niveau qu'à Limoges, lorsque la location d'un appartement à Créteil représente 51 % de la feuille de salaire, alors qu'elle représente 25 % à Limoges ? Nous ne sommes plus en situation d'égalité. Il en est de même pour les règles de l'assurance chômage. L'assurance chômage, aujourd'hui, ne fonctionne pas. Il faut impérativement rajouter de la proximité pour à cet outil très important. Nous pourrions tout à fait imaginer des expérimentations innovantes, par exemple que la Région définisse des métiers d'intérêt régional et encourage des personnes à aller vers ces métiers, en leur permettant de bénéficier automatiquement de l'assurance chômage et des formations qui sont nécessaires. Sur la santé, nous avons vu l'échec de la santé pendant la crise Covid. Nous voyons aujourd'hui qu'il y a un besoin de proximité, de reprise en main localement. À ce titre, il nous paraît indispensable que la Région puisse présider l'ARS et l'AP-HP. C'est une nécessité absolue. Les transports sont également un sujet totalement emblématique et je prendrai juste deux exemples. Aujourd'hui, tout le monde s'occupe de la sécurité dans les transports ; il nous faut une autorité qui gère, qui structure toute la sécurité dans les transports. Qui d'autre peut mieux le faire que la Région et IDFM ? Sur la fiscalité, nous ne demandons pas une nouvelle compétence, mais nous souhaitons que la situation soit clarifiée. Il y a un an, quand notre Présidente a voulu demander plus de ressources fiscales pour financer nos investissements, alors que nous devrions avoir la compétence transports, nous avons essuyé un refus du gouvernement. Je pourrais citer bien d'autres compétences. Citons le logement. Il faut absolument que nous maîtrisions maintenant les droits d'attribution. C'est absolument indispensable et nous le demandons depuis des années. L'État ne peut pas, de si loin, bien mixer la population sur un territoire ; il faut que cette action revienne en proximité.

Voilà ces quelques exemples. Je ne veux pas m'appesantir plus longtemps. Vous avez connaissance des quarante propositions. Place au débat ! Je voudrais, Madame la Présidente, vous remercier de m'avoir confié cette mission, qui est absolument passionnante et qui est devenue si importante pour une collectivité locale comme la Région. Je veux également remercier les services qui nous ont accompagnés, avec Denis GABRIEL, pendant tous ces mois. Je veux aussi remercier tout spécialement mes collaborateurs au Groupe et le premier d'entre eux, Alex JOUBERT, pour l'énorme travail qui a été mené au cours de ces dernières semaines. Ce que nous faisons aujourd'hui, mes chers collègues, n'a pas de précédent. Nous demandons au gouvernement d'initier un choc de décentralisation totalement inédit. Il est inédit et il est d'une ampleur sans commune mesure à ce que nous avions pu demander et connaître sur la décentralisation. Je ne doute pas un seul instant que pour l'État central, accepter un tel choc de décentralisation relève de la révolution copernicienne, mais comme vient de le dire Valérie PÉCRESSE, l'Île-de-France est une terre de révolution. Beaucoup de révolutions sont parties de l'Île-de-France. Alors faisons partir la révolution girondine de notre territoire ! Merci.

**Mme la Présidente** – Merci Monsieur VIGIER. Encore bravo. Merci Monsieur GABRIEL. Quel est l'avis de la commission de la réforme territoriale ? Il est favorable.

***Commission de la commission de la réforme territoriale : avis favorable***

**Mme la Présidente** – Nous passons à la motion de rejet n° 1 LFIA.

**Motion de rejet n°1 (LFIA)**

**M. ORJEBIN (LFIA)** – Nous considérons que ce rapport doit être rejeté, car il sape les bases mêmes de notre République. D'abord, en usant et en abusant du droit à l'expérimentation et à la différenciation, il créerait une République à plusieurs vitesses. Le principe même de l'indivisibilité de notre République, c'est-à-dire de l'unité du pouvoir normatif et du traitement égal des citoyens devant la loi, serait altéré. La lettre de la Constitution de 1958 est attaquée et l'esprit de la Constitution de 1792 est fracassé. Ensuite, le caractère solitaire de cette démarche, sans aucune concertation préalable avec l'État, les autres Régions, en particulier nos Régions voisines, mais aussi les collectivités des autres niveaux, est profondément choquant. Cela préfigure bien l'état d'esprit qui est celui de cette démarche : créer une compétition entre Régions, consacrer la loi du plus fort entre les territoires. Ce n'est pas notre conception de la République qui doit être solidaire. Enfin, de nouveaux transferts de compétences d'un tel ordre viendraient parachever la dévitalisation d'une démocratie locale qui est déjà bien en peine, en parachevant l'opacité de l'organisation de la République. Pour toutes ces raisons, nous proposons au vote cette motion de rejet préalable.

**Mme la Présidente** – Nous passons à la motion de rejet n° 2 GCEC.

**Motion de rejet n°2 (GCEC)**

**Mme MALAISÉ (GCEC)** – Merci Madame la Présidente. Monsieur le rapporteur, balayez devant votre porte ! Avant de vous occuper des affaires des autres, occupez-vous de vos compétences. Transports : les Franciliens se battent pour les emprunter, faute de trains et de bus suffisants. Lycées : les petits Franciliens se battent eux aussi pour que leurs fenêtres ou leurs toilettes soient réparées et leurs salles chauffées. Qu'elle est pénible cette vérité à entendre ! Qu'il est pénible d'ailleurs de vous voir gâcher ce beau et noble sujet qu'est la décentralisation. Par ce rapport partiel et partisan, vous proposez quarante mesures, dont plusieurs remettent en cause la loi et le principe d'égalité républicaine. Vous convoquez la décentralisation, celle de Gaston DEFFERRE, alors que vous proposez la concentration de pouvoirs dans quelques mains. C'est l'antithèse de la décentralisation, celle qui a été pensée pour améliorer les services publics, pour rapprocher les lieux de décision des citoyens. La baronne, c'est votre projet ! Dans ce grand duché de l'Île-de-France, point de concertation avec l'Association des Régions de France, point d'avis des maires. Vous parlez de décentralisation sans vous préoccuper des usagers et des agents des services publics. Vous parlez de décentralisation sans questionner les entraves à l'action publique, l'austérité, la technostucture, Bercy, les cabinets de conseil. Vous parlez de décentralisation en cachant sous le tapis le boulet institutionnel de l'Île-de-France, la Métropole du Grand Paris. N'ayez pas peur ! Demandez la suppression de ce « machin » pour renforcer la région, les départements et les communes. Alors que les Franciliens galèrent dans les transports, pas un mot sur la privatisation qui ruine notre réseau et ses agents. Nous vous avons proposé une régie des transports ; vous la refusez aujourd'hui, vous y viendrez par la force des choses demain. Nous mettons sur la table d'autres propositions, comme l'encadrement des loyers en Île-de-France ou la nationalisation des polices municipales. Vous ne les retenez pas et pour cause, la majorité des quarante propositions figureront déjà dans le vœu de l'UDI, adopté l'an passé. Adressez donc votre liste de courses au Père Noël. Ce sera sans nous. Nous ne croyons plus au Père Noël ni en vos gesticulations !

**Mme la Présidente** – Nous passons à la motion de rejet n° 3 du RN.

**Motion de rejet n°3 (RN-IDF)**

**M. NAUTH (RN-IDF)** – Le débat et les interrogations concernant la décentralisation et le fonctionnement de notre démocratie locale sont évidemment légitimes et nécessaires. Pour autant, ils ne doivent pas servir à justifier tous les délires ou votre projet de transfert d'une multitude de compétences de l'État vers la Région Île-de-France. Notre Région n'a pas vocation à se couper du reste du pays en devenant une sorte de *länder* français, dont sa représentante, en l'occurrence vous, Madame la Présidente, revendiquerait toujours plus de pouvoir pour elle-même, sous prétexte de parachever la décentralisation. Pour toutes ces raisons, nous proposons de rejeter ce rapport parce qu'il constitue un dévoiement, une sortie de route institutionnelle qui n'a pas sa place dans un État unitaire comme le nôtre. Je vous remercie.

**Mme la Présidente** – Quel paradoxe de voir des groupes qui vilipendent l'inefficacité de l'État à longueur de journées et qui refusent qu'une collectivité locale apporte son concours. Monsieur VIGIER.

**M. VIGIER** – Madame la Présidente. Mme MALAISÉ dit qu'elle fait des propositions, mais elle n'en a pas fait lorsque nous lui avons demandé une contribution. Je regrette vraiment beaucoup que l'on dise, à la fin du match, avoir des idées, alors que lorsque je vous ai demandé si vous en aviez, vous n'avez pas répondu. Il me paraît par ailleurs très important de rappeler que nous nous inscrivons dans la loi. La loi nous donne cette possibilité de demander des compétences complémentaires. Nous sommes ambitieux. Nous nous inscrivons également dans la Constitution et nous voulons aller très loin parce que nous voulons porter une voix auprès de l'État pour lui dire : ça suffit, il faut nous faire confiance, il faut lâcher prise ! Je ne vois en rien comment ces demandes de rejet puissent être justifiées. Madame la Présidente, je demande leur rejet.

**Mme la Présidente** – Un scrutin public est demandé sur la motion LFIA et GCEC. J'appelle le scrutin public sur la motion LFIA. Avis défavorable de l'Exécutif. Le scrutin est ouvert. J'appelle des scrutateurs. Qui veut venir scruter ? Monsieur DOSNE et Monsieur CHIBANE. Le scrutin est clos.

#### **Vote de la motion de rejet n° 1 (LFIA)**

**Scrutin public**

**POUR** : 44

**CONTRE** : 118

**ABSTENTION** : 8

**NPPV** : 18

**REJET**

**Mme la Présidente** – Nous lançons un deuxième scrutin public sur la motion GCEC. Je doute que le vote soit différent, mais je comprends qu'il y a une volonté de différenciation forte entre LFIA et GCEC. Le scrutin est ouvert. J'appelle des scrutateurs. Monsieur DES GAYETS et Monsieur BEDU. Le scrutin est clos.

#### **Vote de la motion de rejet n° 2 (GCEC)**

**Scrutin public**

**POUR** : 55

**CONTRE** : 118

**ABSTENTION** : 7

**NPPV** : 1

**REJET**

**Mme la Présidente** – Nous passons au vote sur la motion de rejet RN. Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui ne prend pas part au vote ? Elle est rejetée.

#### **Vote de la motion de rejet n° 3 (RN-IDF)**

**POUR** : RN-IDF

**CONTRE** : IDFR, UDI, Eco, GCEC

**ABSTENTION** : MP

**NPPV** : SER, LFIA, M. PREVEL (NI)

**ABSENTS** : M. BOURIACHI (NI), M. LEGRAND (NI), M. REDA (NI), Mme de ROZIERES (NI)

**REJET**

#### **Discussion générale**

**Mme la Présidente** – Nous en arrivons à la discussion générale. Madame MALAISÉ garde son temps de parole pour les amendements. Pour la majorité présidentielle, Madame TAQUILLAIN.

**Mme TAQUILLAIN (MP)** – Madame la Présidente, mes chers collègues, je voudrais tout d'abord remercier le président VIGIER du travail qu'il a réalisé autour de ces propositions. Ce travail a été utile, constructif et je crois qu'il rend honneur à notre mandat de conseiller régional. La majorité à laquelle j'appartiens a toujours été favorable à un nouvel acte de décentralisation, adapté à chaque territoire. C'est grâce à ce gouvernement, à notre majorité, que la loi 3DS a été votée, celle sur laquelle vous construisez aujourd'hui vos propositions. Parce que les collectivités locales ont un savoir-faire, une expertise, au travers de l'échelon de proximité, nous pouvons gagner en souplesse et en efficacité. Je le vois tous les jours en tant qu'élue municipale de Courbevoie. Je rappelle également que notre groupe avait voté pour le vœu présenté par le groupe UDI, consistant à ce que la Région puisse salarier des médecins dans les déserts médicaux. C'est donc au nom de ces valeurs que nous pourrions parfaitement nous retrouver sur certaines propositions. C'est le cas sur la transition énergétique et sur la rénovation thermique, sur le transfert des routes nationales et autoroutes à Île-de-France Mobilités, sur lequel nous sommes d'accord, mais que lequel la Région n'a pas

encore candidaté. C'est le cas aussi sur la simplification des échelons administratifs. J'appelle de mes vœux une réforme de la gouvernance en Île-de-France, pour redonner du souffle au bloc communal. Ces échelons trop nombreux contribuent notamment à la crise politique que nous traversons. Nous faisons face à une complexité de compétences, qui ne nous permet plus de répondre efficacement aux attentes et aux questions de nos concitoyens. Toutefois, nous ne pouvons pas nous retrouver dans vos propositions, car vous avez décidé de passer en force, sans réelle concertation avec les autres groupes. En écho au courrier du CESER, vous avez décidé de ces quarante propositions. Vous avez raisonné comme si la région Île-de-France était la seule en France. Or si nous voulons être efficaces et réalistes, il faut penser la décentralisation d'une manière globale. C'est aussi pourquoi le Président de la République a annoncé qu'il allait faire des propositions sur la décentralisation et sur la clarification des compétences entre les collectivités. Ces propositions changeront complètement le document que vous nous présentez aujourd'hui.

La décentralisation est aussi la culture de l'évaluation. C'est pourquoi nous estimons qu'une bonne décentralisation est celle qui s'assure qu'elle aura les moyens de répondre aux besoins provoqués et de satisfaire les attentes des Franciliens. À cet égard, la gestion par la Région de nos transports en Île-de-France, pour laquelle l'État a encore apporté son concours financier pour en assurer la continuité, n'a pas encore apporté les preuves de sa pleine efficacité. Nous sommes donc pleinement favorables à un examen au cas par cas des propositions de décentralisation qui pourront être faites, dès lors qu'elles seront crédibles, que le cadre juridique pertinent sera connu et dès lors aussi que vous aurez donné les garanties que la Région sera enfin capable de gérer efficacement ces nouvelles compétences, ce qui n'est pas encore le cas. Telles sont la décentralisation et la méthode que nous attendons et nous regrettons votre proposition, que nous considérons comme un rendez-vous manqué, sur lequel il vous appartiendra de revenir.

**Mme la Présidente** – Merci. Monsieur NAUTH.

**M. NAUTH (RN-IDF)** – Madame la Présidente, mes chers collègues, la décentralisation est un sujet souvent débattu dans notre pays. Certes, l'idée de rapprocher le décideur politique du citoyen français est louable, mais elle nécessite une approche prudente et réfléchie. Or la mission pour un choc de décentralisation de Madame la Présidente n'est ni prudente ni réfléchie. Examinons certaines des propositions de la majorité pour comprendre les dangers potentiels de sa vision de la décentralisation. S'agissant de régionaliser Pôle Emploi, cette proposition risque de créer des incohérences dans les politiques d'emploi, entraînant potentiellement des disparités entre les régions. S'agissant de régionaliser la gouvernance de l'assurance-chômage, une telle régionalisation pourrait engendrer une disparité des droits et des indemnisations entre les régions. À propos de la transformation des lycées professionnels, elle pourrait fragmenter notre système éducatif et créer des inégalités en termes de qualité et de ressources entre les régions. À propos du transfert des moyens de l'Éducation nationale vers une agence régionale, les orientations nationales pourraient être remplacées par des priorités régionales, fragmentant encore davantage notre système éducatif. S'agissant de créer un SMIC francilien, cette proposition risque de creuser les inégalités entre les régions et d'affaiblir encore plus l'État, pilier central de notre solidarité nationale.

Madame la Présidente, votre défense et votre vision de la décentralisation, en soutenant que l'État cherche à échapper à ses responsabilités, ne tient pas la route. Le véritable enjeu réside non pas dans l'État lui-même ou son organisation, mais dans les décisions des gouvernements successifs des 30 dernières années. Ces gouvernements ont systématiquement choisi d'abandonner leurs responsabilités, contribuant ainsi à l'affaiblissement de l'État. N'oublions pas d'ailleurs, Madame la Présidente, que vous avez été vous-même ministre sous la présidence de Nicolas SARKOZY, qui a beaucoup œuvré pour affaiblir l'État. En outre, en prenant une décentralisation extrême, Madame la Présidente, vous semblez perdre de vue ce qui fait l'âme de notre Nation. Notre histoire est riche d'un équilibre entre centralisation et respect des identités régionales. Le souhait des Français n'est pas que l'État transfère une multitude de compétences aux Régions, mais une simplification du millefeuille territorial, avec une structure claire et efficace. Le Rassemblement national, dans sa vision de la décentralisation, propose précisément cette clarification. Nous voulons éviter le chevauchement des compétences, en limitant la clause de compétence générale aux communes et en définissant clairement les compétences des autres niveaux administratifs par la loi. Nous souhaitons revenir à une carte de 22 régions, respectant les spécificités locales, et créer le conseiller territorial, simplifiant ainsi la représentation à l'échelle départementale et régionale, et enfin rendre le pouvoir aux communes dont le maire est l'élu préféré des Français.

En conclusion, votre proposition, Madame la Présidente, semble déconnectée des attentes réelles des Franciliens et des Français en général. La décentralisation ne doit pas être un prétexte pour dévitaliser l'État, mais doit servir à rapprocher la politique des Français, tout en préservant notre unité nationale. Le Rassemblement national s'engage résolument dans cette voie, pour une France forte et au service de son peuple. Nous savons ce que veulent Madame la Présidente et ses amis centristes : copier l'Allemagne, singer l'Allemagne et donc transformer la France en un État fédéral. Cela doit passer par l'institution de grandes régions, de régions transfrontalières et une décentralisation à outrance. Madame PÉCRESSE et ses amis centristes se prosternent ainsi devant les exigences bruxelloises. Madame PÉCRESSE n'a pas vu que sa position est maintenant dépassée et ringarde. Les Français veulent tout le contraire : la défense de la Nation et la protection des frontières. Je vous remercie.

**Mme la Présidente** – Monsieur DUMESNIL pour le Pôle écologique. Pas de prise de parole. Monsieur DES GAYETS.

**M. DES GAYETS (SER)** – Merci Madame la Présidente. Monsieur VIGIER, comme vous le savez, notre groupe est profondément décentralisateur. Pourquoi ? Parce que la décentralisation porte une triple promesse, la promesse d'une responsabilité clarifiée, la promesse d'amélioration de l'action publique, plus forte et plus proche des concitoyens, et la promesse de dialogue et de concertation. C'est d'ailleurs ce qui nous a amenés, puisque nous n'avons pas attendu votre rapport pour le faire, à porter des actes et des mesures de décentralisation. Nous sommes favorables à ce que les Régions puissent avoir un rôle plus important dans la planification écologique, au regard de ces enjeux. Nous sommes favorables à ce que le pilotage de l'apprentissage, la question du développement économique permettent aux Régions d'avoir des compétences supplémentaires. Nous sommes favorables, et nous aurons l'occasion d'y revenir, à ce que nous puissions nous impliquer dans la gestion forestière. Nous sommes favorables, comme beaucoup d'autres groupes ici, à l'autonomie fiscale des collectivités. Nous avons d'ailleurs régulièrement l'occasion de vous rappeler nos convergences, sur ce sujet, avec d'autres groupes de cet hémicycle.

Toutefois, Monsieur VIGIER, votre exercice n'est pas très réussi. Vous étiez partis sur un exercice laborieux parce qu'il était fondé sur un paradoxe. Comment peut-on exiger plus de responsabilités lorsqu'on est incapable de tenir son rang dans tant de politiques publiques ? C'est la question qui se pose à la Région Île-de-France. Depuis des années, sous votre mandat, Madame PÉCRESSE, nous vivons un sous-investissement public chronique, en matière de logement, en matière de transport, en matière d'école. Comment voulez-vous dès lors demander plus de pouvoir quand vous êtes incapable d'agir correctement pour les Franciliens ?

À ce paradoxe, Monsieur VIGIER, vous avez rajouté malheureusement d'autres aspects qui font de ce rapport un échec. Tout d'abord, vous n'avez pas concerté avec les autres collectivités locales franciliennes. Vous nous dites que vous ne parlez que de la Région, mais penser la décentralisation, c'est penser aussi le partenariat et la coordination avec les autres collectivités franciliennes. Vous ne l'avez pas fait. Deuxièmement, vous avez été détournés par les mesures portées par le groupe LR de la majorité régionale. Ce qui devait être un choc de décentralisation est devenu une tentative d'abandon. En effet, vos propositions ne permettent pas plus d'ambition pour la Région Île-de-France, mais sont en fait des régimes d'exception pour s'affranchir encore et encore des obligations de solidarité, d'actions publiques, de réponses aux grands défis qui sont devant nous, dans cette région. Je prendrai, à ce propos, deux exemples. Le premier concerne la tarification sociale. Vous proposez, dans ce rapport, de vous affranchir de la tarification sociale, pour pouvoir pénaliser les bénéficiaires de l'AME. Tel est votre projet. Concernant les écoles, votre proposition est objectivement assez obscurée. Vous proposez de reprendre une mesure sénatoriale qui n'est qu'un copié-collé de ce qui existe aujourd'hui dans le modèle anglo-saxon, avec la création d'écoles primaires autonomes. Vous demandez de mettre en place un système qui s'affranchit du recrutement des professeurs, de la carte scolaire et des enseignements. Vous faites cette proposition le jour où nous devons soutenir l'école publique et où vous êtes incapable de créer une DGFL qui soit à la hauteur des ambitions et des besoins des jeunes Franciliens. Aujourd'hui, vous vous affranchissez de vos responsabilités. Vous comprendrez, dans ces circonstances, que l'on ne peut pas dénaturer la question de la décentralisation comme vous le faites. S'il y avait un amendement à porter à votre rapport, il serait de changer le titre de cette délibération. Ce n'est pas un choc de décentralisation ; c'est une manœuvre d'abandon. Évidemment, nous ne vous suivrons pas sur ce chemin. Je vous remercie.

**Mme la Présidente** – Monsieur SCHAHL.

**M. SCHAHL (UDI)** – Merci Madame la Présidente. D'un bout à l'autre de l'hémicycle, j'ai entendu absolument les mêmes propos. Nous sommes tous des décentralisateurs, mais j'avais l'impression d'avoir des banquiers devant une demande de prêt de leurs clients. Comme vous l'avez dit, Madame la Présidente, l'article 1<sup>er</sup> de la Constitution affirme que la République est décentralisée. Dont acte. Dans les faits, elle ne l'est pas plus que la RDA était une République démocratique. Depuis les lois DEFFERRE, il y a quarante ans, qu'avons-nous réellement fait pour nous libérer du centralisme à la française ? Le droit à l'expérimentation, bien que constitutionnalisé il y a 20 ans, est encore balbutiant. Il y a un an, le Parlement a adopté la loi 3DS qui crée le droit de saisine des collectivités, pour leur permettre de demander le transfert de compétences, mais aucune ne s'est encore emparée de ce droit, avant nous ce matin. Les droits ne s'usent que lorsqu'on ne les utilise pas. Alors ce matin, nous allons utiliser ces droits et affirmer que la Région est le bon échelon pour mener des politiques où l'État Léviathan est défaillant. Je vais défendre les amis centristes dont tout le monde parle. Pour nous, à l'UDI, l'Europe et le girondisme sont le fondement de notre engagement. Notre idéal européen, qui fait vibrer certains dans l'autre sens, notre fidélité à la Nation et notre identité régionale ne s'opposent pas entre eux ; ils se conjuguent et forment un triple horizon d'une même vision subsidiaire de nos institutions. C'est le fondement de notre réflexion ce matin et nous sommes heureux de la partager avec vous. Pour chaque politique publique, il convient de choisir l'échelon le plus approprié. C'est ce à quoi nous croyons et c'est ce que nous allons faire ce matin.

Je tiens à vous remercier, Monsieur le président VIGIER, pour ce travail titanique que vous avez mené depuis un an. En février 2022, simultanément avec la loi 3DS, vous faisiez adopter un vœu par notre assemblée pour faire de l'Île-de-France la pionnière d'une révolution girondine. Madame la Présidente, je vous joins également nos remerciements les plus sincères. Vous avez saisi cette opportunité, mais comme vous l'avez dit, votre engagement décentralisateur est également plus ancien et vous vous êtes engagée avec sincérité dans cette ambition, en lui confiant cette mission, visant à recenser les compétences dont la Région devait se saisir. Au cours de cette mission, il a mené des dizaines d'auditions avec Denis GABRIEL, que je remercie également, avec des experts, le CESER. Il a associé, contrairement à ce que j'ai entendu, tous les groupes de la majorité et de l'opposition, dans un esprit pluraliste. Cela se traduit aujourd'hui par ces quarante propositions dont vous nous proposez le transfert. Je ne

vais pas en refaire l'inventaire. Je salue, d'une manière générale, l'ambition qui est la nôtre pour les compétences sociales. J'ai la conviction que notre Région est le bon échelon pour les gérer. Oui, il faut un SMIC régional, car le coût de la vie n'est pas le même ici qu'en Ariège. Oui, il faut régionaliser l'assurance-chômage parce que des centaines de milliers d'emplois sont à pourvoir dans notre bassin et nous sommes les mieux organisés pour pouvoir assurer ce maillage. Oui, il faut régionaliser le logement social et les politiques de santé, pour mailler enfin réellement le territoire. Je veux tordre le cou aux réflexes jacobins des deux bancs de cet hémicycle et aux principes, selon lesquels cette décentralisation casserait l'unité de la Nation et créerait des inégalités entre régions. C'est faux ! Aujourd'hui, il y a des inégalités entre les régions et elles existent avant tout au sein d'une même région. Elles existent entre la ville et sa campagne, elles existent entre la ville et sa banlieue et elles existent bien plus fortement qu'entre Bordeaux et Toulouse ou qu'entre Nantes et Rennes. Nous devons résorber ces inégalités. Je ne vise aucun gouvernement actuel ni passé ; c'est l'histoire de nos institutions. Comme l'État n'arrive pas à remplir sa mission de service public et qu'à force de vouloir tout faire, il finit par ne pas tout faire suffisamment bien – vous m'autoriserez cet euphémisme – il est temps d'agir. Je me retourne vers vous, chers collègues de la majorité présidentielle, lors de la rencontre de Saint-Denis, à quelques centaines de mètres d'ici, le Président de la République a demandé à tous les partis politiques d'être ambitieux. Je dirais « audacieux », si je voulais paraphraser un jacobin, mais je ne pense pas que la référence à DANTON soit la meilleure ce matin. Alors, nous le prenons au mot. Beaucoup d'entre vous sont ministres. Relayez nos propositions, convainquez vos collègues pour que nous puissions avoir une majorité au Parlement, pour adopter ces transferts ambitieux ou audacieux. C'est de l'Île-de-France, comme vous l'avez dit, que débutent toutes les révoltes. Alors, entamons cette révolution girondine et faisons de l'Île-de-France la première et la plus grande région décentralisée d'Europe.

**Mme la Présidente** – Merci. Le groupe Île-de-France rassemblée.

**M. DELAPORTE (IDFR)** – Madame la Présidente, Monsieur le rapporteur, mes chers collègues, notre assemblée est appelée aujourd'hui à débattre d'un sujet décisif pour notre Région et pour notre pays, celui de la décentralisation. Cette réalité est en effet largement reconnue par les élus, les acteurs économiques, sociaux et associatifs de terrain : depuis trop longtemps, notre pays souffre d'un excès de centralisation. Les élus locaux, depuis des années, déplorent une mise sous tutelle progressive des collectivités. Ils récusent à l'envie une évolution qui, sous le terme de déconcentration, s'apparente de fait à une recentralisation au profit de l'État. Confrontés à l'accumulation de normes bureaucratiques complexes, parfois abscondes, de réglementations multiples et parfois contradictoires, les acteurs de terrain sont souvent bridés, voire paralysés dans leur action publique quotidienne. De fait, l'État intervient dans presque tous les domaines de l'action publique et souvent, au détriment de ses fonctions proprement régaliennes (éducation, santé, justice, sécurité). Son omniprésence dissimule de moins en moins son impuissance. Les doublons, les conflits de compétences, le millefeuille administratif ont fini par porter préjudice à l'efficacité et à la proximité. Malgré le niveau record des prélèvements publics, les services publics peinent à assurer leurs missions et leurs résultats sont loin d'être au rendez-vous. Il y a quarante ans, nous célébrions les premières lois de décentralisation, un tournant dans l'histoire de notre organisation institutionnelle. Depuis ces lois DEFERRE de 1982, notre pays n'a pas connu de réforme décentralisatrice majeure. L'acte 3 de la décentralisation, régulièrement promis par le Président de la République, se fait toujours attendre. Nous affirmons ici aujourd'hui notre conviction qu'il est nécessaire et urgent de donner à la Région plus de liberté et plus d'autonomie. Notre pays a évolué, notre société a changé ; il est temps que notre organisation politique et territoriale évolue aussi, pour s'adapter à ces nouvelles réalités. Nous devons trouver de nouveaux équilibres pour mieux répondre aux crises que la France traverse et notre Région Île-de-France est prête à porter ce message. Dans cet hémicycle, chacun porte de légitimes convictions, mais je suis certain que nous partageons ensemble une même exigence, celle de simplifier l'action publique, de renforcer son efficacité, d'éliminer les entraves inutiles et de faciliter l'action quotidienne des acteurs. L'intitulé de la mission « pour un choc de décentralisation » révèle toute l'ambition et l'audace que porte notre Présidente, Valérie PÉCRESSE, au service de la région Île-de-France, au service des Franciliens et au service de la décentralisation. Décentralisation n'est pas fédéralisme. Un choc de décentralisation s'impose d'urgence, pour rétablir un équilibre cohérent entre les compétences de l'État et celles de la Région. Un choc de décentralisation est aussi, d'un certain point de vue, un projet de société qui s'inspire du principe de subsidiarité, qui veut rendre aux acteurs leur pleine responsabilité. Il est temps de faire confiance à la Région Île-de-France pour qu'elle s'administre librement. Le rapport qui nous est présenté propose des solutions concrètes pour rendre l'action publique plus efficace, moins bureaucratique, plus proche du terrain. Je veux d'ailleurs saluer le travail remarquable du rapporteur Jean-François VIGIER, ainsi que celui des membres de la commission de la réforme territoriale, présidée par Denis GABRIEL. Je les remercie pour cette vaste consultation, qui a débouché sur des propositions tout à fait intéressantes. Je remercie les intervenants experts qui sont intervenus au cours de 27 auditions, durant ces six derniers mois.

Les propositions formulées par la mission sont à la hauteur des enjeux et des ambitions. Grâce à la loi 3DS, les Régions ont la possibilité de demander à l'État de transférer certaines compétences qu'elles peuvent mieux exercer, plus efficacement. Notre Région est la première à solliciter ce droit de saisine. Il incombe désormais à l'État de répondre à cette saisine. Sinon, quels seraient le sens et la portée de ces textes qui ont créé le droit à la différenciation et le droit à l'expérimentation ? Ce droit à l'expérimentation s'exerce dans un temps limité et débouche sur une évaluation des études d'impact et un bilan. Les quarante propositions apportent des réponses pragmatiques à des besoins concrets. L'Île-de-France n'est ni l'Occitanie, ni la Bretagne, ni l'Auvergne. Pour tenir compte des spécificités régionales, le temps est enfin venu d'assouplir une règle d'uniformité institutionnelle

qui avait jadis, dans une société moins complexe, une vertu organisatrice, mais qui aujourd'hui ne garantit plus ni l'efficacité ni l'égalité de tous devant le service public. Rappelons-nous qu'au terme de la Constitution, l'organisation de la République est décentralisée. Accorder à la Région les compétences qu'elle est le mieux à même d'exercer n'est-il pas en soi un objectif démocratique ? Ce rapport s'adresse aux Franciliens. Les propositions répondent à leurs attentes légitimes pour des services publics plus proches, plus efficaces, plus simples et plus adaptés. Confier la présidence de l'ARS, celle de Pôle Emploi, celle de l'AP-HP à la Présidente du Conseil régional n'est pas moins important ni moins révolutionnaire, au sens girondin du terme, que de confier, comme en 1982, la présidence du Conseil départemental, traditionnellement assurée par le préfet de Région et de Département, à un élu du suffrage universel. Notre pays ne pourra résoudre la crise de confiance qu'il traverse qu'en redonnant aux élus locaux la liberté et le pouvoir d'agir, conformément d'ailleurs au principe de libre administration des collectivités locales. Liberté, proximité, efficacité de l'action publique, telles sont les lignes directrices de ces propositions. Cette séance marque ainsi un moment crucial, peut-être même historique, où notre Région saisit l'opportunité de renforcer ses compétences par la décentralisation. Elle est aussi une main tendue à l'État pour mieux servir l'intérêt général, l'intérêt de nos concitoyens, l'intérêt de notre pays. L'enjeu est d'envergure. Nous sommes appelés à suivre les traces de nos prédecesseurs, des grands décentralisateurs. La décentralisation n'est pas qu'une démarche administrative ; elle est une volonté, une dynamique un élan. C'est à cet élan de renouveau que nous sommes finalement collectivement appelés. Je vous remercie.

**Mme la Présidente** – Merci Monsieur DELAPORTE. Monsieur ORJEBIN garde son temps de parole. Monsieur VIGIER.

**M. VIGIER** – Merci Madame la Présidente. Mesdames et Messieurs les présidents de groupe, chers collègues, merci pour ces interventions. Je voudrais d'abord me tourner vers Éric SCHAHL qui est intervenu pour mon groupe, pour le remercier d'abord pour avoir complété mon propos, si justement, et pour lui dire aussi que nous pouvons être fiers aujourd'hui de porter ensemble cette parole de plus de décentralisation, de plus de responsabilités pour notre collectivité. Je pense aussi aux sénateurs centristes qui ont porté cette voix, notamment lors de la préparation de la loi 3DS. Je pense notamment à Françoise GATEL. Merci de ce rappel.

Je veux remercier aussi Olivier DELAPORTE, puisque l'orateur du groupe IDFR a été de toutes les auditions. Il a été d'une grande expertise. Sa parole a beaucoup porté et je pense notamment à la dernière réunion de la commission de la réforme territoriale. Vos propos ont toujours été justes et je suis, Madame la Présidente, très fier que vous ayez porté, avec le groupe IDFR et avec l'UDI, cette vision aussi décentralisatrice aujourd'hui. Je trouve que c'est un magnifique moment de notre majorité régionale.

Je m'adresse aussi à la présidente du groupe de la majorité présidentielle. Chère Aurélie TAQUILLAIN, merci pour vos mots. Merci pour votre intervention. J'ai retenu deux points importants dans votre propos et sur lesquels je veux vous répondre. Vous avez parlé de calendrier et vous avez dit, à ce sujet, que le Président de la République s'apprêtait à faire des propositions pour plus de décentralisation. C'est bien ! Pour autant, il n'y a pas de bon calendrier pour demander plus de pouvoir, plus de décentralisation pour nos concitoyens. Dès la loi 3DS votée, nous sommes rentrés dans cette démarche qui aboutit aujourd'hui à cette délibération et je pense qu'il ne faut plus attendre. Nous avons attendu beaucoup trop d'années pour obtenir plus de compétences. Il faut aujourd'hui les demander sans relâche. Le gouvernement pourra peut-être s'inspirer du travail que nous présentons aujourd'hui. Vous avez dit également qu'il ne faut jamais perdre de vue que nous devons répondre aux attentes de nos concitoyens. Les deux mots importants à retenir du travail qui nous a guidés sont proximité et efficacité. Nous portons justement ces demandes de compétences nouvelles pour être en proximité avec nos concitoyens, avec les Franciliens. Pour conclure, je souhaiterais vous lire un passage de l'*interview* qu'a donnée le Président de la République au journal *l'Opinion*, il y a trois mois à peine. Interrogé sur l'état des relations entre le gouvernement et les collectivités, le Président de la République a dit : « Il doit y avoir une clarification institutionnelle. On pourrait avoir un système beaucoup plus efficace, avec plus de décentralisation. On n'a jamais fait de la vraie décentralisation dans notre pays. Décentraliser, cela veut dire donner une compétence. Les responsabilités démocratiques vont avec le pouvoir normatif et la nécessité de rendre compte aux électeurs. Aucune politique publique n'est clairement décentralisée dans notre pays, cela crée de l'inefficacité ». Si le Président pense vraiment ce qu'il a écrit, alors je ne doute pas qu'il répondra favorablement à nos quarante demandes.

Je voudrais ensuite répondre simultanément aux groupes LFIA et RN, puisqu'ils ont été tous les deux hors sujet sur le même thème. Comme ils pensent la même chose, je vais leur répondre ensemble. Vous êtes hors sujet dans votre contribution, puisque vous parlez quasi exclusivement d'organisation institutionnelle. En matière d'organisation institutionnelle, vous portez la même vision, celui d'un retour en arrière de 50 à 60 années. Vous voulez revenir aux 22 régions et vous voulez privilégier le groupe Maire et Département au détriment de la Région. En faisant cela, vous commettez une erreur énorme. On peut dire que le couple est le Maire et le Département, le Maire et la Région, le Maire et la Communauté d'agglomération et la Métropole, mais une fois que vous avez dit cela, l'État est toujours là, avec ses contrôles *a priori*, *a posteriori*, quelle que soit l'organisation institutionnelle. Vous faites tous les deux la même erreur, d'abord en vous plaçant hors sujet sur le travail que nous avons voulu réaliser et ensuite en portant la même analyse de l'organisation institutionnelle où vous nous faites reculer de nombreuses années.

Comme je l'ai dit à Céline MALAISÉ tout à l'heure, elle parle de propositions qu'elle a faites, mais lorsque nous avons demandé une contribution, j'ai été au regret de constater que le PCF n'a pas fait de proposition concrète. Je le regrette, Madame MALAISÉ, parce que votre parti est aux affaires dans de nombreuses collectivités et j'attendais beaucoup plus de votre part.

Je vais répondre au groupe PS et je veux m'attarder un instant pour finir sur l'intervention de Maxime DES GAYETS. D'abord, je suis heureux de noter qu'il est favorable à la décentralisation. Il l'a rappelé et il avait fait des propositions, mais quand nous proposons, pour le coup, vous ne voulez plus de décentralisation. Vous êtes pour la décentralisation, mais il suffit que nous le demandions pour que vous soyiez contre. Ensuite, vous reprenez une antienne que vous avez souvent développée dans cet hémicycle, chaque fois que la Présidente a pu proposer de demander quelque chose à l'État, celle qui consiste à dire que l'on ne peut pas nous donner de nouvelles compétences puisque nous exerçons mal celles que nous devons exercer par la loi. Autant vous dire que l'opposition, en Occitanie, dirait la même chose. Ces propos n'amènent à rien. Au contraire, je pense qu'il faut que l'on se retrouve sur la nécessité de plus de décentralisation. Un homme d'État a dit un jour : « La France a eu besoin d'un pouvoir fort et centralisé pour se faire ; elle a aujourd'hui besoin d'un pouvoir décentralisé pour ne pas se défaire ». Je suis entièrement d'accord avec cet homme d'État, qui était François MITTERRAND. Vous qui êtes les fils spirituels de François MITTERRAND et de Gaston DEFFERRE, je suis extrêmement déçu que vous n'ayez pas fait une proposition concrète, au moment de notre demande de contribution, pour proposer de nouvelles compétences que nous pourrions solliciter. En faisant ce travail sur la décentralisation, j'ai lu de nombreux textes et je suis tombé sur une tribune qui avait été rédigée par des élus, il y a une année. Cette tribune est très intéressante et je vais prendre quelques citations. « L'exigence de la décentralisation devient urgente pour armer les collectivités face à la profonde crise économique et sociale d'aujourd'hui. Elle doit permettre d'adapter les compétences des collectivités aux besoins de leur territoire, de donner aux collectivités les moyens d'assumer leurs responsabilités ». C'est la différenciation, Monsieur Maxime DES GAYETS, et vous avez signé cette tribune avec Yannick TRIGANCE, avec Jonathan KIENZLEN et d'autres socialistes, parce que vous partagez exactement notre position. Vous voterez évidemment contre, parce que sur cette question de la décentralisation, un ruisseau nous sépare, non pas un fleuve, un ruisseau, mais vous ne le franchirez pas aujourd'hui. Si dans quelque temps, dans une autre collectivité gérée par vos amis, la collectivité fait des demandes de différenciation, il est fort à parier que l'opposition votera contre parce qu'elle ne franchira pas le petit ruisseau. Tout le monde rigolera bien, mais celui qui rigole le plus, Monsieur DES GAYETS, est celui au-dessus qui tient le marteau et qui tape, parce que lui, quelle que soit la couleur du manche politique, il tape toujours aussi fort. Alors aujourd'hui, franchissez le ruisseau et venez avec nous !

**Mme la Présidente** – Et il ne s'agit pas du Rubicon, Monsieur DES GAYETS.

## Article 1

### Amendement n° 5 (Eco)

**Mme la Présidente** – À l'article 1<sup>er</sup>, nous avons des amendements Eco. Qui les défend ?

**Mme ABEILLE (Eco)** – Pour respecter les engagements internationaux et européens de la France en matière de transition écologique et de neutralité carbone, nous proposons que la mise en œuvre de la PAC via les fonds européens agricoles pour le développement rural soit entièrement de la compétence régionale et non plus partagée entre la Région et l'État. Cette autorité de gestion reposera sur une convention d'objectifs claire et ambitieuse avec l'État et les instances européennes, notamment sur l'agriculture biologique. Il est crucial de territorialiser l'action publique en matière d'agriculture. Merci.

(M. BERGER remplace Mme PÉCRESSE à la présidence de séance)

**M. VIGIER** – Nous sommes en pleine réalisation d'une programmation FEADER. Il est donc beaucoup trop tôt. J'appelle au rejet. Je veux quand même rappeler que j'avais sollicité des contributions des groupes et je trouve que vous auriez dû m'envoyer cette contribution fin août, au moment où nous vous l'avons demandée, de façon à ce que nous puissions l'étudier et l'expertiser. J'appelle donc au rejet.

**M. BERGER, président de séance** – Il est maintenu. Je le mets donc aux voix, avec un avis défavorable de l'Exécutif. Qui est pour ? Contre ? Abstention ? NPPV ? Il est rejeté.

### **Vote de l'amendement n° 5 (Eco)**

**POUR** : Eco, GCEC

**CONTRE** : IDFR, UDI, MP

**ABSTENTION** : RN-IDF

**NPPV** : SER, LFIA, M. BOURIACHI (NI), M. LEGRAND (NI), M. PREVEL (NI)

**ABSENTS** : M. REDA (NI), Mme de ROZIERES (NI)

**REJET**

### Amendement n° 6 (Eco)

**M. BERGER, président de séance** – Nous passons à l'amendement n° 6.

**Mme ABEILLE (Eco)** – Pour simplifier et accélérer le déploiement des pistes cyclables, nous proposons de transférer les compétences voiries du réseau concerné à Île-de-France Mobilités.

**M. VIGIER** – Cette proposition concerne l'organisation institutionnelle, ce qui n'était pas du tout l'objet de notre travail. J'appelle donc au rejet.

**M. BERGER, président de séance** – Il est maintenu. Je le mets aux voix. Qui est pour ? Contre ? Abstention ? NPPV ? Il est rejeté.

#### Vote de l'amendement n° 6 (Eco)

**POUR** : Eco, GCEC

**CONTRE** : IDFR, UDI, RN-IDF, LFIA

**ABSTENTION** : SER

**NPPV** : MP, M. BOURIACHI (NI), M. LEGRAND (NI), M. PREVEL (NI)

**ABSENTS** : M. REDA (NI), Mme de ROZIERES (NI)

**REJET**

### Amendement n° 7 (Eco)

**M. BERGER, président de séance** – Nous passons à l'amendement n° 7.

**Mme DUMAS (Eco)** – Il s'agit de remettre de la cohérence entre investissement et mise en fonctionnement des nouvelles lignes de transport en Île-de-France, en transférant à Île-de-France Mobilités la maîtrise d'ouvrage des infrastructures qui relèvent de la Société du Grand Paris, ainsi que les ressources.

**M. BERGER, président de séance** – Monsieur le Vice-Président.

**M. VIGIER** – Pardonnez-moi, mais j'ai l'impression que vous arrivez en fin de match, comme si vous me proposiez un amendement pour confier à la Région Île-de-France l'organisation de la Coupe du monde de rugby ! J'appelle au rejet.

**M. BERGER, président de séance** – Il est maintenu. Je le mets aux voix. Qui est pour ? Contre ? Abstention ? NPPV ? Il est rejeté.

#### Vote de l'amendement n° 7 (Eco)

**POUR** : Eco, GCEC

**CONTRE** : IDFR, UDI, MP

**ABSTENTION** : RN-IDF

**NPPV** : SER, LFIA, M. BOURIACHI (NI), M. LEGRAND (NI), M. PREVEL (NI)

**ABSENTS** : M. REDA (NI), Mme de ROZIERES (NI)

**REJET**

### Amendement n° 9 (Eco)

**M. BERGER, président de séance** – Nous passons à l'amendement n° 9.

**M. DUMESNIL (Eco)** – En ce qui concerne la démocratie participative, pour donner plus de pouvoir au CESER, nous vous invitons à faire vous aussi de la démocratie participative et notamment de la co-construction. Nous n'avons pas fait de contribution parce que nous nous attendions à des sortes de dialogue, sur un rapport aussi important. Apprenez juste à lire les rapports du CESER, à les considérer, à leur donner de nouvelles compétences et vous aussi, franchissez le ruisseau de la démocratie. Venez sur notre banc et vous verrez que le faire ensemble est très sympa. Merci.

**M. BERGER, président de séance** – Monsieur le Vice-Président.

**M. VIGIER** – Mes chers collègues, je trouve qu'il serait dommage de donner au CESER pour retirer aux Franciliens le soin de faire cet exercice démocratique. Nous appelons au rejet.

**M. BERGER, président de séance** – Il est maintenu. Je le mets donc aux voix. Qui est pour ? Contre ? Abstention ? NPPV ? Il est rejeté.

**Vote de l'amendement n° 9 (Eco)**

**POUR** : Eco, GCEC, LFIA

**CONTRE** : IDFR, UDI, RN-IDF

**NPPV** : SER, MP, M. BOURIACHI (NI), M. LEGRAND (NI), M. PREVEL (NI)

**ABSENTS** : M. REDA (NI), Mme de ROZIERES (NI)

**REJET**

**Amendement n° 42 (IDFR)**

**M. BERGER, président de séance** – Nous passons à l'amendement n° 42 d'Île-de-France rassemblée. Il est défendu.

**M. VIGIER** – Avis favorable.

**M. BERGER, président de séance** – Je le mets aux voix. Qui est pour ? Contre ? Abstention ? NPPV ? Il est adopté.

**Vote de l'amendement n° 42 (IDFR)**

**POUR** : IDFR, UDI

**CONTRE** : Eco, RN-IDF, GCEC, LFIA

**NPPV** : SER, MP, M. BOURIACHI (NI), M. LEGRAND (NI), M. PREVEL (NI)

**ABSENTS** : M. REDA (NI), Mme de ROZIERES (NI)

**ADOPTION**

**Amendement n° 44 (IDFR)**

**M. BERGER, président de séance** – Nous passons à l'amendement n° 44. Il est défendu.

**M. VIGIER** – Avis favorable.

**M. BERGER, président de séance** – Je le mets aux voix. Qui est pour ? Contre ? Abstention ? NPPV ? Il est adopté.

**Vote de l'amendement n° 44 (IDFR)**

**POUR** : IDFR, UDI

**CONTRE** : Eco, RN-IDF, GCEC, LFIA

**NPPV** : SER, MP, M. BOURIACHI (NI), M. LEGRAND (NI), M. PREVEL (NI)

**ABSENTS** : M. REDA (NI), Mme de ROZIERES (NI)

**ADOPTION**

**Amendement n° 45 (IDFR)**

**M. BERGER, président de séance** – Nous passons à l'amendement n° 45. Il est défendu.

**M. VIGIER** – Avis favorable.

**M. BERGER, président de séance** – Je le mets aux voix. Qui est pour ? Contre ? Abstention ? NPPV ? Il est adopté.

**Vote de l'amendement n° 45 (IDFR)**

**POUR** : IDFR, UDI

**CONTRE** : Eco, MP, GCEC, LFIA

**ABSTENTION** : RN-IDF

**NPPV** : SER, M. BOURIACHI (NI), M. LEGRAND (NI), M. PREVEL (NI)

**ABSENTS** : M. REDA (NI), Mme de ROZIERES (NI)

**ADOPTION**

#### Amendement n° 46 (IDFR)

**M. BERGER, président de séance** – Nous passons à l'amendement n° 46. Il est défendu.

**M. VIGIER** – Avis favorable.

**M. BERGER, président de séance** – Je le mets aux voix. Qui est pour ? Contre ? Abstention ? NPPV ? Il est adopté.

#### **Vote de l'amendement n° 46 (IDFR)**

**POUR** : IDFR, UDI, RN-IDF

**CONTRE** : SER, Eco, GCEC, LFIA

**NPPV** : MP, M. BOURIACHI (NI), M. LEGRAND (NI), M. PREVEL (NI)

**ABSENTS** : M. REDA (NI), Mme de ROZIERES (NI)

#### **ADOPTION**

#### Amendement n° 44 (IDFR)

**M. BERGER, président de séance** – Nous passons à l'amendement n° 47.

**M. VIGIER** – Avis favorable.

**M. BERGER, président de séance** – Je le mets aux voix. Qui est pour ? Contre ? Abstention ? NPPV ? Il est adopté.

#### **Vote de l'amendement n° 47 (IDFR)**

**POUR** : IDFR, UDI, RN-IDF

**CONTRE** : Eco, MP, GCEC, LFIA

**ABSTENTION** : SER

**NPPV** : M. BOURIACHI (NI), M. LEGRAND (NI), M. PREVEL (NI)

**ABSENTS** : M. REDA (NI), Mme de ROZIERES (NI)

#### **ADOPTION**

**M. BERGER, président de séance** – Le vote de l'article 1 appelle l'examen de l'amendement n° 10 du groupe Eco, qui porte sur les articles 1 et 2.

#### Amendement n° 10 (Eco)

**M. DUMESNIL (Eco)** – Dans vos 40 propositions, il y a un peu de tout, et en particulier des compétences régaliennes qui ne peuvent être accordées à une Région. En cherchant à s'accaparer des compétences sur la sécurité, la santé et l'éducation, vous créez une inégalité entre les citoyennes et les citoyens et mettez en concurrence les régions. Je prends juste l'exemple du SMIC. Une augmentation du SMIC aurait pour conséquence contradictoire d'attirer des personnes vers notre région pour gagner plus et d'inciter les entreprises à délocaliser pour réduire leur masse salariale. Dans son argumentation, M. VIGIER prend appui sur le coût élevé du logement. Si le coût du logement est trop élevé, créons du logement social, augmentons les APL, étendons et renforçons l'encadrement des loyers, aidons les copropriétés à isoler leurs immeubles. Nous proposons donc, par cet amendement, de supprimer près de la moitié des points que vous proposez. Vous en avez la liste. Ces compétences doivent rester au niveau national, voire européen, afin de préserver la promesse d'égalité républicaine. Je vous remercie.

**M. VIGIER** – Il faut garder cette ambition. Il faut justement proposer ce pacte de 40 propositions, qui vont très loin, mais il faut aussi que l'État nous réponde sur l'ensemble de ces propositions. Avis défavorable ? Merci.

**M. BERGER, président de séance** – Il est maintenu. Je le mets aux voix. Qui est pour ? Contre ? Abstention ? NPPV ? Il est rejeté.

#### **Vote de l'amendement n° 10 (Eco) portant sur les articles 1 et 2**

**POUR** : Eco, GCEC

**CONTRE** : IDFR, UDI, RN-IDF, MP, LFIA

**NPPV** : SER, M. BOURIACHI (NI), M. LEGRAND (NI), M. PREVEL (NI)

**ABSENTS** : M. REDA (NI), Mme de ROZIERES (NI)

## REJET

**M. BERGER, président de séance** – Je vais faire voter l'article 1. Qui est pour l'article 1 ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui ne prend pas part au vote ? Il est adopté.

### Vote de l'article 1

**POUR** : IDFR, UDI

**CONTRE** : SER, Eco, RN-IDF, MP, GCEC, LFIA

**NPPV** : M. BOURIACHI (NI), M. LEGRAND (NI), M. PREVEL (NI)

**ABSENTS** : M. REDA (NI), Mme de ROZIERES (NI)

### ADOPTION

## Article 2

**M. BERGER, président de séance** – Nous passons à l'article 2, avec l'amendement n° 15 du groupe MP.

### Amendement n° 15 (MP)

**Mme de MONTCHALIN (MP)** – Merci Monsieur le président de séance. Quitte à demander de nouvelles compétences, soyons innovants et regardons le sujet des gares routières en Île-de-France. Comme vous le savez, Île-de-France Mobilités est déjà propriétaire de la gare routière de Gallieni, qui avait dû suivre notamment la faillite d'EUROLINES. Nous avons appris que la Mairie de Paris a décidé, il y a quelques jours, unilatéralement, de fermer la gare routière de Bercy. Cette gare accueille beaucoup de voyageurs, dans des conditions aujourd'hui désastreuses, et génère des nuisances pour les riverains. Néanmoins, alors que l'inflation est forte et que beaucoup de Français souhaitent se déplacer et venir notamment dans notre région, il serait étrange que nous fermions ces moyens de transport interurbains abordables. Nous demandons donc, par cet amendement, qu'Île-de-France Mobilités, qui exploite déjà la gare routière de Gallieni, puisse s'accorder à gérer désormais la gare de Bercy, que l'autorité organisatrice régionale récupère la responsabilité d'agir en la matière et lance éventuellement un projet d'aménagement de nouvelles gares routières, dans d'autres lieux stratégiques, tant à Paris que dans la petite couronne et dans la région. Par cohérence et ambition sociale et territoriale, nous voudrions voir ajouter cette idée à cette délibération.

**M. BERGER, président de séance** – Merci beaucoup. Président VIGIER.

**M. VIGIER** – Chère collègue, cette question est intéressante et a tout son sens. Il reste qu'aujourd'hui, beaucoup de gares routières sont gérées par des Intercommunalités, des Communautés d'agglomération. Dans le respect du principe de ne pas modifier l'organisation institutionnelle, nous ne préférons pas l'intégrer dans nos demandes, mais cette question est très intéressante. J'appelle au rejet ou au retrait.

**M. BERGER, président de séance** – Merci beaucoup. Il est maintenu. Je le mets aux voix. Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui ne prend pas part au vote ? Il est rejeté. C'est un vrai sujet de préoccupation. Nous ne pouvons pas l'accepter pour les raisons qui ont été bien exposées par le Président VIGIER, mais nous ferons remonter ce point.

### Vote de l'amendement n° 15 (MP)

**POUR** : Eco, MP

**CONTRE** : IDFR, UDI, LFIA

**ABSTENTION** : SER, RN-IDF

**NPPV** : GCEC, M. BOURIACHI (NI), M. LEGRAND (NI), M. PREVEL (NI)

**ABSENTS** : M. REDA (NI), Mme de ROZIERES (NI)

## REJET

### Amendement n° 41 (GCEC)

**M. BERGER, président de séance** – Nous passons à l'amendement n° 41 du groupe GCEC.

**Mme MALAISÉ (GCEC)** – Merci Monsieur le Vice-Président. Vous avez prévu, comme Madame la Présidente l'avait annoncé, de détendre le calendrier de la privatisation sur les douze lots de bus RATP. En le faisant, vous vous mettez hors-la-loi. Vous le savez, nous le savons, tout le monde le sait. Nous vous avons fait une motion de rejet. Monsieur le rapporteur, vous faites comme si vous ne les aviez pas lues, mais nous vous avons fait une série de propositions. Nous vous proposons donc par cet amendement, à droit constant, à la fois de ne pas être dans l'ilégalité, de préserver l'unicité du réseau de bus, de garantir un haut

niveau de service public aux usagers et donc de créer une régie régionale des transports dans notre région. Nous attendions que vous étudiez cette proposition.

**M. BERGER, président de séance** – Merci beaucoup. Monsieur VIGIER.

**M. VIGIER** – La même idée revient toujours. Pour moi, la concurrence amène plus de décentralisation. Notre boussole est la meilleure réponse aux usagers. Il faut que nous puissions mettre en place une vraie concurrence, pour offrir plus de services et une meilleure qualité de service. Je demande le retrait ou le rejet.

**M. BERGER, président de séance** – Il est maintenu. Le scrutin public est appelé dans l'hémicycle. Le scrutin public est ouvert, avec un avis défavorable de l'Exécutif. J'appelle deux scrutateurs à me rejoindre, après avoir voté, un scrutateur du groupe Majorité présidentielle et un scrutateur du groupe Rassemblement national. Le scrutin est clos.

#### **Vote de l'amendement n° 41 (GCEC)**

**Scrutin public**

**POUR** : 46

**CONTRE** : 122

**ABSTENTION** : 15

**NPPV** : 1

**REJET**

*Mme PÉCRESSE reprend la présidence de la séance.*

#### **Amendement n° 43 (IDFR)**

**Mme la Présidente** – Nous passons à l'amendement n° 43 du groupe IDFR. Il est défendu. Monsieur le Vice-Président.

**M. VIGIER** – Madame la Présidente, très bonne question posée par mon collègue Vincent JEANBRUN et le groupe IDFR. Nous proposons par sous-amendement une rédaction différente et un placement différent, mais le sens reste le même.

**Mme la Présidente** – Qui est pour le sous-amendement de l'Exécutif ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui ne prend pas part au vote ? Il est adopté.

#### **Vote du sous-amendement de l'Exécutif**

**POUR** : IDFR, UDI

**CONTRE** : SER, Eco, RN-IDF, GCEC, LFIA

**ABSTENTION** : MP

**NPPV** : M. BOURIACHI (NI), M. LEGRAND (NI), M. PREVEL (NI)

**ABSENTS** : M. REDA (NI), Mme de ROZIERES (NI)

**ADOPTION**

**Mme la Présidente** – Je mets aux voix l'amendement sous-amendé ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui ne prend pas part au vote ? Il est adopté.

#### **Vote de l'amendement n° 43 (IDFR) sous-amendé**

**POUR** : IDFR, UDI

**CONTRE** : SER, Eco, MP, LFIA

**ABSTENTION** : RN-IDF

**NPPV** : GCEC, M. BOURIACHI (NI), M. LEGRAND (NI), M. PREVEL (NI)

**ABSENTS** : M. REDA (NI), Mme de ROZIERES (NI)

**ADOPTION**

**Mme la Présidente** – Je mets aux voix l'article 2. Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui ne prend pas part au vote ? Il est adopté.

#### **Vote de l'article 2**

**POUR** : IDFR, UDI

**CONTRE** : SER, Eco, RN-IDF, GCEC, LFIA

**NPPV** : MP, M. BOURIACHI (NI), M. LEGRAND (NI), M. PREVEL (NI)

**ABSENTS** : M. REDA (NI), Mme de ROZIERES (NI)  
**ADOPTÉ**

**Articles additionnels**

**Mme la Présidente** – Je vais mettre aux voix les articles additionnels. Nous avons un amendement 11 du groupe Eco.

**Amendement n° 11 (Eco)**

**Mme MECHTOUH (Eco)** – Madame la Présidente, Monsieur le rapporteur, vous souhaitez la décentralisation, mais vous niez les instances démocratiques décentralisées qui sont, comme vous le disiez tout à l'heure Monsieur VIGIER, en proximité des usagers. Je vous parle ici des conseils d'administration des lycées, ces instances dans lesquelles vous refusez que l'opposition siège, alors que votre majorité n'occupe pas les sièges qui lui sont attribués. Résultat, vous vous coupez des administrations et passez en force, au gré de vos envies et de vos *buzz*. Le meilleur exemple en date est l'amendement de dernière minute du 5 juillet pour changer le nom du lycée Angela-Davis à Saint-Denis. Les Régions ne devraient pas pouvoir modifier les noms des lycées publics, au gré de leurs lubies. Si vous souhaitez intervenir dans les CA des lycées, commencez par y siéger, ce qui est moins médiatique, certes, mais ce qui est dans vos attributions. Vous démontrez par la même, un peu plus de respect envers la communauté éducative. Elle le mérite bien et les instances démocratiques des territoires, au plus proche des usagers, sont légitimes. Je vous remercie.

**Mme la Présidente** – Merci Madame MECHTOUH. Venant de l'opposition qui a toujours refusé de siéger dans les conseils d'administration des lycées, la critique est assez méprisable. Monsieur VIGIER.

**M. VIGIER** – Cet amendement propose de retirer une compétence à la Région. Il est hors sujet. Retrait ou rejet.

**Mme la Présidente** – Qui est pour ? Qui s'abstient ? Qui ne prend pas part au vote ? Qui est contre ? Il est rejeté.

**Vote de l'amendement n° 11 (Eco)**

**POUR** : Eco, GCEC, LFIA

**CONTRE** : IDFR, UDI, RN-IDF

**ABSTENTION** : SER

**NPPV** : MP, M. BOURIACHI (NI), M. LEGRAND (NI), M. PREVEL (NI)

**ABSENTS** : M. REDA (NI), Mme de ROZIERES (NI)

**REJET**

**Amendement n° 12 (Eco)**

**Mme la Présidente** – Nous passons à l'amendement n° 12 du groupe Eco.

**M. PEGEON (Eco)** – Madame la Présidente, cet amendement est très simple. Il vise à demander la codification du règlement intérieur de notre collectivité. Vous avez un problème dans votre rapport à l'opposition. Nous avons connu 14 modifications du règlement intérieur, on se fait couper la parole. Il a encore fallu aujourd'hui que nous demandions à plusieurs reprises à l'administration si nous avions le droit à l'explication de vote qui est elle-même inscrite dans le règlement intérieur. Tout cela devient lunaire. Nous allons sans cesse vers une réduction de la possibilité d'expression de l'opposition. De nouvelles compétences exigent de grandes responsabilités. Vous voulez tout absorber sans rien rendre et sans participer à un élan démocratique. Ce n'est pas possible. Participez avec nous à un élan démocratique, en demandant *a minima* la codification du règlement intérieur, en garantissant les droits de l'opposition, afin que nous puissions au moins mieux débattre et mieux avancer dans cette assemblée. Je vous remercie.

**Mme la Présidente** – Monsieur VIGIER.

**M. VIGIER** – Cet amendement va à l'encontre de la logique de cette délibération qui est, au contraire, d'avoir plus de pouvoir régional. Siégeant à la commission du règlement depuis longtemps, je peux dire combien le règlement intérieur protège l'opposition en Île-de-France. Retrait ou rejet.

**Mme la Présidente** – Qui est pour cet amendement ? Qui s'abstient ? Qui ne prend pas part au vote ? Il est rejeté.

**Vote de l'amendement n° 12 (Eco)**

**POUR** : SER, Eco, GCEC, LFIA

**CONTRE** : IDFR, UDI

**NPPV** : RN-IDF, MP, M. BOURIACHI (NI), M. LEGRAND (NI), M. PREVEL (NI)

**ABSENTS** : M. REDA (NI), Mme de ROZIERES (NI)

**REJET**

**Amendement n° 8 (Eco)**

**Mme la Présidente** – Nous passons à l'amendement n° 8 du groupe Eco. Il est défendu. Monsieur le Vice-Président.

**M. VIGIER** – Retrait ou rejet.

**Mme la Présidente** – Qui est pour cet amendement ? Qui s'abstient ? Qui ne prend pas part au vote ? Il est rejeté.

**Vote de l'amendement n° 8 (Eco)**

**POUR** : Eco, LFIA

**CONTRE** : IDFR, UDI, RN-IDF

**NPPV** : SER, MP, GCEC, M. BOURIACHI (NI), M. LEGRAND (NI), M. PREVEL (NI)

**ABSENTS** : M. REDA (NI), Mme de ROZIERES (NI)

**REJET**

**Amendement n° 37 (LFIA)**

**Mme la Présidente** – Nous passons à l'amendement n° 37 LFIA. Il est défendu. Monsieur le Vice-Président.

**M. VIGIER** – Retrait ou rejet.

**Mme la Présidente** – Qui est pour ? Qui s'abstient ? Qui ne prend pas part au vote ? Il est rejeté.

**Vote de l'amendement n° 37 (LFIA)**

**POUR** : SER, Eco, LFIA

**CONTRE** : IDFR, UDI

**NPPV** : RN-IDF, MP, GCEC, M. BOURIACHI (NI), M. LEGRAND (NI), M. PREVEL (NI)

**ABSENTS** : M. REDA (NI), Mme de ROZIERES (NI)

**REJET**

**Amendement n° 38 (LFIA)**

**Mme la Présidente** – Nous passons à l'amendement n° 38 LFIA. Il est défendu. Monsieur le Vice-Président.

**M. VIGIER** – Retrait ou rejet.

**Mme la Présidente** – Qui est pour ? Qui s'abstient ? Qui ne prend pas part au vote ? Qui est contre ? Il est rejeté.

**Vote de l'amendement n° 38 (LFIA)**

**POUR** : SER, GCEC, LFIA

**CONTRE** : IDFR, UDI, Eco, RN-IDF

**NPPV** : MP, M. BOURIACHI (NI), M. LEGRAND (NI), M. PREVEL (NI)

**ABSENTS** : M. REDA (NI), Mme de ROZIERES (NI)

**REJET**

**Amendement n° 39 (SER, Eco, LFIA, GCEC)**

**Mme la Présidente** – Nous passons à l'amendement n° 39. Il est défendu. Monsieur VIGIER.

**M. VIGIER** – Je suis tout à fait favorable parce que si vous ne l'aviez pas déposé, j'aurais moi-même demandé que vos contributions figurent au rapport, tellement elles manquent de propositions concrètes. Je souhaite que cet amendement reste annexé au rapport comme souvenir de vos contributions pour ce débat si important.

**Mme la Présidente** – Merci. Puisque l'amendement est satisfait, est-il retiré, Madame MALAISÉ ? Il est retiré.

*L'amendement n°39 (SER, LFIA, Eco, GCEC) est retiré.*

**Mme la Présidente** – Nous en arrivons aux explications de vote. Monsieur de SAINT-JUST.

#### EXPLICATIONS DE VOTE

**M. de SAINT-JUST (RN-IDF)** – J'ai entendu notre collègue M. SCHALH dire qu'il allait tordre le coup à ceux qui avaient encore un réflexe jacobin. Nous verrons ce qu'il va faire exactement. Je vous vois, un peu comme les Européens, sauter sur vos chaises, comme des cabris, en parlant de décentralisation, être décentralisateur à outrance et mépriser ceux qui ne seraient pas de votre avis. Je voudrais vous faire remarquer que depuis les grandes lois de décentralisation, il s'est écoulé du temps et que les problèmes ont changé. Les problèmes qui préexistaient sont devenus d'une plus grande acuité encore : la sécurité, l'immigration, la pauvreté, les différences sociales. Pour résoudre ces difficultés, il faut un État fort, un État jacobin. Oui, nous avons un réflexe jacobin, compte tenu des problèmes que vous avez été incapables de résoudre au fil du temps. Votre exercice est en réalité démodé, ringard et nous voterons contre. Merci.

**Mme la Présidente** – J'ai quand même une petite satisfaction aujourd'hui. Auparavant, vous vouliez la suppression des Régions, maintenant vous en voulez 22. Vous progressez déjà dans le bon chemin, j'espère qu'à la fin, vous deviendrez décentralisateurs. Comme sur l'Europe, vous êtes en train de changer d'avis. Vous avancez vers des projets qui sont de plus en plus « piqués » aux autres. J'ai donc bon espoir. Y a-t-il d'autres explications de vote ? Monsieur ORJEBIN.

**M. ORJEBIN (LFIA)** – Quelle mouche vous a piqués ? Vous n'arrivez même pas à assumer vos propres compétences actuelles et vous en réclamez de nouvelles à corps et à cris. C'est la catastrophe sur les transports, la catastrophe sur les lycées, mais cela ne suffisait pas, vous vous attaquez maintenant à la santé, à la sécurité, à l'école primaire. Pauvres Franciliens ! Concentrez-vous sur ce qui dépend déjà de vous avant de vouloir assumer de nouvelles compétences. Est-ce que tout cela va améliorer le service public ? Non, cela va amener davantage de privatisations. Ce sera la marchandisation de la santé et de l'hôpital public. C'est la destruction également annoncée de l'école publique et de son caractère national, dans la droite ligne de ce que veut Emmanuel MACRON. Est-ce que cela va améliorer l'efficacité des politiques publiques ? Non, cela va amener une nouvelle grande désorganisation des temps et des espaces de décision, des moyens d'action et des personnels. Vous ne nous appelez pas à un nouvel ordre, mais à un nouveau désordre bien inutile, que vous organisez au nom d'un girondinisme de salons forcenés. Nous avons bien compris que c'était le grand moment de M. VIGIER qui est désormais surnommé « décentralisateur » par un journal francilien, mais la satisfaction du groupe UDI vaut-elle vraiment toute cette histoire ? Finalement, comme les Français n'ont pas voulu de vous comme présidente, vous jouez à la duchesse. Vous vous imaginez un petit duché ou une république autonome. L'Élysée serait à Saint-Ouen et Matignon à Bures-sur-Yvette. Pire, vous versez dans une dérive autoritaire inquiétante. Le CESER vous a d'ailleurs envoyé un courrier au vitriol à cet égard. Désormais, vous voulez nommer les membres des CA des lycées, les membres du CESER, être chef des hôpitaux franciliens, chef de l'Agence régionale de santé, chef des écoles, chef des lycées pro, chef de la politique du logement. Vous étiez à deux doigts de demander la Présidence de la République ! Pour notre part, nous appelons à l'égal accès au droit aux services publics, à la solidarité territoriale, au renforcement du triptyque État-Département-Commune. Non à un féodalisme 2.0 ! Non à la République en miettes.

**Mme la Présidente** – Monsieur ORJEBIN, que l'Élysée soit à Saint-Ouen ne serait pas forcément une mauvaise idée. Monsieur GABRIEL.

**M. GABRIEL (IDFR)** – Madame la Présidente, Monsieur le Rapporteur, pourquoi nous voterons ce rapport ? En raison, d'abord, de la démarche. Notre Région est innovatrice, en s'appuyant sur la loi pour faire avancer les choses et réformer. Par la méthode ensuite, car elle a associé, à travers la commission de la réforme territoriale que je préside, tous les conseillers régionaux. Tous étaient invités à participer à cette commission élargie pour se prononcer. À cela s'ajoute que M. le rapporteur, à plusieurs reprises, a saisi les groupes pour qu'ils fassent des propositions, d'abord pour les auditions, mais aussi ensuite, pour les propositions qui devaient être faites. En raison également du rapporteur, M. VIGIER, qui est à l'écoute de tous et qui a su mener efficacement les auditions, ce qui n'était pas forcément facile, et surtout en retenir les éléments les plus importants. En raison du travail des groupes LRIA et de l'UDI, qui ont été les seuls à faire des propositions solides et très concrètes. Le caractère réformateur des groupes de l'opposition me semble avoir disparu. Si l'on voulait faire une boutade pour le groupe socialiste, Gaston DEFFERRE doit se retourner dans sa tombe ! Nous savons aujourd'hui où sont les vrais réformateurs. Enfin, nous voterons ce rapport pour

la qualité des quarante propositions qui sont faites, qui concernent des disciplines extrêmement importantes et qui doivent permettre de renforcer l'action efficace de notre Région. Madame la Présidente, nous soutenons ces quarante propositions. Nous franchissons le Rubicon du centralisme d'État, dans l'intérêt de l'Île-de-France.

**Mme la Présidente** – Merci Monsieur GABRIEL. Monsieur KIENZLEN.

**M. KIENZLEN (SER)** – Merci Madame la Présidente. Il ne suffit pas de se réclamer de François MITTERRAND ou de Gaston DEFFERRE pour avoir la chance d'être socialiste. Ne vous emballez pas, chers collègues. Ensuite, je veux remercier Jean-François VIGIER du travail engagé, parce qu'il est toujours intéressant de débattre. La démarche peut être intéressante et une partie du constat peut d'ailleurs être partagée. Néanmoins, les conséquences divergent. Tu feins, Jean-François, de t'en étonner, mais nous pensons déjà que la Région n'est pas en capacité ou ne fait pas ce qu'elle doit faire. Elle ne règle pas les compétences qu'elle doit déjà régler. C'est un premier problème. Deuxièmement, dans les quarante propositions qui nous sont faites, il n'y a pas de diagnostic ni d'étude d'impact sur le résultat éventuel. Il est assez difficile de s'engager sur des compétences dont nous ne savons pas ce qu'elles vont devenir. Enfin, sur le fond, nous sommes pour la décentralisation, mais nous sommes aussi pour l'unicité d'un certain nombre de politiques publiques nationales. À ce titre, nous ne pouvons pas soutenir les mesures de libéralisation sur Pôle Emploi, l'assurance-chômage, un SMIC régional ou la gestion des écoles. Nous ne pouvons pas accepter la remise en cause de l'AME. Nous aurions pu en effet nous retrouver sur le fait de confier à la Région le versement mobilité ou la planification écologique, mais les grandes lignes de ces quarante propositions ne nous conviennent pas. La question n'est pas d'être décentralisateur ou non. Nous voterons à regret contre ce rapport, qui, pour nous, ne convient pas à l'avenir que nous souhaitons pour notre région. Je vous remercie.

**Mme la Présidente** – Merci Monsieur KIENZLEN. Monsieur DUMESNIL.

**M. DUMESNIL (Eco)** – Nous pouvons tout d'abord nous interroger sur le calendrier de ce débat, dans le contexte électoral de cette rentrée, en pleine campagne sénatoriale. Ensuite, le président du CESER nous a écrit pour dire son mécontentement et préciser qu'il n'avait pas été consulté sur ce rapport, mais simplement sur le vœu de l'UDI. Sur le fond, les écologistes sont régionalistes et fédéralistes. Pour les écologistes, la décentralisation est une opportunité pour transformer les Régions en véritables chefs de file de la planification écologique, avec des compétences renforcées sur les transports, l'aménagement, le logement, l'environnement, l'agriculture, l'énergie. Ce doit être un ensemble cohérent pour réussir les enjeux de service public, de transition écologique et de justice sociale, afin d'améliorer la qualité de vie des Franciliennes et des Franciliens. Avec votre démarche, nous étions pleins d'espoir, mais ce rapport est tellement décevant, en cherchant en vain à récupérer des compétences de l'État sur la sécurité, la santé et l'éducation, il est vraiment une occasion manquée. Vous en travestissez les objectifs. Nous ne pouvons pas vous suivre dans cette démarche et nous voterons contre ce rapport.

**Mme la Présidente** – Merci. Je vais mettre aux voix le rapport. Qui est pour ? Qui s'abstient ? Qui ne prend pas part au vote ? Qui est contre ? Il est adopté.

#### VOTE DU PROJET DE DÉLIBÉRATION N°CR 2023-039

**POUR** : IDFR, UDI, RN-IDF

**CONTRE** : SER, Eco, GCEC, LFIA

**ABSTENTION** : MP

**NPPV** : M. LEGRAND (NI), M. PREVEL (NI)

**ABSENTS** : M. BOURIACHI (NI), M. REDA (NI), Mme de ROZIERES (NI)

**ADOPTION**

**Mme la Présidente** – Je vous remercie. Je salue l'immense travail de Jean-François VIGIER et de la commission de Denis GABRIEL. La balle est maintenant dans le camp de l'État. J'appelle Jean-Didier BERGER pour la décision modificative au budget 2023.

**SECTEUR PRÉSENTÉ PAR M. BERGER – Finances, Évaluation des politiques publiques et Fonds européens****CR 2023-037 : DÉCISION MODIFICATIVE 2023**

**Mme la Présidente** – Nous allons vous présenter un budget modificatif qui confirme notre ambition, sans cesse réaffirmée, en faveur de la jeunesse, de la sécurité et des communes. J'adore quand l'opposition nous fait la leçon sur les lycées d'Île-de-France, vu l'état dans lequel elle nous les a laissés. Je tiens à préciser que lorsque nous sommes arrivés à la Région, l'investissement annuel dans les lycées était de 300 millions par an et aujourd'hui, avec James CHÉRON, nous allons atteindre, si nous respectons notre plan de charge qui est terriblement ambitieux, 1,3 milliard par an pour les lycées. Nous allons voter aujourd'hui un nouvel investissement, avec plus de 24 millions supplémentaires. En 2023, nous mobiliserons au total 1,8 milliard d'euros sur l'éducation, avec 4 000 euros dépensés pour chaque lycéen du public, soit le double de ce que vous dépensez sous la gauche, Mesdames et Messieurs. Il n'y a que la vérité qui blesse. Je pense que ceux qui me donnent des leçons sur la manière d'exercer notre compétence lycées feraient bien de regarder les chiffres. La rénovation des lycées est notre absolue priorité. J'ai fait une comparaison interrégionale : la rénovation des lycées d'Île-de-France est le troisième plus grand plan d'investissement national en cours, après le Grand Paris Express et les Jeux olympiques et paralympiques. Il est le troisième plus grand plan d'investissement en France et le seul qui est à 100 % porté par une autorité locale. Telle est la réalité du plan lycées d'Île-de-France, avec ces 6,6 milliards.

Il est également proposé d'augmenter les moyens pour aider les communes, urbaines ou rurales, à financer leurs équipements culturels, scolaires, sportifs, dédiés à la petite enfance ou à la santé, à travers les contrats d'aménagement régionaux ou les contrats ruraux, dispositifs toujours plus plébiscités par les collectivités. L'idée est de renforcer l'aide aux communes en matière de sécurisation de leur espace public ou d'équipement de leur police municipale. Au total, près de 11 millions d'euros seront consacrés à ces projets nouveaux, réalisés main dans la main avec les maires. La Région propose également d'accélérer la réalisation d'équipements sportifs d'envergure. Le CREPS, notre centre pour les sportifs de haut niveau, et le centre aquatique de la Communauté d'agglomération de Val-Parisis, tous deux labellisés centres de préparation aux Jeux olympiques et paralympiques 2024, en bénéficieront. Plus de 26 millions d'euros sont destinés à cette accélération, qui s'inscrit dans l'héritage des Jeux olympiques et paralympiques sur nos territoires.

Enfin, et ce n'est pas anodin, compte tenu de nos contraintes en matière de fonctionnement, cette délibération modificative va permettre de financer la mise en œuvre des revalorisations salariales pour les agents de la Région, dont le surcoût est estimé à 8 millions d'euros, soit une augmentation du point d'indice de 1,5 % au 1<sup>er</sup> juillet, la revalorisation des bas de grille des catégories B et C, l'attribution d'une prime de pouvoir d'achat qui sera versée le mois prochain. J'ajoute que nous mettrons en œuvre les 75 % de remboursement du pass Navigo qui viennent d'être autorisés par le gouvernement. Je précise que la totalité de ces dépenses nouvelles sont compensées par une hausse des recettes, avec le fonds de compensation pour la taxe sur la valeur ajoutée et les recettes d'apprentissage notamment, et ne dégradent donc pas notre équilibre budgétaire. Comme vous l'aurez compris, nous nous engageons à mobiliser chaque euro que la Région dégage en recettes, sur des dépenses prioritaires pour les Franciliens. Je laisse à présent Jean-Didier BERGER présenter le reste de cette délibération modificative. Je remercie les services pour le travail accompli dans des délais record. Merci à tous.

**M. BERGER** – Merci Madame la Présidente. Je crois que vous avez tout dit. Ce budget prépare les Jeux olympiques. Plus vite, plus haut, plus fort ! D'ailleurs, ce rapport n'a fait l'objet d'aucune remarque particulière au sein de la commission des finances. Ce budget permet d'augmenter encore nos capacités d'action au service des Franciliens. Je répondrai aux différents amendements qui ont été déposés. Merci.

**Mme la Présidente** – Nous passons à la présentation de l'avis du CESER. Monsieur BORENSZTEJN.

**M. BORENSZTEJN (CESER)** – Merci. Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs les conseillers régionaux, j'ai l'honneur de vous présenter l'avis sur la décision modificative de la Région Île-de-France que le Conseil économique, social et environnemental, le CESER, a voté en assemblée plénière, le mercredi 23 septembre. Le projet de décision modificative s'équilibre en investissement à hauteur de 26 millions d'euros et en fonctionnement à hauteur de 8 millions d'euros. Les dépenses en investissement d'une part du projet Grand CREPS Île-de-France, pour un peu plus de 19 millions d'euros. Elles concernent d'autre part le projet de centre aquatique de la Communauté d'agglomération de Val-Parisis, dans le Val-d'Oise, pour près de 7 millions d'euros. Sur les recettes en investissement, il s'agit d'un ajustement de la recette provenant de la FCTVA, supérieure à 26 millions d'euros à l'estimation faite à l'automne 2022, au moment du budget primitif. Les dépenses en fonctionnement concernent d'une part la rémunération des agents techniques non titulaires des lycées sur des postes vacants, pour un peu plus de 5 millions d'euros. Elles concernent d'autre part la rémunération des agents techniques titulaires des lycées, pour près de 3 millions d'euros. Sur les recettes en fonctionnement, il s'agit d'une part de recettes liées à l'exécution des conventions relatives à la gestion des cités mixtes régionales et de remboursements de la part de Départements, pour un peu moins de 2 millions

d'euros. Il s'agit d'autre part de recettes liées à la compensation provisionnelle pour l'extinction, en 2023, des primes pour l'apprentissage, pour un peu plus de 6 millions d'euros.

Par ailleurs, ce budget propose d'ouvrir des autorisations de programme à hauteur de 34 millions d'euros. Il s'agit, pour les principales, des suivantes :

- travaux dans les lycées : + 16 millions d'euros, budget prévisionnel à 2023 plus budget supplémentaire qui était de 543 millions d'euros et 350 000 euros ;
- sécurité dans les lycées : les travaux pour 7,68 millions d'euros, BP plus BS 19 millions d'euros ;
- les contrats d'aménagement régionaux pour + 6 six millions d'euros, BP plus BS pour une valeur de 34,940 millions d'euros ;
- les contrats ruraux : + 4 millions d'euros en rapport avec BP/BS de 19,9 millions d'euros ;
- les crédits européens, 1,8 million d'euros.

Venons-en aux appréciations que porte le CESER sur ce projet de décision modificative du budget 2023. Au sujet des investissements, le CESER demande, dans l'article 1, que la viabilité budgétaire et comptable, en fonctionnement des équipements publics pour lesquels la collectivité régionale investit, soit à chaque opération validée dans la durée. Dans le deuxième article, le CESER, dans un contexte de sous-équipement sportif de la région Île-de-France par rapport aux autres régions de France, approuve les investissements de la collectivité régionale en faveur du Grand CREPS et du centre aquatique de la Communauté d'agglomération de Val Parisis. Au-delà des Jeux olympiques et paralympiques de 2024, ces deux équipements seront importants pour aider à structurer la pratique sportive en Île-de-France. Dans l'article 3, le CESER, au sujet des contrats d'aménagement régionaux, apprécie, dans le principe, l'ouverture de nouvelles autorisations de programme à hauteur de 6 millions d'euros, qui s'ajoutent aux 36 millions votés au budget 2023. Il souhaite connaître les territoires qui bénéficieront de ces financements. Le CESER, en l'article 4, salue la décision de l'Exécutif régional d'ouvrir de nouvelles autorisations de programme à hauteur de 16 millions d'euros, dans le cadre de l'accélération du plan d'urgence de rénovation des lycées, et qui complètent les 543 millions d'euros votés au budget 2023. Il considère cependant que l'effort réalisé dans ce domaine de la rénovation des lycées est sous-dimensionné, tant les besoins en la matière sont grands. Dans cette perspective, il estime plus pertinent de consacrer à la rénovation des lycées une partie du montant de 8,3 millions des nouvelles AP, ouvertes pour la sécurité des lycées, cette dernière faisant aussi partie des objectifs de rénovation. Dans l'article 5, le CESER approuve l'abondement en nouvelles AP, à hauteur de 1,818 million d'euros, de la programmation 2014-2020 des fonds européens structurels et d'investissement (FESI) pour trois opérations relevant en l'espèce du fonds européen de développement régional (FEDER). Il rappelle néanmoins que près de 40 % des fonds européens de cette programmation ne sont toujours pas utilisés, l'Exécutif régional ayant demandé et obtenu de la Commission européenne un délai supplémentaire, pour clôturer cette programmation au 31 décembre 2023, date qui est tout de même assez proche. Le CESER s'interroge donc sur la faisabilité, d'ici la fin de l'année, des trois opérations concernées et leur concrétisation en crédits de paiement au budget 2023. Enfin, dans l'article 6, le CESER remarque avec satisfaction l'ouverture de nouvelles AP en faveur de nouveaux contrats ruraux, à hauteur de 4 millions d'euros qui complètent les 19,9 millions d'euros votés au budget 2023. Il estime en effet que ce dispositif est un outil utile pour faciliter l'accès aux services publics des Franciliens vivant dans les territoires ruraux. Le CESER insiste aussi sur le nécessaire accompagnement des maires ruraux en matière d'ingénierie financière et de développement économique. Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs les conseillers régionaux, voilà ce que je voulais présenter de l'avis du CESER sur la décision modificative du budget de la Région Île-de-France. Je vous remercie de votre attention.

**Mme la Présidente** – Merci. L'avis des commissions. Madame TAQUILLAIN.

**Mme TAQUILLAIN (MP)** – Avis favorable.

***Commission des finances et des fonds européens : avis favorable***

**Discussion générale**

**Mme la Présidente** – Madame MALAISÉ.

**Mme MALAISÉ (GCEC)** – Merci Madame la Présidente. Monsieur le Vice-Président, Monsieur le représentant du CESER, je tiens tout d'abord à remercier le CESER pour son avis, d'autant plus que le délai auquel il fut tenu, du fait des exigences et du calendrier très serré de l'Exécutif régional, pour rendre cet avis, n'est, à mon sens, nullement respectueux de votre instance. Pour preuve, sur 110 présents à votre réunion, seuls 50 membres du CESER ont voté pour cet avis. Je pense que cela doit être reçu par l'ensemble des conseillers régionaux pour bien mesurer de quelle manière un travail de bon aloi ne peut être fait dans des conditions qui sont imposées par l'Exécutif régional.

Cette décision modificative, Madame la Présidente, contrairement à votre présentation, est très minime, mais si minime soit-elle, elle représente bien les impasses et les faux semblants de l'Exécutif régional. 16 millions d'euros sont donc alloués pour relancer

le plan de rénovation des lycées. C'est déjà cela, mais c'est tellement peu, comparé à la coupe de 50 millions d'euros pour la rénovation des lycées publics entre le budget 2022 et le budget 2023. C'est tellement peu aussi quand on sait la sous-consommation chronique, due notamment à des choix hasardeux de multiples réorganisations des services, de suppression des postes d'agents à la direction des lycées. 1,8 million d'euros supplémentaires est alloué aussi pour les fonds européens. Pourquoi pas ? Mais en sachant que 40 % de ces fonds ne sont pas utilisés, cet affichage de 1,8 million d'euros supplémentaires n'est donc qu'un mirage. 6 millions d'euros supplémentaires sont prévus pour les contrats d'aménagement régionaux. Cet abondement ne vient nullement nous rassurer, car je vous rappelle que le fonds « émeute » de 8 millions d'euros a été abondé sur le budget des CAR (contrats d'aménagement régionaux) et qu'aujourd'hui, des dossiers sont actuellement en attente et ne semblent pas avancer sur cette année 2023. Nous partageons donc la demande du CESER, qui souhaite connaître les territoires qui vont bénéficier de ces nouveaux financements, s'il y a un nouveau territoire. Pour finir, quelques petits 6,7 millions d'euros pour un centre aquatique à Taverny. Sachez, Madame la Présidente, vous qui voulez investir dans le sport, que le maire de Bonneuil, qui n'est pas vice-président régional, cherche exactement la même somme pour un complexe sportif. À bon entendeur pour une nouvelle décision modificative !

**Mme la Présidente** – Merci Madame MALAISÉ. Pour la majorité présidentielle, Madame TAQUILLAIN.

**Mme TAQUILLAIN (MP)** – Merci Madame la Présidente. Mes chers collègues, avant tout, permettez-moi de reconnaître les points positifs de cette délibération. Il est toujours encourageant de voir notre Région s'engager davantage dans le financement des infrastructures sportives, le fonctionnement de nos lycées et l'aménagement de notre territoire. L'exercice critique est nécessaire, mais il faut aussi souligner quand notre Région assure son développement et permet de répondre aux situations vécues par les Franciliens. Avec cette délibération, c'est bien le cas. En tant que présidente de la commission des finances, je tiens à le souligner. Je me félicite également que cette délibération porte les augmentations de rémunérations, décidées par le gouvernement. Je tiens d'ailleurs à saluer l'engagement et le travail quotidien de ces derniers, notamment dans nos lycées, en cette période de rentrée.

Cependant, certains aspects nous interpellent et méritent, selon nous, une réflexion plus approfondie. Nous aurions aimé davantage de détails, d'informations d'étapes sur les dispositifs importants récemment votés (le coup de pouce énergie, le fonds de soutien aux communes). La question a été posée en commission des finances et une mise à jour régulière sur ces initiatives serait nécessaire, afin de mieux appuyer la politique appliquée et évaluer le fonctionnement et l'utilisation sur le terrain des initiatives que nous prenons. Par ailleurs, nous nous demandons si le contexte financier actuel a été pleinement pris en compte, notamment avec la variation des taux d'intérêt, pour contrer l'inflation. Une communication plus transparente à ce sujet aiderait à mieux anticiper et planifier. Il est donc regrettable qu'il n'y soit pas fait état une seule fois. Quant aux domaines prioritaires, notamment le secteur de l'immobilier et du logement, il pourrait être judicieux de réfléchir ensemble à des solutions innovantes et proactives, pour répondre aux défis à venir. La Région a les moyens d'agir concrètement pour tous les Franciliens qui subissent aujourd'hui un début de crise qui s'annonce durable. En conclusion, dans cet esprit de collaboration, nous souhaitons discuter de ces points, afin d'enrichir notre démarche commune. C'est pourquoi nous nous abstiendrons sur cette décision modificative, dans l'attente d'échanges constructifs. Merci.

**Mme la Présidente** – Merci. Monsieur de SAINT-JUST.

**M. de SAINT-JUST (RN-IDF)** – Madame la Présidente, je me permets, en introduction, de vous rappeler une nouvelle fois que les élus du Rassemblement national ont un nom. Vous ne le prononcez jamais, spécialement encore aujourd'hui. Si je vous dis que ce sont des êtres humains, je pense que vous ne serez pas d'accord. En tout cas, ils ont un nom et vous pourriez agir à leur égard de la même façon que vous agissez pour les autres.

L'examen de cette DM du budget 2023 soulève un certain nombre d'interrogations que je voudrais aborder. D'abord, je note que près de 20 millions d'euros sont alloués au grand CREPS Île-de-France et près de 7 millions d'euros au centre aquatique de la Communauté d'agglomération du Val Parisien. Ce sont des choix. Je ne sais pas si nous aurions fait les mêmes. Notons aussi ce réajustement assez particulier de la recette provenant du FCTVA, qui augmente de plus de 26 millions d'euros par rapport à l'estimation initiale. Comment un tel écart a-t-il pu se produire ? En ce qui concerne la répartition des dépenses de fonctionnement, nous constatons que la majeure partie est consacrée à la rémunération des agents techniques des lycées. Pourquoi ces dépenses n'ont-elles pas été anticipées dès le départ, alors que depuis longtemps, nous vous alertons sur le manque d'effectifs dans le système éducatif de l'Île-de-France ? Le CESER a souligné par ailleurs, avec raison, que l'effort réalisé pour la rénovation des lycées était encore sous-dimensionné. Le budget alloué à la sécurité notamment est réduit à une portion assez maigre, seulement 8 millions d'euros, alors que nous savons que de graves événements surviennent et peuvent survenir dans ces lycées. Nous sommes préoccupés, comme le CESER, par la gestion des fonds européens. 40 % de ces fonds ne seraient toujours pas utilisés. Je constate que notre collectivité a toujours eu beaucoup de mal quant à cette gestion des fonds européens. Enfin, nos territoires ruraux nécessitent une attention particulière. Nous notons avec satisfaction de nouvelles autorisations de programme pour les contrats ruraux, qui s'élèvent à 4 millions d'euros, en plus des 20 millions d'euros votés précédemment. C'est un pas dans la

bonne direction et nous répétons que sur ce sujet et notamment cet équilibrage en Île-de-France, vous devrez faire encore plus. Merci.

**Mme la Présidente** – Merci. Le pôle Eco réserve son temps de parole pour les amendements. Pour le groupe SER, Monsieur GERMAIN.

**M. GERMAIN (SER)** – Madame la Présidente, Monsieur le Vice-Président, nous ferons d'abord un commentaire sur la méthode. Notre Vice-Président a fait la remarque qu'aucun commentaire n'avait été fait en commission des finances. Madame la Présidente, nous souhaiterions que les conditions de travail de nos commissions soient améliorées. Nous avons eu des dizaines de rapports qui n'avaient pas été examinés en commission, ce qui a rendu très difficile le travail de la commission des finances et empêché des débats que nous aurions dû avoir, notamment sur les décisions budgétaires. Concernant la délibération qui nous est proposée, nous serons amenés à voter contre plutôt pour ce qu'il n'y est pas. Il nous semble qu'en cette rentrée, la situation des Français en général et des Franciliens en particulier est extrêmement difficile. Se pose encore la question du pouvoir d'achat et de l'inflation qui ne recule pas. Il nous semble que notre Région aurait dû présenter non seulement une délibération modificative, mais un budget modificateur, qui aurait apporté sa contribution.

Je voudrais insister sur trois éléments, d'abord, sur le coup de pouce énergie. C'est une mesure que nous avions appelée de nos vœux depuis plusieurs années et nous nous sommes réjouis de sa mise en place, mais force est de constater que le dispositif ne fonctionne pas. Il n'est jamais trop tard. Il nous semble que l'une des raisons pour lesquelles nous rencontrons des difficultés de fonctionnement est que le circuit de versement de cette allocation n'est pas le bon. Il nous semble qu'il faudrait prévoir des aides automatiques, passant par les organismes qui sont en contact avec les publics bénéficiaires, notamment les caisses d'allocations familiales. Nous formons le vœu que cette réforme puisse avoir lieu et que toutes les femmes et les hommes qui sont éligibles puissent en bénéficier, ce qui nous semble être une priorité absolue.

Le deuxième manque criant nous semble être l'énorme purge qui continue de frapper les missions locales, puisque vous avez affecté 1,2 million aux missions locales, contre près de 12 millions l'an dernier. Il s'agit d'une priorité absolue que d'accompagner les jeunes de nos territoires et il nous semble qu'il faut revenir à une automatité des aides et non pas à un versement contractuel, lié au nombre de formations.

Enfin, vous allez me dire que le dernier point ne concerne pas directement notre assemblée, mais je vous dirai le contraire. Il me semble qu'il est le cœur de notre compétence. Il s'agit de la question des transports. Vous avez évoqué le mini-accord que semble vouloir trouver le gouvernement, consentant à ce que 52 % des taxes des Franciliens soient affectées aux transports (versement mobilité et taxe de séjour), ce qui veut dire que 48 % vont rester à la charge des collectivités locales et des usagers. Compte tenu des hausses de tarifs, le pass Navigo s'apprête donc à augmenter de plusieurs euros en fin d'année. Cette hausse doit non seulement être absolument évitée, mais il nous semble qu'une priorité budgétaire absolue serait d'aller vers un tarif unique et raisonnable. Vous avez évoqué le fait que la Région rembourserait à 75 % le pass Navigo pour ses agents. C'est une très bonne mesure que nous avons appelée de nos vœux, mais nous pourrions viser l'objectif d'en faire de même ou un tarif à 49 euros, comme d'autres l'ont proposé. Ce *big-bang* tarifaire, sans aller jusqu'à notre vision de la gratuité des transports, semble s'imposer. Appelez à des décisions budgétaires afférentes. Je vous remercie.

**Mme la Présidente** – Merci. Monsieur LUCE.

**M. LUCE (UDI)** – Merci Madame la Présidente. Monsieur le Vice-Président, Monsieur le représentant du CESER, Madame la Présidente, comme vous l'avez dit, 2024 sera une année particulièrement chargée, avec de beaux grands projets nationaux qui seront localisés en Île-de-France, le Grand Paris Express, avec la mise en service de l'extension de la ligne 14 au printemps prochain, et évidemment les Jeux olympiques et paralympiques. Le troisième grand projet national, que peu de personnes évoquent pour le moment, est ce plan d'urgence pour les lycées franciliens, porté par la Région Île-de-France, avec 6,6 milliards d'euros pour ouvrir 30 000 nouvelles places et rénover tous les lycées vétustes de la région. C'est un effort sans précédent. Je suis très heureux que cette décision modificative puisse conforter ce plan d'investissement, qui va s'accélérer en 2024. Ce sont 16 millions d'euros supplémentaires d'autorisations de programme pour rénover les lycées publics, au profit de nombreuses opérations d'envergure, qui sont portées par un Vice-Président dynamique, qui a beaucoup de travail devant lui, notre Vice-Président James CHÉRON. Sur un territoire qui m'est cher, les Yvelines, nous pouvons citer trois opérations d'envergure : le lycée de Sartrouville qui date des années 70 et qui va être totalement restructuré, avec un magnifique *atrium* végétalisé et 2 500 mètres carrés de toiture végétalisée, le lycée Camille Claudel à Mantes-la-Ville, avec plus de 300 places supplémentaires, ou encore les Pierres Vives à Carrières-sur-Seine, avec plus de 600 places supplémentaires et la création de laboratoires pour les filières scientifiques. Ce grand chantier de rénovation des lycées franciliens est un chantier à bas bruit ; il ne fait pas la une des journaux, il ne fait pas le *buzz* sur les réseaux, notamment sur TikTok, comme certaines vidéos d'exercices antiterroristes ou de fausses coupures d'électricité à Aulnay. On parle moins malheureusement de ces toitures végétalisées ou cet *atrium* végétalisé à Sartrouville par exemple. Les Franciliens ne sont pas dupes. Ils voient que sur le terrain, concrètement, les conditions de nos jeunes et des lycéens s'améliorent. C'est d'ailleurs le cas, avec des conditions qui sont améliorées significativement à Saint-Ouen, à Fontainebleau, à Versailles, à Argenteuil, encore à Enghien-les-Bains, avec les dernières livraisons en date. Au-delà de

ces travaux dans les lycées, la Région accompagne aussi les collectivités, avec ces magnifiques contrats d'aménagements régionaux, qui rencontrent un grand succès et qui vont voir des montants supplémentaires être déployés. Près de 6 millions d'euros seront alloués dans ce magnifique budget modificateur. Deux piliers importants, la rénovation des lycées et l'accompagnement des collectivités pour le développement de nouvelles structures, sont deux lignes fortes de cette décision modificateur 2023, deux lignes fortes de notre vision collective pour l'avenir de l'Île-de-France, que l'UDI apprécie fortement à travers cet aspect polycentrique et que nous avons d'ailleurs défendu avec Jean-Philippe DUGOIN-CLÉMENT dans le cadre du dernier SDRIF-E. Nous sommes ravis et nous allons évidemment voter cette vision modificateur.

*M. NASROU remplace Mme PÉCRESSE à la présidence de la séance.*

**M. NASROU, président de séance** – Merci à Jean-Philippe LUCE. La parole est au groupe Île-de-France rassemblée. Madame LECOUTURIER.

**Mme LECOUTURIER (IDFR)** – Merci Monsieur le Président. Monsieur le Président de séance, Monsieur le Vice-Président, mes chers collègues, tout d'abord, permettez-moi de saluer la détermination de notre Présidente à défendre, avec un courage sans faille, l'intérêt de tous les Franciliens, au sein de notre Région. La décision budgétaire modificateur pour l'année 2023, qui vient de nous être présentée, confirme notre profond engagement à toujours améliorer la qualité de vie des Franciliens. Voyons les quelques points qui illustrent notre détermination à investir en faveur de l'avenir de notre région. Tout d'abord, l'éducation. Priorité parmi les priorités : nos lycées. Nous avons décidé de renforcer nos investissements dans les lycées, en allouant 16 millions d'euros supplémentaires pour la rénovation des lycées publics. Cette décision reflète notre infatigable investissement pour notre jeunesse, notre objectif ambitieux étant d'avoir 100 % de lycées neufs ou rénovés d'ici la fin de notre mandat. De plus, nous consacrons près de 8,3 millions d'euros supplémentaires à la sécurité des lycées. La sécurité est la première liberté pour nos élèves, comme pour nos enseignants.

Ensuite, nos communes, qu'elles soient urbaines ou rurales, ne seront pas oubliées. Nous augmentons, à cet égard, les dotations pour les contrats d'aménagement régionaux, les fameux CAR, de 6 millions d'euros, ce qui permettra de financer toujours plus d'équipements publics, essentiels pour nos communes. De plus, nous renforçons notre soutien aux territoires ruraux, grâce à une augmentation de 4 millions d'euros des autorisations de programme pour les contrats ruraux, les COR. La grande couronne ne sera pas oubliée et nous sommes déterminés à promouvoir l'attractivité de tout notre territoire et d'améliorer la qualité de vie de tous ses habitants. La sécurité demeure une priorité absolue pour nous. C'est la raison pour laquelle nous proposons une ouverture supplémentaire de crédits d'un demi-million d'euros pour le bouclier de sécurité. Nous nous engageons à assurer la sécurité de nos concitoyens et de nos forces de l'ordre.

Quant aux augmentations de salaire dans la fonction publique, décidées par le gouvernement, nous sommes résolus à les concrétiser. Elles représentent un surcoût de près de 9 millions d'euros en 2023, principalement pour les agents des lycées. Nos agents sont essentiels pour le bon fonctionnement de notre région. Permettez-moi de tous les saluer et les remercier pour leur action. Enfin, nous renforçons notre soutien aux équipements sportifs d'envergure. Le projet Grand CREPS vise à mieux accueillir les usagers sportifs et les stagiaires de formation professionnelle, en vue des Jeux olympiques et paralympiques de 2024. Nous allouerons 19,375 millions d'euros, dès cet automne, pour respecter le calendrier des travaux. De plus, nous soutenons la construction d'un centre aquatique dans le Val-d'Oise, qui contribuera au développement de la natation et offrira de nouvelles installations sportives à nos concitoyens.

En conclusion, cette décision budgétaire modificateur témoigne de notre engagement indéfectible envers les Franciliens. Nous investissons dans l'éducation, la sécurité, le sport, pour nos communes, nos territoires et nos agents. Nous le faisons de manière responsable en utilisant des recettes supplémentaires pour financer ces initiatives, sans compromettre notre équilibre budgétaire. Cette décision illustre notre capacité à relever les défis et à continuer à grandir, en tant que Région. Comme aime à le dire notre Présidente, ce que je dis, je le fais. Alors oui, nous pouvons le faire à la Région Île-de-France, grâce à une gestion saine de nos finances, dans une vision solidaire et ambitieuse dans notre Île-de-France et pour tous les Franciliens. Je vous remercie.

**M. NASROU, président de séance** – Nous vous remercions, Madame LECOUTURIER. Pour finir cette discussion générale, la parole est au groupe LFIA. Madame CHIKIROU.

**Mme CHIKIROU (LFIA)** – Merci Monsieur le Vice-Président. Notre région est riche, la plus riche d'Europe. Aujourd'hui, la Région Île-de-France récupère 26 millions d'euros supplémentaires. Nous estimons que cette recette supplémentaire mériterait d'être employée pour faire face au moins à trois urgences franciliennes : l'état des lycées publics, le soutien aux associations d'entraide, à travers notamment une meilleure sollicitation des fonds européens, et le financement de l'aménagement des commissariats, pour un parcours d'accueil des victimes de violences sexistes et sexuelles.

Concernant les lycées publics, nous présentons un amendement dans lequel nous demandons que les 8,3 millions d'euros que vous voulez mettre dans l'achat de caméras de vidéosurveillance ou dans le bouclier sécurité des lycées, soient, exactement comme le recommande le CESER, consacrés à la rénovation urgente des lycées. Je rappelle qu'en 2017, un audit avait estimé

que 190 lycées avaient besoin d'une rénovation totale, c'est-à-dire 41 % du parc. Six ans après, la situation est honteuse et l'inaction de Mme PÉCRESSE et de sa majorité est une insulte aux lycéens et aux personnels.

Concernant l'utilisation et le recours aux fonds européens, le CESER, encore lui que vous maltraitez, alerte sans cesse sur la sous-consommation des fonds européens et je le fais exactement de la même façon depuis deux ans. Vous faites un choix délibéré, celui de ne pas utiliser cet argent dont les Franciliens ont besoin. Aujourd'hui, les collectivités territoriales et surtout les associations d'entraide devraient être largement accompagnées pour avoir recours aux fonds européens. Nous demandons un choc de simplification dans le montage des dossiers, un accompagnement en ingénierie de la part de la Région Île-de-France. C'est l'objet de notre deuxième amendement.

Enfin, troisième amendement, comme je l'ai défendu lors de ma question orale, je demande que la Région Île-de-France cofinance l'aménagement des commissariats et des gendarmeries, pour des parcours d'accueil dignes et efficaces, pour les personnes victimes de violences sexistes et sexuelles. Madame la Présidente mentait tout à l'heure, quand elle disait que la Région le fait déjà. Madame la Présidente mentait tout à l'heure quand elle a dit que la Région faisait son maximum. Madame la Présidente mentait tout à l'heure quand elle disait en faire une priorité.

**M. NASROU, président de séance** – Madame CHIKIROU, tous les intervenants ont respecté leur temps de parole ; il n'y a pas de raison que la France insoumise échappe à la règle commune. Pour répondre à la discussion générale, je laisse la parole à Jean-Didier BERGER.

**M. BERGER** – Merci beaucoup, Monsieur le Président. Merci à tous les orateurs qui se sont exprimés. Merci en particulier à Jean-Philippe LUCE et à Béatrice LECOUTURIER d'avoir soutenu ce projet de décision modificative, à la fois sur les lycées, sur l'augmentation des aides aux communes, mais également, comme l'a souligné Béatrice LECOUTURIER, sur l'augmentation des moyens déployés en faveur de la sécurité et toutes les mesures RH qui sont mises en œuvre par la Région, pour accompagner les agents face à l'inflation. Je voudrais également retenir les points positifs de l'intervention de Mme TAQUILLAIN, au nom du groupe de la majorité présidentielle. Sur les points de vigilance qu'elle a soulignés, notamment celui du coup de pouce énergie, qui a également été repris par d'autres orateurs, j'ai le plaisir d'annoncer à l'Assemblée régionale que plus de 100 000 dossiers ont déjà été déposés par les Franciliens, qui se sont totalement emparés de ce dispositif. Je remercie les services de la Région, le service Communication notamment et le service Europe et Fonds européens, d'avoir mis en place la politique nécessaire pour faire connaître ce coup de pouce. J'observe d'ailleurs que ce coup de pouce énergie est repris tel quel par la région PACA. C'est sans doute la preuve, Madame CHIKIROU, que contrairement à ce que vous indiquez, les conditions sont réunies pour que cet argent soit utilisé et bien utilisé.

Au sujet des fonds européens, pour répondre aux différentes remarques des orateurs, mais également à la remarque formulée par le CESER, même si je note, dans son article 5, qu'il approuve le projet d'utilisation des fonds européens, je dirai tout d'abord que la réalité des chiffres tient aux taux de certification pour le FEDER et le FSE, qui sont à ce jour de 74 % et de 70 % pour le FEADER. Ils sont conformes aux trajectoires prévues, visant une certification de la totalité des programmes à la fin du premier semestre 2024 ou fin 2025 pour le FEADER. Ces taux sont supérieurs à ceux de la moyenne nationale. S'agissant des mesures de simplification, nous y reviendrons, mais nous avons d'ores et déjà mis en place beaucoup de choses.

Enfin, s'agissant des lycées, il faut d'abord avoir un peu de mémoire. Vous avez parlé du diagnostic, qui a été fait il y a six ans. Ce diagnostic était synonyme du bilan de la gauche dans notre région et de l'abandon total de centaines de bâtiments publics. Il faut avoir le courage de se le dire. Nous sommes en train de rattraper ce retard, de réparer ce qui a été fait. Sept ans, à l'échelle de plusieurs centaines de bâtiments, sont très peu de chose. Il faut durer pour avoir la totalité des résultats. Les résultats sont déjà là dans de très nombreux lycées, dans tous les départements d'Île-de-France, mais le travail n'est pas terminé. Il reste encore du travail à faire. C'est la raison pour laquelle le Président James CHÉRON et la Présidente Valérie PÉCRESSE se sont mis en mesure de mettre en place plusieurs millions supplémentaires, pour aller plus vite et plus fort encore dans cette politique. Je crois qu'il n'est pas pertinent d'opposer travaux et sécurité. Travaux et sécurité doivent être menés de front et ils sont complémentaires. Avoir de nouveaux bâtiments sans sécurité n'a pas de sens et avoir une sécurité améliorée dans des bâtiments qui restent encore à rénover n'est pas non plus satisfaisant.

S'agissant du calendrier, pour revenir sur les points de méthode évoqués par Mme MALAISÉ et par M. GERMAIN, je voudrais d'abord leur dire que le calendrier, concernant cette décision modificative, a été respecté. Si vous voulez dire que nous avons été, dans d'autres circonstances, mieux-disant et que nous avons dépassé nos obligations dans la mise à disposition des documents, c'est tout à fait exact, mais s'agissant de cette décision modificative, au contraire, Monsieur le conseiller régional, vous aviez plus de temps que d'habitude pour l'examiner, parce que moins de dossiers qu'habituellement étaient à examiner dans cette commission des finances. L'impossibilité d'étudier d'autres dossiers vous a libéré plus de temps pour étudier cette décision modificative.

L'ampleur de la décision modificative correspond aux recettes qui sont les nôtres. Pour répondre aux points soulevés par le Président Wallerand de SAINT-JUST, cette TVA supplémentaire est liée à un effet de périmètre, qui est nouveau, que nous ne pouvions pas anticiper, mais qui se fait à notre bénéfice. Nous préservons les grands équilibres du budget à travers cette décision modificative.

Je pense, Madame la Présidente MALAISÉ, que vous faites erreur en considérant que les CAR sont ponctionnés au bénéfice du fonds « émeute ». Comme je vous l'ai expliqué lors de la commission, le fonds « émeute » a des difficultés à trouver son public, pour un certain nombre de raisons sur lesquelles il faudra certainement que l'on se penche pour comprendre pourquoi, sous la dernière mandature de Jean-Paul HUCHON et sous cette mandature, ce dispositif n'est pas totalement utilisé par les collectivités et les associations concernées. Enfin, alors que vous laissez entendre que certains seraient plus aidés que d'autres, je voudrais vous rappeler que toutes les collectivités, quelle que soit leur couleur politique, sont aidées par la Région Île-de-France. Nous avons mis un terme au temps de la critérisation, qui visait, sous des allures d'objectivité, à privilégier les amis de la gauche et je m'en réjouis vivement.

Madame CHIKIROU, Madame la conseillère régionale, contrairement à ce que vous avez indiqué, la Région Île-de-France a moins de recettes par habitant que les autres Régions et a plus de charges, à la fois plus de charges de centralité et plus de charges de solidarité à travers la péréquation. Je vous rappelle que la Région Île-de-France contribue, à elle seule, à 97 % de la solidarité péréquative. Je pense qu'il ne faut jamais le perdre de vue.

Je remercie les services de la Région, sous l'impulsion de Paul BÉRARD, d'avoir mis en place cette décision modificative, qui est désormais soumise à la sagesse de l'Assemblée régionale.

**M. NASROU, président de séance** – Merci Monsieur le 1<sup>er</sup> Vice-Président. Nous allons tout de suite expérimenter cette sagesse en soumettant à votre approbation l'article 1. Qui est pour l'article 1 ? Qui est contre ? Abstention ? NPPV ? Il est adopté.

**Vote de l'article 1**

**POUR** : IDFR, UDI

**CONTRE** : SER, Eco, GCEC, LFIA

**ABSTENTION** : RN-IDF

**NPPV** : MP, M. LEGRAND (NI)

**ABSENTS** : M. BOURIACHI (NI) M. PREVEL (NI), M. REDA (NI), Mme de ROZIERES (NI)

**ADOPTION**

**M. NASROU, président de séance** – Qui est pour l'article 2 ? Qui est contre ? Abstention ? NPPV ? Il est adopté.

**Vote de l'article 2**

**POUR** : IDFR, UDI

**CONTRE** : SER, Eco, GCEC, LFIA

**ABSTENTION** : RN-IDF

**NPPV** : MP, M. LEGRAND (NI)

**ABSENTS** : M. BOURIACHI (NI) M. PREVEL (NI), M. REDA (NI), Mme de ROZIERES (NI)

**ADOPTION**

**M. NASROU, président de séance** – Qui est pour l'article 3 ? Qui est contre ? Abstention ? NPPV ? Il est adopté.

**Vote de l'article 3**

**POUR** : IDFR, UDI

**CONTRE** : SER, Eco, GCEC, LFIA

**ABSTENTION** : RN-IDF

**NPPV** : MP, M. LEGRAND (NI)

**ABSENTS** : M. BOURIACHI (NI) M. PREVEL (NI), M. REDA (NI), Mme de ROZIERES (NI)

**ADOPTION**

**Articles additionnels**

**M. NASROU, président de séance** – Nous passons à l'examen des amendements additionnels, d'abord à l'amendement 3 du groupe Eco. Madame JARRY-BOUABID.

**Amendement n° 3 (Eco)**

**Mme JARRY-BOUABID (Eco)** – La haine et le rejet de l'autre n'ont jamais fait le développement et la grandeur d'un pays. Pourtant, l'actualité nous rappelle tristement que l'Europe et notre pays se referment chaque jour un peu plus sur eux-mêmes. Multiplication des accords migratoires passés par l'Union européenne, visas que l'on ne délivre plus, y compris aux acteurs culturels, frontières fermées de manière quasi pérenne à Vintimille, contrairement à l'esprit des accords de Schengen. Pendant ce temps, de l'autre côté de nos rives, nombre de pays, au sein desquels notre Région a depuis longtemps noué différents

accords de coopération, souffrent du dérèglement climatique. Le Maroc, l'Algérie et la Tunisie ont connu, cet été, des températures avoisinant les 50 degrés. La Présidente a introduit la séance ce matin en rappelant la catastrophe qui a touché le Maroc. La Libye vient elle aussi de subir un événement d'une intensité exceptionnelle, renforcé par l'élévation anormale de la température de l'eau en Méditerranée, qui a fait des milliers de victimes et de disparus dans l'ancienne capitale de la Cyrénaïque Derna. Nous le savons, les catastrophes climatiques vont être de plus en plus fréquentes, les réfugiés climatiques de plus en plus nombreux et les pays fragilisés par des conflits, des difficultés économiques et sociales, y seront d'autant plus vulnérables. Nous souhaitons par cet amendement que la Région apporte son soutien à la Libye et réaffirme sa volonté de porter secours aux populations victimes de dérèglements climatiques de façon pérenne.

**M. NASROU, président de séance** – Merci Madame JARRY-BOUABID. Monsieur le 1<sup>er</sup> Vice-Président.

**M. BERGER** – Merci Madame la conseillère régionale. Nous pensons à toutes les victimes de tous les évènements et en particulier aux Libyens. Vous savez que la situation sur place est particulièrement difficile et que les ONG ont du mal à établir un diagnostic précis des difficultés d'une part, et de ce qui pourrait être mis en place d'autre part. Il est très difficile de travailler là-bas. Nous verrons, lorsque la situation sera un peu plus stabilisée, quelle action peut être menée par les ONG et quel soutien la Région est susceptible d'apporter à ces ONG ou à ces associations. Pour parler du sujet de façon plus globale, puisque vous nous y invitez à travers cet amendement, nous menons tout un tas d'actions. À chaque fois qu'il y a une difficulté à travers le monde, nous essayons de le faire de façon coordonnée. Nous essayons de le faire, non pas dans une démarche qui serait impossible à réaliser. Qui trop embrasse mal étire, dit le proverbe. Nous essayons de le faire de façon la plus structurante possible, en soutenant ceux qui sont les mieux placés, pour dégager également des fonds supplémentaires. Nous le faisons au cas par cas. Comme nous le voyons avec la Libye, chaque cas est particulier. Chaque événement climatique engendre des victimes et des situations différentes. Nous continuons donc à le faire de cette façon. La structuration des fonds régionaux nous permet tout à fait de le faire. Je pense que vous l'avez vu avec les fonds qui ont été débloqués, sur les différents évènements que nous avons rencontrés ces derniers mois et ces dernières années. C'est la raison pour laquelle votre amendement est sans objet et j'imagine que par esprit de consensus, vous ne manquerez pas de le retirer.

**M. NASROU, président de séance** – Madame JARRY-BOUABID, l'amendement, est-il maintenu ? Il est maintenu. Je le soumets aux voix avec un avis défavorable. Qui est pour cet amendement ? Qui est contre ? Abstention ? NPPV. Il est rejeté.

**Vote de l'amendement n° 3 (Eco)**

**POUR** : SER, Eco, GCEC, LFIA

**CONTRE** : IDFR, UDI, RN-IDF, MP

**NPPV** : M. LEGRAND (NI)

**ABSENTS** : M. BOURIACHI (NI) M. PREVEL (NI), M. REDA (NI), Mme de ROZIERES (NI)

**REJET**

**Amendement n° 4 (Eco, SER, LFIA, GCEC)**

**M. NASROU, président de séance** – Nous passons à l'amendement 4.

**Mme BOUZID (Eco)** – Les vagues de chaleur sont de plus en plus fréquentes, en raison du dérèglement climatique. Or face à cela, que faites-vous ? Je vous le demande, car nous constatons que les bâtiments des lycées franciliens n'y sont pas du tout préparés. Cet été encore, des lycées enregistraient des températures allant jusqu'à 40 degrés, dans les salles de classe. Rendez-vous compte, 40 degrés ! Ce ne sont évidemment pas des conditions pour travailler et cela met en danger, non seulement la santé des lycéennes et des lycéens, mais aussi celle des agents et des enseignants. Malaises, maux de tête, déshydratation. Ces bouilloires thermiques sont un véritable enjeu de santé publique. Or nous savons comment faire face à ces bouilloires thermiques. Peintures blanches, végétalisation, tant de solutions existent et elles doivent être urgentement mises en place, car le dérèglement climatique n'arrive plus au futur. Il est déjà bien présent et nous devons absolument y faire face pour préserver la qualité de vie de toutes et tous. Par cet amendement, nous vous demandons d'investir massivement dans la lutte contre les bouilloires thermiques, afin de protéger les usagers des lycées franciliens. Merci.

**M. NASROU, président de séance** – Merci Madame BOUZID. Monsieur BERGER.

**M. BERGER** – Je voudrais remercier Mme BOUZID d'avoir à la fois confirmé le diagnostic que nous avons été obligés de faire ces dernières années et de me donner l'occasion de rappeler à quel point la Région agit, avec le Vice-Président James CHÉRON, sur ce sujet. Vous avez eu l'occasion d'approuver un certain nombre d'opérations. L'Assemblée régionale a approuvé le plan pluriannuel d'investissement des lycées, soit trois lycées pour Paris, huit lycées pour la Seine-et-Marne, trois lycées pour les Yvelines, huit lycées pour l'Essonne, sept lycées pour les Hauts-de-Seine, douze lycées pour la Seine-Saint-Denis, huit lycées

pour le Val-de-Marne et dix lycées pour le Val-d'Oise. 600 millions d'euros sont nécessaires pour ces rénovations énergétiques. Je voudrais simplement vous poser cette question : est-ce que vous considérez, comme quelqu'un qui a de hautes responsabilités, que tous ces évènements étaient imprévisibles ? Est-ce que vous considérez que nos prédécesseurs auraient largement pu anticiper les questions de réchauffement climatique et procéder à ces travaux, au lieu de nous laisser des centaines de bâtiments inadaptés au changement climatique ? Est-ce que vous considérez qu'il n'y avait pas une meilleure façon de procéder, une meilleure façon d'anticiper ? Est-ce que finalement, votre intervention est une façon de nous présenter les excuses de la gauche, face à cette situation que nous essayons de rattraper le plus rapidement possible ? C'est la raison pour laquelle je vous invite...

**M. NASROU, président de séance** – Monsieur TRIGANCE, je vous rappelle à l'ordre. Nous avons écouté Mme BOUZID. Je vous demande du calme et d'entendre la réponse de Jean-Didier BERGER, même si elle vous déplaît.

**M. BERGER** – Je vous invite à retirer votre amendement. Sinon, nous procéderons naturellement à son rejet.

**M. NASROU, président de séance** – Je demande le calme sur les rangs de l'opposition. Même si M. BERGER dit des choses qui vous semblent désagréables, elle me semble être la traduction de l'exacte réalité. Comme je ne me fais pas d'illusion sur le retrait de l'amendement, je le soumets aux voix, avec un avis défavorable. Monsieur TRIGANCE, je vous rappelle à l'ordre, avec une inscription au procès-verbal. Nous allons voter l'amendement 4. Qui est pour cet amendement ? Qui est contre ? Abstention ? NPPV ? Il est rejeté.

#### **Vote de l'amendement n° 4 (Eco, SER, LFIA, GCEC)**

**POUR** : SER, Eco, GCEC, LFIA

**CONTRE** : IDFR, UDI

**ABSTENTION** : RN-IDF

**NPPV** : MP, M. LEGRAND (NI) M. PREVEL (NI)

**ABSENTS** : M. BOURIACHI (NI) M. REDA (NI), Mme de ROZIERES (NI)

**REJET**

#### **Amendement n° 33 (LFIA)**

**M. NASROU, président de séance** – Nous passons à l'amendement 33 LFIA. Vous n'avez plus de temps de parole. Il est défendu. Monsieur Jean-Didier BERGER.

**M. BERGER** – Avis défavorable.

**M. NASROU, président de séance** – Je soumets aux voix cet amendement. Qui est pour ? Qui est contre ? Abstention ? NPPV ? Il est rejeté.

#### **Vote de l'amendement n° 33 (LFIA)**

**POUR** : LFIA

**CONTRE** : IDFR, UDI

**ABSTENTION** : RN-IDF

**NPPV** : SER, Eco, MP, GCEC, M. LEGRAND (NI), M. PREVEL (NI)

**ABSENTS** : M. BOURIACHI (NI), M. REDA (NI), Mme de ROZIERES (NI)

**REJET**

#### **Amendement n° 34 (LFIA)**

**M. NASROU, président de séance** – L'amendement 34 est également défendu. Monsieur le Vice-Président.

**M. BERGER** – Avis défavorable.

**M. NASROU, président de séance** – Il est maintenu. Je le soumets aux voix. Qui est pour cet amendement ? Qui est contre ? Abstention ? NPPV ? Il est rejeté.

#### **Vote de l'amendement n° 34 (LFIA)**

**POUR** : Eco, LFIA

**CONTRE** : IDFR, UDI

**ABSTENTION** : RN-IDF  
**NPPV** : SER, MP, GCEC, M. LEGRAND (NI), M. PREVEL (NI)  
**ABSENTS** : M. BOURIACHI (NI), M. REDA (NI), Mme de ROZIERES (NI)

**REJET**

**Amendement n° 27 (SER)**

**M. NASROU, président de séance** – Nous passons à l'amendement 27. Monsieur LAURENT.

**M. LAURENT (SER)** – Merci Monsieur le président de séance. La Région s'est engagée à soutenir en urgence les associations qui luttent contre la pauvreté et la précarité alimentaire, notamment au vu de la crise qu'elles traversent actuellement. Nous proposons de leur fournir 8 millions d'euros supplémentaires qui seront ponctionnés sur le budget non obligatoire destiné aux lycées privés. Merci.

**M. NASROU, président de séance** – Merci Monsieur LAURENT pour votre concision. La réponse de Jean-Didier BERGER.

**M. BERGER** – Merci beaucoup Monsieur le conseiller régional. Vous me donnez l'occasion de rappeler que depuis 2016, la Région a déployé plus de 10 millions d'euros de subventions aux différents acteurs qui sont engagés dans cette lutte pour l'aide alimentaire. Depuis près de deux ans, la Région a créé également le programme alimentaire régional, pour permettre à cinq opérateurs de se procurer et de développer les produits agricoles franciliens en circuit court. Il avait été doté, en 2021 de 915 000 euros, est réabondé de 500 000 euros en 2022. Nous avons également participé au financement du diagnostic de précarité alimentaire, produit par l'ANSA, l'Agence nouvelle des solidarités actives, et le CREDOC, le Centre de recherche pour l'étude et l'observation des conditions de vie, en mai 2022. Dans la lignée de ce diagnostic, la Région a soutenu le déploiement des plateformes logistiques d'aide alimentaire, telles que celle de Revivre, dans le nord de la région, à hauteur de 100 000 euros, et celle d'Emmaüs Solidarité dans le Val-de-Marne, à hauteur de 80 000 euros. Cette année, la Région renforce son intervention, en proposant des aides directes. Un marché de distribution de denrées alimentaires, doté de 600 000 euros, est mis en œuvre à l'échelle des communes et des établissements d'enseignement supérieur. Je sais également que la Présidente est en contact étroit avec les Restos du Cœur. Votre amendement étant déjà très largement satisfait, je vous invite à son retrait.

**M. NASROU, président de séance** – Il est maintenu, avec un avis défavorable. Qui est pour cet amendement ? Qui est contre ? Abstention ? NPPV ? Il est rejeté.

**Vote de l'amendement n° 27 (SER)**  
**POUR** : SER, Eco, LFIA  
**CONTRE** : IDFR, UDI, RN-IDF  
**NPPV** : MP, GCEC, M. LEGRAND (NI), M. PREVEL (NI)  
**ABSENTS** : M. BOURIACHI (NI), M. REDA (NI), Mme de ROZIERES (NI)

**REJET**

**Amendement n° 35 (LFIA)**

**M. NASROU, président de séance** – L'amendement 35 est défendu. Monsieur le 1<sup>er</sup> Vice-Président.

**M. BERGER** – Avis défavorable.

**M. NASROU, président de séance** – Je le soumets aux voix. Qui est pour cet amendement ? Qui est contre ? Abstention ? NPPV ? Il est rejeté.

**Vote de l'amendement n° 35 (LFIA)**  
**POUR** : Eco, GCEC, LFIA  
**CONTRE** : IDFR, UDI  
**ABSTENTION** : RN-IDF  
**NPPV** : SER, MP, M. LEGRAND (NI), M. PREVEL (NI)  
**ABSENTS** : M. BOURIACHI (NI), M. REDA (NI), Mme de ROZIERES (NI)

**REJET**

**Amendement n° 14 (MP)**

**M. NASROU, président de séance** – Nous passons à l'amendement 14 du groupe MP. Madame TAQUILLAIN.

**Mme TAQUILLAIN (MP)** – Merci Monsieur le président. Cet amendement vise à créer une assistance régionale, destinée aux élus franciliens. Les communes en Île-de-France sont nombreuses et souvent très diverses en matière de ressources, de capacités techniques et de besoins. Notre territoire francilien connaît des enjeux majeurs, tels que la gestion de l'urbanisme, les transports, l'environnement. Il est donc urgent d'accompagner les communes pour aligner leurs projets locaux avec les objectifs et les priorités régionales.

**M. NASROU, président de séance** – Merci Madame TAQUILLAIN. Monsieur le Vice-Président.

**M. BERGER** – Merci beaucoup. Merci Madame la conseillère régionale. Vous savez qu'auparavant, il existait un système d'État qui permettait de faire de l'ingénierie et qu'il a été supprimé. Nous pouvons le regretter, mais il en est ainsi. C'est la raison pour laquelle la Région propose d'ores et déjà une aide à l'ingénierie dans tous les domaines. Elle le fait à travers l'Agence de la ruralité, en particulier pour les communes rurales. Elle le fait dans le cadre du dispositif régional d'ingénierie territoriale relevant du CPER. Vous savez certainement que jusqu'en 2020, la Région a ainsi financé 56 opérations, pour un montant de dotations de plus de 2,8 milliards d'euros. De plus, au titre du dispositif « Reconquérir les friches franciliennes », 43 projets ont bénéficié d'un appui en ingénierie, consistant à la mobilisation d'un système d'acteurs disposant d'expertises pointues et complémentaires en matière de requalification de friches. Madame la conseillère régionale, comme vous le voyez, votre amendement étant déjà largement satisfait, je vous invite, comme j'ai eu l'occasion de le faire auprès d'une autre conseillère régionale en commission des finances, à ne pas hésiter à nous signaler si vous voyez que des communes ou des associations ont besoin d'une aide plus importante au montage des dossiers. Jusqu'à présent, j'ai eu très peu de signalements de la part des conseillers régionaux s'agissant de ce type de dossiers. N'hésitez pas à les faire remonter.

**M. NASROU, président de séance** – L'amendement est maintenu. Je le soumets donc aux voix, avec un avis défavorable. Qui est pour cet amendement ? Qui est contre ? Abstention ? NPPV ? Il est rejeté.

**Vote de l'amendement n° 14 (MP)**

**POUR** : SER, MP

**CONTRE** : IDFR, UDI, LFIA

**ABSTENTION** : RN-IDF

**NPPV** : Eco, GCEC, M. LEGRAND (NI), M. PREVEL (NI)

**ABSENTS** : M. BOURIACHI (NI), M. REDA (NI), Mme de ROZIERES (NI)

**REJET**

**Amendement n° 18 (RN-IDF)**

**M. NASROU, président de séance** – Nous passons à l'amendement 18 du groupe RN. Monsieur de SAINT-JUST.

**M. de SAINT-JUST (RN-IDF)** – En réponse aux dernières émeutes qui ont affecté 140 communes dans la région Île-de-France, vous avez débloqué 20 millions d'euros pour la reconstruction des biens publics dégradés. Nous voudrions insister sur une répartition équilibrée des investissements entre ces zones et les communes rurales. Dans ces conditions, nous vous suggérons que les 6 millions d'euros, destinés aux contrats d'aménagement d'aménagements régionaux, ce « R » voulant dire « régionaux » et non pas « ruraux », soient entièrement affectés aux projets des communes rurales. Merci.

**M. NASROU, président de séance** – Merci Monsieur de SAINT-JUST. La parole est à Jean-Didier BERGER.

**M. BERGER** – Merci beaucoup Monsieur le Président. Monsieur le Président SAINT-JUST, je crois qu'il n'est pas bien d'opposer les communes rurales aux autres communes. Tout le monde a le droit d'être aidé. Nous avons faire, à notre arrivée, un rééquilibrage parce que nous avions considéré que les communes rurales n'étaient pas suffisamment aidées. Nous avons fait un rééquilibrage et il se traduit dans les faits puisque depuis 2016, 458 contrats ruraux ont été votés, pour un montant de 68 millions. S'agissant des contrats d'aménagement régionaux que vous évoquez, ils ont permis, depuis 2016, de financer 315 opérations dans l'espace rural, pour un montant de 91 millions. Vous pouvez le voir également à travers les nouveaux projets de CAR qui seront portés à l'approbation de notre Commission permanente de demain et où l'espace rural est tout à fait tout à fait bien doté. Il ne nous paraît donc pas opportun de monter les communes les unes contre les autres. Tout le monde a le droit d'être aidé. Je pense que nos concitoyens seraient privés de projets très intéressants, y compris parfois certains de nos concitoyens ruraux qui bénéficient aussi de projets qui ne pourraient pas se monter dans le rural, mais qui se développent dans les villes plus importantes. Au bénéfice de ces explications, j'imagine que vous ne manquerez pas de retirer cet amendement.

**M. NASROU, président de séance** – L'amendement est maintenu, avec un avis défavorable. Qui est pour cet amendement ? Qui est contre ? Abstention ? NPPV ? Il est rejeté.

**Vote de l'amendement n° 18 (RN-IDF)**

**POUR : RN-IDF**

**CONTRE : IDFR, UDI, SER, Eco, GCEC, LFIA**

**NPPV : MP, M. LEGRAND (NI), M. PREVEL (NI)**

**ABSENTS : M. BOURIACHI (NI), M. REDA (NI), Mme de ROZIERES (NI)**

**REJET**

**Amendement n° 36 (LFIA)**

**M. NASROU, président de séance** – L'amendement 36 est défendu. J'appelle le scrutin public, à la demande de Mme CHIKIROU. Je laisse la parole au 1<sup>er</sup> Vice-Président.

**M. BERGER** – Il est proposé d'émettre un avis défavorable à cet amendement, pour les raisons que j'ai d'ores et déjà évoquées dans ma réponse à la discussion générale. J'ai répondu à la fois sur nos taux d'exécution qui sont meilleurs que le niveau national, sur l'utilisation de l'argent s'agissant du coup de pouce énergie. J'ajouterais que l'autorité d'audit des fonds européens, en France, a qualifié notre gestion de robuste. Je salue donc le travail réalisé par les services de la Région sur ces dossiers, qui sont complexes, difficiles à monter et qui ont d'ores et déjà fait l'objet de nombreuses démarches de simplification.

**M. NASROU, président de séance** – Merci Monsieur le 1<sup>er</sup> Vice-Président. Nous votons donc, en scrutin public, l'amendement 36 du groupe LFIA, qui reçoit un avis défavorable de l'Exécutif. Le scrutin est déjà ouvert. Je vous invite à voter. J'appelle deux scrutateurs, un scrutateur ou une scrutatrice du groupe LFIA et un scrutateur du groupe IDFR, Monsieur HERVÉ. Nous allons clore le scrutin.

**Vote de l'amendement n° 36 (LFIA)**

**Scrutin public**

**POUR : 46**

**CONTRE : 108**

**ABSTENTION : 20**

**NPPV : 1**

**REJET**

**M. NASROU, président de séance** – Nous allons maintenant voter la décision modificative en scrutin public, puisqu'il s'agit d'une décision budgétaire. Le scrutin public est à nouveau appelé. Je vous rappelle que nous votons la délibération dans son ensemble, que Jean-Didier BERGER soutient, comme il nous l'a très bien expliqué. Nous allons ouvrir le scrutin sur le vote de la décision modificative. En même temps que nous appelons le scrutin public, je demande s'il y a des demandes d'explications de vote. Je vous rappelle, comme le précise le Secrétaire général, que les explications de vote se font dans le cadre du temps qu'il vous reste. La parole est à Madame BOUZID.

**EXPLICATIONS DE VOTE**

**Mme BOUZID (Eco)** – Un mot rapide pour exprimer notre avis sur cette délibération, la première décision modificative du budget ayant pour viser d'ouvrir des crédits depuis 2015. Sur les lycées, vous donnez la priorité à une sécurisation incertaine plutôt qu'à la rénovation urgente. Votre mauvaise gestion fragilise les bâtiments et fait peser un risque sanitaire et social sur les élèves, mais aussi les agents et les communautés éducatives. Nous déplorons, comme le CESER, ce choix depuis des années. Par ailleurs, la Région est *major* de promotion des agences de notation, mais la dernière de la classe s'agissant de la gestion des fonds européens. Alors qu'un délai a été accordé sur la programmation 2014-2020, la faisant passer de 6 à 9 ans, 40 % des fonds ne sont toujours pas exécutés et cette décision modificative n'y changera rien. Nous voterons contre.

*Mme PÉCRESSE reprend la présidence de la séance.*

**Mme la Présidente** – Merci. Y a-t-il d'autres explications de vote ? Madame MARTINI-PEMEZEC.

**Mme MARTINI-PEMEZEC (IDFR)** – Bonjour à tous. Madame la Présidente, Monsieur le 1<sup>er</sup> Vice-Président, mes chers collègues, la décision budgétaire modificative de 2023 que nous examinons aujourd'hui est conforme à tous les engagements que nous avons pris depuis 2015, au sein de cette majorité régionale. Au nom du groupe Île-de-France rassemblée, je voudrais remettre

en lumière les principales actions permises par cette décision budgétaire. En matière d'éducation, contrairement à ce qui vient d'être dit, l'éducation est une priorité pour notre majorité régionale. En effet, 16 millions d'euros supplémentaires dans la rénovation des lycées publics représentent un montant important, avec cet objectif ambitieux de 100 % de lycées neufs ou rénovés d'ici la fin de notre mandat, c'est-à-dire en 2028, ce qui est extrêmement rapide. 8,3 millions d'euros supplémentaires pour la sécurisation de ces lycées font partie du bouclier de sécurité que nous renforçons encore davantage, afin de garantir la sécurité de nos concitoyens et de nos forces de l'ordre. Les communes, qu'elles soient urbaines ou rurales, bénéficieront également d'une augmentation des dotations : 6 millions pour les contrats d'un million d'aménagements régionaux et 4 millions pour les contrats ruraux. Ces mesures illustrent notre détermination à améliorer la qualité de vie des Franciliens, grâce à une gestion sérieuse des finances régionales, nous permettant d'investir toujours plus pour l'avenir de notre région. C'est pourquoi je vous invite à voter en faveur de cette délibération. Je vous en remercie.

**Mme la Présidente** – Merci. Je vais appeler le scrutin public dans l'hémicycle et je vais demander à des scrutateurs de venir, Monsieur CHEVRON et Monsieur TRIGANCE. Le scrutin est ouvert sur la délibération modificative. Le scrutin est clos.

**VOTE DU PROJET DE DÉLIBÉRATION N°CR 2023-037**

**Scrutin public**

**POUR** : 112

**CONTRE** : 50

**ABSTENTION** : 25

**ADOPTION**

**Mme la Présidente** – Je remercie Jean-Didier BERGER pour cette magnifique tenue du budget et j'appelle Farida ADLANI pour le plan régional de santé. Nous allons passer à l'avis du Conseil régional sur le plan régional de santé et nous recommencerons avec le plan Autisme après le déjeuner. Vous m'excuserez parce que je serai retenue par la visite de la Première Ministre à Saint-Denis, à la SNCF, pour un grand moment sur le handicap et l'accessibilité des transports, pour lequel elle souhaite signer une charte avec Île-de-France Mobilités et les opérateurs de transport. Je serai absente en début d'après-midi, avec la Première Ministre en déplacement à Saint-Denis.

**SECTEUR PRÉSENTÉ PAR MME ADLANI – Solidarités, Santé et Famille****CR 2023-036 : AVIS DU CONSEIL RÉGIONAL SUR LE PLAN RÉGIONAL DE SANTÉ (PRS) 2023-2028**

**Mme la Présidente** – Mesdames et Messieurs les conseillers régionaux, l'Agence régionale de Santé nous a saisis, le 10 juillet, du plan régional de santé pour 2023-2028. Les enjeux de cette feuille de route sont colossaux, tout autant que les attentes. La crise sanitaire de la Covid-19 a mis nos soignants à rude épreuve. Deux ans après cette crise, tout notre système de santé est plus que jamais à bout de souffle. Manque de soignants de proximité, conditions de travail dégradées, fuite des professionnels à l'hôpital, crise des vocations, ces constats nous interpellent, au regard de l'ampleur des défis à relever, pour réduire les inégalités de santé, prendre en charge nos jeunes en détresse psychologique, renforcer la prévention des cancers, améliorer la santé des femmes, qui sont toujours plus nombreuses à renoncer aux soins. La santé arrive en tête des préoccupations des Franciliens et pour cause, notre région est le premier désert médical de France métropolitaine, avec une densité en médecins généralistes bien inférieure à la moyenne nationale. Il faut le dire et le répéter ; l'État ne le prend pas suffisamment en compte. Trouver un médecin traitant est un parcours du combattant. Près de 1,6 million de Franciliens sont privés de médecins traitants. Les fermetures de services et du SMUR, cet été, sont un vrai sujet d'alerte. Depuis 2018, nous avons 5 % de services d'urgence en moins pour 5 % de passages en plus. Les délais de prise en charge des jeunes par les cellules médico-psychologiques peuvent atteindre plusieurs mois. Bien que la santé soit une compétence de l'État, la Région a fait le choix d'agir dans les interstices, pour ne pas laisser se dégrader l'offre de soins sur notre territoire et répondre à des besoins peu ou mal couverts par l'État. Nos actions se complètent avec notre compétence en matière de formations sanitaires et sociales, objets de financements toujours plus importants. Notre ambition s'est notamment incarnée dans le programme « Région solidaire », à travers des actions de prévention à destination des jeunes, notamment en santé mentale, pour lutter contre le VIH Sida, faciliter l'accès aux soins des personnes en situation de handicap ou soutenir les aidants. Le fonds, dédié à la lutte contre les déserts médicaux, nous a permis de soutenir 365 structures, comme des maisons de santé, dans les communes franciliennes. C'est un investissement de plus de 50 millions d'euros depuis 2016.

Aujourd'hui, dans le contexte dégradé dans lequel se trouve notre système de santé, face aux besoins des patients et des professionnels du soin, il ne nous est pas possible de donner un avis favorable à ce nouveau plan présenté par l'Agence régionale de Santé, qui manque de moyens financiers, d'opérationnalité et qui fait l'impasse sur des sujets, pour nous, capitaux, que nous avions évoqués dans notre schéma régional de développement des formations sanitaires et sociales. Cet avis défavorable de la Région doit servir de signal et d'électrochoc à l'État. C'est pourquoi nous l'avons assorti de recommandations concrètes pour que les choses avancent. D'ores et déjà, nous avons convenu, avec l'Agence régionale de Santé, de travailler à une feuille de route commune pour avancer sur de vraies solutions, des solutions concrètes pour les patients franciliens, dans des secteurs clés de la santé (les urgences, le logement des soignants, les formations sanitaires et sociales, la santé mentale des jeunes, les maternités, l'innovation). Nous aurons l'occasion de vous présenter cette feuille de route commune dans les prochaines semaines. Elle découlera directement des propositions concrètes que nous formulons dans cet avis. Je remercie Farida ADLANI pour le formidable travail qu'elle a fait avec l'ensemble des membres de la commission santé et je lui laisse le soin de le présenter plus en détail. Je vous remercie.

**Mme ADLANI** – Merci Madame la Présidente. Je rejoins pleinement vos propos et l'esquisse que vous avez faite de la situation sanitaire préoccupante, notamment en Île-de-France. Les indicateurs sont en effet au rouge. Sur la ressource médicale, les tensions sont fortes et les perspectives guère optimistes. Plus de 40 % des médecins généralistes ont plus de 60 ans dans la région, l'un des taux les plus élevés. Or la réforme des études de santé n'apporte pas une véritable réponse à ce manque de professionnels. La situation de l'hôpital est critique. Les fermetures de services et de lits sont un réel sujet d'alerte. Nos soignants sont épouisés et fuient l'hôpital. Certains indicateurs de santé se dégradent, comme le taux de mortalité infantile, le plus élevé en Île-de-France et en hausse depuis dix ans. Or six maternités ont fermé depuis 2018 dans la région. Sur les défis du grand âge ou du handicap, l'offre d'accompagnement médico-social accuse un retard croissant en Île-de-France.

Face à ces enjeux, le plan régional de santé établi par l'ARS est un très beau travail, intéressant, rigoureux, quasi exhaustif, avec ses 63 fiches actions, mais son élaboration a donné lieu à une série de réunions en comitologie. Nombre de nos priorités sur la prévention en direction des jeunes, sur la lutte contre le cancer, sur les addictions, s'y retrouvent, mais est-il pour autant un instrument à la hauteur des difficultés de notre système de santé et aux besoins des Franciliens et des soignants ? Je le dis clairement : non ! D'abord parce que l'exercice est avant tout formel, voire conventionnel. Ce plan peine à traduire le besoin d'engagement concret et les mesures opérationnelles que nous attendons et qu'attendent les Franciliens. Les moyens que l'ARS souhaite consacrer à telle ou telle action ne sont pas plus précisés que les résultats qu'elle compte atteindre. D'ailleurs, nous n'avons aucun bilan chiffré du plan précédent, ce qui empêche de connaître avec précision son impact sur la santé des Franciliens. Ensuite, parce que les nombreuses actions proposées sont énumérées sans hiérarchie ou articulation entre elles, ce qui nuit à la lisibilité des priorités affichées par le PRS. Enfin, comme l'a noté la Présidente, l'absence de cadre de gouvernance ou de suivi de mise en œuvre du PRS nous semble très problématique. L'ARS a identifié 27 indicateurs, mais nous n'en connaissons pas encore les valeurs cibles. Ils ne constituent pas un véritable tableau de bord permettant un suivi régulier des

actions. Nous ne pouvons pas nous satisfaire aujourd'hui d'un catalogue de bonnes intentions. Par exemple, le PRS III offre plusieurs réponses intéressantes, comme la question de la santé mentale des jeunes, érigée en priorité régionale, mais quel sera l'effet réel sur le repérage et les prises en charge précoces, compte tenu du déficit de psychologues, de psychiatres ou encore de pédopsychiatres en Île-de-France ? Il faut travailler à des mises en réseau de tous les acteurs locaux. Par ailleurs, nous souhaitons une action ciblée et plus transparente sur les inégalités territoriales dans l'offre de soins. La répartition de postes d'internes doit être plus équitable entre Paris et le reste de la région. Elle est très inégale et se fait malheureusement trop souvent au détriment de la grande couronne. Nous voulons également des garanties quant à la préservation de l'offre de soins dans le nord de Paris, à la suite de la décision du tribunal administratif concernant le projet d'hôpital Grand Paris Nord, à Saint-Ouen. Dans le même sens, nous demandons un suivi de la prise en charge des urgences vitales et de la stratégie zéro brancard, dans le contexte tendu des services d'urgence. Il nous faut également réaffirmer des propositions de notre schéma régional des formations sanitaires et sociales, qui doit s'articuler autour et avec ce PRS. Notre proposition d'expérimenter de nouveaux parcours de formation, en cours du soir par exemple, permettrait d'attirer de nouveaux publics vers les métiers du soin. Si nous proposons de donner un avis défavorable à ce PRS, il ne s'agit pas d'un vote contre. Agence régionale de Santé, avec laquelle nous avons des échanges très constructifs et particulièrement avec sa DGA, Amélie VERDIER. C'est au contraire une main tendue à l'ARS. Nous l'invitons à engager un travail commun, dans les mois à venir, pour élaborer une feuille de route opérationnelle fixant des priorités d'action claires, avec des moyens chiffrés. Tel est le sens de l'avis que nous proposons de formuler. Je vous remercie.

*M. BERGER remplace Mme PÉCRESSE à la présidence de la séance.*

**M. BERGER, président de séance** – Merci beaucoup Madame la Vice-Présidente. Je voudrais associer à mes remerciements Ludovic TORO, notre délégué spécial en charge de la désertification médicale. Ludovic, si tu souhaites nous rejoindre à la tribune, tu es le bienvenu. Je vais demander l'avis des commissions. L'avis de la commission de la santé, Madame Christel ROYER ?

**Mme ROYER (IDFR)** – La commission a émis un avis favorable pour cet avis défavorable.

**M. BERGER, président de séance** – Merci beaucoup, Madame la Présidente. La Commission de la famille, de l'action sociale et du handicap ? Madame LAMIRÉ. Avis favorable.

*Commission de la santé : avis favorable*

*Commission de la famille, de l'action sociale et du handicap : avis favorable*

#### **Discussion générale**

**M. BERGER, président de séance** – Nous passons à la discussion générale. Pour le groupe GCEC, Madame DUMAS.

**Mme DUMAS (GCEC)** – Merci. Monsieur le Vice-Président, Madame la Vice-Présidente, en 2020, notre pays a connu la pire crise sanitaire que l'Humanité est connue depuis des siècles. 167 000 personnes ont perdu la vie à la suite de la contraction du Covid-19. Pourtant, notre pays a été le seul de l'OCDE à fermer des lits dans nos hôpitaux, y compris en Île-de-France, région la plus peuplée du pays. Parce que la financiarisation est l'ennemi de la santé publique, notre système de santé poursuit sa décrépitude. De meilleur système de santé du monde, voici le modèle français abîmé, en voie de décomposition, sous les coups combinés de l'austérité, de choix gouvernementaux néfastes et du privé, toujours prêt à faire du chiffre, même sur les morts et les malades. Ainsi, l'application de logiques libérales à la santé conduit aux pires absurdités. La tarification à l'activité pousse aux chiffres, au détriment de la qualité des soins. La marchandisation de la psychiatrie ou de la gérontologie débouche sur des scandales et des morts, à l'image des EHPAD d'ORPÉA. Au lieu d'injecter de l'argent public dans notre système de santé, les libéraux préfèrent les plans d'économie. De Xavier BERTRAND à François BRAUN, tous les ministres de la Santé ont plié sous le poids de l'austérité budgétaire. Les conséquences sont là : pénurie partout et des accès aux soins de plus en plus difficiles ; fermeture spontanée des services, SAMU en souffrance, urgences fermées plusieurs semaines par an et des taux de mortalité infantiles qui augmentent d'une façon alarmante. Les conséquences sont bien là et sont désastreuses. Même les récentes revalorisations salariales du Ségur de la santé ne suffisent plus à convaincre. Elles ont parfois des contreparties néfastes, à l'image de la réévaluation des franchises médicales, censées financer les dernières annonces gouvernementales. Ce plan régional de santé gère les urgences, sans proposer de moyens adaptés ni de solutions. Ce plan d'une agence d'État ne conteste pas l'ordre établi, appauvrit l'hôpital public, assèche la médecine de ville et marchandise tout. Nous nous opposons donc à ce plan, qui ne tient pas compte de l'avis des professionnels de santé et des besoins des populations. Que la Région exprime un avis négatif est salutaire, mais cela reste un refus de témoignage, car vous, les libéraux, quiappelez à la suppression des centaines de milliers de fonctionnaires et à la réduction des dépenses publiques, vous partagez la parentalité de cette situation honteuse.

**M. BERGER, président de séance** – Le terme de « libéraux » peut avoir un tas de sens, Madame DUMAS. Ensuite, pour la majorité présidentielle, vous avez la parole ma chère collègue.

**Mme de MONTCHALIN (MP)** – Merci Monsieur le Président de séance. Chers collègues, nous trouvons une forme d'opportunisme dans cet avis, puisque nous y voyons davantage une opposition politique, idéologique plutôt que la volonté, qui devrait tous nous unir, notamment par respect pour les professionnels de santé qui sont engagés matin, midi, soir et nuit sur notre territoire, notamment après la crise Covid, qui a été très difficile pour tous, pour construire ensemble, avec l'ARS, l'État, la Région et les collectivités locales, un plan ambitieux, à la hauteur des enjeux, pour les Franciliennes et les Franciliens. Je crois qu'au lieu de nous diviser et de faire une communication qui dépasse les enjeux, il est crucial que nous travaillions ensemble. Le calendrier ne nous rend pas dupes. Il y a une forme de précipitation, sous couvert de délais inacceptables, à étudier ce rapport. Nous voyons que vous avez aujourd'hui franchement décidé d'attaquer l'État et les fonctionnaires très engagés qui, pourtant, je crois, sont à votre disposition, cherchent à travailler avec vous et le font d'ailleurs, d'habitude, très bien. Toujours sur la forme, vous dites que les délais n'ont pas été respectés, je crois que c'est faux. L'analyse a été faite, le délai de trois mois a été respecté et l'évaluation existe. Elle a été conduite de manière indépendante par la chaire santé de Sciences-Po, par l'Observatoire régional de santé et l'ARS vous a répondu, point par point, sur toutes les recommandations adoptées en 2018.

Pour sortir du débat stérile, je crois qu'il convient de souligner que ce plan est construit autour de huit priorités, qui ont l'ambition de répondre à tous les enjeux que vous avez cités. Le premier enjeu est celui de l'attractivité pour que les étudiants et les professionnels qui sont formés dans notre région, puissent exercer dans notre région. Nous savons que le premier frein à l'installation dans notre région est le logement. Nous savons aussi qu'un plan ambitieux a été déployé par le gouvernement, dans le cas du plan Ségur, pour investir déjà 50 millions d'euros dans la région, auxquels se sont rajoutés récemment 20 millions d'euros. Avec cet argent, très concrètement, 1 500 personnels de santé ont pu être logés dans notre région, à proximité de leur lieu de travail. Ce sont souvent des femmes, qui ont dès lors, aujourd'hui, des conditions de vie bien plus cohérentes avec l'exercice de leurs missions. Ce ne sont pas des annonces, mais des actions concrètes et de l'argent déployé. Ne disons pas que ce plan serait vide de concret. Par ailleurs, l'ARS souhaite, pour les Franciliens, parce que telle est sa mission, pouvoir définir rapidement une feuille de route partagée. Elle souhaite également que la Région prenne des engagements chiffrés, dans un domaine essentiel comme celui de la formation sanitaire. Ce que vous avez présenté ici au printemps ne comporte aucun engagement chiffré, ce qui est un vrai manque pour le travail collectif que nous avons à faire.

Pour conclure, il est regrettable que sur un tel sujet, la communication l'ait emporté sur la concertation. Je crois que nous devons aux Franciliens et aux professionnels du secteur beaucoup mieux. Travaillez ensemble, avançons, concertons. Nous vous invitons, comme le fait l'ARS, à privilégier une approche plus constructive avec les services de l'État. Nous voterons contre l'avis négatif. Vous dites au fond que vous voulez mieux et plus. Faisons-le plutôt que de critiquer de manière un peu superficielle. Merci beaucoup.

**M. BERGER, président de séance** – Nous passons au Rassemblement national, avec Madame DAGUENEL.

**Mme DAGUENEL (RN-IDF)** – Madame la Présidente, Madame la Vice-Présidente, mes chers collègues, nous sommes rassemblés aujourd'hui pour donner un avis sur la consultation relative au projet régional de santé, un document appelé à définir la politique de santé, en Île-de-France, pour les années à venir. Je salue en premier lieu l'ampleur et la profondeur du diagnostic, établi à travers les 586 pages du schéma régional de santé. Les dépenses publiques de santé, en Île-de-France, s'élèvent à près de 44 milliards d'euros, dont 11 milliards d'euros passent par la dotation de l'ARS. En second lieu, ce plan, pétri de bonnes intentions, n'a aucune chance d'atteindre ses objectifs ambitieux, que ce soit pour la résorption des déserts médicaux, le maillage efficace du territoire sur les plans hospitaliers et sanitaires, la bonne articulation ville-hôpital ou une prévention généralisée. La mise en œuvre de ce plan, qui ne se traduit pas, de façon très précise, en termes budgétaires pluriannuels, se heurtera à l'incapacité structurelle de l'ARS, à piloter une région aussi importante que l'Île-de-France. Pour mémoire, lors de la crise sanitaire, l'ARS s'est montré singulièrement absente. Face à cette situation critique, les collectivités territoriales ont dû prendre les devants, assumant la responsabilité et gérant cette crise en interne, sur le terrain, avec les professionnels de santé. Cette expérience ne fait que renforcer une conviction que nous portons depuis longtemps : la gestion de la santé doit être assurée directement par l'État, en partenariat étroit avec les collectivités territoriales et les professionnels, et non par un organisme aussi bureaucratique et distant que l'ARS. Cet échelon administratif s'interpose entre les instances nationales de santé et les forces vives sanitaires, médicales et hospitalières sur le terrain. Non seulement il coûte cher, mais en outre, il complexifie les procédures et est source de dysfonctionnements. L'Île-de-France est confrontée à d'importants défis en matière de santé. Ce n'est malheureusement pas un projet porté par l'ARS qui permettra de répondre à ces défis majeurs. Il est évident pour nous que seul un partenariat solide et collaboratif entre l'État et la Région peut redonner un souffle au secteur de la santé. Je vous remercie.

**M. BERGER, président de séance** – Merci beaucoup. Monsieur HULEUX pour le pôle Eco.

**M. HULEUX (Eco)** – Monsieur le Président, Madame la Vice-Présidente, mes chers collègues, dans ses observations, l'Exécutif régional avance que la troisième édition du projet régional de santé est trop peu opérationnelle en l'état et s'attendait à un PRS

ambitieux. Si nous reconnaissions parfois le désengagement de l'État dans ses missions premières, qui sont la lutte contre les inégalités territoriales et assurer l'égalité dans l'accès aux soins, il n'en est pas moins pour la Région. Vous vous appuyez sur les observations de l'ORS, l'Observatoire régional de santé, pour critiquer l'ARS sur l'absence d'informations et de sensibilisation à la pratique d'une activité physique régulière, alors que la Région tarde à rénover les infrastructures sportives des lycées. Vous avancez que dans les actions de l'ARS, le niveau de connaissance des lycées en matière de vie affective et sexuelle reste limité. Pourtant, vous avez amputé le budget alloué à l'information sur la contraception et le droit à l'IVG de moins 70 %. Vous demandez à l'ARS de préserver l'offre de soins dans le nord de Paris, suite à la création du campus hospitalo-universitaire du Grand Paris Nord, à Saint-Ouen. Pourtant, vous savez très bien que ce projet aura un impact significatif, qu'il réduira le nombre de lits et de places et vous soutenez ce projet. Vous doutez de l'effectivité des mesures prises par l'ARS sur la santé mentale, alors que vous vous contentez de subventionner la Fondation FondaMental et sa plateforme gratuite et anonyme d'écoute et de conseil aux jeunes. À quand une réelle politique régionale de santé mentale ? Vous déplorez l'absence de politique ambitieuse de l'ARS sur la problématique du crack. Pourtant, vous vous êtes désengagés sur les questions de prévention et de soins en général, ainsi que sur les publics dits spécifiques. Nous avons bien compris que vous vouliez régionaliser la santé, mais il va falloir revoir votre copie ! Je vous remercie.

**M. BERGER, président de séance** – Merci beaucoup Monsieur HULEUX. Nous passons ensuite à l'intervention de Monsieur LAURENT pour le groupe SER.

**M. LAURENT (SER)** – Merci Monsieur le Président de séance. Madame la Vice-Présidente, vous nous demandez de donner notre avis sur votre avis, ce qui est en soit assez curieux, mais ce qui n'est pas exceptionnel. Plus curieux en revanche sont les 35 minutes de temps de parole sur ce rapport, plus longs que sur la DGFL que nous examinerons cet après-midi. Nous nous demandons pourquoi l'Exécutif a tout d'un coup décidé de prendre autant de temps pour s'arrêter sur un avis. Cela ne me gêne pas spécialement, puisque cette thématique me semble essentielle. Pour autant, nous nous demandons si votre objectif n'est pas de faire de la politique politique, de donner corps à votre offensive de ce matin sur la décentralisation, de venir taper l'État, pour montrer que vous êtes les mieux à même de reprendre la compétence santé. Cette petite guéguerre avec l'État n'est pas à la hauteur. Nous pouvons porter un jugement sur ce PRS 3, sur lequel d'ailleurs nous vous rejoignons sur certaines parties. Le document est flou et comporte de nombreuses carences. Il ressemble à une liste de bon élève où l'on a essayé de caser un maximum de mots. Il faut être exhaustif et on utilise donc tous les termes possibles. Les incantations ne sont absolument pas à la hauteur de la situation sanitaire en Île-de-France. On retrouve en fait une approche assez libérale et minimalistre. La nature de votre avis m'étonne, puisque la démarche se place dans une logique néolibérale de réduction de l'action de l'État. Nous éviterons de participer à cette petite guéguerre avec l'État parce qu'elle a peu d'intérêt.

Au regard de vos remarques sur cet avis, vous regardez des délais extrêmement contraints pour se prononcer sur le projet ouvert à la consultation. C'est vrai. Pour autant, vous ne vous empêchez pas de fournir des rapports la veille ou de donner une consultation ou un avis deux jours avant. Je me rappelle même que l'année dernière, nous avons eu la DGFL quatre heures avant la commission lycées. Je vous invite donc à balayer devant votre porte. Vous critiquez le manque de concertation, mais le manque de concertation est plutôt votre marque de fabrique. Est-ce que vous avez concerté pour augmenter le prix du pass Navigo, pour augmenter les aides aux lycées privés, pour supprimer le festival d'Île-de-France, supprimer Arcadi, pour diminuer les effectifs dans les transports, pour acheter des drones de sécurité ? Non ! Vous êtes bien mal placés pour donner des leçons à ce sujet. Vous regardez l'absence de bilan du PRS 2. En effet, cette absence est dommageable, mais pouvons-nous avoir le bilan sur le schéma régional de l'enseignement supérieur, que nous demandons depuis novembre 2022 ? Est-ce que nous pouvons avoir le bilan du schéma des formations sanitaires et sociales, que nous demandons depuis mars dernier ? Vous dénoncez que les moyens financiers, que l'ARS souhaite consacrer à telle ou telle action, ne soient pas précisés. Nous rappelons que vous avez enlevé les exposés des motifs à toutes les annexes budgétaires, ainsi que les détails écrits des lignes budgétaires. Dans vos recommandations, vous voulez renforcer les actions de prévention de santé auprès des publics jeunes, dont les addictions. Pourtant, lors de la Commission permanente du 1<sup>er</sup> juin dernier, notre groupe avait déposé un amendement demandant un plan de prévention auprès de tous les lycéens et lycéennes d'Île-de-France. Vous l'avez refusé. Quelle cohérence ? Vous demandez que 100 % des jeunes aient reçu une éducation de qualité à la sexualité ou aux risques liés, tout au long de leur cursus scolaire. Je suis ravi d'apprendre que vous voterez donc pour notre amendement, demain, en Commission permanente, pour une campagne de sensibilisation et de vaccination contre le papillomavirus dans tous les lycées d'Île-de-France. Vous voulez ajouter un indicateur concernant la prise en charge des personnes âgées, notamment le bien vieillir à domicile. Pourtant, lors de la séance budgétaire de décembre dernier, nous avons demandé plus de moyens pour les aidants familiaux et cet amendement a été refusé. Vous voulez renforcer la prise en charge de la santé mentale des jeunes. C'est bien, nous aussi. D'ailleurs, notre groupe avait déposé un amendement, pour que soit inscrite la santé mentale comme enjeu majeur du schéma régional de l'enseignement supérieur et de l'innovation, ce qui a été encore une fois refusé. Enfin, je terminerai par votre recommandation n° 23 : proposer des circuits et des lieux de prise en charge précoces et rapides pour les jeunes consommateurs. Vous aurez donc l'occasion de voter favorablement notre amendement, qui vise à développer des haltes de soins addiction, dans toute l'Île-de-France, et ce au plus vite. Pour conclure, je dirais simplement qu'il vous suffit de balayer devant votre porte pour voir que les critiques que vous émettez sont celles qui s'appliquent à vous-mêmes. Je vous appelle donc, au-delà des critiques légitimes à faire sur ce PRS, à

avoir un peu plus d'honnêteté intellectuelle et à ne pas utiliser une instrumentalisation politique sur des sujets aussi importants. Je vous remercie.

**M. BERGER, président de séance** – Monsieur TORO.

**M. TORO (UDI)** – Je vais intervenir au nom du groupe UDI et ensuite, si la Vice-Présidente m'y autorise, je répondrai aussi, en tant que délégué spécial, aux différentes critiques. Il y a cinq ans, on nous présentait le PRS 2 et nous n'étions pas très emballés, mais nous souhaitions travailler avec l'État. Un bilan a été fait par Sciences-Po et je vais vous en lire la conclusion, Madame la Ministre. « Le PRS 2 a manifesté clairement une volonté de changement, même si sa traduction est inégale et difficile à appréhender ». L'ARS, qui est le bras droit du ministère, est obligée de faire ce PRS. La santé est bien une compétence qui n'est pas décentralisée. Toutes les collectivités en font aujourd'hui, au vu des carences, la Métropole, la Région, les Villes et Intercommunalités, parce qu'elles sont au contact des citoyens et surtout des soignés et des soignants. Madame la Ministre, je vous rappellerais que tout ce qu'a fait l'ARS depuis ce PRS 2 est de doubler les ZIP, Zones d'intervention prioritaire pour la santé, de créer des ZIP+. Le travail que vous avez effectué est d'accroître la désertification médicale, en mettant la région Île-de-France première région en termes de décentralisation. Vous lirez ce rapport de l'ORS sur la mortalité infantile. Vous avez raison, quand la mortalité infantile éclate dans un pays, comme elle éclate dans notre pays, cela signifie très clairement que la santé ne va pas bien. Nous sommes passés du 5<sup>ème</sup> au 18<sup>ème</sup> rang, en Europe, en termes de mortalité infantile, ce qui doit nous réveiller. Non, ce n'est pas de la politique politicienne ; les soignants reçoivent des soignés qui ne sont pas soignés aujourd'hui. Vous me parlez tout à l'heure des différents gouvernements, mais la santé n'est pas un problème de partis. C'est un problème de décisions ministérielles par rapport à une vision uniquement budgétaire. Quand comprendra-t-on tout simplement que la santé n'a pas de prix ? Je vous rappelle que les hôpitaux publics ont perdu en fréquentation, pendant juillet et août et demandent aujourd'hui une rallonge de cinq milliards. Si nous ne sauvons pas l'hôpital public, nous ne sauverons pas la santé en ville parce que tous les soignants sont passés par l'hôpital. Comment se fait-il que 50 % des infirmières partent au bout de dix ans ? Ce n'est pas un problème de logement. Vous dites que la première cause est le logement. C'est faux ! Les professionnels s'en vont parce que dans les hôpitaux, ils sont martyrisés. Allez dans les hôpitaux ! Allez interroger les soignants ! Expliquez-moi pourquoi 50 % d'entre eux s'en vont. Le maire d'Orléans a trouvé la solution, que vous avez validée. De plus en plus de nos étudiants en médecine partent à l'étranger et ils reviennent ensuite ici. Qu'est-ce qu'a fait le maire d'Orléans ? Votre *numerus apertus* est en fait un *numerus clausus*, parce que les hôpitaux ne peuvent pas recevoir plus d'internes et d'externes pour les former. Le maire d'Orléans, qui a envie d'avoir des médecins, savait que beaucoup partaient à Zagreb. Il a appelé la fac de Zagreb pour savoir s'il était possible de créer une unité à Orléans. C'est officiel. La faculté de Zagreb est à Orléans et nos étudiants français restent. En contrepartie, il faut payer 18 000 euros par an. Notre système accepte aujourd'hui que des pays étrangers et européens viennent former des médecins en France, alors que nous n'en formons pas. Est-ce qu'il faut faire venir les autres facultés chez nous pour résorber le désert médical ? Vous l'avez validé, tout comme les services de la Préfecture et l'Académie. Voilà votre échec aujourd'hui. Ce n'est pas la politique politique, mais tout simplement la vérité de terrain, que nous subissons toutes et tous aujourd'hui. Merci.

**M. BERGER, président de séance** – Pour le groupe Île-de-France rassemblée, Madame Christel ROYER et Monsieur Olivier DOSNE.

**Mme ROYER (IDFR)** – Merci Monsieur le président de séance. Madame la Vice-Président, Monsieur Ludovic TORO, président de l'ORS et bel orateur, mes chers collègues, le baromètre des Franciliens 2022 de l'Institut Paris Région a révélé que l'année passée, 34 % des Franciliens ont renoncé à des rendez-vous médicaux ou les ont reportés pour des raisons financières ou des délais d'attente trop longs. C'est en gardant en tête cette statistique accablante que nous devons aujourd'hui discuter le projet régional de santé, émis par l'ARS, pour les cinq années à venir. En tant que conseillère régionale, présidente de la commission santé, mais surtout en tant que professionnelle de santé, je vais vous expliquer en quoi la Région ne peut pas donner son feu vert à ce PRS 3. La santé est une préoccupation d'une importance cruciale pour nos concitoyens. Or l'Observatoire régional de santé a alerté sur la dégradation de nombreux indicateurs. Les inégalités en matière de santé, constatées sur notre territoire, sont alarmantes. Disparités territoriales, manque de médecins généralistes, fragilité des maternités, santé mentale en berne, saturation des services d'urgence, accès insuffisant aux soins médico-sociaux, taux de participation au dépistage des cancers en-deçà de la moyenne nationale, mortalité infantile élevée. La liste est longue. Nous nous réjouissons d'ailleurs que ces conclusions de l'ORS aient été prises en compte dans ce PRS 3, pour identifier ses huit priorités pour les années 2023 à 2028, mais le résultat n'est pas au rendez-vous et la déception est grande. L'ARS nous propose en effet un projet plein de bonne volonté, mais l'Île-de-France est le premier désert médical de France métropolitaine et tous ces problèmes nécessitent des mesures à la hauteur des enjeux, des mesures immédiates, ciblées, chiffrées, priorisées, afin de répondre aux difficultés croissantes auxquelles les Franciliens sont confrontés, autant d'actions opérationnelles que ce PRS 3 ne prévoit pas. Aujourd'hui, la bonne volonté ne suffit plus. C'est justement pour contribuer à mettre un terme à cette spirale infernale que, depuis 2016, la Région Île-de-France a développé une politique inédite dans le secteur de la santé, tant par son ampleur que par les moyens mobilisés, pour pallier les manquements de l'État. C'est aussi pour cela que nous sommes partisans, aux côtés de notre Présidente, d'une plus grande

décentralisation dans le secteur de la santé, afin que les régions puissent agir et réagir aux problématiques et urgences de leur territoire, avec mesure et cohérence. Je cède sans plus attendre la parole à mon cher collègue Olivier DOSNE, lui aussi professionnel de santé, pour vous en parler. Merci à vous.

**M. DOSNE (IDFR)** – Merci chère Christel. Mes chers collègues, depuis trois ans maintenant, les Franciliens et en particulier les Franciliens subissent les conséquences de la pandémie de Covid-19. Elle a été la révélation, pour nous, d'un système de santé centralisé autour des Agences régionales de santé. Aujourd'hui, comme Ludovic TORO, je me demande réellement quel aurait été le visage de l'Île-de-France, si l'actuelle majorité régionale n'en avait pas été à la tête depuis six ans. Face à l'incurie de l'Etat, nous avons comme toujours pris nos responsabilités : commandes de masques, aide des maires dans l'organisation de la vaccination, création de lits de réanimation, soutien au personnel soignant. L'hiver dernier, pour rappel, c'était au tour des urgences pédiatriques de céder sous le poids de l'épidémie précoce de bronchiolite. Alors que les petits patients étaient déplacés dans d'autres régions, encore une fois, la Région Île-de-France a agi en accordant aux familles une aide exceptionnelle, afin qu'elles puissent suivre leurs enfants malades. La santé n'est pourtant pas une compétence dévolue aux Régions, mais face à la détresse des Franciliens, nous répondons et nous répondrons toujours présents. Les exemples sont légion. Depuis 2016, plus de 50 millions d'euros ont été consacrés à la lutte contre les déserts médicaux, pour développer des structures médicales sur le territoire, tout en attirant et fidélisant des jeunes médecins sur des zones carencées. De même, pour contrer la crise du recrutement du personnel soignant, la Région a augmenté de 20 % ses capacités de formation et financé intégralement les bourses des étudiants, qui ne sont pas compensées par l'État. Nous avons bien la compétence du fonctionnement des instituts de formation sanitaire et sociale, mais nous allons plus loin, car l'État a de nouveau déclaré forfait. Tout en laissant ces instituts dans un état de vétusté avancé, il se demande pourquoi les étudiants ne choisissent plus cette voie ou décrochent de leur scolarité. En trois ans, pour rappel, nous avons choisi d'investir près de 100 millions d'euros dans leur rénovation.

Alors, je repose ma question. Quel aurait été le visage de l'Île-de-France si la Région avait laissé l'État central défaillant gérer seul les crises successives ? Depuis 2016, nous poursuivons nos efforts en matière de politique sanitaire, dans la limite de nos compétences, en agissant dans les interstices, pour répondre aux besoins de santé peu ou mal couverts par les actions de l'État, mais notre système de santé est excessivement centralisé et les politiques sanitaires sont très peu adaptées aux spécificités territoriales. Faisons donc autrement, mes chers collègues. En émettant un avis défavorable contre ce PRS 3 aujourd'hui, nous ne cherchons bien évidemment pas à affaiblir l'ARS ou à remettre en question son expertise nécessaire. Au contraire, nous cherchons à renforcer notre capacité d'action et à mettre en place une politique de santé régionale plus réactive et mieux adaptée aux besoins de notre population. Pour agir plus vite et efficacement, le groupe Île-de-France rassemblée demande donc solennellement à l'État de confier à la Région Île-de-France la présidence du Conseil de surveillance de l'ARS francilienne. Je vous remercie.

**M. BERGER, président de séance** – Merci beaucoup aux orateurs du groupe Île-de-France rassemblée. Pour la France insoumise et apparentés, Monsieur PRUDHOMME a la parole.

**M. PRUHOMME (LFIA)** – Merci Monsieur le Président. Madame la Vice-Présidente, je partage la colère de Ludovic TORO, mais non pas pour les mêmes raisons. Nous n'avons pas la même analyse sur les causes et sur les solutions. Nous en sommes là aujourd'hui, parce qu'en 1995, M. JUPPÉ a pris un certain nombre de décisions, en particulier la loi de finances de la Sécurité sociale qui corsette le budget des hôpitaux. Le *numerus clausus* a été maintenu, sous ces gouvernements, aux environs de 4 000, alors qu'aujourd'hui, près de 10 000 médecins partent à la retraite. Concernant vos solutions, nous ne souffrons pas d'un manque de décentralisation, nous souffrons d'un manque de démocratie. Deux questions se posent aujourd'hui. Est-ce que la santé relève du service public ? Dans ce cas, on en exclut les activités marchandes, les activités à but privé lucratif. Dans le cadre de l'aménagement du territoire, nous pourrons alors construire un système de santé qui fonctionne, pour répondre aux besoins de la population. Est-ce que le financement est à 100 % par la Sécurité sociale et on exclut les assurances maladies complémentaires qui sont très coûteuses, qui créent un système complexe, suradministré et qui posent problème aujourd'hui ? Ce n'est pas en donnant la présidence de l'ARS à la Région que l'on résoudra le problème. Je vais prendre l'exemple très concret de l'Assistance Publique. Vous réclamez la présidence de l'Assistance Publique, mais trois représentants de votre tendance politique sont au Conseil de surveillance de l'Assistance Publique. Est-ce que cette représentation a empêché la fermeture de l'Hôtel Dieu ? Est-ce qu'elle a empêché le projet d'hôpital Nord dont la déclaration d'utilité publique vient d'être retoquée par la justice, au motif que ce nouvel hôpital supprimerait 300 à 400 lits, ce qui ne permettrait pas de répondre aux besoins de la population ? Concernant les responsabilités, il y a un jeu politique simple. L'hôpital se moque un peu de la charité ! Je mets dans le même sac Mme de MONTCHALIN et Madame PÉCRESSE, sur les responsabilités. Tout à l'heure, on critiquait le libéralisme. Non, le problème est aujourd'hui le capitalisme. La santé n'est pas une marchandise ; l'hôpital n'est pas une entreprise.

**M. BERGER, président de séance** – Merci beaucoup. Nous passons à la réponse aux interventions des groupes par Madame la Vice-Présidente Farida ADLANI. Madame la Vice-Présidente.

**Mme ADLANI** – Merci. Je vais essayer de répondre à l'ensemble les interventions et nous allons le faire à deux voix, avec Ludovic TORO. Notre densité démographique est la pire après la Guyane. 50 % de nos médecins ont plus de 60 ans. Nous connaissons une dégradation plus rapide que dans les autres régions et les solutions qui sont proposées dans ce PRS 3 restent conventionnelles. Madame Cécile DUMAS nous parle des fermetures de lits, du scandale ORPÉA ou de la revalorisation salariale. Ce sont autant de sujets que nous avons traités et nous essayons de les valoriser dans des recommandations que nous faisons dans ce PRS 3, notamment sur l'hôpital public. Pendant la crise sanitaire, la Région Île-de-France a été au premier rang pour distribuer des masques. Pendant la crise sanitaire, la Région Île-de-France était présente pour les dix millions d'euros et les lits de réanimation. Pendant la crise sanitaire, la Région Île-de-France était présente aux côtés des maires pour mettre en place des centres de dépistage ou de vaccination. J'entends ici ou là des interventions, notamment sur les bancs de la gauche, de M. LAURENT, qui nous expliquent que tout cela est un jeu de dupes, que vous proposez des amendements et que la Région ne les vote pas. La Région n'est pas l'ARS, Monsieur. La Région n'a pas la compétence santé. La Région Île-de-France n'est pas le ministère de la Santé. La Région fait beaucoup, elle a fait beaucoup et continue de faire beaucoup. La Région Île-de-France compte 360 structures pour lutter contre les déserts médicaux. La Région Île-de-France a alloué plus de 50 millions d'euros pour aider les soignants dans les territoires prioritaires, dans les quartiers politique de la ville ou dans les campagnes. Vous demandez que la Région fasse à la place de l'État, mais chacun ses compétences ! Aujourd'hui, la Région est sollicitée pour rendre un avis et pour appuyer la directrice générale de l'ARS, qui n'a pas forcément les moyens financiers. Nous voulons un chiffrage. Ludovic, tout à l'heure, exprimait son point de vue et disait que la santé n'avait pas de prix. La santé a un prix, parce qu'elle doit avoir des financements clairs, une ligne budgétaire.

Vous dites, Madame de MONTCHALIN, que vous avez solutionné le problème de l'attractivité des soignants. Je rappelle que le ministre de la Santé avait dit que le renoncement était lié à la maltraitance en stage. Les étudiants que je forme dans les instituts de formation, sont, une fois arrivés à l'hôpital, d'après le ministre, M. BRAUN, maltraités en stage. C'est aussi la conclusion du syndicat des infirmiers qui explique que le renoncement aux études, notamment d'infirmier, est dû à un stage qui s'est mal passé. Je vous rejoins sur le problème de l'attractivité.

Dans le schéma des formations sanitaires et sociales, que nous avons voté, lors du premier mandat 2015-2021, vous savez, Madame de MONTCHALIN, que l'ARS m'expliquait qu'il y avait trop d'infirmiers. Aujourd'hui, nous voyons le résultat. Nous avons besoin de soignants, de médecins, d'infirmiers, de psychiatres. J'entends dire que la santé mentale est une priorité. Il faut que les internes puissent aller à Sainte-Anne, en psychiatrie et également dans les hôpitaux de grande couronne. Au sein du ministère de la Santé, cette décision de mettre en place des internes partout sur l'Île-de-France n'est pas à la hauteur des problématiques rencontrées.

Sur le médico-social, nous avons un retard conséquent. D'ailleurs, l'ARS le dit elle-même dans son rapport. Elle indique qu'elle doit recruter 7 000 ETP, pour accompagner le plan de rattrapage. Dans ce PRS 3, un constat intéressant est fait et je ne le remets pas en cause. Nous sommes tous aussi élus locaux et beaucoup d'élus ici sont professionnels de santé. Vous dites que vous voulez aider les soignants, certes, mais comment fait-on pour recruter et attirer davantage ? Le Ségur de la santé est un budget alloué à une augmentation salariale, mais dans le Ségur de la santé, Madame de MONTCHALIN, il ne suffit pas de faire des incantations et expliquer qu'il faut plus de places dans les instituts de formations sanitaires, sans nous allouer le budget. Nous augmentons les places, mais les étudiants démissionnent parce que leurs stages se passent mal dans les hôpitaux. Vous voyez le décalage entre le constat et un PRS 3 qui reste conventionnel, sans ligne budgétaire.

Sur le logement, je voudrais aussi préciser que nous avons été les premiers à mettre en place un système pour attirer les soignants. Valérie PÉCRESSE avait annoncé des partenariats avec Action Logement notamment. Il faut renoncer à nous mettre dehors, Madame de MONTCHALIN ! Nous sommes obligés de louer des locaux pour nos instituts de formation qui sont une variable d'ajustement. Dans le foncier de l'hôpital, les instituts de formation sont mis à l'extérieur. Je vous rappelle aussi, puisque vous parlez de budget, Madame de MONTCHALIN, que nous avons augmenté le budget de 46 % sur les instituts de formation sanitaire et sociale, en investissement et en fonctionnement, alors que nous n'avons pas la compétence sur l'investissement. Nous sommes donc au rendez-vous. Je veux bien donner aussi plus 46 % à l'ARS pour préserver des lits. Pendant la crise sanitaire, les lits de réanimation étaient insuffisants pour accueillir tous les patients et l'afflux de personnes covidées.

Enfin, au sujet du planning familial et du budget IVG, vous dites n'importe quoi ! Le budget IVG est de 1,6 million depuis 2016, il a connu une augmentation significative. Je ne comprends pas quand vous parlez du renoncement de la Région à l'accompagnement des femmes. Regardez le budget et vous verrez que nous sommes au rendez-vous.

Aujourd'hui, nous ne pouvons pas voter ce PRS 3 en l'état parce qu'il ne comporte ni ligne budgétaire, ni priorisation. Certes, il propose huit recommandations et nous saluons les efforts de la DG de l'ARS, qui est en place depuis très peu de temps, mais ce PRS 3 reste conventionnel. L'égal accès à la territorialisation de l'offre porte de réels enjeux. Sur le cancer, la prévention et les actions concrètes, nous déplorons que ce plan reste des intentions. Nous faisons des propositions très concrètes qui sont annexées à ce rapport et nous demandons à travailler avec l'ARS. Nous proposons de travailler ensemble, sur une durée de trois mois, pour appuyer aussi la DG de l'ARS, afin d'avoir le financement, le budget pour aider l'hôpital. Au sein du ministère de la Santé, Aurélien ROUSSEAU, l'ancien DG de l'ARS, connaît les difficultés rencontrées à la tête de l'ARS.

Je dirais aussi à M. PRUDHOMME qu'il ne faut pas en effet une marchandisation du secteur sanitaire et qu'il faut aider l'hôpital public. Nous dénonçons également les fermetures de lits, qui ont eu lieu ces dernières années. Nous donnons un avis défavorable, avec des recommandations. Je laisse la parole maintenant à Ludovic.

**M. BERGER, président de séance** – Mes chers collègues, je sais que nous approchons de la pause du déjeuner et que vos estomacs crient famine, mais je vous demande, par respect pour les différents orateurs qui s'expriment, de bien vouloir faire silence. Monsieur le Délégué spécial.

**M. TORO** – Monsieur le Président, Madame la Vice-Présidente, voter le PRS 3, quels que soient les propos que nous avons tous tenus aujourd'hui, conduirait à donner un message catastrophique à la population et aux soignants. Cela reviendrait à dire aux soignants et aux soignés que tout va bien, que tout fonctionne bien. Plus un dossier est épais, moins il sera efficace. Il faut leur dire que nous avons compris leur souffrance. Les élus, les maires, les maires adjoints à la santé nous le disent tous les jours, parce qu'ils sont interpellés. Aujourd'hui, on soigne moins bien qu'avant. Personne ne pourra dire le contraire, même au regard des chiffres publiés par l'ARS sur les ZIP.

Madame de MONTCHALIN, vous qui êtes de la majorité présidentielle, qui a promis qu'il n'y aurait pas de fermeture d'urgence ? Qui a promis que tous les ALD auraient un médecin ? Qui a promis qu'il n'y aurait pas de fermeture de réanimation et de diminution de SMUR ? D'abord, respectez vos promesses et vous serez beaucoup plus crédibles dans vos interventions. Maintenant, j'ai un message à vous faire passer. Je voudrais m'associer à tous les remerciements des médecins généralistes qui, grâce à vous, ont eu une augmentation de 1,50 euro. Bravo ! Ils vous saluent tous. Quel sera le résultat ? Ils vont tous se déconventionner pour avoir un niveau identique aux autres médecins européens, qui est en moyenne de 40 euros. Avec 1,5 euro, ils ne pourront même pas se payer un café !

Sur la décentralisation, vous avez tout à fait raison. Il est temps que ce ministère se décentralise, en ordre décisionnel, des soignants, des soignés et des élus. Cette mainmise sur la santé est un échec.

Nous n'avons pas évoqué la problématique du passage de cliniques au nom d'hôpitaux privés. En Seine-Saint-Denis, aujourd'hui, les gens ne vont plus à l'hôpital public, mais à l'hôpital privé. Mes chers amis, sans une bonne mutuelle, à l'hôpital privé, une petite rallonge budgétaire est nécessaire et elle peut même parfois être très importante. Il faudrait qu'un gouvernement, quel qu'il soit, dise clairement aux Français qu'ils paieront leur santé, comme dans les pays du sud. C'est ce qui se passe très clairement aujourd'hui, dans un département comme le mien, qui est l'un des plus défavorisés, comme la Seine-Saint-Denis.

Monsieur PRUDHOMME, je suis tout à fait d'accord avec vous. Jusqu'à présent, l'équilibre de la santé s'est fait entre le privé et le public. À partir du moment où l'on déséquilibre le public et où l'on tue l'hôpital public, on tue la médecine et on donne moins de soins aux soignés. Ce calcul budgétaire est complètement stupide. Aujourd'hui, on diagnostique les pathologies avec un mois, six mois, voire un an de retard, ce qui augmente la mortalité et ce qui coûte plus cher. Parlons de dépistage. Où est la grande campagne contre l'alcool qui a été annulée ? Où est la grande campagne contre le cannabis que nous n'avons jamais vue ? Il est temps de faire de l'anticipation, si l'on ne veut pas que les charges financières soient de plus en plus fortes. Je pense qu'il faut voter contre ce PRS 3 parce que comme le PRS 2, il ne donnera rien. Il faut surtout dire à nos concitoyens que nous allons essayer de prendre les choses en main et que nous, élus, soignés et soignants, serons les décideurs.

### Article unique

#### Amendement n° 26 (SER)

**M. BERGER, président de séance** – Nous passons à l'examen de l'article unique, en commençant par l'amendement n° 26 du groupe SER. Il est défendu. Madame la Vice-Présidente.

**Mme ADLANI** – Avis favorable.

**M. BERGER, président de séance** – J'espère que vous appréciez le geste de la Vice-Présidente. Cet amendement 26 est soumis au vote, avec un avis favorable de l'Exécutif. Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui ne prend pas part au vote ? Il est adopté.

#### **Vote de l'amendement n° 26 (SER)**

**POUR** : IDFR, UDI, SER, Eco, GCEC, LFIA

**ABSTENTION** : RN-IDF, MP

**NPPV** : M. PREVEL (NI)

**ABSENTS** : M. BOURIACHI (NI), M. LEGRAND (NI), M. REDA (NI), Mme de ROZIERES (NI)

#### **ADOPTION**

#### Amendement n° 25 (SER)

**M. BERGER, président de séance** – Nous passons à l'amendement n° 25 du groupe SER.

**M. LAURENT (SER)** – Monsieur le Président de séance, cet amendement vise à expérimenter le déploiement de plusieurs haltes soins addictions, comme il a été conseillé, dans de nombreux rapports et comme l'a conseillé également la Professeure Laurence VAIVRE-DOURET, dans son audition, la semaine dernière. Je vous remercie.

**M. BERGER, président de séance** – Merci. Madame la Vice-Présidente.

**Mme ADLANI** – Nous émettons un avis défavorable sur cet amendement. Je crois que nous n'avons pas assisté à la même audition en commission. Ce sujet a déjà été traité dans les recommandations 20 et 23 de l'annexe 1 du projet de délibération.

**M. BERGER, président de séance** – Il est maintenu. Je le mets aux voix, avec un avis défavorable. Qui est pour l'amendement ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui ne prend pas part au vote ? Il est rejeté.

**Vote de l'amendement n° 25 (SER)**

**POUR** : SER, Eco, GCEC, LFIA

**CONTRE** : IDFR, UDI

**ABSTENTION** : RN-IDF

**NPPV** : MP, M. PREVEL (NI)

**ABSENTS** : M. BOURIACHI (NI), M. LEGRAND (NI), M. REDA (NI), Mme de ROZIERES (NI)

**REJET**

**M. BERGER, président de séance** – Nous passons au vote de l'article unique.

**EXPLICATIONS DE VOTE**

**Mme de MONTCHALIN (MP)** – Je suis honnêtement très attristée par le ton du débat. Nous pouvons constater collectivement qu'il y a fort à faire et considérer qu'il faut un troisième plan régional, puisque nous sommes lucides et que le deuxième plan montre qu'il y a encore énormément à faire. Mais je pense que s'invectiver, insulter les personnels qui, dans les services administratifs, à l'ARS, quoi qu'en pense M. TORO, font un travail extrêmement important, n'est pas à la hauteur. J'ai été très choquée, Monsieur TORO, de vous entendre dire qu'au fond, pour faire des choses, il fallait voter contre. Je crois que ce n'est pas une bonne posture politique. Nous ne voterons évidemment pas pour et je crois qu'il est très dangereux d'opposer ainsi État et Région. Ce n'est pas à la hauteur de l'enjeu.

**M. BERGER, président de séance** – Merci. Je crois que personne n'a insulté personne. Ce n'est pas parce que l'on n'est pas d'accord que l'on ne peut pas s'écouter. Je crois que tout le monde a pu exposer son point de vue et nous allons continuer à le faire.

**Mme RICARD-HIBON (IDFR)** – Monsieur le Président de séance, Madame la Vice-Présidente, Monsieur le Délégué spécial, mes chers collègues, en tant que médecin urgentiste, je suis particulièrement attachée et investie en faveur de la santé en Île-de-France, notamment sur le sujet de la désertification médicale. À la lecture de ce PRS 3, je ne peux décentement pas voter en faveur d'un tel projet. Pour autant, je ne veux pas tout jeter. Certaines mesures sont positives, comme la consolidation du service d'accès aux soins, comme les priorités données à la périnatalité ou à la santé mentale. Il y a un moyen simple d'agir sur le fléau de la désertification médicale, qui consiste en une meilleure répartition des docteurs en formation au sein de la région. Alors que les services d'urgence essayent de s'adapter aux besoins grandissants de la population en grande couronne, la majeure partie des effectifs a été accordée au centre de la région, favorisant ainsi la fermeture des SAU et des SMUR en grande couronne. Cette répartition inique pose question quant aux critères qui pourraient justifier de telles disparités. Nous avons alerté la directrice de l'ARS à de multiples reprises sur le sujet et nous pensions avoir été entendus. Pourtant, cette semaine, sur les 90 docteurs juniors en médecine d'urgence en Île-de-France, aucun n'a été affecté, en novembre, dans les services d'urgence du Val-d'Oise et seuls deux postes ont été pourvus en Seine-et-Marne. Cette iniquité ne concerne pas seulement la médecine d'urgence, mais bien d'autres spécialités. Cette répartition constitue le fondement de l'équité d'accès aux soins, mais l'ARS peine à s'imposer face aux doyens et aux coordinateurs, qui privilégient les hôpitaux de l'AP-HP, oubliant ainsi leur rôle fondamental de formation universitaire pour toute la région. Moins de postes proposés, ce sont moins d'internes qui découvrent la richesse pédagogique et la richesse d'installations de la grande couronne. Ce cercle vicieux contribue à l'épuisement et à la démission de nos professionnels de santé. Je ne citerai qu'un chiffre accablant : une mortalité évitable, en hausse de 46 %, pour les patients fragiles qui passent la nuit sur un brancard. Durant la crise sanitaire, le pays a été mis à l'arrêt pour éviter cette surmortalité. Pouvez-vous cautionner cela ? Merci. Où est passé le plan zéro brancard ?

**M. BERGER, président de séance** – Merci beaucoup, ma chère collègue, pour le groupe Île-de-France rassemblée. Y a-t-il d'autres demandes d'explications de vote ? Madame LAHMER.

**Mme LAHMER (Eco)** – Monsieur le Président, Madame la Vice-Présidente, chers collègues, peut-être avez-vous oublié que Madame PÉCRESSE a été ministre. Alors que vous déplorez à juste titre un manque flagrant de médecins sur le territoire national et particulièrement en Île-de-France, le *numerus clausus* a-t-il été revu, à l'époque où elle était ministre ? Non. La casse du service public a été-il stoppé ? Non, il a été accéléré. Votre vision ultralibérale de la santé a dû vous laisser penser que la médecine privée serait suffisante. Elle ne l'est pas, ne compensant en rien le délitement du service public. Elle permet juste à quelques groupes de s'enrichir. La preuve en est avec vos choix régionaux. Vous participez à l'effondrement de la santé associative, en privilégiant l'aide à l'installation de praticiens en secteur 2. Vous privilégiez la spéculation immobilière en finançant l'achat de locaux, alors qu'il serait plus judicieux d'aider à l'achat de matériels, notamment d'échographes ou tout autres outils indispensables à la pratique d'une médecine de proximité. Quid de notre commission santé, qui est un lieu de débat entre professionnels de santé, où les mots « patientes » et « patients » sont très peu énoncés ? La preuve en est avec nos débats aujourd'hui. Les départements du 94 et du 93 battent les records de mortalité du nourrisson, avec un taux deux fois supérieur au taux national. Quelle réponse donnez-vous ? Certains parmi vous osent dire que c'est à cause de la drogue. Non, ce n'est pas la drogue qui fait que des femmes pleurent la perte de leur nourrisson, mais la misère, leur non-suivi, leur non-prise en charge par une médecine de proximité. C'est l'abandon social des plus précaires. Tout comme vous, nous avons des points de désaccord avec le PRS 3, mais nous n'oublions pas que vous avez des compétences pour faire que les Franciliennes et les Franciliens ne tombent pas malade. Quand on voit chaque jour les conditions dans lesquelles vous les faites se transporter dans les transports en commun franciliens, comment ne pas penser aux conséquences sur leur santé, notamment sur leur santé psychologique ? Si vous luttiez réellement contre les pollutions, quand vous voulez installer un lycée sous des avions, nous pouvons vraiment nous poser des questions. Pour finir, vous vous plaignez des délais qui ont été donnés pour la lecture de ce plan santé, mais que faites-vous ? La preuve en est avec la préparation de cette séance où nous avons reçu les documents au dernier moment. En conclusion, votre avis se résume à : faites ce que je dis, mais pas ce que je fais.

**M. BERGER, président de séance** – Monsieur le président de SAINT-JUST.

**M. de SAINT-JUST (RN-IDF)** – Je suis d'accord avec Mme de MONTCHALIN lorsqu'elle trouve que nos débats ont été un peu particuliers. Nous n'avons notamment entendu aucune réponse de la part de Mme ADLANI ou de M. TORO aux propos extrêmement sérieux de Mme DAGUENEL. Les dialogues entre des élus et la tribune ont été assez surréalistes. Nous allons voter votre délibération, puisqu'elle s'oppose, à juste titre, au projet de l'ARS, mais vous dites aujourd'hui que l'Île-de-France est le premier désert médical de France et nous ne pouvons pas oublier qu'il y a maintenant huit ans, notre groupe vous a présenté un programme complet tendant à la résorption de ce désert médical et que vous l'avez rejeté de façon méprisante, sous les quolibets et les critiques acerbes de vous, Madame ADLANI et Monsieur TORO. J'ai encore vos mots à l'esprit.

**M. BERGER, président de séance** – Merci beaucoup. Tous les orateurs ont épousé leur temps de parole. Vous avez beaucoup de chance que Mme la Vice-Présidente et M. TORO n'aient pas la possibilité de vous répondre après les explications de vote, puisqu'il y aurait beaucoup à dire pour rétablir la vérité. Ces débats sont des débats sérieux. Je crois que tout le monde fait de son mieux, y compris dans les rangs des services de l'État et de l'ARS, mais il faut les moyens en face des ambitions. C'est le message principal que nous souhaitons adresser et je pense que ce message devrait pouvoir être soutenu par l'ensemble des élus. Nous passons donc au vote, d'abord au vote de l'article unique. Je le mets aux voix. Qui est pour l'article unique ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui ne prend pas part au vote ? Il est adopté.

**Vote de l'article unique**

**POUR** : IDFR, UDI, Eco, LFIA

**CONTRE** : MP, GCEC

NPPV : SER, RN-IDF, M. BOURIACHI (NI), M. PREVEL (NI)

ABSENTS : M. LEGRAND (NI), M. REDA (NI), Mme de ROZIERES (NI)

**ADOPTION**

**M. BERGER, président de séance** – Nous passons au vote de la délibération dans son ensemble. Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui ne prend pas part au vote ? Elle est adoptée.

**VOTE DU PROJET DE DÉLIBÉRATION N°CR 2023-036**

**POUR** : IDFR, UDI, Eco, LFIA

**CONTRE** : SER, MP, GCEC

**ABSTENTION** : RN-IDF

NPPV : M. BOURIACHI (NI), M. LEGRAND (NI)

ABSENTS : M. PREVEL (NI), M. REDA (NI), Mme de ROZIERES (NI)

**ADOPTION**

**M. BERGER, président de séance** – Je remercie infiniment la Vice-Présidente et M. TORO de leur présence à mes côtés.

*La séance est suspendue à 13 heures 50.*

*La séance est reprise à 15 heures 04 sous la présidence de M. BERGER.*

**M. BERGER, président de séance** – Mes chers collègues, j'appelle Pierre DENIZIOT à me rejoindre pour le plan de la Région Île-de-France pour l'accompagnement des personnes vivant avec un Trouble du Spectre de l'Autisme. Monsieur DENIZIOT a la parole.

**SECTEUR PRÉSENTÉ PAR M. DENIZIOT - Promesse républicaine, Handicap et Accessibilité**

**CR 2023-033 : PLAN DE LA RÉGION ÎLE-DE-FRANCE POUR L'ACCOMPAGNEMENT DES PERSONNES VIVANT AVEC UN TROUBLE DU SPECTRE DE L'AUTISME (TSA)**

**M. DENIZIOT** – Monsieur le Président, mes chers collègues, dans le cadre d'une démarche transversale sur l'ensemble de ses champs d'intervention, la Région Île-de-France a érigé l'autisme comme une grande cause régionale, en 2022. L'autisme est une grande cause et un sujet sociétal. Je me permets de vous rappeler quelques chiffres. Le trouble du spectre de l'autisme concerne, chaque année, 0,9 à 1,2 % des nouveau-nés, soit 1 350 naissances en Île-de-France. Nous estimons le nombre de personnes vivant avec ce type de troubles, uniquement les TSA, à 700 000, en France, dont 126 000 Franciliens et je ne parle que des personnes diagnostiquées, parce que vous connaissez tous le sous-diagnostic dont sont malheureusement victimes nombreux de nos compatriotes. Nous nous sommes engagés dans cette démarche. Ce plan stratégique de la Région Île-de-France est le fruit d'une longue concertation avec les personnes concernées elles-mêmes et en premier lieu avec leurs familles et avec les acteurs de tous les horizons, ainsi que les représentants de chaque groupe politique de cette assemblée. S'appuyant sur l'ensemble des travaux menés en 2022, la Région propose donc 26 engagements et formule 15 recommandations. Les axes retenus sont les suivants :

- Mieux repérer, diagnostiquer et soigner ;
- Mieux vivre au quotidien ;
- Sensibiliser et mieux faire savoir.

Je ne donnerai que quelques exemples. Mieux repérer, diagnostiquer et soigner passe notamment par le soutien à la création de crèches inclusives sur notre territoire et favoriser ainsi la prise en charge, dès le plus jeune âge. C'est aussi la diffusion d'un kit de sensibilisation auprès des professionnels de première ligne, pour permettre le repérage des signes précoce des troubles neuro-développementaux. Une attention particulière sera portée sur le repérage des jeunes filles, atteintes d'un trouble du spectre autistique. Vous connaissez le sous-diagnostic de cette pathologie. Nous voulons également aider en investissement la création de plateformes de diagnostic de l'autisme de proximité, les PDAP et de plateformes de coordination et d'orientation, les PCO, pour renforcer les solutions de diagnostic de proximité. Nous allons également embarquer l'ensemble de nos partenaires pour favoriser l'accès aux soins courants pour les personnes vivant avec un TSA. Je pense à CoActis Santé, à Rhapsodif pour les soins dentaires et à la charte Romain Jacob que nous voulons diffuser davantage.

Le deuxième axe est large. Mieux vivre au quotidien, c'est par exemple soutenir l'implantation des classes professionnelles pour jeunes adultes autistes ou de structures qui portent des projets pédagogiques innovants et adaptés, au cœur des lycées, dans une démarche inclusive. C'est aussi expérimenter, dans chaque lycée francilien, d'abord, un espace qui permet aux adolescents autistes de maîtriser leurs émotions, les DAR, les dispositifs d'autorégulation. Nous voulons expérimenter dans nos lycées ces fameux DAR, qui commencent à essaimer dans les collèges. Toujours dans une démarche de relire nos conventions et nos partenariats, à l'aune des problématiques TSA/TND, nous développerons un volet dédié pour les personnes ayant ces difficultés dans la convention de partenariat qui nous lie avec l'AGEFIPH, pour l'insertion professionnelle et l'accès à la formation. Nous voulons également faire du sport et de la culture des axes forts de l'inclusion. Côté logement, la Région est sortie résolument du tout institutionnel. Bien sûr, nous continuons d'aider les associations gestionnaires d'hébergements, mais nous voulons également permettre un meilleur accès au logement et aux nouvelles façons d'habiter, en sensibilisant les acteurs du logement et les bailleurs sociaux. Je pense à l'habitat inclusif, à l'habitat partagé, aux colocations et à l'habitat accompagné dans le diffus. Un autre aspect important de ce plan est la prévention des violences faites aux personnes TSA, personnes qui, pour nombre d'entre elles, présentent des fragilités. Nous développerons donc, en partenariat avec le centre Hubertine Auclert, des actions permettant de sensibiliser les victimes potentielles à la question des violences faites aux femmes vivant avec un TSA. Nous proposerons également, avec les associations spécialisées, la sensibilisation des forces de l'ordre à ces questions. Enfin, nous participerons au financement des groupements d'entraide mutuelle, spécialisés TSA, pour favoriser la pair-aidance. Nous avons cet objectif d'avoir au moins un GEM TSA par département pour commencer.

Le dernier axe est de sensibiliser et mieux faire savoir. Nous soutiendrons une large campagne de sensibilisation d'actions à destination du grand public. Nous contractualiserons un partenariat renforcé avec la Maison de l'autisme, à Aubervilliers, dont nous avons déjà soutenu la création, pour favoriser la sensibilisation et l'accompagnement des familles. Vous serez aussi, chers collègues de cette assemblée, sollicités pour vous former à ce sujet. Grâce à la Région et plus largement avec l'AMIF, l'Association des Maires d'Île-de-France, et la commission handicap, nous voulons favoriser, entre les élus franciliens, les échanges de bonnes pratiques et d'innovations dans nos communes. Pour suivre ce plan, un comité de suivi, composé

d'associations partenaires, spécialisées dans le trouble du spectre de l'autisme, ainsi que d'élus du Conseil régional, se réunira pour suivre l'avancée de cette stratégie.

Voilà, mes chers collègues, la présentation rapide de ce plan. Nous avons pris le temps de la concertation, mais nous arrivons à un plan consensuel qui s'inscrit dans les possibilités de la Région. Nous pouvons désormais porter un message fort envers l'État, mais surtout envers les associations, les familles et les personnes concernées : oui, la Région Île-de-France prend toute sa part dans ces combats que vous menez au quotidien ; nous sommes pleinement à vos côtés. C'est aussi une invitation que nous envoyons aux autres régions et aux départements à structurer eux aussi des stratégies concertées sur ce sujet. Je remercie particulièrement les services de la Région, qui ont beaucoup travaillé à ce plan. Nous avons tous beaucoup appris en travaillant sur ce sujet. Nous avons monté vraiment en compétences, durant toute cette année de travail, sur ces questions. Je remercie la Présidente de Région d'avoir eu l'audace, dans une compétence qui n'est pas régionale, d'impulser ce travail et ces engagements que nous prenons aujourd'hui devant les Franciliens. Je vous remercie.

**M. BERGER, président de séance** – Merci beaucoup Monsieur DENIZIOT. Nous passons à l'avis des commissions. Madame LAMIRÉ, pour la commission de la famille ? Avis favorable. La commission des finances et des fonds européens, Madame TAQUILLAIN ? Avis favorable. Merci beaucoup.

*Commission de la famille, de l'action sociale et du handicap : avis favorable*

*Commission des finances et des fonds européens : avis favorable*

**M. BERGER, président de séance** – Nous commençons le temps de parole global avec le groupe GCEC. Madame GHIATI.

#### Discussion générale

**Mme GHIATI (GCEC)** – Merci, Monsieur le Vice-Président, pour le travail réalisé avec les acteurs et la présentation de ce plan, qui est nécessaire et qui est le bienvenu, au-delà de la question des compétences de chacune et chacun. Indéniablement, un coup d'accélérateur de tous est nécessaire sur ces thématiques, de l'action publique, mais aussi de l'ensemble des citoyens, parce qu'il s'agit d'une question de société. C'est une question pour assurer une vie digne, épanouissante, pour permettre la place de chacune et chacun dans notre société, dans nos territoires, dans l'école. Nous avons donc cette responsabilité collective et politique. Nous sommes loin de pouvoir atteindre ces objectifs aujourd'hui, dans la mobilisation de l'État. Il suffit de voir la rentrée et notamment la question des AESH. Au-delà de ses compétences, la Région doit prendre toute sa part pour mobiliser des ressources, pour mobiliser des formations, pour valoriser, pour faire de la prévention. Elle a des ressources importantes, elle a une capacité de fédérer aussi des acteurs. Elle doit se mettre en lien avec les territoires. Elle doit travailler avec les communes, avec l'AMIF, mais aussi les associations d'élus départementaux, parce qu'ils agissent en réseau, en compétence et ils se sont formés. Un large pan de métiers a besoin d'être accompagné, formé et valorisé. La question des salaires sera également importante. Elle dépasse la compétence de la Région, mais comme dans bien d'autres secteurs, elle est un aspect prégnant de la réponse aux besoins. Il est nécessaire d'aménager, de répondre à la sécurisation des parcours, des formations. Il est nécessaire de mieux parler de l'inclusion, de la capacité des acteurs à faire inclusion. Aujourd'hui, les moyens manquent. Nous saluons les propositions qui sont faites ; nous saluons le travail, l'investissement qui est proposé, qui peut cependant parfois, dans les propositions, sembler être une liste à la Prévert.

J'ajouterais deux bémols à tout ce que je viens de dire, d'une part sur la construction de logements sociaux. Vous faites le choix de bloquer la construction de logements sociaux, qui bloquera la production de logement global et donc la capacité à faire du logement pour les personnes en situation. D'autre part sur les transports, puisque les décisions contraires au calendrier légal d'adaptation des infrastructures en transport sont prises encore de nos jours. C'est inacceptable et contraire au plan qui est proposé. Nous saluons ce travail indispensable. Les familles, les aidants rencontrent trop de difficultés dans la vie quotidienne. Il faut valoriser aussi les métiers. J'insiste, parce que pour être au contact de familles qui attendent des réponses, elles ne veulent plus de belles paroles. Elles ne veulent plus entendre dire que l'autisme est le sujet de l'année. Elles veulent maintenant des actions concrètes. Notre groupe votera en faveur de ce plan parce qu'il va dans le bon sens. Il n'est pas suffisant, mais il va dans le bon sens et tout ce qui va dans le bon sens sur ce sujet sera positif pour nous.

**M. BERGER, président de séance** – Merci beaucoup. Nous passons à la prise de parole de la majorité présidentielle.

**Mme TAQUILLAIN (MP)** – Merci. Monsieur le Président, Monsieur le Délégué spécial, mes chers collègues, pendant trop longtemps, notre société a relégué, exclu et discriminé les familles et les personnes autistes, générant un isolement social. Toute notre stratégie est de mieux repérer, de détecter plus tôt et de former massivement les professionnels pour accueillir, en crèche, pour scolariser, pour embaucher. Si nous partageons des ambitions communes, nous avons une réserve. Il n'apparaît pas opportun d'élargir la démarche proposée à tous les troubles du neuro-développement, car lorsqu'un signe de développement atypique de l'enfant apparaît, ne se manifeste pas forcément un trouble du spectre de l'autisme. Le kit de sensibilisation que vous appelez de vos vœux existe déjà pour les professionnels de crèche et de santé. L'État le produit, en lien avec tous les

professionnels. Il est déjà diffusé par les Départements et la Région peut donc s'en saisir dès maintenant. À ce plan, existe vraisemblablement un manque de compréhension des actions nationales qui sont menées et qu'il faudrait sans doute mieux intégrer, pour rendre ce plan plus efficace. Les équipes de la ministre aux solidarités et aux familles et la ministre déléguée aux personnes handicapées sont évidemment à votre disposition. Merci.

**M. BERGER, président de séance** – Merci beaucoup. Pour le Rassemblement national, Madame DAGUENEL.

**Mme DAGUENEL (RN-IDF)** – Monsieur le Vice-Président, Monsieur le Délégué spécial, Pierre DENIZIOT, mes chers collègues, nous voici réunis aujourd'hui pour discuter d'un sujet d'une importance capitale : l'accompagnement des personnes vivant avec un trouble du spectre de l'autisme en Île-de-France. La majorité régionale a présenté un plan ambitieux à ce sujet. Toutefois, de nombreuses questions demeurent sans réponse. Le plan proposé repose sur trois axes, comme vous l'avez rappelé. Ces axes sont pertinents, certes, mais sont-ils suffisants ? Est-ce que ce plan répond vraiment aux besoins urgents des personnes TSA et de leurs familles ? L'axe 1 « Mieux gérer, mieux repérer, diagnostiquer et soigner » est un axe essentiel. Mais serons-nous équipés ? Aurons-nous les professionnels formés en nombre suffisant, les structures adaptées ? L'axe 2 « Mieux vivre au quotidien » invoque la scolarité, l'emploi, la culture, le sport, le logement, les transports, autant de sujets essentiels, mais où sont les moyens, en particulier dans le domaine scolaire ? Nous manquons de personnels et de locaux. Nous souhaiterions avoir des détails sur ce plan pour qu'il soit très concret. Comment assurons-nous que chaque personne TSA aura accès à ces droits fondamentaux ? L'axe 3 est de sensibiliser et de mieux faire savoir. La sensibilisation est cruciale, mais elle ne doit pas se limiter à de simples campagnes. Comment s'assurer que chaque Francilien, chaque professionnel, chaque élu comprendra et s'engagera réellement ?

C'est pourquoi nous demandons des garanties, des chiffres en matière de fonctionnement et d'investissement, ainsi qu'un calendrier précis. Si nous souhaitons un plan plus concret, nous voulons être certains que ce plan ne restera pas un simple souhait, un simple document, mais qu'il deviendra une réalité tangible pour chaque personne TSA en Île-de-France. Je m'adresse à vous pour vous demander aussi le plus d'élargissement possible de ce plan, notamment aux patients schizophrènes et à la bipolarité, qui sont des facteurs majeurs de désocialisation et de précarité. Nous sommes prêts à travailler avec la majorité pour améliorer ce plan, pour le rendre robuste, plus inclusif, plus efficace, car au-delà de nos divergences politiques, nous avons tous le devoir de servir au mieux les personnes qui vivent avec ces troubles neuropsychiatriques. Je vous remercie.

**M. BERGER, président de séance** – Merci beaucoup. Nous passons à l'intervention suivante. Pour le pôle Eco, Madame MEURICE.

**Mme MEURICE (Eco)** – Monsieur le Vice-Président, Monsieur le Délégué spécial, chers collègues, ce plan arrive bien tard, si l'on considère que vous avez érigé l'autisme en grande cause régionale en 2022 et à juste titre, mais mieux vaut tard que jamais. Vous écrivez avoir impliqué l'ensemble des forces politiques régionales dans élaboration de cette stratégie, mais le groupe de travail dédié ne s'est jamais réuni. Il y a juste eu une rencontre en face-à-face. Nous espérons que le travail avec les associations a été fait plus sérieusement. Sur le fond, nous ne pouvons qu'être d'accord avec les axes que vous avez identifiés et nous faisons les mêmes constats que vous, mais ce n'est pas simplement en mettant le mot « innovant » à toutes les pages que nous allons améliorer le quotidien des personnes vivant avec un TSA. Il faut de l'humain pour accueillir, prendre soin, divertir, accompagner, être à l'écoute. Je ne sais pas si c'est innovant, mais c'est le besoin prioritaire des familles et des personnes autistes. Dans ce sens, la télémédecine ne peut être qu'un palliatif provisoire au manque de soignants, de médecins, mais elle ne doit pas remplacer l'énorme besoin de formations dans ces métiers. J'espère qu'elle ne sera pas une excuse pour ne pas former davantage de personnes.

Nous portons un regard attentif sur l'inclusion des enfants à l'école et nous aurions aimé voir apparaître, dans ce plan, une action sur la lutte contre le harcèlement scolaire. Comme vous le savez, les enfants en situation de handicap sont bien plus souvent victimes que les autres. Lutter contre ce fléau doit aussi faire partie des priorités. Il faut aussi accorder une grande priorité aux aidants et aux personnes qui vivent l'autisme au quotidien, qui sont parfois les frères et sœurs. Ils ont besoin de temps de répit, d'espaces de rencontres, d'échanges, ce qui n'est pas assez pris en compte dans ce rapport. Enfin et surtout, ce plan manque cruellement de chiffres, ce qui est paradoxal puisque vous l'avez reproché à l'État dans son plan santé. Dans le plan Autisme, nous avons très peu de chiffres. On estime à 120 000 le nombre de personnes autistes en France. Combien sont prises en charge ? Vous voulez sensibiliser, accompagner et soutenir. 3,5 millions sont alloués sur la ligne budgétaire Fonds régional de solidarité et soutien aux familles. Sur ces 3,5 millions, combien ont été dédiés à l'autisme en 2023 ? Et que prévoyez-vous en investissement ? Comme l'a dit Monsieur le Vice-Président BERGER, il faut les moyens en face des ambitions. Nous voterons bien sûr en faveur de ce plan, en espérant qu'il ne sera pas un énième vœu pieu de votre part. Je vous remercie.

**M. BERGER, président de séance** – Merci beaucoup. Le groupe UDI, avec Madame MARTIN.

**Mme MARTIN (UDI)** – Monsieur le Président de séance, Monsieur le Délégué spécial, je me réjouis de pouvoir intervenir sur cette délibération, à double titre, d'abord parce qu'elle me permet, au nom de mon groupe, de rappeler une fois encore que la majorité régionale tient ses engagements. Alors que nous faisions de l'autisme la grande cause régionale 2022, nous donnons aujourd'hui corps à notre ambition d'en faire une priorité de l'action régionale et de la porter haut, auprès de nos partenaires et des Franciliens. Secondelement, car nous concrétisons par ce rapport, riche en propositions et en actions, notre volonté d'accompagner les personnes atteintes de troubles du spectre de l'autisme, dans chaque moment de leur vie. S'il est malheureusement une réalité dans notre pays, la prise en compte des troubles du spectre de l'autisme est un parent pauvre de notre politique publique. Pourtant, l'autisme est une réalité aussi complexe que variée pour de nombreuses familles et il est impératif que nous nous attachions à reconnaître ses diversités pour agir en conséquence. Jusqu'à peu encore, l'autisme, quelle qu'elle soit, a été au mieux ignorée, au pire stigmatisée, voire moquée, mais avec 600 000 adultes autistes en France et environ 1 % des naissances chaque année, ce sujet de société doit non seulement ne pas être éludé, mais plus encore, faire l'objet de toutes les attentions. Il est évident que cette intégration commence par l'éducation. Dès le plus jeune âge, les crèches et les écoles doivent être inclusives et offrir à tous les mêmes chances. Une fois encore, la théorie est bien souvent dépassée par la réalité, raison pour laquelle ce rapport fait notamment la part belle au soutien aux crèches inclusives. Nos politiques d'emploi doivent être conçues de manière à permettre et faciliter l'accès des personnes vivant avec un TSA sur le marché du travail. Les entreprises ont tout à y gagner et elles le savent, mais pour cela, nous avons la responsabilité de leur proposer des formations de grande qualité, adaptées à leurs spécificités. C'est pourquoi nous soutiendrons l'implantation de classes professionnelles pour jeunes adultes autistes, à chaque fois qu'elle sera possible. Enfin, nous sommes convaincus qu'il convient de poursuivre et d'accentuer le travail de sensibilisation du grand public à ces questions. Partout, nous devons faire preuve de pédagogie et lutter contre la stigmatisation, l'exclusion et l'isolement. Lutter contre l'isolement, c'est aussi permettre le développement de groupements d'entraide mutuelle, partout en Île-de-France. C'est là encore l'ambition que nous portons. C'est tout le sens de cette délibération que nous soutenons avec vigueur, car elle permet à la mosaïque humaine de s'exprimer, dans toute sa splendeur. Je vous remercie.

**M. BERGER, président de séance** – Merci beaucoup. Pour le groupe Île-de-France rassemblée, Madame LAMIRÉ.

**Mme LAMIRÉ (IDFR)** – Merci Monsieur le Président de séance. Monsieur le Délégué spécial, mes chers collègues, permettez-moi tout d'abord de saluer le travail remarquable et engagé de notre Délégué spécial, Pierre DENIZIOT, ainsi que de l'ensemble des services de la Région, pour la réalisation de ce plan Autisme. En mars dernier, l'analyse du jaune budgétaire handicap nous a permis de mesurer le chemin parcouru par notre collectivité, depuis l'arrivée de Valérie PÉCRESSE à la tête de la Région, pour faire de l'inclusion des personnes en situation de handicap une véritable priorité. Aujourd'hui, plus de 7 000 Français atteints de troubles du spectre autistique sont pris en charge à l'étranger, notamment en Belgique, faute de moyens suffisants en France. Cette situation est intolérable ; nous ne pouvons l'accepter. C'est pourquoi nous avons choisi de faire de l'autisme et des troubles associés la grande cause régionale de notre début de mandat, en 2022. Le plan Autisme, que nous votons aujourd'hui, s'inscrit dans la continuité des efforts que nous avons d'ores et déjà engagés. Trop souvent, la question du handicap et en particulier celle de l'autisme, se contente d'être attachée à la santé et aux affaires sociales. Trop souvent, elle n'est pas traitée à la hauteur des enjeux qui y sont pourtant rattachés. Notre majorité a souhaité mettre fin à ce constat, ce qui est l'une des missions principales que Pierre DENIZIOT a eu à cœur de mener depuis 2016 : intégrer la question du handicap dans toutes les politiques sectorielles de la Région Île-de-France, afin d'insuffler un réflexe handicap dans l'ensemble de nos actions. Avec ce plan Autisme, nous englobons donc toutes les thématiques (crèche, scolarisation, accompagnement vers l'emploi, logement, accès à la culture et au sport). Trop de parents franciliens sont dans un état de grande détresse parce que leurs enfants sont atteints de troubles du spectre autistique et que les réponses proposées pour faire face à leurs difficultés sont insuffisantes.

La Région peut avoir un effet d'entraînement majeur, ce qui est tout le sens de ce rapport précurseur. Comme vous l'avez dit, la Région Île-de-France est la première à entreprendre une telle démarche. Il relève en effet de la compétence de l'État de développer une stratégie autisme, mais plutôt que d'être spectateur des différents plans autisme du gouvernement, nous souhaitons apporter notre pierre à l'édifice et prendre toute notre part, en tant que collectivité, dans l'effort d'accompagnement et de rattrapage qui doit être fait sur cette question. Il ne s'agit pas de déresponsabiliser l'État, mais plutôt d'agir, en comblant les trous dans la raquette, en développant des initiatives innovantes. En expérimentant des mesures sur notre territoire, nous espérons servir d'ensemble d'exemple, afin de pérenniser certaines actions, à terme, à l'échelon national. Notre Région est solidaire avec les Franciliens, mais elle est également solidaire avec tout le territoire national. C'est cela être une Région précurseur. Toutefois, notre engagement en faveur des personnes atteintes d'un trouble du spectre autistique et des aidants qui les accompagnent, ne débute pas aujourd'hui. Ce plan formalise des actions que la Région met en œuvre, pour beaucoup depuis 2016, époque à laquelle il s'agissait déjà du handicap le plus représenté en nombre d'associations et recevant le plus de subventions de la Région. Le groupe Île-de-France rassemblé avait d'ailleurs fait voter deux amendements au budget 2022 et 2023, abondant le fonds régional de solidarité et de soutien aux familles de 100 000 euros. Notre objectif était de renforcer notre soutien aux associations. Nous sommes donc très fiers de voter le premier plan Autisme régional. Je tiens une nouvelle fois à remercier Pierre DENIZIOT, pour son engagement sans faille en faveur de cette cause et pour son travail sur ce rapport, qui a d'ailleurs été voté unanimement en commission, comme il le sera, je l'espère, aujourd'hui dans cet hémicycle. Je vous remercie.

**M. BERGER, président de séance** – Merci Madame la Présidente. Nous passons au groupe LFIA. Monsieur PRUDHOMME a la parole.

**M. PRUDHOMME (LFIA)** – Merci Monsieur le Président. Je voulais tout d'abord remercier le Délégué spécial pour la démarche entreprise sur ce dossier. Les polémiques sur la prise en charge de l'autisme étaient contre-productives, ces dernières années et pouvoir réfléchir à cette question dans un climat apaisé nous semble très important, et ce d'autant qu'au-delà des efforts que peut faire la Région, qui restent somme toute limités, nous avons de réels problèmes. D'ailleurs, comme la présidente de la commission de la famille l'a souligné, 7 000 personnes sont obligées d'être accueillies dans des établissements à l'étranger. La pédopsychiatrie est à l'agonie, avec un certain nombre de départements dans lesquels il n'y a plus de places d'hospitalisation à temps complet. Tout ce que peut faire la Région est important.

Pour revenir sur le débat précédent, je ne sais pas si des ministres du gouvernement sont encore dans la salle, mais nous avons un véritable problème. Il n'est pas possible, aujourd'hui, sur un tel sujet, de s'appuyer uniquement sur le monde associatif, qui est très présent dans le monde du handicap et sur les collectivités locales. Il y a une responsabilité nationale et l'État est défaillant pour les plus fragiles d'entre nous. Nous ne voulons plus cette image de la société. Il ne suffit pas de décider de l'année de l'autisme et de faire des grands discours ; nous voulons aujourd'hui du concret. Quand une famille est en difficulté, tant dans l'Éducation nationale que pour avoir un rendez-vous en pédopsychiatrie, on lui propose un rendez-vous dans neuf mois, alors que son enfant a besoin d'un soutien immédiat. Neuf mois pour un enfant est une partie de sa vie. Telle est la situation et elle ne s'améliore pas dans la période ; au contraire, elle s'aggrave. Tout ce que peut faire la Région est important, en lien avec les associations, mais cela ne suffit pas. Nous voterons ce rapport, mais je pense qu'il serait intéressant, sur ce dossier comme sur d'autres, au-delà de l'action factuelle qui est contenue dans ce rapport, qu'il y ait une interpellation forte de la part de la Présidente auprès du gouvernement, pour expliquer que la Région ne peut pas se substituer à l'action du gouvernement, dans ce domaine. Elle peut apporter un plus, en particulier au niveau local, mais cette action ne suffira jamais tant que ne sera pas réellement prise en compte la question du handicap, qui est une grande question nationale, sur laquelle les moyens accordés sont très insuffisants. Merci.

**M. BERGER, président de séance** – Merci beaucoup. Monsieur Pierre DENIZIOT va vous répondre.

**M. DENIZIOT** – Merci chers collègues. Je voulais tous vous remercier pour la qualité de vos interventions. Je vais essayer de répondre sans être trop long, à commencer par Madame GHIATI, sur le besoin d'un coup d'accélérateur. C'est ce que nous faisons. Nous prenons nos responsabilités et nous essuyons les plâtres, puisque nous sommes la première Région à le proposer, sans se substituer à l'État et sans baisser notre niveau d'exigence envers ce que fait l'État en matière d'autisme. Dans le cadre de Région solidaire, le principe est toujours d'essayer d'être un accélérateur sur les projets innovants et de les mettre en valeur. Il nous est reproché de parler trop d'innovation, mais la Région joue ce rôle auprès de ses partenaires et auprès de l'ARS : montrer et soutenir ce qui fonctionne, à titre expérimental, pour ensuite que l'on puisse essaimer en Île-de-France et dans tout le pays. C'est bien notre ambition. Vous revenez sur la question des AESH ; vous avez raison. 10 000 enfants sont encore sur le carreau à la rentrée. À trois semaines de la rentrée, je reçois encore des mails à la Région, dans ma Mairie, de familles qui n'ont pas d'AESH, pour permettre une scolarité la mieux accompagnée possible pour leurs enfants en milieu ordinaire. C'est effectivement un vrai sujet et c'est pourquoi le rapport contient d'ailleurs cette recommandation d'interpellation de la Présidente auprès du ministère de l'Éducation nationale et auprès de la ministre en charge du handicap.

S'agissant des liens avec les territoires, j'ai notamment parlé de l'AMIF, qui est un bon vecteur pour faire monter en compétence les communes qui veulent s'intéresser au sujet. Un travail sera également nécessairement réalisé avec les Départements. Je sais qu'un Département est déjà en train de formaliser un plan Autisme et qu'il devrait bientôt le présenter. Le but de ce plan, comme je l'ai dit à l'issue de ma présentation, est de créer un effet d'entraînement et que toutes les collectivités s'interrogent à la création de stratégies systématisées. Au-delà des Départements, je pense que certaines grandes communes feraient bien d'envisager aussi un plan Autisme, à leur échelle. Comme Sandrine LAMIRÉ, la présidente de la commission, le disait, nous devons tous apporter notre pierre à l'édifice et devons tous œuvrer. Soit nous restons spectateurs de ce que fait le gouvernement et nous critiquons et je n'ai pas été le dernier à le faire, soit nous gardons un esprit critique, mais décidons également de prendre nos responsabilités, là où nous sommes. Il se trouve que je suis conseiller régional.

Malheureusement, Madame TAQUILLAIN est toujours celle qui s'adresse à moi, mais elle n'est jamais là quand je lui réponds. Je la remercie de m'avoir expliqué la différence entre les TSA et les TND. Je les ai étudiés pendant plus de cinq ans à l'université. Je n'intègre pas à la réflexion des TND toute la famille des troubles du neuro-développement, mais il est évident que les associations, les familles, considérant l'important recouvrement des troubles et des situations de handicap au quotidien entre les TSA et les TND, ont tendance à les lier. C'est pourquoi votre propre gouvernement le fait dans sa stratégie et c'est pourquoi nous faisons de même dans notre plan régional.

Madame DAGUENEL, vous avez raison, il est nécessaire de répondre aux besoins urgents, mais la Région doit rester dans le cadre de ses compétences, sans déresponsabiliser et sans se substituer. Ce plan peut vous paraître incomplet. Il est plutôt complet par rapport aux compétences de la Région, mais nous ne pouvons pas intervenir dans certains domaines. Nous n'avons

pas la main sur les programmes de formation des personnels, sur la rémunération des personnels dans le médico-social. Notre rôle, avec nos partenaires, avec l'État notamment, est de porter cette préoccupation, mais nous ne pouvons pas répondre à tout. Par ailleurs, il peut manquer, dans ce plan, quelques aspects, notamment de la vie quotidienne, mais nous avons souhaité un plan consensuel. Là où il n'y avait pas consensus, la Région ne s'est pas engagée. Vous savez comme moi que dans le milieu de l'autisme, il peut y avoir des perceptions divergentes de tel ou tel aspect. Nous avons retenu, dans ce plan, ce qui faisait véritablement consensus entre les personnes concernées, les associations et les personnes qualifiées. Il est fini le temps où l'on faisait des grands plans sur le handicap sans les personnes handicapées. Le principe est de faire tout pour elles, par elles et avec elles.

Concernant les moyens, les moyens financiers seront importants. Le plan régional Autisme vient structurer ce que la Région a déjà commencé. L'action en matière d'autisme de la Région ne commence pas aujourd'hui. Dans une fourchette basse, nous estimons, en investissement, un montant de 2,5 millions d'euros par an et en fonctionnement entre 125 000 et 150 00 euros. Néanmoins, Madame MEURICE nous interrogeait sur le bilan 2023. Je vais vous le donner. Ce sont 3,3 millions d'euros en investissement à date, sans compter la CP de novembre, qui devrait encore porter un peu plus d'un million d'euros sur cinq nouveaux projets autisme. Le montant dépassera donc les 4 millions d'euros. À date, sur le fonctionnement, uniquement par le biais de l'appel à projets de l'aide aux aidants, le montant est de 147 000 euros. Ce sont les dépenses directes. Vous connaissez le principe, puisque je vous ai présenté, il y a peu, le jaune budgétaire. Il y a les dépenses directes, mais aussi les dépenses, soit dans les autres budgets, soit de droit commun, qui vont bénéficier au quotidien des personnes vivant avec un trouble du spectre autistique ou du neuro-développement. Elles sont à hauteur de 67 millions d'euros. Vous aurez l'occasion de voir tous ces chiffres, puisque le prochain jaune budgétaire que je vous présenterai comprendra un sous-jaune autisme. Nous pourrons ainsi discuter, au centime près et en toute transparence, de ce que la Région pourra financer en investissement et en fonctionnement. Je ne peux pas être plus clair et plus transparent sur le sujet. Madame MEURICE, il est dommage que vous soyez la seule à trouver que la méthode n'était pas la bonne, parce que mon bureau est resté ouvert et les personnes ont eu plaisir à venir partager. Nous n'étions pas d'accord sur tout, mais je trouve que la concertation s'est bien passée. Le rapport propose d'ailleurs un comité de suivi, qui sera composé d'associations et, sur le même modèle, de représentants de chaque groupe politique de la représentation. Je ne suis pas sûre que beaucoup d'instances soient en capacité de le faire. Les représentants des groupes politiques auront leur place dans le suivi de ce plan, ce qui était aussi une interrogation de Mme DAGUENEL. Qu'est-ce qui garantit que ce plan sera suivi ? Vous pourrez le vérifier vous-même en vous joignant à nos travaux.

Madame MEURICE nous a parlé aussi des aidants. Nous ne vous avons pas attendus, nous y travaillons. D'ailleurs, dès demain, en CP, nous vous proposerons plus d'une vingtaine de projets de soutien aux aidants, dans le cadre de notre appel à projets qui fonctionne très bien, avec des montants qui augmentent d'année en année.

Madame MARTIN, merci d'avoir insisté sur notre volonté de développer les groupes d'entraide mutuelle, pour favoriser la pair-aidance et d'avoir particulièrement parlé de l'isolement. C'est l'un des plus grands handicaps dont souffrent les personnes qui peuvent avoir des troubles dans leurs relations sociales. Cette lutte contre la solitude est plus qu'un enjeu thérapeutique à mener auprès des personnes concernées.

Madame la Présidente, Madame LAMIRÉ, chère Sandrine, merci beaucoup de m'avoir félicité et remercié, mais il s'agit bel et bien d'un travail d'équipe. Il était très intéressant d'interroger tous les services de la Région, de les associer à cette réflexion, de les faire sortir d'une réflexion uniquement dédiée au handicap en général, d'aller vers ces questions de troubles du spectre autistique et de demander aux services et aux directions ce qu'ils font, ce qu'ils ne font pas et ce qu'ils pourraient faire. La démarche était très intéressante et la transversalité a joué son rôle. Cette phase de concertation et d'élaboration du plan a fait en elle-même progresser la Région, avant véritablement de voter le plan.

Je terminerai en répondant à M. PRUDHOMME. Nous travaillons tous les deux dans le secteur et sommes d'accord sur le diagnostic partagé et dramatique sur l'agonie de la pédopsychiatrie et des services de neurologie infantile. L'exil vers la Belgique continue. Malgré le moratoire et les plans qui se succèdent, des régions dont l'Île-de-France sont concernées par cet exil en Belgique. Les amendements Creton notamment vont vers la Belgique parce qu'ils n'ont pas d'autres possibilités. Nous attendons le plan Autisme national, assorti de moyens. Voilà, mes chers collègues, la réponse à vos interventions. Je vous remercie encore pour la qualité de ces interventions.

## Article 1

### Amendement n° 17 (RN-IDF)

**M. BERGER, président de séance** – Merci infiniment, Monsieur DENIZIOT. Nous passons à l'examen des articles, à l'article 1, en commençant par l'amendement 17 du Rassemblement national. Il est défendu. Monsieur DENIZIOT.

**M. DENIZIOT** – Les éléments de cet amendement apparaissent d'ores et déjà dans le rapport. La référence à l'adaptation pédagogique des formations et aux études supérieures est notamment indiquée dans le plan. Dans ce cadre, nous vous proposons de retirer votre amendement.

**M. BERGER, président de séance** – Il est maintenu. Je le mets aux voix, avec un avis défavorable de l'Exécutif. Qui est pour l'amendement ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui ne prend pas part au vote ? Il est rejeté.

**Vote de l'amendement n° 17 (RN-IDF)**

**POUR : RN-IDF**

**CONTRE : IDFR, UDI, SER, GCEC, M. BOURIACHI (NI)**

**NPPV : Eco, MP, LFIA, M. PREVEL (NI)**

**ABSENTS : M. LEGRAND (NI), M. REDA (NI), Mme de ROZIERES (NI)**

**REJET**

**Amendement n° 22 (SER)**

**M. BERGER, président de séance** – Nous passons à l'amendement 22 du groupe SER.

**Mme LE MEUR (SER)** – Je vous remercie. Monsieur le Président, Monsieur le Délégué spécial, cet amendement vise à dépasser la volonté affirmée et l'engagement de la Région de sensibilisation des étudiants des formations sanitaires et sociales aux troubles du spectre de l'autisme, en allant au-delà et en ayant une exigence de formation. Dans le cadre d'un travail sur ce rapport, j'ai pu me déplacer dans des instituts de formation à l'action sanitaire et sociale. Plusieurs échanges avec des travailleurs sociaux et des étudiants amènent au constat partagé qu'ils ne sont pas suffisamment formés au TSA. Or l'une des causes des *turnovers* dans les établissements est liée à la fatigabilité morale et physique des travailleurs sociaux sur la gestion de ces problématiques, liées aux troubles autistiques. C'est pourquoi nous proposons ce sixième engagement à l'axe 1. Je vous remercie.

**M. BERGER, président de séance** – Réponse de l'Exécutif.

**M. DENIZIOT** – Vous avez tout à fait raison, chère collègue. Malheureusement, la Région est compétente pour l'élaboration, la mise en œuvre et le pilotage des formations sanitaires et sociales, mais n'a pas de compétence sur les programmes qui restent du domaine de l'État. La thématique du handicap est abordée dans toutes les formations *a priori*, mais vous avez tout à fait raison, il est nécessaire de former plus spécifiquement sur ce type de troupes. Cette action doit être portée prioritairement par le plan national Autisme 2023-2027, que l'on attend d'ici peu. Elle a plus sa place dans le plan national que régional.

**M. BERGER, président de séance** – Il est maintenu. Je le mets aux voix. Qui est pour l'amendement ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui ne prend pas part au vote ? Il est rejeté.

**Vote de l'amendement n° 22 (SER)**

**POUR : SER, GCEC**

**CONTRE : IDFR, UDI**

**ABSTENTION : RN-IDF**

**NPPV : Eco, MP, LFIA, M. BOURIACHI (NI), M. PREVEL (NI)**

**ABSENTS : M. LEGRAND (NI), M. REDA (NI), Mme de ROZIERES (NI)**

**REJET**

**Amendement n° 23 (SER)**

**M. BERGER, président de séance** – Nous passons à l'amendement 23.

**Mme LE MEUR (SER)** – Cet amendement propose un septième engagement de la Région à l'axe 1, visant à soutenir et à favoriser le développement et l'implantation, dans l'ensemble des départements d'Île-de-France, de l'association Hand-AURA, dispositif unique en France et basé en Seine-et-Marne. Cette association, plateforme unique créée en 2016, a cette particularité d'être un service qui rassemble plusieurs dispositifs, qui sont détaillés dans le texte de notre amendement, pour les personnes vivant avec un TSA, ainsi que pour leurs familles. Cet accompagnement consiste en une aide à la coordination du parcours et en une aide à la mise en place et à la coordination des interventions et accompagnements auprès de la personne en situation de handicap, dont 90 % sont des personnes vivant avec un TSA. Elle a accompagné, en 2016, 400 personnes ; elle en accompagne aujourd'hui 1 300 et souhaiterait, grâce au soutien des pouvoirs publics, se développer à l'échelle de l'Île-de-France. Je vous remercie.

**M. BERGER, président de séance** – Monsieur DENIZIOT va vous répondre.

**M. DENIZIOT** – Merci pour cet amendement. Malheureusement, nous ne pouvons pas inscrire, dans un rapport, le soutien à une association. Hand-AURA semble faire un travail remarquable et il n'y a aucune difficulté à ce que la Région lui vienne en aide. D'ailleurs, est annexé à ce rapport un nouveau règlement d'intervention d'un dispositif, pour combler les lacunes dans les dispositifs existants de la Région et aider, en fonctionnement et en investissement, des associations engagées sur le champ de l'autisme. Hand-AURA travaille notamment sur les plateformes de coordination et d'orientation. Notre soutien est inscrit dans notre plan. Nous pourrons donc les aider, mais nous ne pouvons pas l'inscrire en tant que tel dans le rapport.

**M. BERGER, président de séance** – L'amendement est maintenu. Je le mets aux voix. Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui ne prend pas part au vote ? Il est rejeté.

**Vote de l'amendement n° 23 (SER)**

**POUR** : SER, GCEC

**CONTRE** : IDFR, UDI

**ABSTENTION** : RN-IDF

**NPPV** : Eco, MP, LFIA, M. BOURIACHI (NI), M. PREVEL (NI)

**ABSENTS** : M. LEGRAND (NI), M. REDA (NI), Mme de ROZIERES (NI)

**REJET**

**Amendement n° 24 (SER)**

**M. BERGER, président de séance** – Nous passons à l'amendement 24.

**Mme LE MEUR (SER)** – Je vous remercie. Tout comme notre amendement relatif aux étudiants en formation sanitaire et sociale, notre groupe souhaite, à travers ce nouvel amendement, que la Région puisse aller au-delà, en affirmant une exigence de formation pour les agents des polices nationales et municipales. Nous avions d'ailleurs déjà déposé un amendement en ce sens, en janvier 2022. Nous nous questionnons sur la capacité de ces agents d'identifier les handicaps et particulièrement les troubles autistiques, et d'ajuster leurs interventions en conséquence. Nous souhaiterions que la Région puisse exiger du ministère de l'Intérieur de rendre obligatoire la formation aux comportements des personnes autistes, dès leur formation en école de police, afin de répondre aux besoins, aux attentes et aux demandes des effectifs sur le terrain. Je vous remercie.

**M. BERGER, président de séance** – Monsieur DENIZIOT pour la réponse de l'Exécutif.

**M. DENIZIOT** – Comme vous le savez, la formation de la police nationale relève du ministère de l'Intérieur et la formation municipale est de la responsabilité des maires. Néanmoins, nous avons cette volonté de faire progresser les forces de l'ordre, quelles qu'elles soient, dans leur connaissance des particularités des publics qu'elles auraient à côtoyer, dans le cadre de l'exercice de leur métier. C'est pourquoi il est inscrit cette possibilité de soutenir les associations qui viennent en formation des forces de l'ordre. Votre amendement est donc satisfait.

**M. BERGER, président de séance** – L'amendement est maintenu. Je le mets aux voix, avec un avis défavorable de l'Exécutif. Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui ne prend pas part au vote ? Il est rejeté.

**Vote de l'amendement n° 24 (SER)**

**POUR** : SER, GCEC

**CONTRE** : IDFR, UDI

**ABSTENTION** : RN-IDF

**NPPV** : Eco, MP, LFIA, M. BOURIACHI (NI), M. PREVEL (NI)

**ABSENTS** : M. LEGRAND (NI), M. REDA (NI), Mme de ROZIERES (NI)

**REJET**

**M. BERGER, président de séance** – Nous passons au vote de l'article 1. Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui ne prend pas part au vote ? Il est adopté.

**Vote de l'article 1**

**POUR** : IDFR, UDI, RN-IDF, MP, GCEC, LFIA

**NPPV** : SER, Eco, M. BOURIACHI (NI), M. PREVEL (NI)

**ABSENTS** : M. LEGRAND (NI), M. REDA (NI), Mme de ROZIERES (NI)

**ADOPTION**

**M. BERGER, président de séance** – Nous passons au vote de l'article 2. Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui ne prend pas part au vote ? Il est adopté.

**Vote de l'article 2**

**POUR** : IDFR, UDI, RN-IDF, GCEC, LFIA

**NPPV** : SER, Eco, MP, M. BOURIACHI (NI), M. PREVEL (NI)

**ABSENTS** : M. LEGRAND (NI), M. REDA (NI), Mme de ROZIERES (NI)

**ADOPTION**

**Article additionnel**

**Amendement n° 21 (SER)**

**M. BERGER, président de séance** – L'amendement 21 du groupe SER fait l'objet d'un sous-amendement de l'Exécutif. Monsieur DENIZIOT.

**M. DENIZIOT** – Tout à fait. Comme pour l'amendement 23, nous ne pouvons pas inscrire, dans un amendement, le soutien particulier à une structure, aussi intéressante soit-elle. Nous connaissons les mêmes personnes sur cette initiative qui a lieu à Honoré de BALZAC. Nous avons inscrit dans le plan cette nécessité de soutenir l'implantation, dans les lycées, de structures pédagogiques innovantes autre que les Ulis. Cet amendement fait référence notamment aux unités d'enseignement pour les personnes autistes, les UEA, telles qu'elles existent déjà dans les écoles, dans nos communes, mais non dans les lycées. La Région va porter ce sujet qui reste compliqué. J'en discutais tout à l'heure avec Mme ROUSSEAU, qui est le fer de lance de ce type d'implantations. La Région Île-de-France, dans le cadre de Régions de France, participe au comité de suivi de l'école inclusive et portera, avec Régions de France, ce souhait particulier d'implantation des UEA dans les lycées, d'autant que les lycées restent les parents pauvres de l'inclusion en matière de scolarisation des enfants handicapés. Je pense que nous verrons ce rattrapage dans le plan Autisme. Pour ne pas mettre à la poubelle cet amendement et pour pouvoir l'adapter, nous proposons un sous-amendement de l'Exécutif.

**M. BERGER, président de séance** – Il a été diffusé et nous allons l'afficher.

**M. DENIZIOT** – Dans l'annexe 1 à la délibération, un nouvel engagement est ajouté à l'axe 2 « Mieux vivre au quotidien » à « Favoriser une scolarité épanouie et envisager une meilleure insertion professionnelle » et il sera rédigé comme suit : « Solliciter le ministère de l'Éducation nationale, le ministère en charge des personnes handicapées et les Académies, ainsi que la délégation interministérielle en charge de la stratégie nationale autisme et TND, pour développer des unités d'enseignement autisme dans les lycées franciliens ». Nous ne pouvons pas être plus clairs.

**M. BERGER, président de séance** – Je vous propose de mettre ce sous-amendement de l'Exécutif aux voix. Qui est pour le sous-amendement ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui ne prend pas part au vote ? Il est adopté.

**Vote du sous-amendement de l'Exécutif**

**POUR** : IDFR, UDI, SER, GCEC, LFIA

**CONTRE** : MP

**ABSTENTION** : RN-IDF

**NPPV** : Eco, M. BOURIACHI (NI), M. PREVEL (NI)

**ABSENTS** : M. LEGRAND (NI), M. REDA (NI), Mme de ROZIERES (NI)

**ADOPTION**

**M. BERGER, président de séance** – Je mets ainsi l'amendement 21, ainsi amendé, aux voix. Qui est pour l'amendement ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui ne prend pas part au vote ? Il est adopté.

**Vote de l'amendement n° 21 (SER) sous-amendé**

**POUR** : IDFR, SER, UDI, LFIA

**ABSTENTION** : RN-IDF

**NPPV** : Eco, MP, GCEC, M. BOURIACHI (NI), M. PREVEL (NI)

**ABSENTS** : M. LEGRAND (NI), M. REDA (NI), Mme de ROZIERES (NI)

**ADOPTION**

**M. BERGER, président de séance** – Nous passons aux explications de vote éventuelles, dans le cadre du temps de parole restant. Y a-t-il des demandes d'explication de vote ? Mon cher collègue, vous avez la parole pour le groupe Île-de-France rassemblée.

#### EXPLICATIONS DE VOTE

**M. HERVÉ (IDFR)** – Merci Monsieur le Président de séance. Monsieur le Délégué spécial, mes chers collègues, en France, selon la Haute Autorité de Santé, les troubles du neuro-développement touchent 5 % de la population, soit environ 35 000 naissances par an, tandis que l'autisme concerne 100 000 jeunes de moins de 20 ans et 7 500 nouveau-nés par an. Trop longtemps, l'État a laissé les familles de ces enfants dans le désarroi le plus total, sans solution de scolarisation ni d'accompagnement. Faute d'accueil sur le territoire national, des milliers de personnes handicapées s'expatrient encore chaque année vers la Belgique, afin d'être prises en charge. Les pouvoirs publics français semblent enfin avoir pris la mesure du phénomène, mais non pas celle des ressources qu'il faudrait allouer, pour que le problème puisse être réglé dans un cadre national. C'est pourquoi il est primordial que les collectivités mettent leur pierre à l'édifice. À ce titre, dans ma commune, nous travaillons également à pouvoir créer un accueil de jour pour les enfants atteints de troubles du spectre autistique et de leurs familles, car le plus difficile pour les proches de ces enfants est de ne pas basculer totalement dans le statut d'aïdant, mais de conserver leur rôle de parents. Monsieur le Délégué spécial, cher Pierre, je tenais à vous remercier, encore une fois, comme l'a fait la Présidente Sandrine LAMIRÉ, pour votre travail engagé et précurseur. Le groupe Île-de-France rassemblée est aujourd'hui fier de pouvoir voter en faveur de ce premier plan Autisme développé par une Région. Je vous remercie.

**M. BERGER, président de séance** – Merci beaucoup. Y a-t-il d'autres demandes d'explications de vote ? Madame LE MEUR.

**Mme LE MEUR (SER)** – Je vous remercie. Monsieur le Vice-Président, Monsieur le Délégué spécial. Je souhaite tout d'abord remercier le Délégué spécial pour son engagement, ainsi que les services de la Région, qui ont travaillé sur ce rapport. L'accompagnement des personnes vivant avec un trouble du spectre de l'autisme, ainsi que de leur famille est un sujet de société qui mérite tout notre engagement. Même si un travail de concertation et d'écoute vis-à-vis des personnels, des professionnels, des parents, des jeunes vivant avec un TSA et des associations a été mené, je regrette tout de même que nous n'ayons pu avoir une autre réunion de travail, qui aurait été l'occasion d'apporter nos réflexions et propositions, suite à la première et seule réunion de présentation que nous avons eue le 10 mars dernier. Comme vous, nous pensons que l'autisme doit dépasser les clivages politiques. Nous regrettons toutefois le rejet de certains de nos amendements. Un comité de suivi sera créé et je souhaite candidater pour y siéger. Nous voterons pour ce rapport, qui est une belle amorce pour l'accompagnement des personnes vivant avec un TSA, tout en étant vigilants, au moment du budget, sur les crédits qui seront accordés à ce plan, tant en investissement qu'en fonctionnement. Je vous remercie.

**M. BERGER, président de séance** – Merci beaucoup. Y a-t-il d'autres demandes d'explications de vote ? Je n'en vois pas. Je mets donc la délibération aux voix. Qui est pour la délibération ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui ne prend pas part au vote ? Elle est adoptée. Bravo à Monsieur DENIZIOT.

#### VOTE DU PROJET DE DÉLIBÉRATION N°CR 2023-033

**POUR** : IDFR, UDI SER, Eco, RN-IDF, MP, GCEC, LFIA, M. PREVEL (NI)

**NPPV** : M. BOURIACHI (NI)

**ABSENTS** : M. LEGRAND (NI), M. REDA (NI), Mme de ROZIERES (NI)

#### ADOPTION

**M. BERGER, président de séance** – Nous passons à la DGFL. Je cède la parole au Vice-Président James CHÉRON.

## **SECTEUR PRÉSENTÉ PAR M. CHÉRON – Lycées**

### **CR 2023-032 : DOTATION GLOBALE DE FONCTIONNEMENT DES ÉTABLISSEMENTS SCOLAIRES PUBLICS POUR 2024 - DOTATION DE FONCTIONNEMENT SPÉCIFIQUE CONTRÔLES TECHNIQUES OBLIGATOIRES ET CONTRATS D'ENTRETIEN OBLIGATOIRES (CTO CEO) POUR 2024**

**M. CHÉRON** – Merci Monsieur le Président. Chers collègues, bonjour. Nous sommes réunis, comme chaque année, pour observer notre rapport relatif à la dotation globale de fonctionnement pour les lycées publics, pour l'année suivante et à un certain nombre d'autres dotations. La réflexion est assez simple cette année, puisque les modalités de calcul sont inchangées depuis que nous les avions révisées en 2021, selon une équation que vous maîtrisez certainement toutes et tous. Dans les paramètres de calculs qui composent cette équation, nous avons mis à jour un certain nombre d'éléments. Je veux citer la hausse des effectifs, puisqu'à cette rentrée, les effectifs sont 0,64 % supérieurs à l'année dernière. Nous avons gagné quelques 3 000 élèves. Nous avons également mis à jour les surfaces bâties et les surfaces non bâties. Je vous rappelle que nous avons près de 6,3 millions de mètres carrés de surfaces bâties et quelques 9,2 millions de mètres carrés non bâties. Nous avons tenu à mettre à jour également les éléments en fonction de l'inflation sur les dépenses qui sont réellement dépensées par les établissements, ce qui exclut notamment le tabac, qui fait partie de la liste des produits pour calculer l'inflation globale, mais aussi et surtout sur ce qui est réglé directement par la collectivité régionale, en particulier les dépenses d'énergie, qui ont considérablement augmenté, mais qui sont réglées par la Région et non par les établissements, ainsi que les dépenses des denrées alimentaires, qui ne sont pas comprises dans la DGFL. Pour tenir compte de l'inflation, cet indice a été calculé selon les barèmes de l'INSEE, à plus 3,7 %, ce qui induit une augmentation de 2,9 millions d'euros.

Monsieur le Président, chers collègues, venons-en aux montants des dotations, tels qu'il vous est proposé d'en débattre et de les adopter aujourd'hui. Le montant total de la DGFL s'élève à 82 121 067 euros, auxquels nous pouvons ajouter 3 307 578 euros au titre de la dotation spécifique internat et 17 571 557 euros pour les dotations des contrats d'entretien et contrats techniques obligatoires, ce qui représente donc une enveloppe totale des moyens mis à la disposition des établissements pour fonctionner de 103,202 millions, ce qui représente une augmentation de 3,2 % par rapport aux montants tels qu'ils avaient été calculés l'année dernière.

**M. BERGER, président de séance** – Merci beaucoup Monsieur le Vice-Président. L'avis de la commission des lycées, Madame la Présidente PIGANEAU ?

**Mme PIGANEAU (IDFR)** – Avis favorable.

**M. BERGER, président de séance** – Merci beaucoup Madame la Présidente. Madame la Présidente TAQUILLAIN n'est pas parmi nous, mais l'avis de la commission des finances est favorable.

*Commission des lycées : avis favorable*

*Commission des finances et des fonds européens : avis favorable*

### **Discussion générale**

**M. BERGER, président de séance** – Le temps de parole global appelle la prise de parole de Madame GERGEN pour le groupe GCEC. Ma chère collègue, je vous en prie.

**Mme GERGEN (GCEC)** – Merci beaucoup. Monsieur le Vice-Président, la dotation régionale pour les lycées en 2024 était attendue avec une certaine crainte, parce que les communautés éducatives se souviennent de la mesure inique, brutale, technocratique que vous aviez prise mise en place en 2023, en braquant les trésoreries des lycées. Vous avez ponctionné 15,6 millions d'euros à 322 lycées, soit 15,6 millions d'euros en moins pour le fonctionnement des lycées, alors que la présidente déclarait, je cite, être passionnée par les questions d'éducation. 15,6 millions d'euros en moins et tant de projets stoppés ou reportés. Cette ponction des trésoreries restera une marque indélébile de cette mandature, tant elle va à l'encontre des besoins et des urgences éducatives. Cette année, vous allez tenter de vous absoudre. Vous expliquez que la DGFL est en hausse et qu'elle compense totalement l'inflation que vous indiquez à 3,7 %. Or l'INSEE l'estime, sur une année glissante, à 5 %. La hausse de 3,7 % ne couvre donc pas la tendance inflationniste, d'autant que les effectifs des lycéens augmentent de 0,64 %. Les mathématiques ne mentent pas. Cette DGFL est donc insuffisante. Elle ne répare nullement les dégâts que vous avez causés par le passé en baissant la dotation régionale de 20 euros par élève, de 2016 à 2020, et en ponctionnant de près de 16 millions d'euros les lycées en 2023. Les communautés éducatives ne se laissent pas tromper, à l'instar du CIEN, du Conseil interacadémique de l'Education nationale, qui a rejeté massivement cette DGFL, avec une seule voix pour.

**M. BERGER, président de séance** – Pour la majorité présidentielle, vous avez la parole, ma chère collègue.

**Mme DIRRINGER (MP)** – Merci Monsieur le Président. Monsieur le Vice-Président, la promesse d'émancipation et d'excellence que nous devons à chaque lycéen et à leur famille est une priorité absolue. Comme nous le voyons chaque jour, les sujets d'autorité, de transmission, de lutte contre les inégalités passent par notre école. Vous mentionnez la politique de la Région en faveur des lycées. Nous aimerais aujourd'hui que cette montée en puissance aille plus loin. Nous avons encore du chemin à faire. Le ratio de dépenses par lycéen doit continuer de progresser, pour rejoindre la moyenne de celle des régions françaises. Trop de lycées franciliens attendent encore leur projet de rénovation. Par ailleurs, nous pensons nécessaire de compléter les investissements dans les pierres par de l'investissement humain, au travers des dotations laissées aux établissements. Lutter contre le harcèlement scolaire, améliorer les conditions d'études des lycéens en difficulté, lever les barrières à la réussite et enfin, obtenir des résultats contre le décrochage sont autant d'objectifs que nous aurions aimé voir figurer dans cette délibération. Oui, il faut faire plus en soutien aux communautés éducatives. Au travers de la DGFL, nous avons la capacité de faire confiance aux équipes éducatives, pour construire des projets novateurs, en dehors du cloisonnement des diverses enveloppes laissées aux chefs établissement. Cette année, les rémunérations des professeurs connaîtront une augmentation historique, juste reconnaissance de leurs efforts. Ils bénéficieront également de moyens inédits pour rénover et imaginer de nouvelles façons d'accompagner les élèves au service de leur réussite. Nous aurions aimé que la Région suive ce mouvement en permettant aux professeurs en particulier de bénéficier de moyens plus importants dans le cadre de leurs missions. Enfin, nous ne sommes pas certains que ce projet de délibération permette aux établissements de maintenir leurs moyens dans le contexte d'inflation. Il semble ainsi qu'en valeur réelle, votre projet se traduise par une baisse de soutien aux lycéens. Nous espérons que le débat qui s'engage permettra de clarifier cette question. Je vous remercie.

**M. BERGER, président de séance** – Merci beaucoup. Nous passons à l'intervention suivante, celle de Monsieur DUROX pour le groupe Rassemblement national.

**M. DUROX (RN-IDF)** – Monsieur le Président, Monsieur le Vice-Président, mes chers collègues, nous sommes aujourd'hui réunis pour évoquer le financement de la DGFL pour 2024. À la lecture du rapport qui nous est présenté, je ne peux m'empêcher de ressentir une certaine déception. Tout d'abord, nous devons nous interroger sur l'ambition réelle derrière ces chiffres. La région Île-de-France est la plus grande et la plus riche de notre pays. Pourtant, en ce qui concerne le financement des établissements publics locaux d'enseignement, il semble que vous satisfaisiez du strict minimum. L'application d'une majoration de 3,7 % pour prendre en compte l'inflation des douze derniers mois est un geste bien maigre en définitive. Cette augmentation ne reflète pas véritablement la progression de l'inflation ni une réelle intention d'investir de manière conséquente dans l'éducation. Cette DGFL manque cruellement d'ambition. Elle ne vise pas à donner aux établissements les moyens conséquents dont ils ont besoin pour assurer des cours, dans des conditions dignes de notre région. Pourquoi se contenter du strict nécessaire, alors que nous avons la capacité de faire tellement plus pour nos lycéens et notre système éducatif ?

Le Rassemblement national propose d'appliquer une majoration qui reflète véritablement la réalité inflationniste, c'est-à-dire aux alentours de 5 %. Nous avons d'ailleurs déposé un amendement dans ce sens. Si nous prenons en compte le véritable coût de la vie et les besoins réels de nos établissements, nous devons voir au-delà de ces chiffres. Nous devons investir de manière ambitieuse, pour garantir un enseignement de qualité à tous nos élèves. Par ailleurs, si la DGFL constitue le principal financement régional du fonctionnement des EPLE, nous devons nous assurer que tous les aspects sont correctement financés. Je salue néanmoins l'intégration des structures de raccrochage et l'agrégation des dotations spécifiques. Cependant, la mise en place d'un forfait d'administration de 3,50 euros par élève semble bien modeste. Est-ce suffisant pour garantir un fonctionnement administratif fluide et efficace ? En conclusion, je tiens à rappeler que l'éducation est l'un de nos piliers de notre société. Les décisions que nous prenons aujourd'hui auront un impact sur les générations futures. Nous ne pouvons pas nous permettre de faire le strict minimum. Nous devons être ambitieux, audacieux et nous assurer que nos établissements ont tous les moyens nécessaires pour fournir une éducation de qualité. Je vous invite donc à reconstruire cette proposition et à investir véritablement dans l'avenir de notre région. Je vous remercie.

**M. BERGER, président de séance** – Merci beaucoup. Madame PELEGRIN, pour le pôle Eco.

**Mme PELEGRIN (Eco)** – Monsieur le Président, Monsieur le Vice-Président, chers collègues, vous annoncez fièrement une augmentation de 3,7 % de la DGFL et attendez de la communauté éducative, des parents d'élèves, des lycéennes et des lycéens qu'ils vous félicitent. Vous rêvez ! Ils savent compter et nous aussi. Qu'est-ce que 3,7 % quand l'inflation est à 4,8 % et que par exemple, les ramettes de papier ont augmenté plus de 10 % ? En réalité, vous proposez encore une diminution de la DGFL. Votre politique consiste en moins de moyens pour l'éducation. Depuis 2022, la DGFL a diminué de 19,5 millions en euros constants. En écrétant les fonds de roulement des établissements, vous les avez obligés à quémander des crédits auprès de vos services pour finir l'année. Vous avez une drôle de conception de l'autonomie des établissements.

Parlons un peu de votre rentrée. Le 5 septembre, l'ENT était indisponible et dans de nombreux établissements, des agents manquaient à l'appel, comme au lycée Camille Saint-Saëns de Deuil-la-Barre ou Jean-Macé de Vitry-sur-Seine. Avez-vous sérieusement préparé cette rentrée ? À tous les climato-sceptiques, je peux garantir que la canicule a été durement ressentie dans certains établissements, qui sont de véritables bouilloires thermiques, engendrant des malaises parmi les élèves, agents et

enseignants. Des établissements vétustes ? Non ! Certains font partie de vos dernières rénovations livrées. Pire, au CIEN, vous avez indiqué qu'il a toujours fait chaud. Cette réponse n'est pas digne d'une collectivité qui a la charge du bâti. Voilà encore une preuve de votre incapacité à prendre au sérieux ce sujet. Assumez vos responsabilités. Mettez en place un plan d'action pour protéger la santé de toutes et de tous. Nous l'affirmons, la politique que vous déployez depuis huit ans n'est pas à la hauteur des enjeux et nous ne sommes pas les seuls à le dire. Lors du dernier CIEN, toutes ces problématiques, le bâti, les équipements pédagogiques, le manque d'agents ont été unanimement remontés par les représentants syndicaux des personnels et des parents d'élèves. Nous, élus écologistes, serons attentifs à ces remontées de terrain et nous vous demandons de sortir de votre logique purement comptable, pour prendre enfin en compte l'ensemble des besoins des élèves et des personnels. Nous disons « stop » à la casse de nos lycées publics. Nos lycées ont besoin de moyens pour faire de l'égalité des chances une réalité. Alors, réveillez-vous ! Je vous remercie.

**M. BERGER, président de séance** – Merci. Nous passons au groupe SER, avec Monsieur TRIGANCE.

**M. TRIGANCE (SER)** – Merci Monsieur le Président. Monsieur le Vice-Président, chers collègues, votre présentation de la DGFL, Monsieur le Vice-Président, relève du *Candide* de VOLTAIRE. Tout va bien dans le meilleur des mondes ! Finalement, l'Exécutif est formidable ; la Présidente est formidable ; vous êtes formidables et votre DGFL est formidable. L'année dernière, nous avons même entendu, dans votre majorité, que les proviseurs auraient été satisfaits et comprenaient que l'on vienne ponctionner leur fonds de roulement. Revenez un instant à la réalité. Le harcèlement scolaire dans les lycées, ce n'est pas formidable. Des établissements à passoires thermiques avec des infiltrations d'eau, de l'humidité, de la moisissure, ce n'est pas formidable. Une DGFL avec seulement 3,2 % supplémentaires, qui ne vient même pas couvrir l'inflation réelle de 4,9 % et dont on ne connaît en rien les détails, ce n'est pas entendable. Il est temps de changer votre rengaine et vos éléments de langage. Arrêtez les comparaisons avec 2015, car le mandat précédent et le bilan de régression éducative sont les vôtres. Deux lycées neufs en huit ans ! Voilà votre bilan ! Votre bilan est aussi le financement des lycées privés au-delà des obligations légales. Votre bilan, c'est l'augmentation de la restauration scolaire pour la moitié des familles. Votre bilan, c'est l'augmentation des coûts des transports pour les lycéens. Votre bilan, c'est votre absence coupable d'interpellation du gouvernement et donc votre complicité implicite qui démantèle le service public d'enseignement. Votre bilan, c'est aussi l'abandon en rase campagne de la lutte contre le décrochage. D'ailleurs, comme le gouvernement, vous faites des promesses à tout-va. Prenons l'exemple du lycée de Colombes, une promesse, qui a coûté plus de 8 millions à la Ville de Colombes, pour des acquisitions de terrains et plus de 7 millions à la Région pour des études et qui aboutit à dire qu'il y a une absence de tension démographique et que le projet n'est plus sûr à 100 %. Autres exemples : plus de cantine pour les lycéens du lycée Jean Moulin de Torcy depuis deux ans ; les élèves ont à pied au lycée Emilie Brontë à Lognes, la Région ayant retiré deux agents, en septembre, à Torcy. Monsieur le Vice-Président, ce débat est, pour notre groupe, l'occasion de réaffirmer les urgences éducatives, avec des amendements, dont certains sont communs avec nos collègues de gauche. Une augmentation significative de la DGFL pour 2024. Arrêtez de faire des économies sur l'éducation. La transparence sur les modalités de calcul et d'attribution de cette DGFL. La restitution des fonds de roulement des lycées à leur niveau de 2022. Un CIEN respecté, écouté et convoqué avant la rentrée et non pas après. Une lutte sans faille contre le harcèlement scolaire et contre le décrochage scolaire. Des crédits plus importants pour lutter contre les lycées à passoire thermique et des élus régionaux qui siègent toute l'année dans les CA, pour se rendre compte de la réalité du terrain et ne pas simplement déambuler aux rentrées de septembre. Comme je vous le disais, pour cela, il faut savoir revenir à la réalité, Monsieur le Vice-Président. Nos lycées franciliens méritent bien mieux que des déclarations et des promesses sans lendemain. Ils méritent une DGFL à la hauteur de leurs besoins, une DGFL digne du travail mené au quotidien par les équipes éducatives, au service de la réussite de notre jeunesse francilienne, et que notre groupe, par la même occasion, je salue en cette rentrée. Je vous remercie.

**M. BERGER, président de séance** – Pour l'UDI, Madame DURANTON.

**Mme DURANTON (UDI)** – Monsieur le Président, Monsieur le Vice-Président, mes chers collègues, ce traditionnel vote du niveau de DGFL, accordé par la Région, est un moment important. Nous entendons ainsi chaque année, ce qui vient d'être démontré par les précédents orateurs, des discours diamétralement opposés. Pourtant, les chiffres sont clairs et les résultats aussi. Je vous propose cette année, comme je l'ai fait en commission, d'adopter une lecture honnête des caractéristiques présentées par cette DGFL 2024 et de vous en donner mon avis. En clair, quelles sont les caractéristiques de la DGFL 2024 ? La DGFL s'élève à plus de 100 millions d'euros, soit 3,2 % d'augmentation. Elle est soutenue par une mesure conjoncturelle qui permet de neutraliser l'inflation supportée par les lycées, avec l'application d'un indice compensatoire de 3,7 %, un indice qui est supérieur à celui mis en place l'année dernière. Cette DGFL est donc une vraie volonté de notre Région d'accompagner financièrement les lycées et de ne pas les mettre en difficulté. Pourtant, je regrette que les orateurs des autres bancs ne tiennent pas compte des mesures courageuses que nous avons adoptées et qui sont aujourd'hui reconnus par l'ensemble des lycées. Ne vous en déplaise, Monsieur TRIGANCE. Le fait d'avoir retiré le paiement des fluides par les lycées est une augmentation de 300 % pour certains lycées. Je peux vous assurer qu'ils nous en remercient. Le fait de prendre directement en charge les denrées alimentaires est aussi une augmentation très importante qui n'est plus supportée par les lycées, ce qui les met en sécurité. D'autres mesures très importantes ont été prises, dont certaines qui me tiennent à cœur, comme l'augmentation de 10 centimes par repas, pour les

lycées qui font le choix du bio local, du bio francilien. Cette mesure est très importante parce qu'elle est non seulement bonne pour nos lycéens, mais aussi pour nos agriculteurs. Enfin, pour conclure et pour éviter toute polémique, j'aimerais donner cette conclusion d'un lycéen que j'ai rencontré, il y a deux jours, lors d'une distribution d'ordinateurs dans le lycée Einstein à Sainte-Geneviève-des-Bois. Il m'a dit droit dans les yeux, avec beaucoup d'émotion dans la voix : « Merci, Madame la Conseillère régionale. Merci pour cet ordinateur que nous prête la Région, car ma famille n'est pas en capacité de me payer un ordinateur. C'est la première fois que j'ai un outil comme cela ». Je peux vous dire que ces paroles ont ému non seulement ces professeurs et moi-même, mais aussi tous les agents de La Poste qui étaient présents et qui étaient aussi très fiers de l'action menée par la Région. Monsieur le Président, Monsieur le Vice-Président, sachez que c'est avec enthousiasme et détermination que le groupe UDI votera cette DGFL.

**M. BERGER, président de séance** – Merci infiniment. Madame PIGANEAU pour le groupe Île-de-France rassemblée.

**Mme PIGANEAU (IDFR)** – Messieurs les Vice-Présidents, mes chers collègues, au nom de l'ensemble de mon groupe et en tant que présidente de la commission des lycées, je suis très satisfaite de défendre ce rapport, qui témoigne de l'engagement fort de la Région pour tous les lycées franciliens. Je tiens également à saluer le travail des services, qui ont œuvré sans relâche, en concertation avec nombre d'établissements, pour faire évoluer cette DGFL, dans ce contexte si particulier. Je sens déjà, l'opposition tergiverser, comme elle l'a déjà fait, sur des détails et pourtant, l'essentiel est là. La dotation globale de fonctionnement des lycées est en augmentation. La priorité de la majorité régionale se dégage clairement. Nous mettons en place le bouclier anti-inflation pour préserver les familles et les établissements. La DGFL, en tant que principal financement régional pour le fonctionnement des EPLE, les établissements publics locaux d'enseignement, est le pilier sur lequel repose notre engagement envers une éducation de qualité, accessible à tous et au service de l'avenir de notre jeunesse. Le modèle de financement que nous proposons est le fruit d'une réflexion approfondie et de l'objectif d'assurer une éducation de premier ordre à nos élèves, tout en protégeant les familles et les établissements des effets dévastateurs de l'inflation. Nous avons conçu un barème qui s'aligne avec la grille des filières par spécialité de l'Éducation nationale. Cette approche nous permet d'ajuster les ressources, en fonction des besoins spécifiques de chaque établissement, tout en garantissant une répartition équitable des fonds. Un élément essentiel de notre proposition est la revalorisation du taux par élève à 29 euros. Cela assure un financement adéquat pour nos écoles et lycées, ce qui est crucial pour maintenir des standards éducatifs élevés et pour donner à chaque élève de meilleures chances de réussite. De plus, nous introduisons un forfait administration de 3,50 euros par élève pour couvrir les coûts administratifs, liés à la gestion des lycées. Cette mesure permettra de renforcer l'efficacité de nos établissements, tout en garantissant une gestion transparente des fonds. Un aspect clé de notre modèle est la prise en compte des indices de position sociale par filière de formation, pour calculer la dotation de solidarité. Cela signifie que nous investissons de manière ciblée, là où le besoin est le plus grand, tout en préservant notre engagement envers l'égalité des chances. Nous avons également inclus les structures de raccrochage dans notre modèle, reconnaissant leur rôle prioritaire dans l'éducation des jeunes et leur permettant de bénéficier de ces ressources. En simplifiant les dotations spécifiques et en rebasant les dotations d'entretien, nous simplifions la gestion financière des établissements, tout en veillant à ce que nos écoles et lycées restent en bon état, offrant ainsi un environnement propice à l'apprentissage.

L'un des points saillants de notre rapport est le bouclier anti-inflation que nous avons mis en place pour protéger les familles et les établissements. En augmentant la DGFL de 3,7 %, pour tenir compte de l'inflation sur les douze derniers mois, nous démontrons notre engagement envers le fonctionnement efficace de nos établissements face à la hausse des prix. Je rappelle que tous les fluides, etc. sont directement pris en charge par la Région et qu'ils ne sont pas supportés par les lycées. Cette mesure est particulièrement importante pour garantir que les familles ne subissent pas de pression financière supplémentaire, liée à l'éducation de leurs enfants et que nos établissements ne soient pas pénalisés par des coûts croissants. Au final, grâce à l'application de ce modèle, nous disposons d'une enveloppe globale de plus de 100 millions d'euros, de 103,202 millions d'euros, soit une augmentation de 3,2 % par rapport à 2023, malgré la légère réduction des mètres carrés concernés.

En défendant fermement ce rapport, nous témoignons et démontrons notre engagement envers l'éducation. Nos lycéens actuels sont l'avenir de notre région et nous investissons pour nos élèves, pour leurs aspirations, car nous croyons fermement que l'éducation est le pilier de la réussite de notre région. Mes chers collègues, je vous invite donc à voter en faveur de ce rapport, à investir dans notre avenir collectif et à faire de l'éducation en Île-de-France une priorité incontestable. Nous avons l'opportunité de tracer un chemin vers un avenir plus prometteur pour tous nos citoyens et c'est ensemble que nous pouvons y parvenir. Mère de famille et ancienne professeure de sciences physiques, puis de mathématiques, dans des lycées technologiques ou en ZEP, je sais que les moyens humains et financiers sont la clé de réussite de notre jeunesse. C'est pourquoi je fais confiance à Valérie PÉCRESSE pour l'avenir de nos élèves. Monsieur le Vice-Président, notre groupe vous accorde, comme toujours, sa pleine confiance concernant cette DGFL et votera bien entendu en faveur de ce rapport. Je vous remercie pour votre attention et votre engagement envers l'éducation, envers les familles et envers le futur de notre région.

**M. BERGER, président de séance** – Merci beaucoup. Le groupe LFIA garde son temps de parole pour la discussion. Nous passons donc aux réponses aux interventions des groupes. Monsieur le Vice-Président.

*Mme PÉCRESSE reprend la présidence de la séance.*

**M. CHÉRON** – Merci Monsieur le Président. Merci, chers collègues, pour ces interventions. Les mêmes éléments sont souvent repris d'une année à l'autre, des réunions de commission thématiques aux réunions de commission des finances et ici, en séance. Les réponses ne vous surprendront pas, mais puisque vous vous exercez, avec toute la mauvaise foi qui peut parfois vous caractériser, à faire vos petits extraits vidéo, ce qui vous intéresse pour pouvoir les diffuser ensuite sur les réseaux sociaux et montrer que vous vous êtes battus pour avoir plus, je vais néanmoins essayer de vous apporter des éléments et je suis sûr que vous aurez l'honnêteté de produire la réponse avec votre question.

Certains d'entre vous sont revenus sur l'année dernière, ce qui n'est pas l'objet du rapport, en indiquant que la Région aurait ponctionné 15 millions d'euros en 2023, ce qui aurait empêché les lycées de fonctionner. Pour votre information, je vous le redis, aucun euro n'a été ponctionné. Il s'agit d'une partie de dotation qui n'a pas été versée, à hauteur d'une quinzaine de millions d'euros, alors que 80 millions d'euros étaient sur les comptes des lycées, non affectés à aucune dépense. Autrement dit, aucun projet n'a été empêché, à tel point d'ailleurs, que le fonds de solidarité, qui peut être sollicité lorsqu'un établissement a besoin en plus de la DGFL, n'a pas été consommé cette année. Ayez donc bien à l'esprit que les établissements, cette année, ont naturellement eu de quoi fonctionner. Beaucoup d'entre vous ont indiqué que l'inflation était plus élevée que le taux qui a été retenu par la Région. Oui, bien sûr. D'ailleurs, j'ai expliqué pourquoi, dans mes propos introductifs, comme je l'ai fait en commission des finances, comme je l'ai fait en commission des lycées. Nous avons tenu compte des dépenses qui sont réellement financées par les établissements, dans la juste proportion que chacune de ces dépenses représente dans les dépenses réglées directement par l'établissement et en nous appuyant sur la calculette de l'INSEE. La facture d'eau représente tant de pourcents pour tel pourcentage d'augmentation. Les rames de papier, que vous avez évoquées, représentent tant de pourcents pour tel pourcentage d'augmentation, ce qui nous conduit, en partant de la calculette de l'INSEE, à une augmentation de 3,7 % pour les dépenses réellement prises en charge par les établissements.

Vous avez aussi fait mention du CIEN, qui aurait massivement rejeté ce projet de DGFL. Oui, 16 voix contre sur un CIEN qui compte 81 membres.

Madame DIRRINGER a présenté un certain nombre d'objectifs. Je pense que tous les objectifs que vous avez énoncés sont très louables. Ce sont les objectifs de l'État. Je vous engage, Madame DIRRINGER, puisque vous êtes membre du groupe de la Majorité présidentielle, à vous rapprocher de vos amis députés, sénateurs, ministres et du Président de la République, pour que l'État satisfasse à ses engagements. Vous dites que les professeurs manquent de moyens. Nous sommes dans une situation où la collectivité régionale donne les moyens à des agents de l'État. Vous me direz que c'est la loi, mais la loi ne permet pas à la Région de recruter les professeurs, même si nous avons parfois envie de décentraliser plus que ce que permet la loi actuellement. La Région n'est pas non plus responsable des affectations ou des carences en matière de nominations de professeurs ou d'affectation des élèves. Vous réclamez l'augmentation des dépenses de la Région par élève, mais c'est très exactement ce que nous faisons. La Région Île-de-France consacre 4 000 euros pour chacun des lycéens du public. C'est plus que chacune des autres Régions de notre pays. C'est le résultat de la volonté incroyable de notre Présidente et de notre majorité de concentrer les moyens sur ce qui nous est le plus cher, l'éducation de nos enfants.

Monsieur DUROX a indiqué que nous ferions le strict minimum en matière de prise en compte de l'inflation. Vous proposez une prise en compte à 5 % et vous présenterez un amendement, tout à l'heure, en la matière ; d'autres groupes proposent 6 %, etc. On peut aller sur la surenchère. Pourquoi 5 % ? Pourquoi 6 % ? Pourquoi 7 % ? Pourquoi 12 % et pourquoi pas 50 % ? En l'absence de critères, ce qui semble être votre cas, on fait « au pif » et on est juste sur une incantation politique. Avec les services de la Région, nous faisons le travail sérieusement parce que nous gérons de l'argent public. L'avantage de la majorité, parce que nous avons aussi un rôle de contrôle, est de nous appuyer, comme je l'ai dit il y a quelques instants, sur la réalité de la proportion de chacune des dépenses effectivement réglées par les établissements et sur les indicateurs de l'INSEE.

La même remarque de Mme PELEGREN appelle la même réponse. Mme PELEGREN ajoutait qu'il y a moins de moyens pour l'éducation. Je ne sais pas de qui vous parlez, Madame PELEGREN, lorsque vous dites qu'il y a moins de moyens pour l'éducation. Peut-être de l'Éducation nationale et je ne saurais pas vous répondre. Je vous renvoie vers les parlementaires et les membres du gouvernement. Pour ce qui est de la Région, 4 000 euros sont consacrés par la Région, au titre de l'éducation, à chacun des élèves, sur un budget éducation de 1,8 milliard d'euros cette année. Je ne sais pas quelle baisse vous évoquez, mais je sais que ce budget est deux fois plus important que lorsque vous, la gauche, étiez au pouvoir.

M. TRIGANCE demandait que nous cessions les comparaisons, comme je le comprends, parce que chacune des comparaisons vous est totalement défavorable, parce que nous investissons plus, parce que nous construisons plus, parce que nous rénovons plus, parce que nous nous équipons plus, parce que nous numérisons plus, parce que nous avons plus d'agents dans les lycées. Madame PELEGREN, précédemment, vous me disiez que l'on manque d'agents, mais il y a 8 850 agents dans les lycées de la région et ils n'ont jamais été aussi nombreux. Ils sont beaucoup plus que lorsque vous étiez aux affaires beaucoup plus. J'ajoute d'ailleurs que les conditions de travail s'améliorent, parce qu'avec ma collègue Marie-Carole CIUNTU, nous faisons en sorte que les agents de la Région soient plus formés, plus équipés, mieux encadrés. D'ailleurs, nous n'avons aucune grève à déplorer parmi les 8 850 agents dont un certain nombre est pourtant syndiqué, malgré des préavis particulièrement téléguidés, qui peuvent naturellement exister.

Monsieur TRIGANCE, vous nous moquez en disant qu'à entendre la majorité, tout va bien dans le meilleur des mondes. Je crois qu'il y a deux M. TRIGANCE, le M. TRIGANCE, dans nos assemblées, qui considère que rien ne va, puis le M. TRIGANCE sur le terrain. Je me rappelle de M. TRIGANCE, il y a quelques jours, lors de l'inauguration du lycée reconstruit sur lui-même, Marcel Cachin à Saint-Ouen. M. TRIGANCE était ravi et félicitait la Présidente pour avoir reconstruit un établissement magnifique, écolo, équipé. Telle est la différence entre M. TRIGANCE, sur le terrain, qui reconnaît la politique régionale de Valérie PÉCRESSE et de la majorité et M. TRIGANCE, dans l'hémicycle, qui vient expliquer que la Région ne fait rien, nulle part, pour les élèves.

**Mme la Présidente** – Un peu de silence, s'il vous plaît. C'est une anecdote ; ce n'est pas une mise en cause. Les faits personnels sont à la fin de la séance. Monsieur KIENZLEN, vous n'interrompez pas le Vice-Président. Il n'y a pas de rappel au règlement sur un fait personnel. Monsieur KIENZLEN. Je pourrais aussi faire un rappel au règlement pour vous demander de ne pas hurler.

**M. KIENZLEN (SER)** – Rappel au règlement, sur la base de l'article 18, la police des séances. Je voudrais que vous rappeliez à votre Vice-Président qu'il n'est pas très courtois de parler des fonctions professionnelles, notamment d'un élu, et de mélanger la fonction politique, la fonction professionnelle et des on-dit.

**Mme la Présidente** – Monsieur KIENZLEN, vous faites un abus de rappel au règlement, bien évidemment, comme je le pensais. Vous êtes en train de faire un fait personnel et les faits de personnel sont en fin de séance. Merci, Monsieur KIENZLEN, de respecter le règlement. Monsieur le Vice-Président. Monsieur KIENZLEN, vous êtes regardé par des jeunes, j'aimerais que vous respectiez le règlement intérieur de notre hémicycle. Monsieur TRIGANCE, est-ce que je peux vous rappeler que tout ne tourne pas autour de vous et que les faits personnels sont en fin de séance ? Merci. Monsieur le Vice-Président. Je propose 30 secondes de suspension de séance, ce qui permettra peut-être de calmer tout le monde. Merci. Monsieur le Vice-Président.

**M. CHÉRON** – Je vais tenter de poursuivre, toujours sur ce que Monsieur le Conseiller régional, Yannick TRIGANCE, qui n'écoute plus, disait il y a quelques instants dans cet hémicycle. Il disait que nous faisions des économies sur l'éducation et que nous ne donnions pas assez de moyens. Je comprends que ce soit difficile pour vous parce que jamais nous n'avons mis autant de moyens. Des collégiens sont ici à nous écouter et vont rentrer, dans très peu de temps, au lycée. Montrez l'exemple, Monsieur TRIGANCE. Est-ce que vous pensez que dans une salle de classe, ces élèves peuvent interroger de cette façon un enseignant ? Nous ne sommes pas dans une salle de classe, mais ces véhémences ne sont pas respectueuses. Vous donnez une mauvaise image de l'institution de la République.

**Mme la Présidente** – Monsieur TRIGANCE, il me semble que vous avez déjà eu un rappel à l'ordre de M. NASROU, il y a une heure. Si vous continuez, ce sera rappel à l'ordre avec inscription au procès-verbal. Je vous demande de vous calmer.

**M. CHÉRON** – Je comprends que ce soit difficile pour ceux qui ont autant peu fait, pendant les nombreuses années où ils étaient aux affaires, d'entendre que nous faisons deux fois plus que lorsque nous sommes arrivés en 2016, avec 1,8 milliard d'euros, avec, comme le disait la Présidente ce matin, avec un plan d'investissement de 6,6 milliards pour construire, pour réhabiliter, pour rénover, pour des rénovations énergétiques, pour faire des restaurations scolaires neuves, des équipements sportifs neufs, pour faire de nouveaux internats. C'est le premier plan d'investissement porté par une collectivité et le troisième plan d'investissement, à l'échelle du pays, après deux autres sujets également financés par la Région, que sont le Grand Paris Express et les Jeux Olympiques. Je comprends que vous ne vouliez plus que l'on compare et que l'on parle de votre bilan parce que vous avez des paroles généreuses, alors que nous avons une action efficace. C'est la différence entre nous.

Puisque vous évoquez la question de la température dans les établissements, Madame PELEGREN et je l'ai dit d'ailleurs pendant notre réunion de commission, mais effectivement, cet été, il a fait chaud. Il a fait chaud dans les lycées, parce qu'il a fait chaud dehors, parce qu'il a fait chaud partout. Je ne doute pas, puisque vous êtes particulièrement engagée sur les questions des rénovations énergétiques, que vous voterez des deux mains la mise à jour du PPI que nous observerons ensemble à l'automne, puisque nous y inclurons la rénovation énergétique de 52 nouveaux établissements, pour plus de 720 millions d'euros. C'est l'engagement de la Région : des lycées neufs, mais aussi des lycées écolos. Nous étions hier matin, avec la Présidente Valérie PÉCRESSE, à Nangis, pour lancer les travaux d'un chantier d'agrandissement et de réhabilitation d'un lycée qui sera très écolo, avec une structure bois, avec des briques en terre et avec des cheminées d'aération naturelles, comme les architectes de l'ancien temps le faisaient en Perse, en Iran et qui, en consommant moins d'énergie, permettront de rafraîchir l'air dans les établissements. Voilà ce que nous faisons. Je sais que vous êtes d'accord et que nous pouvons nous retrouver sur ces sujets. Je sais aussi que pour des raisons très politiques, jamais vous ne le direz, mais au fond de vous-mêmes, peut-être qu'un jour vous pourrez voter en faveur de nos rapports. C'est en tout cas ce que je souhaite pour cette DGFL. Pour celles et ceux, comme Madame la Présidente de la commission, comme Marianne DURANTON, qui ont été au fond des choses, qui vont dans la réalité, à la fois dans l'équation des calculs et les comparaisons avec les années d'avant, c'est un grand mieux qui est donné. En effet, je rappelle que cette DGFL augmente et que les moyens alloués aux établissements pour fonctionner dépassent la barre des 100 millions, avec 103 millions d'euros. Comme à leur habitude, la Présidente et la majorité sont au rendez-vous de l'éducation.

**Mme la Présidente** – Merci Monsieur le Vice-Président. Nous allons passer à l'examen des articles. Je vais mettre aux voix l'article 1. Qui est pour ? Qui s'abstient ? Qui ne prend pas part au vote ? Qui est contre ?

**Vote de l'article 1**

**POUR** : IDFR, UDI

**CONTRE** : Eco, GCEC, LFIA

**ABSTENTION** : RN-IDF

**NPPV** : SER, MP, M. BOURIACHI (NI), M. PREVEL (NI)

**ABSENTS** : M. LEGRAND (NI), M. REDA (NI), Mme de ROZIERES (NI)

**ADOPTION**

**Mme la Présidente** – Qui est pour l'article 2 ? Qui s'abstient ? Qui ne prend pas part au vote ? Qui est contre ?

**Vote de l'article 2**

**POUR** : IDFR, UDI

**CONTRE** : Eco, GCEC, LFIA

**ABSTENTION** : RN-IDF

**NPPV** : SER, MP, M. BOURIACHI (NI), M. PREVEL (NI)

**ABSENTS** : M. LEGRAND (NI), M. REDA (NI), Mme de ROZIERES (NI)

**ADOPTION**

**Article 3**

**Amendement n° 29 (LFIA, Eco, SER, GCEC)**

**Mme la Présidente** – A l'article 3, j'ai un amendement 29. Il est défendu. Réponse commune avec le 16 RN.

**Amendement n° 16 (RN-IDF)**

**M. DUROX (RN-IDF)** – J'ai déjà évoqué cet amendement dans le corps de mon intervention tout à l'heure, pour dire que nous voulions passer de 3,7 à 5 % l'augmentation de la DGFL. J'en profite pour dire, comme vous l'avez dit, Monsieur le Vice-Président, qu'en effet, hier, vous êtes passé à Nangis. Je l'ai découvert après coup et en tant qu'élu de Nangis, je n'ai pas trouvé cela très respectueux envers les institutions républicaines. Je suis conseiller régional au même titre que vous et je pense qu'il aurait été courtois de me prévenir en amont.

**Mme la Présidente** – Monsieur le Vice-président.

**M. CHÉRON** – Pardon, Monsieur le conseiller municipal d'opposition de Nangis, si l'information ne vous est pas parvenue, mais votre maire a été invité et il n'était pas de notre rôle de le relayer ou pas, auprès des élus municipaux, y compris de l'opposition. Pour ce qui est des amendements 29 et 16, qui concernent des évaluations différentes de l'augmentation de la DGFL, il n'est apporté, par les groupes qui la sollicitent, aucune explication sur les pourcentages, c'est-à-dire soit 5,6 %, soit 5 %. Il me semble d'ailleurs que ce soit la plus grande confusion puisque des chiffres sont apportés sans explication et ils diffèrent. Je vous rappelle que nous avons calculé ce montant sur les coûts effectivement supportés par les établissements, selon le barème de l'INSEE. Une partie des coûts de fonctionnement des établissements, notamment ceux qui sont les plus exposés à l'inflation, n'est pas supportée par les lycées. Ils sont financés directement par la Région et comme il a été dit par Sylvie PIGANEAU, ils incluent par exemple les fluides ou l'énergie. Ce taux de 3,7 % a donc été établi en utilisant les outils et les données de l'INSEE, sur la base d'une prise en charge de 100 % de l'inflation sur les catégories de dépenses directement supportées par les établissements. Pour ces deux amendements, nous ferons donc une demande de retrait ou sinon, un avis de rejet.

**Mme la Présidente** – Qui est pour l'amendement 29 ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui ne prend pas part au vote ? Il est rejeté.

**Vote de l'amendement n° 29 (LFIA, Eco, SER, GCEC)**

**POUR** : SER, Eco, RN-IDF, GCEC, LFIA

**CONTRE** : IDFR, UDI

**NPPV** : MP, M. BOURIACHI (NI), M. PREVEL (NI)

**ABSENTS** : M. LEGRAND (NI), M. REDA (NI), Mme de ROZIERES (NI)

## REJET

**Mme la Présidente** – Qui est pour l'amendement 16 ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui ne prend pas part au vote ? Il est rejeté.

### **Vote de l'amendement n° 16 (RN-IDF)**

**POUR** : RN-IDF

**CONTRE** : IDFR, UDI, SER, Eco, GCEC

**NPPV** : MP, LFIA, M. BOURIACHI (NI), M. PREVEL (NI)

**ABSENTS** : M. LEGRAND (NI), M. REDA (NI), Mme de ROZIERES (NI)

## REJET

### **Amendement n° 40 (GCEC, LFIA, Eco, SER)**

**Mme la Présidente** – Nous passons à l'amendement 40. Monsieur le Vice-Président.

**M. CHÉRON** – Comme nous l'avons évoqué dans la discussion générale, l'argent public doit être affecté. Lorsqu'il n'est pas affecté, un ratio prudentiel est établi à deux mois et est considéré comme étant le bon ratio. Les services de la Région n'ont d'ailleurs pas observé d'augmentation des signalements de difficultés financières par les établissements et comme je le disais tout à l'heure, le fonds de solidarité n'a pas été consommé. Enfin, je rappelle qu'un bilan sur la DGFL 2023 a été présenté en commission lycées jeudi dernier et qu'il n'a appelé aucune observation ni aucune question de la part des élus présents, qui représentaient chacun des groupes. Il est étrange que nous retrouvions donc des contestations ici. Ce sera une demande de retrait ou sinon, un avis de rejet.

**Mme la Présidente** – Merci. Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui ne prend pas part au vote ? Il est rejeté.

### **Vote de l'amendement n° 40 (GCEC, LFIA, Eco, SER)**

**POUR** : SER, Eco, GCEC, LFIA

**CONTRE** : IDFR, UDI, RN-IDF

**NPPV** : MP, M. BOURIACHI (NI), M. PREVEL (NI)

**ABSENTS** : M. LEGRAND (NI), M. REDA (NI), Mme de ROZIERES (NI)

## REJET

**Mme la Présidente** – Je mets aux voix l'article 3. Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui ne prend pas part au vote ? Il est adopté.

### **Vote de l'article 3**

**POUR** : IDFR, UDI, SER, Eco

**CONTRE** : LFIA

**ABSTENTION** : RN-IDF

**NPPV** : MP, GCEC, M. BOURIACHI (NI), M. PREVEL (NI)

**ABSENTS** : M. LEGRAND (NI), M. REDA (NI), Mme de ROZIERES (NI)

### **ADOPTION**

**Mme la Présidente** – Qui est pour l'article 4 ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui ne prend pas part au vote ? Il est adopté.

### **Vote de l'article 4**

**POUR** : IDFR, UDI, Eco

**CONTRE** : SER, LFIA

**ABSTENTION** : RN-IDF

**NPPV** : MP, GCEC, M. BOURIACHI (NI), M. PREVEL (NI)

**ABSENTS** : M. LEGRAND (NI), M. REDA (NI), Mme de ROZIERES (NI)

### **ADOPTION**

**Mme la Présidente** – Qui est pour l'article 5 ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui ne prend pas part au vote ? Il est adopté.

### **Vote de l'article 5**

**POUR** : IDFR, UDI, Eco

**CONTRE** : SER, GCEC, LFIA  
**ABSTENTION** : RN-IDF, MP  
**NPPV** : M. BOURIACHI (NI), M. PREVEL (NI)  
**ABSENTS** : M. LEGRAND (NI), M. REDA (NI), Mme de ROZIERES (NI)

**ADOPTION**

**Mme la Présidente** – Qui est pour l'article 6 ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui ne prend pas part au vote ? Il est adopté.

**Vote de l'article 6**  
**POUR** : IDFR, UDI, Eco  
**CONTRE** : SER, GCEC, LFIA  
**ABSTENTION** : RN-IDF, MP  
**NPPV** : M. BOURIACHI (NI), M. PREVEL (NI)  
**ABSENTS** : M. LEGRAND (NI), M. REDA (NI), Mme de ROZIERES (NI)

**ADOPTION**

**Mme la Présidente** – Qui est pour l'article 7 ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui ne prend pas part au vote ? Il est adopté.

**Vote de l'article 7**  
**POUR** : IDFR, UDI, Eco  
**CONTRE** : SER, GCEC, LFIA  
**ABSTENTION** : RN-IDF, MP  
**NPPV** : M. BOURIACHI (NI), M. PREVEL (NI)  
**ABSENTS** : M. LEGRAND (NI), M. REDA (NI), Mme de ROZIERES (NI)

**ADOPTION**

**Mme la Présidente** – Qui est pour l'article 8 ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui ne prend pas part au vote ? Il est adopté.

**Vote de l'article 8**  
**POUR** : IDFR, UDI, Eco  
**CONTRE** : SER, GCEC, LFIA  
**ABSTENTION** : RN-IDF, MP  
**NPPV** : M. BOURIACHI (NI), M. PREVEL (NI)  
**ABSENTS** : M. LEGRAND (NI), M. REDA (NI), Mme de ROZIERES (NI)

**ADOPTION**

**Mme la Présidente** – Qui est pour l'article 9 ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui ne prend pas part au vote ? Il est adopté.

**Vote de l'article 9**  
**POUR** : IDFR, UDI  
**CONTRE** : SER, GCEC, LFIA  
**ABSTENTION** : MP, RN-IDF  
**NPPV** : Eco, M. BOURIACHI (NI), M. PREVEL (NI)  
**ABSENTS** : M. LEGRAND (NI), M. REDA (NI), Mme de ROZIERES (NI)

**ADOPTION**

**Articles additionnels**

**Amendement n° 1 (Eco)**

**Mme la Présidente** – Nous en arrivons aux articles additionnels. J'ai un amendement 1 Eco. Il est défendu. Monsieur le Vice-Président.

**M. CHÉRON** – L'amendement ne concerne pas ce rapport, il est donc sans objet. Je tiens toutefois à vous préciser, parce que cela concerne des agents de la Région et des situations humaines et je souhaite néanmoins répondre sur le fond, que j'ai participé, au mois de janvier dernier, à l'installation, de la première réunion de chacun des comités de suivi, dans le cadre de la réforme des lycées à Paris. Nous nous étions engagés à être particulièrement attentifs naturellement à la situation des agents de la Région concernés par les transferts de formations dans les lycées parisiens, ce qui a été fait avec beaucoup d'attention par le pôle RH,

par ma collègue Marie-Carole CIUNTU, que je veux saluer. Je crains, lorsque vous dites que tous les agents n'ont pas été réaffectés, qu'il s'agisse d'une *fake news* ou en bon français, une infox, puisque tous les agents, concernés par la fermeture des établissements et les transferts des formations, ont été replacés, dans le respect de leurs voeux d'affectation.

Cet amendement n'est pas en lien avec le rapport. Ce sera une demande de retrait, sinon, un avis de rejet. Merci.

**Mme la Présidente** – Qui est pour cet amendement ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui ne prend pas part au vote ? Il est rejeté.

**Vote de l'amendement n° 1 (Eco)**

**POUR** : SER, Eco, GCEC, LFIA

**CONTRE** : IDFR, UDI

**NPPV** : RN-IDF, MP, M. BOURIACHI (NI), M. PREVEL (NI)

**ABSENTS** : M. LEGRAND (NI), M. REDA (NI), Mme de ROZIERES (NI)

**REJET**

**Amendement n° 2 (Eco, SER, LFIA, GCEC)**

**Mme la Présidente** – Nous passons à l'amendement n° 2.

**Mme MECHTOUH (Eco)** – Mes très chers collègues, détérioration des bâtiments scolaires, retard sur les travaux de rénovation, sureffectif, postes d'agents laissés vacants, j'en passe et des meilleurs ! Personne ne peut nier aujourd'hui la détérioration des conditions de travail et d'apprentissage dans les lycées. Cette situation nécessite une réponse urgente. Vous jetez la pierre sur vos prédécesseurs en oubliant, mes très chers collègues, que vous êtes vos propres prédécesseurs. Ce n'est pas votre premier mandat. En effet, depuis 2016, votre Exécutif a fait le choix de ne pas systématiquement revaloriser la dotation en fonctionnement des lycées sur le niveau de l'inflation. De fait, le montant du budget, alloué aux lycées publics, n'a cessé de baisser. Alors que l'inflation cumulée depuis 2016 est de 16,3 %, la dotation par élève a significativement diminué. Ce choix a permis à la Région d'économiser près de 13 millions d'euros. Face à l'ampleur des besoins, l'ensemble des groupes écologistes et de gauche demandent ensemble que cet argent, économisé sur le dos des lycéens et des lycéennes franciliens et franciliennes, leur soit réattribué. C'est le sens de notre amendement. Je vous remercie.

**Mme la Présidente** – Monsieur le Vice-Président.

**M. CHÉRON** – Je vais essayer d'être précis et chacun aura ainsi sa réponse. Lors de la première refonte du barème en 2016, au début de l'exercice de cette majorité, il y a eu une revalorisation de 6 % de la DGFL. Les années suivantes, chaque année, il y a une augmentation de 1 %. En 2021, il y a eu une nouvelle refonte. Nous avons pris en charge d'ailleurs un certain nombre de dépenses exceptionnelles, liées à la crise sanitaire, qui ont été aussi couvertes par le fonds d'urgence, à hauteur de 10 millions d'euros, sur la seule année 2021. En 2023, l'augmentation a été de 2,2 %, en 2024 de 3,7 %. Chacune des années a connu une réévaluation de la DGFL, à la mesure de ce que pouvait être l'inflation sur les dépenses réellement réglées par les établissements et avec même depuis 2021, un calcul qui est au plus près de ce qu'est la réalité des établissements et avec des indicateurs parfois complémentaires. Je pense aux indicateurs sociaux de positionnement social particulièrement connus, transparents et fiables. Cet amendement me paraît totalement sans objet et décalé de la réalité. Ce sera une demande de retrait ou sinon un avis de rejet.

**Mme la Présidente** – Merci. Qui est pour cet amendement ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui ne prend pas part au vote ? Il est rejeté.

**Vote de l'amendement n° 2 (Eco, SER, LFIA, GCEC)**

**POUR** : SER, Eco, GCEC, LFIA

**CONTRE** : IDFR, UDI

**ABSTENTION** : MP

**NPPV** : RN-IDF, M. BOURIACHI (NI), M. PREVEL (NI)

**ABSENTS** : M. LEGRAND (NI), M. REDA (NI), Mme de ROZIERES (NI)

**REJET**

**Amendement n° 13 (MP)**

**Mme la Présidente** – Nous passons à l'amendement n° 13 MP. Monsieur BATY.

**M. BATY (MP)** – Merci Madame la Présidente. Monsieur le Vice-Président, nous souhaitions aborder, à l'occasion de ce débat, un sujet que nous avons déjà évoqué, mais sur lequel nous n'avions pas eu de réponse. Il ne s'agit pas ici de remettre en cause la stratégie informatique de la Région, la distribution des tablettes, mais de vous alerter sur un point que nous remontent tous les proviseurs que nous rencontrons. Nous les avons rencontrés avant les vacances scolaires et à l'occasion de la rentrée. Je m'explique. Il semble que les dotations, dédiées à l'informatique fixe dans les lycées, aient été nettement diminuées, suite à la distribution de matériels informatiques aux lycéens, ce qui peut éventuellement se comprendre, mais ce qui pose des difficultés récurrentes au sein des lycées. Tous les proviseurs que nous avons rencontrés nous l'ont remonté. Pour les matières particulièrement scientifiques où un équipement informatique relativement puissant est nécessaire et ne peut pas être les tablettes ou les ordinateurs distribués aux lycéens, les licences sont obsolètes depuis des années. La garantie de certains parcs informatiques est expirée depuis sept ou huit ans. Les Windows 7 ou 10 ne permettent pas de garantir des conditions d'études satisfaisantes dans ces matières scientifiques. Nous vous demandons par cet amendement d'appel, ce cri du cœur de présenter un état du parc informatique lycéen et d'étudier la mise en place d'une nouvelle enveloppe. Je vous remercie.

**M. CHÉRON** – Merci, cher collègue, de dire qu'il s'agit d'un amendement d'appel, parce qu'il n'est pas en lien direct avec le rapport. Vous connaissez donc la conclusion. Je vous livre de très courts éléments d'information. La stratégie a été, depuis quelques années, d'équiper chacun des lycéens. Je dis aux collégiens qui nous entendent que lorsqu'ils entreront dans un lycée public de la région Île-de-France, ils seront équipés par la Région d'un ordinateur, avec des manuels scolaires, avec des applications pédagogiques. Aujourd'hui, entre les lycéens et les enseignants qui sont dotés du même équipement, quelque 500 000 ordinateurs portables individuels ont été distribués par la Région. Par ailleurs, puisque vous faisiez allusion plutôt au parc attaché aux établissements, nous poursuivons en priorité la rénovation des PC des équipes de direction et des salles informatiques de filières, des filières scientifiques que vous évoquez et d'autres, et non pas uniquement dans les formations générales. Dans les formations technologiques et professionnelles, les lycéens ont souvent aussi besoin d'outils qui nécessitent des équipements informatiques parfois puissants, parfois très dotés. Cette année, près de 10 millions d'euros ont été investis dans ces équipements attachés aux établissements. Ces équipements arrivent dans les lycées au fur et à mesure de leur livraison. En parallèle, nous finalisons un marché qui, d'ici la fin de l'année, permettra d'ajouter de la puissance virtuelle aux PC des élèves. Ce nouveau dispositif va nous permettre de remplacer, dans les salles de classe, des équipements physiques par des équipements virtuels, qui passeront par les ordinateurs portables des élèves, puisqu'ils auront été dopés. Pour répondre à votre question d'avoir un état sur ce sujet, comme je l'avais déjà indiqué lors de la dernière Commission permanente, nous présenterons prochainement la stratégie numérique des lycées en commission lycées. Les membres de tous les groupes auront tout le loisir d'avoir les informations et de pouvoir interroger les services sur cette stratégie informatique. Comme vous le disiez, il s'agit plutôt d'un amendement d'appel. Comme il est sans lien avec le rapport, c'est évidemment une demande de retrait ou sinon, un avis de rejet. Je pense que vous avez déjà donné la conclusion en disant qu'il s'agissait d'un amendement d'appel.

**Mme la Présidente** – Il est retiré. Merci beaucoup Monsieur BATY.

*L'amendement n° 13 (MP) est retiré.*

#### **Amendement n° 19 (SER, Eco, LFIA, GCEC)**

**Mme la Présidente** – Nous passons à l'amendement 19. Il est défendu. Monsieur le Vice-Président.

**M. CHÉRON** – Vous demandez que les services fassent un double travail, c'est-à-dire qu'ils calculent la DGFL avec le barème en cours, mais qu'ils le calculent aussi avec le barème auparavant en vigueur. Nous n'allons pas faire faire double travail aux agents. La DGFL a augmenté, lors du changement de l'équation de calcul et elle ne cesse d'augmenter depuis. Cette augmentation est d'ailleurs plus importante pour les lycées professionnels que pour les lycées d'enseignement général. Sur votre demande de faire faire double travail aux agents, ce sera une demande de retrait ou sinon, un avis de rejet.

**Mme la Présidente** – Qui est pour cet amendement ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui ne prend pas part au vote ? Il est rejeté.

#### **Vote de l'amendement n° 19 (SER, Eco, LFIA, GCEC)**

**POUR** : SER, Eco, GCEC, LFIA

**CONTRE** : IDFR, UDI

**ABSTENTION** : MP

**NPPV** : RN-IDF, M. BOURIACHI (NI), M. PREVEL (NI)

**ABSENTS** : M. LEGRAND (NI), M. REDA (NI), Mme de ROZIERES (NI)

**REJET**

#### Amendement n° 20 (SER)

**Mme la Présidente** – Nous passons à l'amendement 20 SER. Il est défendu. Monsieur le Vice-Président.

**M. CHÉRON** – Cet amendement concerne plus l'État que la Région et il est plutôt sans sujet avec le rapport sur la DGFL. Je veux simplement vous indiquer que dans la DGFL, une part additionnelle est ajoutée pour les élèves concernés. Puis, nous avons, il y a quelques instants, avec Pierre DENIZIOT, observé et adopté un rapport qui concernait entre autres les élèves atteints de troubles autistiques. Des établissements sont aussi spécialisés dans cet accueil. J'étais hier à l'EREA Edith Piaf, dans le 20<sup>ème</sup> arrondissement de Paris. Il compte, parmi ses élèves, qui sont souvent en souffrance scolaire ou sociale, des personnes atteintes de troubles autistiques. La Région accorde une attention toute particulière à ces élèves, en leur permettant de disposer de places d'accueil dans les établissements, voire dans des établissements adaptés, et aux moyens qui sont donnés aux établissements, afin de les accueillir et les accompagner dans les meilleures conditions. Sur l'amendement, ce sera une demande de retrait ou sinon, un avis de rejet.

**Mme la Présidente** – Est-il maintenu. Monsieur TRIGANCE.

**M. TRIGANCE (SER)** – Madame la Présidente, au regard de l'amendement adopté tout à l'heure, à partir du sous-amendement de l'Exécutif, nous retirons cet amendement.

**Mme la Présidente** – Merci Monsieur TRIGANCE.

*L'amendement n° 20 (SER) est retiré.*

#### Amendement n° 30 (LFIA)

**Mme la Présidente** – Nous passons à l'amendement 30 LFIA. Il est défendu. Monsieur le Vice-Président.

**M. CHÉRON** – Vous avez trouvé une nouvelle gratuité, celle des fournitures scolaires des lycéens. Je pourrais tout simplement vous renvoyer vers l'État en disant qu'il lui revient d'organiser cela. L'État accompagne notamment les familles les plus modestes, avec l'allocation de rentrée. Néanmoins, la Région participe très largement aux fournitures scolaires des lycéens, puisque nous leur fournissons à leur entrée en 2<sup>nde</sup> un ordinateur, avec les manuels scolaires, avec des applications, pour une valorisation de 600 euros par élève. La Région fait donc très largement sa part pour accompagner chacun des élèves à s'équiper, notamment en luttant contre la fracture numérique, qui peut résulter parfois de différences sociales entre les familles. J'ajoute que pour les élèves qui sont dans des formations professionnelles ou technologiques, nous prenons en charge des équipements individuels qui peuvent être coûteux, pour 5 millions d'euros chaque année, de sorte à équiper les élèves qui sont dans des voies professionnelles, qui nécessitent des équipements individuels, pour suivre leur formation. Nous fournissons donc à chacun des élèves, les ordinateurs, les manuels, les applications, soit l'équivalent de 600 euros pour chacun des élèves, et pour les élèves qui sont dans des filières particulières, notamment professionnelles, des dotations leur sont spécifiquement attribuées. Pour votre amendement, ce sera une demande de retrait ou sinon un avis de rejet.

**Mme la Présidente** – Il est maintenu. Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui ne prend pas part au vote ? Il est rejeté.

#### Vote de l'amendement n° 30 (LFIA)

**POUR** : SER, Eco, GCEC, LFIA

**CONTRE** : IDFR, UDI

**ABSTENTION** : RN-IDF

**NPPV** : MP, M. BOURIACHI (NI), M. PREVEL (NI)

**ABSENTS** : M. LEGRAND (NI), M. REDA (NI), Mme de ROZIERES (NI)

**REJET**

#### Amendement n° 31 (LFIA, Eco, SER, GCEC)

**Mme la Présidente** – Nous passons à l'amendement 31. Il est défendu. Monsieur le Vice-Président.

**M. CHÉRON** – Il est hors sujet.

**Mme la Présidente** – Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui ne prend pas part au vote ? Il est rejeté.

**Vote de l'amendement n° 31 (LFIA, Eco, SER, GCEC)**

**POUR** : SER, Eco, GCEC, LFIA

**CONTRE** : IDFR, UDI

**ABSTENTION** : RN-IDF

**NPPV** : MP, M. BOURIACHI (NI), M. PREVEL (NI)

**ABSENTS** : M. LEGRAND (NI), M. REDA (NI), Mme de ROZIERES (NI)

**REJET**

**Amendement n° 32 (LFIA)**

**Mme la Présidente** – Nous passons à l'amendement 32 LFIA. Il est défendu. Monsieur le Vice-Président.

**M. CHÉRON** – Cet amendement est d'une très grande confusion puisque vous demandez que le lycée Georges Brassens de Villeneuve-le-Roi soit rebaptisé Angela Davis. Je pense que vous avez tout mélangé, mais comme ce n'est pas l'objet du rapport, je me contenterai de dire que cet amendement est hors sujet. Ce sera donc une demande de retrait, sinon un avis de rejet.

**Mme la Présidente** – D'autant que ce lycée s'appelle Marianne. Qui est pour l'amendement 32 ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui ne prend pas part au vote ? Il est rejeté.

**Vote de l'amendement n° 32 (LFIA)**

**POUR** : LFIA

**CONTRE** : IDFR, UDI, RN-IDF

**NPPV** : SER, Eco, MP, GCEC, M. PREVEL (NI)

**ABSENTS** : M. BOURIACHI (NI), M. LEGRAND (NI), M. REDA (NI), Mme de ROZIERES (NI)

**REJET**

**EXPLICATIONS DE VOTE**

**Mme la Présidente** – Nous en arrivons aux explications de vote. Monsieur VANNIER.

**M. VANNIER (LFIA)** – Merci Madame la Présidente. Comme chaque rentrée, Madame PECRESSE et votre majorité faites les poches aux lycéens franciliens. La droite nous présente une DGFL d'austérité, une dotation progressant moins vite que l'inflation, qui organise la diminution des capacités d'action de nos lycées. En toute logique, cette DGFL est rejetée par les communautés éducatives et par la quasi-unanimité de ses représentants membres du CIEN. Soyons précis. Sur 81 membres, un seul a voté pour votre DGFL. C'est un score encore plus faible que celui de la Présidente de notre Région à la dernière élection présidentielle. Il fallait le faire ! Pour vous justifier, vous avez inventé un indice moyen d'inflation – c'est votre expression – une sorte d'inflation par magie limitée, différente de celle mesurée par l'INSEE. Pour nous faire comprendre des Franciliens, je leur dirai que cet indice moyen d'inflation est à vous, Madame PÉCRESSE, ce que le pic de l'inflation est à Bruno LEMAIRE, une fable, un mensonge. Quand Bruno LEMAIRE refuse l'augmentation des salaires parce que le pic de l'inflation est dépassé, Madame PÉCRESSE, vous refusez l'augmentation de la DGFL parce que l'inflation est limitée. Les Franciliens mesurent chaque jour la réalité de l'inflation en faisant leurs courses. Selon l'INSEE, l'inflation sera de 4,8 % l'année prochaine, soit 23 % de plus que vos affabulations. Diriger, c'est choisir et vous avez donc choisi de faire les poches aux lycéens franciliens, aux lycéens des lycées publics, auxquels, depuis 2016, en ne compensant pas chaque année les effets de l'inflation, vous avez pris 12 990 604 euros. À qui profite ce détournement ? Aux lycées privés. Ils ont vu, sur la même période, les montants, affectés chaque année à leur rénovation, des montants qui ne se justifient par aucune obligation légale, passer de 2 à 11 millions d'euros. Le pécressisme est un séparatisme. Il vide les poches des uns pour remplir celles de quelques-uns. Voilà pourquoi nous voterons contre cette DGFL.

**Mme la Présidente** – Le budget est de 1,8 milliard d'euros sur les lycées publics et vous me cherchez des poux pour 8 millions d'euros supplémentaires sur l'investissement des lycées privés. Je rappelle que le forfait d'établissement est une obligation légale, Monsieur le Vice-Président. À la LFI, quand les bornes sont dépassées, il n'y a plus de limite à la désinformation. Y a-t-il d'autres explications de vote ? GCEC.

**Mme GERGEN (GCEC)** – Merci Madame la Présidente. Monsieur le Vice-Président, vous vantiez l'extrême générosité de la Région. Encore une fois, entre vos annonces et la réalité, le fossé est grand. Votre plan d'urgence pour les lycées est en fait un grand plan de communication et de passe-passe. Il y a une opacité dans les dotations, notamment pour celles accordées aux structures sportives. Vous jouez avec les chiffres, en nous faisant croire qu'une augmentation de 3,7 % de la DGFL correspond à une augmentation de l'inflation, mais le papier hygiénique a augmenté de 20 % en un an, le papier scolaire de 40 % en deux ans. Je ne parle pas des cigarettes, comme vous le faites. Je parle des dépenses des lycées. Vous nous jouez du pipeau, vous

nous en jouerez encore en novembre. Vous qui êtes si généreux et performants voulez abandonner la construction de plusieurs lycées, dont celui de Colombes, alors que trois lycées du secteur sont bondés et que 15 millions d'argent public ont déjà été dépensés pour son implantation. De nombreux retards seront officialisés, comme ceux des lycées de Villeparisis, de Romainville, de Montévrain. Les agents, qui ont fait grève en avril dernier pour demander l'embauche de 70 personnes, souffrent de sous-effectifs chroniques. 3 500 factures sont en attente, 120 diagnostics amiante également. Restez sur votre *satisfecit*. La réalité des faits est claire.

**Mme la Présidente** – Merci. Y a-t-il d'autres explications de vote ? Eco.

**Mme PELEGRIIN (Eco)** – Monsieur le Vice-Président. Même si nous sommes ravis que vous nous rejoigniez enfin sur la nécessité d'anticiper et de faire face à l'urgence écologique, nous voterons contre votre DGFL, car elle n'est pas à la hauteur pour assurer les chances de réussite de nos élèves et un environnement propice aux apprentissages.

**Mme la Présidente** – Merci. Monsieur TRIGANCE.

**M. TRIGANCE (SER)** – Nous ne voterons pas une DGFL au rabais. Votre DGFL n'est ni à la hauteur des enjeux d'aujourd'hui, ni de ceux de demain. Les membres du CIEN l'ont d'ailleurs rejetée très majoritairement, comme vient de le rappeler notre collègue de LFIA, puisque tout à l'heure, ce vote a été présenté de manière tronquée. Vous vous félicitez d'avoir calé votre augmentation à partir de l'INSEE. Quel slogan et quel exploit ! Qui dirige la Région ? Est-ce vous ou l'INSEE ? On ne sait pas ! La faiblesse de votre ambition pour nos lycées est malheureusement à l'image de votre manque d'ambition éducative pour notre région et pour ses habitants. En ce qui concerne notre groupe, nous considérons que l'école publique doit être la pierre angulaire de notre pacte républicain et qu'à ce titre, investir dans l'école publique, c'est investir dans l'avenir de notre jeunesse et donc de notre région. Avec cette DGFL, vous êtes très loin de l'ambition qui est la nôtre, pour garantir la démocratisation de la réussite et de l'excellence pour tous nos jeunes. Nous voterons donc contre votre DGFL. Je vous remercie.

**Mme la Présidente** – Merci Monsieur TRIGANCE. Y a-t-il d'autres explications de vote ? Monsieur CARVALHINHO.

*M. BERGER remplace Mme PÉCRESSE à la présidence de la séance.*

**M. CARVALHINHO (IDFR)** – Madame la Présidente, Monsieur le Vice-Président, nous voterons évidemment cette délibération qui propose une augmentation de 3,7 %, malgré ce que peut dire la gauche, qui prend en compte l'inflation. D'ailleurs, vous parlez d'une DGFL insuffisante, mais pour rappel, la Région a absorbé 115 millions d'euros supplémentaires pour des dépenses de chauffage, l'an dernier. Les lycées ne prennent plus directement en charge de l'énergie, mais la Région elle-même. D'ailleurs, vous qui dites partout que vous aimez nos lycées, en 2015, on se dit que vous ne les aimiez pas beaucoup, parce qu'à l'époque, investissement et fonctionnement représentaient, tous les ans, en exécution, 650 millions d'euros. Savez-vous quel était le montant de l'investissement de la Région Île-de-France, en 2022, pour nos lycées ? De 775 millions d'euros. Nous dépassons en investissement tout ce que vous dépensez, même en fonctionnement. L'an dernier, le budget exécuté à 100 %, entre le fonctionnement et investissement, s'élevait à 1,100 milliard d'euros de. Cela ne s'est jamais vu en Île-de-France. Nous mettons les moyens pour faire réussir notre jeunesse. Vous avez beau nous critiquer, écrire sur les réseaux sociaux, faire des photomontages, des TikTok, mais la réalité est que notre bilan est excellent. Oui, nous fournissons à chaque lycéen un ordinateur portable, avec des manuels scolaires, qui ne sont plus dans les sacs à dos, mais numériques, pour le bien de nos lycéens. Oui, nous faisons en sorte de ramener l'entreprise dans les lycées pour que nos lycéens, notamment des quartiers populaires, profitent d'emplois pérennes. Nous ramenons le bio, les circuits courts. Nous faisons en sorte de lutter contre la précarité menstruelle et nous gelons les tarifs de la restauration scolaire. D'ailleurs, quand nous avons inauguré plusieurs lycées dans des villes de gauche, comme à Pierrefitte et Saint-Ouen récemment, les maires ont remercié Valérie pour ce beau lycée et ils ont raison de nous remercier au vu de votre bilan. Votre bilan était 300 lycées vétustes, 20 000 lycéens dans des Algeco, un plan pluriannuel non exécuté. D'ailleurs, vous mettiez presque dix ans à construire un lycée, les délais étaient très longs. Il n'y avait pas de WI-FI dans nos lycées et la politique RH n'était pas à la hauteur. Aujourd'hui, nous faisons le choix, avec Valérie PÉCRESSE, de miser sur nos lycéens, d'être aux côtés de la communauté éducative, parce que notre devoir est de faire réussir notre jeunesse, en Île-de-France. Je vous remercie.

**M. BERGER, président de séance** – Merci beaucoup. Je vous propose de passer au vote de cette délibération. Qui est pour la délibération ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui ne prend pas part au vote ? Elle est adoptée.

#### VOTE DU PROJET DE DÉLIBÉRATION N°CR 2023-032

**POUR** : IDFR, UDI, M. PREVEL (NI)

**CONTRE** : SER, Eco, MP, GCEC, LFIA

**ABSTENTION** : RN-IDF

**NPPV : M. PREVEL (NI)**  
**ABSENTS : M. BOURIACHI (NI), M. LEGRAND (NI), M. REDA (NI), Mme de ROZIERES (NI)**  
**ADOPTION**

**M. BERGER, président de séance** – Merci beaucoup, Monsieur le Vice-Président. Nous allons suspendre pendant quelques minutes notre séance.

*La séance est suspendue à 17 heures 05.*

*La séance est reprise à 17 heures 18 sous la présidence de M. BERGER.*

**M. BERGER, président de séance** – Mes chers collègues, nous reprenons la séance et je vous demande d'applaudir la présidente de la commission d'éthique, Madame Cécile CHATEL-PETIT, à qui nous souhaitons la bienvenue parmi nous, pour ce rapport annuel d'activité 2022 de la commission d'éthique régionale.

*(Applaudissements)*

Je vous cède immédiatement la parole. Madame la Présidente, la parole est à vous.

## DIVERS

### RAPPORT ANNUEL D'ACTIVITÉ 2022 DE LA COMMISSION D'ÉTHIQUE RÉGIONALE (ENGAGEMENT N°1 DE LA CHARTE ÉTHIQUE)

**Mme CHATEL-PETIT** – Je vais vous présenter rapidement le cinquième rapport de la commission d'éthique de la région Île-de-France, étant rappelé que cette commission a vu le jour en 2016 et que nous allons donc bientôt souhaiter l'anniversaire de ses sept ans. Cependant, nous sommes une nouvelle commission, qui n'a pris ses fonctions qu'à l'automne 2022. En conséquence, ce rapport ne rend pas compte de la plus grande partie de notre activité, qui relève de l'année 2023. Le rapport sera plus complet en septembre de l'année prochaine. Vous voudrez bien d'abord excuser l'absence de mes collègues, puisque nous sommes trois membres de la commission. M. TERRIEN a dû, pour des raisons professionnelles, s'absenter hors de France et malheureusement, ce matin, mon autre collègue Conseiller d'État s'est vu frappé par le Covid. Je lui ai donc conseillé évidemment de ne pas venir.

Comme vous le savez, la responsabilité des élus, qui est un principe intangible et corollaire des prérogatives de puissance publique dont vous disposez, n'a cessé de s'étendre au cours de ces dernières années, en raison des fortes exigences de transparence de la vie publique, réclamées par nos concitoyens. Cette responsabilité qui est la vôtre prend les formes les plus diverses : responsabilité disciplinaire, responsabilité civile, responsabilité pécuniaire, mais également responsabilité pénale. Cette dernière responsabilité est au cœur des récents textes législatifs vous concernant, notamment en matière de conflits d'intérêts, avec une nouvelle définition du délit de prise illégale d'intérêts. C'est pourquoi notre commission a souhaité intégrer, dans le présent rapport, une étude analysant quel sera l'impact des dernières lois du 22 décembre 2021 et du 22 février 2022, dite loi 3DS. Pleinement conscients de la confiance que les électeurs attendent de vous, vous avez très rapidement doté votre assemblée des outils nécessaires, pour rendre effectives les exigences déontologiques, et ce en conformité avec la charte de l'élu local. Vous avez ainsi voté les statuts de notre commission, puis la charte « Pour une nouvelle éthique politique en Île-de-France » et enfin, le guide de dépôt des élus régionaux. Ce sont autant d'outils précieux, éclairés par les travaux de nos prédécesseurs. C'est le moment pour moi de rendre un hommage à l'important travail que nos prédécesseurs ont réalisé.

Je pense que le rapport que notre commission vient de rédiger vous a été distribué. Soyez rassurés, je ne vous résumerai pas les 150 pages qui le composent, mais je vous invite cependant à une lecture attentive, parce qu'elle peut préventivement vous éviter certains écueils inhérents à vos lourdes responsabilités. Je ferai très rapidement quelques rappels. En ce qui concerne l'activité de la commission, nous avons, comme vous le savez, deux types de compétences, d'une part, des missions d'intervention directe et d'autre part, des missions de surveillance.

S'agissant des missions d'intervention, il nous incombe de veiller à l'application des engagements, prévus par la charte que vous avez votée. L'examen de vos déclarations d'intérêts constitue une part importante de notre activité, conformément à l'engagement n° 4 de la charte. Ces déclarations d'intérêts doivent se faire en début de mandat et sont éventuellement mises à jour en cours de mandat. Je ferai quelques remarques sur cet engagement. Si la plupart des élus ont satisfait à cet engagement, une minorité s'en est abstenu et un plus grand nombre a déposé des déclarations incomplètes. La commission a parfois du mal à les exploiter, car souvent, elles ne sont pas dactylographiées et elles sont parfois incomplètes. Concernant les engagements n° 5 et 9, relatifs à la faculté de rendre des avis en matière de conflits d'intérêts, vous trouverez une synthèse de tous les avis que nous avons rendus dans le rapport. Je ne m'y étends pas. L'engagement n° 3 prévoit le contrôle de l'occupation des logements sociaux. Si la plupart des élus nous ont renvoyés, comme prévu dans la charte, leur attestation, certains s'en sont abstenu. Nous ne pouvons donc pas considérer que cet engagement soit complètement respecté. En ce qui concerne l'engagement n° 13, c'est-à-dire la dignité des élus, cet engagement n'a pas été invoqué sur l'année 2022. Nous n'avons donc pas de commentaire à faire. S'agissant de la lutte contre le harcèlement sexuel, je vous rappelle qu'il incombe à la délégation spéciale à l'égalité hommes-femmes de

saisir la commission, ce qui n'a encore pas été fait depuis sa création. L'engagement n° 11 fait obligation aux élus de suivre une formation sur divers sujets, notamment sur le sujet de l'égalité hommes-femmes.

Passons maintenant aux missions de surveillance. Rappelons en préliminaire que la commission s'interdit toute intrusion dans le domaine politique et dans le fonctionnement interne du conseil régional. Notre mission se borne à nous livrer à des constats factuels, au regard des normes que je vous ai rappelées tout à l'heure, et de porter ces constats à votre connaissance, en les rendant publics par la publication de notre rapport. Tout d'abord, l'engagement n° 2 prévoit l'interdiction des recrutements familiaux. Elle relève de notre mission de surveillance et cet engagement a été apparemment respecté. En ce qui concerne le contrôle des départs des élus en cas de risque de conflit d'intérêts, engagement n° 5, l'effectivité de cet engagement repose sur votre responsabilité exclusive. Le guide des départs qui vous a été remis vous permet, grâce notamment à l'arbre des décisions, de déterminer s'il y a lieu ou non de vous déporter et la Haute Autorité pour la transparence de la vie publique a établi un tableau qui doit vous aider dans l'analyse de la nécessité des départs. Vous trouverez ce tableau à la fin de notre rapport. En ce qui concerne les départs, au vu des éléments dont la commission dispose, cet engagement a bien été respecté.

Passons maintenant au respect des droits de l'opposition, l'engagement n° 6. La commission estime, pour les raisons figurant dans le rapport, que cet engagement a bien été respecté. En ce qui concerne l'assiduité des élus, engagement n° 7, cet engagement a également été respecté. L'engagement n° 8 concerne la réduction du parc automobile réservé aux élus. Vous constaterez, en page 25 de notre rapport, les raisons qui conduisent la commission à dire que cet engagement a bien été satisfait. S'agissant de la bonne gestion du patrimoine régional, l'engagement n° 10, la transparence et le droit à l'information en la matière vont être renforcés, car la Région s'est engagée dans une démarche de certification de ses comptes publics, ce qui impliquera très prochainement l'établissement d'un bilan patrimonial très détaillé de la collectivité. L'engagement n° 11 concerne la formation des élus. Quelques élus se sont encore abstenus de suivre une formation, mais la majorité a satisfait à cette obligation et les informations concernant le suivi de ces formations sont publiées dans notre rapport et sur l'opendata de la Région. Concernant la transparence sur les indemnités des élus, les subventions votées par la Région et les débats des séances, l'engagement n° 12, vous trouverez les justificatifs sur le site de la Région, ainsi que les références en pages 28 et 29 de notre rapport. L'engagement n° 14 consacre le respect des valeurs de la République, notamment en ce qui concerne la lutte contre les discriminations. Au vu des éléments qui ont été produits, la commission estime que cet engagement est rempli. L'engagement n° 15 concerne le bon usage des deniers publics. Le processus de certification des comptes régionaux est en cours de réalisation. Enfin, sur la mise en place d'un baromètre de suivi des engagements régionaux, engagement n° 16, je vous indique que le nouveau portail Internet de la Région est en cours de réalisation et doit être lancé cet automne.

Avant de conclure, je rappellerai également que quatre avis ont été rendus, en 2022, par la commission, sur la demande de certains élus qui ont souhaité nous consulter. Ces avis sont publiés au rapport et ils sont bien sûr anonymisés. Notre commission a également eu le plaisir d'échanger avec le référent déontologue pour les agents du conseil régional, ainsi qu'avec le responsable de la conformité des systèmes de management anticorruption. Enfin, inutile sans doute de vous rappeler que la commission est à votre entière disposition pour toute interrogation, relative notamment aux délicates questions sur les risques de conflits d'intérêts et les départs. Notre rôle, comme vous le savez, est un rôle incitatif, préventif, consultatif, visant la diffusion de la culture de la transparence et de l'éthique. Nous n'avons pour autant aucun pouvoir coercitif. En définitive, ce rapport traduit, me semble-t-il, notre mission d'accompagnement, destinée à renforcer la sécurité juridique, en vous éclairant sur le foisonnement impressionnant des normes relatives à l'exercice de vos fonctions. Je vous remercie de votre attention.

**M. BERGER, président de séance** – Merci infiniment, Madame la Présidente. Les différents groupes disposent de trois minutes pour vous poser une éventuelle question. Avez-vous des questions à adresser à Madame la Présidente ? Vous avez la parole, ma chère collègue, pour le groupe SER.

**Mme OGBI (SER)** – Merci Monsieur le Président de séance. Madame la Présidente de la commission, nous réclamions depuis plusieurs années un meilleur suivi des politiques publiques qui ont été mises en place par la majorité, notamment sur le volet évaluation. Cette méthode, désormais largement répandue dans les collectivités territoriales et l'action de l'État, permet d'accroître l'efficacité des dispositifs mis en place par la Région. L'objectif est d'être certain qu'ils soient utiles et au service des administrés. L'engagement 16 de la charte éthique, qui prévoit la mise en place d'un baromètre de suivi des engagements régionaux, peut répondre à notre demande. Pour nous, il s'agit de mieux évaluer les politiques régionales, sur des critères qui doivent être essentiellement qualitatifs. Il ne s'agit pas de traiter un service public comme une entreprise privée et de lui appliquer des critères de rentabilité. Pour forger notre jugement sur ce baromètre, nous souhaiterions obtenir des précisions sur sa temporalité et sur son contenu. Pouvez-vous nous transmettre une date plus précise que la référence faite à l'automne ? Quels seront les indicateurs mis en place et sur quels critères ? Et par qui les indicateurs seront-ils déterminés ? Merci.

**M. BERGER, président de séance** – Nous prenons toutes les questions et nous ferons une réponse globale. Y a-t-il d'autres questions pour Madame la Présidente ? Madame de MONTCHALIN pour le groupe Majorité présidentielle.

**Mme de MONTCHALIN (MP)** – Merci beaucoup pour cette présentation et les éléments du rapport, qui est très complet. Je voulais vous poser une question plus prospective, non pas sur l'éthique et la déontologie individuelle, mais sur nos méthodes de

travail, pour nous assurer précisément que nous restions toujours, dans tous nos travaux et notamment les subventions qui sont partagées, dans une optique de service public et de bien commun et que soit évitée toute captation par tel ou tel intérêt. Je m'explique. Je reste très étonnée que dans les travaux des commissions, quand il s'agit de distribuer des subventions, nous n'ayons, membres de l'opposition, telle qu'elle est décrite par la majorité de l'hémicycle, accès qu'aux seules initiatives qui ont droit aux subventions. Nous n'avons pas accès à la liste complète des organismes ou porteurs de projets qui auraient candidaté. Nous n'avons pas toujours accès aux critères, qui ont amené au choix de telle ou telle subvention pour être accordée ou non. Il me semble que si nous avions une déontologie collective améliorée, il serait utile, parce que nous considérons que nous sommes là pour travailler ensemble, nous ayons une vision claire du pourquoi telle association, tel organisme ou telle institution a droit à une subvention régionale et pourquoi telle autre n'y a pas droit. Il me semble que cela éviterait tout soupçon de clientélisme, de récompense d'amis, de services rendus. J'ai suivi la formation sur la probité, je dois dire qu'il me manque souvent des informations pour bien comprendre ce qui est mis au vote.

Le deuxième élément, à mon avis, de cette éthique collective, concerne les délais de transmission des documents. Nous ne pouvons pas faire un travail collectif de qualité, nous ne pouvons pas toujours décider, en pleine connaissance et avec l'expertise nécessaire, si les documents ne nous sont pas transmis à temps.

Enfin, dernier point de cette éthique collective, il me semblerait utile, lorsque nous travaillons notamment sur des politiques État-Région, ce qui est le cas dans beaucoup de nos politiques et ce qui est très bien ainsi, puisque les Français ont un porte-monnaie dont il dédie une partie à l'État et une partie aux collectivités locales pour appliquer ces politiques, que nous invitons plus souvent des représentants de l'État, pour un dialogue apaisé et constructif, pour que la coordination entre les différents acteurs se fasse au mieux.

Nos trois questions sont plus liées à nos méthodes de travail et à la manière d'assurer à la fois une maturité démocratique, une forme de contre-pouvoir et de contrôle qui soit à la hauteur de nos aspirations collectives. Merci beaucoup.

**M. BERGER, président de séance** – Merci. Y a-t-il d'autres demandes d'intervention ? Vous avez la parole, mon cher collègue, pour le groupe UDI.

**M. JIMENEZ (UDI)** – Merci Monsieur le Président. Madame la Présidente, au nom des élus du groupe UDI, je souhaite tout d'abord saluer et vous remercier, Madame la Présidente de la commission d'éthique régionale, ainsi que vos équipes, pour le travail qui est effectué au quotidien, depuis maintenant 2016, ainsi que pour votre professionnalisme. Nous le voyons encore une fois avec ce cinquième rapport d'activité, la tâche qui vous est confiée est loin d'être aisée. Nous constatons que les 16 engagements de la charte éthique sont tous tenus ou en voie de l'être. Je ne doute pas que le sixième rapport d'activité de la commission, celui pour l'année 2023, viendra acter la concrétisation de l'ensemble de ces engagements. Faire en sorte que notre collectivité soit exemplaire est un signal fort, dans un contexte de crise de la représentativité et de la démocratie dans son ensemble. Aussi fastidieuses qu'elles puissent nous paraître, les déclarations d'intérêts, les règles d'assiduité, les formations suivies et toutes les initiatives allant dans le sens d'une plus grande transparence de la vie publique sont des réponses concrètes à ce devoir d'exemplarité. La transparence pour la transparence n'a aucun sens ; elle peut même devenir malsaine lorsqu'elle vire au voyeurisme et vient alimenter parfois un discours anti-élus.

Par ailleurs, notre groupe continue à s'interroger sur la philosophie générale des textes autour de la question des conflits d'intérêts, particulièrement publics-publics, et des règles de dépôt qui en découlent, mais je ne doute pas que vous saurez nous éclairer sur le sujet. À l'issue de la loi 3DS, qui est venue une nouvelle fois préciser ce que nous avions le droit de faire ou non, la Haute Autorité pour la transparence de la vie publique a bien essayé de mettre de l'ordre et surtout d'aider les élus à y voir clair, et ce non sans peine. Les règles se multiplient, la loi sur la loi vient brouiller le message, au point même que la HATVP elle-même semble avoir du mal à interpréter les textes, créant de fait une insécurité supplémentaire dont les élus n'avaient pas besoin. Dès lors, où accepte-t-on de fixer la limite ? S'il est évident que la prise illégale d'intérêts ou le délit de favoritisme sont des comportements éminemment condamnables et à bannir, la frontière est bien souvent plus ténue, la logique parfois discutable, surtout lorsqu'il s'agit d'user et d'abuser du principe de précaution. À quel moment, donc, chers collègues, s'est-on accordé pour dire qu'un conseiller régional ayant également un mandat de maire et votant une subvention pour la rénovation des aires de jeu de son village ou de sa ville, se place automatiquement dans une situation de conflit d'intérêts, avec tout ce que ces deux mots accolés laissent sous-entendre par ailleurs ? La multiplication des déports conduit à des situations ubuesques. Il aura ainsi fallu modifier le CGCT pour prévoir de nouvelles règles de *quorum* adaptées et donc, par extension, remettre en cause l'intangibilité du mandat électif, confié par les électeurs. Nous avons été élus au sein d'une assemblée pour délibérer, mais les textes nous l'interdisent ou tout le moins, nous en dissuadent. Nous estimons que nous touchons là aux limites de l'exercice. En toute transparence, nous souhaitons remettre le métier sur l'ouvrage, mais une fois n'est pas coutume, pour y parvenir, il faudra associer les principaux intéressés et arrêter les décisions hors-sol. Je vous remercie.

**M. BERGER, président de séance** – Merci infiniment Monsieur JIMENEZ. Y a-t-il d'autres demandes d'intervention ? Madame la Présidente MALAISÉ pour le groupe GCEC.

**Mme MALAISÉ (GCEC)** – Merci Monsieur le Vice-Président. Madame la Présidente de la commission d'éthique, permettez-moi tout d'abord de vous remercier de votre présence. Le groupe que je préside bénéficie, à cette occasion, du temps de parole le plus élevé pour cette séance. Trois minutes sont dorénavant pour nous un cap, voire une péninsule temporelle. Je me permets de vous le préciser pour que vous puissiez prendre la mesure de la réduction du débat démocratique à plus que peau de chagrin, au sein de notre assemblée régionale. Treize modifications du règlement intérieur ont asséché le fonctionnement régulier de notre hémicycle et je crois que cet élément est important. Nous avons d'ailleurs, puisque vous avez parlé de la garantie des droits de l'opposition, échappé de peu à la dissolution de deux groupes d'opposition, au mois de mai dernier.

J'en viens aux questions que la gauche communiste, écologiste et citoyenne souhaite vous poser. Nous avons reçu le rapport il y a moins de 24 heures. Néanmoins, nous avons quatre interrogations. La première concerne l'engagement n° 6, qui garantit la représentation pluraliste au sein d'instances et d'organismes paritaires. Comme vous le savez, ce n'est nullement le cas concernant les conseils d'administration des lycées. Contrairement à ce que soutient encore aujourd'hui la Présidente de région, ce n'est pas du ressort de la volonté de l'opposition, mais de la seule décision de la majorité régionale. Or la représentation régionale dans les CA est plus qu'en pointillés. Est-il, Madame la Présidente, de votre ressort, d'évaluer la présence, et dans ce cas précis, plutôt l'absentéisme, dans les conseils d'administration des lycées, dans le cadre de l'engagement n° 7 ?

Ma deuxième question concerne l'engagement n° 10 sur les états du patrimoine. Vous le déclarez satisfait. Nous avons certes reçu un état des lieux quantitatif, toutefois sommaire. Prévoyez-vous un état des lieux qualitatif de l'état du patrimoine régional, ce qui serait, me semble-t-il, un véritable état des lieux ?

Le groupe que je préside vous a sollicitée, en 2022 par une saisine, dont il est fait mention dans votre rapport. Nous l'avions fait à l'oral, l'an passé, lorsque vous étiez venue à notre rencontre. Nous tenions à vous signaler que cette question avait purement et simplement disparu dans la vidéo mise en ligne, une censure constatée par constat d'huissier, qui a été réparée après notre saisine. La question qui avait fait l'objet d'une telle censure était la suivante et je la redis, afin qu'elle ne le soit pas cette année. Quel était l'avis des membres de la commission d'éthique concernant le recrutement en tant que directrice d'un organisme associé du Conseil régional, spécialisé dans la formation, Défi Métier, d'une ancienne conseillère régionale, membre, durant son mandat de 2015 à 2021, de la commission formation professionnelle ? Je crois que cette question éthique méritait d'être posée et la réponse méritait d'être donnée.

Notre dernière question concerne l'engagement n° 5 sur le contrôle des déports en cas de conflit d'intérêts. Plusieurs situations potentielles ont pu être dénombrées, notamment lors du vote de la création de la délibération mettant en place un partenariat entre la Région, deux mutuelles et une assurance privée dont certains conseillers régionaux pouvaient être actionnaires. Je sais que cela est du ressort du bénévolat et du volontariat des conseillers régionaux. Toutefois, Madame la Présidente, de quelle manière pouvez-vous garantir une action effective contre de tels conflits d'intérêts potentiels ? Je vous remercie.

**M. BERGER, président de séance** – Merci beaucoup Madame la Présidente MALAISÉ. Monsieur DAMERVAL.

**M. DAMERVAL (Eco)** – Madame la Présidente de la commission, je vais utiliser un « vous » de majesté, pour poser ma question. Cette question s'adresse à l'ensemble d'une commission et non à vous, à titre personnel. Je vais aller dans la droite ligne des questions posées par ma collègue Céline MALAISÉ, concernant notamment les censures, les coupures, les remises en ligne et les re-téléchargements qui peuvent être faits par la Région. Il est vrai que de temps en temps, la suppression de certains passages vidéo est très sélective. Je vais en venir au point principal qui m'interroge sur votre rapport et que je résumerai en un seul mot : succinct ! Peut-on considérer qu'un tableau succinct remplit une obligation donnée au titre de la charte éthique ? Si vous validez que cette communication remplit les cases, vous cautionnez un *storytelling*. Vous perdez alors toute crédibilité. Cette question est essentielle, car soit la Région ne connaît pas son patrimoine, ce qui est grave, soit la Région connaît son patrimoine, mais décide cette opacité et vous participez donc de la narration. La narration ne dispose pas d'outils de suivi des chantiers, comme l'a fait remarquer la Chambre régionale des comptes. Pourtant, aujourd'hui, la collectivité annonce avoir des PPI, avoir des dépenses et marquer des AP. Pour le moins, elles ne sont ni exécutées et ne font l'objet d aucun moyen. Je parle du PPI de la Région sur les lycées, qui était en fait était un vaste plan de communication, mais qui n'a pas entraîné de réelles modifications qui conduiraient à remplir aujourd'hui nos objectifs en matière de transition énergétique. La narration consiste aussi à transférer les missions de la Région, pour la mise en œuvre du PPI, à un opérateur privé, comme l'a admis Marie-Carole CIUNTU en commission, et cet opérateur privé vient de recruter la directrice opérationnelle, au sein des effectifs de la Région, ce qui est plutôt assez pratique, dois-je l'avouer. Ainsi, la Présidente de région utilise cette commission d'éthique à des fins uniquement politiciennes. Entre la censure et la *storytelling*, je pose cette question de manière plus large et non pas à vous particulièrement. Pensez-vous mener une action avec un intérêt général ou pour le seul intérêt d'une personne qui est Valérie PÉCRESSE ? Les engagements 10 et 15 sont remplis parce qu'il y a une certification des comptes. La transparence sur les indemnités s'est faite parce que la loi est intervenue. Les actions qui ont été menées sont des actions d'un cadre légal et non des actions volontaristes, comme nous pourrions l'attendre d'une charte. Dès lors, nous pouvons clairement dire que cette commission d'éthique et cette charte éthique ne sont qu'un vaste plan de communication, à peu de frais, pour la Région et pour sa Présidente.

**M. BERGER, président de séance** – Monsieur QNOUCH.

**M. QNOUCH (LFIA)** – Madame la Présidente de la commission d'éthique, en tant qu'élu régional et citoyen engagé, soucieux du bien-être de notre région, je me permets d'exprimer ici quelques interrogations quant au fonctionnement de notre assemblée et plus spécifiquement, sur la question cruciale de l'éthique et de la transparence. Nous sommes ici au cœur de la démocratie, le lieu où nos idées et nos convictions se confrontent. Il est impératif que cette démocratie soit non seulement vivante, mais aussi exemplaire. Nous sommes les gardiens du bien public, les dépositaires de la confiance du peuple. À ce titre, nous devons garantir que chaque décision que nous prenons est guidée par l'intérêt général et non par des intérêts personnels ou partisans. L'une de mes préoccupations les plus pressantes concerne les éventuels conflits d'intérêts – je précise que je ne vise nulle personne en particulier ni une situation – qui peuvent découler du cumul des mandats de certains élus, qui siègent à la fois en tant que conseillers régionaux et maires. Cette double casquette pourrait potentiellement donner lieu à des situations où l'intérêt de la commune entre en conflit avec l'intérêt de la Région, créant ainsi un terrain potentiellement malsain. C'est ici que la commission d'éthique entre en jeu. Madame la Présidente, j'aimerais vous poser la question suivante. Comment la commission d'éthique compte-t-elle exercer son rôle de gardien, vigilant de nos principes éthiques et de nos valeurs républicaines, dans ce contexte précis ? Les gardiens de l'éthique que vous êtes ont le devoir de veiller à ce que chaque décision, prise au sein de cette assemblée, soit éclairée par les principes de justice, d'égalité et de probité. Les préoccupations éthiques ne doivent pas être reléguées au second plan, car elles constituent le socle sur lequel repose la légitimité de notre démocratie. Nous pensons donc que la commission éthique doit être dotée de pouvoirs, nécessaires pour enquêter, pour dénoncer et pour remédier aux cas de favoritisme potentiels ou de conflits d'intérêts, quel que soit le rang ou la position des situations ou des élus concernés. Nous devons donc nous assurer que la confiance qui nous a été attribuée par nos concitoyens est justifiée. Il est de notre devoir, en tant que représentants élus, de répondre à cet impératif avec la plus grande fermeté et la plus grande intégrité. Chaque action que nous entreprenons, chaque décision que nous prenons doit refléter ce respect que nous portons à nos électeurs. Madame la Présidente, je vous exhorte à faire de la commission d'éthique un véritable rempart éthique et de transparence, au sein de notre institution. Il est vrai que la question du dépôt ne règle pas toutes les situations. C'est pourquoi je me permets, en conclusion, de rappeler les mots du grand Victor HUGO, « la conscience est la boussole de l'âme ». Soyons les gardiens vigilants de notre conscience collective et veillons à ce que l'Île-de-France soit une région intègre. Je vous remercie.

**M. BERGER, président de séance** – Merci beaucoup. Y a-t-il d'autres demandes d'intervention ? Monsieur le Président JEANBRUN.

**M. JEANBRUN (IDFR)** – Merci Monsieur le Président de séance. Madame la Présidente, merci d'être avec nous aujourd'hui, Madame la Présidente, quelque part, près de chez moi, dans le Val-de-Marne, une mère élevant seule ses quatre enfants, une mère courage, une travailleuse précaire, peut-être même une femme de ménage, attend patiemment de pouvoir obtenir un logement social. Elle ne peut pas obtenir ce logement social aujourd'hui parce qu'une élue, une députée, bénéficiant à ce titre d'une indemnité de plusieurs milliers d'euros par mois, refuse quant à elle de libérer le logement qui lui avait été attribué, alors que ses revenus étaient à l'époque bien inférieurs. Madame la Présidente, le motif de son refus est que son mandat de député serait instable. Son commentaire : « Si ça embête les Français, qu'ils me trouvent un autre logement, moi, ça ne me dérange pas ». Je vous demande, mes chers collègues, quel Français peut aujourd'hui affirmer que son emploi serait plus stable qu'un mandat de député. Comment ne pas comprendre alors la colère des Français, qui entendent ces propos inacceptables ? Comprenez-moi bien ; si la légalité de l'opération n'est pas en cause, sa moralité a ému beaucoup de nos compatriotes. Quel rapport avec notre commission d'éthique ? Ne vous en déplaise, depuis 2016, notre région a fait ce que le Parlement aurait dû faire, en introduisant dans la charte éthique, censée être signée par chacune et chacun d'entre nous...

**M. BERGER, président de séance** – Mes chers collègues, est-ce que vous pouvez vous retourner dans le sens de la marche et cesser vos discussions, s'il vous plaît ? Tout le monde vous a écouté. Je vous demande de faire de même avec le Président JEANBRUN, que j'invite à terminer son intervention.

**M. JEANBRUN (IDFR)** – Nos collègues, sur les bancs de la gauche et de l'extrême-gauche, sont très mal à l'aise avec cette question et nous le comprenons. Madame la Présidente, nous avons, au sein de la région Île-de-France, depuis 2016, fait ce qu'aurait dû faire le Parlement, à savoir introduire une charte éthique, qui a vocation à être signée par chacune et chacun d'entre nous, portant l'obligation non seulement de déclarer l'occupation éventuelle d'un logement social, mais aussi de s'engager à le quitter si son indemnité d'élu le fait dépasser les critères d'éligibilité. Pourtant, force est de constater qu'aujourd'hui, sept ans plus tard et à la lecture de votre rapport, Madame la Présidente, 50 de nos collègues, tous issus de l'opposition, de l'extrême-droite et de l'extrême-gauche, refusent toujours de déclarer leur situation locative. Alors, permettez-moi, chers collègues, au nom des Franciliens qui nous regardent, de vous poser une question simple. Qu'avez-vous donc à cacher ? Faut-il rappeler que cette obligation de déclaration fait suite à la condamnation d'une ancienne Vice-Présidente socialiste de notre Région, à un an de prison, pour s'être elle-même attribuée un logement social auquel elle n'avait pas droit. Je conclus, Monsieur le Président, en disant à Madame la Présidente que nous la saisirons dès demain sur la question des demandes d'avis sur l'occupation de logements sociaux. Nous serons toujours vigilants à l'exemplarité des élus qui composent cet hémicycle. A bon entendeur, Mesdames et Messieurs de l'opposition !

**M. KIENZLEN (SER)** – Rappel au règlement.

**M. BERGER, président de séance** – Monsieur KIENZLEN, sur la base de quel article ?

**M. KIENZLEN (SER)** – Sur la base de l'article 18, police de la séance, Monsieur le Président de séance. Tout à l'heure, un Vice-Président a parlé des fonctions professionnelles de l'un de nos collègues, mélangeant fonctions professionnelles et fonctions politiques. Maintenant, le président du groupe majoritaire parle d'élus, qui ne sont même pas conseillers régionaux et commence à énoncer des condamnations des uns et des autres. Nous n'aurions pas assez du temps de parole de l'opposition pour parler de tous les condamnés du groupe LR, dans un tas de différentes affaires. Monsieur le Président de séance, très solennellement, je vous demande de rappeler à l'ordre le président du groupe majoritaire. Sinon, vous faites comprendre que tout est permis finalement dans cet hémicycle. On parle de n'importe quoi qui n'a aucun rapport avec le sujet et on diffame des personnes.

**M. BERGER, président de séance** – Monsieur KIENZLEN, il n'est pas permis de faire un rappel au règlement qui n'en est pas.

**M. KIENZLEN (SER)** – Si, il s'agit d'un rappel au règlement sur la police des séances.

**M. BERGER, président de séance** – Vous êtes gêné par les propos politiques de M. JEANBRUN. Je ne vois rien, dans l'intervention de M. JEANBRUN, qui contrevienne au règlement intérieur.

**M. KIENZLEN (SER)** – On le note et on s'en souviendra.

**M. BERGER, président de séance** – Il parle de politique. Le fond de l'intervention vous dérange peut-être et vous n'aimez pas cette intervention. Il est interdit par le règlement d'interrompre le Président, comme vous le faites. Vous avez terminé votre rappel au règlement et j'ai été bien courtois de vous laisser le faire, alors qu'il n'était absolument pas fondé. Par conséquent, nous passons à la suite. Y a-t-il une demande d'intervention du Rassemblement national ? Non. En m'excusant auprès de la Présidente, pour ces moments qui ne font pas honneur à la politique, je lui cède la parole pour les réponses qu'elle souhaite apporter aux différents orateurs, que je remercie de leurs questions.

**Mme CHATEL-PETIT** – Merci Monsieur le Président. Tout d'abord, je voudrais rappeler, comme je l'ai dit tout à l'heure, que notre mission n'est pas d'intervenir dans les débats purement politiques, qui relèvent de votre responsabilité, du fait que vous soyez les élus du peuple. Nous nous contentons, en fonction des normes que je vous ai rappelées, c'est-à-dire la charte, les statuts et les dernières lois qui sont intervenues, de vous dire, si vous nous consultez et même au regard de ces engagements, si nous considérons qu'il existe un problème déontologique ou un risque de conflit d'intérêts. Toutes vos questions sont intéressantes et complexes et ne permettent pas une réponse en quelques instants. Je vous indique toutefois que vous avez la possibilité, comme les statuts le prévoient, de saisir à tout moment notre commission, sur les questions qui vous préoccupent. Vous verrez dans le rapport que nous avons répondu ainsi à un certain nombre de questions, notamment à une question qui a été posée par Mme MALAISÉ, concernant une élue qui avait exercé précédemment un mandat d'élue régionale et où il y avait un risque de conflit d'intérêts. Je lui demande de se reporter à la page 33 de notre rapport de cette année.

Je voudrais aussi indiquer quelque chose qui me paraît important. Depuis 2016, vous avez voté un certain nombre d'outils concernant la déontologie. Certains ont d'ailleurs critiqué ces outils. Jusqu'à maintenant, cela pouvait paraître raisonnable, mais je souligne que depuis la loi 3DS, toutes les collectivités territoriales sont maintenant impérativement amenées à nommer soit un référent déontologue, soit une commission de déontologie. Nous passons, sur ce sujet, du volontarisme au légalisme.

En ce qui concerne la question de Mme de MONTCHALIN, qui parle de l'éthique collective, je comprends très bien son souci et nous le partageons. Cependant, d'après ce que je sais, même si vous n'avez pas la liste de toutes les demandes de subventions, ce qui serait probablement assez complexe, des critères existent concernant ces subventions et ces subventions sont votées par les commissions permanentes. Les critères retenus sont publiés et connus dans chaque dispositif ou règlement d'intervention.

Le groupe Pôle écologiste a exprimé deux demandes, d'une part une inquiétude quant à la suppression ou à l'impossibilité de télécharger certains passages de leurs prises de parole pendant la séance. Je voudrais dire d'abord que tout ce qui relève du plan technique ne relève pas de la commission d'éthique. Si par hasard, il s'avérait exact que vous ayez la preuve d'une volonté de nuire par l'interruption de la retransmission des séances dans lesquelles vous intervenez, la commission examinerait la réalité de vos soupçons, en application de l'article 12, sur votre demande formalisée par écrit. En ce qui concerne les questions concernant le patrimoine du conseil régional, un bilan patrimonial très détaillé des biens de la Région pourra être communiqué aux élus régionaux en fin de mandature. En effet, ce travail très important de recensement et d'évaluation est déjà engagé par la Direction du patrimoine du pôle juridique et par la Direction de la comptabilité du pôle finances. Dans le cadre de la certification des comptes de la Région, une certification à blanc est visée à l'horizon 2024. En attendant, vous pouvez vous référer au bilan patrimonial synthétique, publié l'an dernier, dans le quatrième rapport d'activité de la commission, mais je peux vous dire que la commission s'engage à suivre l'élaboration de ce bilan patrimonial détaillé, afin qu'il vous soit communiqué, au plus tard, en 2025.

Concernant la question sur le baromètre de suivi des engagements régionaux, une refondation du site internet devrait intervenir fin octobre et cette version refondue pourra intégrer les premiers indicateurs qui sont nourris par l'Inspection générale.

En ce qui concerne la question sur les conflits d'intérêts, comment nous assurons-nous que les délibérations ne donnent pas lieu à des conflits d'intérêts ou à des pratiques de favoritisme ? Notre rôle, sur ces sujets de conflit d'intérêts, est essentiellement, comme je vous l'ai dit dans mon intervention, un rôle de prévention, d'alerte et de conseil. Nous n'avons pas une mission de contrôle. Nous ne sommes pas des juges d'instruction et nous n'avons pas d'ailleurs les moyens de l'être. Nous nous bornons à tenir compte des éléments qui relèvent des déclarations d'intérêts que vous formalisez, étant rappelé, comme je l'ai dit tout à l'heure, que certaines de ces déclarations ne nous permettent guère d'évaluer certaines situations. Je vous renvoie, à la fin de notre rapport, à l'annexe, où tout est indiqué, les personnes qui ont fait des déclarations concernant l'engagement relatif aux logements sociaux ou concernant les formations. Cela relève de votre responsabilité individuelle. Il revient à vos électeurs de prendre connaissance de ces tableaux et d'en tirer les conséquences et non pas à la commission d'éthique.

En ce qui concerne le logement social, je vous renvoie à l'engagement n° 3 de notre charte, qui indique : « Les conseillers régionaux s'engagent à ne pas occuper un logement social régional, pendant la durée de leur mandat. Ils s'interdisent également de solliciter un logement social de la Région pour leur conjoint, leur concubin ou leur partenaire du Pacte civil de solidarité et tout membre de leur famille. S'ils occupent un logement social autre que régional au moment de l'élection et qu'avec leur indemnité d'élu régional, ils dépassent les plafonds pour prétendre à un tel logement, ils s'engagent à le quitter, dans les trois mois qui suivent la date du scrutin ». Enfin, le dernier paragraphe me paraît particulièrement important : « La commission d'éthique régionale peut être saisie des situations individuelles ou personnelles particulièrement délicates ». Si une personne ne peut pas satisfaire aux règles que vous avez dictées dans cet engagement, elle peut saisir la commission d'éthique. Monsieur le Président, j'ai essayé de répondre aux différentes questions de façon sommaire.

**M. BERGER, président de séance** – Merci beaucoup. Je pense que nous pouvons applaudir et remercier Madame la Présidente pour son intervention et le travail accompli. Nous comptons sur elle pour transmettre nos remerciements à ses deux collègues qui n'ont pas pu être présents parmi nous et que nous remercions également pour le travail accompli. Merci Madame la Présidente.

(Applaudissements)

**VOEUX PRÉSENTÉS PAR LES GROUPES POLITIQUES - Article 7.2 (A) du règlement intérieur**

**GROUPE MAJORITÉ PRÉSIDENTIELLE (MP)**

**M. BERGER, président de séance** – Nous passons au vœu présenté par le groupe Majorité présidentielle, en vertu de l'article 7.2 (A) du règlement intérieur. La parole est à Monsieur BATY.

**M. BATY (MP)** – Merci Monsieur le Président. Nous sommes désormais tous d'accord sur la nécessité de répondre aux défis climatiques. Notre maison brûle et nous ne pouvons plus regarder ailleurs. Nous devons aujourd'hui toutes et tous passer aux travaux pratiques. Au-delà des responsabilités qui incombent à l'État, il faut considérer aussi que nos collectivités locales devront multiplier leurs investissements pour participer à l'effort nécessaire. Elles investissent aujourd'hui autour de 5,5 milliards d'euros par an, alors que selon certaines estimations, il en faudrait près du double. L'État a commencé à apporter des réponses avec le fonds vert, dédié aux collectivités, autour de 2 milliards d'euros, et une stratégie financière de 10 milliards d'euros, annoncée par la Première ministre hier. Pour escalader ce mur d'investissement, il faut continuer à lever tous les blocages, notamment celui des modalités d'accès aux sources de financement. C'est pourquoi le Parlement a adopté récemment à l'unanimité – et je tiens à insister sur ce fait – une proposition de loi permettant aux collectivités d'expérimenter le mécanisme du tiers financement. Cette idée provient du plan Borloo. Je tiens d'ailleurs à saluer son investissement particulier sur cette idée, qu'il a particulièrement défendue jusqu'à ces dernières semaines, au Parlement, pour qu'elle puisse être reprise. Ce dispositif lui doit beaucoup et nous devons aujourd'hui lui donner corps. Avec le mécanisme du tiers financement, il devient possible de lisser dans le temps le coût des investissements, liés au contrat de performance énergétique, en le remboursant au fur et à mesure que les économies d'énergie se réalisent. C'est une vraie révolution pour nos collectivités locales, car elles peuvent désormais engager les gros investissements qui nous manquent aujourd'hui, ceux qui sont indispensables pour répondre aux défis climatiques. Mes chers collègues, avec notre vœu, nous souhaitons que notre Région s'empare de cette nouvelle possibilité du tiers financement, au service de notre transition énergétique. Elle pourrait par exemple permettre d'accélérer le plan de rénovation thermique pour nos lycées et voire aider d'autres collectivités à s'engager. Cela nous permettrait d'être exemplaires, d'être à la hauteur des objectifs que nous nous sommes fixés, notamment au travers du dernier plan régional d'adaptation au changement climatique. Sachons, mes chers collègues, nous rassembler autour d'un tel enjeu qui doit mobiliser toutes les forces. Je sais pouvoir compter sur votre soutien. Je vous remercie.

**M. BERGER, président de séance** – Y a-t-il des demandes d'intervention ? Vous avez la parole, ma chère collègue, pour le groupe Île-de-France rassemblée.

**Mme TORTRAT (IDFR)** – Je vous remercie, Monsieur le Vice-Président. Il y a urgence en effet et nous ne l'apprenons pas. Cela fait déjà bien longtemps que nous avons pris les mesures nécessaires. Le tiers financement pour la rénovation des lycées que vous proposez est en effet ouvert aux collectivités seulement depuis mars 2023. La procédure est lourde et soulève en réalité de nombreuses difficultés, pour un minimum d'efficacité. Elle ne permet tout d'abord que des expérimentations sur cinq ans. En outre, la loi ne permet pas, dans les faits, de différer le paiement, celui-ci n'intervenant pas à la livraison des travaux, mais au fur et à mesure de la génération d'économies d'énergie. Comme vous le savez, nous avons toujours privilégié les solutions efficaces et concrètes. Ainsi, nous pouvons nous féliciter d'investir massivement dans la rénovation de nos lycées, sans mobiliser de financements extérieurs qui, aux taux actuels, engendrent de lourds frais financiers. La rénovation énergétique des 52 lycées doit être ainsi lancée d'ici 2028, pour un montant total de plus de 720 millions d'euros. Le plan régional d'adaptation au changement climatique est un parfait exemple de pragmatisme écologique que nous avons toujours privilégié. Grâce à ce plan, les collectivités et tous les Franciliens peuvent se saisir de solutions concrètes, pour adapter leur territoire, leur maison aux aléas climatiques et à la crise énergétique que nous connaissons. C'est donc naturellement que nous ne voterons pas ce vœu.

**M. BERGER, président de séance** – Pour le groupe UDI.

**M. CHKROUN (UDI)** – Monsieur le Président de séance, mes chers collègues, nous connaissons bien le tiers financement, pour l'avoir pratiqué dans des SEM de la Région dont Île-de-France Énergie, que j'ai eu le plaisir de présider. Nous connaissons bien le mécanisme. Cette proposition de loi, inspirée du plan Borloo, a été votée par l'ensemble des parlementaires et nous pouvons nous en réjouir, mais aujourd'hui, il manque le côté pratique, le décret. Se lancer aujourd'hui dans un tel chantier, dans une région aussi importante que la nôtre, demande beaucoup d'études et d'ingénierie financière. Il manque, dans votre vœu, une étude d'impact, comme nous avons pu le faire dans la proposition sur la décentralisation que nous avons présentée ce matin, afin de voir quel est le fonctionnement concret et quels sont les impacts. Sur le principe, nous sommes bien sûr pour accélérer la rénovation thermique des établissements publics, pour accompagner les collectivités, mais le mode d'emploi de cette loi n'est pas encore écrit et nous l'attendons avec impatience. Le groupe UDI s'abstiendra sur ce sujet.

**M. BERGER, président de séance** – Merci beaucoup Monsieur CHKROUN. Y a-t-il d'autres demandes d'intervention ? Monsieur Wallerand de SAINT-JUST pour le Rassemblement national.

**M. de SAINT-JUST (RN-IDF)** – Cette technique du tiers financement était d'une assez grande complexité, même après la loi du mois de mars dernier, et elle peut coûter cher à la collectivité. Le vœu indique d'ailleurs que la Région a des fonds et qu'elle peut s'engager. Dans ces conditions, nous allons voter ce vœu. Ce n'est qu'un vœu. Notre collègue CHKROUN dit qu'il faudrait attendre d'avoir plus de précisions. Nous pouvons voter le vœu et mettre en route la possibilité de tiers financement. Le groupe Rassemblement national votera ce vœu. Merci.

**M. BERGER, président de séance** – Merci beaucoup. Y a-t-il d'autres demandes d'intervention ? Madame CASALASPRO.

**Mme CASALASPRO (Eco)** – Monsieur le Président, chers collègues, le vœu présenté par le groupe Majorité présidentielle commence par la phrase suivante : « Nous sommes tous désormais d'accord sur la nécessité de répondre au défi climatique ». Ouf ! Depuis plus de 30 ans, les experts nous alertent, mais nous voilà enfin totalement soulagés. Non, pas vraiment en fait, parce qu'en matière de réponse au défi climatique, comme en amour, les belles déclarations ne suffisent pas. Encore faut-il qu'il y ait des preuves tangibles. Or je vous rappelle que l'État français a été condamné à plusieurs reprises pour inaction climatique, en juillet 2021 d'abord, puis en mai 2023, où le Conseil d'État a confirmé son premier jugement et constaté que les ministères chargés de la transition écologique n'ont toujours pas pris les mesures nécessaires à garantir l'atteinte de nos objectifs climatiques en 2030, pourtant inscrits dans la loi. Vous nous parlez du fonds gouvernemental d'accélération de la transition écologique dans les territoires, dits fonds vert, doté de 2 milliards d'euros, une goutte d'eau eu égard aux besoins, et vous avez raison de le souligner. Pour autant, ce fonds était censé inciter les collectivités et servir d'effet levier pour des projets, notamment de rénovation énergétique. Les premiers bilans concernant l'utilisation de ce fonds montrent que la grande majorité des projets financés étaient déjà prêts et prévus, ce qui ne permet pas de jouer l'effet d'entraînement escompté, sans parler du défaut de transparence dans les attributions, dénoncées par de nombreuses associations de collectivités. Les territoires ont tous leur rôle à jouer dans les réponses à apporter au défi climatique, adaptées à leurs particularités. Heureusement, des collectivités, en particulier celles dirigées par des exécutifs écologistes, n'ont pas attendu le gouvernement pour engager des actions ambitieuses, qui nécessitent bien sûr des investissements importants, mais aussi et surtout une volonté politique et des choix sans faille. Votre vœu invite la Région à se saisir du dispositif de tiers financement, que la loi du 30 mars 2023 permet d'étendre à l'État et aux collectivités locales, à titre expérimental. C'est un outil juridique supplémentaire certes, mais certainement pas une révolution, comme vous l'affirmez. Il suffit de lire les avis de spécialistes. Le cabinet de consultants en finances publiques KLOPFER par exemple y voit autant d'avantages que d'inconvénients. Au total, il s'agit d'un outil supplémentaire disponible, mais non pas forcément adapté à toutes les collectivités. En l'occurrence, s'agissant d'importantes collectivités et plus particulièrement de la région Île-de-France, région la plus riche d'Europe, elle n'a pas vraiment besoin de faire financer des travaux par un tiers privé pour les rembourser ensuite avec des intérêts. Il s'agit avant tout, encore une fois, de volonté et de choix politiques. Enfin, parce que vous continuez à vous renvoyer la balle en permanence entre la majorité présidentielle et la majorité régionale, nous n'arbitrerons pas entre vous. Parce que le défi climatique est éminemment plus urgent et mérite mieux, nous nous abstiendrons sur ce vœu. Merci.

**M. BERGER, président de séance** – Merci beaucoup. Monsieur JURAVER.

**M. JURAVER (LFIA)** – Merci. Une politique ambitieuse d'engagement pour une transition énergétique dans les territoires ne saurait se résumer à un vœu pieu. Concernant ce vœu, qui vise à inclure un tiers dans le portage financier et technique d'une rénovation énergétique de bâtiments, il convient de rappeler que pour le moment, le Code de la commande publique interdit tout paiement différé dans les marchés passés par l'État, les établissements publics ou les collectivités territoriales et réserve le préfinancement aux marchés de partenariat, plus strictement encadrés. Par ce dispositif, vous proposez donc que les contrats de performance énergétique puissent déroger à ces articles du Code de commande publique. Toutefois, nous sommes d'accord sur un point. Les bâtiments publics doivent être exemplaires en matière de rénovation énergétique, puisqu'ils sont responsables de 76 % de la consommation énergétique des communes. Leur rénovation énergétique constitue donc un investissement important pour les acteurs publics. Pour le moment, les rénovations engagées sont très insuffisantes, qu'il s'agisse du parc immobilier public ou du parc privé, tant pour les bâtiments collectifs que pour les logements individuels. Certes, les bâtiments publics représentent une part très importante du parc immobilier à rénover sur le territoire et toutes les organisations ou associations, œuvrant pour le développement durable, recommandent de s'y atteler. Cependant, nous sommes en désaccord sur la manière d'y parvenir. Qu'est-ce qui justifie que les collectivités s'exemptent des garde-fous prévus par le Code de la commande publique et optent pour un mode de financement, leur faisant courir de sérieux risques de surendettement ? La manne financière que représente le marché de la rénovation thermique pour les entreprises privées est très significative et il semble judicieux de sous-peser tout mécanisme financier simplifiant le recours à celles-ci plutôt qu'à des acteurs publics et selon des mécanismes encadrant la dépense publique. Globalement, le financement massif de la rénovation thermique des bâtiments publics devrait résulter d'une taxe sur les entreprises les plus polluantes. En outre, nous sommes face à un problème de structuration de la filière et à une pénurie de main-d'œuvre, faute d'offres et de formations. Sur ce point, nous ne pouvons que souligner la convergence d'inaction

et d'impréparation entre le gouvernement MACRON et l'exécutif régional. Il est urgent de mettre en place une véritable politique de planification, pour engager les bifurcations écologiques dont nous avons tant besoin. La question de la formation des personnels de nos administrations, pour assurer la rénovation thermique, devrait être posée, avant de recourir encore et toujours plus à des entreprises privées. A tout au moins les établissements publics et les collectivités territoriales, tout comme l'État, devraient pouvoir gérer leurs marchés publics et leurs financements, sans avoir à passer par un mécanisme de tiers financement privé, mais préféablement avec des appels d'offres classiques, voire des investissements propres. Pour ces multiples raisons, le tiers financement dérogeant aux lois encadrant la commande publique est un dispositif dont la pertinence et l'utilité sont douteuses pour assurer la rénovation. Nous nous abstiendrons donc sur ce vœu.

**M. BERGER, président de séance** – Merci beaucoup. Monsieur MIGNOT a la parole.

**M. MIGNOT (GCEC)** – Merci Monsieur le Président de séance. Chers collègues de la majorité présidentielle, nous attendions votre vœu annuel avec impatience. Un vœu témoigne en effet d'un état d'esprit, de la priorité d'un groupe politique. Nous nous attendions donc à un piège, à un numéro d'équilibre malicieux, à une peau de banane idéologique, qui gênerait à gauche comme à droite. Nous nous attendions par exemple à un vœu sur le vote des travailleurs étrangers, voire à un vœu sur le forfait transport à 49 euros, promis par Clément BEAUNE, ou mieux, un vœu pour rendre le SNU obligatoire en Île-de-France. Cela aurait au moins eu du panache, mais il n'en a rien été. Au lieu de cela, vous demandez à la Région de se saisir d'un dispositif innovant pour financer certains investissements publics. Cette question est relativement importante, mais un simple courrier ou une simple intervention en commission des finances aurait pu permettre d'accéder à cette demande. Nous nous abstiendrons parce que vous faites l'impasse sur les dotations d'investissement de l'État. En matière de rénovation thermique des bâtiments, vous annoncez deux milliards de l'État. Dans ces 2 milliards, 500 millions sont fléchés vers la rénovation des écoles, alors que les estimations indiquent que 40 milliards sont nécessaires, avant 2030, pour les seules écoles publiques du pays. À votre rythme, 40 ans seraient donc nécessaires pour rénover les écoles de ce pays. Sans l'apport des communes, celles-là même que le gouvernement asphyxie, jamais les rénovations nécessaires ne seront entreprises. Ce vœu est donc une diversion, qui ne parvient pas à cacher le manque d'accompagnement de l'État dans ce domaine. Face à cette insuffisance, l'État bricole, il innove dans le domaine comptable et réglementaire. Pour escalader ce mur d'investissement et lever les blocages des modalités d'accès aux sources de financement, comme le dit votre vœu, il faut bien sûr que ces modalités ne soient pas un parcours du combattant pour les collectivités. Sur le fond, nous pouvons suggérer à la majorité présidentielle de rétablir l'impôt sur la fortune, de cesser de faire des cadeaux de plusieurs centaines de millions d'euros aux grandes entreprises, sans contrôle ni contrepartie, pour ne citer que quelques exemples. Alors, à notre tour, permettez-nous de faire un vœu, le vœu que des aides sonnantes et trébuchantes, à la hauteur des enjeux, soient mobilisées de la part de l'État, le vœu que l'État assure une distribution équitable de ces aides, le vœu que la Région bénéficie de ces aides, car les lycées en ont grand besoin, après bientôt huit années de gestion de droite. Je vous remercie.

**M. BERGER, président de séance** – Merci. Pour le groupe SER, Madame DIOP.

**Mme DIOP (SER)** – Merci. Monsieur le Président de séance, chers collègues de la majorité présidentielle, notre groupe va voter pour ce vœu, auquel nous ne pouvons reprocher d'empirer la situation, mais nous devons confesser notre scepticisme, au regard des incohérences sur ce sujet, comme sur bien d'autres, du gouvernement, issu de la même majorité présidentielle. Il faut croire que souvent, majorité présidentielle varie et bien fou celui qui s'y fit. La majorité présidentielle vous incite à utiliser le dispositif du tiers financement et nous parle de révolution. Dont acte. J'imagine qu'il faudra encore attendre avant qu'elle ne défende une disposition déjà existante. Elle est inscrite dans la loi Climat qu'elle a elle-même produite et fait voter en 2021 et qui prévoyait la possibilité, pour les collectivités, de mettre en place des fiscalités locales, y compris incitatives, dédiées à la transition écologique. La majorité présidentielle glorifie l'action du gouvernement en matière de transition énergétique, alors qu'en 2022, la France a encore creusé son retard concernant le développement des énergies renouvelables, dont la part de notre consommation brute finale d'énergie est de près de 5 % inférieure à la trajectoire prévue par la programmation pluriannuelle de l'énergie. Dois-je rappeler que cette même majorité présidentielle a fixé le cap de cette PPE ? La dépendance de notre pays aux énergies fossiles demeure intacte, après six années de macronisme. C'est également le cas sur le plan régional, après huit années de pécréssisme. Concernant les économies d'énergie et en dépit du nouveau contexte géopolitique que nous connaissons depuis plus d'un an, avec la guerre menée par la Russie contre l'Ukraine et malgré les efforts de sobriété réels des Français, la consommation globale d'énergie de la France a stagné, voire légèrement augmenté en 2022. Dois-je ajouter que contrairement à l'autosatisfaction dont fait preuve la majorité présidentielle, les émissions nettes de gaz à effet de serre nationales ont également augmenté en 2022 ? Leur total est supérieur de 5 % à ce que prévoit la stratégie nationale bas carbone, que la majorité présidentielle a fait adopter en 2020. Cette mesure de nos émissions de gaz à effet de serre ne tient compte que des émissions sur le territoire national, mettant de côté les externalités négatives, c'est-à-dire les émissions générées à l'étranger par les produits manufacturés et les denrées que nous importons. Bref, une grande hypocrisie et un tour de passe-passe supplémentaire, à l'image de ce à quoi nous a habitués ladite majorité présidentielle, dont l'arrogance n'a d'égal que son inefficacité. Merci.

**M. BERGER, président de séance** – Merci beaucoup Madame DIOP. Je vous propose une suspension de séance de cinq minutes. Nous nous retrouvons à 18 heures 28.

*La séance est suspendue à 18 heures 23 et reprise à 18 heures 28.*

**M. BERGER, président de séance** – Mes chers collègues, nous reprenons la séance. Merci de bien vouloir regagner vos places. Nous passons au vote de ce vœu. Qui est pour ce vote vœu ? Qui est contre ce vœu ? Qui s'abstient ? Qui ne prend pas part au vote ? Il est rejeté.

**Vote du vœu déposé par la Majorité présidentielle**

**POUR** : SER, RN-IDF, MP

**CONTRE** : IDFR

**ABSTENTION** : UDI, Eco, LFIA, GCEC

**ABSENTS** : M. BOURIACHI (NI), M. LEGRAND (NI), M. PREVEL (NI) M. REDA (NI), Mme de ROZIERES (NI)

**REJET**

**VŒU PRÉSENTÉ PAR LE GROUPE RASSEMBLEMENT NATIONAL - ÎLE-DE-FRANCE (ARTICLE 7.2.A DU RÈGLEMENT INTÉRIEUR)**

**M. BERGER, président de séance** – Nous passons au vœu suivant, le vœu présenté par le Rassemblement national.

**M. THIONNET (RN-IDF)** – Monsieur le Vice-Président, chers collègues, les établissements scolaires sont devenus le théâtre de batailles idéologiques, de revendications communautaires, de contestations d'enseignements et de refus d'activités scolaires. Les récentes polémiques sur le port de l'*abaya*, du *qamis* ou de tout autre vêtement à caractère religieux viennent confirmer cette lente agonie de la lettre et de l'esprit de la laïcité, qui s'observe en premier lieu dans les lieux d'instruction, qu'il s'agisse de l'élémentaire, du collège, du lycée ou encore de l'université. On ne le rappellera jamais assez, l'école, voulue comme un sanctuaire, dès lors que l'on en franchit les portes, accueille exclusivement des élèves et refuse de prendre en considération leur origine sociale, culturelle, leurs croyances philosophiques ou religieuses ou celles de leurs parents. L'école de la République vise, sans distinction aucune, à former des citoyens instruits et donc libres. La présence de signes distinctifs dans les établissements, révélant les disparités de toutes sortes entre les familles des élèves, et étant source de vives tensions entre élèves, contreviennent à cette vision. La multiplication des tenues à caractère religieux dans les établissements publics doit donc être contrecarrée par l'adoption d'une tenue uniforme pour tous les élèves. Dans la ville de Provins en Seine-et-Marne, les parents d'élèves de six écoles élémentaires avaient voté, en juin 2018, à plus de 60 % en faveur de l'instauration d'une tenue uniforme. Ces résultats reflètent l'opinion générale du peuple français, indépendamment de ces affiliations politiques, comme le relève un sondage CSA, publié en janvier dernier, où près de 60 % des sondés se montrent favorables à cette initiative. Cette mesure ne serait pas un saut dans l'inconnu, car de nombreux établissements, notamment les collèges et lycées de défense, les internats d'excellence, ainsi que certains départements et territoires d'outre-mer, ont déjà adopté cette pratique. Dans ce contexte, le ministre de l'Éducation nationale a annoncé son soutien à l'expérimentation du port de l'uniforme à l'école, lors de la présentation des priorités de la rentrée et de nombreux présidents des collectivités locales en font désormais la promotion. S'il ne réglerait pas l'ensemble des problèmes liés à la vie scolaire et au vaste chantier qu'exige l'Éducation nationale, le port d'une tenue uniforme présente néanmoins de nombreux avantages. Il favorise l'égalité des chances et la lutte contre les inégalités sociales. La tenue uniforme atténue les distinctions entre élèves, en gommant leur origine sociale, culturelle ou en rendant invisibles les croyances philosophiques ou religieuses de leurs parents. Il facilite par la même occasion le principe d'assimilation, qui est l'un des fondements de notre République. Il renforce le sentiment d'appartenance à l'école et à la commune. Le port d'une tenue uniforme permettrait de réduire les dépenses des familles et la course aux marques, d'autant plus dans un contexte marqué par l'inflation et la crise du pouvoir d'achat. Une tenue uniforme porterait en effet un coup d'arrêt à la compétition coûteuse, voire ruineuse, aux vêtements de grandes marques mondiales, dont les stratégies marketing à l'égard des adolescents sont malheureusement bien connues. Le port d'une tenue uniforme atténuerait le harcèlement et les rivalités liées à la mode vestimentaire. Dans un contexte marqué par l'augmentation inquiétante du harcèlement scolaire, ce bénéfice serait loin d'être négligeable. Il dissuade bien sûr le port de vêtements religieux à l'école et renforce ainsi le respect des règles de laïcité. Enfin, en permettant de repérer plus facilement d'éventuels intrus au sein de l'établissement, phénomène déploré par de nombreux directeurs sur le terrain, il offre un gain de sécurité aux élèves et à l'ensemble du personnel.

C'est pourquoi le groupe Rassemblement national soumet le vœu que la Région Île-de-France se déclare favorable à la prise en charge des frais supportés par les établissements franciliens qui en feraient la demande, afin de couvrir l'achat de tenues uniformes pour leurs élèves. Le groupe Rassemblement national demande un scrutin public pour ce vœu.

**M. BERGER, président de séance** – Merci beaucoup. Monsieur TRIGANCE.

**M. TRIGANCE (SER)** – Merci Monsieur le Président. Chers collègues, à nouveau, l'antienne de l'uniforme dans les écoles revient

sur le devant de la scène. Il faut dire que cela nous manquait, après la saturation médiatique, orchestrée sur ce sujet, par le nouveau ministre, aidé en cela par la droite la plus réactionnaire qui soit. L'argumentaire de M. Wallerand de SAINT-JUST et donné par son collègue est paré d'élegantats atours. Vous dites que l'uniforme favoriserait l'égalité des chances et la lutte contre les inégalités sociales. Il contribuerait à l'intégration des enfants issus de pays étrangers et permettrait de mieux lutter contre le port de tenues et signes ostensibles dans nos écoles. Dont acte. Je vous prends au mot. Si vous souhaitez vraiment lutter, chers collègues, contre les inégalités sociales et scolaires, parlez pour exemple de ce qui compte vraiment. L'école privée ! Alors qu'elle est financée à 73 % sur des fonds publics, elle accueille trois fois moins de boursiers que l'école publique. La tendance n'est pas à l'amélioration, bien au contraire. Chaque année, les chiffres du ministère de l'Éducation nationale nous montrent que les écoles privées s'embourgeoisent, alors que les écoles publiques perdent leurs élèves de classes aisées ou même, dans certains quartiers, de classes moyennes. Or ne vous en déplaise, toutes les enquêtes montrent qu'une classe avec une plus grande mixité sociale aide les élèves défavorisés à mieux réussir et augmente le niveau moyen de la classe. Ce n'est pas l'uniforme qui y changera quelque chose, mais une politique publique de mixité sociale et scolaire, qui permet aux enfants, issus de tous les horizons, de grandir ensemble, sur les bancs d'une même école, au moins le temps de la scolarité obligatoire. Si vous souhaitez vraiment contribuer à l'intégration des jeunes élèves issus de l'immigration, comme vous le prétendez, ce n'est pas l'uniforme qui y changera quelque chose. Les jeunes ont besoin de promesses républicaines, d'égalité des possibles à l'école, qui leur permettront en retour d'aimer un pays qui leur offre la possibilité de réussir. Pensez-vous que l'intégration fonctionne mieux au Royaume-Uni où l'uniforme est obligatoire ? Bien sûr que non ! La déshérence sociale est le terreau du communautarisme. Si vous souhaitez vraiment lutter contre les signes religieux ostensibles à l'école – il est d'ailleurs bon de rappeler que votre partie s'est opposée à la loi du 15 mars 2004 – ce n'est pas non plus l'uniforme qui y changera quelque chose. Vos arguments en faveur du port de l'uniforme sont donc, au mieux, erronés, au pire hypocrites. L'école doit être le lieu de l'émancipation et celle-ci se construit dans l'altérité et la découverte des différences. Les membres de la commission STASI, organe qui a travaillé sur la fameuse loi de 2004, expliquaient que l'école n'avait pas pour but de créer des petits soldats anonymes, mais au contraire de permettre aux enfants de se construire des identités multiples. Voilà d'ailleurs ce qu'en disait, Régis DEBRAY : « Le bouclier laïque sauvegarde un refuge ouvert à tous, et d'autant plus appréciable que ce qu'il met à l'abri n'est pas une arrogance ethnocentrique, mais la faculté offerte à quiconque, français, de première ou de dixième génération, étrangers, européens ou non, de moduler à loisir son identité ou d'en croiser plusieurs, par une pratique exercée du libre examen ». Attachez-vous plutôt à défendre l'école publique, en parlant de ses vraies difficultés qui constituent l'attractivité du métier, la formation des enseignants, les effectifs, le traitement de la difficulté scolaire ou encore la scolarité des enfants porteurs de handicap. Votre vœu passiste et réactionnaire est hors sujet. Nous voterons donc contre. Je vous remercie.

**M. BERGER, président de séance** – Madame GARNIER.

**Mme GARNIER (LFIA)** – L'extrême-droite veut remettre l'uniforme aux enfants. La dernière fois que vous vouliez le faire, nous pouvons quand même vous rappeler que cela s'est plutôt mal passé. Oui, comptez sur nous pour rappeler qui est le Rassemblement national, à savoir un parti xénophobe, raciste et fasciste. Surtout, ce vœu témoigne de la méconnaissance de la ruralité. Vous prenez Provins comme exemple, mais celui-ci démontre précisément que lorsqu'ils ont voulu mettre en place et appliquer l'uniforme, ils n'ont pas pu le faire. Travaillez un peu vos dossiers, avant de déposer des vœux. C'est un enfumage, car cette tentative de mettre l'uniforme n'a apporté aucune solution. Finalement, vous ne comprenez rien aux problèmes que rencontrent les familles. Parce que vous voulez que l'on parle de Provins, reprenons votre exemple. À Provins, en ce moment, il n'y a pas de transport, il n'y a pas de bus pour conduire les élèves. Tous les jours, des bus sont supprimés à Provins ; tous les jours, des élèves arrivent en retard et tous les jours, des heures de cours sont ratées. Telle est la situation à Provins et voilà ce qui occupe les familles en ce moment. Nous avions demandé ici même la réalisation d'une étude pour mesurer l'impact de ces heures de cours ratées. Le Rassemblement national, avec les Macronistes et tous ceux de droite, avait voté contre. La pénurie de profs aurait dû également vous animer. Il manque des profs à Provins, comme dans beaucoup d'autres endroits, comme dans trop d'endroits. Pourquoi ? Parce qu'il manque une politique sérieuse de revalorisation du métier. Je ne donne qu'un exemple, qu'un chiffre. Si nous multiplions par deux le salaire des enseignants, il n'arriverait toujours pas à la moyenne des salaires en Allemagne. C'est une réalité qui devrait nous préoccuper. Vous auriez pu parler également de l'état déplorable des lycées. Vous faites encore silence, alors qu'un lycée à Saint-Denis est actuellement en grève, alors que le lycée de Torcy a dû fermer, tant il mettait en danger les usagers, alors que des internats sont infestés par l'humidité et par les champignons. Vous auriez aussi pu parler du personnel, si maltraité. Mais non, là encore, silence ! Vous auriez pu parler de ces élèves qui n'ont aucune affectation, aucun établissement et j'en passe. Bref, vous ne parlez pas des sujets qui comptent, vous ne parlez pas de ces budgets qui étranglent les familles, avec ces enfants qui arrivent tous les jours le ventre vide. La réalité pour les élèves et leurs familles est tout simplement de pouvoir manger à sa faim. Bref, vous passez sur tout cela. Quelles sont les seules solutions que vous proposez du côté de la droite ? Pour PÉCRESSE, les caméras de surveillance ; pour le RN, l'uniforme et pour les Macronistes, la lutte contre les 67 abayas du pays point barre. Il n'y a rien d'autre à faire ! Vous êtes des Tartuffe déconnectés ! Nous proposons les repas gratuits pour les premières tranches, les fournitures scolaires gratuites, le gel du tarif des transports, l'abandon de la mise en concurrence, ce qui rapporterait 5 milliards d'euros, plus que la cagnotte de Valérie PÉCRESSE pour sa campagne présidentielle. Cela vous fait réagir. Voilà comment vous respectez l'opposition.

**M. BERGER, président de séance** – Merci beaucoup Madame GARNIER. Monsieur CHIBANE.

**M. CHIBANE (Eco)** – Monsieur le Président de séance, mes chers collègues, pour clôturer cette séance, c'est le retour du sport favori du Rassemblement national, avec un vœu d'une grande originalité. Nous aurions pu attendre un vœu pour accélérer la rénovation des lycées, soutenir des projets de la communauté éducative, réclamer que chaque poste d'enseignant soit pourvu, s'alarmer des classes surchargées ou du décrochage scolaire. À propos de décrochage, un élus et non des moindres est en décrochage de son mandat de conseiller régional, il s'agit de Jordan BARDELLA, président du Rassemblement national. Quand on a un mandat, on l'exerce ou on démissionne. Rien sur les véritables difficultés de la rentrée scolaire dans ce vœu. Juste le besoin d'alimenter son fonds de commerce du bouc-émissaire : l'urgence et l'expérimentation du port de la tenue uniforme dans les établissements d'Île-de-France. Nous voterons bien évidemment contre ce vœu.

Le Rassemblement national dénonce le fait que les établissements scolaires soient devenus le théâtre de batailles idéologiques. C'est vous qui instrumentalisez précisément l'école, comme une arène pour déverser votre idéologie nauséabonde. Vous écrivez : « L'école accueille exclusivement des élèves, sans prendre en considération leur origine sociale, culturelle, leurs croyances philosophiques ou religieuses ». Oui, c'est bien le projet républicain, mais ce n'est pas votre projet. Vous vous comportez comme de véritables pompiers pyromanes. Vous ajoutez vouloir lutter contre les inégalités, mais nous ne sommes pas dupes. Ce n'est à aucun moment ce que justifie votre proposition. En effet, toujours plus de stigmatisation pour cultiver vos discours islamophobes : tel est votre objectif. La tenue uniforme atténue les distinctions entre élèves, en rognant leur origine sociale, culturelle ou les croyances philosophiques ou religieuses de leurs parents. Vous voulez lisser l'identité des personnalités, des lycéens et des lycéennes, alors que l'école est un lieu de développement et de construction intellectuelle. L'école est un espace d'apprentissage, de socialisation et non un lieu de formatage pour que les élèves rentrent dans un moule prédéfini. Notre inquiétude tient à l'explosion des gestes suicidaires chez les adolescents et les adolescentes. La plus grande provocation de ce vœu est peut-être ce passage : « Contribuer à l'intégration des enfants issus de pays étrangers ». Alors que le RN fait de la lutte contre l'immigration son cheval de bataille, de qui se moque-t-on ? Wilson CHURCHILL disait : « Les fascistes de demain s'appelleront eux-mêmes les antifascistes ». Nous sommes un certain nombre d'élus, dans cette assemblée, à incarner tout ce que vous détestez. Nous avons des parents étrangers, nous sommes français par le droit du sol et pourtant, nous sommes des élus de la République. Votre stratégie de dédiabolisation ne nous trompe pas. Vous avez beau repeindre la façade et changer les fenêtres, les fondations restent intactes. Vous êtes les héritiers d'une tradition qui a vu naître le régime de Vichy, qui a été fondé sur une politique raciste et antisémite. Vous êtes l'extrême-droite française.

**M. BERGER, président de séance** – Merci Monsieur CHIBANE. Monsieur LISCIA.

**M. LISCIA (IDFR)** – Merci Monsieur le Président. Mes chers collègues, je ne peux pas m'empêcher de relever une contradiction flagrante dans ce vœu que nous présentons le Rassemblement national. Alors qu'il nous expliquait ce matin qu'il n'était pas question que la Région se dote de nouvelles compétences, au motif qu'elle ne pouvait pas et ne devait pas se substituer à l'État, ce soir, il nous le propose exactement dans ce vœu, en anticipant la mise en œuvre d'une proposition, celle du port de l'uniforme dans les établissements scolaires, formulée par le ministre de l'Éducation nationale. D'abord, d'un point de vue technique, nous le répétons suffisamment dans cet hémicycle et la Présidente le répète suffisamment souvent également, il n'est pas question, pour la Région, de se voir imputer le financement d'une telle mesure, sans compensation de l'État. C'est pourtant ce que propose finalement votre vœu. Ensuite, d'un point de vue plus politique, nous n'avons pas eu, dans cet hémicycle, un débat sur le port de l'uniforme dans les lycées franciliens, pas plus que nous avons eu ce débat devant les Franciliens lors des dernières élections régionales. Un certain nombre de questions se posent. Qui serait concerné ? Pourquoi les lycées ? Quid des collèges ? Quid des collèges-lycées ? Quid des écoles primaires ? Quelles seraient les modalités d'application ? Quel serait le financement ? Qu'en pensent les chefs d'établissement et la communauté éducative ? Quel degré d'autonomie des chefs d'établissement ou des conseils d'administration des établissements ? Qui décide de la tenue ? Y a-t-il une majorité politique dans cet hémicycle pour s'engager dans cette voie ?

À titre personnel, je dois dire que je n'ai pas achevé mon catéchisme en la matière et je crois que je ne suis pas le seul. Il n'en demeure pas moins que ce débat, lancé par le gouvernement en réalité et non par le Rassemblement national, est intéressant et mérite d'être posé. C'est un débat que nous pourrions avoir, que nous devons peut-être avoir ici, mais un débat serein, un débat apaisé, loin des effets de tribune de part et d'autre de notre hémicycle, et non à la faveur d'un vœu, somme toute assez opportuniste. Pour toutes ces raisons, nous sommes ouverts au débat, mais le vœu que vous proposez est très inapproprié.

**M. BERGER, président de séance** – Merci. Monsieur VIGIER.

**M. VIGIER (UDI)** – Merci Monsieur le Président de séance. Mes chers collègues, je rejoins les remarques que vient de formuler mon collègue Pierre LISCIA. Nous pouvons estimer que l'uniforme scolaire peut aussi être un atout pour assurer le respect de la laïcité. Je pense que nous pourrions avoir ce débat de façon apaisée. Pour ma part, je suis plutôt favorable aux décisions qui permettent d'adopter une tenue commune pour les élèves, mais je suis aussi favorable à l'autonomie des établissements

scolaires. Il me semble qu'il revient aux responsables des établissements, en lien avec les familles concernées, de décider ou non d'instaurer un uniforme scolaire. Il me semble que la Région ne saurait participer au financement de ce code vestimentaire, dont le coût devrait être inférieur au coût des habits de marque. Ce n'est ni le rôle de la Région ni sa priorité. Notre priorité est le plan d'urgence pour les lycées franciliens, celui mis en œuvre par James CHÉRON, aux côtés de notre Présidente Valérie PÉCRESSE. Nous nous sommes engagés à créer plus de 30 000 nouvelles places et à rénover tous les lycées d'ici 2028. Je pense que nous devons concentrer tous nos efforts vers cet objectif. Je pense que le débat doit pouvoir se dérouler, mais de façon apaisée et non pas au cours d'un vœu aussi court que celui-ci.

**M. BERGER, président de séance** – Monsieur CAMARA.

**M. CAMARA (GCEC)** – Jamais il nous faudra oublier qui a ouvert cette boîte de Pandore. Le ministre de l'Éducation nationale, nouvellement nommé, dans sa première interview, a fait resurgir ce serpent de mer de l'uniforme, mettant ses pas dans celui de la Première Dame. Puis, en quelques semaines, la machine politico-médiatique s'emballe. Peu importe le faible nombre d'atteintes à la laïcité, au regard de la population scolaire totale, soit près de 6 millions d'élèves dans le secondaire, peu importe le nombre de ces signalements, en baisse depuis novembre 2022, un nouveau mal surgit avant même la rentrée, l'*abaya*. La solution miracle pour restaurer la laïcité résiderait dans un autre morceau de tissu, dans un uniforme. Cette énième panique laïque dit beaucoup de l'état de notre pays. Qu'il n'y ait eu aucune place pour la possibilité de réguler par la négociation la discussion, mais que seule une nouvelle règle normative ciblant un vêtement, mais aussi au-delà, celles qui le portent ou pourraient le porter, prouve à quel point la laïcité est brandie, instrumentalisée par celles et ceux qui n'en ont jamais partagé ni l'esprit ni l'essence. L'uniforme serait donc la solution miracle pour restaurer la laïcité. Mais de quelle laïcité parle-t-on ? Celle illibérale et non celle de la loi 1905, grande loi de liberté et d'émancipation individuelle et collective. La laïcité, dans sa version illibérale, cible une religion, en particulier l'islam et les musulmans, une laïcité dévoyée, qui agglomère tout, permettant au vœu du RN de quasiment décrire des établissements comme des cellules dormantes ou encore des lieux de guerre de religion. Rien de surprenant pour un parti politique dont deux députés ont voulu s'introduire dans un lycée d'Estaing sans autorisation, au mépris de l'article 431-22 du Code pénal, afin de créer une énième polémique. Chacun doit pleinement mesurer ce qui signifie de passer d'une interdiction de signes religieux ostensibles à une tenue réglementée dans les établissements scolaires. Un fait historique doit être rappelé. Jamais dans le Code de la République, les élèves n'ont porté d'uniforme. Ce n'est pas une tradition, mais juste une invention d'un passé mythifié, qui n'a jamais existé. Jules FERRY a même pallié l'uniforme des internats des lycées sous Napoléon. La liberté vestimentaire est donc la règle dans le Code de la République, règle confirmée par quelques exceptions, notamment dans les écoles privées, où le port de l'uniforme tient de la logique de distinction de l'entre-soi et non à gommer les différences sociales. Accorder tant de vertus à l'uniforme, comme contrer la discrimination sociale, résister à la surenchère consumériste, à la tyrannie des marques, être un antidote au racket, aux violences scolaires, au harcèlement, renforcer l'autorité du corps enseignant n'est qu'une vue de l'esprit. Il n'existe aucune étude scientifique, aucune expérimentation locale concluante. Rien ne vient abonder de telles élucubrations. Cette rhétorique égalitariste par l'uniforme vint simplement se nourrir de la crise généralisée sans précédent de l'école. Pour les uns, l'uniforme saura dissimuler cette crise et pour les autres, l'uniforme sert à faire progresser leur agenda identitaire. Pour certains, les deux se mêlent, comme lorsque la Secrétaire d'État à la Ville annonce qu'elle y est favorable, pour les enfants des quartiers populaires, les stigmatisant encore davantage. Pendant longtemps, depuis un rapport de 2003, l'uniforme comme avatar d'une certaine laïcité fut l'apanage de la droite UMP/LR. Seule la candidate Valérie PÉCRESSE ne porta pas cette mesure dans son programme présidentiel.

**M. BERGER, président de séance** – Y a-t-il une demande d'intervention du groupe de la Majorité présidentielle ? Monsieur BATY, vous avez la parole.

**M. BATY (MP)** – Merci Monsieur le Président. Les élus de la Majorité présidentielle sont fortement mobilisés pour faire respecter la discrétion des signes politiques et religieux chez les élèves, à l'école. Nous avons rappelé ici les travaux de Bernard STASI, qui avaient abouti à cette doctrine et mériteraient souvent d'être rappelés. Nous continuons de penser que les écoles doivent être ces sanctuaires, au service de la transmission et de l'apprentissage des valeurs de la République, au premier rang desquelles la laïcité, l'une de nos libertés fondamentales. Si la question de l'uniforme doit être examinée, nous ne pensons pas que ce doit être l'occasion de construire sur le vide. On ne gouverne pas avec des « si ». Nous préférons ainsi attendre les discussions avec les communautés éducatives, avec les ministères, notamment de l'Éducation nationale, avec les Rectorats, et étudier également les pistes de financement, avant de fixer la politique régionale en la matière. Je vous remercie.

**M. BERGER, président de séance** – Merci infiniment. À l'issue de ces explications de vote, je mets ce dernier vœu aux voix. Un scrutin public a été demandé. Je l'appelle dans l'hémicycle. Le scrutin public est ouvert. J'appelle à me rejoindre, après avoir voté, deux scrutateurs, un scrutateur du groupe UDI et un scrutateur du groupe Île-de-France rassemblée. Le scrutin est clos.

**Vote du vœu déposé par le Rassemblement national-Île-de-France**  
**POUR : 12**

**CONTRE** : 140  
**NPPV** : 3  
**REJET**

**M. BERGER, président de séance** – Demande de fait personnel faite par Monsieur TRIGANCE. Vous avez la parole.

**M. TRIGANCE (SER)** – Merci Monsieur le Président. Le lundi 4 septembre au matin, jour de rentrée scolaire, je me suis rendu à l'inauguration du lycée Marcel Cachin de Saint-Ouen. Je n'y étais pas en tant que conseiller régional, mais dans le cadre de mes fonctions professionnelles et Madame la Présidente pourrait tout à fait le confirmer. Je n'ai participé ni à l'inauguration du ruban et autres, je n'étais sur aucune photo et j'ai été en retrait de cette inauguration, très normalement, pendant toute la visite. M. CHÉRON a donc volontairement menti dans son intervention de tout à l'heure. Mes chers collègues, accepter de tels propos et de telles méthodes aujourd'hui, c'est permettre demain, à chacune et chacun, de rompre l'étanchéité qui doit être la règle entre la vie professionnelle, la vie privée et la fonction d'élu. J'y vois un manque d'éthique et de respect, à mon endroit, de M. CHÉRON, à qui je demande des excuses publiques. Je vous remercie.

**M. BERGER, président de séance** – Monsieur CHÉRON.

**M. CHÉRON (IDFR)** – Tout à fait, Monsieur le Conseiller régional. Vous étiez effectivement à cette inauguration et je vous présente mes excuses de vous mettre devant vos contradictions, de dire le lundi matin que la Région fait un travail formidable dans les lycées, à Marcel Cachin, et de dire, le mercredi après-midi, que la Région ne fait rien dans les lycées. Je vous souhaite une bonne soirée.

**M. BERGER, président de séance** – L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

*La séance est levée à 18 heures 59.*

# **Annexes au procès verbal**

## **SOMMAIRE DES ANNEXES**

- ★ Liste des élus présents et absents
- ★ Motions et amendements
- ★ Amendement de l'exécutif
- ★ Scrutin public
- ★ Questions orales
- ★ Vœux
- ★ Récapitulatif des votes en commission
- ★ Bulletins désignation dans les organismes

# Feuilles de présence

Annexe 1 au P.-V. de la séance du 20/09/2023.  
**Liste des élus présents et absents (art. L. 4132-12 du CGCT)**  
**MATIN**

| NOM                       | Prénom                        | Groupe politique     | Présent     | Absent | NOM            | Prénom          | Groupe politique | Présent | Absent |
|---------------------------|-------------------------------|----------------------|-------------|--------|----------------|-----------------|------------------|---------|--------|
| ABEILLE                   | Laurence                      | ECO                  | X           |        | DAMERGY        | Sami            | IDFR             | X       |        |
| ADLANI                    | Farida                        | IDFR                 | X           |        | DAMERVAL       | François        | ECO              | X       |        |
| AESCHLIMANN               | Marie-Do                      | IDFR                 | X           |        | DAUVERGNE      | Emmanuelle      | IDFR             | X       |        |
| AZZAZ                     | Nadège                        | SER                  | X           |        | DAVIN          | Jean-Roger      | IDFR             | X       |        |
| BAELDE                    | Charlotte                     | IDFR                 |             |        | DE BOURROUSSE  | Arnaud          | IDFR             | X       |        |
| BARDELLA                  | Jordan                        | RN                   |             |        | DE COMARMOND   | Hélène          | SER              | X       |        |
| BARGETON                  | Julien                        | MP                   | X           |        | DE LASTEYRIE   | Grégoire        | IDFR             | X       |        |
| BARROT                    | Jean-Noël                     | MP                   | X           |        | DE MONTCHALIN  | Amélie          | MP               | X       |        |
| BATTAIL                   | Gilles                        | IDFR                 | X           |        | DE PAMELONNE   | Florence        | UDI              | X       |        |
| BATY                      | Pierre-Jean                   | MP                   | X           |        | DE ROZIÈRES    | Babette         | NI               |         |        |
| BEAUDET                   | Stéphane                      | IDFR                 |             |        | DE SAINT JUST  | Wallerand       | RN               | X       |        |
| BEDU                      | Vincent                       | IDFR                 | X           |        | DELACROIX      | Adrien          | SER              | X       |        |
| BERESSI                   | Isabelle                      | SER                  | X           |        | DELAPORTE      | Olivier         | IDFR             | X       |        |
| BERGÉ                     | Aurore                        | MP                   | X           |        | DEMONCHY       | Martine         | RN               | X       |        |
| BERGER                    | Jean-Didier                   | IDFR                 |             |        | DENIZIOT       | Pierre          | IDFR             | X       |        |
| BERNO DOS SANTOS          | Sandrine                      | IDFR                 | X           |        | DES GAYETS     | Maxime          | SER              | X       |        |
| BESCHIZZA                 | Bruno                         | IDFR                 | X           |        | DESCHIENS      | Sophie          | IDFR             | X       |        |
| BLOCH                     | Gypsie                        | MP                   |             |        | D'HAUTESERRE   | Jeanne          | IDFR             |         |        |
| BLOND                     | Olivier                       | IDFR                 | X           |        | DIDIER         | Geoffroy        | IDFR             | X       |        |
| BOHBOT                    | Jack-Yves                     | IDFR                 | X           |        | DIOP           | Dieynaba        | SER              | X       |        |
| BOHBOT BOUGERET           | Jack-Yves<br>Alix             | IDFR<br>IDFR         | X           |        | DIRRINGER      | Marie-Christine | MP               | X       |        |
| BOHBOT BOUGERET BOURIACHI | Jack-Yves<br>Alix<br>Philippe | IDFR<br>IDFR<br>N.I. | X<br>X<br>X |        | DOSNE          | Olivier         | IDFR             | X       |        |
|                           |                               |                      |             |        | DROMIGNY       | Sébastien       | IDFR             | X       |        |
| BOURREAU                  | Murielle                      | IDFR                 |             |        | DUBLANCHE      | Alexandra       | IDFR             | X       |        |
| BOUZID                    | Elodie                        | ECO                  | X           |        | DUCROHET       | Élodie          | UDI              | X       |        |
| BÜRKLI                    | Delphine                      | IDFR                 | X           |        | DUGOIN-CLÉMENT | Jean-Philippe   | UDI              | X       |        |
| CABRIT                    | Anne                          | IDFR                 | X           |        | DUMAS          | Cécile          | GCEC             | X       |        |
| CAMARA                    | Yasmine                       | IDFR                 | X           |        | DUMESNIL       | Jean-Luc        | ECO              | X       |        |
| CAMARA                    | Lamine                        | GCEC                 | X           |        | DURAND         | Jean-Louis      | IDFR             | X       |        |
| CARILLON                  | Sylvie                        | IDFR                 | X           |        | DURANTON       | Marianne        | UDI              | X       |        |
| CARRERE-GEE               | Claire Marie                  | IDFR                 | X           |        | DUROX          | Aymeric         | RN               | X       |        |
| CARVALHINHO               | Geoffrey                      | IDFR                 | X           |        | DUSSAUSAYE     | Gaëtan          | RN               |         |        |
| CASALASPRO                | Muriel                        | ECO                  | X           |        | DE LARMINAT    | Ségolène        | IDFR             | X       |        |
| CERRIGONE                 | Christine                     | IDFR                 | X           |        | ELIMAS         | Nathalie        | MP               | X       |        |
| CHAIN-LARCHÉ              | Anne                          | IDFR                 |             |        | FOUCHÉ         | Huguette        | IDFR             | X       |        |
| CHÉRON                    | James                         | UDI                  | X           |        | GABRIEL        | Denis           | IDFR             | X       |        |
| CHEVRON                   | Benoit                        | IDFR                 | X           |        | GARNIER        | Nelly           | IDFR             | X       |        |
| CHIBANE                   | Kader                         | ECO                  | X           |        | GARNIER        | Julie           | LFIA             | X       |        |
| CHIKIROU                  | Sophia                        | LFIA                 | X           |        | GAUDUCHEAU     | Bernard         | UDI              | X       |        |
| CHKROUN                   | Benjamin                      | UDI                  | X           |        | GERGEN         | Colette         | GCEC             | X       |        |

|        |              |      |   |  |          |           |      |   |  |
|--------|--------------|------|---|--|----------|-----------|------|---|--|
| CIUNTU | Marie-Carole | IDFR |   |  | GERMAIN  | Jean-Marc | SER  | X |  |
| CLAUDE | Jessie       | IDFR | X |  | GHIATI   | Vanessa   | GCEC | X |  |
| CLAUDE | Jessie       | IDFR | X |  | GONZALES | Élise     | IDFR | X |  |

|       |            |     |   |  |       |            |     |   |  |
|-------|------------|-----|---|--|-------|------------|-----|---|--|
| COSSE | Emmanuelle | SER | X |  | COSSE | Emmanuelle | SER | X |  |
|-------|------------|-----|---|--|-------|------------|-----|---|--|

| NOM              | Prénom         | Groupe politique | Présent | Absent | NOM               | Prénom        | Groupe politique | Présent | Absent |
|------------------|----------------|------------------|---------|--------|-------------------|---------------|------------------|---------|--------|
| COURTOIS         | Daniel-Georges | IDFR             | X       |        | CLAUDE            | Jessie        | IDFR             | X       |        |
| CUIP             | Mathieu        | IDFR             |         |        | GOURLAN           | Thomas        | IDFR             | X       |        |
| DAGUENEL         | Anne           | RN               | X       |        | GROS              | Aurélie       | IDFR             | X       |        |
| GUILLERM         | Carole         | MP               |         |        | GUEDJ             | Jérôme        | SER              | X       |        |
| HABERT-DUPUIS    | Sylvie         | IDFR             | X       |        | GUERIN            | Sébastien     | UDI              | X       |        |
| HAMON            | Benoît         | ECO              | X       |        | GUIBERT           | Audrey        | RN               | X       |        |
| HAMZA            | Nassera        | IDFR             | X       |        | GUILLAUD-BATAILLE | Fabien        | GCEC             |         |        |
| HEBBRECHT        | Thierry        | IDFR             | X       |        | PEGEON            | Jean-Baptiste | ECO              | X       |        |
| HEBERT           | Gérard         | IDFR             | X       |        | PELAIN            | Pascal        | UDI              | X       |        |
| HERVÉ            | Stephen        | IDFR             | X       |        | PELEGRI           | Carine        | ECO              | X       |        |
| HIDRI            | Faten          | UDI              | X       |        | PERRU             | Marie-Eve     | IDFR             | X       |        |
| HULEUX           | Jacques        | ECO              | X       |        | PIGANEAU          | Sylvie        | IDFR             | X       |        |
| HUBERT           | Florent        | SER              | X       |        | POIRET            | Vincent       | IDFR             |         |        |
| HUMBERT          | Thibault       | IDFR             | X       |        | PORTELLI          | Florence      | IDFR             | X       |        |
| JACOB-CHAİLLET   | Marion         | IDFR             | X       |        | PREVEL            | Guillaume     | LFIA             | X       |        |
| JARRY-BOUABID    | Anne-Claire    | ECO              | X       |        | PRUDHOMME         | Christophe    | LFIA             | X       |        |
| JEANBRUN         | Vincent        | IDFR             | X       |        | PULVAR            | Audrey        | SER              |         |        |
| JEANNE           | Laurent        | IDFR             | X       |        | QNOUCH            | Raphaël       | LFIA             | X       |        |
| JEUNEMAITRE      | Eric           | IDFR             | X       |        | REDA              | Robin         | NI               | X       |        |
| JIMENEZ          | Benoît         | UDI              | X       |        | REDLER            | Jérémy        | IDFR             | X       |        |
| JULIARD-GENDARME | Armelle        | UDI              | X       |        | REGNAULT          | Jérôme        | IDFR             | X       |        |
| JURAVER          | Philippe       | LFIA             | X       |        | RÉMY              | Nadejda       | RN               |         |        |
| KARAM            | Patrick        | IDFR             | X       |        | RENARD            | Jean-François | IDFR             | X       |        |
| KIENZLEN         | Jonathan       | SER              | X       |        | REZEG             | Hamida        | IDFR             | X       |        |
| KRIBI-ROMDHANE   | Hella          | ECO              | X       |        | RICARD-HIBON      | Agnès         | IDFR             | X       |        |
| LACROUTE         | Valérie        | IDFR             | X       |        | RIVAUD            | Richard       | IDFR             | X       |        |
| LAHMER           | Annie          | ECO              | X       |        | ROMERO            | Roberto       | ECO              | X       |        |
| LAMIRÉ           | Sandrine       | IDFR             | X       |        | ROULLAUD          | Béatrice      | RN               | X       |        |
| LANASPRE         | Nicole         | IDFR             | X       |        | ROYER             | Christel      | IDFR             | X       |        |
| LAURENT          | Philippe       | UDI              |         |        | SAADI             | Mustapha      | UDI              | X       |        |
| LAURENT          | Hadrien        | SER              | X       |        | SAINT-MARTIN      | Laurent       | MP               |         |        |
| LE MEUR          | Stéphanie      | SER              | X       |        | SCHAHL            | Éric          | UDI              | X       |        |
| LE PEN           | Marie-Caroline | RN               |         |        | SCHIAPPA          | Marlène       | MP               | X       |        |
| LECOQ            | Jean-Pierre    | IDFR             | X       |        | SECK              | Aissata       | SER              |         |        |
| LECOUTURIER      | Béatrice       | IDFR             | X       |        | SEGAUD            | Carl          | IDFR             |         |        |

|                |           |      |   |  |        |           |      |   |  |
|----------------|-----------|------|---|--|--------|-----------|------|---|--|
| LEGRAUD        | Aurélien  | RN   | X |  | SENÉE  | Ghislaine | ECO  | X |  |
| LECOUTURIER    | Béatrice  | IDFR | X |  | SIMON  | Josiane   | IDFR | X |  |
| LEGRAUD        | Aurélien  | RN   | X |  | SOLÈRE | Thierry   | MP   | X |  |
| LIBERT-ALBANEL | Charlotte | UDI  | X |  | SOLES  | Benoît    | IDFR | X |  |

|                     |        |      |   |  |    |      |      |   |  |
|---------------------|--------|------|---|--|----|------|------|---|--|
| LIEBMANN<br>MONZANI | Sandra | IDFR | X |  | SY | Mama | IDFR | X |  |
|---------------------|--------|------|---|--|----|------|------|---|--|

| NOM               | Prénom        | Groupe politique | Présent | Absent | NOM        | Prénom        | Groupe politique | Présent | Absent |
|-------------------|---------------|------------------|---------|--------|------------|---------------|------------------|---------|--------|
| LISCIA            | Pierre        | IDFR             | X       |        | SZPINER    | Alexandra     | IDFR             | X       |        |
| LUCE              | Jean-Philippe | UDI              | X       |        | TAQUILLAIN | Aurélie       | MP               | X       |        |
| MALAISÉ           | Céline        | GCEC             | X       |        | TEMAL      | Rachid        | SER              | X       |        |
| MARIA             | Romain        | IDFR             | X       |        | THEVENOT   | Prisca        | MP               | X       |        |
|                   |               |                  |         |        | THIONNET   | Pierre-Romain | RN               | X       |        |
| MARIAUD           | Sylvie        | UDI              | X       |        | TORO       | Ludovic       | UDI              | X       |        |
| MARLY             | Jean-Baptiste | RN               |         |        | TORTRAT    | Nathalie      | IDFR             | X       |        |
| MARTIN            | Murielle      | UDI              | X       |        | TRIGANCE   | Yannick       | SER              | X       |        |
| MARTINI-PEMEZEC   | Carine        | IDFR             | X       |        | VALIER     | France-Lise   | IDFR             | X       |        |
| MECHTOUH          | Sorayah       | ECO              | X       |        | VAN        | Thi Hong Chau | IDFR             |         |        |
| MELKI             | Xavier        | IDFR             | X       |        | VANNIER    | Paul          | LFIA             | X       |        |
| MESADIEU          | Anne-Louise   | IDFR             | X       |        | VIGIER     | Jean-François | UDI              | X       |        |
| MESSIER           | Anne          | IDFR             | X       |        | VILAIN     | Jean-Marie    | IDFR             | X       |        |
| MEURICE           | Fabienne      | ECO              | X       |        | VOGEL      | Louis         | MP               |         |        |
| MICHAUD           | Catherine     | IDFR             | X       |        | VON EUW    | Stéphanie     | IDFR             | X       |        |
| MIGNOT            | Didier        | GCEC             | X       |        | WEHRLING   | Yann          | IDFR             | X       |        |
| MIGUEL            | Paul          | SER              | X       |        |            |               |                  |         |        |
| MOLLARD-CADIX     | Laure-Agnès   | UDI              | X       |        |            |               |                  |         |        |
| MONTANDON         | Valérie       | IDFR             | X       |        |            |               |                  |         |        |
| MORIN             | Laurent       | RN               | X       |        |            |               |                  |         |        |
| MOUSSON           | Olivier       | IDFR             | X       |        |            |               |                  |         |        |
| NASROU            | Othman        | IDFR             | X       |        |            |               |                  |         |        |
| NAUTH             | Cyril         | RN               |         |        |            |               |                  |         |        |
| NENNER            | Charlotte     | ECO              | X       |        |            |               |                  |         |        |
| NICOL             | Alexandra     | IDFR             | X       |        |            |               |                  |         |        |
| OGBI              | Fatima        | SER              | X       |        |            |               |                  |         |        |
| ORJEBIN           | Vianney       | LFIA             | X       |        |            |               |                  |         |        |
| PARADOL           | François      | RN               |         |        |            |               |                  |         |        |
| PARISSET          | Marion        | IDFR             | X       |        |            |               |                  |         |        |
| PARMENTIER        | Caroline      | RN               | X       |        |            |               |                  |         |        |
| PASCOA DOS SANTOS | Angela        | IDFR             | X       |        |            |               |                  |         |        |
| PÉCHENARD         | Frédéric      | IDFR             | X       |        |            |               |                  |         |        |
| PÉCRESSE          | Valérie       | IDFR             | X       |        |            |               |                  |         |        |

**Annexe 1 au P.-V. de la séance du 20/09/2023.**  
**Liste des élus présents et absents (art. L. 4132-12 du CGCT)**  
**Après-midi**

| NOM                       | Prénom                        | Groupe politique     | Présent     | Absent | NOM            | Prénom          | Groupe politique | Présent | Absent |
|---------------------------|-------------------------------|----------------------|-------------|--------|----------------|-----------------|------------------|---------|--------|
| ABEILLE                   | Laurence                      | ECO                  | X           |        | DAMERGY        | Sami            | IDFR             | X       |        |
| ADLANI                    | Farida                        | IDFR                 | X           |        | DAMERVAL       | François        | ECO              | X       |        |
| AESCHLIMANN               | Marie-Do                      | IDFR                 | X           |        | DAUVERGNE      | Emmanuelle      | IDFR             | X       |        |
| AZZAZ                     | Nadège                        | SER                  | X           |        | DAVIN          | Jean-Roger      | IDFR             | X       |        |
| BAELDE                    | Charlotte                     | IDFR                 |             |        | DE BOURROUSSE  | Arnaud          | IDFR             | X       |        |
| BARDELLA                  | Jordan                        | RN                   |             |        | DE COMARMOND   | Hélène          | SER              | X       |        |
| BARGETON                  | Julien                        | MP                   | X           |        | DE LASTEYRIE   | Grégoire        | IDFR             | X       |        |
| BARROT                    | Jean-Noël                     | MP                   | X           |        | DE MONTCHALIN  | Amélie          | MP               | X       |        |
| BATTAIL                   | Gilles                        | IDFR                 | X           |        | DE PAMELONNE   | Florence        | UDI              | X       |        |
| BATY                      | Pierre-Jean                   | MP                   | X           |        | DE ROZIÈRES    | Babette         | NI               |         |        |
| BEAUDET                   | Stéphane                      | IDFR                 |             |        | DE SAINT JUST  | Wallerand       | RN               | X       |        |
| BEDU                      | Vincent                       | IDFR                 | X           |        | DELACROIX      | Adrien          | SER              | X       |        |
| BERESSI                   | Isabelle                      | SER                  | X           |        | DELAPORTE      | Olivier         | IDFR             | X       |        |
| BERGÉ                     | Aurore                        | MP                   | X           |        | DEMONCHY       | Martine         | RN               | X       |        |
| BERGER                    | Jean-Didier                   | IDFR                 |             |        | DENIZIOT       | Pierre          | IDFR             | X       |        |
| BERNO DOS SANTOS          | Sandrine                      | IDFR                 | X           |        | DES GAYETS     | Maxime          | SER              | X       |        |
| BESCHIZZA                 | Bruno                         | IDFR                 | X           |        | DESCHIENS      | Sophie          | IDFR             | X       |        |
| BLOCH                     | Gypsie                        | MP                   |             |        | D'HAUTESERRE   | Jeanne          | IDFR             |         |        |
| BLOND                     | Olivier                       | IDFR                 | X           |        | DIDIER         | Geoffroy        | IDFR             | X       |        |
| BOHBOT                    | Jack-Yves                     | IDFR                 | X           |        | DIOP           | Dieynaba        | SER              | X       |        |
| BOHBOT BOUGERET           | Jack-Yves<br>Alix             | IDFR<br>IDFR         | X           |        | DIRRINGER      | Marie-Christine | MP               | X       |        |
| BOHBOT BOUGERET BOURIACHI | Jack-Yves<br>Alix<br>Philippe | IDFR<br>IDFR<br>N.I. | X<br>X<br>X |        | DOSNE          | Olivier         | IDFR             | X       |        |
|                           |                               |                      |             |        | DROMIGNY       | Sébastien       | IDFR             | X       |        |
| BOURREAU                  | Murielle                      | IDFR                 |             |        | DUBLANCHE      | Alexandra       | IDFR             | X       |        |
| BOUZID                    | Elodie                        | ECO                  | X           |        | DUCROHET       | Élodie          | UDI              | X       |        |
| BÜRKLI                    | Delphine                      | IDFR                 | X           |        | DUGOIN-CLÉMENT | Jean-Philippe   | UDI              | X       |        |
| CABRIT                    | Anne                          | IDFR                 | X           |        | DUMAS          | Cécile          | GCEC             | X       |        |
| CAMARA                    | Yasmine                       | IDFR                 | X           |        | DUMESNIL       | Jean-Luc        | ECO              | X       |        |
| CAMARA                    | Lamine                        | GCEC                 | X           |        | DURAND         | Jean-Louis      | IDFR             | X       |        |
| CARILLON                  | Sylvie                        | IDFR                 | X           |        | DURANTON       | Marianne        | UDI              | X       |        |
| CARRERE-GEE               | Claire Marie                  | IDFR                 | X           |        | DUROX          | Aymeric         | RN               | X       |        |
| CARVALHINHO               | Geoffrey                      | IDFR                 | X           |        | DUSSAUSAYE     | Gaëtan          | RN               |         |        |
| CASALASPRO                | Muriel                        | ECO                  | X           |        | DE LARMINAT    | Ségolène        | IDFR             | X       |        |
| CERRIGONE                 | Christine                     | IDFR                 | X           |        | ELIMAS         | Nathalie        | MP               | X       |        |
| CHAIN-LARCHÉ              | Anne                          | IDFR                 |             |        | FOUCHÉ         | Huguette        | IDFR             | X       |        |
| CHÉRON                    | James                         | UDI                  | X           |        | GABRIEL        | Denis           | IDFR             | X       |        |
| CHEVRON                   | Benoit                        | IDFR                 | X           |        | GARNIER        | Nelly           | IDFR             | X       |        |
| CHIBANE                   | Kader                         | ECO                  | X           |        | GARNIER        | Julie           | LFIA             | X       |        |
| CHIKIROU                  | Sophia                        | LFIA                 | X           |        | GAUDUCHEAU     | Bernard         | UDI              | X       |        |
| CHKROUN                   | Benjamin                      | UDI                  | X           |        | GERGEN         | Colette         | GCEC             | X       |        |

|        |              |      |   |  |          |           |      |   |  |
|--------|--------------|------|---|--|----------|-----------|------|---|--|
| CIUNTU | Marie-Carole | IDFR |   |  | GERMAIN  | Jean-Marc | SER  | X |  |
| CLAUDE | Jessie       | IDFR | X |  | GHIATI   | Vanessa   | GCEC | X |  |
| CLAUDE | Jessie       | IDFR | X |  | GONZALES | Élise     | IDFR | X |  |

|       |            |     |   |  |       |            |     |   |  |
|-------|------------|-----|---|--|-------|------------|-----|---|--|
| COSSE | Emmanuelle | SER | X |  | COSSE | Emmanuelle | SER | X |  |
|-------|------------|-----|---|--|-------|------------|-----|---|--|

| NOM              | Prénom         | Groupe politique | Présent | Absent | NOM               | Prénom        | Groupe politique | Présent | Absent |
|------------------|----------------|------------------|---------|--------|-------------------|---------------|------------------|---------|--------|
| COURTOIS         | Daniel-Georges | IDFR             | X       |        | CLAUDE            | Jessie        | IDFR             | X       |        |
| CUIP             | Mathieu        | IDFR             |         |        | GOURLAN           | Thomas        | IDFR             | X       |        |
| DAGUENEL         | Anne           | RN               | X       |        | GROS              | Aurélie       | IDFR             | X       |        |
| GUILLERM         | Carole         | MP               |         |        | GUEDJ             | Jérôme        | SER              | X       |        |
| HABERT-DUPUIS    | Sylvie         | IDFR             | X       |        | GUERIN            | Sébastien     | UDI              | X       |        |
| HAMON            | Benoît         | ECO              | X       |        | GUIBERT           | Audrey        | RN               | X       |        |
| HAMZA            | Nassera        | IDFR             | X       |        | GUILLAUD-BATAILLE | Fabien        | GCEC             |         |        |
| HEBBRECHT        | Thierry        | IDFR             | X       |        | PEGEON            | Jean-Baptiste | ECO              | X       |        |
| HEBERT           | Gérard         | IDFR             | X       |        | PELAIN            | Pascal        | UDI              | X       |        |
| HERVÉ            | Stephen        | IDFR             | X       |        | PELEGRI           | Carine        | ECO              | X       |        |
| HIDRI            | Faten          | UDI              | X       |        | PERRU             | Marie-Eve     | IDFR             | X       |        |
| HULEUX           | Jacques        | ECO              | X       |        | PIGANEAU          | Sylvie        | IDFR             | X       |        |
| HUBERT           | Florent        | SER              | X       |        | POIRET            | Vincent       | IDFR             |         |        |
| HUMBERT          | Thibault       | IDFR             | X       |        | PORTELLI          | Florence      | IDFR             | X       |        |
| JACOB-CHAİLLET   | Marion         | IDFR             | X       |        | PREVEL            | Guillaume     | LFIA             | X       |        |
| JARRY-BOUABID    | Anne-Claire    | ECO              | X       |        | PRUDHOMME         | Christophe    | LFIA             | X       |        |
| JEANBRUN         | Vincent        | IDFR             | X       |        | PULVAR            | Audrey        | SER              |         |        |
| JEANNE           | Laurent        | IDFR             | X       |        | QNOUCH            | Raphaël       | LFIA             | X       |        |
| JEUNEMAITRE      | Eric           | IDFR             | X       |        | REDA              | Robin         | NI               | X       |        |
| JIMENEZ          | Benoît         | UDI              | X       |        | REDLER            | Jérémy        | IDFR             | X       |        |
| JULIARD-GENDARME | Armelle        | UDI              | X       |        | REGNAULT          | Jérôme        | IDFR             | X       |        |
| JURAVER          | Philippe       | LFIA             | X       |        | RÉMY              | Nadejda       | RN               |         |        |
| KARAM            | Patrick        | IDFR             | X       |        | RENARD            | Jean-François | IDFR             | X       |        |
| KIENZLEN         | Jonathan       | SER              | X       |        | REZEG             | Hamida        | IDFR             | X       |        |
| KRIBI-ROMDHANE   | Hella          | ECO              | X       |        | RICARD-HIBON      | Agnès         | IDFR             | X       |        |
| LACROUTE         | Valérie        | IDFR             | X       |        | RIVAUD            | Richard       | IDFR             | X       |        |
| LAHMER           | Annie          | ECO              | X       |        | ROMERO            | Roberto       | ECO              | X       |        |
| LAMIRÉ           | Sandrine       | IDFR             | X       |        | ROULLAUD          | Béatrice      | RN               | X       |        |
| LANASPRE         | Nicole         | IDFR             | X       |        | ROYER             | Christel      | IDFR             | X       |        |
| LAURENT          | Philippe       | UDI              |         |        | SAADI             | Mustapha      | UDI              | X       |        |
| LAURENT          | Hadrien        | SER              | X       |        | SAINT-MARTIN      | Laurent       | MP               |         |        |
| LE MEUR          | Stéphanie      | SER              | X       |        | SCHAHL            | Éric          | UDI              | X       |        |
| LE PEN           | Marie-Caroline | RN               |         |        | SCHIAPPA          | Marlène       | MP               | X       |        |
| LECOQ            | Jean-Pierre    | IDFR             | X       |        | SECK              | Aissata       | SER              |         |        |
| LECOUTURIER      | Béatrice       | IDFR             | X       |        | SEGAUD            | Carl          | IDFR             |         |        |

|                |           |      |   |  |        |           |      |   |  |
|----------------|-----------|------|---|--|--------|-----------|------|---|--|
| LEGRAUD        | Aurélien  | RN   | X |  | SENÉE  | Ghislaine | ECO  | X |  |
| LECOUTURIER    | Béatrice  | IDFR | X |  | SIMON  | Josiane   | IDFR | X |  |
| LEGRAUD        | Aurélien  | RN   | X |  | SOLÈRE | Thierry   | MP   | X |  |
| LIBERT-ALBANEL | Charlotte | UDI  | X |  | SOLES  | Benoît    | IDFR | X |  |

|                     |        |      |   |  |    |      |      |   |  |
|---------------------|--------|------|---|--|----|------|------|---|--|
| LIEBMANN<br>MONZANI | Sandra | IDFR | X |  | SY | Mama | IDFR | X |  |
|---------------------|--------|------|---|--|----|------|------|---|--|

| NOM               | Prénom        | Groupe politique | Présent | Absent | NOM        | Prénom        | Groupe politique | Présent | Absent |
|-------------------|---------------|------------------|---------|--------|------------|---------------|------------------|---------|--------|
| LISCIA            | Pierre        | IDFR             | X       |        | SZPINER    | Alexandra     | IDFR             | X       |        |
| LUCE              | Jean-Philippe | UDI              | X       |        | TAQUILLAIN | Aurélie       | MP               | X       |        |
| MALAISÉ           | Céline        | GCEC             | X       |        | TEMAL      | Rachid        | SER              | X       |        |
| MARIA             | Romain        | IDFR             | X       |        | THEVENOT   | Prisca        | MP               | X       |        |
|                   |               |                  |         |        | THIONNET   | Pierre-Romain | RN               | X       |        |
| MARIAUD           | Sylvie        | UDI              | X       |        | TORO       | Ludovic       | UDI              | X       |        |
| MARLY             | Jean-Baptiste | RN               |         |        | TORTRAT    | Nathalie      | IDFR             | X       |        |
| MARTIN            | Murielle      | UDI              | X       |        | TRIGANCE   | Yannick       | SER              | X       |        |
| MARTINI-PEMEZEC   | Carine        | IDFR             | X       |        | VALIER     | France-Lise   | IDFR             | X       |        |
| MECHTOUH          | Sorayah       | ECO              | X       |        | VAN        | Thi Hong Chau | IDFR             |         |        |
| MELKI             | Xavier        | IDFR             | X       |        | VANNIER    | Paul          | LFIA             | X       |        |
| MESADIEU          | Anne-Louise   | IDFR             | X       |        | VIGIER     | Jean-François | UDI              | X       |        |
| MESSIER           | Anne          | IDFR             | X       |        | VILAIN     | Jean-Marie    | IDFR             | X       |        |
| MEURICE           | Fabienne      | ECO              | X       |        | VOGEL      | Louis         | MP               |         |        |
| MICHAUD           | Catherine     | IDFR             | X       |        | VON EUW    | Stéphanie     | IDFR             | X       |        |
| MIGNOT            | Didier        | GCEC             | X       |        | WEHRLING   | Yann          | IDFR             | X       |        |
| MIGUEL            | Paul          | SER              | X       |        |            |               |                  |         |        |
| MOLLARD-CADIX     | Laure-Agnès   | UDI              | X       |        |            |               |                  |         |        |
| MONTANDON         | Valérie       | IDFR             | X       |        |            |               |                  |         |        |
| MORIN             | Laurent       | RN               | X       |        |            |               |                  |         |        |
| MOUSSON           | Olivier       | IDFR             | X       |        |            |               |                  |         |        |
| NASROU            | Othman        | IDFR             | X       |        |            |               |                  |         |        |
| NAUTH             | Cyril         | RN               |         |        |            |               |                  |         |        |
| NENNER            | Charlotte     | ECO              | X       |        |            |               |                  |         |        |
| NICOL             | Alexandra     | IDFR             | X       |        |            |               |                  |         |        |
| OGBI              | Fatima        | SER              | X       |        |            |               |                  |         |        |
| ORJEBIN           | Vianney       | LFIA             | X       |        |            |               |                  |         |        |
| PARADOL           | François      | RN               |         |        |            |               |                  |         |        |
| PARISSET          | Marion        | IDFR             | X       |        |            |               |                  |         |        |
| PARMENTIER        | Caroline      | RN               | X       |        |            |               |                  |         |        |
| PASCOA DOS SANTOS | Angela        | IDFR             | X       |        |            |               |                  |         |        |
| PÉCHENARD         | Frédéric      | IDFR             | X       |        |            |               |                  |         |        |
| PÉCRESSE          | Valérie       | IDFR             | X       |        |            |               |                  |         |        |

Séance plénière du 20 septembre 2023

Errata



**Conseil régional**

2 rue Simone Veil – 93400 SAINT-OUEN  
Tél. : 01 53 85 53 85 – Fax : 01 53 85 53 89  
[www.iledefrance.fr](http://www.iledefrance.fr)

**SEANCE PLENIERE DU 20 SEPTEMBRE 2023**

**RAPPORT N° CR 2023-036**

**AVIS DU CONSEIL RÉGIONAL SUR LE PLAN RÉGIONAL DE SANTÉ (PRS) 2023-2028**

**ERRATUM 1**

En page 7 de l'annexe à la délibération, une erreur syntaxique s'est glissée. Au 2<sup>ème</sup> paragraphe de la page, il convient donc de lire la fin de la 3<sup>ème</sup> phrase ainsi : "*et au suivi de grossesses pour accompagner les femmes enceintes en Île-de-France*".

**COMMISSION PERMANENTE DU 20 SEPTEMBRE 2023**

**RAPPORT N° CR 2023-036**  
**AVIS DU CONSEIL RÉGIONAL SUR LE PLAN RÉGIONAL DE SANTÉ (PRS) 2023-2028**

**ERRATUM 2**

Le visa de la commission des finances et des fonds européens est retiré du projet de délibération CR 2023-036.

**COMMISSION PERMANENTE DU 20 SEPTEMBRE 2023**

**RAPPORT N° CR 2023-033**

**PLAN DE LA RÉGION ÎLE-DE-FRANCE POUR L'ACCOMPAGNEMENT DES  
PERSONNES VIVANT AVEC UN TROUBLE DU SPECTRE DE L'AUTISME (TSA)**

**ERRATUM 3**

Le visa de la commission des sports, de la citoyenneté et de la vie associative est retiré du projet de délibération CR 2023-033.

Séance plénière du 20 septembre 2023

Motions et amendements  
*(classés par rapport)*



**Conseil régional**

2 rue Simone Veil – 93400 SAINT-OUEN  
Tél. : 01 53 85 53 85 – Fax : 01 53 85 53 89  
[www.iledefrance.fr](http://www.iledefrance.fr)

CONSEIL RÉGIONAL DU 20 SEPTEMBRE 2023

Rapport n° CR 2023-032 : DOTATION GLOBALE DE FONCTIONNEMENT DES ÉTABLISSEMENTS SCOLAIRES PUBLICS POUR 2024 - DOTATION DE FONCTIONNEMENT SPÉCIFIQUE CONTRÔLES TECHNIQUES OBLIGATOIRES ET CONTRATS D'ENTRETIEN OBLIGATOIRES (CTO CEO) POUR 2024

Texte de l'amendement :

Un article additionnel est ajouté à la délibération et est rédigé comme suit :

**“Alors que 12% des agents des lycées parisiens ayant fermé à la rentrée scolaire 2023 n’ont pas trouvé de poste, la Région Ile-de-France s’engage à les réaffecter dans des lycées publics rencontrant des difficultés de recrutement.”**

Exposé des motifs de l'amendement :

**RÉPONDRE ENFIN AU MANQUE D'AGENT·ES DANS LES LYCÉES PUBLICS FRANCIENS**

Les syndicats présents lors du CIEN (Conseil interacadémique de l'Education Nationale) ont une nouvelle fois alerté l'exécutif sur le manque criant de personnel dans les lycées publics franciliens et sur la dégradation de leurs conditions de travail.

Les agent·es des lycées alertent eux-mêmes régulièrement leur employeur, la Région Ile-de-France, sur leurs difficultés. Le dernier en date, le lycée Jean-Macé de Vitry-sur-Seine (94), qui accueille environ 1 800 élèves, où la suppression de cinq postes d'agent·es a considérablement augmenté la charge de travail de ceux·illes en poste. Ils ont exercé leur droit de grève dès la rentrée scolaire afin de dénoncer les postes non pourvus et la surcharge de travail à laquelle ils sont confrontés. D'autant plus que les seuils concernant les effectifs d'élèves par classe sont dépassés. Au lieu d'entendre leurs revendications, l'exécutif régional considère que les moyens humains de ce lycée sont adaptés à l'activité de l'établissement. Une fois encore la Région ne prend pas la mesure de la gravité et de la récurrence de ces situations dans les lycées publics franciliens.

Alors que la part d'agent·es titulaires dans les lycées ne fait que baisser, que leurs missions sont rendues difficiles, que leurs conditions de travail se dégradent, que leur moyenne d'âge augmente, la Région se désengage encore et toujours dans un domaine qui relève de ses compétences.

Pourtant, elle dispose de moyens pour recruter des agent·es. En effet, si 88% des agents des lycées parisiens qui ont fermé à la rentrée 2023 ont été réaffectés dans d'autres établissements, 12% des agents n'ont pas trouvé de poste. Aussi, nous demandons à la Région Ile-de-France de prendre ses responsabilités en réaffectant les 12% d'agents qui n'ont pas trouvé de postes dans des lycées publics rencontrant des difficultés de recrutement. Il en va du bien-être des lycéen·nes, des équipes éducatives et d'encadrement, et des agent·es régionaux·les exerçant dans les établissements.

**La Présidente du groupe :**



Ghislaine Senée

**Conseil régional**

Pôle Écologiste  
Socialiste, Écologiste et Radical  
La France Insoumise et Apparentés  
Gauche communiste, écologiste et citoyen

**CONSEIL RÉGIONAL DU 20 SEPTEMBRE 2023**

**Rapport n° CR 2023-032 : DOTATION GLOBALE DE FONCTIONNEMENT DES ÉTABLISSEMENTS SCOLAIRES PUBLICS POUR 2024 - DOTATION DE FONCTIONNEMENT SPÉCIFIQUE CONTRÔLES TECHNIQUES OBLIGATOIRES ET CONTRATS D'ENTRETIEN OBLIGATOIRES (CTO CEO) POUR 2024**

**Texte de l'amendement :**

Un article additionnel est ajouté à la délibération et est rédigé comme suit :

**“Mandate la Présidente pour proposer à la séance plénière du 18 novembre 2023 une Dotation Globale de Fonctionnement des Lycées (DGFL) complémentaire sur la base du rattrapage de l'inflation depuis son arrivée aux responsabilités, soit une enveloppe budgétaire de 13 millions d'euros (16,3% d'inflation cumulée entre septembre 2016 et septembre 2023 selon l'INSEE).”**

**Exposé des motifs :**

**RATTRAPER LES DOTATIONS QU'AURAIENT DÛ PERCEVOIR LES LYCÉES PUBLICS FRANCIENS DEPUIS 2016**

Pour l'année 2024, comme pour les années précédentes, l'exécutif retient pour la DGFL (dotation globale de fonctionnement des lycées) une inflation très en-deçà de l'inflation réelle. En effet, alors que d'après l'Insee, elle s'élève à 4,8%, c'est une inflation à 3,7% qui est retenue. L'exécutif justifie ce choix en prétextant prendre en charge l'inflation ne portant que sur les catégories de dépenses directement supportées par les établissements scolaires. Or, il indique se baser sur les données de 2021 alors que l'inflation sur le matériel a explosé en 2023. De plus, il ne détaille pas ces catégories de dépenses retenues, et ne présente aucun indice concernant l'inflation qui leur est rattachée pour justifier ce chiffre de 3,7%. Ce montant relève finalement d'un choix comptable politique, arbitraire et austéritaire. En retenant une inflation inférieure à l'inflation réelle, l'exécutif provoque à nouveau une perte de ressources pour les lycées.

Depuis 2016, le montant total de la DGFL n'a cessé de subir des baisses. Alors que l'inflation a augmenté de 16,3% entre 2016 et 2024, la dotation par élève a quant à elle baissé. Cette diminution a fait économiser à la Région 12 990 604 euros au détriment des lycéen·nes franciliens.

L'exécutif continue chaque année de se désengager un peu plus d'une des compétences principales de la collectivité régionale. Nous ne pouvons nous y résoudre alors que les syndicats et la communauté éducative ne cessent d'alerter sur la dégradation des conditions de travail et d'apprentissage dans les lycées : postes d'agent·es vacants, détérioration des bâtiments, retard sur les travaux de rénovation, sur-effectifs...

**Nous demandons à la Région d'Île-de-France de compenser les pertes budgétaires qu'ont subis les lycées franciliens depuis 2016 en leur attribuant une dotation complémentaire de 13 millions d'euros équivalant aux économies réalisées ces dernières années.**



**Ghislaine Sené**  
Présidente  
Pôle Écologiste

**Jonathan Kienzlen**  
Président du groupe  
Socialiste, Écologiste  
et Radical

**Vianney Oriebin**  
Président  
La France Insoumise  
et Apparentés

**Céline Malaisé**  
Présidente  
Gauche Communiste,  
Écologiste et Citoyenne

**CONSEIL RÉGIONAL DU 20 SEPTEMBRE 2023**

**Rapport n° CR 2023-032 : DOTATION GLOBALE DE FONCTIONNEMENT DES ÉTABLISSEMENTS SCOLAIRES PUBLICS POUR 2024 DOTATION DE FONCTIONNEMENT SPÉCIFIQUE CONTRÔLES TECHNIQUES OBLIGATOIRES ET CONTRATS D'ENTRETIEN OBLIGATOIRES (CTO CEO) POUR 2024**

**Texte de l'amendement :**

Ajoute un article à la délibération rédigé comme suit :

« Demande à la présidente de présenter un état des lieux du parc informatique des lycées franciliens ainsi qu'un plan de renouvellement. »

**Exposé des motifs de l'amendement :**

**Pour un plan de rénovation du parc informatique des lycées franciliens**

Depuis notre élection, les élus du groupe de la Majorité Présidentielle parcourent les lycées franciliens. Ces visites ont permis de mettre en lumière la dégradation du parc informatique de nos établissements.

Après la distribution des ordinateurs aux lycéens franciliens, nos chefs d'établissement doivent composer chaque jour avec un matériel informatique fixe qui tombe en désuétude (licence de logiciel obsolète, garantie expirée depuis 8 ans, licence d'exploitation Windows 7...). Ce parc informatique indispensable ne permet plus aux enseignants et aux élèves d'assurer le programme prévu dans les matières scientifiques, artistiques ou professionnelles.

Par conséquent, nous demandons à la Présidente de la Région de présenter un état transparent du parc informatique des lycées et un plan de rénovation de ce dernier.

**La Présidente du groupe :**



Séance plénière du 20 septembre 2023

**CR 2023-032 : Dotation globale de fonctionnement des établissements scolaires publics pour 2024 - dotation de fonctionnement spécifique contrôles techniques obligatoires et contrats d'entretien obligatoires (cto ceo) pour 2024**

## AMENDEMENT

L'article 3 est ainsi modifié :

*Approuve l'attribution à l'ensemble des établissements d'une mesure corrective exceptionnelle de l'inflation représentant 3,7% 5% de la dotation globale de fonctionnement de chaque établissement en 2024.*

### Exposé des motifs :

L'inflation, avec ses répercussions directes sur le coût de la vie, influence inévitablement le fonctionnement des établissements. Les données fournies par l'Insee révèlent une hausse significative des prix à la consommation pour l'année 2022, s'élevant en moyenne annuelle à 5,2%. De plus, les prévisions pour 2023 anticipent une inflation similaire, avec une moyenne annuelle de 5,0%. Face à cette réalité économique, il est impératif pour la Région d'adapter sa majoration en conséquence.

C'est pourquoi le groupe RN-IDF appelle la région à calibrer sa majoration sur la base de ces chiffres, reflétant ainsi fidèlement la réalité inflationniste. Cette initiative traduit notre détermination à soutenir de manière efficace les établissements face au contexte économique actuel extrêmement difficile.



Wallerand de Saint Just

**Conseil régional**

Socialiste, Écologiste et Radical

Pôle Écologiste

La France Insoumise et Apparentés

Gauche Communiste, Écologiste et Citoyenne

**CONSEIL RÉGIONAL DU 20 SEPTEMBRE 2023**

**Rapport n° CR 2023-032 : DOTATION GLOBALE DE FONCTIONNEMENT DES  
ÉTABLISSEMENTS SCOLAIRES PUBLICS POUR 2024 DOTATION DE FONCTIONNEMENT  
SPÉCIFIQUE CONTRÔLES TECHNIQUES OBLIGATOIRES ET CONTRATS D'ENTRETIEN  
OBLIGATOIRES (CTO CEO) POUR 2024**

**POUR UNE DGFL TRANSPARENTE**

**Un article est ajouté à la délibération et rédigé comme suit :**

L'exécutif régional fournira aux élus régionaux le montant de la DGFL des lycées 2023 et 2024 calculée sur l'ancien barème, ainsi que les données intermédiaires de la DGFL 2023 et 2024 sur le nouveau barème.

**Exposé des motifs de l'amendement :**

Depuis plus de deux ans, le règlement d'intervention pour le calcul de la Dotation Globale de Fonctionnement des Lycées (DGFL) a évolué. Ce nouveau barème ne permet pas aux élus régionaux de connaître le montant exacts pour chaque dépense engagée, puisque les données intermédiaires ne sont pas présentes dans le rapport. De plus, le référentiel ayant intégralement changé, il nous est impossible de vérifier l'exactitude des données avancées par l'exécutif régional, et donc d'une hausse globale de l'ensemble de la DGFL par lycées.

La Région, dont les lycées constituent l'une des principales compétences, a le devoir d'être exemplaire et transparente et l'exécutif doit permettre à l'ensemble des élus de disposer de tous les documents et éléments sur lesquels il s'appuie pour procéder à sa prise de décision et à l'élaboration de ses rapports et délibérations.

L'année dernière, tous les élus de gauche et écologistes avaient déjà demandé que l'ensemble des données intermédiaires leurs soient transmis.

Bien qu'ayant vu nos demandes précédentes rejetées, nous la renouvelons pour la DGFL 2023 et 2024.



**Jonathan Kienzlen**  
**Président**  
Groupe Socialiste,  
Écologiste et Radical



**Ghislaine Senéé**  
**Présidente**  
Pôle Écologiste



**Céline Malaisé**  
**Présidente**  
Gauche Communiste  
Écologiste et Citoyenne



**Vianney ORJEBIN**  
**Président**  
La France Insoumise  
et Apparentées

**Conseil régional**  
Groupe Socialiste, Ecogiste et Radical

## CONSEIL RÉGIONAL DU 20 SEPTEMBRE 2023

### Rapport n° CR 2023-032 : DOTATION GLOBALE DE FONCTIONNEMENT DES ÉTABLISSEMENTS SCOLAIRES PUBLICS POUR 2024 - DOTATION DE FONCTIONNEMENT SPÉCIFIQUE CONTRÔLES TECHNIQUES OBLIGATOIRES ET CONTRATS D'ENTRETIEN OBLIGATOIRES (CTO CEO) POUR 2024

### DÉVELOPPER DES UNITÉS D'ENSEIGNEMENT EN LYCÉE POUR DES ADOLESCENTS PORTEURS DE TSA

Un article est ajouté à la délibération et rédigé ainsi :

La Région s'engage à solliciter le ministère de l'Éducation Nationale, le ministère en charge des personnes handicapées, les Académies de Versailles, Créteil et Paris, l'ARS d'Île-de-France, ainsi que la Délégation Interministérielle en charge de la Stratégie Nationale Autisme et TND pour développer des Unités d'Enseignement Autisme dans des lycées franciliens, telle que l'Unité d'Enseignement implantée au lycée Honoré de Balzac, à Paris 17<sup>ème</sup>, qui a ouvert en janvier 2016. La Région sera pilote de ce déploiement.

#### Exposé des motifs de l'amendement :

Cette Unité d'Enseignement Lycée Autisme a été créée à l'initiative de la mère d'un adolescent, maintenant jeune adulte, porteur d'un trouble du spectre autistique, Marie ROUSSEAU, Présidente de l'association La Cour des Grands 75.

Elle a pu être créée et implantée au Lycée Balzac (17<sup>ème</sup>) grâce au soutien de l'État, de la Région et du Rectorat de Paris. Elle bénéficie d'un financement ARS et est rattachée à un Sessad de l'AFG Autisme qui la gère.

Cette Unité accueille actuellement six élèves à partir de 14 ans.

Si des ULIS TSA Lycée ont été créés en France, comme à Angers (49), Clermont-Ferrand (63), Lyon (69), Grand Couronne (76), Niort (79) et Poitiers (86), cela reste très insuffisant au regard du nombre de jeunes sans solution de scolarisation en milieu ordinaire et sans accompagnement médico-social.

L'association « La Cour des Grands 75 », à l'origine de cette première U.E.L.A. francilienne et de son concept inclusif, fut créée en 2013, parce que le fils de Marie ROUSSEAU s'est retrouvé sans solution de scolarisation en milieu ordinaire à l'adolescence et contraint à rester à son domicile. Ce n'est pas le seul adolescent et ce ne sera pas le dernier si rien ne se fait au niveau des pouvoirs publics, parce que le besoin reste important pour un grand nombre.

Sept ans après l'ouverture de cette UE, le constat est positif : les élèves accueillis ont pu bénéficier d'un enseignement adapté et individualisé au sein du lycée Balzac grâce à la présence d'un enseignant à temps plein, et être accompagnés au quotidien par une équipe médico-sociale. Cette initiative a favorisé leur inclusion via les échanges et activités régulières avec les lycéens ainsi sensibilisés aux TSA, échanges bénéfiques pour tous, répondant à l'enjeu sociétal inclusif initial.

Notre groupe souhaite que la Région soit force de proposition et moteur auprès de l'État, des rectorats, de la DIA et de l'ARS pour que se développent d'autres UELA en Région Ile-de-France et être ainsi pionnière en la matière.

**Le Président du groupe :**



Jonathan KIENZLEN  
Président du groupe



Conseil régional

La France Insoumise et apparentés

Pôle Écologiste

Socialiste, Écologiste et Radical

Gauche Communiste, Écologiste et Citoyenne

## CONSEIL RÉGIONAL DU 20 SEPTEMBRE 2023

Rapport n° CR 2023-032 :

**DOTATION GLOBALE DE FONCTIONNEMENT DES ÉTABLISSEMENTS SCOLAIRES PUBLICS  
POUR 2024 - DOTATION DE FONCTIONNEMENT SPÉCIFIQUE CONTRÔLES TECHNIQUES  
OBLIGATOIRES ET CONTRATS D'ENTRETIEN OBLIGATOIRES (CTO CEO) POUR 2024**

### Texte de l'amendement :

*L'article 3 de la présente délibération est modifié comme suit :*

« Approuve l'attribution à l'ensemble des établissements d'une mesure corrective exceptionnelle de l'inflation représentant **3,7%** **5,6%** de la dotation globale de fonctionnement de chaque établissement en 2024.»

### Exposé des motifs :

#### **PAS DE MAJORIZATION DE LA DGFL INFÉRIEURE À L'INFLATION RÉELLE**

Principal dispositif de financement régional des EPLE, la dotation globale de fonctionnement (DGFL) pour chaque établissement francilien est votée annuellement par l'assemblée plénière du Conseil régional.

Dorénavant basée sur un nouveau modèle de calcul, cette dotation 2024 fait suite à une année au cours de laquelle la DGFL s'est vue imposer une mesure d'écrêttement impactant les fonds de roulement dont disposaient chaque établissement. Cette diminution de la DGFL a alors atteint 30% en moyenne pour les lycées franciliens. Elle a notamment touché sept lycées sur dix en Seine-Saint-Denis.

Si la suppression de la mesure d'écrêttement pour cette année est bienvenue, les dégâts entraînés dans le financement des lycées rendent nécessaire le fait que la nouvelle dotation suive correctement les indices de l'inflation, qui pèse fortement sur le montant des dépenses des établissements.

L'exécutif régional propose une majoration de la dotation de 3,7%, un « indice moyen d'inflation ». Il indique avoir été calculé en prenant en compte l'intégralité des catégories de dépenses directement supportées par les établissements, pondérées par la hausse des prix INSEE pour chacune de ces catégories. Sans davantage de précisions fournies, la méthode reste floue et basée sur des comptes financiers de l'année 2021.

À défaut de transparence, et pour fournir réellement aux lycées franciliens la capacité à faire face à la situation inflationniste, nous préconisons une majoration de la dotation, non pas de 3,7%, mais de 4,9%, en se basant sur l'inflation moyenne calculée par l'INSEE pour les 12 derniers mois. À cela devront être ajoutés 0,64% de hausse afin de suivre l'évolution des effectifs lycéens soit une majoration totale de 5,6%. Au regard des baisses de l'année précédente imposées par les mesures d'écrêttement, cette nouvelle majoration nous semble être un minimum à devoir aux lycées franciliens.

**Vianney ORJEBIN**  
Président du groupe LFI-A



**Ghislaine SENÉE**  
Présidente du groupe Pôle  
Ecologiste



**Jonathan KIENZLEN**  
Président du groupe SER



**Céline MALAISE**  
Présidente du groupe GCEC





Conseil régional

La France Insoumise et apparentés

## CONSEIL RÉGIONAL DU 20 SEPTEMBRE 2023

Rapport n° CR 2023-032 :

**DOTATION GLOBALE DE FONCTIONNEMENT DES ÉTABLISSEMENTS SCOLAIRES PUBLICS  
POUR 2024 - DOTATION DE FONCTIONNEMENT SPÉCIFIQUE CONTRÔLES TECHNIQUES  
OBLIGATOIRES ET CONTRATS D'ENTRETIEN OBLIGATOIRES (CTO CEO) POUR 2024**

### Texte de l'amendement :

*Un article additionnel rédigé comme suit est ajouté à la présente délibération :*

« Mandate la présidente du Conseil régional pour ajouter un nouveau poste de dépense pour les lycées financé intégralement par une hausse de la DGFL attribuée et visant à fournir aux lycéen·nes l'intégralité des fournitures scolaires qui leur sont nécessaires à chaque rentrée scolaire. »

### Exposé des motifs :

#### LA VÉRITABLE SCOLARITÉ GRATUITE PASSERA PAR LA GRATUITÉ DES FOURNITURES SCOLAIRES

Alors que l'inflation générale continue de pilonner le pouvoir d'achat des Français·es et des Franciliens·nes, en particulier sur les tarifs pratiqués par les fournisseurs d'énergie ou les prix de l'alimentaire, ce sont des millions de familles qui, chaque année, sont dans l'obligation de s'acquitter du prix des fournitures scolaires pour leurs enfants.

Un poste de dépense incontournable qui n'échappe pas, lui non plus, au problème de l'inflation. En effet, selon l'étude annuelle de la Confédération syndicale des familles (CSF), sur la seule comparaison de l'année 2023 à l'année 2022, on note une hausse des prix de 11% sur les fournitures scolaires.

Parmi l'ensemble des fournitures scolaires étudiées, 4 des 5 produits les plus inflationnistes sont à base de papier. Ainsi, les feuilles à carreaux sont plus chères d'environ 30 % sur 1 an (feuilles simples +34 % ; copies doubles +29 % ; cahiers grand format +22 % ; petit cahier +17 %). La cotation du plastique aussi a un impact avec, par exemple, le prix d'une équerre en hausse de 19%.

Au global, le coût moyen d'une liste complète de fournitures à la rentrée 2023 subit une hausse de 23% pour un élève en école primaire, de 3,5% pour un collégien et de 3,1% pour un lycéen. Si l'inflation est la moins forte pour les lycéens, il s'agit tout de même encore du panier de fournitures au prix le plus élevé en valeur absolue (427 euros contre 233 euros pour un élève d'école primaire).

Face à cela, la maigre revalorisation de 5,6% de l'Allocation de rentrée scolaire (ARS) se montre insuffisante. Pourtant, si nous souhaitons réellement réclamer la gratuité de l'éducation en France, il est plus que pertinent, et désormais urgent dans ce contexte de crise inflationniste, de poser la question de la gratuité totale des fournitures scolaires, en plus de celle de la cantine. Certains pays ont déjà intégré ce modèle, comme la Suède.

Aussi, certaines communes françaises plus ou moins grandes ont décidé de saisir le problème à bras le corps en offrant les fournitures scolaires aux élèves de leurs écoles primaires, dont la gestion relève de leurs compétences : Fontenay-sous-Bois, Marseille, Lille, Roubaix, Arras, Liévin...

La région Île-de-France s'honoreraut alors à leur emboîter le pas en se dirigeant vers une gratuité totale des fournitures scolaires de ses lycéens.

**Le Président du groupe :**  
**Vianney ORJEBIN**

A handwritten signature consisting of several intersecting black lines forming a stylized 'X' or 'V' shape.

# Amendement

N° 031



Conseil régional

La France Insoumise et apparentés

Pôle Écologiste

Socialiste, Écologiste et Radical

Gauche Communiste, Écologiste et Citoyenne

## CONSEIL RÉGIONAL DU 20 SEPTEMBRE 2023

Rapport n° CR 2023-032 :

**DOTATION GLOBALE DE FONCTIONNEMENT DES ÉTABLISSEMENTS SCOLAIRES PUBLICS  
POUR 2024 - DOTATION DE FONCTIONNEMENT SPÉCIFIQUE CONTRÔLES TECHNIQUES  
OBLIGATOIRES ET CONTRATS D'ENTRETIEN OBLIGATOIRES (CTO CEO) POUR 2024**

### Texte de l'amendement :

*Un article additionnel est ajouté à la délibération :*

“Le Conseil régional mandate la Présidente pour que le projet de construction d'un nouveau lycée à Colombes, dans le quartier des Fossés-Jean, soit intégré au plan d'urgence pour les lycées franciliens de novembre”.

### Exposé des motifs :

#### **LYCÉES À COLOMBES : VALÉRIE PÉCRESSE DOIT TENIR SES ENGAGEMENTS**

En juin 2018, Valérie Pécresse confirmait à Nicole Goueta, alors Maire de Colombes, le projet de construction d'un nouveau lycée d'enseignement général dans le quartier politique de la ville des Fossés-Jean. Le nouvel établissement, qui devait être livré pour 2024, avait vocation à répondre à la saturation des 3 lycées publics (un lycée général et deux lycées professionnels) que compte actuellement cette ville de près de 90 000 habitants. La Présidente de région indiquait alors avoir choisi Colombes “car c'est une ville lancée dans une grande dynamique de rénovation urbaine, avec 10 000 nouveaux habitants attendus d'ici 2024”.

Suite aux engagements de l'exécutif régional, la municipalité s'est livrée à l'achat, pour près de 7,7 millions d'euros, de plus de 10 000 m<sup>2</sup> de terrain à disposition du Conseil régional pour la construction dudit lycée. Du côté de l'exécutif, c'est près de 7 millions d'euros qui ont été engagés pour la réalisation d'études de préfiguration.

Quelle ne fut pas la surprise des Colombiens et Altoséquanais lorsqu'ils apprenaient le rétropédalage sans aucune justification sérieuse de Valérie Pécresse et de sa majorité.

Plus de 15 millions d'euros d'argent public gaspillés, sur-saturation des classes, transferts d'effectifs vers des lycées situés à distance de la Ville et rupture de la confiance en la parole publique. La galère va donc continuer pour les nombreuses familles et élèves du territoire.

Le territoire fait front contre ce reniement de Valérie Pécresse comme en témoignent les nombreux soutiens politiques (LFI, PS, EELV, PCF, Génération.S, les Motivé.e.s) et syndicales (FCPE, SNES-FSU 92, CGT Educ 92, SNUipp 92, FSU 92).

Par cet amendement, nous demandons au Conseil régional de respecter son engagement de 2018 et de remettre à l'ordre du jour le projet de construction d'un lycée dans le quartier de Fossés-Jean de Colombes.

**Vianney ORJEBIN**  
Président du groupe LFI-A



**Ghislaine SENÉE**  
Présidente du groupe Pôle  
Ecologiste



**Jonathan KIENZLEN**  
Président du groupe SER



**Céline MALAISÉ**  
Présidente du groupe GCEC



# Amendement

N° 032



Conseil régional

La France Insoumise et apparentés

## CONSEIL RÉGIONAL DU 20 SEPTEMBRE 2023

Rapport n° CR 2023-032 :

### DOTATION GLOBALE DE FONCTIONNEMENT DES ÉTABLISSEMENTS SCOLAIRES PUBLICS POUR 2024 - DOTATION DE FONCTIONNEMENT SPÉCIFIQUE CONTRÔLES TECHNIQUES OBLIGATOIRES ET CONTRATS D'ENTRETIEN OBLIGATOIRES (CTO CEO) POUR 2024

#### Texte de l'amendement :

Un article est ajouté à la présente délibération :

« Décide de revenir à la raison et donne au lycée « Georges Brassens », sis – Avenue le Foll - 94290 – Villeneuve-le-Roi, UAI 0940743X, le nom de “Lycée Angela Davis »

#### Exposé des motifs :

#### **NON A LA CANCEL CULTURE DE DROITE : LE LYCÉE ANGELA DAVIS VIVRA !**

Lors de la précédente commission permanente du 29 mars 2023, l'exécutif régional a tenu à renommer le lycée « Angela Davis » de Saint-Denis en lycée « Rosa Parks » avant de se rétracter pour solliciter publiquement l'avis du ministre de l'Éducation Nationale, Pap Ndiaye. Nous avions tenu à dénoncer cette manœuvre politique de Valérie Pécresse qui visait à créer une polémique médiatique, quitte à accorder du crédit aux idées de l'extrême-droite.

La droite régionale et le Rassemblement National avaient alors pu, lors de cette séance, dérouler le même argumentaire sabrant la militante pour les droits humains, Angela Davis, en faisant feu de tout bois sur les paniques morales qui savent si bien agiter leur camp politique. Sans doute acculé médiatiquement et fragmenté par la séquence sociale sur la réforme des retraites, celui-ci tenait à resserrer les rangs autour de leurs sujets de diversion de prédilection.

Depuis, le précédent ministre de l'Éducation Nationale, Pap Ndiaye, avait opposé une fin de non-recevoir à la demande formulée par Valérie Pécresse. C'est pourquoi cette dernière a entériné, par un vote lors de la commission permanente du 5 juillet 2023, la décision de modifier le nom du lycée.

Et bien que nous tenons également à honorer le nom de Rosa Parks, un nom que cette droite n'aurait probablement pas célébré à l'époque concernée par ailleurs, nous tenons aussi à défendre celui d'Angela Davis choisi par la communauté éducative du lycée concerné, pour défendre la militante et son héritage, et pour souligner le passage en force de la présidente de région.

Le Président du groupe :  
**Vianney ORJEBIN**

Conseil régional  
Groupe Gauche Communiste, Écologiste et Citoyenne

## SÉANCE PLÉNIÈRE DU 20 SEPTEMBRE 2023

### Rapport n° CR 2023-032

**Dotation globale de fonctionnement des établissements scolaires publics pour 2024**

**Dotation de fonctionnement spécifique contrôles techniques obligatoires et contrats d'entretien obligatoires (CTO CEO) pour 2024**

#### Texte de l'amendement :

Après le premier paragraphe, l'article 3 de la délibération est complété en ces termes :

“La part de la dotation globale de fonctionnement non-notifiée à 332 lycées publics d'Ile-de-France en 2023, au titre du dispositif prévu par l'article 1 de la délibération n° CR 2022-045 du 22 septembre 2022, est intégralement restituée aux établissements concernés.

Cette restitution s'effectuera dès le versement du premier acompte de la dotation globale de fonctionnement 2024, soit un abondement exceptionnel total de 16 millions d'euros de la dotation globale de fonctionnement pour 2024.

L'action DGFL lycées publics est abondée de 16 millions d'euros en AE et CP.

Le présent amendement est gagé au chapitre 930 Administration générale, 02 Services généraux, 020 Administration générale, 020 Administration générale de la collectivité, Programme Frais de fonctionnement administratif et de l'entité, action « Loyers et charges locatives ».

#### Exposé des motifs :

### **PONCTIONS SUR LES FONDS DE ROULEMENT DES LYCÉES PUBLICS : L'EXÉCUTIF ABANDONNE ENFIN CETTE MESURE INIQUE ET DOIT RÉPARER LES DÉGÂTS CAUSÉS**

Le 22 septembre 2022, la majorité régionale adoptait une baisse historique du montant de la dotation globale de fonctionnement versée aux lycées publics d'Ile-de-France ainsi qu'un mécanisme visant à réduire les fonds de roulement des établissements.

Ce mécanisme, non-concerté et avec un effet rétroactif au 11 juillet 2022, a suscité une très vive émotion et opposition des groupes de gauche et écologistes, de la quasi-totalité des membres du Conseil Inter Académique de l'Education Nationale et des communautés éducatives dans leur ensemble.

Devant cette opposition, les conséquences néfastes et publiquement désastreuses de cette mesure « de gestion » brutale et technocratique, l'exécutif régional fait le choix d'abandonner cette ponction pour le calcul du montant de la dotation globale de fonctionnement versée aux établissements en 2024.

Toutefois, l'exécutif régional ne prévoit aucune mesure corrective après cette coupe historique qui a réduit les marges de manœuvre budgétaires de 322 lycées publics sur 469 (et à épargner tous les lycées privés sous contrat). Cette réduction des fonds de roulement intervient dans un contexte d'inflation constante et durable, sans revalorisation à due proportion de la dotation globale de fonctionnement versée par la Région ce qui engendre, en euros constants, une réduction supplémentaire des marges de manœuvre des établissements.

Face à cette réalité, il est de la responsabilité de l'exécutif de réparer ses erreurs et d'annuler les effets néfastes du « prélèvement » sur les fonds de roulement des lycées publics en restituant les montants non-versés en 2023 par rapport au montant calculé de la dotation par établissement, soit près de 16 millions d'euros, par la Région au détriment des 322 établissements ponctionnés (détail dans le tableau ci-dessous).

| PATRONYME                 | COMMUNE            | TYPE LYCEE | DGFL 2022 | DGFL 2023 CALCULEE | DGFL 2023 NOTIFIEE | EVOLUTION DGFL 2022 2023 | DGFL NETTE 2024 | DOTATION INTERNAT 2024 | TOTAL   |
|---------------------------|--------------------|------------|-----------|--------------------|--------------------|--------------------------|-----------------|------------------------|---------|
| LOUISE-WEISS              | ACHERES            | LPO        | 98 357    | 102 490            | 75 967             | -22 390                  | 114 087         |                        |         |
| MAXIMILIEN-PERRET         | ALFORTVILLE        | LPO        | 256 950   | 267 748            | 267 748            | 10 798                   | 280 132         |                        |         |
| DESCARTES                 | ANTONY             | LGT        | 146 192   | 151 371            | 75 686             | -70 506                  | 160 043         |                        |         |
| THÉODORE-MONOD            | ANTONY             | LP         | 207 292   | 209 649            | 203 948            | -3 344                   | 210 599         |                        |         |
| JULIE-VICTOIRE-DAUBIÉ     | ARGENTEUIL         | LGT        | 117 716   | 122 663            | 122 663            | 4 947                    | 128 581         |                        |         |
| JEAN-JAURÈS               | ARGENTEUIL         | LPO        | 364 736   | 369 472            | 224 090            | -140 646                 | 366 568         | 49 394                 | 415 962 |
| GEORGES-BRAQUE            | ARGENTEUIL         | LPO        | 241 194   | 243 937            | 243 937            | 2 743                    | 245 043         |                        |         |
| FERNAND-ET-NADIA-LÉGER    | ARGENTEUIL         | LPO        | 195 768   | 200 876            | 200 876            | 5 108                    | 204 721         |                        |         |
| VIRGINIA-HENDERSON        | ARNOUVILLE         | LP         | 118 701   | 120 051            | 120 051            | 1 350                    | 120 595         |                        |         |
| PAUL-BELMONDO             | ARPAGON            | LP         | 115 990   | 120 588            | 60 294             | -55 696                  | 128 121         |                        |         |
| RENÉ-CASSIN               | ARPAGON            | LGT        | 161 299   | 163 134            | 141 193            | -20 106                  | 163 961         |                        |         |
| EDMOND-MICHELET           | ARPAGON            | LGT        | 159 684   | 161 501            | 161 501            | 1 817                    | 164 609         |                        |         |
| AUGUSTE-RENOIR            | ASNIERES-SUR-SEINE | LGT        | 108 871   | 113 446            | 56 723             | -52 148                  | 125 226         |                        |         |
| PRONY (DE)                | ASNIERES-SUR-SEINE | LPO        | 116 625   | 121 526            | 121 526            | 4 901                    | 134 613         |                        |         |
| MARTIN-LUTHER-KING        | ASNIERES-SUR-SEINE | EREA       | 88 128    | 89 130             | 77 130             | -10 998                  | 89 534          |                        |         |
| MARCEL-PAGNOL             | ATHIS-MONS         | LGT        | 202 759   | 205 066            | 110 379            | -92 380                  | 205 995         |                        |         |
| CLÉMENT-ADER              | ATHIS-MONS         | LPO        | 157 391   | 164 005            | 164 005            | 6 614                    | 176 928         |                        |         |
| VINCENT-VAN-GOGH          | AUBERGENVILLE      | LPO        | 161 758   | 163 598            | 154 040            | -7 718                   | 164 339         |                        |         |
| HENRI-WALLON              | AUBERVILLIERS      | LGT        | 166 557   | 168 451            | 168 451            | 1 894                    | 169 214         |                        |         |
| LE-CORBUSIER              | AUBERVILLIERS      | LGT        | 259 863   | 262 818            | 262 818            | 2 955                    | 264 009         |                        |         |
| JEAN-PIERRE-TIMBAUD       | AUBERVILLIERS      | LP         | 183 065   | 190 758            | 168 866            | -14 199                  | 213 695         |                        |         |
| ALEMBERT (D')             | AUBERVILLIERS      | LPO        | 121 751   | 123 136            | 123 136            | 1 385                    | 123 694         |                        |         |
| JEAN-ZAY                  | AULNAY-SOUS-BOIS   | LGT        | 217 415   | 219 888            | 210 895            | -6 520                   | 220 884         |                        |         |
| VOILLAUME                 | AULNAY-SOUS-BOIS   | LGT        | 395 125   | 399 620            | 363 290            | -31 835                  | 396 198         | 5 200                  | 401 398 |
| VOILLAUME (PROFESSIONNEL) | AULNAY-SOUS-BOIS   | LP         | 99 637    | 101 878            | 67 414             | -32 223                  | 102 458         |                        |         |
| URUGUAY-FRANCE            | AVON               | LPO        | 305 411   | 314 112            | 273 959            | -31 452                  | 282 327         | 41 052                 | 323 379 |
| LÉONARD-DE-VINCI          | BAGNEUX            | LP         | 86 651    | 90 292             | 90 292             | 3 641                    | 102 100         |                        |         |
| EUGÈNE-HÉNAFF             | BAGNOLET           | LPO        | 223 515   | 232 097            | 116 048            | -107 467                 | 244 087         |                        |         |
| FRANCOISE-DOLTO           | BEAUMONT-SUR-OISE  | EREA       | 130 423   | 135 331            | 118 556            | -11 867                  | 85 162          | 55 055                 | 140 217 |
| EVARISTE-GALOIS           | BEAUMONT-SUR-OISE  | LPO        | 179 815   | 187 372            | 177 177            | -2 638                   | 204 059         |                        |         |
| BEZONS (DE)               | BEZONS             | LPO        | 169 809   | 210 426            | 210 426            | 40 617                   | 172 127         | 41 927                 | 214 054 |
| ALFRED-COSTES             | BOBIGNY            | LP         | 149 333   | 155 608            | 77 804             | -71 529                  | 163 606         |                        |         |
| LOUISE-MICHEL             | BOBIGNY            | LGT        | 186 065   | 188 181            | 188 181            | 2 116                    | 189 034         |                        |         |
| ANDRE-SABATIER            | BOBIGNY            | LPO        | 149 553   | 151 398            | 125 234            | -24 319                  | 152 329         |                        |         |

|                            |                      |        |         |         |         |          |         |        |         |
|----------------------------|----------------------|--------|---------|---------|---------|----------|---------|--------|---------|
| ALBERT-CAMUS               | BOIS-COLOMBES        | LGT    | 150 034 | 151 740 | 125 788 | -24 246  | 152 428 |        |         |
| DANIEL-BALAVOINE           | BOIS-COLOMBES        | LP     | 133 252 | 134 768 | 67 384  | -65 868  | 91 036  |        |         |
| FRANCOIS-TRUFFAUT          | BONDOUNFLE           | LPO    | 131 424 | 136 947 | 132 800 | 1 376    | 154 690 |        |         |
| JEAN-RENOIR                | BONDY                | LGT    | 204 669 | 206 997 | 182 176 | -22 493  | 207 935 |        |         |
| MADELEINE-VIONNET          | BONDY                | LP     | 119 292 | 120 649 | 60 325  | -58 967  | 121 196 |        |         |
| LEO-LAGRANGE               | BONDY                | LPO    | 84 819  | 85 784  | 42 892  | -41 927  | 86 173  |        |         |
| STENDHAL                   | BONNEUIL-SUR-MARNE   | EREA   | 150 760 | 152 475 | 86 207  | -64 553  | 113 322 | 41 290 | 154 612 |
| JACQUES-PÉRVERT            | BOULOGNE-BILLANCOURT | LGT    | 176 554 | 178 562 | 89 281  | -87 273  | 179 371 |        |         |
| ETIENNE-JULES-MAREY        | BOULOGNE-BILLANCOURT | LPO    | 125 851 | 129 743 | 64 872  | -60 979  | 133 739 |        |         |
| SIMONE-VEIL                | BOULOGNE-BILLANCOURT | LGT    | 99 588  | 100 720 | 85 600  | -13 988  | 101 177 |        |         |
| JEAN-PIERRE-TIMBAUD        | BRETIGNY-SUR-ORGE    | LPO    | 335 987 | 350 106 | 350 106 | 14 119   | 342 218 | 51 990 | 394 208 |
| BOUGAINVILLE               | BRIE-COMTE-ROBERT    | LEGTPA | 238 506 | 248 528 | 248 528 | 10 022   | 206 702 | 63 420 | 270 122 |
| BLAISE-PASCAL              | BRIE-COMTE-ROBERT    | LPO    | 137 682 | 139 248 | 139 248 | 1 566    | 139 879 |        |         |
| TALMA                      | BRUNOY               | LGT    | 132 237 | 134 849 | 134 849 | 2 612    | 138 242 |        |         |
| LYCEE FRANCO-ALLEMAND      | BUC                  | LG     | 43 102  | 44 914  | 44 914  | 1 812    | 58 962  |        |         |
| MARTIN-LUTHER-KING         | BUSSY-SAINT-GEORGES  | LGT    | 156 202 | 157 979 | 118 630 | -37 572  | 158 695 |        |         |
| Lycée Polyvalent de Cachan | CACHAN               | LPO    | 564 657 | 571 080 | 523 413 | -41 244  | 573 667 |        |         |
| PIERRES-VIVES (LES)        | CARRIERES-SUR-SEINE  | LPO    | 161 286 | 163 121 | 81 561  | -79 725  | 163 860 |        |         |
| GALILÉE                    | CERGY                | LGT    | 167 315 | 169 218 | 127 262 | -40 053  | 180 070 |        |         |
| JULES-VERNE                | CERGY                | LPO    | 188 762 | 191 701 | 95 850  | -92 912  | 193 993 |        |         |
| ALEXANDRE-DENIS            | CERNY                | LP     | 318 035 | 331 400 | 331 400 | 13 365   | 305 817 | 51 555 | 357 372 |
| SONIA-DELAUNAY             | CESSON               | LPO    | 95 717  | 97 897  | 97 897  | 2 180    | 99 671  |        |         |
| BRETONNIÈRE (LA)           | CHAilly-EN-BRIE      | LEGTPA | 135 720 | 141 424 | 141 424 | 5 704    | 158 572 | 13 845 | 172 417 |
| LEOPOLD-BELLAN             | CHAMIGNY             | EREA   | 155 779 | 162 325 | 150 282 | -5 497   | 139 220 | 40 637 | 179 857 |
| LAFAYETTE                  | CHAMPAGNE-SUR-SEINE  | LPO    | 403 250 | 420 196 | 219 709 | -183 541 | 392 007 | 63 284 | 455 291 |
| LOUISE-MICHEL              | CHAMPIGNY-SUR-MARNE  | LPO    | 164 602 | 168 545 | 84 272  | -80 330  | 169 948 |        |         |
| LANGEVIN-WALLON            | CHAMPIGNY-SUR-MARNE  | LPO    | 250 904 | 254 969 | 127 484 | -123 420 | 256 762 |        |         |
| GABRIEL-PÉRI               | CHAMPIGNY-SUR-MARNE  | LP     | 125 073 | 127 765 | 86 937  | -38 136  | 129 617 |        |         |
| MARX-DORMOY                | CHAMPIGNY-SUR-MARNE  | LPO    | 189 206 | 191 358 | 105 756 | -83 450  | 192 225 |        |         |
| RENE-DESCARTES             | CHAMPS-SUR-MARNE     | LPO    | 99 195  | 100 323 | 100 323 | 1 128    | 102 021 |        |         |
| ROBERT-SCHUMAN             | CHARENTON-LE-PONT    | LPO    | 86 040  | 88 681  | 52 769  | -33 271  | 92 611  |        |         |
| VEXIN (DU)                 | CHARS                | LP     | 102 966 | 104 137 | 104 137 | 1 171    | 104 609 |        |         |
| EMMANUEL-MOUNIER           | CHATENAY-MALABRY     | LGT    | 147 543 | 153 743 | 76 871  | -70 672  | 161 168 |        |         |
| JEAN-JAURÈS                | CHATENAY-MALABRY     | LPO    | 207 773 | 216 504 | 112 423 | -95 350  | 229 296 |        |         |

|                                      |                          |      |         |         |         |                 |         |        |         |
|--------------------------------------|--------------------------|------|---------|---------|---------|-----------------|---------|--------|---------|
| GASTON-BACHELARD                     | CHELLES                  | LGT  | 224 902 | 280 437 | 207 485 | <b>-17 417</b>  | 270 385 | 49 062 | 319 447 |
| LOUIS-LUMIÈRE                        | CHELLES                  | LP   | 206 506 | 210 999 | 105 500 | <b>-101 006</b> | 212 945 |        |         |
| JEHAN-DE-CHELLES                     | CHELLES                  | LPO  | 137 831 | 143 623 | 93 518  | <b>-44 313</b>  | 175 586 |        |         |
| SAMUEL-DE-CHAMPLAIN                  | CHENNEVIERES-SUR-MARNE   | LGT  | 329 055 | 342 882 | 342 882 | <b>13 827</b>   | 404 578 |        |         |
| PAULINE-ROLAND                       | CHEVILLY-LARUE           | LPO  | 163 775 | 170 657 | 159 758 | <b>-4 017</b>   | 126 238 | 57 667 | 183 905 |
| JACQUES-BREL                         | CHOISY-LE-ROI            | LPO  | 131 699 | 137 170 | 115 543 | <b>-16 156</b>  | 140 554 |        |         |
| JEAN-MACÉ                            | CHOISY-LE-ROI            | LP   | 108 403 | 109 636 | 54 818  | <b>-53 585</b>  | 110 132 |        |         |
| JACQUES-MONOD                        | CLAMART                  | LGT  | 122 060 | 123 448 | 123 448 | <b>1 388</b>    | 124 576 |        |         |
| CHAMP-DE-CLAYE (LE)                  | CLAYE-SOUILLY            | LP   | 155 239 | 157 005 | 86 580  | <b>-68 659</b>  | 157 716 |        |         |
| NEWTON-ENREA                         | CLICHY                   | LPO  | 324 713 | 330 627 | 249 753 | <b>-74 960</b>  | 293 286 | 53 051 | 346 337 |
| RENÉ-AUFFRAY                         | CLICHY                   | LPO  | 256 509 | 261 124 | 256 964 | <b>455</b>      | 264 870 |        |         |
| ALFRED-NOBEL                         | CLICHY-SOUS-BOIS         | LPO  | 214 211 | 292 826 | 292 826 | <b>78 615</b>   | 223 407 | 75 100 | 298 507 |
| GUY-DE-MAUPASSANT                    | COLOMBES                 | LGT  | 218 213 | 220 695 | 117 820 | <b>-100 393</b> | 221 695 |        |         |
| ANATOLE-FRANCE                       | COLOMBES                 | LPO  | 99 232  | 101 870 | 50 935  | <b>-48 297</b>  | 103 413 |        |         |
| CLAUDE-GARAMONT                      | COLOMBES                 | LPO  | 118 817 | 123 791 | 63 722  | <b>-55 095</b>  | 127 863 |        |         |
| JACQUES-PRéVERT                      | COMBS-LA-VILLE           | LP   | 110 692 | 115 344 | 57 672  | <b>-53 020</b>  | 123 801 |        |         |
| GALILIË                              | COMBS-LA-VILLE           | LGT  | 102 606 | 103 773 | 103 773 | <b>1 167</b>    | 104 243 |        |         |
| BATELLERIE (LA)                      | CONFLANS-SAINTE-HONORINE | ERPD | 133 644 | 135 164 | 88 096  | <b>-45 548</b>  | 105 910 | 30 163 | 136 073 |
| JULES-FERRY                          | CONFLANS-SAINTE-HONORINE | LGT  | 142 064 | 145 421 | 145 421 | <b>3 357</b>    | 149 069 |        |         |
| SIMONE-WEIL                          | CONFLANS-SAINTE-HONORINE | LPO  | 200 044 | 208 451 | 208 451 | <b>8 407</b>    | 175 397 | 7 800  | 183 197 |
| GUÉ-A-TRESMES (DU)                   | CONGIS-SUR-THEROUANNE    | LPO  | 291 175 | 303 411 | 151 705 | <b>-139 470</b> | 288 802 | 61 379 | 350 181 |
| ROBERT-DOISNEAU                      | CORBEIL-ESSONNES         | LPO  | 425 075 | 442 937 | 322 146 | <b>-102 929</b> | 494 181 |        |         |
| LE-CORBUSIER                         | CORMEILLES-EN-PARISIS    | LP   | 166 907 | 173 920 | 95 781  | <b>-71 126</b>  | 164 695 | 41 949 | 206 644 |
| NOUVEAU LYCEE                        | CORMEILLES-EN-PARISIS    | LPO  | 0       | 63 231  | 63 231  | <b>63 231</b>   | 73 596  |        |         |
| JULES-FERRY "Campus de Coulommiers"  | COULOMMIERS              | LPO  | 450 615 | 467 369 | 233 685 | <b>-216 930</b> | 421 075 | 45 569 | 466 644 |
| PAUL-LAPIE                           | COURBEVOIE               | LGT  | 137 726 | 139 293 | 69 647  | <b>-68 079</b>  | 139 924 |        |         |
| PAUL-PAINLEVÉ                        | COURBEVOIE               | LP   | 69 799  | 70 592  | 70 592  | <b>793</b>      | 70 912  |        |         |
| LUCIE-AUBRAC                         | COURBEVOIE               | LG   | 103 778 | 108 139 | 95 826  | <b>-7 952</b>   | 116 502 |        |         |
| ÉCOLE EUROPÉENNE DE PARIS LA DÉFENSE | COURBEVOIE               | LGT  | 0       | 3 775   | 3 775   | <b>3 775</b>    | 4 143   |        |         |
| SAINT-EXUPÉRY                        | CRETEIL                  | LPO  | 268 880 | 271 939 | 271 939 | <b>3 059</b>    | 273 170 |        |         |
| EDOUARD-BRANLY                       | CRETEIL                  | LPO  | 200 678 | 209 111 | 167 482 | <b>-33 196</b>  | 227 182 |        |         |
| LÉON-BLUM                            | CRETEIL                  | LPO  | 154 551 | 161 046 | 116 202 | <b>-38 349</b>  | 174 223 |        |         |
| GUTENBERG                            | CRETEIL                  | LPO  | 198 049 | 201 075 | 201 075 | <b>3 026</b>    | 202 776 |        |         |

|                            |                    |      |         |         |         |          |         |        |         |
|----------------------------|--------------------|------|---------|---------|---------|----------|---------|--------|---------|
| FRÉDÉRIC-JOLIOT-CURIE      | DAMMARIE-LES-LYS   | LPO  | 253 255 | 263 898 | 131 949 | -121 306 | 284 689 |        |         |
| CHARLOTTE-DELBO            | DAMMARTIN-EN-GOËLE | LPO  | 127 326 | 131 922 | 65 961  | -61 365  | 113 256 | 5 200  | 118 456 |
| CAMILLE-SAINT-SAËNS        | DEUIL-LA-BARRE     | LGT  | 136 797 | 142 546 | 138 712 | 1 915    | 158 999 |        |         |
| GEORGE-SAND                | DOMONT             | LPO  | 168 791 | 170 711 | 104 692 | -64 099  | 172 631 |        |         |
| NIKOLA-TESLA               | DOURDAN            | LPO  | 314 840 | 319 817 | 319 817 | 4 977    | 325 924 |        |         |
| EUGÈNE-DELACROIX           | DRANCY             | LPO  | 328 170 | 331 903 | 331 903 | 3 733    | 333 407 |        |         |
| PAUL-LE-ROLLAND            | DRANCY             | LPO  | 104 403 | 108 791 | 105 610 | 1 207    | 116 520 |        |         |
| NADAR                      | DRAVEIL            | LP   | 109 949 | 114 569 | 95 517  | -14 432  | 127 721 |        |         |
| FRANÇOIS-RABELAIS          | DUGNY              | LPO  | 155 654 | 157 909 | 157 909 | 2 255    | 159 846 |        |         |
| LOUIS-ARMAND               | EAUBONNE           | LPO  | 140 130 | 141 724 | 119 733 | -20 397  | 142 366 |        |         |
| GUSTAVE-MONOD              | ENGHien-LES-BAINS  | LPO  | 347 392 | 352 191 | 352 191 | 4 799    | 356 673 |        |         |
| MAURICE-ELIOT              | EPINAY-Sous-SENART | LGT  | 71 967  | 74 992  | 74 992  | 3 025    | 78 264  |        |         |
| JACQUES-FEYDER             | EPINAY-SUR-SEINE   | LGT  | 232 856 | 265 737 | 132 869 | -99 987  | 236 264 | 30 491 | 266 755 |
| LOUISE-MICHEL              | EPINAY-SUR-SEINE   | LP   | 109 539 | 110 786 | 82 833  | -26 706  | 111 288 |        |         |
| AUGUSTE-ESCOFFIER          | ERAGNY             | LP   | 191 647 | 199 700 | 199 700 | 8 053    | 175 750 | 40 906 | 216 656 |
| VAN-GOGH                   | ERMONT             | LGT  | 143 578 | 145 937 | 72 969  | -70 609  | 148 411 |        |         |
| FERDINAND-BUSSON           | ERMONT             | LP   | 148 205 | 154 433 | 154 433 | 6 228    | 155 622 |        |         |
| GUSTAVE-EIFFEL             | ERMONT             | LPO  | 93 468  | 97 397  | 64 671  | -28 797  | 104 298 |        |         |
| GEOFFROY-SAINT-HILAIRE     | ETAMPES            | LPO  | 297 553 | 303 686 | 227 325 | -70 228  | 327 002 | 46 500 | 373 502 |
| NELSON-MANDELA             | ETAMPES            | LP   | 132 195 | 137 715 | 68 858  | -63 337  | 145 783 |        |         |
| CHÂTEAU-DES-COUDRAIES      | ETIOLLES           | LP   | 192 982 | 200 855 | 200 855 | 7 873    | 177 815 | 39 091 | 216 906 |
| PARC-DES-LOGES             | EVRY-COURCOURONNES | LGT  | 208 809 | 217 583 | 108 792 | -100 017 | 241 712 |        |         |
| CHARLES-BAUDELAIRE         | EVRY-COURCOURONNES | LPO  | 175 009 | 178 069 | 178 069 | 3 060    | 179 599 |        |         |
| AUGUSTE-PERRET             | EVRY-COURCOURONNES | LP   | 125 983 | 131 277 | 130 395 | 4 412    | 145 868 |        |         |
| GEORGES-BRASSENS           | EVRY-COURCOURONNES | LPO  | 278 724 | 285 453 | 274 490 | -4 234   | 286 746 |        |         |
| FRANÇOIS-COUPERIN          | FONTAINEBLEAU      | LGT  | 212 230 | 215 486 | 107 743 | -104 487 | 178 818 | 44 118 | 222 936 |
| INTERNATIONAL FRANÇOIS-1ER | FONTAINEBLEAU      | LG   | 188 211 | 192 092 | 192 092 | 3 881    | 139 585 | 51 543 | 191 128 |
| MICHELET                   | FONTENAY-Sous-BOIS | LP   | 138 558 | 140 135 | 70 067  | -68 491  | 140 770 |        |         |
| PABLO-PICASSO              | FONTENAY-Sous-BOIS | LGT  | 125 502 | 130 106 | 65 053  | -60 449  | 130 695 |        |         |
| CHARLES-BAUDELAIRE         | FOSSES             | LPO  | 193 884 | 196 090 | 133 105 | -60 779  | 196 978 |        |         |
| JEAN-MONNET                | FRANCONVILLE       | LPO  | 202 029 | 206 345 | 206 345 | 4 316    | 210 168 |        |         |
| FRÉDÉRIC-MISTRAL           | FRESNES            | LPO  | 168 586 | 173 770 | 173 770 | 5 184    | 184 998 |        |         |
| JEAN-BAPTISTE-CLÉMENT      | GAGNY              | LP   | 104 344 | 106 070 | 68 249  | -36 095  | 106 551 |        |         |
| GUSTAVE-EIFFEL             | GAGNY              | LGT  | 242 801 | 245 562 | 245 562 | 2 761    | 246 675 |        |         |
| JEAN-MONNET                | GARCHES            | EREÀ | 118 834 | 123 828 | 61 914  | -56 920  | 135 277 | 6 500  | 141 777 |
| JACQUES-BREL (EREÀ)        | GARCHES            | EREÀ | 161 328 | 163 163 | 81 582  | -79 746  | 163 902 |        |         |

|                             |                         |      |         |         |         |          |         |         |         |
|-----------------------------|-------------------------|------|---------|---------|---------|----------|---------|---------|---------|
| SIMONE-DE-BEAUVOIR          | GARGES-LES-GONESSE      | LGT  | 177 929 | 179 953 | 164 129 | -13 800  | 180 768 |         |         |
| ARTHUR-RIMBAUD              | GARGES-LES-GONESSE      | LPO  | 165 940 | 172 914 | 122 006 | -43 934  | 182 537 |         |         |
| GALILÉE                     | GENNEVILLIERS           | LPO  | 358 494 | 362 572 | 362 572 | 4 078    | 279 908 | 80 815  | 360723  |
| VAL-DE-BIÈVRE               | GENTILLY                | LP   | 99 284  | 100 413 | 100 413 | 1 129    | 100 868 |         |         |
| VALLÉE-DE-CHEVREUSE (DE LA) | GIF-SUR-YVETTE          | LGT  | 155 848 | 158 295 | 79 147  | -76 701  | 159 012 |         |         |
| RENÉ-CASSIN                 | GONESSE                 | LGT  | 268 967 | 272 027 | 195 494 | -73 473  | 273 259 |         |         |
| ROMAIN-ROLLAND              | GOUSSAINVILLE           | LPO  | 353 122 | 360 112 | 249 976 | -103 146 | 366 875 |         |         |
| HÔTELLERIE-ET-TOURISME      | GUYANCOURT              | LPO  | 255 026 | 265 744 | 265 744 | 10 718   | 226 333 | 46 622  | 272 955 |
| VILLAROY (DE)               | GUYANCOURT              | LGT  | 111 904 | 113 177 | 77 328  | -34 576  | 114 028 |         |         |
| MONTESQUIEU                 | HERBLAY-SUR-SEINE       | LGT  | 127 080 | 128 525 | 120 257 | -6 823   | 129 108 |         |         |
| EUGÈNE-IONESCO              | ISSY-LES-MOULINEAUX     | LPO  | 136 783 | 138 338 | 69 169  | -67 614  | 138 965 |         |         |
| ROMAIN-ROLLAND              | IVRY-SUR-SEINE          | LGT  | 180 016 | 183 719 | 125 195 | -54 821  | 188 574 |         |         |
| FERNAND-LÉGER               | IVRY-SUR-SEINE          | LPO  | 129 237 | 133 868 | 132 251 | 3 014    | 141 002 |         |         |
| HAUTIL (DE L')              | JOUY-LE-MOUTIER         | LPO  | 116 271 | 119 889 | 119 889 | 3 618    | 132 130 |         |         |
| JEAN-MONNET                 | JUVISY-SUR-ORGE         | LP   | 146 972 | 148 643 | 104 713 | -42 259  | 149 317 |         |         |
| HERIOT                      | LA BOISSIERE-ECOLE      | ERPD | 404 224 | 268 267 | 134 134 | -270 090 | 272 205 |         |         |
| CORNEILLE                   | LA CELLE-SAINT-CLOUD    | LPO  | 216 142 | 219 377 | 219 377 | 3 235    | 229 866 |         |         |
| LUCIEN-RENÉ-DUCHESNE        | LA CELLE-SAINT-CLOUD    | LP   | 72 414  | 75 457  | 70 141  | -2 273   | 87 739  |         |         |
| DENIS-PAPIN                 | LA COURNEUVE            | LP   | 116 630 | 121 531 | 121 531 | 4 901    | 134 830 |         |         |
| JACQUES-BREL                | LA COURNEUVE            | LGT  | 167 713 | 169 621 | 151 830 | -15 883  | 170 390 |         |         |
| ARTHUR-RIMBAUD              | LA COURNEUVE            | LP   | 125 118 | 126 541 | 116 095 | -9 023   | 127 115 |         |         |
| SAMUEL-BECKETT              | LA FERTE-SOUS-JOUARRE   | LGT  | 110 387 | 111 643 | 93 483  | -16 904  | 112 149 |         |         |
| TOURNELLE (LA)              | LA GARENNE-COLOMBES     | LP   | 133 122 | 134 698 | 82 369  | -50 753  | 136 564 |         |         |
| JEAN-MONNET                 | LA QUEUE-LES-YVELINES   | LPO  | 152 786 | 154 524 | 102 316 | -50 470  | 155 224 |         |         |
| BENJAMIN-FRANKLIN           | LA ROCHETTE             | LP   | 339 413 | 344 138 | 243 536 | -95 877  | 220 589 | 127 525 | 348 114 |
| ERPD LA-VERRIERE            | LA VERRIERE             | ERPD | 158 312 | 160 940 | 80 470  | -77 842  | 146 248 | 19 410  | 165 658 |
| VAN-DONGEN                  | LAGNY-SUR-MARNE         | LGT  | 154 389 | 156 145 | 78 073  | -76 316  | 156 853 |         |         |
| ARISTIDE-BRIAND             | LE BLANC-MESNIL         | LP   | 145 652 | 147 308 | 106 655 | -38 997  | 148 487 |         |         |
| WOLFGANG-AMADEUS-MOZART     | LE BLANC-MESNIL         | LGT  | 167 056 | 168 956 | 160 963 | -6 093   | 169 721 |         |         |
| JEAN-MOULIN                 | LE BLANC-MESNIL         | LPO  | 156 005 | 162 561 | 81 280  | -74 725  | 169 582 |         |         |
| GERMAINE-TILLION            | LE BOURGET              | LGT  | 138 422 | 139 996 | 97 550  | -40 872  | 140 631 |         |         |
| JEAN-MOULIN                 | LE CHESNAY-ROCQUENCOURT | LP   | 144 280 | 150 343 | 131 695 | -12 585  | 175 000 |         |         |
| DARIUS-MILHAUD              | LE KREMLIN-BICETRE      | LPO  | 283 339 | 290 122 | 258 068 | -25 271  | 296 158 |         |         |
| PIERRE-BROSSOLETTE          | LE KREMLIN-BICETRE      | LPO  | 70 066  | 70 863  | 35 432  | -34 634  | 71 184  |         |         |
| GEORGE-SAND                 | LE MEE-SUR-SEINE        | LGT  | 121 120 | 122 498 | 61 249  | -59 871  | 123 053 |         |         |

|                       |                         |     |         |         |         |          |         |        |         |
|-----------------------|-------------------------|-----|---------|---------|---------|----------|---------|--------|---------|
| PAUL-DOUMER           | LE PERREUX-SUR-MARNE    | LPO | 128 665 | 130 128 | 65 064  | -63 601  | 130 718 |        |         |
| MONTESQUIEU           | LE PLESSIS-ROBINSON     | LPO | 90 563  | 91 593  | 77 779  | -12 784  | 92 008  |        |         |
| ALBERT-SCHWEITZER     | LE RAINCY               | LGT | 198 333 | 203 659 | 203 659 | 5 326    | 208 681 |        |         |
| RENÉ-CASSIN           | LE RAINCY               | LPO | 128 687 | 130 150 | 116 618 | -12 069  | 130 740 |        |         |
| ALAIN                 | LE VESINET              | LGT | 113 823 | 117 693 | 58 847  | -54 976  | 122 237 |        |         |
| PAUL-ROBERT           | LES LILAS               | LPO | 100 080 | 104 285 | 104 285 | 4 205    | 110 998 |        |         |
| FRANCOIS-VILLON       | LES MUREAUX             | LGT | 197 307 | 199 552 | 171 514 | -25 793  | 200 456 |        |         |
| VAUCANSON             | LES MUREAUX             | LPO | 186 444 | 194 279 | 149 537 | -36 907  | 207 856 |        |         |
| CLAUDE-NICOLAS-LEDOUX | LES PAVILLONS-SOUS-BOIS | LP  | 169 220 | 176 330 | 141 015 | -28 205  | 192 664 |        |         |
| ESSOURIAU (DE L')     | LES ULIS                | LPO | 224 213 | 228 434 | 228 434 | 4 221    | 230 521 |        |         |
| LÉONARD-DE-VINCI      | LEVALLOIS-PERRET        | LPO | 276 087 | 279 367 | 279 367 | 3 280    | 280 632 |        |         |
| CONDORCET             | LIMAY                   | LPO | 144 393 | 150 461 | 150 461 | 6 068    | 162 020 |        |         |
| GUILLAUME-BUDÉ        | LIMEIL-BREVANNES        | LPO | 203 754 | 212 316 | 130 562 | -73 192  | 228 537 |        |         |
| JULES-VERNE           | LIMOURS                 | LGT | 114 435 | 115 736 | 115 736 | 1 301    | 116 297 |        |         |
| FRAGONARD             | L'ISLE-ADAM             | LGT | 134 894 | 136 429 | 136 429 | 1 535    | 137 047 |        |         |
| ANDRÉ-BOULLOCHE       | LIVRY-GARGAN            | LGT | 145 743 | 151 867 | 112 996 | -32 747  | 132 559 |        |         |
| HENRI-SELLIER         | LIVRY-GARGAN            | LPO | 178 167 | 180 193 | 178 187 | 20       | 181 010 |        |         |
| EMILY-BRONTË          | LOGNES                  | LGT | 121 402 | 122 783 | 122 783 | 1 381    | 123 340 |        |         |
| JEAN-PERRIN           | LONGJUMEAU              | LP  | 147 637 | 153 841 | 129 972 | -17 665  | 182 534 |        |         |
| JACQUES-PRÉVERT       | LONGJUMEAU              | LGT | 138 091 | 139 661 | 69 831  | -68 260  | 140 294 |        |         |
| CHARLES-DE-GAULLE     | LONGPERRIER             | LPO | 145 953 | 148 504 | 100 923 | -45 030  | 160 274 |        |         |
| GÉRARD-DE-NERVAL      | LUZARCHES               | LGT | 103 846 | 105 027 | 52 514  | -51 332  | 105 503 |        |         |
| LEOPOLD-SÉDAR-SENGHOR | MAGNANVILLE             | LPO | 139 179 | 144 744 | 138 103 | -1 076   | 166 596 |        |         |
| EUGENE-DELACROIX      | MAISONS-ALFORT          | LGT | 147 015 | 150 348 | 150 348 | 3 333    | 152 346 |        |         |
| PAUL-BERT             | MAISONS-ALFORT          | LPO | 119 482 | 124 167 | 81 895  | -37 587  | 129 451 |        |         |
| LOUIS-GIRARD          | MALAKOFF                | LP  | 88 911  | 92 648  | 92 648  | 3 737    | 99 432  |        |         |
| SAINT-EXUPÉRY         | MANTES-LA-JOLIE         | LGT | 255 309 | 258 212 | 176 796 | -78 513  | 260 794 |        |         |
| JEAN-ROSTAND          | MANTES-LA-JOLIE         | LPO | 242 922 | 248 366 | 124 183 | -118 739 | 252 506 |        |         |
| CAMILLE-CLAUDEL       | MANTES-LA-VILLE         | LPO | 193 017 | 195 213 | 136 157 | -56 860  | 196 097 |        |         |
| LOUIS-DE-BROGLIE      | MARLY-LE-ROI            | LGT | 85 936  | 86 913  | 43 457  | -42 479  | 87 307  |        |         |
| GUSTAVE-EIFFEL        | MASSY                   | LP  | 145 230 | 151 333 | 151 333 | 6 103    | 167 470 |        |         |
| FUSTEL-DE-COULANGES   | MASSY                   | LGT | 122 418 | 123 810 | 123 810 | 1 392    | 124 371 |        |         |
| PARC-DE-VILGÉNIS      | MASSY                   | LPO | 391 094 | 401 435 | 364 679 | -26 415  | 407 253 |        |         |
| SEPT-MARES (LES)      | MAUREPAS                | LGT | 101 330 | 102 482 | 97 892  | -3 438   | 102 947 |        |         |
| DUMONT-D'URVILLE      | MAUREPAS                | LPO | 101 660 | 103 593 | 98 874  | -2 786   | 104 062 |        |         |
| HENRI-MOISSAN         | MEAUX                   | LGT | 227 864 | 237 439 | 196 706 | -31 158  | 208 928 | 42 891 | 251 819 |
| PIERRE-DE-COUBERTIN   | MEAUX                   | LPO | 420 412 | 426 894 | 426 894 | 6 482    | 387 489 | 57 292 | 444 781 |

|                                    |                        |      |         |         |         |                |         |         |         |
|------------------------------------|------------------------|------|---------|---------|---------|----------------|---------|---------|---------|
| CHARLES-BAUDELAIRE                 | MEAUX                  | LP   | 136 040 | 137 587 | 102 037 | <b>-34 003</b> | 138 211 |         |         |
| JEAN-VILAR                         | MEAUX                  | LGT  | 162 731 | 168 824 | 156 394 | <b>-6 337</b>  | 177 697 |         |         |
| JACQUES-AMYOT                      | MELUN                  | LGT  | 197 856 | 206 171 | 206 171 | <b>8 315</b>   | 169 883 | 58 000  | 227 883 |
| LÉONARD-DE-VINCI                   | MELUN                  | LPO  | 437 949 | 442 931 | 411 893 | <b>-26 056</b> | 314 314 | 146 241 | 460 555 |
| MARIE-LAURENCIN                    | MENNECY                | LPO  | 136 417 | 141 257 | 141 257 | <b>4 840</b>   | 146 207 |         |         |
| RABELAIS                           | MEUDON                 | LGT  | 93 283  | 94 345  | 79 003  | <b>-14 280</b> | 94 772  |         |         |
| COTES-DE-VILLEBON (LES)            | MEUDON                 | LP   | 157 810 | 164 442 | 164 442 | <b>6 632</b>   | 146 589 |         |         |
| HONORÉ-DE-BALZAC                   | MITRY-MORY             | LGT  | 161 106 | 167 876 | 167 876 | <b>6 770</b>   | 182 470 |         |         |
| MARE-CARRÉE (DE LA)                | MOISSY-CRAMAYEL        | LPO  | 231 092 | 240 780 | 148 235 | <b>-82 857</b> | 258 749 |         |         |
| ANDRÉ-MALRAUX                      | MONTEREAU-FAULT-YONNE  | LPO  | 461 586 | 468 657 | 385 571 | <b>-76 015</b> | 364 776 | 99 466  | 464 242 |
| FLORA-TRISTAN                      | MONTEREAU-FAULT-YONNE  | LPO  | 138 696 | 140 274 | 70 137  | <b>-68 559</b> | 140 910 |         |         |
| ROSA-PARKS                         | MONTGERON              | LGT  | 393 018 | 409 534 | 409 534 | <b>16 516</b>  | 423 113 |         |         |
| JEAN-ISOARD                        | MONTGERON              | EREA | 152 435 | 154 455 | 154 455 | <b>2 020</b>   | 129 645 | 28 092  | 157 737 |
| DESCARTES                          | MONTIGNY-LE-BRETONNEUX | LGT  | 107 539 | 108 763 | 54 381  | <b>-53 158</b> | 109 256 |         |         |
| EMILIE-DE-BRETEUIL                 | MONTIGNY-LE-BRETONNEUX | LPO  | 146 855 | 148 525 | 74 263  | <b>-72 592</b> | 149 198 |         |         |
| JEAN-JACQUES ROUSSEAU              | MONTMORENCY            | LGT  | 122 648 | 126 209 | 125 535 | <b>2 887</b>   | 133 314 |         |         |
| TURGOT                             | MONTMORENCY            | LP   | 70 354  | 73 057  | 36 528  | <b>-33 826</b> | 74 109  |         |         |
| JEAN-JAURÈS                        | MONTREUIL              | LGT  | 257 830 | 261 273 | 234 527 | <b>-23 303</b> | 262 457 |         |         |
| CONDORCET                          | MONTREUIL              | LGT  | 139 775 | 142 872 | 72 528  | <b>-67 247</b> | 150 326 |         |         |
| CONDORCET (PROFESSIONNEL)          | MONTREUIL              | LP   | 65 481  | 66 304  | 66 304  | <b>823</b>     | 66 604  |         |         |
| HORTICULTURE-ET-DU-PAYSAGE-JEANNE- | MONTREUIL              | LPO  | 137 722 | 139 289 | 90 730  | <b>-46 992</b> | 139 920 |         |         |
| EUGÉNIE-COTTON                     | MONTREUIL              | LPO  | 138 405 | 144 221 | 83 073  | <b>-55 332</b> | 153 924 |         |         |
| JEAN-MONNET                        | MONTROUGE              | LP   | 90 497  | 93 977  | 93 977  | <b>3 480</b>   | 97 292  |         |         |
| MAURICE-GENEVOIX                   | MONTROUGE              | LGT  | 120 879 | 125 958 | 62 979  | <b>-57 900</b> | 144 518 |         |         |
| JEAN-MERMOZ                        | MONTSOULT              | LP   | 124 386 | 127 518 | 118 629 | <b>-5 757</b>  | 128 096 |         |         |
| MARGUERITE-YOURCENAR               | MORANGIS               | LPO  | 117 931 | 121 264 | 107 791 | <b>-10 140</b> | 129 263 |         |         |
| ANDRÉ-MARIE-AMPÈRE                 | MORSANG-SUR-ORGE       | LP   | 94 296  | 95 368  | 47 684  | <b>-46 612</b> | 95 800  |         |         |
| HENRI-BECQUEREL                    | NANGIS                 | LPO  | 111 676 | 112 946 | 86 721  | <b>-24 955</b> | 113 458 |         |         |
| JOLIOT-CURIE                       | NANTERRE               | LPO  | 274 078 | 277 195 | 184 655 | <b>-89 423</b> | 278 451 |         |         |
| CLAUDE-CHAPPE                      | NANTERRE               | LP   | 80 292  | 83 666  | 57 886  | <b>-22 406</b> | 90 057  |         |         |
| LOUISE-MICHEL                      | NANTERRE               | LPO  | 89 040  | 90 053  | 45 026  | <b>-44 014</b> | 90 461  |         |         |
| ETIENNE-BEZOUT                     | NEMOURS                | LPO  | 149 748 | 156 041 | 156 041 | <b>6 293</b>   | 164 403 |         |         |
| NICOLAS-JOSEPH-CUGNOT              | NEUILLY-SUR-MARNE      | LPO  | 158 423 | 162 549 | 162 549 | <b>4 126</b>   | 169 236 |         |         |
| PASTEUR                            | NEUILLY-SUR-SEINE      | LG   | 118 149 | 119 493 | 108 112 | <b>-10 037</b> | 120 034 |         |         |

|                                       |                   |      |         |         |         |          |         |        |         |
|---------------------------------------|-------------------|------|---------|---------|---------|----------|---------|--------|---------|
| FOLIE-SAINT-JAMES (LA)                | NEUILLY-SUR-SEINE | LG   | 87 864  | 88 863  | 65 088  | -22 776  | 89 266  |        |         |
| VASSILY-KANDINSKY                     | NEUILLY-SUR-SEINE | LP   | 56 619  | 57 641  | 37 472  | -19 147  | 44 474  |        |         |
| EDOUARD-BRANLY                        | NOGENT-SUR-MARNE  | LG   | 99 716  | 100 850 | 50 425  | -49 291  | 101 307 |        |         |
| LOUIS-ARMAND                          | NOGENT-SUR-MARNE  | LPO  | 209 827 | 212 557 | 212 557 | 2 730    | 216 036 |        |         |
| LA-SOURCE                             | NOGENT-SUR-MARNE  | LP   | 164 130 | 165 998 | 82 999  | -81 131  | 166 750 |        |         |
| FRANÇOIS-CAVANNA                      | NOGENT-SUR-MARNE  | EREA | 88 319  | 89 324  | 44 662  | -43 657  | 89 728  |        |         |
| SIMONE-VEIL                           | NOISIEL           | LPO  | 256 975 | 261 703 | 261 703 | 4 728    | 263 301 |        |         |
| FLORA-TRISTAN                         | NOisy-le-GRAND    | LGT  | 109 373 | 113 969 | 113 969 | 4 596    | 122 820 |        |         |
| EVARISTE-GALOIS                       | NOisy-le-GRAND    | LPO  | 156 847 | 158 631 | 158 631 | 1 784    | 159 350 |        |         |
| LYCEE INTERNATIONAL DE L'EST PARISIEN | NOisy-le-GRAND    | LPO  | 139 895 | 141 487 | 70 743  | -69 152  | 102 963 | 39 575 | 142 538 |
| OLYMPPE-DE-GOUGES                     | NOisy-le-SEC      | LGT  | 172 171 | 174 130 | 87 065  | -85 106  | 174 919 |        |         |
| THÉODORE-MONOD                        | NOisy-le-SEC      | LP   | 211 275 | 216 881 | 208 720 | -2 555   | 219 519 |        |         |
| CHÂTEAU-DU-LAC (LE)                   | OLLAINVILLE       | EREA | 107 284 | 111 464 | 55 732  | -51 552  | 85 958  | 26 313 | 112 271 |
| ARMAND-GUILLAUMIN                     | ORLY              | LP   | 123 157 | 127 687 | 127 687 | 4 530    | 133 815 |        |         |
| BLAISE-PASCAL                         | ORSAY             | LGT  | 129 618 | 134 109 | 134 109 | 4 491    | 141 070 |        |         |
| PAUL-EMILE-VICTOR                     | OSNY              | LPO  | 83 967  | 84 922  | 84 922  | 955      | 85 307  |        |         |
| LINO-VENTURA                          | OZOIR-LA-FERRIERE | LP   | 104 906 | 106 099 | 53 050  | -51 856  | 107 559 |        |         |
| CAMILLE-CLAUDEL                       | PALAISEAU         | LGT  | 78 945  | 79 843  | 56 233  | -22 712  | 80 205  |        |         |
| HENRI-POINCARÉ                        | PALAISEAU         | LPO  | 139 522 | 143 243 | 71 622  | -67 900  | 147 878 |        |         |
| LIPPS                                 | PALAISEAU         | LGT  | 31 000  | 58 164  | 58 164  | 27 164   | 98 656  | 6 435  | 105 091 |
| MARCELIN-BERTHELOT                    | PANTIN            | LGT  | 140 148 | 141 742 | 70 871  | -69 277  | 142 384 |        |         |
| SIMONE-WEIL                           | PANTIN            | LP   | 110 774 | 112 035 | 106 307 | -4 467   | 112 542 |        |         |
| LUCIE-AUBRAC                          | PANTIN            | LPO  | 161 236 | 164 825 | 164 825 | 3 589    | 167 531 |        |         |
| PIERRE-LESCOT                         | PARIS 01ER        | LP   | 68 500  | 69 280  | 44 811  | -23 689  | 69 593  |        |         |
| TURGOT                                | PARIS 03EME       | LGT  | 173 493 | 177 293 | 89 373  | -84 120  | 178 096 |        |         |
| VICTOR-HUGO                           | PARIS 03EME       | LG   | 61 805  | 62 508  | 31 254  | -30 551  | 62 791  |        |         |
| SIMONE-WEIL                           | PARIS 03EME       | LPO  | 122 579 | 123 974 | 74 907  | -47 672  | 124 536 |        |         |
| ABBÉ-GRÉGOIRE (L')                    | PARIS 03EME       | LP   | 63 913  | 64 639  | 32 320  | -31 593  | 64 932  |        |         |
| CHARLEMAGNE                           | PARIS 04EME       | LG   | 110 938 | 114 535 | 57 268  | -53 670  | 118 021 |        |         |
| SOPHIE-GERMAIN                        | PARIS 04EME       | LGT  | 101 780 | 103 713 | 82 520  | -19 260  | 104 510 |        |         |
| JACQUES-MONOD                         | PARIS 05EME       | LPO  | 126 125 | 129 363 | 64 681  | -61 444  | 131 089 |        |         |
| HENRI IV                              | PARIS 05EME       | LG   | 262 699 | 268 803 | 268 803 | 6 104    | 265 795 | 44 469 | 310 264 |
| LOUIS-LE-GRAND                        | PARIS 05EME       | LG   | 306 284 | 313 999 | 157 000 | -149 284 | 299 759 | 21 905 | 321 664 |
| LAVOISIER                             | PARIS 05EME       | LG   | 95 553  | 99 136  | 99 136  | 3 583    | 103 391 |        |         |
| MAXIMILIEN-VOX-ART-DESSIN             | PARIS 06EME       | LPO  | 80 483  | 82 279  | 82 279  | 1 796    | 82 960  |        |         |
| MONTAIGNE                             | PARIS 06EME       | LG   | 130 468 | 135 951 | 67 976  | -62 492  | 150 101 |        |         |
| SAINT-Louis                           | PARIS 06EME       | LG   | 266 093 | 277 274 | 138 637 | -127 456 | 239 975 | 52 440 | 292 415 |

|                               |             |     |         |         |         |          |         |        |         |
|-------------------------------|-------------|-----|---------|---------|---------|----------|---------|--------|---------|
| FÉNELON                       | PARIS 06EME | LG  | 133 281 | 134 797 | 118 248 | -15 033  | 135 408 |        |         |
| VICTOR-DURUY                  | PARIS 07EME | LG  | 132 069 | 136 310 | 115 219 | -16 850  | 140 437 |        |         |
| GUSTAVE-EIFFEL                | PARIS 07EME | LP  | 72 884  | 74 504  | 65 632  | -7 252   | 83 208  |        |         |
| CHAPTAL                       | PARIS 08EME | LGT | 268 358 | 272 965 | 136 483 | -131 875 | 219 812 | 63 062 | 282 874 |
| RACINE                        | PARIS 08EME | LGT | 128 724 | 130 188 | 65 094  | -63 630  | 124 801 |        |         |
| CONDORCET                     | PARIS 09EME | LG  | 110 178 | 111 431 | 111 431 | 1 253    | 111 936 |        |         |
| JACQUES-DECOUR                | PARIS 09EME | LG  | 161 026 | 167 793 | 83 896  | -77 130  | 175 975 |        |         |
| JULES-FERRY                   | PARIS 09EME | LG  | 98 229  | 99 347  | 49 673  | -48 556  | 99 797  |        |         |
| LAMARTINE                     | PARIS 09EME | LG  | 64 020  | 64 749  | 32 375  | -31 645  | 65 042  |        |         |
| EDGAR-QUINET                  | PARIS 09EME | LPO | 114 029 | 117 862 | 58 931  | -55 098  | 125 083 |        |         |
| COLBERT                       | PARIS 10EME | LG  | 84 076  | 87 609  | 43 804  | -40 272  | 88 006  |        |         |
| JULES-SIEGFRIED               | PARIS 10EME | LT  | 89 286  | 90 301  | 58 220  | -31 066  | 90 710  |        |         |
| GUSTAVE-FERRIE                | PARIS 10EME | LP  | 102 916 | 107 194 | 107 194 | 4 278    | 113 224 |        |         |
| MARIE-LAURENCIN               | PARIS 10EME | LP  | 69 764  | 70 558  | 35 279  | -34 485  | 83 859  |        |         |
| PAUL-POIRET                   | PARIS 11EME | LPO | 65 408  | 66 153  | 33 076  | -32 332  | 66 452  |        |         |
| VOLTAIRE                      | PARIS 11EME | LGT | 181 961 | 184 032 | 92 016  | -89 945  | 184 865 |        |         |
| DORIAN                        | PARIS 11EME | LPO | 239 914 | 245 932 | 245 932 | 6 018    | 227 152 | 46 602 |         |
| TURQUETIL                     | PARIS 11EME | LP  | 99 492  | 100 623 | 100 623 | 1 131    | 110 994 |        |         |
| MARCEL-DEPREZ                 | PARIS 11EME | LP  | 125 334 | 128 835 | 122 193 | -3 141   | 130 149 |        |         |
| ELISA-LEMONNIER               | PARIS 12EME | LPO | 242 829 | 253 034 | 179 212 | -63 617  | 264 200 |        |         |
| PAUL-VALERY                   | PARIS 12EME | LG  | 145 910 | 152 042 | 152 042 | 6 132    | 153 086 |        |         |
| ARAGO                         | PARIS 12EME | LGT | 119 436 | 120 794 | 120 794 | 1 358    | 121 342 |        |         |
| CHENNEVIERE-MALEZIEUX         | PARIS 12EME | LP  | 119 483 | 124 504 | 62 252  | -57 231  | 133 973 |        |         |
| METIERS-DE-L'AMEUBLEMENT      | PARIS 12EME | LP  | 39 028  | 39 899  | 25 478  | -13 550  | 41 073  |        |         |
| THEOPHILE-GAUTIER             | PARIS 12EME | LP  | 93 162  | 94 787  | 74 032  | -19 130  | 64 222  |        |         |
| GASTON-BACHELARD              | PARIS 13EME | LP  | 62 460  | 65 085  | 32 542  | -29 918  | 75 310  |        |         |
| RODIN                         | PARIS 13EME | LG  | 89 807  | 91 613  | 65 149  | -24 658  | 92 268  |        |         |
| CLAUDE-MONET                  | PARIS 13EME | LG  | 143 364 | 147 337 | 147 337 | 3 973    | 150 608 |        |         |
| GABRIEL-FAURÉ                 | PARIS 13EME | LG  | 79 163  | 82 490  | 41 245  | -37 918  | 87 005  |        |         |
| PIERRE-GILLES-DE-GENNES-ENCPB | PARIS 13EME | LGT | 519 644 | 525 555 | 525 555 | 5 911    | 527 936 |        |         |
| GALILÉE                       | PARIS 13EME | LP  | 80 769  | 83 792  | 45 669  | -35 100  | 86 155  |        |         |
| ARTS-GRAPHIQUES               | PARIS 13EME | LP  | 139 714 | 141 303 | 104 228 | -35 486  | 141 943 |        |         |
| NICOLAS-LOUIS-VAUQUELIN       | PARIS 13EME | LP  | 94 154  | 98 094  | 49 047  | -45 107  | 104 639 |        |         |
| JEAN-LURCAT                   | PARIS 13EME | LPO | 265 020 | 268 036 | 268 036 | 3 016    | 248 333 |        |         |
| LUCAS-DE-NEHOU                | PARIS 14EME | LPO | 56 980  | 59 374  | 59 374  | 2 394    | 49 902  |        |         |
| PAUL-BERT                     | PARIS 14EME | LG  | 62 654  | 63 417  | 31 708  | -30 946  | 63 704  |        |         |
| FRANCOIS-VILLON               | PARIS 14EME | LGT | 211 323 | 214 506 | 165 869 | -45 454  | 226 573 |        |         |

|                                     |             |      |         |         |         |          |         |        |         |
|-------------------------------------|-------------|------|---------|---------|---------|----------|---------|--------|---------|
| RASPAIL                             | PARIS 14EME | LPO  | 214 211 | 223 076 | 111 538 | -102 673 | 225 377 |        |         |
| EMILE-DUBOIS                        | PARIS 14EME | LGT  | 145 082 | 146 732 | 73 366  | -71 716  | 147 397 |        |         |
| CROCÉ-SPINELLI                      | PARIS 14EME | EREA | 130 360 | 131 843 | 65 921  | -64 439  | 132 440 |        |         |
| ERIK-SATIE                          | PARIS 14EME | LP   | 71 590  | 72 957  | 36 479  | -35 111  | 73 288  |        |         |
| GUILLAUME-TIREL                     | PARIS 14EME | LPO  | 191 838 | 195 036 | 152 917 | -38 921  | 155 212 | 51 465 | 206 677 |
| CLAUDE-ANTHIME-CARBON               | PARIS 15EME | LP   | 37 249  | 38 495  | 19 247  | -18 002  | 47 128  |        |         |
| ENSAAMA "Olivier de Serres"         | PARIS 15EME | LT   | 253 762 | 262 139 | 131 070 | -122 692 | 275 523 |        |         |
| BUFFON                              | PARIS 15EME | LG   | 146 476 | 152 537 | 93 161  | -53 315  | 160 341 |        |         |
| CAMILLE-SEE                         | PARIS 15EME | LG   | 89 741  | 91 288  | 79 457  | -10 284  | 94 084  |        |         |
| FRESNEL                             | PARIS 15EME | LPO  | 144 543 | 146 187 | 132 294 | -12 249  | 146 849 |        |         |
| ROGER-VERLOMME                      | PARIS 15EME | LGT  | 99 461  | 102 024 | 101 165 | 1 704    | 107 800 |        |         |
| BEAUGRENELLE                        | PARIS 15EME | LP   | 56 616  | 58 700  | 48 769  | -7 847   | 77 864  |        |         |
| BRASSAI                             | PARIS 15EME | LP   | 40 934  | 41 400  | 20 700  | -20 234  |         |        |         |
| DES-SCIENCES-ET-DU-NUMERIQUE-LOUIS- | PARIS 15EME | LPO  | 188 330 | 195 708 | 185 364 | -2 966   | 226 249 |        |         |
| ALEXANDRE-DUMAS                     | PARIS 15EME | EREA | 123 138 | 127 694 | 63 847  | -59 291  | 128 273 |        |         |
| LÉONARD-DE-VINCI                    | PARIS 15EME | LPO  | 123 306 | 128 487 | 64 243  | -59 063  | 129 069 |        |         |
| RENÉ-CASSIN                         | PARIS 16EME | LP   | 66 252  | 68 205  | 37 374  | -28 878  | 69 446  |        |         |
| CLAUDE-BERNARD                      | PARIS 16EME | LGT  | 144 422 | 147 027 | 73 513  | -70 909  | 147 693 |        |         |
| JANSON-DE-SAILLY                    | PARIS 16EME | LG   | 284 390 | 294 800 | 147 400 | -136 990 | 296 588 | 48 289 | 48 289  |
| JEAN-BAPTISTE-SAY                   | PARIS 16EME | LGT  | 162 648 | 169 012 | 84 506  | -78 142  | 170 641 | 38 235 | 208 876 |
| JEAN-DE-LA-FONTAINE                 | PARIS 16EME | LG   | 90 083  | 93 868  | 76 497  | -13 586  | 100 459 |        |         |
| MOLIERE                             | PARIS 16EME | LG   | 127 063 | 128 508 | 64 254  | -62 809  | 129 090 |        |         |
| OCTAVE-FEUILLET                     | PARIS 16EME | LP   | 41 205  | 41 674  | 20 837  | -20 368  | 41 862  |        |         |
| CARNOT                              | PARIS 17EME | LG   | 128 948 | 134 367 | 121 287 | -7 661   | 145 480 |        |         |
| HONORÉ-DE-BALZAC                    | PARIS 17EME | LGT  | 169 836 | 176 973 | 141 959 | -27 877  | 177 775 |        |         |
| ÉCOLE-NATIONALE-DE-COMMERCE         | PARIS 17EME | LT   | 308 283 | 312 527 | 156 263 | -152 020 | 313 943 |        |         |
| JEAN-DROUANT                        | PARIS 17EME | LPO  | 164 384 | 166 254 | 83 127  | -81 257  | 167 007 |        |         |
| MARIA-DERAISMES                     | PARIS 17EME | LP   | 69 379  | 72 295  | 58 299  | -11 080  | 85 129  |        |         |
| CAMILLE-JENATZY                     | PARIS 18EME | LP   | 75 726  | 78 520  | 39 260  | -36 466  | 82 903  |        |         |
| RABELAIS                            | PARIS 18EME | LGT  | 242 105 | 244 859 | 122 430 | -119 675 | 245 969 |        |         |
| AUGUSTE-RENOIR                      | PARIS 18EME | LT   | 134 732 | 136 265 | 136 265 | 1 533    | 136 882 |        |         |
| EDMOND-ROSTAND                      | PARIS 18EME | LP   | 50 882  | 51 460  | 51 460  | 578      | 51 693  |        |         |
| SUZANNE-VALADON                     | PARIS 18EME | LP   | 41 862  | 42 422  | 42 422  | 560      |         |        |         |
| METIERS DE L'HOTELLERIE BELLARD     | PARIS 18EME | LP   | 98 116  | 99 232  | 99 232  | 1 116    | 99 682  |        |         |
| ALEMBERT (D')                       | PARIS 19EME | LPO  | 205 507 | 207 845 | 207 845 | 2 338    | 208 786 |        |         |
| BÂTIMENT (DU)                       | PARIS 19EME | LT   | 125 458 | 126 884 | 63 442  | -62 016  | 146 044 |        |         |
| HENRI-BERGSON                       | PARIS 19EME | LGT  | 280 608 | 283 800 | 141 900 | -138 708 | 299 997 |        |         |

|                        |                       |      |         |         |         |          |         |        |         |
|------------------------|-----------------------|------|---------|---------|---------|----------|---------|--------|---------|
| DIDEROT                | PARIS 19EME           | LPO  | 265 553 | 273 953 | 250 268 | -15 285  | 278 592 |        |         |
| HECTOR-GUIMARD         | PARIS 19EME           | LP   | 230 844 | 237 882 | 201 454 | -29 390  | 209 743 | 38 586 | 248 329 |
| ARMAND-CARREL          | PARIS 19EME           | LP   | 83 349  | 84 297  | 50 320  | -33 029  |         |        |         |
| GEORGES-BRASSENS       | PARIS 19EME           | LG   | 67 781  | 68 551  | 34 276  | -33 505  |         |        |         |
| CHARLES-DE-GAULLE      | PARIS 20EME           | LP   | 48 087  | 48 634  | 47 821  | -266     |         |        |         |
| HÉLÈNE-BOUCHER         | PARIS 20EME           | LG   | 155 011 | 160 362 | 153 543 | -1 468   | 166 738 |        |         |
| MAURICE-RAVEL          | PARIS 20EME           | LGT  | 210 011 | 212 800 | 117 554 | -92 457  | 182 714 | 34 908 | 217 622 |
| ETIENNE-DOLET          | PARIS 20EME           | LP   | 64 169  | 66 508  | 58 733  | -5 436   | 69 296  |        |         |
| EDITH-PIAF             | PARIS 20EME           | EREÀ | 128 387 | 129 847 | 78 721  | -49 666  | 130 435 |        |         |
| MARTIN-NADAUD          | PARIS 20EME           | LPO  | 129 354 | 130 825 | 121 059 | -8 295   | 136 486 |        |         |
| JOSEPHINE BAKER        | PIERREFITTE-SUR-SEINE | LGT  | 31 000  | 55 465  | 55 465  | 24 465   | 86 505  |        |         |
| JEAN-VILAR             | PLAISIR               | LGT  | 102 531 | 104 469 | 68 642  | -33 889  | 105 170 |        |         |
| CHARLES-DE-GAULLE      | POISSY                | LGT  | 148 609 | 150 299 | 86 102  | -62 507  | 150 980 |        |         |
| ADRIENNE-BOLLAND       | POISSY                | LP   | 176 655 | 179 949 | 179 949 | 3 294    | 183 499 |        |         |
| LE-CORBUSIER           | POISSY                | LGT  | 164 749 | 171 613 | 171 613 | 6 864    | 185 814 |        |         |
| CAMILLE-CLAUDEL        | PONTAULT-COMBAULT     | LGT  | 133 880 | 135 402 | 135 402 | 1 522    | 136 016 |        |         |
| CAMILLE-PISSARRO       | PONTOISE              | LPO  | 250 094 | 256 397 | 256 397 | 6 303    | 261 388 |        |         |
| ALFRED-KASTLER         | PONTOISE              | LGT  | 162 663 | 169 457 | 154 885 | -7 778   | 176 711 |        |         |
| LAVOISIER              | PORCHEVILLE           | LPO  | 267 200 | 270 239 | 270 239 | 3 039    | 211 250 | 6 500  | 217 750 |
| THIBAUT-DE-CHAMPAGNE   | PROVINS               | LPO  | 126 012 | 131 308 | 65 654  | -60 358  | 146 985 |        |         |
| PANNEVELLES (LES)      | PROVINS               | LPO  | 389 709 | 406 086 | 406 086 | 16 377   | 338 710 | 56 434 | 395 144 |
| AGORA (L')             | PUTEAUX               | LGT  | 115 429 | 117 858 | 58 929  | -56 500  | 120 423 |        |         |
| VOILIN                 | PUTEAUX               | LP   | 89 646  | 90 665  | 90 665  | 1 019    | 91 076  |        |         |
| LES-FRÈRES-MOREAU      | QUINCY-SOUS-SENART    | LP   | 134 667 | 137 890 | 108 229 | -26 438  | 138 515 |        |         |
| LOUIS-BASCAN           | RAMBOUILLET           | LPO  | 363 493 | 373 667 | 373 667 | 10 174   | 363 747 | 23 820 | 387 567 |
| PIERRE-MENDÈS-FRANCE   | RIS-ORANGIS           | LP   | 136 319 | 142 048 | 142 048 | 5 729    | 145 619 |        |         |
| CHARLES-LE-CHAUVE      | ROISSY-EN-BRIE        | LGT  | 214 730 | 217 172 | 125 057 | -89 673  | 218 156 |        |         |
| LIBERTE                | ROMAINVILLE           | LPO  | 133 414 | 134 931 | 67 466  | -65 948  | 135 543 |        |         |
| JEAN-MOULIN            | ROSNY-SOUS-BOIS       | LP   | 134 689 | 136 221 | 136 221 | 1 532    | 136 838 |        |         |
| CHARLES-DE-GAULLE      | ROSNY-SOUS-BOIS       | LGT  | 146 520 | 148 187 | 101 749 | -44 771  | 148 858 |        |         |
| TOUR-DES-DAMES (DE LA) | ROZAY-EN-BRIE         | LPO  | 117 018 | 118 349 | 59 174  | -57 844  | 118 885 |        |         |
| RICHELIEU              | RUEIL-MALMAISON       | LGT  | 271 297 | 274 383 | 137 192 | -134 105 | 275 626 |        |         |
| GUSTAVE-EIFFEL         | RUEIL-MALMAISON       | LPO  | 107 629 | 109 613 | 68 832  | -38 797  | 110 505 |        |         |
| ALEXANDRE-DUMAS        | SAINT-CLOUD           | LGT  | 153 287 | 158 329 | 158 329 | 5 042    | 165 348 |        |         |
| SANTOS-DUMONT          | SAINT-CLOUD           | LPO  | 125 051 | 128 752 | 128 752 | 3 701    | 134 148 |        |         |
| JEAN-PERRIN            | SAINT-CYR-L'ECOLE     | LP   | 128 543 | 130 005 | 65 003  | -63 540  | 130 594 |        |         |
| JULES-HARDOUIN-MANSART | SAINT-CYR-L'ECOLE     | LGT  | 123 379 | 124 783 | 124 783 | 1 404    | 125 348 |        |         |

|  |                           |        |         |         |         |                 |         |        |         |
|--|---------------------------|--------|---------|---------|---------|-----------------|---------|--------|---------|
| PAUL-ELUARD                                | SAINT-DENIS               | LGT    | 397 023 | 401 540 | 359 872 | <b>-37 151</b>  | 403 359 |        |         |
| FRÉDÉRIC-BARTHOLDI                         | SAINT-DENIS               | LP     | 179 843 | 182 407 | 182 407 | <b>2 564</b>    | 187 367 |        |         |
| SUGER                                      | SAINT-DENIS               | LPO    | 233 636 | 236 293 | 219 174 | <b>-14 462</b>  | 237 364 |        |         |
| ENNA (L')                                  | SAINT-DENIS               | LPO    | 267 553 | 270 596 | 180 756 | <b>-86 797</b>  | 271 822 |        |         |
| PLAINE-COMMUNE dit "Angela-Davis"          | SAINT-DENIS               | LPO    | 256 327 | 267 099 | 237 101 | <b>-19 226</b>  | 219 155 | 62 861 | 282 016 |
| ALBERT-EINSTEIN                            | SAINTE-GENEVIEVE-DES-BOIS | LGT    | 141 424 | 147 367 | 109 390 | <b>-32 034</b>  | 164 840 |        |         |
| PAUL-LANGEVIN                              | SAINTE-GENEVIEVE-DES-BOIS | LPO    | 134 792 | 136 326 | 68 163  | <b>-66 629</b>  | 136 943 |        |         |
| AGRO-CAMPUS SAINT-GERMAIN-EN-LAYE-CHAMBOUR | SAINT-GERMAIN-EN-LAYE     | LEGTPA | 267 443 | 278 681 | 278 681 | <b>11 238</b>   | 248 020 | 21 125 | 269 145 |
| JEANNE-D'ALBRET                            | SAINT-GERMAIN-EN-LAYE     | LGT    | 268 144 | 279 412 | 279 412 | <b>11 268</b>   | 243 776 | 54 247 | 298 023 |
| LÉONARD-DE-VINCI                           | SAINT-GERMAIN-EN-LAYE     | LPO    | 164 813 | 167 402 | 167 402 | <b>2 589</b>    | 172 111 |        |         |
| JEAN-BAPTISTE-POQUELIN                     | SAINT-GERMAIN-EN-LAYE     | LPO    | 222 976 | 225 513 | 185 857 | <b>-37 119</b>  | 226 534 |        |         |
| LYCEE INTERNATIONAL                        | SAINT-GERMAIN-EN-LAYE     | LG     | 84 255  | 85 618  | 42 809  | <b>-41 446</b>  | 91 302  |        |         |
| SAINT-MAMMES                               | SAINT-MAMMES              | ERPD   | 166 268 | 168 159 | 134 548 | <b>-31 720</b>  | 115 661 | 5 200  | 120 861 |
| MARCELIN-BERTHELOT                         | SAINT-MAUR-DES-FOSSES     | LGT    | 324 552 | 332 746 | 332 746 | <b>8 194</b>    | 257 058 | 93 252 | 350 310 |
| ARSONVAL (D')                              | SAINT-MAUR-DES-FOSSES     | LGT    | 172 961 | 174 928 | 87 464  | <b>-85 497</b>  | 175 721 |        |         |
| CONDORCET                                  | SAINT-MAUR-DES-FOSSES     | LPO    | 104 495 | 105 684 | 52 842  | <b>-51 653</b>  | 106 163 |        |         |
| GORDOU-LESEURRE                            | SAINT-MAUR-DES-FOSSES     | LP     | 80 025  | 82 774  | 51 210  | <b>-28 815</b>  | 86 239  |        |         |
| FRANCOIS-MANSART                           | SAINT-MAUR-DES-FOSSES     | LPO    | 164 373 | 168 213 | 167 608 | <b>3 235</b>    | 170 535 |        |         |
| LÉONARD-DE-VINCI                           | SAINT-MICHEL-SUR-ORGE     | LPO    | 187 770 | 195 660 | 97 830  | <b>-89 940</b>  | 205 920 |        |         |
| CHÂTEAU-D'EPLUCHES                         | SAINT-OUEN-L'AUMONE       | LP     | 174 305 | 181 630 | 181 630 | <b>7 325</b>    | 163 804 | 47 059 | 210 863 |
| JEAN-PERRIN                                | SAINT-OUEN-L'AUMONE       | LPO    | 231 059 | 235 143 | 235 143 | <b>4 084</b>    | 238 700 |        |         |
| EDMOND-ROSTAND                             | SAINT-OUEN-L'AUMONE       | LPO    | 147 855 | 154 068 | 100 334 | <b>-47 521</b>  | 167 615 |        |         |
| AUGUSTE-BLANQUI                            | SAINT-OUEN-SUR-SEINE      | LPO    | 154 796 | 156 557 | 123 172 | <b>-31 624</b>  | 157 266 |        |         |
| MARCEL-CACHIN                              | SAINT-OUEN-SUR-SEINE      | LPO    | 190 119 | 193 635 | 96 818  | <b>-93 301</b>  | 196 413 |        |         |
| LÉONARD-DE-VINCI                           | SAINT-WITZ                | LGT    | 92 667  | 93 721  | 61 267  | <b>-31 400</b>  | 94 146  |        |         |
| TOUR-DU-MAIL (LA)                          | SANNOIS                   | EREA   | 91 891  | 95 752  | 47 876  | <b>-44 015</b>  | 108 959 | 6 513  | 115 472 |
| JEAN-JACQUES-ROUSSEAU                      | SARCELLES                 | LPO    | 337 215 | 341 051 | 170 525 | <b>-166 690</b> | 342 596 |        |         |
| TOURELLE (DE LA)                           | SARCELLES                 | LPO    | 297 211 | 300 592 | 253 363 | <b>-43 848</b>  | 302 424 |        |         |
| EVARISTE-GALOIS                            | SARTROUVILLE              | LGT    | 192 560 | 194 751 | 97 375  | <b>-95 185</b>  | 195 929 |        |         |
| JULES-VERNE                                | SARTROUVILLE              | LPO    | 175 000 | 180 253 | 180 253 | <b>5 253</b>    | 195 009 |        |         |
| PIERRE-MENDÈS-FRANCE                       | SAVIGNY-LE-TEMPLE         | LGT    | 150 318 | 152 028 | 76 014  | <b>-74 304</b>  | 152 717 |        |         |
| ANTONIN-CARÈME                             | SAVIGNY-LE-TEMPLE         | LP     | 222 459 | 224 989 | 224 989 | <b>2 530</b>    | 184 312 | 6 500  | 190 812 |

|                          |                    |       |         |         |         |                 |         |         |         |
|--------------------------|--------------------|-------|---------|---------|---------|-----------------|---------|---------|---------|
| JEAN-BAPTISTE-COROT      | SAVIGNY-SUR-ORGE   | LGT   | 303 045 | 311 492 | 311 492 | <b>8 447</b>    | 317 792 |         |         |
| GASPARD-MONGE            | SAVIGNY-SUR-ORGE   | LPO   | 277 699 | 284 193 | 284 193 | <b>6 494</b>    | 291 741 |         |         |
| LAKANAL                  | SCEAUX             | LGT   | 395 667 | 401 485 | 217 251 | <b>-178 416</b> | 293 825 | 113 217 | 407 042 |
| MARIE-CURIE              | SCEAUX             | LG    | 131 078 | 133 390 | 133 390 | <b>2 312</b>    | 137 573 |         |         |
| FLORIAN                  | SCEAUX             | LPO   | 111 727 | 115 050 | 57 525  | <b>-54 202</b>  | 119 582 |         |         |
| ÉMILIE-DU-CHÂTELET       | SERRIS             | LPO   | 190 081 | 198 068 | 198 068 | <b>7 987</b>    | 190 235 | 39 317  | 229 552 |
| BLAISE-CENDRARS          | SEVRAN             | LPO   | 197 516 | 200 284 | 169 430 | <b>-28 086</b>  | 202 489 |         |         |
| JEAN-PIERRE-VERNANT      | SEVRES             | LGT   | 239 206 | 241 928 | 241 928 | <b>2 722</b>    | 243 024 |         |         |
| MAURICE-UTRILLO          | STAINS             | LPO   | 192 750 | 194 943 | 124 933 | <b>-67 817</b>  | 195 826 |         |         |
| CHRISTOPHE-COLOMB        | SUCY-EN-BRIE       | LPO   | 170 994 | 175 559 | 138 251 | <b>-32 743</b>  | 178 955 |         |         |
| PARC-MONTALEAU           | SUCY-EN-BRIE       | LPO   | 138 178 | 139 749 | 92 401  | <b>-45 777</b>  | 140 383 |         |         |
| PAUL-LANGEVIN            | SURESNES           | LGT   | 184 034 | 186 128 | 100 867 | <b>-83 167</b>  | 186 971 |         |         |
| LOUIS-BLÉRIOT            | SURESNES           | LP    | 76 721  | 79 946  | 57 469  | <b>-19 252</b>  | 87 814  |         |         |
| JACQUES-PRÉVERT          | TAVERNY            | LGT   | 128 533 | 130 165 | 130 165 | <b>1 632</b>    | 130 754 |         |         |
| LOUIS-JOUVET             | TAVERNY            | LPO   | 224 272 | 228 937 | 228 937 | <b>4 665</b>    | 233 718 |         |         |
| GUILLAUME-APOLLINAIRE    | THIAIS             | LGT   | 259 924 | 262 881 | 162 361 | <b>-97 563</b>  | 264 072 |         |         |
| AUGUSTE-PERDONNET        | THORIGNY-SUR-MARNE | LP    | 191 354 | 196 528 | 131 485 | <b>-59 869</b>  | 173 121 | 40 201  | 213 322 |
| JEAN-MOULIN              | TORCY              | LGT   | 158 131 | 159 929 | 79 965  | <b>-78 166</b>  | 160 654 |         |         |
| CLÉMENT-ADER             | TOURNAN-EN-BRIE    | LPO   | 214 749 | 223 774 | 172 113 | <b>-42 636</b>  | 236 585 | 7 800   | 244 385 |
| LOUIS-BLÉRIOT            | TRAPPES            | LP    | 94 242  | 98 202  | 93 431  | <b>-811</b>     | 112 051 |         |         |
| HENRI-MATISSE            | TRAPPES            | LP    | 107 720 | 110 083 | 55 042  | <b>-52 678</b>  | 110 582 |         |         |
| PLAINE-DE-NEAUPHLE (LA)  | TRAPPES            | LGT   | 139 187 | 140 771 | 110 979 | <b>-28 208</b>  | 141 409 |         |         |
| HÉLÈNE-BOUCHER           | TREMBLAY-EN-FRANCE | LP    | 128 581 | 130 748 | 112 546 | <b>-16 035</b>  | 131 439 |         |         |
| LÉONARD-DE-VINCI         | TREMBLAY-EN-FRANCE | LPO   | 160 458 | 162 576 | 116 939 | <b>-43 519</b>  | 163 973 |         |         |
| MICHELET                 | VANVES             | LGT   | 210 308 | 217 708 | 124 395 | <b>-85 913</b>  | 216 879 | 37 688  | 254 567 |
| DARDENNE                 | VANVES             | LP    | 61 546  | 62 246  | 31 123  | <b>-30 423</b>  | 62 528  |         |         |
| GUSTAVE-EIFFEL           | VARENNES-SUR-SEINE | LP    | 125 465 | 130 269 | 65 134  | <b>-60 331</b>  | 95 688  | 41 491  | 137 179 |
| TOULOUSE-LAUTREC (EREAS) | VAUCRESSON         | EREAS | 305 715 | 314 005 | 157 002 | <b>-148 713</b> | 309 027 | 9 100   | 318 127 |
| CAMILLE-CLAUDEL          | VAUREAL            | LPO   | 178 686 | 183 683 | 179 800 | <b>1 114</b>    | 189 598 |         |         |
| SIMONE-SIGNORET          | VAUX-LE-PENIL      | LPO   | 157 640 | 161 034 | 161 034 | <b>3 394</b>    | 163 985 |         |         |
| HOCHE                    | VERSAILLES         | LG    | 326 822 | 334 319 | 167 160 | <b>-159 662</b> | 269 876 | 68 615  | 338 491 |
| LA-BRUYÈRE               | VERSAILLES         | LGT   | 225 270 | 227 832 | 194 631 | <b>-30 639</b>  | 191 162 | 51 327  | 242 489 |
| JULES-FERRY              | VERSAILLES         | LPO   | 325 440 | 329 143 | 329 143 | <b>3 703</b>    | 330 634 |         |         |
| MARIE-CURIE              | VERSAILLES         | LGT   | 248 572 | 251 446 | 165 224 | <b>-83 348</b>  | 252 586 |         |         |
| JACQUES-PRÉVERT          | VERSAILLES         | LP    | 80 234  | 81 146  | 70 110  | <b>-10 124</b>  | 84 946  |         |         |
| GEORGES-CLEMENCEAU       | VILLEMOMBLE        | LGT   | 133 756 | 139 377 | 139 377 | <b>5 621</b>    | 152 002 |         |         |
| BLAISE-PASCAL            | VILLEMOMBLE        | LPO   | 81 981  | 83 542  | 54 732  | <b>-27 249</b>  | 84 244  |         |         |

|                      |                          |     |            |            |            |             |            |         |            |
|----------------------|--------------------------|-----|------------|------------|------------|-------------|------------|---------|------------|
| MICHEL-ANGE          | VILLENEUVE-LA-GARENNE    | LGT | 132 405    | 133 911    | 75 316     | -57 089     | 134 517    |         |            |
| CHARLES-PETIET       | VILLENEUVE-LA-GARENNE    | LPO | 117 166    | 122 089    | 80 588     | -36 578     | 126 567    |         |            |
| GEORGES-BRASSENS     | VILLENEUVE-LE-ROI        | LPO | 174 523    | 176 508    | 135 869    | -38 654     | 177 308    |         |            |
| FRANCOIS-ARAGO       | VILLENEUVE-SAINT-GEORGES | LPO | 198 896    | 207 254    | 207 254    | 8 358       | 212 633    | 44 185  | 44 185     |
| JEAN-ROSTAND         | VILLEPINTE               | LPO | 255 018    | 258 080    | 234 333    | -20 685     | 260 580    |         |            |
| GEORGES-BRASSENS     | VILLEPINTE               | LPO | 118 923    | 123 921    | 62 742     | -56 181     | 131 806    |         |            |
| SONIA-DELAUNAY       | VILLEPREUX               | LPO | 89 037     | 90 050     | 54 553     | -34 484     | 90 458     |         |            |
| PIERRE-MENDÈS-FRANCE | VILLIERS-LE-BEL          | LP  | 134 827    | 139 121    | 89 181     | -45 646     | 142 274    |         |            |
| VIOLET-LE-DUC        | VILLIERS-SAINT-FREDERIC  | LPO | 352 110    | 356 115    | 356 115    | 4 005       | 315 021    | 47750   | 362 771    |
| HECTOR-BERLIOZ       | VINCENNES                | LGT | 138 754    | 140 333    | 140 333    | 1 579       | 140 969    |         |            |
| JEAN-MOULIN          | VINCENNES                | LP  | 117 524    | 118 861    | 118 861    | 1 337       | 119 399    |         |            |
| NOUVEAU LYCEE        | VINCENNES                |     | 0          | 25 327     | 25 327     | 25 327      |            |         |            |
| JEAN-MACÉ            | VITRY-SUR-SEINE          | LPO | 412 286    | 420 947    | 420 947    | 8 661       | 425 198    |         |            |
| CAMILLE-CLAUDEL      | VITRY-SUR-SEINE          | LP  | 101 707    | 102 864    | 102 864    | 1 157       | 103 330    |         |            |
| ADOLPHE-CHERIOUX     | VITRY-SUR-SEINE          | LPO | 681 072    | 705 760    | 600 237    | -80 835     | 735 586    |         |            |
| LOUIS-ARMAND         | YERRES                   | LP  | 86 886     | 90 537     | 77 288     | -9 598      | 97 774     |         |            |
|                      |                          |     | 79 353 119 | 81 389 199 | 63 666 857 | -15 686 262 | 80 484 269 | 3307578 | 83 791 847 |

Tel est l'objet de cet amendement.

**Vianney ORJEBIN**  
Président du groupe LFI-A



**Ghislaine SENÉE**  
Présidente du groupe Pôle  
Ecologiste



**Jonathan KIENZLEN**  
Président du groupe SER



**Céline MALAISÉ**  
Présidente du groupe GCEC



## Séance plénière du 20 septembre 2023

**CR 2023-033 : Plan de la région Île-de-France pour l'accompagnement des personnes vivant avec un Trouble du Spectre de l'Autisme (TSA)**

**AMENDEMENT**

Annexe 1 à la délibération : Plan stratégique régional autisme  
II. Axe 2 – Mieux vivre au quotidien

**Le premier paragraphe du point A “Favoriser une scolarité épanouie et envisager une meilleure insertion professionnelle” est ainsi modifié :**

Quand cela est possible, la scolarisation à temps plein ou à temps partiel en école maternelle, école élémentaire, collège, **et lycée, université et centre de formation d'apprentis (CFA)** est privilégiée. Si besoin, les élèves sont aidés par des Acc陪agnants des *Élèves en Situation de Handicap* (AESH), dont le nombre est toujours insuffisant faute d'une juste reconnaissance et d'une digne rémunération.

**Exposé des motifs :**

La scolarisation des élèves en situation de handicap est un enjeu majeur pour notre société, permettant à chaque jeune de bénéficier d'une éducation de qualité et d'être intégré au sein de la communauté éducative. Si de nombreux efforts ont été réalisés pour favoriser cette intégration dans les écoles maternelles, élémentaires, collèges et lycées, il est primordial de poursuivre cette dynamique au niveau supérieur.

L'ajout des universités et des centres de formation d'apprentis (CFA) dans cet amendement vient souligner l'importance d'une continuité dans l'accompagnement des jeunes en situation de handicap tout au long de leur parcours éducatif et professionnel. Ces étudiants, en accédant aux études supérieures ou à la formation professionnelle, démontrent leur capacité à suivre un cursus académique ou professionnel exigeant. Cependant, leurs besoins spécifiques ne disparaissent pas avec l'âge ou le niveau d'études.

Les universités, tout comme les CFA, sont des lieux d'apprentissage, de recherche, d'échanges et de préparation à la vie professionnelle. Il est donc essentiel que ces établissements soient équipés et adaptés pour accueillir tous les étudiants, quelles que soient leurs spécificités. L'absence de

## Conseil régional

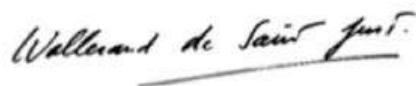
Groupe Rassemblement national Île-de-France

dispositifs adaptés dans ces établissements pourrait entraver la poursuite d'études ou de formations pour ces jeunes, réduisant ainsi leurs perspectives d'avenir.

Par ailleurs, si les *Accompagnants des Élèves en Situation de Handicap* (AESH) jouent un rôle fondamental dans l'accompagnement des élèves en situation de handicap durant leur scolarité, leur rôle ne doit pas s'arrêter à la porte des lycées. Leur expertise, leur soutien et leur accompagnement sont tout aussi cruciaux dans les universités et les CFA. Pourtant, leur nombre reste insuffisant, et leur profession souffre d'un manque de reconnaissance et de rémunération.

En élargissant le cadre d'intervention des AESH et en renforçant leur statut, nous favorisons non seulement l'épanouissement et la réussite des étudiants en situation de handicap, mais nous valorisons également un métier essentiel à l'intégration.

Il est donc impératif de considérer les universités et les CFA comme des étapes naturelles et intégrantes du parcours éducatif et professionnel des jeunes en situation de handicap, et de mettre en place les moyens nécessaires pour garantir leur réussite en ces lieux.



Wallerand de Saint Just

**Conseil régional**  
Groupe Socialiste, Ecogiste et Radical

## CONSEIL RÉGIONAL DU 20 SEPTEMBRE 2023

### Rapport n° CR 2023-033 : PLAN DE LA RÉGION ÎLE-DE-FRANCE POUR L'ACCOMPAGNEMENT DES PERSONNES VIVANT AVEC UN TROUBLE DU SPECTRE DE L'AUTISME (TSA)

#### DÉVELOPPER DES UNITÉS D'ENSEIGNEMENT EN LYCÉE POUR DES ADOLESCENTS PORTEURS DE TSA

Un article est ajouté à la délibération et rédigé ainsi :

La Région s'engage à solliciter le ministère de l'Éducation Nationale, le ministère en charge des personnes handicapées, les Académies de Versailles, Créteil et Paris, l'ARS d'Île-de-France, ainsi que la Délégation Interministérielle en charge de la Stratégie Nationale Autisme et TND pour développer des Unités d'Enseignement Autisme dans des lycées franciliens, telle que l'Unité d'Enseignement implantée au lycée Honoré de Balzac, à Paris 17<sup>ème</sup>, qui a ouvert en janvier 2016. La Région sera pilote de ce déploiement.

#### Exposé des motifs de l'amendement :

Cette Unité d'Enseignement Lycée Autisme a été créée à l'initiative de la mère d'un adolescent, maintenant jeune adulte, porteur d'un trouble du spectre autistique, Marie ROUSSEAU, Présidente de l'association La Cour des Grands 75.

Elle a pu être créée et implantée au Lycée Balzac (17<sup>ème</sup>) grâce au soutien de l'État, de la Région et du Rectorat de Paris. Elle bénéficie d'un financement ARS et est rattachée à un Sessad de l'AFG Autisme qui la gère.

Cette Unité accueille actuellement six élèves à partir de 14 ans.

Si des ULIS TSA Lycée ont été créés en France, comme à Angers (49), Clermont-Ferrand (63), Lyon (69), Grand Couronne (76), Niort (79) et Poitiers (86), cela reste très insuffisant au regard du nombre de jeunes sans solution de scolarisation en milieu ordinaire et sans accompagnement médico-social.

L'association « La Cour des Grands 75 », à l'origine de cette première U.E.L.A. francilienne et de son concept inclusif, fut créée en 2013, parce que le fils de Marie ROUSSEAU s'est retrouvé sans solution de scolarisation en milieu ordinaire à l'adolescence et contraint à rester à son domicile. Ce n'est pas le seul adolescent et ce ne sera pas le dernier si rien ne se fait au niveau des pouvoirs publics, parce que le besoin reste important pour un grand nombre.

Sept ans après l'ouverture de cette UE, le constat est positif : les élèves accueillis ont pu bénéficier d'un enseignement adapté et individualisé au sein du lycée Balzac grâce à la présence d'un enseignant à temps plein, et être accompagnés au quotidien par une équipe médico-sociale. Cette initiative a favorisé leur inclusion via les échanges et activités régulières avec les lycéens ainsi sensibilisés aux TSA, échanges bénéfiques pour tous, répondant à l'enjeu sociétal inclusif initial.

Notre groupe souhaite que la Région soit force de proposition et moteur auprès de l'État, des rectorats, de la DIA et de l'ARS pour que se développent d'autres UELA en Région Ile-de-France et être ainsi pionnière en la matière.

**Le Président du groupe :**



Jonathan KIENZLEN  
Président du groupe

Conseil régional  
Groupe Socialiste, Ecogiste et Radical

## CONSEIL RÉGIONAL DU 20 SEPTEMBRE 2023

### Rapport n° CR 2023-033 : PLAN DE LA RÉGION ÎLE-DE-FRANCE POUR L'ACCOMPAGNEMENT DES PERSONNES VIVANT AVEC UN TROUBLE DU SPECTRE DE L'AUTISME (TSA)

#### **SENSIBILISER ET FORMER LES ÉTUDIANTS DES FORMATIONS SANITAIRES ET SOCIALES**

**Un point 6 est ajouté aux engagements de la Région concernant l' « Axe 1 – Mieux repérer, diagnostiquer et soigner » de l'annexe 1 du projet de délibération :**

Au-delà de sensibiliser les étudiants des formations sanitaires et sociales, la Région, compétente en la matière, s'engage à former les étudiants des formations sanitaires et sociales au trouble du spectre de l'autisme (TSA)

#### **Exposé des motifs de l'amendement :**

Dans le rapport, il est mentionné que la Région s'est déjà engagée à sensibiliser les étudiants des formations sanitaires et sociales et les Maisons de Santé Pluridisciplinaires aux soins des personnes en situation de handicap, via un partenariat avec Coactis-Santé en 2022.

Sensibiliser des étudiants, c'est bien. Les former, c'est mieux.

Effectivement, à la suite de nos déplacements sur le terrain dont un déplacement dans un institut de formation à l'action sociale et de plusieurs échanges avec des travailleurs sociaux, les étudiants ne sont pas suffisamment formés au TSA. Or, une des causes des turn-over dans les établissements est liée à la fatigabilité morale et physique des travailleurs sociaux.

La Région est compétente pour les formations sanitaires et sociales et rien ne figure dans ce rapport en la matière. Il faut accompagner les étudiants au mieux et renforcer les formations autour de l'accompagnement des personnes vivant avec un trouble du spectre de l'autisme. Les retours de terrain nous démontrent que sur ce point, il y a encore beaucoup à faire.

C'est pourquoi, nous proposons un 6<sup>ème</sup> engagement à l'axe 1 « Mieux repérer, Diagnostiquer et soigner » : former davantage les étudiants des formations sanitaires et sociales au TSA.

Le Président du groupe :



Jonathan KIENZLEN  
Président du groupe

## CONSEIL RÉGIONAL DU 20 SEPTEMBRE 2023

### Rapport n° CR 2023-033 : PLAN DE LA RÉGION ÎLE-DE-FRANCE POUR L'ACCOMPAGNEMENT DES PERSONNES VIVANT AVEC UN TROUBLE DU SPECTRE DE L'AUTISME (TSA)

#### **HAND-AURA : SOUTENIR ET FAVORISER SON IMPLANTATION DANS TOUS LES DÉPARTEMENTS D'ÎLE-DE-FRANCE**

**Un point 7 est ajouté aux engagements de la Région concernant l'« Axe 1 – Mieux repérer, diagnostiquer et soigner » de l'annexe 1 du projet de délibération :**

Soutenir l'association Hand-AURA (77), dispositif unique en France et en Île-de-France, et favoriser son implantation dans tous les départements d'Île-de-France.

#### **Exposé des motifs de l'amendement :**

L'association Hand-AURA est une plateforme unique. Crée en 2016, l'association accompagnait 400 personnes. Aujourd'hui, elle en accompagne 1 300 (90% sont des personnes vivant avec un TSA).

La plateforme regroupe plusieurs spécialités :

- Aura 77, composée d'éducatrices spécialisées qui favorisent l'accès aux soins, la coordination, la continuité ou l'interdisciplinarité des prises en charges. Elles ont en moyenne 100 suivis ;
- DIH (Dispositif Intégré Handicap), qui intervient au service des professionnels pour renforcer la coopération des acteurs des champs sanitaire, social et médico-social, pédagogique et éducatif, permettant de développer un partenariat co-responsable de l'offre de soins, d'accompagnements et d'aides service ;
- PCO 77, plateforme de coordination et d'orientation avec 4 coordinatrices qui suivent 25 situations chacune. Présent dans quasiment tous les départements d'Île-de-France. Accompagnement sur 12 mois renouvelable une fois ;
- PCPE 77, Pôle de compétences et de prestations externalisées. Accompagne entre 20 et 25 personnes. Service qui travaille avec des éducateurs libéraux et donne droit à 8h d'accompagnement par semaine pour des familles dont les enfants ne sont pas en institution.
- Communauté 360° ; Plateforme d'écoute téléphonique et d'orientation 0 800 360 360 ;

La particularité de l'association Hand-AURA est d'être un service qui rassemble les dispositifs pour les personnes vivant avec un TSA.

Dans les autres départements franciliens, ces dispositifs (PCPE, DIH, PCO et C 360) existent mais sont portés chacun par des acteurs différents qui gèrent aussi des structures d'accueil et peuvent se trouver en concurrence avec d'autres associations, ce qui n'aide pas les familles et les professionnelles pour se repérer et reconnaître le dispositif le plus à même à répondre à sa problématique.

Ces dispositifs de coordination doivent au contraire travailler en partenariat et en co-construction. C'est la singularité de Hand-AURA favorisant son indépendance et sa légitimité à aller vers tous les acteurs d'un territoire et permettant aux parents, professionnels et aux personnes vivant avec un trouble du spectre de l'autisme de repérer ainsi un interlocuteur privilégié et centralisateur.

**Le Président du groupe :**



Jonathan KIENZLEN  
Président du groupe

## CONSEIL RÉGIONAL DU 20 SEPTEMBRE 2023

**Rapport n° CR 2023-033 : PLAN DE LA RÉGION ÎLE-DE-FRANCE POUR  
L'ACCOMPAGNEMENT DES PERSONNES VIVANT AVEC UN TROUBLE DU SPECTRE DE  
L'AUTISME (TSA)**

### FORMER LA POLICE NATIONALE ET MUNICIPALE SUR LE TROUBLE DU SPECTRE DE L'AUTISME

**L'annexe 1 du projet de délibération est modifié et rédigé comme suit :**

20. Sensibiliser et former la police municipale et nationale à ces questions.

#### **Exposé des motifs de l'amendement :**

L'année dernière, une enquête préliminaire pour « violences par personne dépositaire de l'autorité publique » avait été ouverte et confiée à l'Inspection Générale de la Police Nationale (IGPN). Elle faisait suite à l'interpellation musclée dont a été victime une personne souffrant de Troubles du Spectre de l'Autisme, qui d'après Libération, a été immobilisée au moyen d'un pistolet à impulsion électrique, d'un lanceur de balles de défense et d'un plaquage ventral.

Ces faits questionnent avec gravité la capacité de nos forces de l'ordre d'identifier les handicaps avec lesquelles peuvent vivre des personnes, et d'ajuster leur intervention en conséquence.

Les conseillers régionaux d'Ile-de-France ont fait de l'autisme la grande cause régionale de l'année 2022. Cet amendement vise à donner une première déclinaison pratique à cet engagement politique, en contribuant à améliorer la formation des forces de l'ordre sur la prise en considération des particularités des personnes souffrant d'un trouble du spectre de l'autisme. Le contenu de ces formations devra faire l'objet d'une co-construction avec les associations spécialisées, et pourra s'accompagner de productions écrites, comme l'a fait la National Autistic Society à l'attention des forces de l'ordre britanniques.

Le Président du groupe :



Jonathan KIENZLEN  
Président du groupe

## CONSEIL RÉGIONAL DU 20 SEPTEMBRE 2023

### Rapport n° CR 2023-036 : AVIS DU CONSEIL REGIONAL SUR LE PLAN REGIONAL DE SANTE (PRS) 2023-2028

#### EXPÉRIMENTATION DE PLUSIEURS HALTES SOINS ADDICTIONS (HAS) EN ÎLE-DE-FRANCE

L'annexe 1 du projet de délibération est modifié et rédigé comme suit :

**Recommandation 25 :** La présidente interpelle l'État pour expérimenter le déploiement de plusieurs Haltes Soins Addictions (HAS) dans toute l'Île-de-France dans le cadre d'une stratégie globale associant volet ordre public, volet démantèlement, volet sanitaire et volet social.

#### Exposé des motifs de l'amendement :

Dans le cadre de l'audition en commission santé du vendredi 15 septembre du professeure Laurence VAIVRE-DOURET sur la toxicomanie au crack en Île-de-France, il a été rappelé l'importance de superviser la consommation, réduire les risques et les dommages (VIH, VHC, abcès, infections, surdoses) et d'être orientés dans un parcours de soins pour une prise en charge globale.

Cet amendement vise donc à déployer plusieurs HAS pour superviser la consommation, réduire les risques et les dommages (VIH, VHC, abcès, infections, surdoses), et être orientés dans un parcours de soins complet.

Le Président du groupe :



Jonathan KIENZLEN  
Président du groupe

**Conseil régional**  
Groupe Socialiste, Écologiste et Radical

## CONSEIL RÉGIONAL DU 20 SEPTEMBRE 2023

**Rapport n° CR 2023-036 : AVIS DU CONSEIL REGIONAL SUR LE PLAN REGIONAL DE SANTE (PRS) 2023-2028**

### **POUR FAIRE FACE À LA PÉNURIE D'INFIRMIÈRE SCOLAIRE**

**L'annexe 1 du projet de délibération est modifié et rédigé comme suit :**

Recommandation 24 : Interpeller le ministre de l'Éducation Nationale sur la pénurie d'infirmières scolaire dans les Établissement Public Local d'Enseignement (EPLE) notamment dans les lycées franciliens.

#### **Exposé des motifs de l'amendement :**

Les établissements scolaires sont devenus le premier désert médical de France. En effet, il manque 15 000 infirmières scolaires dans notre pays.

Face à cette pénurie, un cri d'alerte a été lancé en juin dernier par le SNICS-FSU, syndicat majoritaire des infirmières scolaires.

Après le covid, face aux harcèlements scolaires et parce que c'est un interlocuteur privilégié dans le cadre de maltraitances ou de mal-être psychique, notre groupe souhaite que l'exécutif interpelle le ministre de l'Éducation Nationale sur la pénurie d'infirmières scolaire dans les Établissement Public Local d'Enseignement (EPLE) notamment dans les lycées franciliens.

**Le Président du groupe :**



Jonathan KIENZLEN  
Président du groupe

CONSEIL RÉGIONAL DU 20 SEPTEMBRE 2023

**Rapport n°CR 2023-037 : DÉCISION MODIFICATIVE 2023**

**Investissement**

**Chapitre 900 : Services généraux**

**Code Fonctionnel 048 : Autres actions**

**Programme 04003 : Actions internationales**

**Création d'une nouvelle action : "Soutien aux populations victimes de dérèglements climatiques"**

**Texte de l'amendement :**

**L'action suivante est créée "Soutien aux populations victimes de dérèglements climatiques" et est abondée de 2 M€ en autorisations de programme.**

Cet amendement est gagé en AP sur le chapitre 902 « Enseignement, formation professionnelle et apprentissage » ; Code fonctionnel 29 « Sécurité » ; Programme 29001 « Sécurité lycées » ; Action 12900102 « Études de sécurité des lycées ».

**L'action suivante est créée "Soutien aux populations victimes de dérèglements climatiques" et est abondée de 2 M€ en crédit de paiement.**

Cet amendement est gagé en CP sur le chapitre 903 « Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs » ; Code fonctionnel 32 « Sports (autres que scolaires) » ; Programme 324 « Centres de formation sportifs » ; Action 13200201 « CREPS d'Île-de-France ».

**Exposé des motifs de l'amendement :**

**DRAME EN LIBYE : SOUTENONS TOUTES LES VICTIMES DU DÉRÈGLEMENT CLIMATIQUE**

Le dérèglement climatique mène à des catastrophes environnementales et humaines de plus en plus fréquentes, au sein de pays parfois déjà en proie à des troubles politiques, économiques et sociaux, voire plongés dans la guerre civile.

C'est le cas aujourd'hui en Libye, où l'on compterait plus de 11 000 victimes et des milliers de disparus à Derna, ancienne capitale de la Cyrénaïque. Un quart de la ville a été détruit par les eaux suite à la tempête Daniel, un "Medicane" dont l'intensité a été renforcée par l'élévation anormale de la température de l'eau en Méditerranée. L'ampleur de la catastrophe est également liée à la situation politique du pays : des infrastructures vétustes et un non-respect de règles urbanistiques auraient mené à la rupture des deux barrages de Wadi Derna, dans un pays toujours divisé, qui souffre d'une gouvernance défaillante malgré des recettes pétrolières conséquentes. Les trois centres médicaux de la ville sont aujourd'hui privés de personnel en raison de la catastrophe, laissant la population dans un état de grande détresse.

Si les secours et l'aide internationale s'organisent sur place, la situation humanitaire s'intensifie : contaminations des réseaux d'eau potable, risques d'épidémies et sanitaires, infections, troubles psychologiques, etc. La population difficilement accessible, blessée et en état de choc, nécessite une aide de toute urgence.

Notre institution a noué de très nombreuses coopérations, tant avec des acteurs de pays en développement qu'avec des partenaires de pays développés. Elle a ainsi des liens étroits avec plusieurs pays du pourtour méditerranéen : Mauritanie, Maroc, Algérie, Tunisie, Liban.



## Conseil régional

La première région d'Europe se doit de renforcer sa solidarité avec les pays voisins tout en se montrant à la hauteur des enjeux de développement et du dérèglement climatique, en portant à la fois des projets en matière de coopérations décentralisées ainsi que de soutien au secteur associatif solidaire et citoyen présent sur notre territoire, étroitement lié aux pays en souffrance.

La Région se doit de répondre à des urgences telles que celles provoquées par des catastrophes climatiques. Elle a par ailleurs maintes fois montré qu'elle était en mesure de débloquer des fonds dans l'urgence. Une aide spéciale pourrait aujourd'hui être envoyée en Libye, toutefois, par cet amendement, les élu·es du Pôle Écologiste demandent la création d'une action "Soutien aux populations victimes de dérèglements climatiques" pérenne, qui permettrait de porter assistance aux pays qui font face à des situations climatiques et humanitaires préoccupantes, vouées à se multiplier dans le futur.

**La Présidente du groupe :**

**Ghislaine Senée**

**Conseil régional**

Pôle Écologiste

Socialiste, Écologiste et Radical

La France Insoumise et Apparentés

Gauche communiste, écologiste et citoyen

**CONSEIL RÉGIONAL DU 20 SEPTEMBRE 2023**

**Rapport n° CR 2023-037 : DÉCISION MODIFICATIVE 2023**

**Investissement**

**Chapitre 902 : Enseignement, formation professionnelle et apprentissage**

**Code Fonctionnel 222 : Lycées publics**

**Programme 22001: Opérations travaux dans les lycées publics**

**Création d'une nouvelle action : "Soutien à la rénovation thermique des lycées publics franciliens"**

**Texte de l'amendement :**

**L'action suivante est créée "Soutien à la rénovation thermique des lycées publics franciliens" et est abondée de 7 M€ en autorisations de programme.**

Cet amendement est gagé en AP et en CP sur le chapitre 902 « Enseignement, formation professionnelle et apprentissage » ; Code fonctionnel 29 « Sécurité » ; Programme 29001 « Sécurité lycées » ; Action 12900102 « Travaux de sécurité dans les lycées ».

**L'action suivante est créée "Soutien à la rénovation thermique des lycées publics franciliens" et est abondée de 3 M€ en crédit de paiement.**

Cet amendement est gagé en CP sur le chapitre 903 « Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs » ; Code fonctionnel 32 « Sports (autres que scolaires) » ; Programme 324 « Centres de formation sportifs » ; Action 13200201 « CREPS d'Île-de-France ».

**Exposé des motifs :**

**METTRE FIN AUX BOUILLOIRES THERMIQUES DANS LES LYCÉES PUBLICS QUI ONT DES CONSÉQUENCES NÉFASTES SUR LES CONDITIONS DE TRAVAIL ET SUR LA SANTÉ**

À la fin de l'année scolaire 2023, comme à la rentrée de septembre, la France a été confrontée à des épisodes de canicule et de vagues de chaleur intenses. Les lycées n'étaient pas équipés pour y faire face. Des agent·es et des parents d'élèves nous ont alertés sur le fait que dans certaines salles de classe, les températures ont atteint les 40 degrés. Ces températures ont alors engendré une très grande fatigue chez les élèves et les enseignant·es. Les conditions n'étaient plus réunies pour faire des lycées un cadre propice à l'enseignement et à l'apprentissage.

Mais ce ne sont pas seulement les conditions de travail qui sont impactées, c'est également la santé des lycéen·nes et de la communauté éducative qui est menacée : maux de tête, déshydratation, crampes, nausées, malaises, ...

Alors que les scientifiques alertent sur le fait que les vagues de chaleur vont devenir de plus en plus nombreuses et de plus en plus intenses, ainsi que sur la possibilité que les températures dépassent les 50 degrés en période de canicule, il est urgent d'agir.



## Conseil régional

Les solutions sont connues pour que les lycées ne se transforment plus en bouilloires thermiques : isolation thermique, peinture blanche sur les bâtiments et les toits, végétalisation, cours oasis ...

La Région se doit d'engager les moyens et de mettre en œuvre les mesures nécessaires pour prévenir les conséquences de ces épisodes de canicule et de vagues de chaleur sur les conditions de travail et sur la santé des élèves, enseignant·es et agent·es. Aussi, nous demandons qu'un budget de 6 millions d'euros soit consacré à la rénovation des bâtiments des lycées afin que ces derniers ne se transforment plus en bouilloires thermiques en cas de fortes chaleurs.

**Ghislaine Senée**  
Présidente  
Pôle Écologiste

**Jonathan Kienzlen**  
Président du groupe  
Socialiste, Écologiste  
et Radical

**Vianney Orjebin**  
Président  
La France Insoumise  
et Apparentés

**Céline Malaisé**  
Présidente  
Gauche Communiste,  
Écologiste et Citoyenne

## CONSEIL RÉGIONAL DU 20 SEPTEMBRE 2023

### Rapport n° CR 2023-037 : Décision modificative 2023

#### Texte de l'amendement :

Ajoute un article à la délibération rédigé comme suit :

« Mandate la Présidente pour présenter aux Conseillers régionaux un projet de création d'une assistance régionale chargée d'apporter, aux communes et aux établissements publics intercommunaux franciliens qui le demandent, une assistance d'ordre technique, juridique ou financier. »

#### Exposé des motifs :

##### **Création d'une assistance régionale destinée à l'assistance des élus franciliens**

La crise que traverse l'institution communale est profonde et les démissions de plus en plus nombreuses d'élus municipaux en constituent la manifestation la plus nette, ses ressorts sont multiples : démotivation des élus, confrontés à des conditions d'exercice du mandat dégradées, développement des menaces et violences à leur encontre ; complexification sans fin des normes.

Pour y répondre, nous réaffirmons le principe de solidarité entre collectivités territoriales en demandant à la Présidente de proposer au Conseil régional, un service régional destiné à l'assistance technique, juridique ou financière aux communes et aux établissements publics intercommunaux d'Île-de-France.

Ce service doit promouvoir la coopération intercommunale. Les communes en Île-de-France sont nombreuses et souvent très diverses en matière de ressources, de capacités techniques et de besoins. Avec une telle initiative, la région doit continuer à encourager les communes à travailler ensemble pour résoudre des problèmes communs.

Ce service doit renforcer la planification régionale. Notre territoire francilien a des enjeux majeurs tels que la gestion de l'urbanisme, des transports, de l'environnement, etc. Il est urgent d'accompagner les communes pour aligner leurs projets locaux avec les objectifs et les priorités régionales.

Ce service doit répondre à des besoins spécifiques des communes franciliennes. Chaque commune tend à avoir des besoins techniques particuliers en fonction de sa taille, de sa localisation géographique, de sa démographie, etc. Notre proposition propose une offre d'assistance technique adaptée pour répondre à chaque spécificité, ce qui peut contribuer à une meilleure gestion locale.

**La Présidente du groupe :**



Séance plénière du 20 septembre 2023  
CR 2023-037 : Décision modificative 2023

## AMENDEMENT

Un article ainsi rédigé est ajouté :

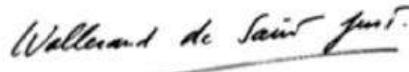
*Décide d'affecter les fonds alloués aux Contrats d'Aménagement Régionaux (CAR) exclusivement aux communes rurales.*

Exposé des motifs :

En réponse aux émeutes ayant affecté 140 communes de la région Île-de-France, la présidente Valérie Pécresse a débloqué 20 millions d'euros pour la reconstruction des biens publics dégradés. Le Rassemblement national insiste sur la nécessité d'une répartition équilibrée des investissements entre ces zones et les communes rurales. Ces dernières, véritables petites patries de la région, sont souvent laissées pour compte par la majorité régionale, malgré les défis qu'elles rencontrent, notamment en termes d'infrastructures et d'équipements publics.

Dans cette perspective, le Rassemblement national suggère que les 6 M€ destinés aux Contrats d'Aménagement Régionaux (CAR) soient entièrement affectés aux projets des communes rurales. L'objectif est de soutenir les initiatives répondant aux besoins essentiels de ces territoires, qu'il s'agisse d'aménagements publics, d'équipements scolaires, culturels, sportifs ou d'autres infrastructures essentielles.

La Région doit collaborer activement avec les communes rurales afin d'identifier, de prioriser et d'assurer une gestion optimale des deniers publics pour les projets les plus urgents et pertinents.



Wallerand de Saint Just

## CONSEIL RÉGIONAL DU 20 SEPTEMBRE 2023

### Rapport n° CR 2023-037 : DÉCISION MODIFICATIVE 2023

Titre II – Dispositions relatives aux charges

Annexe : 10 : Investissement

904 - Santé et action sociale (hors APA, RSA et régularisations RMI)

Code Fonctionnel 424 : Personnes en difficulté

Programme HP424-003 - Dispositif en faveur des personnes en situation précaire

Une nouvelle ligne Action est créé : Fonds d'urgence pour soutenir l'aide alimentaire

### FONDS D'URGENCE POUR LUTTER CONTRE LA PAUVRETÉ ET LA PRÉCARITÉ ALIMENTAIRE ET AMORTIR LE CHOC DE L'INFLATION

#### Un article est ajouté et rédigé comme suit :

Cette action est abondée de 8M€ en AP et en CP.

Cet amendement est gagé en AP et CP sur le chapitre 902 « Enseignement, formation professionnelle et apprentissage », code fonctionnel 223 « Lycées privés », programme HP223-011, « Participation à la rénovation et à l'équipement des lycées privés », action « Participation à la rénovation des lycées privés ».

#### Exposé des motifs de l'amendement :

La Région Ile-de-France s'est engagée à soutenir en urgence les associations qui luttent contre la pauvreté et la précarité alimentaire pour amortir le choc de l'inflation.

En effet, plusieurs associations telles que les Restos du cœur ou la Croix-Rouge ont tiré la sonnette d'alarme : les demandes d'aides alimentaires sont de plus en plus nombreuses (+ de 20% aux Restos du cœur) et leurs dépenses explosent face à une inflation record. La Région se doit d'agir urgentement et ne pas attendre les séances de novembre et de décembre, la Présidente s'y est engagée.

C'est pourquoi, dès la séance plénière, la Région décide de créer un fonds d'urgence pour 2023 de 8 M€ aux principales associations d'aides alimentaires.

Ce versement est gagé grâce au transfert de l'autorisation de programme « participation à la rénovation et à l'équipement des lycées privés » sur celui du « dispositif en faveur des personnes en situation précaire » et à la création d'un fonds d'urgence pour soutenir l'aide alimentaire.

Le Président du groupe :



Jonathan KIENZLEN  
Président du groupe

# Amendement

N° 033



Conseil régional

La France Insoumise et apparentés

## CONSEIL RÉGIONAL DU 20 SEPTEMBRE 2023

### Rapport n° CR 2023-037 : DÉCISION MODIFICATIVE 2023

#### **Investissement**

Chapitre 902 - Enseignement, formation professionnelle et apprentissage

Code fonctionnel 222 - Lycées publics

Programme 22002 : Travaux de maintenance et grosses réparations dans les lycées publics

Action : Grosses réparations dans les lycées publics

#### Texte de l'amendement :

Le programme “Travaux de maintenance et grosses réparations dans les lycées publics” et l’action “Grosses réparations dans les lycées publics” sont abondés en AP des sommes consacrées à la vidéosurveillance dans les lycées dans la DM 2023 parmi les 8,294M d’euros de surplus consacrés au chapitre 902 “Enseignement, formation professionnelle et apprentissage”, Code fonctionnel 29 “Sécurité”, Programme 29001 “Sécurité lycées”, Actions “Etudes de sécurité des lycées” et “Travaux de sécurité dans les lycées”.

Cet amendement est gagé en AP sur le chapitre 902 “Enseignement, formation professionnelle et apprentissage”, Code fonctionnel 29 “Sécurité”, Programme 29001 “Sécurité lycées”, Actions “Etudes de sécurité des lycées” et “Travaux de sécurité dans les lycées”.

#### Exposé des motifs :

#### **LE DÉLABREMENT DES LYCÉES EST AUSSI FACTEUR D'INSÉCURITÉ POUR LES ÉLÈVES**

Près de 19 millions d’euros, c’est le montant alloué par la région à la « sécurisation » des lycées d’Île-de-France. Parmi les différents investissements, beaucoup concernent de la vidéosurveillance, qui peine à prouver son efficacité, quand d’autres concernent les décriées « Brigades de Sécurité » présentes dans certains établissements et qui dépassent le seuil de compétences attribuées aux régions. Ce dispositif a, par ailleurs, été critiqué par le rapport de la Chambre régionale des Comptes, “Politique régionale pour la construction, la rénovation et l’entretien des lycées”, rendu public à la fin 2021 et qui formulait très clairement la recommandation suivante : “Laisser aux autorités compétentes l’exercice des missions de surveillance et de sécurité des élèves qui, en application des textes, ne relèvent pas de la compétence de la région.”

Des millions d’euros sont donc de nouveau investis et à l’origine de situations absurdes où certains lycées toujours en attente de travaux de rénovation reçoivent, à la place, des subventions pour installer des dispositifs sécuritaires à l’efficacité relative.

Or, le mauvais état constaté du parc lycénien francilien doit maintenant être considéré par l’exécutif comme un facteur d’insécurité comme un autre pour les élèves. Par exemple, les plafonds ou murs sur le point de s’effondrer constituent un risque de danger immédiat pour les lycéen·nes, comme on a pu l’observer au lycée Paul Éluard de Saint-Denis, Jean Moulin de Torcy ou Rabelais dans le 18ème arrondissement parisien. C’est cette insécurité là qui devrait préoccuper l’exécutif régional.

Le Président du groupe :  
Vianney ORJEBIN

# Amendement

N° 034



Conseil régional

La France Insoumise et apparentés

## CONSEIL RÉGIONAL DU 20 SEPTEMBRE 2023

### Rapport n° CR 2023-037 : DÉCISION MODIFICATIVE 2023

#### **Investissement**

##### Chapitre 901 - Sécurité

##### Code fonctionnel 11 - Police, sécurité, justice

Création d'un nouveau programme : Soutien au développement dans les commissariats de structures d'accueil des victimes de violences sexistes et sexuelles

Création d'une nouvelle action : Soutien au développement dans les commissariats de structures d'accueil des victimes de violences sexistes et sexuelles

#### Texte de l'amendement :

**Le programme et l'action “Soutien au développement dans les commissariats de structures d'accueil des victimes de violences sexistes et sexuelles” sont créés et abondés de 3M€ en AP et 1M€ en CP.**

Cet amendement est gagé en AP et en CP sur le chapitre 901 “Sécurité”, Code fonctionnel 11 “Police, sécurité, justice”, Programme 11001 “Bouclier de sécurité”, Action “Soutien à l'équipement en vidéoprotection”.

#### Exposé des motifs :

### UN ACCUEIL DIGNE POUR LES VICTIMES DES VSS PLUTÔT QU'UN BOUCLIER ÉBRÉCHÉ

Après cette décision modificative, ce seront 16,8 millions d'euros qui auront été consacrés au « Bouclier Sécurité » sur le budget 2023. Ce « Bouclier Sécurité » consacre essentiellement ses fonds au développement de la vidéosurveillance en Île-de-France et à la subvention d'équipements pour les forces de sécurité.

Si nous souhaitons souligner de nouveau ici que nous nous opposons formellement à l'achat d'armes létales par l'exécutif régional pour les effectifs de police municipale et que l'on retrouve souvent dans les dossiers de subvention, nous souhaitons aussi rappeler la démonstration faite par plusieurs études de la relative inefficacité du principe de vidéosurveillance sur la tranquillité publique.

Aussi, nous encourageons la présidente de Région à réinvestir ces millions d'euros dans la lutte contre les violences faites aux femmes, notamment en améliorant l'accueil des victimes de violences sexistes et sexuelles dans les commissariats franciliens.

À ce sujet, la conseillère régionale LFI-A, Mme Sophia CHIKIROU, avait envoyé le 31 mai 2023 un courrier au Vice-Président chargé de la Sécurité et de l'Aide aux victimes, M. Frédéric Péchenard, pour l'enjoindre à s'intéresser au circuit d'accueil spécifique et au dispositif de mise à l'abri des victimes déployé au commissariat du XXème arrondissement parisien. Une chambre de première mise à l'abri sécurisée y permet d'accueillir, le temps d'une nuit, femme et enfants avant de les rediriger vers des structures d'accueil pérennes.

Par cet amendement, nous appelons le Conseil régional à amplifier son action et les moyens engagés en la matière en s'inspirant de telles initiatives et enfin faire de nos commissariats des lieux d'accueil adaptés aux victimes de VSS.

**Le Président du groupe :**  
**Vianney ORJEBIN**

A handwritten signature in black ink, appearing to read "Vianney ORJEBIN".

## CONSEIL RÉGIONAL DU 20 SEPTEMBRE 2023

### Rapport n° CR 2023-037 : Décision modificative 2023

#### Fonctionnement

Chapitre 933 - Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs

Code fonctionnel 326 - Manifestations sportives

Programme 32006 - Développement de la pratique sportive et des évènements

Création d'une action : Plan régional d'apprentissage et de prévention de la natation

#### Texte de l'amendement :

**L'action "Plan régional d'apprentissage et de prévention pour la pratique de la natation" est créée et abondée de 2M€ en AE et 1,5M€ en CP.**

Cet amendement est gagé en AE et en CP sur le Chapitre 930 "Services Généraux", Code fonctionnel 022 "Information, communication, publicité", programme 02012 "Communication institutionnelle", Action "Campagnes-Événements".

#### Exposé des motifs de l'amendement :

##### Nous ne sommes pas tous égaux face à la nage !

Chaque année, les noyades sont responsables d'environ 1 000 décès en France. Il s'agit là de la première cause de décès par accident de la vie courante chez les moins de 25 ans. Rien que cet été sur l'Île de loisirs de Cergy-Pontoise, nous recensons 2 accidents mortels. En Seine-et-Marne l'été dernier, c'est plus de dix personnes qui ont trouvé la mort par noyade. Il est temps que cela cesse !

Nous savons depuis de nombreuses années que la maîtrise de la natation est un savoir très inégal selon les milieux sociaux. L'Observatoire de la jeunesse, du sport, de la vie associative et de l'éducation populaire indique par exemple dans une publication de mai 2021 que les enfants d'ouvriers non qualifiés sont six fois plus nombreux à ne pas savoir nager que les enfants de cadres.

Autre sujet de préoccupation : l'inégale répartition des établissements aquatiques. Les quartiers prioritaires de la politique de la ville se voient largement délaissés avec un taux d'établissement par habitant inférieur de 40% à la moyenne nationale. Plus que jamais, les piscines et les bases de loisirs constituent des services d'intérêt public qu'il s'agit de multiplier.

Alors que de nombreuses collectivités confient la gestion d'établissements aquatiques à des groupes privés via des délégations de service public, il s'agit au contraire de promouvoir une vision globale et intégrée de la politique de soutien à la pratique de la natation, du développement des infrastructures à l'organisation de son apprentissage. Tel serait l'objet de ce plan régional pour l'apprentissage et la prévention de la pratique de la natation.

Le Président du groupe :



**CONSEIL RÉGIONAL DU 20 SEPTEMBRE 2023****Rapport n° CR 2023-037 : Décision modificative 2023****Texte de l'amendement :**

**Un article additionnel à la délibération est ajouté, rédigé comme suit :**

“Le Conseil régional engage une mission “choc de simplification” concernant l'utilisation des fonds européens. Les freins à l'origine de la faible exécution des crédits feront l'objet d'une attention particulière. Cette mission sera conduite en collaboration avec les différents acteurs éligibles à ces financements”.

**Exposé des motifs de l'amendement :****Mettons fin à la sous-exécution structurelle des Fonds européen**

- *Avis du CESER du 12 mai 2022 relatif au Compte administratif de la Région Île-de-France pour 2021:*

De plus, le taux moyen (de l'ordre de 40 %) de dépenses réellement exécutées - et pleinement certifiées - sur la période 2014-2020 ainsi que le fort taux de sous-consommation des crédits accordés, malgré les octrois de financements additionnels dus à la crise sanitaire, attestent manifestement d'une contre-performance.

- *Avis du CESER du 29 juin 2022 relatif au Budget supplémentaire de la Région Île-de-France pour 2022 :*

Si le Ceser a pu constater avec satisfaction que la gestion des FESI déléguée à la Région s'est améliorée, il redit son inquiétude devant les difficultés auxquelles sont confrontés de nombreux porteurs de projets.

Il recommande de nouveau la mise en place de conventions de partenariat avec des regroupements ou fédérations d'entreprises pour faciliter l'accès des porteurs de projets aux FESI

- *Avis du CESER du 3 novembre 2022 relatif aux Orientations budgétaires de la Région Île-de-France pour 2023 :*

**Article 9 :**

Le Ceser, à plusieurs reprises, a fait le constat d'écart importants dans la consommation des fonds européens, entre le prévisionnel et le réalisé, pour chacune des programmations FEDER, FSE et FEADER.

Dans cette période de tensions budgétaires et de recherche de ressources, il demande à l'Exécutif régional d'évaluer de façon complète et exhaustive, les motifs des reprogrammations ou annulations antérieures des crédits et de définir les moyens d'y remédier afin d'éviter leur perte, souvent substantielle.

- *Avis du CESER du 24 mai 2023 relatif au compte administratif de la Région Île-de-France pour 2022 :*

Il s'interroge cependant sur le montant des subventions certifiées depuis le début de la programmation 2014-2021 qui s'élève à 335,7 M€, soit 61 % de la maquette prévue par l'Union européenne (UE).

La clôture de cette programmation étant fixée au 31 décembre 2023, il apparaît difficile de certifier près de 40% de la programmation dans les six mois qui viennent.

- *Avis du CESER du 13 septembre 2023 relatif à la décision modificative au budget 2023 de la Région Île-de-France :*

Il rappelle néanmoins que près de 40 % des fonds européens de cette programmation ne sont toujours pas utilisés, l'Exécutif régional ayant demandé et obtenu de la Commission européenne un délai supplémentaire pour clôturer cette programmation au 31 décembre 2023.

Le Ceser s'interroge donc sur la faisabilité, d'ici la fin de l'année, des trois opérations concernées et leur concrétisation, en crédits de paiement, au budget 2023.

Le temps passe, les recommandations du CESER s'accumulent mais les difficultés persistent. La sous-exécution persistante des programmes FEDER, FSE et FEADER devrait pousser l'exécutif régional à un examen critique quant à la méthode déployée et les freins existants dans l'utilisation de ces crédits.

Parmi les difficultés existantes, il fait désormais consensus que la lourdeur des dossiers au regard du manque de ressources des acteurs éligibles à ces financements est un des freins évidents. Le Conseil régional a un véritable rôle à jouer en matière d'accompagnement en ingénierie de projets. Plus généralement, un travail doit être opéré concernant la publicisation de ces programmes. Ces différents sujets pourraient faire partie de ceux traités par la mission "choc de simplification des fonds européen" que cet amendement propose d'initier.

Le Président du groupe :



## CONSEIL RÉGIONAL DU 20 SEPTEMBRE 2023

Rapport n° CR 2023-039 : SAISINE DE L'ETAT POUR UN CHOC DE DÉCENTRALISATION EN ILE-DE-FRANCE

### Texte de l'amendement :

Un alinéa est ajouté à l'article 1 de la délibération et est rédigé comme suit :

**“Confier à la région Ile-de-France l'autorité de gestion exclusive du Fonds Européen Agricole pour le Développement Rural (FEADER).”**

### Exposé des motifs de l'amendement :

#### **UNE POLITIQUE AGRICOLE OPÉRATIONNELLE SE FAÇONNE AU NIVEAU LOCAL, LES RÉGIONS DOIVENT ÊTRE LES AUTORITÉS DE GESTION DES FEADER**

La mise en œuvre du FEADER pour la programmation 2023-2027 est partagée entre deux autorités de gestion : les Régions pour les interventions du FEADER non liées à la surface (non surfacique) et l'État pour les interventions de nature surfacique, conformément au cadre de la loi MAPTAM de 2014 et à l'ordonnance de 2022 sur la gestion de la nouvelle programmation.

Cette ordonnance décide d'inverser les compétences entre les deux échelons par rapport à la précédente programmation. Auparavant, le surfacique était géré par les régions tandis que le non-surfacique relevait de l'État. Ce choix du gouvernement valide, de fait, la compatibilité de l'action des régions sur les deux volets du FEADER : le surfacique et le non surfacique.

Le binôme État/ régions ne semble pas être le plus opportun pour penser et mettre en œuvre la planification écologique du secteur agricole dans la diversité des territoires. En revanche, une autorité de gestion exclusive des régions, en lien étroit avec les collectivités locales, permet de territorialiser l'action publique agricole - ce que l'État ne peut pas faire de manière véritablement opérationnelle - et d'atteindre plus rapidement les objectifs de la transition écologique des filières et de réduction des émissions de gaz à effet de serre.

Outre les transferts financiers et humains nécessaires de l'État vers la région, cette décentralisation des compétences des FEADER doit reposer sur le consensus scientifique issu des travaux du GIEC et se donner les moyens de respecter les engagements internationaux et européens de la France en matière de transition écologique et de neutralité carbone. Cette autorité de gestion reposera sur une convention d'objectifs claire et ambitieuse avec l'État et les instances européennes, notamment sur l'agriculture biologique.

La Présidente du groupe :



Ghislaine Senée



Conseil régional  
Pôle Écologiste

Amendement

N° 006

## CONSEIL RÉGIONAL DU 20 SEPTEMBRE 2023

Rapport n° CR 2023-039 : SAISINE DE L'ETAT POUR UN CHOC DE DÉCENTRALISATION EN ILE-DE-FRANCE

### Texte de l'amendement :

À l'article 1 de la délibération, la demande de compétence n°35 est modifiée et est rédigée comme suit :

“35. Transférer la compétence routière de l'État sur les routes nationales et les autoroutes non concédées à Île-de-France Mobilités.

**Transférer la compétence routière sur les voies identifiées sur le réseau Vélo Ile-de-France à Île-de-France Mobilités.”**

### Exposé des motifs de l'amendement :

#### **ÉTENDRE LA COMPÉTENCE VOIRIE DE LA RÉGION POUR ORGANISER FACILEMENT LE MEILLEUR PARTAGE DE CES ESPACES PUBLICS**

Le RER Vélo, renommé Réseau Vélo Ile-de-France (VIF), est conçu pour être un réseau structurant à l'échelle de l'Ile de France, pour faciliter les déplacements en vélo, les sécuriser et accroître sensiblement le report modal, contribuant ainsi à la décarbonation des mobilités.

Or la réalisation des pistes cyclables achoppe sur le millefeuille administratif francilien avec des compétences diverses. Afin de simplifier sa mise en œuvre, nous proposons par cet amendement de transférer la compétence voirie sur les voies identifiées sur le réseau VIF à Ile-de-France Mobilités afin d'accélérer le déploiement de ce réseau et de garantir les continuités cyclables, garantes de la sécurité et de l'attractivité de la pratique du vélo. Cela permet de renforcer la compétence mobilité sur l'AOM, en renforçant la multimodalité.

C'est le sens de cet amendement.

**La Présidente du groupe :**

Ghislaine Senée



Conseil régional  
Pôle Écologiste

Amendement

N° 007

## CONSEIL RÉGIONAL DU 20 SEPTEMBRE 2023

Rapport n° CR 2023-039 : SAISINE DE L'ETAT POUR UN CHOC DE DÉCENTRALISATION EN ILE-DE-FRANCE

### Texte de l'amendement :

Un alinéa est ajouté à l'article 1 de la délibération et est rédigé comme suit :

**“Reprise par la région Île-de-France de la Société du Grand Paris et transfert de la maîtrise d'ouvrage des infrastructures à Île-de-France Mobilités.”**

### Exposé des motifs de l'amendement :

#### **REMETTRE DE LA COHÉRENCE ENTRE INVESTISSEMENT ET MISE EN FONCTIONNEMENT DES NOUVELLES LIGNES DE TRANSPORT EN ÎLE-DE-FRANCE**

La Société du Grand Paris fonctionne de façon totalement indépendante de l'Autorité Organisatrice des Mobilités d'Île-de-France, alors que nous sommes dans une période où la rationalisation des actions et la coordination des finances publiques sont essentielles à la qualité des actions publiques mises en œuvre.

Île-de-France Mobilités doit reprendre le contrôle sur les actions d'investissement et de maîtrise d'ouvrage de toutes les nouvelles lignes de transport en commun mais aussi sur les ressources directes dédiées à la Société du Grand Paris comme la Taxe Sur les Bureaux (taxe sur les locaux à usage de bureaux, les locaux commerciaux, les locaux de stockage et les surfaces de stationnement). Par ailleurs, ces sources de financement doivent être prolongées dans le temps pour permettre les besoins en fonctionnement et garantir des ressources pérennes à l'AOM francilienne.

Enfin, dans une réflexion globale, certains projets pourraient être accélérés et d'autres ralents voire supprimés pour répondre aux réels besoins en transports en commun de notre région.

**La Présidente du groupe :**

**Ghislaine Senée**

## CONSEIL RÉGIONAL DU 20 SEPTEMBRE 2023

Rapport n° CR 2023-039 : SAISINE DE L'ETAT POUR UN CHOC DE DÉCENTRALISATION EN ILE-DE-FRANCE

### Texte de l'amendement :

Un article 4 est ajouté à la délibération et est rédigé comme suit :

**“Mandate la Présidente pour demander à la Ministre déléguée aux collectivités territoriales de consacrer en droit un statut aux élu·es locaux·les, avec des moyens d'exercice dans leur mandat, la protection à chaque fois que cela est utile, la création du délit d'entrave au bon exercice du mandat et le statut de lanceur d'alerte dans le Code Général des Collectivités Territoriales.”**

### Exposé des motifs de l'amendement :

**POUR UNE DÉMOCRATIE FONCTIONNELLE,  
DONNONS UN STATUT PROTECTEUR AUX ÉLU·ES**

Les pouvoirs normatifs ne peuvent s'exercer sans contre-pouvoirs, *a fortiori* lorsqu'il s'agit d'en ajouter de nouveaux.

Pourtant, tous les conseiller·es régionaux·les ne disposent pas des mêmes droits dans les faits.

Prenons un exemple. À la Région Ile-de-France, dans un contexte où les intimidations et les violences se multiplient à l'endroit des élu·es, les conseiller·es régionaux·les de la majorité bénéficient de la protection fonctionnelle systématiquement, ce qui n'est pas le cas pour ceux·lles de l'opposition.

Le législateur doit garantir le droit inconditionnel à la protection fonctionnelle à l'ensemble des élu·es, dès lors que leur demande s'inscrit dans le cadre fixé par le CGCT c'est-à-dire qu'ils font l'objet “*de poursuites pénales ou civiles à l'occasion de faits qui n'ont pas le caractère de faute détachable de l'exercice de leurs fonctions*” ou de “*violences, menaces ou outrages dont ils pourraient être victimes à l'occasion ou du fait de leurs fonctions et de réparer, le cas échéant, le préjudice qui en est résulté*”.

Plus largement, par cet amendement, nous demandons à la Présidente de saisir la Ministre déléguée aux Collectivités Territoriales pour lui demander de consacrer en droit un statut aux élu·es locaux·les, avec des moyens d'exercice dans leur mandat, la protection à chaque fois que cela est utile, la création du délit d'entrave au bon exercice du mandat et le statut de lanceur d'alerte.

La Présidente du groupe :



Ghislaine Senée



Conseil régional  
Pôle Écologiste

Amendement

N° 009

## CONSEIL RÉGIONAL DU 20 SEPTEMBRE 2023

Rapport n° CR 2023-039 : SAISINE DE L'ETAT POUR UN CHOC DE DÉCENTRALISATION EN ILE-DE-FRANCE

### Texte de l'amendement :

À l'article 1 de la délibération, la demande de compétence n°29 est modifiée et est rédigée comme suit :

~~"29. Laisser la Région Île-de-France libre de définir la composition et les modalités d'organisation du CESER."~~

**Étendre les compétences du CESER à la gestion du budget participatif régional avec une enveloppe directement attribuée par l'État qui serait proportionnelle à la population."**

### Exposé des motifs de l'amendement :

#### **ÉTENDRE LES COMPÉTENCES DU CESER, PLUTÔT QUE DE LE MUSELER**

Le conseil économique, social et environnemental régional (CESER) "a pour mission d'informer le conseil régional sur les enjeux et conséquences économiques, sociaux et environnementaux des politiques régionales, de participer aux consultations organisées à l'échelle régionale, ainsi que de contribuer à des évaluations et à un suivi des politiques publiques régionales".

Dans sa délibération relative à la décentralisation, la Présidente souhaite obtenir, pour l'Île-de-France, la possibilité de nommer elle-même ses membres et le droit de réorganiser ce conseil.

Cette demande de sortie du droit commun pour le CESER n'est pas souhaitable parce qu'elle vise, une fois de plus, à limiter le pouvoir de contrôle de l'action publique régionale et à supprimer les contre-pouvoirs. Le CESER n'a pas besoin d'une politicisation par l'exécutif régional, il mérite, au contraire, d'être renforcé dans ses prérogatives pour servir l'intérêt général.

Dans cette perspective, lui confier l'instruction d'un budget participatif régional, avec une enveloppe directement attribuée par l'État qui serait proportionnelle à la population, semble de nature à rapprocher les citoyen·nes de la chose publique. C'est le sens de cette proposition.

La Présidente du groupe :

Ghislaine Senée

## CONSEIL RÉGIONAL DU 20 SEPTEMBRE 2023

Rapport n° CR 2023-039 : SAISINE DE L'ETAT POUR UN CHOC DE DÉCENTRALISATION EN ILE-DE-FRANCE

**Texte de l'amendement :**

À l'article 1 de la délibération, les demandes de compétences nouvelles suivantes sont retirées de la délibération :

- ~~“4. Créer un SMIC régional francilien~~
- ~~5. Régionaliser Pôle emploi~~
- ~~6. Régionaliser la gouvernance de l'assurance chômage en Île-de-France~~
- ~~7. Transformer les lycées professionnels en établissements publics locaux d'enseignement régional sous pilotage de la Région Île-de-France~~
- ~~8. Autoriser la Région Île-de-France à créer des écoles primaires autonomes sous contrat~~
- ~~9. Confier à la Région Île-de-France une compétence de recrutement de professeurs associés dans les lycées pour ouvrir le corps enseignant à la société civile face à la crise des vacances~~
- ~~10. Autoriser la Région Île-de-France à fixer la composition des conseils d'administration des lycées généraux et technologiques~~
- ~~11. Transférer les moyens de l'Éducation nationale consacrés à l'orientation en les attribuant à l'agence ORIANE~~
- ~~15. Laisser la Région Île-de-France définir les règles de performance énergétique et de rénovation des logements~~
- ~~16. Reprendre les droits d'attribution des logements sociaux de l'État et créer un droit au logement prioritaire pour les travailleurs de première ligne~~
- ~~17. Autoriser la Région Île-de-France à mettre en place des Opérations d'intérêt régional (OIR) en lien étroit avec les autres collectivités~~
- ~~19. Confier à la Région Île-de-France la présidence de l'Agence régionale de santé (ARS)~~
- ~~20. Confier à la Région Île-de-France la présidence de l'Assistance publique - Hôpitaux de Paris (AP-HP)~~
- ~~21. Expérimenter une autorité fonctionnelle de la Région Île-de-France sur la médecine scolaire dans les lycées~~
- ~~23. Faciliter le salariat de médecins par la Région~~
- ~~26. Interdire l'accès aux transports en commun franciliens aux auteurs multirécidivistes de vols et de violences sexistes et sexuelles~~
- ~~27. Entériner la compétence sécurité de la Région en complément des communes~~
- ~~28. Confier à la Région Île-de-France la gestion du fonds interministériel de prévention de la délinquance~~
- ~~29. Laisser la Région Île-de-France libre de définir la composition et les modalités d'organisation du CESER~~
- ~~32. Permettre à la Région Île-de-France de payer en toute autonomie, sans la DRFiP~~

À l'article 2 de la délibération, la demande de compétence nouvelle suivante est retirée de la délibération :

- ~~8. Permettre à IDFM de superviser les forces de sécurité dans les transports publics franciliens.~~

**Exposé des motifs de l'amendement :**

**LA DÉCENTRALISATION NE PEUT ÊTRE UNE SÉCESSION RÉPUBLICAINE**

Alors même que l'exécutif est défaillant sur ses deux principales compétences propres - proposer un service public des transports de qualité et offrir aux lycéennes et aux lycéens des établissements publics des espaces d'étude décents - la délibération soumise au vote du conseil régional d'Ile-de-France du 20 septembre vise à étendre son champ de compétences, comme le prévoit la loi 3DS.

Son objectif n'est cependant pas de proposer une articulation cohérente des compétences entre les échelons et en lien avec les collectivités locales mais plutôt et uniquement de maximiser le périmètre de compétences de la Présidente. Et faire de notre région une sorte d'État dans l'État.

Bien que décentralisateurs dans leur ADN politique, les écologistes ne peuvent apporter leur soutien à la régionalisation de compétences régaliennes comme la sécurité et rejettent les demandes de gestion régionale de compétences comme la santé ou l'éducation, qui mettraient en concurrence les régions entre elles et les citoyen·nes entre elleux.

Ces propositions, qui visent à faire sortir notre région des dispositions de droit commun et qui contribuent à la privatisation des services publics, sont pour nous une ligne rouge franchie par l'exécutif. Cela interroge d'ailleurs sur la sincérité de la Présidente dans cette démarche de décentralisation.

Par cet amendement et pour lui permettre d'apporter son soutien à cette délibération, le Pôle Écologiste propose donc de retirer l'ensemble des demandes qui remettent en cause la promesse d'égalité républicaine de traitement des citoyennes et des citoyens dans notre pays.

**La Présidente du groupe :**



**Ghislaine Senée**

## CONSEIL RÉGIONAL DU 20 SEPTEMBRE 2023

Rapport n° CR 2023-039 : SAISINE DE L'ETAT POUR UN CHOC DE DÉCENTRALISATION EN ILE-DE-FRANCE

### Texte de l'amendement :

Un article 3 est ajouté à la délibération et est rédigé comme suit :

**“Mandate la Présidente pour demander au ministre de l'Education Nationale de confier aux Conseils d'Administration des lycées publics la liberté du choix du nom de leur établissement.”**

### Exposé des motifs de l'amendement :

#### **LES RÉGIONS NE DOIVENT PAS SE MÊLER DE TOUT, LAISSONS LES LYCÉES CHOISIR LEUR NOM**

Par un amendement de l'exécutif déposé en dernière minute lors de la Commission permanente du 5 juillet dernier, la Présidente de région a décidé de modifier le nom du lycée Angela Davis de Saint-Denis et de le rebaptiser lycée Rosa Park, ne respectant pas l'avis de l'ensemble de la communauté éducative.

La droite régionale a ainsi inspiré une série d'été de France Culture : “[Qui a peur d'Angela Davis ?](#)”. Et en dehors de Valérie Pécresse et sa majorité, assez peu de monde a peur d'Angela Davis, à en croire le succès de la pétition qui demande de surseoir à la décision de dénommer le lycée Angela Davis de Saint-Denis<sup>1</sup>.

Pourtant, les régions n'ont pas vocation à s'immiscer dans des décisions des conseils d'administration des lycées et ne devraient pas pouvoir modifier le nom de lycées publics.

Par cet amendement, nous demandons au ministre de l'Education Nationale de modifier le cadre légal pour décentraliser, dans les conseils d'administration des lycées, le choix du nom des établissements. Les Conseils Régionaux ne doivent plus pouvoir intervenir sur ce point.

**La Présidente du groupe :**



**Ghislaine Senée**

<sup>1</sup> Pour ceux qui lisent cet amendement et souhaitent apporter leur soutien à la pétition des “personnels mobilisés”, la voici :

<https://www.change.org/p/le-nom-lyc%C3%A9e-angela-davis-doit-rester-non-%C3%A0-la-censure>

## CONSEIL RÉGIONAL DU 20 SEPTEMBRE 2023

### Rapport n° CR 2023-039 : SAISINE DE L'ETAT POUR UN CHOC DE DÉCENTRALISATION EN ILE-DE-FRANCE

#### Texte de l'amendement :

Un article 3 est ajouté à la délibération et est rédigé comme suit :

**“Mandate la Présidente pour demander à la Ministre déléguée aux collectivités territoriales la codification des règlements intérieurs des collectivités locales dans le Code Général des Collectivités Territoriales afin de garantir le principe constitutionnel de pluralisme qui ne s'applique qu'aux Assemblées. Cette codification devra garantir les droits à la transparence, à un droit opposable, à l'accès aux informations préalablement, à toutes délibérations et bien sûr les droits de l'opposition.”**

#### Exposé des motifs de l'amendement :

#### PAS DE POUVOIRS SANS DEVOIRS ET CONTRE-POUVOIRS

Le mode de scrutin des élections régionales confère à l'exécutif une majorité écrasante et l'accès aux informations comme les droits de l'opposition dans les collectivités restent largement des impensés législatifs.

Aussi, en Ile-de-France, suite à quatorze modifications des règlements intérieurs, les droits de l'opposition sont si réduits que notre collectivité ne permet plus l'expression du pluralisme démocratique issu des élections régionales de 2021.

Réduction du temps de parole, restriction du droit d'amendement, impossibilité de présenter des amendements en séance, impossibilité de prendre la parole pour expliquer son vote sur des délibérations, tentative de suppression de groupes d'opposition ou basculement des délibérations de la plénière vers la commission permanente pour réduire les débats sont autant d'exemples du traitement réservé par l'exécutif de droite à la démocratie régionale.

Pour ne prendre que l'exemple de la séquence institutionnelle de septembre 2023, on observe une dérive autoritaire de l'exécutif avec, à l'heure du dépôt de cet amendement, l'envoi de délibérations dans un délai inférieur à deux heures avant leur examen en commission thématique, la non-présentation en commission thématique de 13 délibérations, l'interdiction à des élus·es de prendre la parole pendant des commissions thématiques (dont une Présidente de groupe), l'interdiction d'examiner de nombreux rapports en commission des Finances ou encore l'inscription d'un rapport cadre sur le bois et la forêt en commission permanente et non en plénière .

Pourtant, l'exercice de pouvoirs normatifs, et dans le cas présent la demande de nouvelles compétences normatives, ne peut s'exercer en dehors du cadre du débat démocratique. Il ne peut y avoir de pouvoir sans un devoir de transparence et une normalisation d'une étude d'impact obligatoire et sans un réel contre pouvoir permettant un meilleur contrôle de l'exécutif.

Par cet amendement, nous demandons à la Présidente de saisir la Ministre déléguée aux Collectivités Territoriales pour lui demander d'accroître les règles démocratiques locales et notamment en codifiant les règlements intérieurs des collectivités territoriales dans le CGCT avec entre autres la sanctuarisation du pluralisme et des droits de l'opposition.

La Présidente du groupe :



Ghislaine Senée

## CONSEIL RÉGIONAL DU 20 SEPTEMBRE 2023

### Rapport n° CR 2023-039 : SAISINE DE L'ÉTAT POUR UN CHOC DE DÉCENTRALISATION EN ÎLE-DE-FRANCE

#### Texte de l'amendement :

Un 9<sup>e</sup> alinéa est ajouté à l'article 4 de la délibération comme suit :

**« 9. Confier à Ile-de-France la gestion des gares routières franciliennes »**

#### Exposé des motifs de l'amendement

##### **Pour un plan de rénovation des gares routières en Île-de-France**

Les gares routières franciliennes ont toujours été un point noir de nos mobilités interurbaines. IDFM est déjà propriétaire de la gare routière internationale de Gallieni, qui a fermé en 2020 avec la faillite d'Eurolines.

Depuis, la mairie de Paris a décidé unilatéralement de fermer la Gare routière de Bercy fin 2024. La gare de Bercy reçoit depuis son ouverture les voyageurs dans des conditions désastreuses (accès endommagés, accessibilité handicap inexiste, graves problèmes de sécurité pour les voyageurs comme les conducteurs, confort désastreux) et génère des nuisances insupportables pour les riverains, tout particulièrement en matière de sécurité.

Néanmoins, aucune solution de substitution n'est aujourd'hui prévue pour accueillir les nombreux usagers réguliers de ces transports. Notons d'ailleurs avec le contexte de forte inflation, notamment du carburant, que ces modes de transport restent pour beaucoup de Franciliens le seul moyen de transport interurbain abordable.

Compte tenu des ambitions portées par ce projet de délibération pour IDFM, de l'activité présente d'IDFM propriétaire exploitant de la gare routière à Gallieni, de l'incapacité reconnue de la Ville de Paris de gérer la Gare de Bercy, de l'intérêt régional à agir pour l'attractivité et l'image de notre région, de l'intérêt social et écologique à maintenir un transport collectif interurbain abordable, il est proposé que l'AOM régionale récupère la responsabilité d'agir en la matière et lance un projet d'aménagement de nouvelles gares routières.

**La Présidente du groupe :**

Séance plénière du 20 septembre 2023  
CR 2023-039 : Saisine de l'État pour un choc de décentralisation en Île-de-France

## MOTION DE REJET

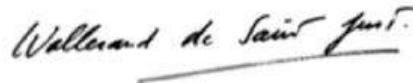
**Le présent rapport est rejeté.**

### Exposé des motifs :

Si les Franciliens et leurs élus expriment légitimement davantage de démocratie locale, cela ne doit pas conduire la Présidente de notre collectivité à s'arroger une pléiade de nouvelles compétences dont l'immense majorité incombe prioritairement à l'Etat et ses organes.

Les demandes exprimées dans le présent rapport ne font ainsi que renforcer la construction d'une baronne locale au détriment d'une meilleure efficacité de l'action publique de notre région. L'Île-de-France n'a pas vocation à se couper du reste du pays en devant une sorte de "Länder" français dont sa représentante, en l'occurrence sa Présidente de Région, revendiquerait toujours plus de pouvoir pour elle-même sous prétexte de parachever la décentralisation.

Pour ces raisons, nous proposons de rejeter ce rapport, parce qu'il constitue un dévoiement, une sortie de route institutionnelle qui n'a pas sa place dans un État unitaire comme le nôtre.



Wallerand de Saint Just

## CONSEIL RÉGIONAL DU 20 SEPTEMBRE 2023

Rapport n° CR 2023-039 : Saisine de l'Etat pour un choc de décentralisation en Île-de-France

### Texte de l'amendement :

*Un article additionnel rédigé comme suit est ajouté à la présente délibération :*

Le conseil régional mandate la Présidente pour faire cesser immédiatement l'expérimentation sauvage menée sur la compétence sécurité et pour redonner sa pleine compétence à l'Etat.

### Exposé des motifs de l'amendement :

#### La sécurité n'est pas une compétence régionale : pour un petit choc de recentralisation !

Soucieux de faire là où il n'a pas à faire et cela au détriment des compétences dont il a effectivement la charge, l'exécutif régional s'évertue depuis plus de 6 ans à se substituer à l'Etat et à financer un « bouclier sécurité ». Pour autant, comme le rappelle le recours du préfet de région de janvier 2022, la sécurité n'est pas une compétence régionale mais bien régaliennne et la collectivité n'a pas vocation à répondre aux carences de l'Etat.

Afin que la collectivité se mette en conformité avec notre droit administratif, nous donnons mandat à la Présidente de région pour que cesse l'expérimentation menée sur la compétence sécurité et en redonner ainsi sa pleine compétence à l'Etat.

Le Président du groupe :



Conseil régional

La France Insoumise et apparentés

## CONSEIL RÉGIONAL DU 20 SEPTEMBRE 2023

Rapport n° CR 2023-039 : Saisine de l'Etat pour un choc de décentralisation en Île-de-France

### Texte de l'amendement :

*Un article additionnel rédigé comme suit est ajouté à la présente délibération :*

Le Conseil régional réaffirme son attachement au triptyque "Etat-Département-Commune"

### Exposé des motifs de l'amendement :

#### Pour un retour au triptyque "Etat-Département-Commune"

Les différents actes de décentralisation de ces 20 dernières années ont principalement été synonymes :

- D'une mise en concurrence effrénée des territoires;
- D'une augmentation des inégalités entre les populations de ces territoires
- D'une illisibilité de l'organisation de notre pays du fait d'un éloignement des citoyen·nes de la prise de décision.

Alors que les deux échelons administratifs qui concentrent désormais la majorité des compétences sont les EPCI et les régions, nous soutenons au contraire un retour au triptyque « Etat-Département-Commune ».

Les communes et les départements, coeurs battants de la démocratie et de la solidarité, ont été progressivement et méthodiquement dépecés par les différentes lois de décentralisation. A contrario, les régions sont une construction administrative bien plus récente. Rappelons à cet égard qu'à leur création, les régions n'ont pas vocation à offrir un service public direct à la population mais plutôt de décliner la planification de l'aménagement du territoire assurée par l'État. Ce n'est qu'ensuite, sous l'impulsion de l'Union européenne notamment, que l'échelon régional s'est imposé comme cette entité hybride à l'intermédiaire du bloc local de proximité et de l'échelon étatique. Organisée autour des axes stratégiques promus par l'Union Européenne, la régionalisation s'est surtout traduite par une concurrence généralisée entre les régions avec, comme vainqueurs prévisibles, les collectivités les mieux dotées économiquement.

Au regard des enjeux qui sont les nôtres, le temps est donc venu d'un retour en puissance d'une architecture territoriale lisible et cohérente, susceptible de répondre tantôt aux exigences de proximité formulées par les citoyen·nes, tantôt aux besoins de planification et d'anticipation que pose la nécessaire bifurcation écologique

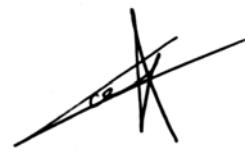
L'échelon communal doit être conforté et son autonomie financière doit être pleinement restaurée. Les communes constituent l'échelon de base de la démocratie locale et l'entité la plus à même d'exercer les compétences nécessitant une proximité immédiate et quotidienne (action sociale, gestion des équipements de proximité, ...). Elles constituent en outre l'échelon le plus pertinent pour l'animation du débat démocratique en lien avec les transformations qu'implique la transition écologique.

Les départements doivent être renforcés tant dans leur champ d'action que dans les moyens qu'ils ont à leur disposition. À mi-chemin entre les communes et l'État, l'échelon départemental conserve un niveau de proximité satisfaisant pour mailler le territoire en services sociaux et en infrastructures. Sorte de contrepoids à la métropolisation, ils ont un rôle clef à jouer dans la juste répartition des fonctionnalités de son territoire, plus particulièrement encore dans la perspective de bifurcation que nous appelons de nos voeux.

Les méga-régions actuelles ont éloigné le peuple de la prise de décision. Leur contour et leur rôle doivent être réinterrogés selon des objectifs démocratiques et écologiques. Plutôt que d'avoir pour

horizon principal le renforcement de l'attractivité économique territoriale, elles pourraient prendre en charge la gestion des ressources naturelles, dont particulièrement l'eau via la gestion des bassins versants. Points d'appui à la planification écologique du pays, elles intégreraient pleinement les mouvements citoyens à la prise de décision.

**Le Président du groupe :**

A handwritten signature consisting of several intersecting black lines forming an 'X' shape, with some smaller loops and a small 'C' or 'G' visible near the center.

**Conseil régional**

**La France Insoumise et apparentés**  
**Pôle Écologiste**  
**Socialiste, Écologiste et Radical**  
**Gauche Communiste, Écologiste et Citoyenne**

**CONSEIL RÉGIONAL DU 20 SEPTEMBRE 2023**

**Rapport n° CR 2023-039 : Saisine de l'Etat pour un choc de décentralisation en Île-de-France**

**Texte de l'amendement :**

*Un article additionnel rédigé comme suit est ajouté à la présente délibération :*

Est ajoutée en annexe de la présente délibération la contribution commune des groupes Socialiste, Écologiste et Radical, Pôle Écologiste, Gauche Communiste, Écologiste et Citoyenne et La France Insoumise et apparentés.

**Exposé des motifs de l'amendement :**

**Mais où est donc passée notre contribution ?**

L'exécutif régional pratiquerait-il le tri ?

Dans un courrier daté du 13 juillet dernier, le rapporteur du groupe de travail "réforme territoriale" écrivait ceci :

*"En accord avec la Présidente, j'ai donc souhaité consulter les groupes politiques afin qu'ils puissent produire une contribution libre détaillant leur vision et leurs propositions concrètes sur les compétences nouvelles que l'État devrait attribuer à la Région Île-de-France. Chaque groupe politique peut donc adresser au Secrétariat général sa contribution à la Mission pour un choc de décentralisation avant le lundi 28 août 2023. Cette contribution sera transmise aux élus et annexée au rapport".*

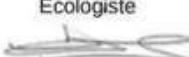
Les groupes Socialiste, Écologiste et Radical, Pôle Écologiste, Gauche Communiste, Écologiste et Citoyenne et La France Insoumise et apparentés y ont notamment répondu par un courrier commun daté du vendredi 25 août à l'intérieur duquel ils interrogeaient le rapporteur sur les méthodes, les objectifs et le calendrier de cette mission. Il s'agit là d'interrogations légitimes auxquelles n'ont pas répondu que très partiellement l'exécutif.

A l'instar des différentes contributions figurant en annexe de cette délibération, nous demandons à ce que soit ajouté le courrier ci-dessous.

**Vianney ORJEBIN**  
Président du groupe LFI-A



**Ghislaine SENÉE**  
Présidente du groupe Pôle  
Ecologiste



**Jonathan KIENZLEN**  
Président du groupe SER



**Céline MALAISÉ**  
Présidente du groupe GCEC





Saint-Ouen-sur-Seine, le 25 août 2023

Monsieur Jean-François Vigier  
*Président du groupe UDI*  
*Rapporteur du groupe de travail « réforme territoriale »*

**Objet : « mission pour un choc de décentralisation »**

Monsieur le Président, Cher collègue,

En réponse à votre courrier du 9 juillet dernier, par lequel vous sollicitez les groupes politiques du Conseil régional à produire une contribution dans le cadre de la mission « Choc de centralisation » décidée par la majorité régionale, nous, groupes d'opposition de gauche, souhaitons vous faire part de plusieurs observations.

En premier lieu, nous souhaitons ici réitérer notre demande que nous vous avions faite dès la première réunion de la commission réforme territoriale élargie du 5 octobre 2022, à savoir l'établissement d'une évaluation objective de la gestion des compétences régionales actuelles. Nous partons en effet du constat qu'avant de prendre de nouvelles compétences, encore faut-il être en mesure d'assurer pleinement les compétences qui sont d'ores et déjà dévolues aux régions. Sur ce plan, force est de constater que l'objectivation des résultats de l'exercice des compétences régionales n'a pas été souhaitée par l'exécutif régional, malgré les satisfécits récurrents de ce dernier sur ces choix et sur l'état du service public régional.

En second lieu, nous tenons à vous exprimer nos réticences sur la méthode.

Dans ce type de travaux, et particulièrement sur des sujets comme celui de la décentralisation, qui suscite de nombreux débats au sein de l'ensemble des mouvements politiques, il aurait à minima fallu, après l'évaluation, partir d'un diagnostic et de constats partagés. Cela aurait certainement permis, au sein des propositions formulées par l'ensemble des groupes politiques, de définir un panel plus représentatif dans les auditions qui ont été menées et d'objectiver les quelques pistes qui ont été soulevées.

L'ampleur de la crise politique et démocratique que traverse notre pays nous impose de revoir la méthode de construction des politiques publiques et la façon d'organiser les débats, conditions impératives à une meilleure compréhension de l'organisation institutionnelle et à la restauration de la confiance de nos concitoyen·nes dans les institutions.

Ainsi, l'Île-de-France ne peut en toute responsabilité vouloir modifier seule dans son coin l'organisation institutionnelle du pays.

Déjà que la remise en cause permanente du principe de péréquation n'est pas un préalable serein à la tenue dans de bonnes conditions de ces débats, la stratégie d'un bras de fer avec les autres régions serait déplacée.



C'est pourquoi il nous semblerait opportun que la région Ile-de-France organise à minima un débat au sein de l'ARF qui se réunit les 27 et 28 septembre prochains.

Nous préconisons également l'organisation de l'audition des associations des élus locaux qui sont de plus en plus dépendants financièrement des départements et des régions pour mener à bien leurs projets et qui ont, nous semble-t-il, leur mot à dire.

De manière très claire, sur de tels sujets, une démarche isolée, sans concertation, sans diagnostic ni étude d'impact, n'est pas constructive.

Cette méthode interroge : quel État responsable déciderait d'apporter des modifications de règles législatives et réglementaires relatives à l'attribution et l'exercice de compétences, sans concertation, sans garantie, ni visibilité objectivée ? On peut d'autant plus s'inquiéter que les expérimentations que vous souhaiteriez mener n'entraînent un accroissement des inégalités entre les territoires.

Le nouveau calendrier de cette mission nous interpelle également. L'empressement dont vous avez fait preuve à communiquer, le 24 août, sur le contenu d'un rapport, soit avant la commission du 31 août et la transmission des contributions des groupes politiques, confirme une stratégie solitaire, en contradiction avec une volonté sincère de travailler collégialement sur le sens de l'action publique et l'amélioration des services publics.

De plus, le calendrier de cette mission, différent de celui annoncé initialement, surprend : la remise de ce rapport et son examen en séance plénière du Conseil régional le 20 septembre, à quatre jours des élections sénatoriales - chambre représentative des collectivités - ne peut pas être le fruit du seul hasard.

En dépit des annonces que vous avez faites dans la presse, nous préconisons donc la révision du calendrier et le report du vote de ce rapport à un délai raisonnable et éloigné de toute échéance susceptible d'interférer sur la nature, le contenu et l'objectivité des débats. Ce temps apparaît nécessaire pour fourbir les armes de la persuasion alors que l'exécutif régional a essuyé récemment des refus de transferts de compétences à l'image des routes.

La précipitation dont fait preuve l'exécutif dans sa lettre de mission ne nous paraît pas à la hauteur de l'enjeu. Alors même que les réflexions sur le paysage institutionnel vont bon train, nous ne voyons pas comment cette stratégie solitaire de l'exécutif, éloignée d'une volonté de construire une position unanime des forces républicaines représentées dans l'hémicycle régional, aurait un impact significatif dans ce débat qui pèsera sur la répartition future des compétences.

Nous vous prions, Cher collègue, de bien vouloir recevoir l'expression de nos sentiments distingués.

Céline MALAISÉ  
Présidente  
Groupe GCEC

Vianney ORJEBIN  
Président  
Groupe LFIA

Jonathan KIENZLEN  
Président  
Groupe SER

Ghislaine SENÉE  
Présidente  
Groupe Pôle écologiste

**La France Insoumise et apparentés****CONSEIL RÉGIONAL DU 20 SEPTEMBRE 2023****Rapport n° CR 2023-039 : Saisine de l'Etat pour un choc de décentralisation en Île-de-France****Texte de la motion de rejet :**

Le présent rapport est retiré de l'ordre du jour.

**Exposé des motifs de la motion de rejet :****Non à la République en miettes !**

Moins de 10 ans après la refonte totale de l'organisation territoriale française et alors que les premiers bilans que nous pouvons tirer de l'expérience des grandes régions métropoles devrait nous inciter à la précaution, l'exécutif régional souhaite approfondir la direction choisie par la loi NOTRe et décide, au titre de l'article L.4221-1 du code général des collectivités territoriales, de saisir l'Etat sur près de 40 nouvelles demande de transferts de compétences.

Le groupe LFI-A estime que cette saisine pose un certain nombre de difficultés susceptibles d'altérer le principe d'unité de notre territoire et d'égal traitement des citoyen·nes. Ces transferts de compétences s'ils venaient à se réaliser viendrait approfondir le morcellement du territoire et éloigner davantage encore les citoyen·ne de la prise de décision politique.

Sur le cadre d'abord qui a présidé la "mission décentralisation" et cette saisine. Dès lors que de nouvelles compétences aussi structurantes et aussi nombreuses sont en jeu, il est illusoire d'affirmer que cela puisse ne pas avoir trait à l'organisation institutionnelle de la Région. La régionalisation de politiques publiques aussi centrales que l'emploi et la santé par exemple ne peut se faire sans une réorganisation de la carte administrative et des compétences des collectivités infra-régionales. De même, des modifications aussi substantielles concernant les compétences de la région capitale - et accessoirement première région européenne - ne seraient pas sans conséquence sur les régions voisines. L'Île-de-France n'est pas et n'a pas vocation à être une République autonome et la forte interdépendance des régions françaises ne peut pas être niée.

Sur la remise en cause ensuite des principes fondateurs de l'organisation de notre communauté nationale et sur la place singulière du principe d'égalité dans la construction de notre république. Le droit à la différenciation reconnu à l'article L.1111-3-1 du Code général des collectivités territoriales ne doit pas être considéré comme une justification en soi de l'émettement des compétences étatiques, particulièrement pour des sujets ne relevant pas d'un intérêt régional. Les problématiques rencontrées par les Franciliens·nes sont identiques à celles des autres régions. La justification de l'exécutif concernant la régionalisation du SMIC est à ce titre une des moins convaincante, la hausse des prix de ces deux dernières années ayant frappé de la même manière l'ensemble du territoire national. S'il ne s'agit pas de nier les particularités géographiques, historiques et sociologiques des territoires français , leur prise en compte ne peut pas aboutir à la mise à mal de l'unité du territoire national. Ce que conduirait à n'en pas douter les nombreux transferts de compétences réclamés par l'exécutif régional avec des disparités considérables concernant des enjeux aussi essentiels que l'accès au soin et à l'éducation, le logement, l'emploi ou le niveau de rémunération.

En outre, l'échelon régional souffre d'un désintérêt électoral évident comme en témoignent les catastrophiques taux de participation des dernières élections. Trop grandes, illisibles dans leurs compétences, les Conseils régionaux se révèlent tout autant technocratiques et pas davantage en mesure d'organiser la participation des citoyen·nes à la définition des politiques publiques. De

nouveaux transferts de compétences d'un tel ordre viendrait parachever la dévitalisation d'une démocratie locale déjà bien en peine.

L'Etat reste le meilleur garant de l'égalité républicaine. Aussi, il apparaît nécessaire de travailler à une revitalisation de l'ingénierie de l'Etat et de ses capacités d'accompagnement des collectivités que les lois de décentralisation précédentes ont largement altérées. Ce sont des compétences centrales qui ont été progressivement transférées à l'échelon régional : aménagement des territoires, développement agricole, développement économique, ... L'Etat se voit dépossédé d'une vision stratégique globale et relégué à un rôle d'arbitre entre intérêts régionaux potentiellement divergents. Si elles venaient à être effectivement transférées, les nouvelles compétences réclamées par l'exécutif enterreraient définitivement les capacités de l'Etat à assumer son rôle de planificateur.

Pour ces différentes raisons, nous demandons le retrait de ce rapport.

**Le Président du groupe :**

A handwritten signature in black ink, appearing to read "P. D.", is positioned above a stylized, slanted 'X' mark.

Conseil régional  
Groupe Gauche communiste, écologiste et citoyenne

## SÉANCE PLÉNIÈRE DU 20 SEPTEMBRE 2023

### Rapport n° CR 2023-039

#### SAISINE DE L'ÉTAT POUR UN CHOC DE DÉCENTRALISATION EN ÎLE-DE-FRANCE

##### Texte de l'amendement :

L'article 2 est complété, après l'alinéa 8, en ces termes :

Demande au Gouvernement l'arrêt de la privatisation de l'exploitation des réseaux de transports en Île-de-France par le désengagement de la RATP de ses filiales hors Île-de-France et engage, dans l'attente d'une évolution législative concernant le ferroviaire, la création d'une régie régionale des transports franciliens.

##### Exposé des motifs :

##### STOP GALERE

##### **POUR AMELIORER LA QUALITE DE SERVICE ET FACE AU DEFI CLIMATIQUE, LA REGIE REGIONALE DES TRANSPORTS FRANCIENS ET L'ARRET DE LA PRIVATISATION SONT INDISPENSABLES !**

Ce processus de privatisation ou de « de mise en concurrence » concerne dès 2025 le réseau de bus et dès 2029 le réseau de tramways. Bien qu'imposé par la loi sur le réseau ferré à l'horizon 2039, ce processus reste facultatif pour le réseau de bus de la RATP. Toutefois, Valérie Pécresse, en qualité de Présidente d'Île-de-France Mobilités, a souhaité l'ouverture au privé des lignes de bus aujourd'hui exploitées par la RATP.

La fin des monopoles publics pour l'exploitation des lignes de transport en Île-de-France n'est ni une obligation européenne, ni souhaitable. En effet, à droit constant, il est possible de maintenir la RATP comme opérateur public de transport. Il est nécessaire pour cela qu'elle abandonne ses activités en dehors de l'Île-de-France. Cette solution permettrait d'arrêter immédiatement les procédures de privatisation et d'allotissement du réseau de bus qui fracturent actuellement le réseau de bus RATP en 12 bassins distincts et avec des opérateurs privés différents.

Depuis 2018, les bassins regroupant plusieurs lignes de bus sont progressivement redécoupés par Île-de-France Mobilités passant ainsi de 150 à une quarantaine au sein de la zone OPTILE. Au sein de la zone RATP, un fractionnement inverse a été adopté. L'actuel réseau de bus de la RATP a été divisé en 12 secteurs géographiques (12 lots). Le découpage retenu entraînera la cohabitation de certains opérateurs au sein d'une seule et même commune.

Les 12 lots seront attribués au plus début 2024 pour l'arrêt de l'exploitation par l'EPIC RATP dans la nuit du 31 décembre 2024 au 1<sup>er</sup> janvier 2025. Préalablement, l'intégralité des contrats de travail de droit public des conductrices et conducteurs de la RATP auront été transformés de gré ou de force en contrat de travail de droit privé dans un calendrier concomitant avec l'organisation des Jeux Olympiques et Paralympiques de Paris 2024.

Par ailleurs, nous réfutons l'idée selon laquelle la concurrence se ferait entre entreprises publiques françaises. En effet, les appels d'offres ne prévoient aucun critère de nationalité et ouvre la possibilité d'attribution de lots à des entreprises non-nationales, européennes et extra-européennes. En témoigne la publication le 22 mars 2023 d'un article confirmant les velléités de l'entreprise allemande Arriva sur les appels d'offres en cours.

Par ailleurs, les groupes susceptibles, selon IDFM, de remporter les premiers appels d'offres disposent d'un capital partiellement détenu par des fonds d'investissements étrangers à l'image de Keolis (détenue à hauteur de 30% par la Caisse de Dépôt et Placement du Québec) et de Transdev (détenue à hauteur de 34% par l'entreprise allemande Rethmann).

Pour les bassins OPTILE déjà attribués, les offres les « moins disantes » ont été privilégiées par Ile-de-France Mobilités qui a fait le choix de retenir le critère prix comme premier élément de notation des offres des candidats. Il en est de même pour les dossiers de consultation des entreprises publiés sur la zone RATP.

Afin de proposer des offres les plus basses possibles, les opérateurs en compétition contractent les coûts au maximum dont le premier poste de dépenses dans ce type de service : la masse salariale. A ce propos, nous ne pouvons que constater que les dispositions prises pour empêcher la dégradation des conditions salariales à l'occasion d'un changement d'opérateur sont insuffisantes et permettent – à ce jour – la perte d'une part de rémunération et/ou d'augmentation du temps de travail sans salaire supplémentaire.

Très concrètement, cela se traduit par une dégradation sensible des conditions de travail de la majorité des conductrices et conducteurs de bus, des contrôleuses et contrôleurs voire des agents de sécurité et administratifs. De nombreux cas ont été recensés et sont documentés : augmentation des rotations, des amplitudes horaires, réductions voire disparitions des temps de pause, baisses des salaires à temps de travail équivalent, défaut de formation pour les véhicules à gaz, etc.

Cette dégradation sensible des conditions de travail explique pour partie la pénurie de conductrices et de conducteurs enregistrée avec une plus forte intensité en Ile-de-France. Elle est également l'une des causes de la démission massive de 600 conductrices et conducteurs en 2022 au sein du département bus de la RATP.

Malgré les engagements oraux pris par Ile-de-France Mobilités et le Ministre des Transports, ni la loi, ni les décrets d'application, ni les cahiers des charges rédigés par Ile-de-France Mobilités garantissent des conditions salariales identiques aux agent.es RATP qui seront basculés vers les opérateurs privés au plus tard le 31 décembre 2024 selon la loi en vigueur. Pire, au regard des retours d'expérience de la nouvelle génération de contrats en grande couronne, il est à craindre des pertes salariales et des dégradations des conditions de travail, faits incontestables qui ont déclenché la mission Bailly.

Ces conditions de travail affectent donc la qualité de service et la sécurité des usagers. Plusieurs Maires, de toutes sensibilités et de plusieurs départements, s'en sont d'ailleurs alarmés lors du « basculement » des lignes desservant leur commune dont le Vice-Président d'Ile-de-France Mobilités et Maire de Palaiseau, Grégoire de Lasteyrie, qui a constaté *in vivo* les conséquences du choix politique de retenir l'offre la « moins disante » sans en tirer les conséquences pour l'ensemble de l'Ile-de-France.

Ces dégradations sensibles engendrent le mécontentement des usagers et des mouvements sociaux. Le plus notable d'entre eux a eu lieu en septembre-octobre 2021 en Seine-et-Marne où jusqu'à une dizaine de dépôts de bus ont été mobilisés avec des taux de salariés grévistes atteignant 100% des conducteurs et conductrices. Il est à noter la multiplication des conflits et la dégradation de la qualité de service sur de nombreux bassins, récemment basculés.

Par ailleurs, depuis plusieurs semaines, la RATP est concernée par des grèves perlées de 59 minutes de la part de conductrices et conducteurs de bus. Elles et ils protestent contre l'augmentation du temps de travail journalier d'une heure, sans aucun salaire correspondant.

Ces exemples de mouvements, parmi tant d'autres, sont directement liés à la mise en œuvre de la mise en concurrence des entreprises et des salarié.es des transports par l'intermédiaire des appels d'offres lancés par Ile-de-France Mobilités et des délégations de service public qui en découlent.

La durée des contrats, généralement équivalentes à un mandat, pourra être raccourcie ouvrant une forte instabilité. D'ores et déjà, il est prévu des renouvellements cycliques des contrats, tous les 6 à 8 ans ouvrant la possibilité de se voir succéder diverses entreprises privées, nationales ou non.

De notre point de vue, cette architecture, les récents basculements de lots et la privatisation en marche des bus exploités par la RATP démontrent les dangers de la mise en concurrence et de cette façon de concevoir les appels d'offres et les délégations de service public propices au *dumping social*.

Par ailleurs, Île-de-France Mobilités rencontre des difficultés à financer le fonctionnement du réseau et à tenir les engagements en matière d'investissements. Il nous semble dangereux de venir davantage déstabiliser le système de transports franciliens par une privatisation au « moins disant » et gourmande en termes d'investissements.

La seule mise en concurrence des lignes de bus de la RATP engendre un effort d'investissement de 4,9 milliards d'euros pour Île-de-France Mobilités d'ici 2025 afin d'acquérir les véhicules et les biens appartenant aujourd'hui à la RATP, dont 1,4 milliards d'euros pour l'acquisition des 26 dépôts de bus RATP existants. Ces 4,9 milliards seront financés par l'emprunt. Leur intégration au budget primitif 2022 d'Île-de-France Mobilités a entraîné la dégradation de la notation de l'autorité organisatrice de l'agence Moody's.

Il serait ahurissant que de nouvelles recettes soient octroyées par le législateur ou que de nouvelles hausses tarifaires soient pratiquées pour satisfaire ce besoin de financement préalable à la privatisation des transports publics. Cela serait, dans le contexte social actuel, une provocation aux conséquences imprévisibles.

Concernant le réseau ferré, bien que dans une impasse financière, Île-de-France Mobilités anticipe considérablement la loi en engageant, par exemple, la privatisation de l'exploitation de la ligne L du Transilien en décembre 2022 pour une effectivité en décembre 2025, soit plusieurs années avant l'échéance actuellement fixée par le législateur. Cette anticipation malgré les incertitudes budgétaires et organisationnelles démontre une fuite en avant dogmatique contraire à l'intérêt public. Par ailleurs, la privatisation de l'exploitation des réseaux ferrés suscite de très vives inquiétudes, notamment en matière de sécurité ferroviaire à la lumière d'expériences étrangères ratées. Pour le réseau ferré, des évolutions législatives sont nécessaires pour permettre le maintien d'un opérateur public en Île-de-France après 2039 pour les lignes existantes avant 2009.

Au regard de la situation extrêmement préoccupante des transports publics franciliens, des finances d'Île-de-France Mobilités et de leurs conséquences sur l'institution régionale, nous invitons l'exécutif régional à arrêter la privatisation du réseau de transport francilien et à engager d'urgence la création d'une régie des transports franciliens qui sera chargée de l'exploitation des réseaux progressivement, au terme de chacune des délégations de service public existantes et, si nécessaire, des réseaux exploités par la RATP et la SNCF à terme.

Le point de non-retour n'est pas franchi, il est encore temps ! STOP GALERE !

Tel est l'objet de cet amendement.

**Céline Malaisé**

Présidente de groupe

Conseil régional

Groupe Gauche Communiste, Écologiste et Citoyenne

## CONSEIL RÉGIONAL DU 20 SEPTEMBRE 2023

Rapport n° CR 2023-039

### SAISINE DE L'ÉTAT POUR UN CHOC DE DÉCENTRALISATION EN ÎLE-DE-FRANCE

#### Texte de la motion de rejet :

La présente délibération est rejetée.

#### Exposé des motifs de la motion de rejet :

Alors que la décentralisation initiée il y a 40 ans par la Gauche avait pour leitmotiv l'amélioration des services publics et de la démocratie de proximité, force est de constater que la droite régionale songe avant toute chose à la concentration entre ses mains de nouveaux pouvoirs.

Renforcer, réparer et améliorer les services publics restent étrangers à cette famille politique qui leur a fait tant de mal, nationalement comme régionalement.

Pour preuve, tout au long de la mission préalable à cette délibération, il nous a été refusé toute réflexion sur l'exercice des compétences actuellement dévolues à la Région. Pourtant, nous pensons qu'il y a beaucoup à dire et que les Francilien.nes seraient inspirés s'ils étaient interrogés sur l'état des lycées ou des transports en commun...

Sans aucune étude d'impacts, ni estimation budgétaire, la majorité régionale s'est livrée à un concours Lépine dont le but est de constituer une véritable baronne. Peu importe la compatibilité des propositions avec le principe républicain d'égalité, peu importe l'avis des habitant.es et des Maires d'Ile-de-France, peu importe leur illégalité pour certaines d'entre elles. Peu importe que les membres de cette Assemblée découvrent les propositions dans la presse, plusieurs semaines avant la séance d'examen du rapport.

Plusieurs propositions de cette mission confirment une volonté faussement décentralisatrice, quasi monarchique : la remise en cause du CESER, déjà malmené par l'exécutif, un régime d'exception pour s'asseoir sur le Code général des Collectivités Territoriales lors des réunions de l'Assemblée régionale après plusieurs reculs majeurs des droits de l'opposition, la remise en cause du contrôle des dépenses par le payeur, etc.

Attaché à l'égalité des individus et des territoires, notre groupe dénonce les tentatives de démantèlement de services publics nationaux, garants de l'unicité de la Nation à l'image de l'Éducation Nationale. En proposant notamment de nouvelles compétences régionales pour autonomiser les établissements scolaires ou encore pour recruter des professeurs associés sans diplôme de l'Education Nationale, l'exécutif propose tout simplement d'achever le dépeçage de l'enseignement public français.

Autre tentation d'atteinte au Pacte républicaine, en matière de logement, l'exécutif propose de retirer à l'Etat les droits d'attribution des logements sociaux. Alors que l'Etat veille - de manière imparfaite - à l'application de la loi et du droit opposable au logement, la confiscation de ces droits d'attribution serait catastrophique tout particulièrement pour les détenteurs d'un « DALO ». La tentative de prise en main du logement se traduit également par la proposition de création d'une « agence francilienne de l'habitat », cheval de Troie d'une politique anti-logement social déjà à l'œuvre à la Région Ile-de-France avec, notamment, la disposition « anti-ghetto ».

Désireux d'une France à plusieurs vitesses, l'exécutif régional propose également une forme de « régionalisation » de la santé en revendiquant la présidence de l'Agence Régionale de Santé, celle de l'AP-HP et le salariat de médecins par la Région.

Si nous avons été les premiers à proposer le salariat de médecins par la Région, nul n'est dupe que les Présidences réservées à la Présidente de Région ne règleraient en rien les défis humains et financiers auxquels le monde de la santé est confronté. Sur ces défis, l'impasse est totale. Si l'exécutif régional affiche une ambition démesurée, il n'a pas la moindre solution opérationnelle pour améliorer le service public de santé, ni le moindre financement comme s'en inquiète le CESER. Aucune exigence n'est formulée en direction de l'Etat en matière de recrutements, d'investissements, de création de lits... alors que l'Ile-de-France est devenue, sous la Présidence de Valérie Pécresse, le premier désert médical de France !

Autre exemple de cette volonté d'affaiblir le Pacte républicain : l'offensive de la droite en matière de sécurité et de tarification sociale dans les transports. Épousant les propositions du Rassemblement National, l'exécutif souhaite revenir sur la loi obligeant à une tarification sociale pour les bénéficiaires de l'Aide Médicale d'Etat. Il utilise ce « choc » de décentralisation pour revenir sur des décisions de Justice administrative où il a pourtant essuyé des revers.

Concernant la sécurité, nous prenons acte de la fragilité juridique de l'intervention régionale en la matière : il s'agit d'un aveu inédit de la part d'une majorité qui confirme nos affirmations. Pourtant, la majorité multiplie les subventions extra-légales ce que nous avons attaqué en justice. Malgré les recours et rappel à la loi du Préfet de Région, l'exécutif veut aller plus loin sur le chemin de l'illégalité et placer sous le commandement direct de la Présidente de Région de forces avec armement, sans aucune démonstration d'un meilleur service public rendu.

L'Ile-de-France et la vie de ses 12 millions d'habitants méritent mieux que ces propositions désincarnées. Aux antipodes de ce rapport, nous proposons un véritable choc en faveur des services publics avec pour unique boussole leur amélioration et une grande couverture territoriale.

Malgré les auditions et l'association de tous les groupes politiques, nous regrettons que le rendu de la mission soit partiel et partisan. Les réserves exprimées au cours des auditions par des intervenant.es de toutes sensibilités ne sont pas retranscrites. Nous regrettons l'absence de réflexion globale sur la répartition des compétences et sur l'organisation territoriale. Nous regrettons l'absence de travail commun sur la fiscalité régionale et l'autonomie financière du Conseil régional. Nous regrettons l'absence totale de concertation des Maires et des Francilien.nes.

Parce que la décentralisation doit rester au service de l'amélioration des services publics, la présente délibération doit être rejetée. Tel est l'objet de cette motion.

**Céline Malaisé**

**Présidente de groupe**

## CONSEIL RÉGIONAL DU 20 SEPTEMBRE 2023

### Rapport n° CR 2023-039 : SAISINE DE L'ÉTAT POUR UN CHOC DE DÉCENTRALISATION EN ÎLE-DE-FRANCE

#### Texte de l'amendement :

L'article 1 est complété comme suit : « 5. Régionaliser Pôle emploi et **confier la gestion des grands opérateurs de l'emploi (AFPA, organismes publics de formation à la région Île-de-France)** »

#### Exposé des motifs de l'amendement :

L'État demeure attaché à une politique centralisée de l'emploi, malgré les évolutions économiques et sociales qui rendent nécessaire une approche plus décentralisée et adaptée aux réalités locales.

La région Île-de-France a démontré ces dernières années une aptitude remarquable à identifier les filières en tension, à anticiper les besoins du marché du travail, et à former et accompagner les demandeurs d'emploi vers des emplois durables.

Dans cette logique, puisque la région Île-de-France est le prescripteur de la stratégie emploi-formation sur son territoire, il est naturel qu'elle assume un rôle opérationnel dans la gestion et la coordination des grands opérateurs de l'emploi (AFPA, grands organismes publics de formations, etc.).

La proximité de la région avec les bassins d'emploi, les entreprises locales, les associations, les organismes de formation, les lycées, et d'autres acteurs du territoire, en fait un acteur clé capable de mobiliser et de coordonner ces parties prenantes pour la mise en œuvre efficace des politiques de l'emploi et de la formation.

Elle est mieux positionnée que l'État centralisé pour comprendre et répondre aux besoins locaux en matière d'emploi et de formation. Cet amendement vise à renforcer notre capacité à agir rapidement et efficacement pour soutenir nos demandeurs d'emploi, nos entreprises, et l'ensemble de notre économie régionale.

Le Président du groupe :  
**Vincent JEANBRUN**

## CONSEIL RÉGIONAL DU 20 SEPTEMBRE 2023

### Rapport n° CR 2023-039 : SAISINE DE L'ÉTAT POUR UN CHOC DE DÉCENTRALISATION EN ÎLE-DE-FRANCE

#### Texte de l'amendement :

L'article 2 est complété comme suit : « 3. Transférer la compétence routière de l'Etat sur les routes nationales et les autoroutes non concédées à Île-de-France Mobilités **ainsi que la gestion du boulevard périphérique.** »

#### Exposé des motifs de l'amendement :

Si le boulevard périphérique est, dans sa gestion, une infrastructure parisienne, il est bien dans son utilisation quotidienne une voie francilienne. En effet, **80% des usagers du périphérique ne sont pas parisiens.** Près de la moitié des trajets réalisés sur cet axe structurant sont d'ailleurs réalisés d'une banlieue à une autre, sans entrer dans la capitale.

La mairie de Paris est engagée dans une guerre totale contre la voiture, en faisant de la vie des automobilistes un véritable cauchemar. L'exécutif parisien porte aujourd'hui le projet mortifère de fermer l'une des voies du périphérique à la circulation. **Cette mesure aurait des conséquences dévastatrices pour l'ensemble des Franciliens qui n'ont d'autres choix que d'utiliser leur véhicule tous les jours pour se déplacer ou aller travailler, et pour l'environnement avec des bouchons supplémentaires jusqu'en grande couronne !**

A l'inverse, notre majorité a engagé la Région sur la voie d'un plan « route de demain » pour traiter les points noirs les plus congestionnés du réseau routier et développer des innovations pour faciliter la circulation des automobilistes. Nous ne nous résolvons pas à ce que les Franciliens subissent la politique dogmatique et anti-écologique de la maire de Paris et des escrologistes.

Ainsi nous proposons de transférer la gestion du boulevard périphérique à Île-de-France Mobilités, en complément des routes nationales, afin de mener une politique routière cohérente à l'échelle de l'Ile-de-France.

Le Président du groupe :  
**Vincent JEANBRUN**

Conseil régional  
[ Ile-de-France Rassemblée]

## CONSEIL RÉGIONAL DU 20 SEPTEMBRE 2023

### Rapport n° CR 2023-039 : SAISINE DE L'ÉTAT POUR UN CHOC DE DÉCENTRALISATION EN ÎLE-DE-FRANCE

#### Texte de l'amendement :

L'article 1 est complété comme suit : « 7. Transformer les lycées professionnels en établissements publics locaux d'enseignement régional sous pilotage de la Région Île-de-France **en les fusionnant avec les CFA afin de lui confier la gestion des formations en apprentissage.**»

#### Exposé des motifs de l'amendement :

Depuis le 1er janvier 2020, l'État a confisqué aux régions la politique de l'apprentissage, conduisant de façon unilatérale une réforme marquée par la centralité et ignorant les besoins spécifiques de nos territoires.

Le ministère du Travail s'approprie, dès lors et à grand coup de communication, les bons chiffres de l'apprentissage qui ne sont pourtant pas les siens mais le fruit du travail acharné de nos collectivités.

Dans la continuité de la stratégie emploi-formation qu'elle mène, la région Île-de-France a toujours prouvé son engagement à développer son champ d'action en faveur de l'apprentissage comme voie d'excellence pour mener les jeunes vers l'emploi et pour répondre aux besoins des entreprises.

La Région est ainsi la mieux placée pour coordonner une action concertée entre tous les acteurs impliqués (organisations patronales, branches professionnelles, opérateurs de compétences, ...). Nous croyons que cette approche contractuelle est la meilleure façon d'organiser une offre de formation parfaitement adaptée aux besoins locaux.

De plus, la distinction traditionnelle entre les lycées professionnels et les CFA ne semble plus pertinente aujourd'hui. Les lycées professionnels exigent désormais davantage d'immersion en entreprise, des projets à long terme et s'éloignent du modèle traditionnel. Ce qui est en jeu, c'est le rapprochement indispensable entre le monde académique et celui des entreprises, une démarche essentielle pour préparer nos jeunes à l'emploi de demain.

En conclusion, les régions, avec leurs compétences économiques et de formation, sont en première ligne pour mettre en œuvre ces transformations nécessaires. En fusionnant les lycées professionnels et les CFA au niveau régional, la région Île-de-France pourra garantir une meilleure adéquation entre l'apprentissage et les besoins réels de nos territoires, créant ainsi un avenir plus prometteur pour nos jeunes et nos entreprises.

Le Président du groupe :  
Vincent JEANBRUN

## CONSEIL RÉGIONAL DU 20 SEPTEMBRE 2023

### Rapport n° CR 2023-039 : SAISINE DE L'ÉTAT POUR UN CHOC DE DÉCENTRALISATION EN ÎLE-DE-FRANCE

#### Texte de l'amendement :

L'article 1 est complété comme suit : « 27. Entériner la compétence sécurité de la Région en complément des communes et permettre, en lien avec la DGAC, l'expérimentation de l'usage des drones par les brigades de sécurité des îles de loisirs régionales. »

#### Exposé des motifs de l'amendement :

Depuis 2016, grâce à l'action de Valérie PECRESSE et de Frédéric PECHENARD, nous avons démontré que **la Région est un maillon essentiel dans la chaîne de sécurité**. A l'heure où l'Etat omnipotent est en réalité de moins en moins capable d'exercer pleinement ses compétences régaliennes, nous avons fait de la sécurité des Franciliens la priorité de notre action.

Face à l'explosion des violences en Ile-de-France, nous n'avons aucun tabou et souhaitons rendre l'équipement de nos forces de l'ordre le performant possible. Alors que **les drones ont fait les preuves de leur efficacité pour sécuriser des manifestations ou disperser des attroupements**, nous sommes aujourd'hui dans une situation ubuesque où les textes règlementaires empêchent nos policiers d'utiliser ces outils.

Alors que notre pays va faire face l'année prochaine à **un défi sécuritaire inédit** avec l'accueil des Jeux Olympiques et Paralympiques en Ile-de-France, nous pensons qu'il serait regrettable de priver les forces de l'ordre de ces instruments qui permettraient, dans bien des cas, de sauver des vies.

Nous proposons que la Région puisse permettre à leurs effectifs de sécurité sur les îles de loisirs l'expérimentation de l'usage des drones, dans un cadre défini par la loi, au service de la protection des populations. De même, nous proposons qu'une réflexion puisse être menée sur l'extension de cette expérimentation en faveur des polices municipales ».

Le Président du groupe :  
Vincent JEANBRUN

## CONSEIL RÉGIONAL DU 20 SEPTEMBRE 2023

Rapport n° CR 2023-039 : SAISINE DE L'ÉTAT POUR UN CHOC DE DÉCENTRALISATION EN  
ÎLE-DE-FRANCETexte de l'amendement :

L'article 1 est ainsi complété :

Confier à la Région Île-de-France la présidence d'AirParif en cohérence avec l'attribution aux Région, par l'Etat, du rôle de cheffe de file sur la qualité de l'air.

Exposé des motifs de l'amendement :

En France, la surveillance de la qualité de l'air est confiée par l'Etat à des associations indépendantes type loi 1901, à dimension régionale, les AASQA (associations agréées de surveillance de la qualité de l'air) (loi sur l'Air et l'Utilisation Rationnelle de l'Energie (LAURE) de 1996).

Pour la Région Ile-de-France, l'association désignée est AirParif, qui rassemble au sein de son conseil d'administration les différentes acteurs régionaux concernés par les enjeux atmosphériques : Etat, collectivités - dont la Région Île-de-France, la Ville de Paris et la Métropole du Grand Paris - certains départements et EPCI, Île-de-France mobilité et le SYCTOM, sans oublier des acteurs économiques, des associations de protection de l'environnement et des consommateurs ainsi que des chercheurs et des experts.

En parallèle, la loi de Modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles (dite loi « MAPTAM » du 27 janvier 2014) et celle portant sur une nouvelle organisation territoriale de la République (2015) ont confié aux Régions le rôle de cheffe de file sur l'air, le climat et l'énergie (ACE).

**Puisque la Région Île-de-France est cheffe de file sur la qualité de l'air, nous demandons que la présidence d'Airparif, par parallélisme des formes, soit attribuée à la Région Île-de-France.**

Le Président du groupe :

Vincent JEANBRUN

## CONSEIL RÉGIONAL DU 20 SEPTEMBRE 2023

### Rapport n° CR 2023-039 : SAISINE DE L'ÉTAT POUR UN CHOC DE DÉCENTRALISATION EN ÎLE-DE-FRANCE

#### Texte de l'amendement :

[Intégrer à la proposition n°31]

L'article 1 est complété comme suit :

- 24. Déléguer à la Région Île-de-France le fonds d'accélération de la transition écologique dans les territoires, dit « Fonds Vert », **et permettre le développement de l'agence Île-de-France Nature en amendant la rédaction de l'article 2 du Décret n°2000-954 du 22 septembre 2000.**

#### Exposé des motifs de l'amendement :

Île-de-France Nature est un établissement non assimilé à la strate de plus de 40 000 habitants (article 2 du décret n°2000-954 du 22 septembre 2000 relatif aux règles d'assimilation des établissements publics locaux aux collectivités territoriales pour la création de certains grades de fonctionnaires territoriaux), ce qui pose un problème au regard du développement de l'agence.

Cet amendement a pour objectif de permettre le développement de l'agence Île-de-France Nature en lui permettant d'employer des ingénieurs de grade supérieur, tout en maintenant une trajectoire de sérieux budgétaire orienté vers plus d'efficacité.

Cette orientation est rattachée à la proposition N° 31 du rapport « Déléguer à la Région Île-de-France le fonds d'accélération de la transition écologique dans les territoires, dit « Fonds Vert ».

Ainsi, il est demandé au gouvernement d'amender la rédaction de l'article 2 du Décret n°2000-954 du 22 septembre 2000 ainsi :

« Les métropoles, les établissements publics territoriaux de la métropole du Grand Paris, les communautés urbaines et leurs principales villes centres, les communautés d'agglomération, les communautés d'agglomération nouvelle, les syndicats d'agglomération nouvelle, l'agence des espaces verts de la Région Île-de-France, les communautés de communes et l'autorité organisatrice des mobilités des territoires lyonnais sont assimilés à des communes dont la population serait égale à la somme des populations des communes regroupées ».

Le Président du groupe :  
Vincent JEANBRUN

SEANCE PLENIERE DU 20 SEPTEMBRE 2023

RAPPORT N° CR 2023-033

PLAN DE LA RÉGION ÎLE-DE-FRANCE POUR L'ACCOMPAGNEMENT DES PERSONNES  
VIVANT AVEC UN TROUBLE DU SPECTRE DE L'AUTISME (TSA)

**SOUS-AMENDEMENT DE L'EXECUTIF**  
EN RÉPONSE A L'AMENDEMENT N° 21 DEPOSE PAR LE GROUPE SER

**TEXTE DU SOUS-AMENDEMENT DE L'EXECUTIF :**

Dans l'annexe 1 à la délibération, un nouvel engagement est ajouté à l'axe 2 – Mieux vivre au quotidien (A. Favoriser une scolarité épanouie et envisager une meilleure insertion professionnelle), rédigé comme suit :

*« Solliciter le ministère de l'Éducation Nationale, le ministère en charge des personnes handicapées, les académies de Versailles, Créteil et Paris, l'ARS d'Île-de-France, ainsi que la Délégation Interministérielle en charge de la Stratégie Nationale Autisme et TND pour développer des Unités d'Enseignement Autisme dans des lycées franciliens. ~~telle que l'Unité d'Enseignement implantée au lycée Honoré de Balzac, à Paris 17ème, qui a ouvert en janvier 2016. La Région sera pilote de ce déploiement.~~ »*

**EXPOSE DES MOTIFS DU SOUS-AMENDEMENT DE L'EXECUTIF :**

Il est proposé d'insérer la proposition issue de l'amendement du groupe SER directement dans le plan autisme (annexe 1 à la délibération).

## SEANCE PLENIERE DU 20 SEPTEMBRE 2023

RAPPORT N° CR 2023-039  
SAISINE DE L'ÉTAT POUR UN CHOC DE DECENTRALISATION

# SOUS-AMENDEMENT DE L'EXECUTIF

EN RÉPONSE A L'AMENDEMENT N° 43 d>IDFR

### TEXTE DU SOUS-AMENDEMENT DE L'EXECUTIF :

1. Supprimer les mots "*ainsi que la gestion du boulevard périphérique*".
2. Le rapport annexé est ainsi modifié :

Page 45

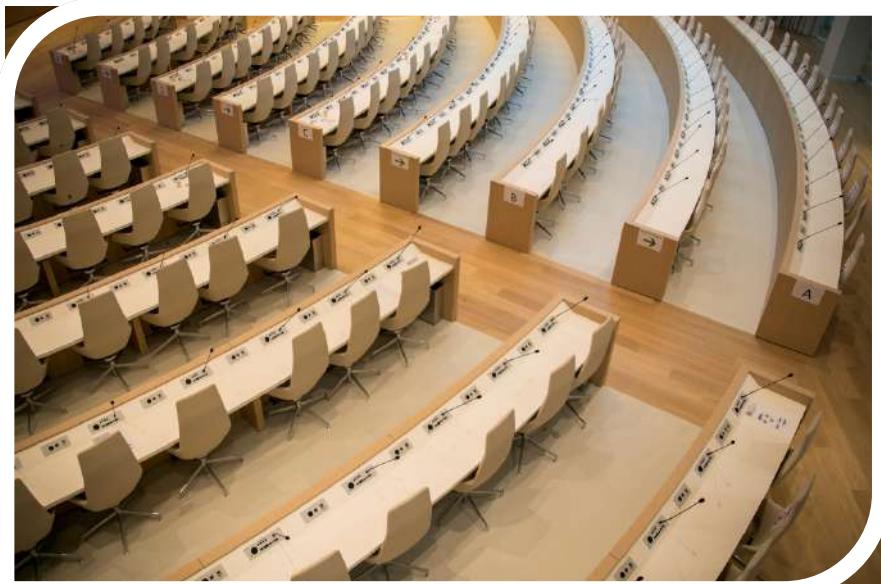
Après les mots : "Ce pilotage régional du réseau serait d'autant plus cohérent que les 1 300 kilomètres de routes nationales et autoroutes non concédées en Île-de-France drainent quatre millions d'usagers quotidien qui effectuent pour 70% d'entre eux des trajets interrégionaux."

Insérer une phrase ainsi rédigée :

"Le pilotage du système de transports dans son ensemble par Île-de-France Mobilités pour maximiser son efficacité et sa fluidité suppose bien évidemment également de régionaliser l'axe majeur et structurant de notre réseau routier régional qu'est le Boulevard périphérique. Cette régionalisation est d'autant plus nécessaire que la consultation organisée par la Région Île-de-France en novembre 2021 a montré à quel point les aspirations des Franciliens pouvaient diverger du projet porté par la ville de Paris."

Séance plénière du 20 septembre 2023

# Scrutin public



**Conseil régional**

2 rue Simone Veil – 93400 SAINT-OUEN  
Tél. : 01 53 85 53 85 – Fax : 01 53 85 53 89  
[www.iledefrance.fr](http://www.iledefrance.fr)

# **Titre de la séance: CR du 20 Septembre 2023**

|                                      |   |
|--------------------------------------|---|
| <b>Date</b>                          | 20/09/2023  |
| <b>Début</b>                         | 10:29:25  |
| <b>Fin</b>                           | 10:30:31  |
| <b>Type de vote</b>                  | Vote 1 sur 4  |
| <b>Qui peut participer au vote ?</b> | Uniquement les participants possédant un badge  |
| <b>Options de secret</b>             | Niveau global : Participants<br>Niveau individuel : Aucun; pendant le vote, Indication des votes Operator |

**Sujet de l'ordre du jour** Point de vote 11.1.3 motion de rejet GCEC

**Description**

**Sélection de vote multiple** False

**Re-Connexion requise pour voter** False

## **Résultat**

**[++]** Pour 55/55

**[+]** Contre 118/118

**[0]** Abstention 7/7

**[-]** NPPV 1/1

**Total des votants (participants/pondération)** 181/181

**Total des non-votants (participants/pondération)** 10/10

**Disposant du droit de vote (participants/pondération)** 191/191

**Conclusion du vote** Rejeté

+ Contre

**Vote à l'unanimité** False

| (SeatID) | Titre   | Nom                        | Groupe | Procuration par | Choix de vote | Pondération |
|----------|---------|----------------------------|--------|-----------------|---------------|-------------|
| 196      | DUMAS   | 1 GCEC<br>GCEC Mme CECILE  |        |                 | Pour[++]      | 1           |
| 197      | GERGEN  | 1 GCEC<br>GCEC Mme COLETTE |        |                 | Pour[++]      | 1           |
| 166      | MALAISE | 1 GCEC<br>GCEC Mme CELINE  |        |                 | Pour[++]      | 1           |

# Titre de la séance: CR du 20 Septembre 2023

|     |                          |          |               |   |
|-----|--------------------------|----------|---------------|---|
| 195 | CAMARA ( Proc ) M.       | 1 GCEC   | Pour[++]      | 1 |
|     | LAMINE                   |          |               |   |
| 198 | GHIATI ( Proc ) Mme      | 1 GCEC   | Pour[++]      | 1 |
|     | VANESSA                  |          |               |   |
| 165 | GUILLAUD-BATAILLE        | 1 GCEC   | Pour[++]      | 1 |
|     | ( Proc ) M. FABIEN       |          |               |   |
| 167 | MIGNOT ( Proc ) M.       | 1 GCEC   | Pour[++]      | 1 |
|     | DIDIER                   |          |               |   |
| 175 | DE MONTCHALIN            | 2 MP     | Abstention[0] | 1 |
|     | MP Mme AMELIE            |          |               |   |
| 176 | SCHIAPPA                 | 2 MP     |               | 1 |
|     | MP Mme MARLENE           |          |               |   |
| 177 | TAQUILLAIN               | 2 MP     | Abstention[0] | 1 |
|     | MP Mme AURELIE           |          |               |   |
| 178 | BARGETON ( Proc ) M.     | 2 MP     | Abstention[0] | 1 |
|     | JULIEN                   |          |               |   |
| 179 | BARROT ( Proc ) M. JEAN- | 2 MP     | Abstention[0] | 1 |
|     | NOEL                     |          |               |   |
| 174 | BERGE ( Proc ) Mme       | 2 MP     | Abstention[0] | 1 |
|     | AURORE                   |          |               |   |
| 173 | SOLERE ( Proc ) M.       | 2 MP     | Abstention[0] | 1 |
|     | THIERRY                  |          |               |   |
| 172 | THEVENOT( Proc ) Mme     | 2 MP     | Abstention[0] | 1 |
|     | PRISCA                   |          |               |   |
| 254 | DAGUENEL                 | 3 RN-IDF | Pour[++]      | 1 |
|     | RN-IDF Mme ANNE          |          |               |   |
| 222 | DE SAINT JUST            | 3 RN-IDF | Pour[++]      | 1 |
|     | RN-IDF M. WALLERAND      |          |               |   |
| 189 | DEMONCHY                 | 3 RN-IDF | Pour[++]      | 1 |
|     | RN-IDF Mme MARTINE       |          |               |   |
| 191 | DUROX                    | 3 RN-IDF | Pour[++]      | 1 |
|     | RN-IDF M. AYMERIC        |          |               |   |
| 257 | GUIBERT                  | 3 RN-IDF | Pour[++]      | 1 |
|     | RN-IDF Mme AUDREY        |          |               |   |
| 190 | MARLY                    | 3 RN-IDF | Pour[++]      | 1 |
|     | RN-IDF M. JEAN-BAPTISTE  |          |               |   |
| 188 | MORIN                    | 3 RN-IDF | Pour[++]      | 1 |

# **Titre de la séance: CR du 20 Septembre 2023**

| RN-IDF M. LAURENT |                        |          |          |   |
|-------------------|------------------------|----------|----------|---|
| 192               | NAUTH                  | 3 RN-IDF | Pour[++] | 1 |
|                   | RN-IDF M. CYRIL        |          |          |   |
| 255               | PARADOL                | 3 RN-IDF | Pour[++] | 1 |
|                   | RN-IDF M. FRANCOIS     |          |          |   |
| 252               | ROULLAUD               | 3 RN-IDF | Pour[++] | 1 |
|                   | RN-IDF Mme BEATRICE    |          |          |   |
| 221               | THIONNET               | 3 RN-IDF | Pour[++] | 1 |
|                   | RN-IDF M. PIERRE-      |          |          |   |
|                   | ROMAIN                 |          |          |   |
| 256               | BARDELLA ( Proc ) M.   | 3 RN-IDF | Pour[++] | 1 |
|                   | JORDAN                 |          |          |   |
| 220               | DUSSAUSAYE ( Proc ) M. | 3 RN-IDF | Pour[++] | 1 |
|                   | GAETAN                 |          |          |   |
| 257               | LE PEN ( Proc ) Mme    | 3 RN-IDF | Pour[++] | 1 |
|                   | MARIE-CAROLINE         |          |          |   |
| 253               | REMY ( Proc ) Mme      | 3 RN-IDF | Pour[++] | 1 |
|                   | NADEJDA                |          |          |   |
| 137               | ABEILLE                | 4 ECO    | Pour[++] | 1 |
|                   | Eco Mme LAURENCE       |          |          |   |
| 140               | BOUZID                 | 4 ECO    | Pour[++] | 1 |
|                   | Eco Mme ELODIE         |          |          |   |
| 141               | CASALASPRO             | 4 ECO    | Pour[++] | 1 |
|                   | ECO Mme MURIEL         |          |          |   |
| 112               | CHIBANE                | 4 ECO    | Pour[++] | 1 |
|                   | Eco M. KADER           |          |          |   |
| 169               | DUMESNIL               | 4 ECO    | Pour[++] | 1 |
|                   | Eco M. JEAN-LUC        |          |          |   |
| 104               | HAMON                  | 4 ECO    | Pour[++] | 1 |
|                   | Eco M. BENOIT          |          |          |   |
| 109               | JARRY-BOUABID          | 4 ECO    | Pour[++] | 1 |
|                   | Eco Mme ANNE-CLAIRe    |          |          |   |
| 139               | LAHMER                 | 4 ECO    | Pour[++] | 1 |
|                   | Eco Mme ANNIE          |          |          |   |
| 170               | MECHTOUH               | 4 ECO    | Pour[++] | 1 |
|                   | Eco Mme SORAYAH        |          |          |   |
| 138               | NENNER                 | 4 ECO    | Pour[++] | 1 |

# **Titre de la séance: CR du 20 Septembre 2023**

|     |                         |       |          |   |
|-----|-------------------------|-------|----------|---|
|     | Eco Mme CHARLOTTE       |       |          |   |
| 107 | PEGEON                  | 4 ECO | Pour[++] | 1 |
|     | Eco M. JEAN-BAPTISTE    |       |          |   |
| 108 | PELEGRIIN               | 4 ECO | Pour[++] | 1 |
|     | Eco Mme CARINE          |       |          |   |
| 136 | ROMERO                  | 4 ECO | Pour[++] | 1 |
|     | Eco M. ROBERTO          |       |          |   |
| 169 | DAMERVAL ( Proc ) M.    | 4 ECO | Pour[++] | 1 |
|     | FRANCOIS                |       |          |   |
| 109 | HULEUX ( Proc ) M.      | 4 ECO | Pour[++] | 1 |
|     | JACQUES                 |       |          |   |
| 106 | KRIBI-ROMDHANE ( Proc ) | 4 ECO |          | 1 |
|     | Mme HELLA               |       |          |   |
| 105 | MEURICE                 | 4 ECO | Pour[++] | 1 |
|     | ECO MME FABIENNE        |       |          |   |
| 112 | SENEE ( Proc ) Mme      | 4 ECO | Pour[++] | 1 |
|     | GHISLAINE               |       |          |   |
| 52  | BERESSI                 | 5 SER | Pour[++] | 1 |
|     | SER Mme ISABELLE        |       |          |   |
| 56  | DES GAYETS              | 5 SER | Pour[++] | 1 |
|     | SER M. MAXIME           |       |          |   |
| 49  | DIOP                    | 5 SER |          | 1 |
|     | SER Mme DIEYNABA        |       |          |   |
| 53  | GERMAIN                 | 5 SER | Pour[++] | 1 |
|     | SER M. JEAN-MARC        |       |          |   |
| 51  | LAURENT                 | 5 SER | Pour[++] | 1 |
|     | SER M. HADRIEN          |       |          |   |
| 77  | LE MEUR                 | 5 SER | Pour[++] | 1 |
|     | SER Mme STEPHANIE       |       |          |   |
| 54  | MIGUEL                  | 5 SER | Pour[++] | 1 |
|     | SER M. PAUL             |       |          |   |
| 80  | SECK                    | 5 SER |          | 1 |
|     | SER Mme AISSATA         |       |          |   |
| 82  | AZZAZ ( Proc ) Mme      | 5 SER |          | 1 |
|     | NADEGE                  |       |          |   |
| 79  | COSSE ( Proc ) Mme      | 5 SER |          | 1 |
|     | EMMANUELLE              |       |          |   |

## Titre de la séance: CR du 20 Septembre 2023

|     |                          |       |           |   |
|-----|--------------------------|-------|-----------|---|
| 77  | DELACROIX ( Proc ) M.    | 5 SER | Pour[++]  | 1 |
|     | ADRIEN                   |       |           |   |
| 54  | DIOP ( Proc ) Mme        | 5 SER | Pour[++]  | 1 |
|     | DIEYNABA                 |       |           |   |
| 51  | HUBERT ( Proc ) M.       | 5 SER | Pour[++]  | 1 |
|     | FLORENT                  |       |           |   |
| 50  | OGBI ( Proc ) Mme FATIMA | 5 SER |           | 1 |
| 83  | PULVAR ( Proc ) Mme      | 5 SER |           | 1 |
|     | AUDREY                   |       |           |   |
| 113 | BEDU                     | 6 UDI | Contre[+] | 1 |
|     | UDI M. VINCENT           |       |           |   |
| 146 | DE PAMELONNE             | 6 UDI | Contre[+] | 1 |
|     | UDI Mme FLORENCE         |       |           |   |
| 86  | DUCROHET                 | 6 UDI | Contre[+] | 1 |
|     | UDI Mme ELODIE           |       |           |   |
| 117 | GAUDUCHEAU               | 6 UDI | Contre[+] | 1 |
|     | UDI M. BERNARD           |       |           |   |
| 87  | GUERIN                   | 6 UDI | Contre[+] | 1 |
|     | UDI M. SEBASTIEN         |       |           |   |
| 116 | JIMENEZ                  | 6 UDI | Contre[+] | 1 |
|     | UDI M. BENOIT            |       |           |   |
| 88  | JULIARD-GENDARME         | 6 UDI | Contre[+] | 1 |
|     | UDI Mme ARMELLE          |       |           |   |
| 143 | LIBERT-ALBANEL           | 6 UDI | Contre[+] | 1 |
|     | UDI Mme CHARLOTTE        |       |           |   |
| 85  | LUCE                     | 6 UDI | Contre[+] | 1 |
|     | UDI M. JEAN-PHILIPPE     |       |           |   |
| 203 | MARTIN                   | 6 UDI | Contre[+] | 1 |
|     | UDI Mme MURIELLE         |       |           |   |
| 114 | MOLLARD-CADIX            | 6 UDI | Contre[+] | 1 |
|     | UDI Mme LAURE-AGNES      |       |           |   |
| 26  | PELAIN                   | 6 UDI | Contre[+] | 1 |
|     | DELEGUE SPECIAL M.       |       |           |   |
|     | PASCAL                   |       |           |   |
| 145 | SCHAHL                   | 6 UDI | Contre[+] | 1 |
|     | UDI M. ERIC              |       |           |   |
| 142 | TORO                     | 6 UDI | Contre[+] | 1 |

# **Titre de la séance: CR du 20 Septembre 2023**

|     |                          |        |           |   |
|-----|--------------------------|--------|-----------|---|
|     | DELEGUE SPECIAL M.       |        |           |   |
|     | LUDOVIC                  |        |           |   |
| 5   | VIGIER                   | 6 UDI  | Contre[+] | 1 |
|     | UDI M. JEAN-FRANCOIS     |        |           |   |
| 87  | CHERON ( Proc ) M. JAMES | 6 UDI  | Contre[+] | 1 |
| 113 | CHKROUN ( Proc ) M.      | 6 UDI  | Contre[+] | 1 |
|     | BENAMIN                  |        |           |   |
| 118 | DUGOIN-CLEMENT ( Proc )  | 6 UDI  | Contre[+] | 1 |
|     | M. JEAN-PHILIPPE         |        |           |   |
| 116 | DURANTON ( Proc ) Mme    | 6 UDI  | Contre[+] | 1 |
|     | MARIANNE                 |        |           |   |
| 25  | HIDRI ( Proc ) Mme FATEN | 6 UDI  | Contre[+] | 1 |
| 85  | LAURENT ( Proc ) M.      | 6 UDI  | Contre[+] | 1 |
|     | PHILIPPE                 |        |           |   |
| 114 | MARIAUD ( Proc ) Mme     | 6 UDI  | Contre[+] | 1 |
|     | SYLVIE                   |        |           |   |
| 144 | SAADI ( Proc ) M.        | 6 UDI  | Contre[+] | 1 |
|     | MUSTAPHA                 |        |           |   |
| 18  | AESCHLIMANN              | 7 IDFR | Contre[+] | 1 |
|     | VICE-PRESIDENTE Mme      |        |           |   |
|     | MARIE-DO                 |        |           |   |
| 42  | BAELDE                   | 7 IDFR | Contre[+] | 1 |
|     | DELEGUEE SPECIALE Mme    |        |           |   |
|     | CHARLOTTE                |        |           |   |
| 10  | BERGER                   | 7 IDFR | Contre[+] | 1 |
|     | PREMIER VICE-PRESIDENT   |        |           |   |
|     | M. JEAN-DIDIER           |        |           |   |
| 120 | BERNO DOS SANTOS         | 7 IDFR | Contre[+] | 1 |
|     | IDFR Mme SANDRINE        |        |           |   |
| 66  | BESCHIZZA                | 7 IDFR | Contre[+] | 1 |
|     | IDFR M. BRUNO            |        |           |   |
| 40  | BLOND                    | 7 IDFR | Contre[+] | 1 |
|     | DELEGUE SPECIAL M.       |        |           |   |
|     | OLIVIER                  |        |           |   |
| 185 | BOUGERET                 | 7 IDFR | Contre[+] | 1 |
|     | IDFR Mme ALIX            |        |           |   |
| 158 | BURKLI                   | 7 IDFR | Contre[+] | 1 |

# **Titre de la séance: CR du 20 Septembre 2023**

|     |                       |        |           |   |
|-----|-----------------------|--------|-----------|---|
|     | IDFR Mme DELPHINE     |        |           |   |
| 33  | CAMARA                | 7 IDFR | Contre[+] | 1 |
|     | DELEGUEE SPECIALE Mme |        |           |   |
|     | YASMINE               |        |           |   |
| 215 | CARILLON              | 7 IDFR |           | 1 |
|     | IDFR Mme SYLVIE       |        |           |   |
| 183 | CARRERE-GEE           | 7 IDFR | Contre[+] | 1 |
|     | IDFR Mme CLAIRE MARIE |        |           |   |
| 64  | CARVALHINHO ISENTO    | 7 IDFR | Contre[+] | 1 |
|     | IDFR M. GEOFFREY      |        |           |   |
| 202 | CERRIGONE             | 7 IDFR | Contre[+] | 1 |
|     | IDFR Mme CHRISTINE    |        |           |   |
| 95  | CHEVRON               | 7 IDFR | Contre[+] | 1 |
|     | IDFR M. BENOIT        |        |           |   |
| 29  | COURTOIS              | 7 IDFR | Contre[+] | 1 |
|     | DELEGUE SPECIAL M.    |        |           |   |
|     | DANIEL-GEORGES        |        |           |   |
| 119 | DAMERGY               | 7 IDFR | Contre[+] | 1 |
|     | IDFR M. SAMI          |        |           |   |
| 123 | DAVIN                 | 7 IDFR | Contre[+] | 1 |
|     | IDFR M. JEAN-ROGER    |        |           |   |
| 121 | DE BOURROUSSE         | 7 IDFR | Contre[+] | 1 |
|     | IDFR M. ARNAUD        |        |           |   |
| 41  | DE LASTEYRIE          | 7 IDFR | Contre[+] | 1 |
|     | DELEGUE SPECIAL M.    |        |           |   |
|     | GREGOIRE              |        |           |   |
| 125 | DELAPORTE             | 7 IDFR | Contre[+] | 1 |
|     | IDFR M. OLIVIER       |        |           |   |
| 39  | DESCHIENS             | 7 IDFR | Contre[+] | 1 |
|     | DELEGUEE SPECIALE Mme |        |           |   |
|     | SOPHIE                |        |           |   |
| 96  | DOSNE                 | 7 IDFR | Contre[+] | 1 |
|     | IDFR M. OLIVIER       |        |           |   |
| 94  | DUBLANCHE             | 7 IDFR | Contre[+] | 1 |
|     | VICE-PRESIDENTE Mme   |        |           |   |
|     | ALEXANDRA             |        |           |   |
| 92  | DURAND                | 7 IDFR | Contre[+] | 1 |

# **Titre de la séance: CR du 20 Septembre 2023**

|     |                     |        |           |   |
|-----|---------------------|--------|-----------|---|
|     | IDFR M. JEAN-LOUIS  |        |           |   |
| 124 | FOUCHE              | 7 IDFR | Contre[+] | 1 |
|     | IDFR Mme HUGUETTE   |        |           |   |
| 126 | GABRIEL             | 7 IDFR | Contre[+] | 1 |
|     | IDFR M. DENIS       |        |           |   |
| 99  | GONZALES            | 7 IDFR | Contre[+] | 1 |
|     | IDFR Mme ELISE      |        |           |   |
| 156 | GOURLAN             | 7 IDFR | Contre[+] | 1 |
|     | IDFR M. THOMAS      |        |           |   |
| 151 | HABERT-DUPUIS       | 7 IDFR | Contre[+] | 1 |
|     | IDFR Mme SYLVIE     |        |           |   |
| 129 | HAMZA               | 7 IDFR | Contre[+] | 1 |
|     | IDFR Mme NASSERA    |        |           |   |
| 100 | HEBBRECHT           | 7 IDFR | Contre[+] | 1 |
|     | IDFR M. THIERRY     |        |           |   |
| 67  | HERVE               | 7 IDFR | Contre[+] | 1 |
|     | IDFR M. STEPHEN     |        |           |   |
| 73  | HUMBERT             | 7 IDFR | Contre[+] | 1 |
|     | IDFR M. THIBAULT    |        |           |   |
| 37  | JEANBRUN            | 7 IDFR | Contre[+] | 1 |
|     | IDFR M. VINCENT     |        |           |   |
| 32  | JEANNE              | 7 IDFR | Contre[+] | 1 |
|     | DELEGUE SPECIAL M.  |        |           |   |
|     | LAURENT             |        |           |   |
| 93  | JEUNEMAITRE         | 7 IDFR | Contre[+] | 1 |
|     | IDFR M. ERIC        |        |           |   |
| 9   | KARAM               | 7 IDFR | Contre[+] | 1 |
|     | VICE-PRESIDENT M.   |        |           |   |
|     | PATRICK             |        |           |   |
| 43  | LAMIRE              | 7 IDFR | Contre[+] | 1 |
|     | IDFR Mme SANDRINE   |        |           |   |
| 72  | LANASPRE            | 7 IDFR | Contre[+] | 1 |
|     | IDFR Mme NICOLE     |        |           |   |
| 187 | LECOQ               | 7 IDFR |           | 1 |
|     | IDFR M. JEAN-PIERRE |        |           |   |
| 63  | LECOUTURIER         | 7 IDFR | Contre[+] | 1 |
|     | IDFR Mme BEATRICE   |        |           |   |

## **Titre de la séance: CR du 20 Septembre 2023**

|     |                       |        |           |   |
|-----|-----------------------|--------|-----------|---|
| 130 | LIEBMANN MONZANI      | 7 IDFR | Contre[+] | 1 |
|     | IDFR Mme SANDRA       |        |           |   |
| 60  | LISCIA                | 7 IDFR | Contre[+] | 1 |
|     | IDFR M. PIERRE        |        |           |   |
| 131 | MARTINI-PEMEZEC       | 7 IDFR | Contre[+] | 1 |
|     | IDFR Mme CARINE       |        |           |   |
| 70  | MELKI                 | 7 IDFR | Contre[+] | 1 |
|     | IDFR M. XAVIER        |        |           |   |
| 152 | MESSIER               | 7 IDFR | Contre[+] | 1 |
|     | IDFR Mme ANNE         |        |           |   |
| 186 | MICHAUD               | 7 IDFR | Contre[+] | 1 |
|     | IDFR Mme CATHERINE    |        |           |   |
| 161 | NICOL                 | 7 IDFR | Contre[+] | 1 |
|     | IDFR Mme ALEXANDRA    |        |           |   |
| 219 | PARISSET              | 7 IDFR | Contre[+] | 1 |
|     | IDFR Mme MARION       |        |           |   |
| 91  | PASCOA DOS SANTOS     | 7 IDFR | Contre[+] | 1 |
|     | IDFR Mme ANGELA       |        |           |   |
| 1   | PECRESSE              | 7 IDFR | Contre[+] | 1 |
|     | PRESIDENTE Mme        |        |           |   |
|     | VALERIE               |        |           |   |
| 102 | PERRU                 | 7 IDFR | Contre[+] | 1 |
|     | IDFR Mme MARIE-EVE    |        |           |   |
| 150 | PIGANEAU              | 7 IDFR | Contre[+] | 1 |
|     | IDFR Mme SYLVIE       |        |           |   |
| 153 | POIRET                | 7 IDFR | Contre[+] | 1 |
|     | IDFR M. VINCENT       |        |           |   |
| 35  | REDLER                | 7 IDFR | Contre[+] | 1 |
|     | DELEGUE SPECIAL M.    |        |           |   |
|     | JEREMY                |        |           |   |
| 155 | REGNAULT              | 7 IDFR | Contre[+] | 1 |
|     | IDFR M. JEROME        |        |           |   |
| 69  | RENARD                | 7 IDFR | Contre[+] | 1 |
|     | IDFR M. JEAN-FRANCOIS |        |           |   |
| 15  | REZEG                 | 7 IDFR | Contre[+] | 1 |
|     | DELEGUEE SPECIALE Mme |        |           |   |
|     | HAMIDA                |        |           |   |

# Titre de la séance: CR du 20 Septembre 2023

|     |                            |        |           |   |
|-----|----------------------------|--------|-----------|---|
| 71  | RICARD-HIBON               | 7 IDFR | Contre[+] | 1 |
|     | IDFR Mme AGNES             |        |           |   |
| 149 | RIVAUD                     | 7 IDFR | Contre[+] | 1 |
|     | IDFR M. RICHARD            |        |           |   |
| 97  | ROYER                      | 7 IDFR | Contre[+] | 1 |
|     | IDFR Mme CHRISTEL          |        |           |   |
| 122 | SIMON                      | 7 IDFR | Contre[+] | 1 |
|     | IDFR Mme JOSIANE           |        |           |   |
| 160 | SOLES                      | 7 IDFR | Contre[+] | 1 |
|     | IDFR M. BENOIT             |        |           |   |
| 90  | TORTRAT                    | 7 IDFR | Contre[+] | 1 |
|     | IDFR M. NATHALIE           |        |           |   |
| 214 | VILAIN                     | 7 IDFR | Contre[+] | 1 |
|     | IDFR M. JEAN-MARIE         |        |           |   |
| 12  | WEHRLING                   | 7 IDFR | Contre[+] | 1 |
|     | VICE-PRESIDENT M. YANN     |        |           |   |
| 42  | ADLANI ( Proc ) Mme        | 7 IDFR | Contre[+] | 1 |
|     | FARIDA                     |        |           |   |
| 159 | BATTAIL ( Proc ) M. GILLES | 7 IDFR | Contre[+] | 1 |
| 68  | BEAUDET ( Proc ) M.        | 7 IDFR | Contre[+] | 1 |
|     | STEPHANE                   |        |           |   |
| 31  | BERNO DOS SANTOS           | 7 IDFR | Contre[+] | 1 |
|     | ( Proc ) Mme SANDRINE      |        |           |   |
| 119 | BOHBOT ( Proc ) M. JACK-   | 7 IDFR | Contre[+] | 1 |
|     | YVES                       |        |           |   |
| 10  | BOURREAU ( Proc ) Mme      | 7 IDFR | Contre[+] | 1 |
|     | MURIEL                     |        |           |   |
| 95  | CABRIT ( Proc ) Mme        | 7 IDFR | Contre[+] | 1 |
|     | ANNE                       |        |           |   |
| 40  | CHAIN-LARHE ( Proc )       | 7 IDFR | Contre[+] | 1 |
|     | Mme ANNE                   |        |           |   |
| 125 | CIUNTU ( Proc ) Mme        | 7 IDFR | Contre[+] | 1 |
|     | MARIE-CAROLE               |        |           |   |
| 39  | CLAUDE ( Proc ) Mme        | 7 IDFR | Contre[+] | 1 |
|     | JESSIE                     |        |           |   |
| 62  | CUIP ( Proc ) M. MATHIEU   | 7 IDFR | Contre[+] | 1 |
| 92  | DAUVERGNE ( Proc ) Mme     | 7 IDFR | Contre[+] | 1 |

# **Titre de la séance: CR du 20 Septembre 2023**

| EMMANUELLE |                         |        |           |   |
|------------|-------------------------|--------|-----------|---|
| 132        | DE LARMINAT             | 7 IDFR | Contre[+] | 1 |
|            | IDFR MME SEGOLENE       |        |           |   |
| 96         | DENIZIOT ( Proc ) M.    | 7 IDFR | Contre[+] | 1 |
|            | PIERRE                  |        |           |   |
| 132        | D'HAUTESERRE ( Proc )   | 7 IDFR | Contre[+] | 1 |
|            | Mme JEANNE              |        |           |   |
| 124        | DIDIER ( Proc ) M.      | 7 IDFR | Contre[+] | 1 |
|            | GEOFFROY                |        |           |   |
| 62         | DROMIGNY                | 7 IDFR | Contre[+] | 1 |
|            | IDFR M. SEBASTIEN       |        |           |   |
| 98         | GARNIER ( Proc ) Mme    | 7 IDFR | Contre[+] | 1 |
|            | NELLY                   |        |           |   |
| 36         | JACOB-CHAILLET ( Proc ) | 7 IDFR | Contre[+] | 1 |
|            | Mme MARION              |        |           |   |
| 43         | LACROUTE ( Proc ) Mme   | 7 IDFR | Contre[+] | 1 |
|            | VALERIE                 |        |           |   |
| 59         | MARIA ( Proc ) M.       | 7 IDFR | Contre[+] | 1 |
|            | ROMAIN                  |        |           |   |
| 152        | MESADIEU ( Proc ) Mme   | 7 IDFR | Contre[+] | 1 |
|            | ANNE-LOUISE             |        |           |   |
| 73         | MONTANDON ( Proc )      | 7 IDFR | Contre[+] | 1 |
|            | Mme VALERIE             |        |           |   |
| 74         | PORTELLI ( Proc ) Mme   | 7 IDFR | Contre[+] | 1 |
|            | FLORENCE                |        |           |   |
| 122        | SEGAUD ( Proc ) M. CARL | 7 IDFR | Contre[+] | 1 |
| 97         | SY ( Proc ) Mme MAMA    | 7 IDFR | Contre[+] | 1 |
| 148        | SZPINER ( Proc ) Mme    | 7 IDFR | Contre[+] | 1 |
|            | ALEXANDRA               |        |           |   |
| 89         | VALIER ( Proc ) Mme     | 7 IDFR | Contre[+] | 1 |
|            | FRANCE-LISE             |        |           |   |
| 213        | VAN ( Proc ) Mme THI    | 7 IDFR | Contre[+] | 1 |
|            | HONG CHAU               |        |           |   |
| 69         | VON EUW ( Proc ) Mme    | 7 IDFR | Contre[+] | 1 |
|            | STEPHANIE               |        |           |   |
| 230        | CHIKIROU                | 8 LFIA | Pour[++]  | 1 |
|            | LFIA Mme SOPHIA         |        |           |   |

## **Titre de la séance: CR du 20 Septembre 2023**

|     |                    |        |           |   |
|-----|--------------------|--------|-----------|---|
| 229 | GARNIER            | 8 LFIA | Pour[++]  | 1 |
|     | LFIA Mme JULIE     |        |           |   |
| 199 | JURAVER            | 8 LFIA | Pour[++]  | 1 |
|     | LFIA M. PHILIPPE   |        |           |   |
| 200 | ORJEBIN            | 8 LFIA | Pour[++]  | 1 |
|     | LFIA M. VIANNEY    |        |           |   |
| 231 | PRUDHOMME          | 8 LFIA | Pour[++]  | 1 |
|     | LFIA M. CHRISTOPHE |        |           |   |
| 228 | QNOUCH             | 8 LFIA | Pour[++]  | 1 |
|     | LFIA M. RAPHAEL    |        |           |   |
| 201 | VANNIER            | 8 LFIA | Pour[++]  | 1 |
|     | LFIA M. PAUL       |        |           |   |
| 244 | BOURIACHI          | NI     | Contre[+] | 1 |
|     | NI M. PHILIPPE     |        |           |   |
| 241 | PREVEL             | NI     | NPPV[-]   | 1 |
|     | LFIA M. GUILLAUME  |        |           |   |

# **Titre de la séance: CR du 20 Septembre 2023**

|                                      |   |
|--------------------------------------|---|
| <b>Date</b>                          | 20/09/2023  |
| <b>Début</b>                         | 10:26:23  |
| <b>Fin</b>                           | 10:28:17  |
| <b>Type de vote</b>                  | Vote 1 sur 4  |
| <b>Qui peut participer au vote ?</b> | Uniquement les participants possédant un badge  |
| <b>Options de secret</b>             | Niveau global : Participants<br>Niveau individuel : Aucun; pendant le vote, Indication des votes Operator |

**Sujet de l'ordre du jour** Point de vote 11.1.2 motion de rejet LFIA

**Description**

**Sélection de vote multiple** False

**Re-Connexion requise pour voter** False

## **Résultat**

**[++]** Pour 44/44

**[+]** Contre 118/118

**[0]** Abstention 8/8

**[-]** NPPV 18/18

**Total des votants (participants/pondération)** 188/188

**Total des non-votants (participants/pondération)** 3/3

**Disposant du droit de vote (participants/pondération)** 191/191

**Conclusion du vote** Rejeté

+ Contre

**Vote à l'unanimité** False

| (SeatID) | Titre   | Nom                        | Groupe | Procuration par | Choix de vote | Pondération |
|----------|---------|----------------------------|--------|-----------------|---------------|-------------|
| 196      | DUMAS   | 1 GCEC<br>GCEC Mme CECILE  |        |                 | Pour[++]      | 1           |
| 197      | GERGEN  | 1 GCEC<br>GCEC Mme COLETTE |        |                 | Pour[++]      | 1           |
| 166      | MALAISE | 1 GCEC<br>GCEC Mme CELINE  |        |                 | Pour[++]      | 1           |

# Titre de la séance: CR du 20 Septembre 2023

|     |                          |          |               |   |
|-----|--------------------------|----------|---------------|---|
| 195 | CAMARA ( Proc ) M.       | 1 GCEC   | Pour[++]      | 1 |
|     | LAMINE                   |          |               |   |
| 198 | GHIATI ( Proc ) Mme      | 1 GCEC   | Pour[++]      | 1 |
|     | VANESSA                  |          |               |   |
| 165 | GUILLAUD-BATAILLE        | 1 GCEC   | Pour[++]      | 1 |
|     | ( Proc ) M. FABIEN       |          |               |   |
| 167 | MIGNOT ( Proc ) M.       | 1 GCEC   | Pour[++]      | 1 |
|     | DIDIER                   |          |               |   |
| 175 | DE MONTCHALIN            | 2 MP     | Abstention[0] | 1 |
|     | MP Mme AMELIE            |          |               |   |
| 176 | SCHIAPPA                 | 2 MP     | Abstention[0] | 1 |
|     | MP Mme MARLENE           |          |               |   |
| 177 | TAQUILLAIN               | 2 MP     | Abstention[0] | 1 |
|     | MP Mme AURELIE           |          |               |   |
| 178 | BARGETON ( Proc ) M.     | 2 MP     | Abstention[0] | 1 |
|     | JULIEN                   |          |               |   |
| 179 | BARROT ( Proc ) M. JEAN- | 2 MP     | Abstention[0] | 1 |
|     | NOEL                     |          |               |   |
| 174 | BERGE ( Proc ) Mme       | 2 MP     | Abstention[0] | 1 |
|     | AURORE                   |          |               |   |
| 173 | SOLERE ( Proc ) M.       | 2 MP     | Abstention[0] | 1 |
|     | THIERRY                  |          |               |   |
| 172 | THEVENOT( Proc ) Mme     | 2 MP     | Abstention[0] | 1 |
|     | PRISCA                   |          |               |   |
| 254 | DAGUENEL                 | 3 RN-IDF | Pour[++]      | 1 |
|     | RN-IDF Mme ANNE          |          |               |   |
| 222 | DE SAINT JUST            | 3 RN-IDF | Pour[++]      | 1 |
|     | RN-IDF M. WALLERAND      |          |               |   |
| 189 | DEMONCHY                 | 3 RN-IDF | Pour[++]      | 1 |
|     | RN-IDF Mme MARTINE       |          |               |   |
| 191 | DUROX                    | 3 RN-IDF | Pour[++]      | 1 |
|     | RN-IDF M. AYMERIC        |          |               |   |
| 257 | GUIBERT                  | 3 RN-IDF | Pour[++]      | 1 |
|     | RN-IDF Mme AUDREY        |          |               |   |
| 190 | MARLY                    | 3 RN-IDF | Pour[++]      | 1 |
|     | RN-IDF M. JEAN-BAPTISTE  |          |               |   |
| 188 | MORIN                    | 3 RN-IDF | Pour[++]      | 1 |

# **Titre de la séance: CR du 20 Septembre 2023**

| RN-IDF M. LAURENT |                        |          |          |   |
|-------------------|------------------------|----------|----------|---|
| 192               | NAUTH                  | 3 RN-IDF | Pour[++] | 1 |
|                   | RN-IDF M. CYRIL        |          |          |   |
| 255               | PARADOL                | 3 RN-IDF | Pour[++] | 1 |
|                   | RN-IDF M. FRANCOIS     |          |          |   |
| 252               | ROULLAUD               | 3 RN-IDF | Pour[++] | 1 |
|                   | RN-IDF Mme BEATRICE    |          |          |   |
| 221               | THIONNET               | 3 RN-IDF | Pour[++] | 1 |
|                   | RN-IDF M. PIERRE-      |          |          |   |
|                   | ROMAIN                 |          |          |   |
| 256               | BARDELLA ( Proc ) M.   | 3 RN-IDF | Pour[++] | 1 |
|                   | JORDAN                 |          |          |   |
| 220               | DUSSAUSAYE ( Proc ) M. | 3 RN-IDF | Pour[++] | 1 |
|                   | GAETAN                 |          |          |   |
| 257               | LE PEN ( Proc ) Mme    | 3 RN-IDF | Pour[++] | 1 |
|                   | MARIE-CAROLINE         |          |          |   |
| 253               | REMY ( Proc ) Mme      | 3 RN-IDF | Pour[++] | 1 |
|                   | NADEJDA                |          |          |   |
| 140               | BOUZID                 | 4 ECO    | NPPV[-]  | 1 |
|                   | Eco Mme ELODIE         |          |          |   |
| 141               | CASALASPRO             | 4 ECO    | NPPV[-]  | 1 |
|                   | ECO Mme MURIEL         |          |          |   |
| 112               | CHIBANE                | 4 ECO    | NPPV[-]  | 1 |
|                   | Eco M. KADER           |          |          |   |
| 169               | DUMESNIL               | 4 ECO    | NPPV[-]  | 1 |
|                   | Eco M. JEAN-LUC        |          |          |   |
| 104               | HAMON                  | 4 ECO    | NPPV[-]  | 1 |
|                   | Eco M. BENOIT          |          |          |   |
| 109               | JARRY-BOUABID          | 4 ECO    | NPPV[-]  | 1 |
|                   | Eco Mme ANNE-CLAIREE   |          |          |   |
| 139               | LAHMER                 | 4 ECO    | NPPV[-]  | 1 |
|                   | Eco Mme ANNIE          |          |          |   |
| 170               | MECHTOUH               | 4 ECO    | NPPV[-]  | 1 |
|                   | Eco Mme SORAYAH        |          |          |   |
| 138               | NENNER                 | 4 ECO    | NPPV[-]  | 1 |
|                   | Eco Mme CHARLOTTE      |          |          |   |
| 107               | PEGEON                 | 4 ECO    | NPPV[-]  | 1 |

# **Titre de la séance: CR du 20 Septembre 2023**

|     |                      |       |          |   |
|-----|----------------------|-------|----------|---|
|     | Eco M. JEAN-BAPTISTE |       |          |   |
| 108 | PELEGRIN             | 4 ECO | NPPV[-]  | 1 |
|     | Eco Mme CARINE       |       |          |   |
| 136 | ROMERO               | 4 ECO | NPPV[-]  | 1 |
|     | Eco M. ROBERTO       |       |          |   |
| 169 | DAMERVAL ( Proc ) M. | 4 ECO | NPPV[-]  | 1 |
|     | FRANCOIS             |       |          |   |
| 109 | HULEUX ( Proc ) M.   | 4 ECO | NPPV[-]  | 1 |
|     | JACQUES              |       |          |   |
| 105 | MEURICE              | 4 ECO | NPPV[-]  | 1 |
|     | ECO MME FABIENNE     |       |          |   |
| 112 | SENEE ( Proc ) Mme   | 4 ECO | NPPV[-]  | 1 |
|     | GHISLAINE            |       |          |   |
| 52  | BERESSI              | 5 SER | NPPV[-]  | 1 |
|     | SER Mme ISABELLE     |       |          |   |
| 83  | DE COMARMOND         | 5 SER | Pour[++] | 1 |
|     | SER Mme HELENE       |       |          |   |
| 56  | DES GAYETS           | 5 SER | Pour[++] | 1 |
|     | SER M. MAXIME        |       |          |   |
| 49  | DIOP                 | 5 SER | Pour[++] | 1 |
|     | SER Mme DIEYNABA     |       |          |   |
| 53  | GERMAIN              | 5 SER | Pour[++] | 1 |
|     | SER M. JEAN-MARC     |       |          |   |
| 82  | KIENZLEN             | 5 SER | Pour[++] | 1 |
|     | SER M. JONATHAN      |       |          |   |
| 51  | LAURENT              | 5 SER | Pour[++] | 1 |
|     | SER M. HADRIEN       |       |          |   |
| 77  | LE MEUR              | 5 SER | Pour[++] | 1 |
|     | SER Mme STEPHANIE    |       |          |   |
| 78  | MIGUEL               | 5 SER | Pour[++] | 1 |
|     | SER M. PAUL          |       |          |   |
| 80  | SECK                 | 5 SER | Pour[++] | 1 |
|     | SER Mme AISSATA      |       |          |   |
| 82  | AZZAZ ( Proc ) Mme   | 5 SER | Pour[++] | 1 |
|     | NADEGE               |       |          |   |
| 79  | COSSE ( Proc ) Mme   | 5 SER | Pour[++] | 1 |
|     | EMMANUELLE           |       |          |   |

## Titre de la séance: CR du 20 Septembre 2023

|     |                          |       |           |   |
|-----|--------------------------|-------|-----------|---|
| 77  | DELACROIX ( Proc ) M.    | 5 SER | Pour[++]  | 1 |
|     | ADRIEN                   |       |           |   |
| 54  | DIOP ( Proc ) Mme        | 5 SER | Pour[++]  | 1 |
|     | DIEYNABA                 |       |           |   |
| 51  | HUBERT ( Proc ) M.       | 5 SER | Pour[++]  | 1 |
|     | FLORENT                  |       |           |   |
| 50  | OGBI ( Proc ) Mme FATIMA | 5 SER | Pour[++]  | 1 |
| 83  | PULVAR ( Proc ) Mme      | 5 SER | Pour[++]  | 1 |
|     | AUDREY                   |       |           |   |
| 113 | BEDU                     | 6 UDI | Contre[+] | 1 |
|     | UDI M. VINCENT           |       |           |   |
| 146 | DE PAMELONNE             | 6 UDI | Contre[+] | 1 |
|     | UDI Mme FLORENCE         |       |           |   |
| 86  | DUCROHET                 | 6 UDI | Contre[+] | 1 |
|     | UDI Mme ELODIE           |       |           |   |
| 117 | GAUDUCHEAU               | 6 UDI | Contre[+] | 1 |
|     | UDI M. BERNARD           |       |           |   |
| 87  | GUERIN                   | 6 UDI | Contre[+] | 1 |
|     | UDI M. SEBASTIEN         |       |           |   |
| 116 | JIMENEZ                  | 6 UDI | Contre[+] | 1 |
|     | UDI M. BENOIT            |       |           |   |
| 88  | JULIARD-GENDARME         | 6 UDI | Contre[+] | 1 |
|     | UDI Mme ARMELLE          |       |           |   |
| 143 | LIBERT-ALBANEL           | 6 UDI | Contre[+] | 1 |
|     | UDI Mme CHARLOTTE        |       |           |   |
| 85  | LUCE                     | 6 UDI | Contre[+] | 1 |
|     | UDI M. JEAN-PHILIPPE     |       |           |   |
| 202 | MARTIN                   | 6 UDI | Contre[+] | 1 |
|     | UDI Mme MURIELLE         |       |           |   |
| 114 | MOLLARD-CADIX            | 6 UDI | Contre[+] | 1 |
|     | UDI Mme LAURE-AGNES      |       |           |   |
| 26  | PELAIN                   | 6 UDI | Contre[+] | 1 |
|     | DELEGUE SPECIAL M.       |       |           |   |
|     | PASCAL                   |       |           |   |
| 145 | SCHAHL                   | 6 UDI | Contre[+] | 1 |
|     | UDI M. ERIC              |       |           |   |
| 142 | TORO                     | 6 UDI | Contre[+] | 1 |

# **Titre de la séance: CR du 20 Septembre 2023**

|     |                          |        |           |   |
|-----|--------------------------|--------|-----------|---|
|     | DELEGUE SPECIAL M.       |        |           |   |
|     | LUDOVIC                  |        |           |   |
| 5   | VIGIER                   | 6 UDI  | Contre[+] | 1 |
|     | UDI M. JEAN-FRANCOIS     |        |           |   |
| 87  | CHERON ( Proc ) M. JAMES | 6 UDI  | Contre[+] | 1 |
| 113 | CHKROUN ( Proc ) M.      | 6 UDI  | Contre[+] | 1 |
|     | BENAMIN                  |        |           |   |
| 146 | DUCROHET ( Proc ) Mme    | 6 UDI  | Contre[+] | 1 |
|     | ELODIE                   |        |           |   |
| 118 | DUGOIN-CLEMENT ( Proc )  | 6 UDI  | Contre[+] | 1 |
|     | M. JEAN-PHILIPPE         |        |           |   |
| 116 | DURANTON ( Proc ) Mme    | 6 UDI  | Contre[+] | 1 |
|     | MARIANNE                 |        |           |   |
| 25  | HIDRI ( Proc ) Mme FATEN | 6 UDI  | Contre[+] | 1 |
| 85  | LAURENT ( Proc ) M.      | 6 UDI  | Contre[+] | 1 |
|     | PHILIPPE                 |        |           |   |
| 202 | LIBERT-ALBANEL ( Proc )  | 6 UDI  | Contre[+] | 1 |
|     | Mme CHARLOTTE            |        |           |   |
| 114 | MARIAUD ( Proc ) Mme     | 6 UDI  | Contre[+] | 1 |
|     | SYLVIE                   |        |           |   |
| 144 | SAADI ( Proc ) M.        | 6 UDI  | Contre[+] | 1 |
|     | MUSTAPHA                 |        |           |   |
| 18  | AESCHLIMANN              | 7 IDFR | Contre[+] | 1 |
|     | VICE-PRESIDENTE Mme      |        |           |   |
|     | MARIE-DO                 |        |           |   |
| 42  | BAELDE                   | 7 IDFR | Contre[+] | 1 |
|     | DELEGUEE SPECIALE Mme    |        |           |   |
|     | CHARLOTTE                |        |           |   |
| 10  | BERGER                   | 7 IDFR | Contre[+] | 1 |
|     | PREMIER VICE-PRESIDENT   |        |           |   |
|     | M. JEAN-DIDIER           |        |           |   |
| 120 | BERNO DOS SANTOS         | 7 IDFR | Contre[+] | 1 |
|     | IDFR Mme SANDRINE        |        |           |   |
| 66  | BESCHIZZA                | 7 IDFR | Contre[+] | 1 |
|     | IDFR M. BRUNO            |        |           |   |
| 40  | BLOND                    | 7 IDFR | Contre[+] | 1 |
|     | DELEGUE SPECIAL M.       |        |           |   |

## **Titre de la séance: CR du 20 Septembre 2023**

|     |                       |        |           |   |  |
|-----|-----------------------|--------|-----------|---|--|
|     | OLIVIER               |        |           |   |  |
| 185 | BOUGERET              | 7 IDFR | Contre[+] | 1 |  |
|     | IDFR Mme ALIX         |        |           |   |  |
| 158 | BURKLI                | 7 IDFR | Contre[+] | 1 |  |
|     | IDFR Mme DELPHINE     |        |           |   |  |
| 33  | CAMARA                | 7 IDFR | Contre[+] | 1 |  |
|     | DELEGUEE SPECIALE Mme |        |           |   |  |
|     | YASMINE               |        |           |   |  |
| 215 | CARILLON              | 7 IDFR | Contre[+] | 1 |  |
|     | IDFR Mme SYLVIE       |        |           |   |  |
| 183 | CARRERE-GEE           | 7 IDFR | Contre[+] | 1 |  |
|     | IDFR Mme CLAIRE MARIE |        |           |   |  |
| 64  | CARVALHINHO ISENTO    | 7 IDFR | Contre[+] | 1 |  |
|     | IDFR M. GEOFFREY      |        |           |   |  |
| 203 | CERRIGONE             | 7 IDFR | Contre[+] | 1 |  |
|     | IDFR Mme CHRISTINE    |        |           |   |  |
| 95  | CHEVRON               | 7 IDFR | Contre[+] | 1 |  |
|     | IDFR M. BENOIT        |        |           |   |  |
| 29  | COURTOIS              | 7 IDFR | Contre[+] | 1 |  |
|     | DELEGUE SPECIAL M.    |        |           |   |  |
|     | DANIEL-GEORGES        |        |           |   |  |
| 119 | DAMERGY               | 7 IDFR | Contre[+] | 1 |  |
|     | IDFR M. SAMI          |        |           |   |  |
| 123 | DAVIN                 | 7 IDFR | Contre[+] | 1 |  |
|     | IDFR M. JEAN-ROGER    |        |           |   |  |
| 121 | DE BOURROUSSE         | 7 IDFR | Contre[+] | 1 |  |
|     | IDFR M. ARNAUD        |        |           |   |  |
| 41  | DE LASTEYRIE          | 7 IDFR | Contre[+] | 1 |  |
|     | DELEGUE SPECIAL M.    |        |           |   |  |
|     | GREGOIRE              |        |           |   |  |
| 125 | DELAPORTE             | 7 IDFR | Contre[+] | 1 |  |
|     | IDFR M. OLIVIER       |        |           |   |  |
| 39  | DESCHIENS             | 7 IDFR | Contre[+] | 1 |  |
|     | DELEGUEE SPECIALE Mme |        |           |   |  |
|     | SOPHIE                |        |           |   |  |
| 96  | DOSNE                 | 7 IDFR | Contre[+] | 1 |  |
|     | IDFR M. OLIVIER       |        |           |   |  |

# **Titre de la séance: CR du 20 Septembre 2023**

|     |                     |        |           |   |
|-----|---------------------|--------|-----------|---|
| 89  | DUBLANCHE           | 7 IDFR | Contre[+] | 1 |
|     | VICE-PRESIDENTE Mme |        |           |   |
|     | ALEXANDRA           |        |           |   |
| 92  | DURAND              | 7 IDFR | Contre[+] | 1 |
|     | IDFR M. JEAN-LOUIS  |        |           |   |
| 124 | FOUCHE              | 7 IDFR | Contre[+] | 1 |
|     | IDFR Mme HUGUETTE   |        |           |   |
| 99  | GONZALES            | 7 IDFR | Contre[+] | 1 |
|     | IDFR Mme ELISE      |        |           |   |
| 156 | GOURLAN             | 7 IDFR | Contre[+] | 1 |
|     | IDFR M. THOMAS      |        |           |   |
| 151 | HABERT-DUPUIS       | 7 IDFR | Contre[+] | 1 |
|     | IDFR Mme SYLVIE     |        |           |   |
| 129 | HAMZA               | 7 IDFR | Contre[+] | 1 |
|     | IDFR Mme NASSERA    |        |           |   |
| 100 | HEBBRECHT           | 7 IDFR | Contre[+] | 1 |
|     | IDFR M. THIERRY     |        |           |   |
| 67  | HERVE               | 7 IDFR | Contre[+] | 1 |
|     | IDFR M. STEPHEN     |        |           |   |
| 73  | HUMBERT             | 7 IDFR | Contre[+] | 1 |
|     | IDFR M. THIBAULT    |        |           |   |
| 37  | JEANBRUN            | 7 IDFR | Contre[+] | 1 |
|     | IDFR M. VINCENT     |        |           |   |
| 32  | JEANNE              | 7 IDFR | Contre[+] | 1 |
|     | DELEGUE SPECIAL M.  |        |           |   |
|     | LAURENT             |        |           |   |
| 93  | JEUNEMAITRE         | 7 IDFR | Contre[+] | 1 |
|     | IDFR M. ERIC        |        |           |   |
| 9   | KARAM               | 7 IDFR | Contre[+] | 1 |
|     | VICE-PRESIDENT M.   |        |           |   |
|     | PATRICK             |        |           |   |
| 43  | LAMIRE              | 7 IDFR | Contre[+] | 1 |
|     | IDFR Mme SANDRINE   |        |           |   |
| 72  | LANASPRE            | 7 IDFR | Contre[+] | 1 |
|     | IDFR Mme NICOLE     |        |           |   |
| 187 | LECOQ               | 7 IDFR | Contre[+] | 1 |
|     | IDFR M. JEAN-PIERRE |        |           |   |

## Titre de la séance: CR du 20 Septembre 2023

|     |                     |        |           |   |
|-----|---------------------|--------|-----------|---|
| 63  | LECOUTURIER         | 7 IDFR | Contre[+] | 1 |
|     | IDFR Mme BEATRICE   |        |           |   |
| 130 | LIEBMANN MONZANI    | 7 IDFR | Contre[+] | 1 |
|     | IDFR Mme SANDRA     |        |           |   |
| 60  | LISCIA              | 7 IDFR | Contre[+] | 1 |
|     | IDFR M. PIERRE      |        |           |   |
| 131 | MARTINI-PEMEZEC     | 7 IDFR | Contre[+] | 1 |
|     | IDFR Mme CARINE     |        |           |   |
| 70  | MELKI               | 7 IDFR | Contre[+] | 1 |
|     | IDFR M. XAVIER      |        |           |   |
| 152 | MESSIER             | 7 IDFR | Contre[+] | 1 |
|     | IDFR Mme ANNE       |        |           |   |
| 186 | MICHAUD             | 7 IDFR |           | 1 |
|     | IDFR Mme CATHERINE  |        |           |   |
| 161 | NICOL               | 7 IDFR | Contre[+] | 1 |
|     | IDFR Mme ALEXANDRA  |        |           |   |
| 182 | PARISSET            | 7 IDFR | Contre[+] | 1 |
|     | IDFR Mme MARION     |        |           |   |
| 91  | PASCOA DOS SANTOS   | 7 IDFR | Contre[+] | 1 |
|     | IDFR Mme ANGELA     |        |           |   |
| 1   | PECRESSE            | 7 IDFR | Contre[+] | 1 |
|     | PRESIDENTE Mme      |        |           |   |
|     | VALERIE             |        |           |   |
| 102 | PERRU               | 7 IDFR | Contre[+] | 1 |
|     | IDFR Mme MARIE-EVE  |        |           |   |
| 150 | PIGANEAU            | 7 IDFR | Contre[+] | 1 |
|     | IDFR Mme SYLVIE     |        |           |   |
| 153 | POIRET              | 7 IDFR | Contre[+] | 1 |
|     | IDFR M. VINCENT     |        |           |   |
| 74  | PORTELLI            | 7 IDFR |           | 1 |
|     | VICE-PRESIDENTE Mme |        |           |   |
|     | FLORENCE            |        |           |   |
| 35  | REDLER              | 7 IDFR | Contre[+] | 1 |
|     | DELEGUE SPECIAL M.  |        |           |   |
|     | JEREMY              |        |           |   |
| 155 | REGNAULT            | 7 IDFR | Contre[+] | 1 |
|     | IDFR M. JEROME      |        |           |   |

# Titre de la séance: CR du 20 Septembre 2023

|     |                            |        |           |   |
|-----|----------------------------|--------|-----------|---|
| 69  | RENARD                     | 7 IDFR | Contre[+] | 1 |
|     | IDFR M. JEAN-FRANCOIS      |        |           |   |
| 15  | REZEG                      | 7 IDFR | Contre[+] | 1 |
|     | DELEGUEE SPECIALE Mme      |        |           |   |
|     | HAMIDA                     |        |           |   |
| 71  | RICARD-HIBON               | 7 IDFR | Contre[+] | 1 |
|     | IDFR Mme AGNES             |        |           |   |
| 149 | RIVAUD                     | 7 IDFR | Contre[+] | 1 |
|     | IDFR M. RICHARD            |        |           |   |
| 97  | ROYER                      | 7 IDFR | Contre[+] | 1 |
|     | IDFR Mme CHRISTEL          |        |           |   |
| 122 | SIMON                      | 7 IDFR | Contre[+] | 1 |
|     | IDFR Mme JOSIANE           |        |           |   |
| 160 | SOLES                      | 7 IDFR | Contre[+] | 1 |
|     | IDFR M. BENOIT             |        |           |   |
| 90  | TORTRAT                    | 7 IDFR | Contre[+] | 1 |
|     | IDFR M. NATHALIE           |        |           |   |
| 214 | VILAIN                     | 7 IDFR | Contre[+] | 1 |
|     | IDFR M. JEAN-MARIE         |        |           |   |
| 12  | WEHRLING                   | 7 IDFR |           | 1 |
|     | VICE-PRESIDENT M. YANN     |        |           |   |
| 42  | ADLANI ( Proc ) Mme        | 7 IDFR | Contre[+] | 1 |
|     | FARIDA                     |        |           |   |
| 159 | BATTAIL ( Proc ) M. GILLES | 7 IDFR | Contre[+] | 1 |
| 68  | BEAUDET ( Proc ) M.        | 7 IDFR | Contre[+] | 1 |
|     | STEPHANE                   |        |           |   |
| 34  | BERNO DOS SANTOS           | 7 IDFR | Contre[+] | 1 |
|     | ( Proc ) Mme SANDRINE      |        |           |   |
| 119 | BOHBOT ( Proc ) M. JACK-   | 7 IDFR | Contre[+] | 1 |
|     | YVES                       |        |           |   |
| 10  | BOURREAU ( Proc ) Mme      | 7 IDFR | Contre[+] | 1 |
|     | MURIEL                     |        |           |   |
| 95  | CABRIT ( Proc ) Mme        | 7 IDFR | Contre[+] | 1 |
|     | ANNE                       |        |           |   |
| 40  | CHAIN-LARHE ( Proc )       | 7 IDFR | Contre[+] | 1 |
|     | Mme ANNE                   |        |           |   |
| 125 | CIUNTU ( Proc ) Mme        | 7 IDFR | Contre[+] | 1 |

# **Titre de la séance: CR du 20 Septembre 2023**

| MARIE-CAROLE |                          |        |           |   |
|--------------|--------------------------|--------|-----------|---|
| 39           | CLAUDE ( Proc ) Mme      | 7 IDFR | Contre[+] | 1 |
|              | JESSIE                   |        |           |   |
| 62           | CUIP ( Proc ) M. MATHIEU | 7 IDFR | Contre[+] | 1 |
| 92           | DAUVERGNE ( Proc ) Mme   | 7 IDFR | Contre[+] | 1 |
|              | EMMANUELLE               |        |           |   |
| 132          | DE LARMINAT              | 7 IDFR | Contre[+] | 1 |
|              | IDFR MME SEGOLENE        |        |           |   |
| 96           | DENIZIOT ( Proc ) M.     | 7 IDFR | Contre[+] | 1 |
|              | PIERRE                   |        |           |   |
| 132          | D'HAUTESERRE ( Proc )    | 7 IDFR | Contre[+] | 1 |
|              | Mme JEANNE               |        |           |   |
| 124          | DIDIER ( Proc ) M.       | 7 IDFR | Contre[+] | 1 |
|              | GEOFFROY                 |        |           |   |
| 62           | DROMIGNY                 | 7 IDFR | Contre[+] | 1 |
|              | IDFR M. SEBASTIEN        |        |           |   |
| 99           | GARNIER ( Proc ) Mme     | 7 IDFR | Contre[+] | 1 |
|              | NELLY                    |        |           |   |
| 36           | JACOB-CHAILLET ( Proc )  | 7 IDFR | Contre[+] | 1 |
|              | Mme MARION               |        |           |   |
| 43           | LACROUTE ( Proc ) Mme    | 7 IDFR | Contre[+] | 1 |
|              | VALERIE                  |        |           |   |
| 59           | MARIA ( Proc ) M.        | 7 IDFR | Contre[+] | 1 |
|              | ROMAIN                   |        |           |   |
| 152          | MESADIEU ( Proc ) Mme    | 7 IDFR | Contre[+] | 1 |
|              | ANNE-LOUISE              |        |           |   |
| 73           | MONTANDON ( Proc )       | 7 IDFR | Contre[+] | 1 |
|              | Mme VALERIE              |        |           |   |
| 74           | PORTELLI ( Proc ) Mme    | 7 IDFR | Contre[+] | 1 |
|              | FLORENCE                 |        |           |   |
| 122          | SEGAUD ( Proc ) M. CARL  | 7 IDFR | Contre[+] | 1 |
| 97           | SY ( Proc ) Mme MAMA     | 7 IDFR | Contre[+] | 1 |
| 90           | VALIER ( Proc ) Mme      | 7 IDFR | Contre[+] | 1 |
|              | FRANCE-LISE              |        |           |   |
| 213          | VAN ( Proc ) Mme THI     | 7 IDFR | Contre[+] | 1 |
|              | HONG CHAU                |        |           |   |
| 69           | VON EUW ( Proc ) Mme     | 7 IDFR | Contre[+] | 1 |

## **Titre de la séance: CR du 20 Septembre 2023**

| STEPHANIE |                    |        |           |   |
|-----------|--------------------|--------|-----------|---|
| 230       | CHIKIROU           | 8 LFIA | Pour[++]  | 1 |
|           | LFIA Mme SOPHIA    |        |           |   |
| 229       | GARNIER            | 8 LFIA | Pour[++]  | 1 |
|           | LFIA Mme JULIE     |        |           |   |
| 199       | JURAVER            | 8 LFIA | Pour[++]  | 1 |
|           | LFIA M. PHILIPPE   |        |           |   |
| 200       | ORJEBIN            | 8 LFIA | Pour[++]  | 1 |
|           | LFIA M. VIANNEY    |        |           |   |
| 231       | PRUDHOMME          | 8 LFIA | Pour[++]  | 1 |
|           | LFIA M. CHRISTOPHE |        |           |   |
| 228       | QNOUCH             | 8 LFIA | Pour[++]  | 1 |
|           | LFIA M. RAPHAEL    |        |           |   |
| 244       | BOURIACHI          | NI     | Contre[+] | 1 |
|           | NI M. PHILIPPE     |        |           |   |
| 241       | PREVEL             | NI     | NPPV[-]   | 1 |
|           | LFIA M. GUILLAUME  |        |           |   |

# **Titre de la séance: CR du 20 Septembre 2023**

|                                      |   |
|--------------------------------------|---|
| <b>Date</b>                          | 20/09/2023  |
| <b>Début</b>                         | 11:15:21  |
| <b>Fin</b>                           | 11:18:32  |
| <b>Type de vote</b>                  | Vote 1 sur 4  |
| <b>Qui peut participer au vote ?</b> | Uniquement les participants possédant un badge  |
| <b>Options de secret</b>             | Niveau global : Participants<br>Niveau individuel : Aucun; pendant le vote, Indication des votes Operator |

**Sujet de l'ordre du jour** Point de vote 11.1.4 CR 2023-039 Amendement n°41

**Description**

**Sélection de vote multiple** False

**Re-Connexion requise pour voter** False

## **Résultat**

**[++]** Pour 46/46

**[+]** Contre 122/122

**[0]** Abstention 15/15

**[-]** NPPV 1/1

**Total des votants (participants/pondération)** 184/184

**Total des non-votants (participants/pondération)** 10/10

**Disposant du droit de vote (participants/pondération)** 194/194

**Conclusion du vote** Rejeté

+ Contre

**Vote à l'unanimité** False

| (SeatID) | Titre | Nom                    | Groupe    | Procuration par | Choix de vote | Pondération |
|----------|-------|------------------------|-----------|-----------------|---------------|-------------|
| 1        |       | BERGER                 | 0 TRIBUNE |                 |               | 1           |
|          |       | PREMIER VICE-PRESIDENT |           |                 |               |             |
|          |       | M. JEAN-DIDIER         |           |                 |               |             |
| 196      |       | DUMAS                  | 1 GCEC    |                 | Pour[++]      | 1           |
|          |       | GCEC Mme CECILE        |           |                 |               |             |
| 197      |       | GERGEN                 | 1 GCEC    |                 | Pour[++]      | 1           |

# Titre de la séance: CR du 20 Septembre 2023

|     |                          |          |               |   |
|-----|--------------------------|----------|---------------|---|
|     | GCEC Mme COLETTE         |          |               |   |
| 166 | MALAISE                  | 1 GCEC   | Pour[++]      | 1 |
|     | GCEC Mme CELINE          |          |               |   |
| 195 | CAMARA ( Proc ) M.       | 1 GCEC   | Pour[++]      | 1 |
|     | LAMINE                   |          |               |   |
| 198 | GHIATI ( Proc ) Mme      | 1 GCEC   | Pour[++]      | 1 |
|     | VANESSA                  |          |               |   |
| 165 | GUILLAUD-BATAILLE        | 1 GCEC   | Pour[++]      | 1 |
|     | ( Proc ) M. FABIEN       |          |               |   |
| 167 | MIGNOT ( Proc ) M.       | 1 GCEC   | Pour[++]      | 1 |
|     | DIDIER                   |          |               |   |
| 175 | DE MONTCHALIN            | 2 MP     | Contre[+]     | 1 |
|     | MP Mme AMELIE            |          |               |   |
| 179 | ELIMAS                   | 2 MP     | Contre[+]     | 1 |
|     | MP Mme NATHALIE          |          |               |   |
| 176 | SCHIAPPA                 | 2 MP     | Contre[+]     | 1 |
|     | MP Mme MARLENE           |          |               |   |
| 177 | TAQUILLAIN               | 2 MP     | Contre[+]     | 1 |
|     | MP Mme AURELIE           |          |               |   |
| 178 | BARGETON ( Proc ) M.     | 2 MP     | Contre[+]     | 1 |
|     | JULIEN                   |          |               |   |
| 180 | BARROT ( Proc ) M. JEAN- | 2 MP     | Contre[+]     | 1 |
|     | NOEL                     |          |               |   |
| 172 | BATY ( Proc ) M. PIERRE- | 2 MP     | Contre[+]     | 1 |
|     | JEAN                     |          |               |   |
| 174 | BERGE ( Proc ) Mme       | 2 MP     | Contre[+]     | 1 |
|     | AURORE                   |          |               |   |
| 172 | SOLERE ( Proc ) M.       | 2 MP     | Contre[+]     | 1 |
|     | THIERRY                  |          |               |   |
| 172 | THEVENOT( Proc ) Mme     | 2 MP     | Contre[+]     | 1 |
|     | PRISCA                   |          |               |   |
| 254 | DAGUENEL                 | 3 RN-IDF | Abstention[0] | 1 |
|     | RN-IDF Mme ANNE          |          |               |   |
| 222 | DE SAINT JUST            | 3 RN-IDF |               | 1 |
|     | RN-IDF M. WALLERAND      |          |               |   |
| 189 | DEMONCHY                 | 3 RN-IDF | Abstention[0] | 1 |
|     | RN-IDF Mme MARTINE       |          |               |   |

## Titre de la séance: CR du 20 Septembre 2023

|     |                         |          |               |   |
|-----|-------------------------|----------|---------------|---|
| 191 | DUROX                   | 3 RN-IDF | Abstention[0] | 1 |
|     | RN-IDF M. AYMERIC       |          |               |   |
| 257 | GUIBERT                 | 3 RN-IDF | Abstention[0] | 1 |
|     | RN-IDF Mme AUDREY       |          |               |   |
| 245 | LEGRAND                 | 3 RN-IDF | Abstention[0] | 1 |
|     | RN-IDF M. AURELIEN      |          |               |   |
| 190 | MARLY                   | 3 RN-IDF | Abstention[0] | 1 |
|     | RN-IDF M. JEAN-BAPTISTE |          |               |   |
| 188 | MORIN                   | 3 RN-IDF | Abstention[0] | 1 |
|     | RN-IDF M. LAURENT       |          |               |   |
| 192 | NAUTH                   | 3 RN-IDF | Abstention[0] | 1 |
|     | RN-IDF M. CYRIL         |          |               |   |
| 255 | PARADOL                 | 3 RN-IDF | Abstention[0] | 1 |
|     | RN-IDF M. FRANCOIS      |          |               |   |
| 252 | ROULLAUD                | 3 RN-IDF | Abstention[0] | 1 |
|     | RN-IDF Mme BEATRICE     |          |               |   |
| 221 | THIONNET                | 3 RN-IDF | Abstention[0] | 1 |
|     | RN-IDF M. PIERRE-       |          |               |   |
|     | ROMAIN                  |          |               |   |
| 256 | BARDELLA ( Proc ) M.    | 3 RN-IDF | Abstention[0] | 1 |
|     | JORDAN                  |          |               |   |
| 220 | DUSSAUSAYE ( Proc ) M.  | 3 RN-IDF | Abstention[0] | 1 |
|     | GAETAN                  |          |               |   |
| 257 | LE PEN ( Proc ) Mme     | 3 RN-IDF | Abstention[0] | 1 |
|     | MARIE-CAROLINE          |          |               |   |
| 253 | REMY ( Proc ) Mme       | 3 RN-IDF | Abstention[0] | 1 |
|     | NADEJDA                 |          |               |   |
| 137 | ABEILLE                 | 4 ECO    | Pour[++]      | 1 |
|     | Eco Mme LAURENCE        |          |               |   |
| 140 | BOUZID                  | 4 ECO    | Pour[++]      | 1 |
|     | Eco Mme ELODIE          |          |               |   |
| 141 | CASALASPRO              | 4 ECO    | Pour[++]      | 1 |
|     | ECO Mme MURIEL          |          |               |   |
| 112 | CHIBANE                 | 4 ECO    | Pour[++]      | 1 |
|     | Eco M. KADER            |          |               |   |
| 169 | DUMESNIL                | 4 ECO    | Pour[++]      | 1 |
|     | Eco M. JEAN-LUC         |          |               |   |

# Titre de la séance: CR du 20 Septembre 2023

|     |                         |       |          |   |
|-----|-------------------------|-------|----------|---|
| 104 | HAMON                   | 4 ECO | Pour[++] | 1 |
|     | Eco M. BENOIT           |       |          |   |
| 110 | HULEUX                  | 4 ECO | Pour[++] | 1 |
|     | Eco M. JACQUES          |       |          |   |
| 109 | JARRY-BOUABID           | 4 ECO | Pour[++] | 1 |
|     | Eco Mme ANNE-CLAIRe     |       |          |   |
| 139 | LAHMER                  | 4 ECO | Pour[++] | 1 |
|     | Eco Mme ANNIE           |       |          |   |
| 170 | MECHTOUH                | 4 ECO | Pour[++] | 1 |
|     | Eco Mme SORAYAH         |       |          |   |
| 138 | NENNER                  | 4 ECO | Pour[++] | 1 |
|     | Eco Mme CHARLOTTE       |       |          |   |
| 107 | PEGEON                  | 4 ECO | Pour[++] | 1 |
|     | Eco M. JEAN-BAPTISTE    |       |          |   |
| 108 | PELEGRIIN               | 4 ECO | Pour[++] | 1 |
|     | Eco Mme CARINE          |       |          |   |
| 136 | ROMERO                  | 4 ECO |          | 1 |
|     | Eco M. ROBERTO          |       |          |   |
| 169 | DAMERVAL ( Proc ) M.    | 4 ECO | Pour[++] | 1 |
|     | FRANCOIS                |       |          |   |
| 109 | HULEUX ( Proc ) M.      | 4 ECO | Pour[++] | 1 |
|     | JACQUES                 |       |          |   |
| 106 | KRIBI-ROMDHANE ( Proc ) | 4 ECO | Pour[++] | 1 |
|     | Mme HELLA               |       |          |   |
| 105 | MEURICE                 | 4 ECO | Pour[++] | 1 |
|     | ECO MME FABIENNE        |       |          |   |
| 112 | SENEE ( Proc ) Mme      | 4 ECO | Pour[++] | 1 |
|     | GHISLAINe               |       |          |   |
| 52  | BERESSI                 | 5 SER | Pour[++] | 1 |
|     | SER Mme ISABELLE        |       |          |   |
| 56  | DES GAYETS              | 5 SER |          | 1 |
|     | SER M. MAXIME           |       |          |   |
| 49  | DIOP                    | 5 SER | Pour[++] | 1 |
|     | SER Mme DIEYNABA        |       |          |   |
| 53  | GERMAIN                 | 5 SER | Pour[++] | 1 |
|     | SER M. JEAN-MARC        |       |          |   |
| 82  | KIENZLEN                | 5 SER | Pour[++] | 1 |

# **Titre de la séance: CR du 20 Septembre 2023**

|     |                          |       |           |   |
|-----|--------------------------|-------|-----------|---|
|     | SER M. JONATHAN          |       |           |   |
| 51  | LAURENT                  | 5 SER | Pour[++]  | 1 |
|     | SER M. HADRIEN           |       |           |   |
| 77  | LE MEUR                  | 5 SER | Pour[++]  | 1 |
|     | SER Mme STEPHANIE        |       |           |   |
| 78  | MIGUEL                   | 5 SER | Pour[++]  | 1 |
|     | SER M. PAUL              |       |           |   |
| 81  | TEMAL                    | 5 SER | Pour[++]  | 1 |
|     | SER M. RACHID            |       |           |   |
| 84  | TRIGANCE                 | 5 SER | Pour[++]  | 1 |
|     | SER M. YANNICK           |       |           |   |
| 82  | AZZAZ ( Proc ) Mme       | 5 SER | Pour[++]  | 1 |
|     | NADEGE                   |       |           |   |
| 79  | COSSE ( Proc ) Mme       | 5 SER |           | 1 |
|     | EMMANUELLE               |       |           |   |
| 77  | DELACROIX ( Proc ) M.    | 5 SER | Pour[++]  | 1 |
|     | ADRIEN                   |       |           |   |
| 54  | DIOP ( Proc ) Mme        | 5 SER |           | 1 |
|     | DIEYNABA                 |       |           |   |
| 52  | GUEDJ ( Proc ) M. JEROME | 5 SER | Pour[++]  | 1 |
| 51  | HUBERT ( Proc ) M.       | 5 SER | Pour[++]  | 1 |
|     | FLORENT                  |       |           |   |
| 83  | PULVAR ( Proc ) Mme      | 5 SER |           | 1 |
|     | AUDREY                   |       |           |   |
| 49  | SECK ( Proc ) Mme        | 5 SER | Pour[++]  | 1 |
|     | AISSATA                  |       |           |   |
| 113 | BEDU                     | 6 UDI | Contre[+] | 1 |
|     | UDI M. VINCENT           |       |           |   |
| 115 | CHERON                   | 6 UDI | Contre[+] | 1 |
|     | UDI M. JAMES             |       |           |   |
| 146 | DE PAMELONNE             | 6 UDI | Contre[+] | 1 |
|     | UDI Mme FLORENCE         |       |           |   |
| 86  | DUCROHET                 | 6 UDI | Contre[+] | 1 |
|     | UDI Mme ELODIE           |       |           |   |
| 117 | GAUDUCHEAU               | 6 UDI | Contre[+] | 1 |
|     | UDI M. BERNARD           |       |           |   |
| 87  | GUERIN                   | 6 UDI | Contre[+] | 1 |

# **Titre de la séance: CR du 20 Septembre 2023**

|     |                         |       |           |   |  |
|-----|-------------------------|-------|-----------|---|--|
|     | UDI M. SEBASTIEN        |       |           |   |  |
| 116 | JIMENEZ                 | 6 UDI | Contre[+] | 1 |  |
|     | UDI M. BENOIT           |       |           |   |  |
| 88  | JULIARD-GENDARME        | 6 UDI | Contre[+] | 1 |  |
|     | UDI Mme ARMELLE         |       |           |   |  |
| 144 | LIBERT-ALBANEL          | 6 UDI | Contre[+] | 1 |  |
|     | UDI Mme CHARLOTTE       |       |           |   |  |
| 85  | LUCE                    | 6 UDI | Contre[+] | 1 |  |
|     | UDI M. JEAN-PHILIPPE    |       |           |   |  |
| 143 | MARTIN                  | 6 UDI | Contre[+] | 1 |  |
|     | UDI Mme MURIELLE        |       |           |   |  |
| 26  | PELAIN                  | 6 UDI | Contre[+] | 1 |  |
|     | DELEGUE SPECIAL M.      |       |           |   |  |
|     | PASCAL                  |       |           |   |  |
| 147 | SAADI                   | 6 UDI | Contre[+] | 1 |  |
|     | UDI M. MUSTAPHA         |       |           |   |  |
| 145 | SCHAHL                  | 6 UDI | Contre[+] | 1 |  |
|     | UDI M. ERIC             |       |           |   |  |
| 142 | TORO                    | 6 UDI | Contre[+] | 1 |  |
|     | DELEGUE SPECIAL M.      |       |           |   |  |
|     | LUDOVIC                 |       |           |   |  |
| 5   | VIGIER                  | 6 UDI | Contre[+] | 1 |  |
|     | UDI M. JEAN-FRANCOIS    |       |           |   |  |
| 113 | CHKROUN ( Proc ) M.     | 6 UDI | Contre[+] | 1 |  |
|     | BENAMIN                 |       |           |   |  |
| 118 | DUGOIN-CLEMENT ( Proc ) | 6 UDI | Contre[+] | 1 |  |
|     | M. JEAN-PHILIPPE        |       |           |   |  |
| 116 | DURANTON ( Proc ) Mme   | 6 UDI | Contre[+] | 1 |  |
|     | MARIANNE                |       |           |   |  |
| 85  | LAURENT ( Proc ) M.     | 6 UDI | Contre[+] | 1 |  |
|     | PHILIPPE                |       |           |   |  |
| 146 | MARIAUD ( Proc ) Mme    | 6 UDI | Contre[+] | 1 |  |
|     | SYLVIE                  |       |           |   |  |
| 86  | MOLLARD-CADIX ( Proc )  | 6 UDI | Contre[+] | 1 |  |
|     | Mme LAURE-AGNES         |       |           |   |  |
| 144 | SAADI ( Proc ) M.       | 6 UDI | Contre[+] | 1 |  |
|     | MUSTAPHA                |       |           |   |  |

## **Titre de la séance: CR du 20 Septembre 2023**

|     |                        |        |           |   |
|-----|------------------------|--------|-----------|---|
| 18  | AESCHLIMANN            | 7 IDFR | Contre[+] | 1 |
|     | VICE-PRESIDENTE Mme    |        |           |   |
|     | MARIE-DO               |        |           |   |
| 1   | BERGER                 | 7 IDFR | Contre[+] | 1 |
|     | PREMIER VICE-PRESIDENT |        |           |   |
|     | M. JEAN-DIDIER         |        |           |   |
| 120 | BERNO DOS SANTOS       | 7 IDFR | Contre[+] | 1 |
|     | IDFR Mme SANDRINE      |        |           |   |
| 185 | BOUGERET               | 7 IDFR | Contre[+] | 1 |
|     | IDFR Mme ALIX          |        |           |   |
| 158 | BURKLI                 | 7 IDFR |           | 1 |
|     | IDFR Mme DELPHINE      |        |           |   |
| 33  | CAMARA                 | 7 IDFR | Contre[+] | 1 |
|     | DELEGUEE SPECIALE Mme  |        |           |   |
|     | YASMINE                |        |           |   |
| 183 | CARRERE-GEE            | 7 IDFR | Contre[+] | 1 |
|     | IDFR Mme CLAIRE MARIE  |        |           |   |
| 64  | CARVALHINHO ISENTO     | 7 IDFR | Contre[+] | 1 |
|     | IDFR M. GEOFFREY       |        |           |   |
| 68  | CERRIGONE              | 7 IDFR | Contre[+] | 1 |
|     | IDFR Mme CHRISTINE     |        |           |   |
| 95  | CHEVRON                | 7 IDFR | Contre[+] | 1 |
|     | IDFR M. BENOIT         |        |           |   |
| 29  | COURTOIS               | 7 IDFR | Contre[+] | 1 |
|     | DELEGUE SPECIAL M.     |        |           |   |
|     | DANIEL-GEORGES         |        |           |   |
| 119 | DAMERGY                | 7 IDFR | Contre[+] | 1 |
|     | IDFR M. SAMI           |        |           |   |
| 123 | DAVIN                  | 7 IDFR | Contre[+] | 1 |
|     | IDFR M. JEAN-ROGER     |        |           |   |
| 121 | DE BOURROUSSE          | 7 IDFR | Contre[+] | 1 |
|     | IDFR M. ARNAUD         |        |           |   |
| 125 | DELAPORTE              | 7 IDFR | Contre[+] | 1 |
|     | IDFR M. OLIVIER        |        |           |   |
| 38  | DENIZIOT               | 7 IDFR | Contre[+] | 1 |
|     | DELEGUE SPECIAL M.     |        |           |   |
|     | PIERRE                 |        |           |   |

## **Titre de la séance: CR du 20 Septembre 2023**

|     |                       |        |           |   |
|-----|-----------------------|--------|-----------|---|
| 39  | DESCHIENS             | 7 IDFR | Contre[+] | 1 |
|     | DELEGUEE SPECIALE Mme |        |           |   |
|     | SOPHIE                |        |           |   |
| 96  | DOSNE                 | 7 IDFR | Contre[+] | 1 |
|     | IDFR M. OLIVIER       |        |           |   |
| 16  | DUBLANCHE             | 7 IDFR | Contre[+] | 1 |
|     | VICE-PRESIDENTE Mme   |        |           |   |
|     | ALEXANDRA             |        |           |   |
| 92  | DURAND                | 7 IDFR | Contre[+] | 1 |
|     | IDFR M. JEAN-LOUIS    |        |           |   |
| 124 | FOUCHE                | 7 IDFR | Contre[+] | 1 |
|     | IDFR Mme HUGUETTE     |        |           |   |
| 126 | GABRIEL               | 7 IDFR | Contre[+] | 1 |
|     | IDFR M. DENIS         |        |           |   |
| 59  | GARNIER               | 7 IDFR | Contre[+] | 1 |
|     | DELEGUEE SPECIALE Mme |        |           |   |
|     | NELLY                 |        |           |   |
| 99  | GONZALES              | 7 IDFR | Contre[+] | 1 |
|     | IDFR Mme ELISE        |        |           |   |
| 156 | GOURLAN               | 7 IDFR | Contre[+] | 1 |
|     | IDFR M. THOMAS        |        |           |   |
| 212 | GROS                  | 7 IDFR | Contre[+] | 1 |
|     | IDFR Mme AURELIE      |        |           |   |
| 151 | HABERT-DUPUIS         | 7 IDFR | Contre[+] | 1 |
|     | IDFR Mme SYLVIE       |        |           |   |
| 129 | HAMZA                 | 7 IDFR | Contre[+] | 1 |
|     | IDFR Mme NASSERA      |        |           |   |
| 100 | HEBBRECHT             | 7 IDFR | Contre[+] | 1 |
|     | IDFR M. THIERRY       |        |           |   |
| 211 | HEBERT                | 7 IDFR | Contre[+] | 1 |
|     | IDFR M. GERARD        |        |           |   |
| 67  | HERVE                 | 7 IDFR | Contre[+] | 1 |
|     | IDFR M. STEPHEN       |        |           |   |
| 73  | HUMBERT               | 7 IDFR | Contre[+] | 1 |
|     | IDFR M. THIBAULT      |        |           |   |
| 37  | JEANBRUN              | 7 IDFR | Contre[+] | 1 |
|     | IDFR M. VINCENT       |        |           |   |

# **Titre de la séance: CR du 20 Septembre 2023**

|     |                       |        |           |   |
|-----|-----------------------|--------|-----------|---|
| 32  | JEANNE                | 7 IDFR | Contre[+] | 1 |
|     | DELEGUE SPECIAL M.    |        |           |   |
|     | LAURENT               |        |           |   |
| 93  | JEUNEMAITRE           | 7 IDFR | Contre[+] | 1 |
|     | IDFR M. ERIC          |        |           |   |
| 9   | KARAM                 | 7 IDFR | Contre[+] | 1 |
|     | VICE-PRESIDENT M.     |        |           |   |
|     | PATRICK               |        |           |   |
| 43  | LAMIRE                | 7 IDFR | Contre[+] | 1 |
|     | IDFR Mme SANDRINE     |        |           |   |
| 72  | LANASPRE              | 7 IDFR | Contre[+] | 1 |
|     | IDFR Mme NICOLE       |        |           |   |
| 63  | LECOUTURIER           | 7 IDFR | Contre[+] | 1 |
|     | IDFR Mme BEATRICE     |        |           |   |
| 127 | LIEBMANN MONZANI      | 7 IDFR | Contre[+] | 1 |
|     | IDFR Mme SANDRA       |        |           |   |
| 60  | LISCIA                | 7 IDFR | Contre[+] | 1 |
|     | IDFR M. PIERRE        |        |           |   |
| 98  | MARIA                 | 7 IDFR | Contre[+] | 1 |
|     | IDFR M. ROMAIN        |        |           |   |
| 131 | MARTINI-PEMEZEC       | 7 IDFR | Contre[+] | 1 |
|     | IDFR Mme CARINE       |        |           |   |
| 70  | MELKI                 | 7 IDFR | Contre[+] | 1 |
|     | IDFR M. XAVIER        |        |           |   |
| 40  | MESADIEU              | 7 IDFR | Contre[+] | 1 |
|     | DELEGUEE SPECIALE Mme |        |           |   |
|     | ANNE-LOUISE           |        |           |   |
| 152 | MESSIER               | 7 IDFR | Contre[+] | 1 |
|     | IDFR Mme ANNE         |        |           |   |
| 65  | MICHAUD               | 7 IDFR | Contre[+] | 1 |
|     | IDFR Mme CATHERINE    |        |           |   |
| 13  | NASROU                | 7 IDFR | Contre[+] | 1 |
|     | VICE-PRESIDENT M.     |        |           |   |
|     | OTHMAN                |        |           |   |
| 161 | NICOL                 | 7 IDFR | Contre[+] | 1 |
|     | IDFR Mme ALEXANDRA    |        |           |   |
| 181 | PARISET               | 7 IDFR | Contre[+] | 1 |

# **Titre de la séance: CR du 20 Septembre 2023**

|     |                       |        |           |   |
|-----|-----------------------|--------|-----------|---|
|     | IDFR Mme MARION       |        |           |   |
| 91  | PASCOA DOS SANTOS     | 7 IDFR | Contre[+] | 1 |
|     | IDFR Mme ANGELA       |        |           |   |
| 9   | PECHENARD             | 7 IDFR | Contre[+] | 1 |
|     | VICE-PRESIDENT M.     |        |           |   |
|     | FREDERIC              |        |           |   |
| 102 | PERRU                 | 7 IDFR | Contre[+] | 1 |
|     | IDFR Mme MARIE-EVE    |        |           |   |
| 150 | PIGANEAU              | 7 IDFR | Contre[+] | 1 |
|     | IDFR Mme SYLVIE       |        |           |   |
| 153 | POIRET                | 7 IDFR | Contre[+] | 1 |
|     | IDFR M. VINCENT       |        |           |   |
| 35  | REDLER                | 7 IDFR |           | 1 |
|     | DELEGUE SPECIAL M.    |        |           |   |
|     | JEREMY                |        |           |   |
| 155 | REGNAULT              | 7 IDFR | Contre[+] | 1 |
|     | IDFR M. JEROME        |        |           |   |
| 69  | RENARD                | 7 IDFR | Contre[+] | 1 |
|     | IDFR M. JEAN-FRANCOIS |        |           |   |
| 15  | REZEG                 | 7 IDFR | Contre[+] | 1 |
|     | DELEGUEE SPECIALE Mme |        |           |   |
|     | HAMIDA                |        |           |   |
| 71  | RICARD-HIBON          | 7 IDFR | Contre[+] | 1 |
|     | IDFR Mme AGNES        |        |           |   |
| 148 | RIVAUD                | 7 IDFR | Contre[+] | 1 |
|     | IDFR M. RICHARD       |        |           |   |
| 97  | ROYER                 | 7 IDFR | Contre[+] | 1 |
|     | IDFR Mme CHRISTEL     |        |           |   |
| 122 | SIMON                 | 7 IDFR | Contre[+] | 1 |
|     | IDFR Mme JOSIANE      |        |           |   |
| 160 | SOLES                 | 7 IDFR | Contre[+] | 1 |
|     | IDFR M. BENOIT        |        |           |   |
| 89  | TORTRAT               | 7 IDFR | Contre[+] | 1 |
|     | IDFR M. NATHALIE      |        |           |   |
| 74  | VALIER                | 7 IDFR | Contre[+] | 1 |
|     | IDFR Mme FRANCE-LISE  |        |           |   |
| 214 | VILAIN                | 7 IDFR | Contre[+] | 1 |

# **Titre de la séance: CR du 20 Septembre 2023**

| IDFR M. JEAN-MARIE |                            |        |           |   |
|--------------------|----------------------------|--------|-----------|---|
| 61                 | VON EUW                    | 7 IDFR | Contre[+] | 1 |
|                    | IDFR Mme STEPHANIE         |        |           |   |
| 90                 | BATTAIL ( Proc ) M. GILLES | 7 IDFR | Contre[+] | 1 |
| 68                 | BEAUDET ( Proc ) M.        | 7 IDFR | Contre[+] | 1 |
|                    | STEPHANE                   |        |           |   |
| 31                 | BERNO DOS SANTOS           | 7 IDFR | Contre[+] | 1 |
|                    | ( Proc ) Mme SANDRINE      |        |           |   |
| 119                | BOHBOT ( Proc ) M. JACK-   | 7 IDFR | Contre[+] | 1 |
|                    | YVES                       |        |           |   |
| 95                 | CABRIT ( Proc ) Mme        | 7 IDFR | Contre[+] | 1 |
|                    | ANNE                       |        |           |   |
| 125                | CIUNTU ( Proc ) Mme        | 7 IDFR | Contre[+] | 1 |
|                    | MARIE-CAROLE               |        |           |   |
| 39                 | CLAUDE ( Proc ) Mme        | 7 IDFR | Contre[+] | 1 |
|                    | JESSIE                     |        |           |   |
| 62                 | CUIP ( Proc ) M. MATHIEU   | 7 IDFR | Contre[+] | 1 |
| 92                 | DAUVERGNE ( Proc ) Mme     | 7 IDFR | Contre[+] | 1 |
|                    | EMMANUELLE                 |        |           |   |
| 132                | DE LARMINAT                | 7 IDFR | Contre[+] | 1 |
|                    | IDFR MME SEGOLENE          |        |           |   |
| 96                 | DENIZIOT ( Proc ) M.       | 7 IDFR | Contre[+] | 1 |
|                    | PIERRE                     |        |           |   |
| 132                | D'HAUTESERRE ( Proc )      | 7 IDFR | Contre[+] | 1 |
|                    | Mme JEANNE                 |        |           |   |
| 124                | DIDIER ( Proc ) M.         | 7 IDFR | Contre[+] | 1 |
|                    | GEOFFROY                   |        |           |   |
| 62                 | DROMIGNY                   | 7 IDFR | Contre[+] | 1 |
|                    | IDFR M. SEBASTIEN          |        |           |   |
| 36                 | JACOB-CHAILLET ( Proc )    | 7 IDFR |           | 1 |
|                    | Mme MARION                 |        |           |   |
| 43                 | LACROUTE ( Proc ) Mme      | 7 IDFR | Contre[+] | 1 |
|                    | VALERIE                    |        |           |   |
| 73                 | MONTANDON ( Proc )         | 7 IDFR | Contre[+] | 1 |
|                    | Mme VALERIE                |        |           |   |
| 63                 | PECRESSE ( Proc ) Mme      | 7 IDFR | Contre[+] | 1 |
|                    | VALERIE                    |        |           |   |

## **Titre de la séance: CR du 20 Septembre 2023**

|     |                         |        |           |   |
|-----|-------------------------|--------|-----------|---|
| 74  | PORTELLI ( Proc ) Mme   | 7 IDFR |           | 1 |
|     | FLORENCE                |        |           |   |
| 122 | SEGAUD ( Proc ) M. CARL | 7 IDFR | Contre[+] | 1 |
| 97  | SY ( Proc ) Mme MAMA    | 7 IDFR | Contre[+] | 1 |
| 149 | SZPINER ( Proc ) Mme    | 7 IDFR | Contre[+] | 1 |
|     | ALEXANDRA               |        |           |   |
| 213 | VAN ( Proc ) Mme THI    | 7 IDFR | Contre[+] | 1 |
|     | HONG CHAU               |        |           |   |
| 69  | VON EUW ( Proc ) Mme    | 7 IDFR | Contre[+] | 1 |
|     | STEPHANIE               |        |           |   |
| 230 | CHIKIROU                | 8 LFIA | Pour[++]  | 1 |
|     | LFIA Mme SOPHIA         |        |           |   |
| 229 | GARNIER                 | 8 LFIA | Pour[++]  | 1 |
|     | LFIA Mme JULIE          |        |           |   |
| 199 | JURAVER                 | 8 LFIA | Pour[++]  | 1 |
|     | LFIA M. PHILIPPE        |        |           |   |
| 200 | ORJEBIN                 | 8 LFIA | Pour[++]  | 1 |
|     | LFIA M. VIANNEY         |        |           |   |
| 231 | PRUDHOMME               | 8 LFIA | Pour[++]  | 1 |
|     | LFIA M. CHRISTOPHE      |        |           |   |
| 228 | QNOUCH                  | 8 LFIA | Pour[++]  | 1 |
|     | LFIA M. RAPHAEL         |        |           |   |
| 201 | VANNIER                 | 8 LFIA | Pour[++]  | 1 |
|     | LFIA M. PAUL            |        |           |   |
| 23  | BOURIACHI               | NI     | Contre[+] | 1 |
|     | NI M. PHILIPPE          |        |           |   |
| 241 | PREVEL                  | NI     | NPPV[-]   | 1 |
|     | LFIA M. GUILLAUME       |        |           |   |

# **Titre de la séance: CR du 20 Septembre 2023**

|                                      |   |
|--------------------------------------|---|
| <b>Date</b>                          | 20/09/2023  |
| <b>Début</b>                         | 12:43:24  |
| <b>Fin</b>                           | 12:44:31  |
| <b>Type de vote</b>                  | Vote 1 sur 4  |
| <b>Qui peut participer au vote ?</b> | Uniquement les participants possédant un badge  |
| <b>Options de secret</b>             | Niveau global : Participants<br>Niveau individuel : Aucun; pendant le vote, Indication des votes Operator |

**Sujet de l'ordre du jour** Point de vote 12.1 CR 2023-037

**Description**

**Sélection de vote multiple** False

**Re-Connexion requise pour voter** False

## **Résultat**

**[++]** Pour 112/112

**[+]** Contre 50/50

**[0]** Abstention 25/25

**[-]** NPPV 0/0

**Total des votants (participants/pondération)** 187/187

**Total des non-votants (participants/pondération)** 2/2

**Disposant du droit de vote (participants/pondération)** 189/189

**Conclusion du vote** Majorité atteinte

**++ Pour**

**Vote à l'unanimité** False

| (SeatID) | Titre | Nom                    | Groupe    | Procuration par | Choix de vote | Pondération |
|----------|-------|------------------------|-----------|-----------------|---------------|-------------|
| 5        |       | BERGER                 | 0 TRIBUNE |                 |               | 1           |
|          |       | PREMIER VICE-PRESIDENT |           |                 |               |             |
|          |       | M. JEAN-DIDIER         |           |                 |               |             |
| 196      |       | DUMAS                  | 1 GCEC    |                 | Contre[+]     | 1           |
|          |       | GCEC Mme CECILE        |           |                 |               |             |
| 197      |       | GERGEN                 | 1 GCEC    |                 | Contre[+]     | 1           |

# Titre de la séance: CR du 20 Septembre 2023

|     |                          |          |               |   |
|-----|--------------------------|----------|---------------|---|
|     | GCEC Mme COLETTE         |          |               |   |
| 198 | GHIATI                   | 1 GCEC   | Contre[+]     | 1 |
|     | GCEC Mme VANESSA         |          |               |   |
| 166 | MALAISE                  | 1 GCEC   | Contre[+]     | 1 |
|     | GCEC Mme CELINE          |          |               |   |
| 195 | CAMARA ( Proc ) M.       | 1 GCEC   | Contre[+]     | 1 |
|     | LAMINE                   |          |               |   |
| 165 | GUILLAUD-BATAILLE        | 1 GCEC   | Contre[+]     | 1 |
|     | ( Proc ) M. FABIEN       |          |               |   |
| 167 | MIGNOT ( Proc ) M.       | 1 GCEC   | Contre[+]     | 1 |
|     | DIDIER                   |          |               |   |
| 175 | DE MONTCHALIN            | 2 MP     | Abstention[0] | 1 |
|     | MP Mme AMELIE            |          |               |   |
| 173 | DIRRINGER                | 2 MP     | Abstention[0] | 1 |
|     | MP Mme MARIE-            |          |               |   |
|     | CHRISTINE                |          |               |   |
| 178 | ELIMAS                   | 2 MP     | Abstention[0] | 1 |
|     | MP Mme NATHALIE          |          |               |   |
| 177 | TAQUILLAIN               | 2 MP     | Abstention[0] | 1 |
|     | MP Mme AURELIE           |          |               |   |
| 179 | BARGETON ( Proc ) M.     | 2 MP     | Abstention[0] | 1 |
|     | JULIEN                   |          |               |   |
| 180 | BARROT ( Proc ) M. JEAN- | 2 MP     | Abstention[0] | 1 |
|     | NOEL                     |          |               |   |
| 172 | BATY ( Proc ) M. PIERRE- | 2 MP     | Abstention[0] | 1 |
|     | JEAN                     |          |               |   |
| 174 | BERGE ( Proc ) Mme       | 2 MP     | Abstention[0] | 1 |
|     | AURORE                   |          |               |   |
| 173 | SOLERE ( Proc ) M.       | 2 MP     | Abstention[0] | 1 |
|     | THIERRY                  |          |               |   |
| 176 | THEVENOT( Proc ) Mme     | 2 MP     | Abstention[0] | 1 |
|     | PRISCA                   |          |               |   |
| 254 | DAGUENEL                 | 3 RN-IDF | Abstention[0] | 1 |
|     | RN-IDF Mme ANNE          |          |               |   |
| 222 | DE SAINT JUST            | 3 RN-IDF | Abstention[0] | 1 |
|     | RN-IDF M. WALLERAND      |          |               |   |
| 189 | DEMONCHY                 | 3 RN-IDF | Abstention[0] | 1 |

# **Titre de la séance: CR du 20 Septembre 2023**

| RN-IDF Mme MARTINE |                         |          |               |   |
|--------------------|-------------------------|----------|---------------|---|
| 191                | DUROX                   | 3 RN-IDF | Abstention[0] | 1 |
|                    | RN-IDF M. AYMERIC       |          |               |   |
| 257                | GUIBERT                 | 3 RN-IDF | Abstention[0] | 1 |
|                    | RN-IDF Mme AUDREY       |          |               |   |
| 245                | LEGRAND                 | 3 RN-IDF | Contre[+]     | 1 |
|                    | RN-IDF M. AURELIEN      |          |               |   |
| 190                | MARLY                   | 3 RN-IDF | Abstention[0] | 1 |
|                    | RN-IDF M. JEAN-BAPTISTE |          |               |   |
| 188                | MORIN                   | 3 RN-IDF | Abstention[0] | 1 |
|                    | RN-IDF M. LAURENT       |          |               |   |
| 255                | PARADOL                 | 3 RN-IDF | Abstention[0] | 1 |
|                    | RN-IDF M. FRANCOIS      |          |               |   |
| 252                | ROULLAUD                | 3 RN-IDF | Abstention[0] | 1 |
|                    | RN-IDF Mme BEATRICE     |          |               |   |
| 221                | THIONNET                | 3 RN-IDF | Abstention[0] | 1 |
|                    | RN-IDF M. PIERRE-       |          |               |   |
|                    | ROMAIN                  |          |               |   |
| 256                | BARDELLA ( Proc ) M.    | 3 RN-IDF | Abstention[0] | 1 |
|                    | JORDAN                  |          |               |   |
| 220                | DUSSAUSAYE ( Proc ) M.  | 3 RN-IDF | Abstention[0] | 1 |
|                    | GAETAN                  |          |               |   |
| 257                | LE PEN ( Proc ) Mme     | 3 RN-IDF | Abstention[0] | 1 |
|                    | MARIE-CAROLINE          |          |               |   |
| 253                | REMY ( Proc ) Mme       | 3 RN-IDF | Abstention[0] | 1 |
|                    | NADEJDA                 |          |               |   |
| 137                | ABEILLE                 | 4 ECO    | Contre[+]     | 1 |
|                    | Eco Mme LAURENCE        |          |               |   |
| 140                | BOUZID                  | 4 ECO    | Contre[+]     | 1 |
|                    | Eco Mme ELODIE          |          |               |   |
| 141                | CASALASPRO              | 4 ECO    | Contre[+]     | 1 |
|                    | ECO Mme MURIEL          |          |               |   |
| 112                | CHIBANE                 | 4 ECO    | Contre[+]     | 1 |
|                    | Eco M. KADER            |          |               |   |
| 171                | DAMERVAL                | 4 ECO    | Contre[+]     | 1 |
|                    | Eco M. FRANCOIS         |          |               |   |
| 169                | DUMESNIL                | 4 ECO    | Contre[+]     | 1 |

# **Titre de la séance: CR du 20 Septembre 2023**

|     |                         |       |           |   |  |
|-----|-------------------------|-------|-----------|---|--|
|     | Eco M. JEAN-LUC         |       |           |   |  |
| 110 | HULEUX                  | 4 ECO | Contre[+] | 1 |  |
|     | Eco M. JACQUES          |       |           |   |  |
| 109 | JARRY-BOUABID           | 4 ECO | Contre[+] | 1 |  |
|     | Eco Mme ANNE-CLAIRe     |       |           |   |  |
| 139 | LAHMER                  | 4 ECO | Contre[+] | 1 |  |
|     | Eco Mme ANNIE           |       |           |   |  |
| 170 | MECHTOUH                | 4 ECO | Contre[+] | 1 |  |
|     | Eco Mme SORAYAH         |       |           |   |  |
| 138 | NENNER                  | 4 ECO | Contre[+] | 1 |  |
|     | Eco Mme CHARLOTTE       |       |           |   |  |
| 107 | PEGEON                  | 4 ECO | Contre[+] | 1 |  |
|     | Eco M. JEAN-BAPTISTE    |       |           |   |  |
| 108 | PELEGRIIN               | 4 ECO | Contre[+] | 1 |  |
|     | Eco Mme CARINE          |       |           |   |  |
| 136 | ROMERO                  | 4 ECO | Contre[+] | 1 |  |
|     | Eco M. ROBERTO          |       |           |   |  |
| 104 | HAMON (proc) M.         | 4 ECO | Contre[+] | 1 |  |
|     | BENOIT                  |       |           |   |  |
| 106 | KRIBI-ROMDHANE ( Proc ) | 4 ECO | Contre[+] | 1 |  |
|     | Mme HELLA               |       |           |   |  |
| 105 | MEURICE                 | 4 ECO | Contre[+] | 1 |  |
|     | ECO MME FABIENNE        |       |           |   |  |
| 112 | SENEE ( Proc ) Mme      | 4 ECO | Contre[+] | 1 |  |
|     | GHISLAINE               |       |           |   |  |
| 79  | AZZAZ                   | 5 SER | Contre[+] | 1 |  |
|     | SER Mme NADEGE          |       |           |   |  |
| 52  | BERESSI                 | 5 SER | Contre[+] | 1 |  |
|     | SER Mme ISABELLE        |       |           |   |  |
| 83  | DE COMARMOND            | 5 SER | Contre[+] | 1 |  |
|     | SER Mme HELENE          |       |           |   |  |
| 76  | DELACROIX               | 5 SER | Contre[+] | 1 |  |
|     | SER M. ADRIEN           |       |           |   |  |
| 53  | GERMAIN                 | 5 SER | Contre[+] | 1 |  |
|     | SER M. JEAN-MARC        |       |           |   |  |
| 75  | HUBERT                  | 5 SER | Contre[+] | 1 |  |
|     | SER M. FLORENT          |       |           |   |  |

## Titre de la séance: CR du 20 Septembre 2023

|     |                         |       |           |   |
|-----|-------------------------|-------|-----------|---|
| 82  | KIENZLEN                | 5 SER | Contre[+] | 1 |
|     | SER M. JONATHAN         |       |           |   |
| 51  | LAURENT                 | 5 SER | Contre[+] | 1 |
|     | SER M. HADRIEN          |       |           |   |
| 77  | LE MEUR                 | 5 SER | Contre[+] | 1 |
|     | SER Mme STEPHANIE       |       |           |   |
| 78  | MIGUEL                  | 5 SER | Contre[+] | 1 |
|     | SER M. PAUL             |       |           |   |
| 49  | OGBI                    | 5 SER | Contre[+] | 1 |
|     | SER Mme FATIMA          |       |           |   |
| 50  | PULVAR                  | 5 SER | Contre[+] | 1 |
|     | SER Mme AUDREY          |       |           |   |
| 81  | TEMAL                   | 5 SER | Contre[+] | 1 |
|     | SER M. RACHID           |       |           |   |
| 84  | TRIGANCE                | 5 SER | Contre[+] | 1 |
|     | SER M. YANNICK          |       |           |   |
| 79  | COSSE ( Proc ) Mme      | 5 SER | Contre[+] | 1 |
|     | EMMANUELLE              |       |           |   |
| 77  | DELACROIX ( Proc ) M.   | 5 SER | Contre[+] | 1 |
|     | ADRIEN                  |       |           |   |
| 75  | SECK ( Proc ) Mme       | 5 SER | Contre[+] | 1 |
|     | AISSATA                 |       |           |   |
| 113 | BEDU                    | 6 UDI | Pour[++]  | 1 |
|     | UDI M. VINCENT          |       |           |   |
| 8   | CHERON                  | 6 UDI | Pour[++]  | 1 |
|     | UDI M. JAMES            |       |           |   |
| 148 | CHKROUN                 | 6 UDI | Pour[++]  | 1 |
|     | UDI M. BENJAMIN         |       |           |   |
| 146 | DE PAMELONNE            | 6 UDI | Pour[++]  | 1 |
|     | UDI Mme FLORENCE        |       |           |   |
| 86  | DUCROHET                | 6 UDI | Pour[++]  | 1 |
|     | UDI Mme ELODIE          |       |           |   |
| 116 | DUGOIN-CLEMENT          | 6 UDI | Pour[++]  | 1 |
|     | VICE-PRESIDENT M. JEAN- |       |           |   |
|     | PHILIPPE                |       |           |   |
| 117 | GAUDUCHEAU              | 6 UDI | Pour[++]  | 1 |
|     | UDI M. BERNARD          |       |           |   |

## **Titre de la séance: CR du 20 Septembre 2023**

|     |                         |       |          |   |
|-----|-------------------------|-------|----------|---|
| 87  | GUERIN                  | 6 UDI | Pour[++] | 1 |
|     | UDI M. SEBASTIEN        |       |          |   |
| 116 | JIMENEZ                 | 6 UDI | Pour[++] | 1 |
|     | UDI M. BENOIT           |       |          |   |
| 88  | JULIARD-GENDARME        | 6 UDI | Pour[++] | 1 |
|     | UDI Mme ARMELLE         |       |          |   |
| 144 | LIBERT-ALBANEL          | 6 UDI | Pour[++] | 1 |
|     | UDI Mme CHARLOTTE       |       |          |   |
| 85  | LUCE                    | 6 UDI | Pour[++] | 1 |
|     | UDI M. JEAN-PHILIPPE    |       |          |   |
| 20  | MARIAUD                 | 6 UDI | Pour[++] | 1 |
|     | VICE-PRESIDENTE Mme     |       |          |   |
|     | SYLVIE                  |       |          |   |
| 143 | MARTIN                  | 6 UDI | Pour[++] | 1 |
|     | UDI Mme MURIELLE        |       |          |   |
| 114 | MOLLARD-CADIX           | 6 UDI | Pour[++] | 1 |
|     | UDI Mme LAURE-AGNES     |       |          |   |
| 26  | PELAIN                  | 6 UDI | Pour[++] | 1 |
|     | DELEGUE SPECIAL M.      |       |          |   |
|     | PASCAL                  |       |          |   |
| 147 | SAADI                   | 6 UDI | Pour[++] | 1 |
|     | UDI M. MUSTAPHA         |       |          |   |
| 145 | SCHAHL                  | 6 UDI | Pour[++] | 1 |
|     | UDI M. ERIC             |       |          |   |
| 142 | TORO                    | 6 UDI | Pour[++] | 1 |
|     | DELEGUE SPECIAL M.      |       |          |   |
|     | LUDOVIC                 |       |          |   |
| 115 | VIGIER                  | 6 UDI | Pour[++] | 1 |
|     | UDI M. JEAN-FRANCOIS    |       |          |   |
| 118 | DUGOIN-CLEMENT ( Proc ) | 6 UDI | Pour[++] | 1 |
|     | M. JEAN-PHILIPPE        |       |          |   |
| 115 | DURANTON ( Proc ) Mme   | 6 UDI | Pour[++] | 1 |
|     | MARIANNE                |       |          |   |
| 85  | LAURENT ( Proc ) M.     | 6 UDI | Pour[++] | 1 |
|     | PHILIPPE                |       |          |   |
| 145 | SAADI ( Proc ) M.       | 6 UDI | Pour[++] | 1 |
|     | MUSTAPHA                |       |          |   |

# **Titre de la séance: CR du 20 Septembre 2023**

|     |                        |        |          |   |
|-----|------------------------|--------|----------|---|
| 14  | ADLANI                 | 7 IDFR | Pour[++] | 1 |
|     | VICE-PRESIDENTE Mme    |        |          |   |
|     | FARIDA                 |        |          |   |
| 24  | BEAUDET                | 7 IDFR | Pour[++] | 1 |
|     | VICE-PRESIDENT M.      |        |          |   |
|     | STEPHANE               |        |          |   |
| 5   | BERGER                 | 7 IDFR | Pour[++] | 1 |
|     | PREMIER VICE-PRESIDENT |        |          |   |
|     | M. JEAN-DIDIER         |        |          |   |
| 120 | BERNO DOS SANTOS       | 7 IDFR | Pour[++] | 1 |
|     | IDFR Mme SANDRINE      |        |          |   |
| 41  | BLOND                  | 7 IDFR | Pour[++] | 1 |
|     | DELEGUE SPECIAL M.     |        |          |   |
|     | OLIVIER                |        |          |   |
| 158 | BURKLI                 | 7 IDFR | Pour[++] | 1 |
|     | IDFR Mme DELPHINE      |        |          |   |
| 154 | CABRIT                 | 7 IDFR | Pour[++] | 1 |
|     | IDFR Mme ANNE          |        |          |   |
| 33  | CAMARA                 | 7 IDFR | Pour[++] | 1 |
|     | DELEGUEE SPECIALE Mme  |        |          |   |
|     | YASMINE                |        |          |   |
| 215 | CARILLON               | 7 IDFR | Pour[++] | 1 |
|     | IDFR Mme SYLVIE        |        |          |   |
| 183 | CARRERE-GEE            | 7 IDFR | Pour[++] | 1 |
|     | IDFR Mme CLAIRE MARIE  |        |          |   |
| 64  | CARVALHINHO ISENTO     | 7 IDFR | Pour[++] | 1 |
|     | IDFR M. GEOFFREY       |        |          |   |
| 68  | CERRIGONE              | 7 IDFR | Pour[++] | 1 |
|     | IDFR Mme CHRISTINE     |        |          |   |
| 95  | CHEVRON                | 7 IDFR | Pour[++] | 1 |
|     | IDFR M. BENOIT         |        |          |   |
| 28  | COURTOIS               | 7 IDFR | Pour[++] | 1 |
|     | DELEGUE SPECIAL M.     |        |          |   |
|     | DANIEL-GEORGES         |        |          |   |
| 119 | DAMERGY                | 7 IDFR | Pour[++] | 1 |
|     | IDFR M. SAMI           |        |          |   |
| 186 | DAUVERGNE              | 7 IDFR | Pour[++] | 1 |

# **Titre de la séance: CR du 20 Septembre 2023**

|     |                       |        |          |   |
|-----|-----------------------|--------|----------|---|
|     | IDFR Mme EMMANUELLE   |        |          |   |
| 123 | DAVIN                 | 7 IDFR | Pour[++] | 1 |
|     | IDFR M. JEAN-ROGER    |        |          |   |
| 121 | DE BOURROUSSE         | 7 IDFR | Pour[++] | 1 |
|     | IDFR M. ARNAUD        |        |          |   |
| 125 | DELAPORTE             | 7 IDFR | Pour[++] | 1 |
|     | IDFR M. OLIVIER       |        |          |   |
| 38  | DENIZIOT              | 7 IDFR | Pour[++] | 1 |
|     | DELEGUE SPECIAL M.    |        |          |   |
|     | PIERRE                |        |          |   |
| 39  | DESCHIENS             | 7 IDFR | Pour[++] | 1 |
|     | DELEGUEE SPECIALE Mme |        |          |   |
|     | SOPHIE                |        |          |   |
| 96  | DOSNE                 | 7 IDFR | Pour[++] | 1 |
|     | IDFR M. OLIVIER       |        |          |   |
| 92  | DURAND                | 7 IDFR | Pour[++] | 1 |
|     | IDFR M. JEAN-LOUIS    |        |          |   |
| 124 | FOUCHE                | 7 IDFR | Pour[++] | 1 |
|     | IDFR Mme HUGUETTE     |        |          |   |
| 126 | GABRIEL               | 7 IDFR | Pour[++] | 1 |
|     | IDFR M. DENIS         |        |          |   |
| 99  | GONZALES              | 7 IDFR | Pour[++] | 1 |
|     | IDFR Mme ELISE        |        |          |   |
| 156 | GOURLAN               | 7 IDFR | Pour[++] | 1 |
|     | IDFR M. THOMAS        |        |          |   |
| 212 | GROS                  | 7 IDFR | Pour[++] | 1 |
|     | IDFR Mme AURELIE      |        |          |   |
| 151 | HABERT-DUPUIS         | 7 IDFR | Pour[++] | 1 |
|     | IDFR Mme SYLVIE       |        |          |   |
| 129 | HAMZA                 | 7 IDFR | Pour[++] | 1 |
|     | IDFR Mme NASSERA      |        |          |   |
| 100 | HEBBRECHT             | 7 IDFR | Pour[++] | 1 |
|     | IDFR M. THIERRY       |        |          |   |
| 211 | HEBERT                | 7 IDFR | Pour[++] | 1 |
|     | IDFR M. GERARD        |        |          |   |
| 67  | HERVE                 | 7 IDFR | Pour[++] | 1 |
|     | IDFR M. STEPHEN       |        |          |   |

## **Titre de la séance: CR du 20 Septembre 2023**

|     |                       |        |          |   |
|-----|-----------------------|--------|----------|---|
| 73  | HUMBERT               | 7 IDFR | Pour[++] | 1 |
|     | IDFR M. THIBAULT      |        |          |   |
| 127 | JACOB-CHAILLET        | 7 IDFR | Pour[++] | 1 |
|     | IDFR Mme MARION       |        |          |   |
| 23  | JEANBRUN              | 7 IDFR | Pour[++] | 1 |
|     | IDFR M. VINCENT       |        |          |   |
| 32  | JEANNE                | 7 IDFR | Pour[++] | 1 |
|     | DELEGUE SPECIAL M.    |        |          |   |
|     | LAURENT               |        |          |   |
| 93  | JEUNEMAITRE           | 7 IDFR | Pour[++] | 1 |
|     | IDFR M. ERIC          |        |          |   |
| 9   | KARAM                 | 7 IDFR | Pour[++] | 1 |
|     | VICE-PRESIDENT M.     |        |          |   |
|     | PATRICK               |        |          |   |
| 19  | LACROUTE              | 7 IDFR | Pour[++] | 1 |
|     | VICE-PRESIDENTE Mme   |        |          |   |
|     | VALERIE               |        |          |   |
| 43  | LAMIRE                | 7 IDFR | Pour[++] | 1 |
|     | IDFR Mme SANDRINE     |        |          |   |
| 72  | LANASPRE              | 7 IDFR | Pour[++] | 1 |
|     | IDFR Mme NICOLE       |        |          |   |
| 63  | LECOUTURIER           | 7 IDFR | Pour[++] | 1 |
|     | IDFR Mme BEATRICE     |        |          |   |
| 130 | LIEBMANN MONZANI      | 7 IDFR | Pour[++] | 1 |
|     | IDFR Mme SANDRA       |        |          |   |
| 98  | MARIA                 | 7 IDFR | Pour[++] | 1 |
|     | IDFR M. ROMAIN        |        |          |   |
| 131 | MARTINI-PEMEZEC       | 7 IDFR | Pour[++] | 1 |
|     | IDFR Mme CARINE       |        |          |   |
| 40  | MESADIEU              | 7 IDFR | Pour[++] | 1 |
|     | DELEGUEE SPECIALE Mme |        |          |   |
|     | ANNE-LOUISE           |        |          |   |
| 152 | MESSIER               | 7 IDFR | Pour[++] | 1 |
|     | IDFR Mme ANNE         |        |          |   |
| 65  | MICHAUD               | 7 IDFR | Pour[++] | 1 |
|     | IDFR Mme CATHERINE    |        |          |   |
| 184 | MONTANDON             | 7 IDFR | Pour[++] | 1 |

# **Titre de la séance: CR du 20 Septembre 2023**

|     |                       |        |          |  |   |
|-----|-----------------------|--------|----------|--|---|
|     | IDFR Mme VALERIE      |        |          |  |   |
| 162 | MOUSSON               | 7 IDFR | Pour[++] |  | 1 |
|     | IDFR M. OLIVIER       |        |          |  |   |
| 161 | NICOL                 | 7 IDFR | Pour[++] |  | 1 |
|     | IDFR Mme ALEXANDRA    |        |          |  |   |
| 181 | PARISSET              | 7 IDFR | Pour[++] |  | 1 |
|     | IDFR Mme MARION       |        |          |  |   |
| 91  | PASCOA DOS SANTOS     | 7 IDFR | Pour[++] |  | 1 |
|     | IDFR Mme ANGELA       |        |          |  |   |
| 1   | PECRESSE              | 7 IDFR | Pour[++] |  | 1 |
|     | PRESIDENTE Mme        |        |          |  |   |
|     | VALERIE               |        |          |  |   |
| 102 | PERRU                 | 7 IDFR | Pour[++] |  | 1 |
|     | IDFR Mme MARIE-EVE    |        |          |  |   |
| 150 | PIGANEAU              | 7 IDFR | Pour[++] |  | 1 |
|     | IDFR Mme SYLVIE       |        |          |  |   |
| 155 | REGNAULT              | 7 IDFR | Pour[++] |  | 1 |
|     | IDFR M. JEROME        |        |          |  |   |
| 69  | RENARD                | 7 IDFR | Pour[++] |  | 1 |
|     | IDFR M. JEAN-FRANCOIS |        |          |  |   |
| 15  | REZEG                 | 7 IDFR |          |  | 1 |
|     | DELEGUEE SPECIALE Mme |        |          |  |   |
|     | HAMIDA                |        |          |  |   |
| 71  | RICARD-HIBON          | 7 IDFR | Pour[++] |  | 1 |
|     | IDFR Mme AGNES        |        |          |  |   |
| 149 | RIVAUD                | 7 IDFR | Pour[++] |  | 1 |
|     | IDFR M. RICHARD       |        |          |  |   |
| 97  | ROYER                 | 7 IDFR | Pour[++] |  | 1 |
|     | IDFR Mme CHRISTEL     |        |          |  |   |
| 122 | SIMON                 | 7 IDFR | Pour[++] |  | 1 |
|     | IDFR Mme JOSIANE      |        |          |  |   |
| 160 | SOLES                 | 7 IDFR | Pour[++] |  | 1 |
|     | IDFR M. BENOIT        |        |          |  |   |
| 218 | SY                    | 7 IDFR | Pour[++] |  | 1 |
|     | IDFR Mme MAMA         |        |          |  |   |
| 187 | SZPINER               | 7 IDFR | Pour[++] |  | 1 |
|     | IDFR Mme ALEXANDRA    |        |          |  |   |

# **Titre de la séance: CR du 20 Septembre 2023**

|     |                            |        |          |   |
|-----|----------------------------|--------|----------|---|
| 89  | TORTRAT                    | 7 IDFR | Pour[++] | 1 |
|     | IDFR M. NATHALIE           |        |          |   |
| 74  | VALIER                     | 7 IDFR | Pour[++] | 1 |
|     | IDFR Mme FRANCE-LISE       |        |          |   |
| 214 | VILAIN                     | 7 IDFR | Pour[++] | 1 |
|     | IDFR M. JEAN-MARIE         |        |          |   |
| 61  | VON EUW                    | 7 IDFR | Pour[++] | 1 |
|     | IDFR Mme STEPHANIE         |        |          |   |
| 12  | WEHRLING                   | 7 IDFR | Pour[++] | 1 |
|     | VICE-PRESIDENT M. YANN     |        |          |   |
| 90  | BATTAIL ( Proc ) M. GILLES | 7 IDFR | Pour[++] | 1 |
| 31  | BERNO DOS SANTOS           | 7 IDFR | Pour[++] | 1 |
|     | ( Proc ) Mme SANDRINE      |        |          |   |
| 119 | BOHBOT ( Proc ) M. JACK-   | 7 IDFR | Pour[++] | 1 |
|     | YVES                       |        |          |   |
| 5   | BOURREAU ( Proc ) Mme      | 7 IDFR | Pour[++] | 1 |
|     | MURIEL                     |        |          |   |
| 125 | CIUNTU ( Proc ) Mme        | 7 IDFR | Pour[++] | 1 |
|     | MARIE-CAROLE               |        |          |   |
| 248 | CLAUDE ( Proc ) Mme        | 7 IDFR | Pour[++] | 1 |
|     | JESSIE                     |        |          |   |
| 62  | CUIP ( Proc ) M. MATHIEU   | 7 IDFR | Pour[++] | 1 |
| 94  | DAUVERGNE ( Proc ) Mme     | 7 IDFR | Pour[++] | 1 |
|     | EMMANUELLE                 |        |          |   |
| 132 | DE LARMINAT                | 7 IDFR | Pour[++] | 1 |
|     | IDFR MME SEGOLENE          |        |          |   |
| 132 | D'HAUTESERRE ( Proc )      | 7 IDFR | Pour[++] | 1 |
|     | Mme JEANNE                 |        |          |   |
| 124 | DIDIER ( Proc ) M.         | 7 IDFR | Pour[++] | 1 |
|     | GEOFFROY                   |        |          |   |
| 62  | DROMIGNY                   | 7 IDFR | Pour[++] | 1 |
|     | IDFR M. SEBASTIEN          |        |          |   |
| 36  | JACOB-CHAILLET ( Proc )    | 7 IDFR |          | 1 |
|     | Mme MARION                 |        |          |   |
| 152 | POIRET ( Proc ) M.         | 7 IDFR | Pour[++] | 1 |
|     | VINCENT                    |        |          |   |
| 122 | SEGAUD ( Proc ) M. CARL    | 7 IDFR | Pour[++] | 1 |

## **Titre de la séance: CR du 20 Septembre 2023**

|     |                                   |        |               |   |
|-----|-----------------------------------|--------|---------------|---|
| 149 | SZPINER ( Proc ) Mme<br>ALEXANDRA | 7 IDFR | Pour[++]      | 1 |
| 213 | VAN ( Proc ) Mme THI<br>HONG CHAU | 7 IDFR | Pour[++]      | 1 |
| 230 | CHIKIROU<br>LFIA Mme SOPHIA       | 8 LFIA | Contre[+]     | 1 |
| 229 | GARNIER<br>LFIA Mme JULIE         | 8 LFIA | Contre[+]     | 1 |
| 199 | JURAVER<br>LFIA M. PHILIPPE       | 8 LFIA | Contre[+]     | 1 |
| 200 | ORJEBIN<br>LFIA M. VIANNEY        | 8 LFIA | Contre[+]     | 1 |
| 231 | PRUDHOMME<br>LFIA M. CHRISTOPHE   | 8 LFIA | Contre[+]     | 1 |
| 228 | QNOUCH<br>LFIA M. RAPHAEL         | 8 LFIA | Contre[+]     | 1 |
| 201 | VANNIER ( Proc ) M. PAUL          | 8 LFIA | Contre[+]     | 1 |
| 249 | BOURIACHI<br>NI<br>NI M. PHILIPPE | NI     | Pour[++]      | 1 |
| 241 | PREVEL<br>LFIA M. GUILLAUME       | NI     | Abstention[0] | 1 |

# **Titre de la séance: CR du 20 Septembre 2023**

|                                      |   |
|--------------------------------------|---|
| <b>Date</b>                          | 20/09/2023  |
| <b>Début</b>                         | 12:36:41  |
| <b>Fin</b>                           | 12:38:21  |
| <b>Type de vote</b>                  | Vote 1 sur 4  |
| <b>Qui peut participer au vote ?</b> | Uniquement les participants possédant un badge  |
| <b>Options de secret</b>             | Niveau global : Participants<br>Niveau individuel : Aucun; pendant le vote, Indication des votes Operator |

**Sujet de l'ordre du jour** Point de vote 12.1.1 CR 2023-037 Amendement 36

**Description**

**Sélection de vote multiple** False

**Re-Connexion requise pour voter** False

## **Résultat**

**[++]** Pour 46/46

**[+]** Contre 108/108

**[0]** Abstention 20/20

**[-]** NPPV 1/1

**Total des votants (participants/pondération)** 175/175

**Total des non-votants (participants/pondération)** 10/10

**Disposant du droit de vote (participants/pondération)** 185/185

**Conclusion du vote** Rejeté

+ Contre

**Vote à l'unanimité** False

| (SeatID) | Titre | Nom                    | Groupe    | Procuration par | Choix de vote | Pondération |
|----------|-------|------------------------|-----------|-----------------|---------------|-------------|
| 5        |       | BERGER                 | 0 TRIBUNE |                 |               | 1           |
|          |       | PREMIER VICE-PRESIDENT |           |                 |               |             |
|          |       | M. JEAN-DIDIER         |           |                 |               |             |
| 196      |       | DUMAS                  | 1 GCEC    |                 | Pour[++]      | 1           |
|          |       | GCEC Mme CECILE        |           |                 |               |             |
| 197      |       | GERGEN                 | 1 GCEC    |                 | Pour[++]      | 1           |

# Titre de la séance: CR du 20 Septembre 2023

|     |                          |          |               |   |  |
|-----|--------------------------|----------|---------------|---|--|
|     | GCEC Mme COLETTE         |          |               |   |  |
| 198 | GHIATI                   | 1 GCEC   | Pour[++]      | 1 |  |
|     | GCEC Mme VANESSA         |          |               |   |  |
| 166 | MALAISE                  | 1 GCEC   | Pour[++]      | 1 |  |
|     | GCEC Mme CELINE          |          |               |   |  |
| 195 | CAMARA ( Proc ) M.       | 1 GCEC   | Pour[++]      | 1 |  |
|     | LAMINE                   |          |               |   |  |
| 165 | GUILLAUD-BATAILLE        | 1 GCEC   | Pour[++]      | 1 |  |
|     | ( Proc ) M. FABIEN       |          |               |   |  |
| 167 | MIGNOT ( Proc ) M.       | 1 GCEC   | Pour[++]      | 1 |  |
|     | DIDIER                   |          |               |   |  |
| 175 | DE MONTCHALIN            | 2 MP     | Abstention[0] | 1 |  |
|     | MP Mme AMELIE            |          |               |   |  |
| 173 | DIRRINGER                | 2 MP     | Abstention[0] | 1 |  |
|     | MP Mme MARIE-            |          |               |   |  |
|     | CHRISTINE                |          |               |   |  |
| 178 | ELIMAS                   | 2 MP     | Abstention[0] | 1 |  |
|     | MP Mme NATHALIE          |          |               |   |  |
| 177 | TAQUILLAIN               | 2 MP     | Abstention[0] | 1 |  |
|     | MP Mme AURELIE           |          |               |   |  |
| 179 | BARGETON ( Proc ) M.     | 2 MP     | Abstention[0] | 1 |  |
|     | JULIEN                   |          |               |   |  |
| 180 | BARROT ( Proc ) M. JEAN- | 2 MP     | Abstention[0] | 1 |  |
|     | NOEL                     |          |               |   |  |
| 172 | BATY ( Proc ) M. PIERRE- | 2 MP     | Abstention[0] | 1 |  |
|     | JEAN                     |          |               |   |  |
| 174 | BERGE ( Proc ) Mme       | 2 MP     | Abstention[0] | 1 |  |
|     | AURORE                   |          |               |   |  |
| 173 | SOLERE ( Proc ) M.       | 2 MP     | Abstention[0] | 1 |  |
|     | THIERRY                  |          |               |   |  |
| 176 | THEVENOT( Proc ) Mme     | 2 MP     | Abstention[0] | 1 |  |
|     | PRISCA                   |          |               |   |  |
| 254 | DAGUENEL                 | 3 RN-IDF | Abstention[0] | 1 |  |
|     | RN-IDF Mme ANNE          |          |               |   |  |
| 222 | DE SAINT JUST            | 3 RN-IDF | Abstention[0] | 1 |  |
|     | RN-IDF M. WALLERAND      |          |               |   |  |
| 189 | DEMONCHY                 | 3 RN-IDF | Abstention[0] | 1 |  |

# **Titre de la séance: CR du 20 Septembre 2023**

| RN-IDF Mme MARTINE |                         |          |               |   |
|--------------------|-------------------------|----------|---------------|---|
| 191                | DUROX                   | 3 RN-IDF | Abstention[0] | 1 |
|                    | RN-IDF M. AYMERIC       |          |               |   |
| 257                | GUIBERT                 | 3 RN-IDF |               | 1 |
|                    | RN-IDF Mme AUDREY       |          |               |   |
| 245                | LEGRAND                 | 3 RN-IDF | Contre[+]     | 1 |
|                    | RN-IDF M. AURELIEN      |          |               |   |
| 190                | MARLY                   | 3 RN-IDF | Abstention[0] | 1 |
|                    | RN-IDF M. JEAN-BAPTISTE |          |               |   |
| 188                | MORIN                   | 3 RN-IDF | Abstention[0] | 1 |
|                    | RN-IDF M. LAURENT       |          |               |   |
| 224                | NAUTH (Proc) M. CYRIL   | 3 RN-IDF |               | 1 |
| 255                | PARADOL                 | 3 RN-IDF |               | 1 |
|                    | RN-IDF M. FRANCOIS      |          |               |   |
| 252                | ROULLAUD                | 3 RN-IDF | Abstention[0] | 1 |
|                    | RN-IDF Mme BEATRICE     |          |               |   |
| 221                | THIONNET                | 3 RN-IDF | Abstention[0] | 1 |
|                    | RN-IDF M. PIERRE-       |          |               |   |
|                    | ROMAIN                  |          |               |   |
| 256                | BARDELLA ( Proc ) M.    | 3 RN-IDF |               | 1 |
|                    | JORDAN                  |          |               |   |
| 220                | DUSSAUSAYE ( Proc ) M.  | 3 RN-IDF | Abstention[0] | 1 |
|                    | GAETAN                  |          |               |   |
| 253                | REMY ( Proc ) Mme       | 3 RN-IDF | Abstention[0] | 1 |
|                    | NADEJDA                 |          |               |   |
| 137                | ABEILLE                 | 4 ECO    | Pour[++]      | 1 |
|                    | Eco Mme LAURENCE        |          |               |   |
| 140                | BOUZID                  | 4 ECO    | Pour[++]      | 1 |
|                    | Eco Mme ELODIE          |          |               |   |
| 141                | CASALASPRO              | 4 ECO    | Pour[++]      | 1 |
|                    | ECO Mme MURIEL          |          |               |   |
| 112                | CHIBANE                 | 4 ECO    | Pour[++]      | 1 |
|                    | Eco M. KADER            |          |               |   |
| 171                | DAMERVAL                | 4 ECO    | Pour[++]      | 1 |
|                    | Eco M. FRANCOIS         |          |               |   |
| 169                | DUMESNIL                | 4 ECO    | Pour[++]      | 1 |
|                    | Eco M. JEAN-LUC         |          |               |   |

## Titre de la séance: CR du 20 Septembre 2023

|     |                         |       |          |   |
|-----|-------------------------|-------|----------|---|
| 110 | HULEUX                  | 4 ECO | Pour[++] | 1 |
|     | Eco M. JACQUES          |       |          |   |
| 109 | JARRY-BOUABID           | 4 ECO | Pour[++] | 1 |
|     | Eco Mme ANNE-CLAIRe     |       |          |   |
| 139 | LAHMER                  | 4 ECO | Pour[++] | 1 |
|     | Eco Mme ANNIE           |       |          |   |
| 170 | MECHTOUH                | 4 ECO | Pour[++] | 1 |
|     | Eco Mme SORAYAH         |       |          |   |
| 138 | NENNER                  | 4 ECO | Pour[++] | 1 |
|     | Eco Mme CHARLOTTE       |       |          |   |
| 108 | PELEGRIIN               | 4 ECO | Pour[++] | 1 |
|     | Eco Mme CARINE          |       |          |   |
| 136 | ROMERO                  | 4 ECO | Pour[++] | 1 |
|     | Eco M. ROBERTO          |       |          |   |
| 106 | KRIBI-ROMDHANE ( Proc ) | 4 ECO | Pour[++] | 1 |
|     | Mme HELLA               |       |          |   |
| 105 | MEURICE                 | 4 ECO | Pour[++] | 1 |
|     | ECO MME FABIENNE        |       |          |   |
| 112 | SENEE ( Proc ) Mme      | 4 ECO | Pour[++] | 1 |
|     | GHISLAINe               |       |          |   |
| 79  | AZZAZ                   | 5 SER | Pour[++] | 1 |
|     | SER Mme NADEGE          |       |          |   |
| 52  | BERESSI                 | 5 SER | Pour[++] | 1 |
|     | SER Mme ISABELLE        |       |          |   |
| 76  | DELACROIX               | 5 SER | Pour[++] | 1 |
|     | SER M. ADRIEN           |       |          |   |
| 53  | GERMAIN                 | 5 SER | Pour[++] | 1 |
|     | SER M. JEAN-MARC        |       |          |   |
| 75  | HUBERT                  | 5 SER | Pour[++] | 1 |
|     | SER M. FLORENT          |       |          |   |
| 82  | KIENZLEN                | 5 SER | Pour[++] | 1 |
|     | SER M. JONATHAN         |       |          |   |
| 51  | LAURENT                 | 5 SER | Pour[++] | 1 |
|     | SER M. HADRIEN          |       |          |   |
| 77  | LE MEUR                 | 5 SER | Pour[++] | 1 |
|     | SER Mme STEPHANIE       |       |          |   |
| 78  | MIGUEL                  | 5 SER | Pour[++] | 1 |

# **Titre de la séance: CR du 20 Septembre 2023**

|     |                         |       |           |   |  |
|-----|-------------------------|-------|-----------|---|--|
|     | SER M. PAUL             |       |           |   |  |
| 50  | PULVAR                  | 5 SER | Pour[++]  | 1 |  |
|     | SER Mme AUDREY          |       |           |   |  |
| 81  | TEMAL                   | 5 SER | Contre[+] | 1 |  |
|     | SER M. RACHID           |       |           |   |  |
| 84  | TRIGANCE                | 5 SER | Pour[++]  | 1 |  |
|     | SER M. YANNICK          |       |           |   |  |
| 82  | AZZAZ ( Proc ) Mme      | 5 SER | Pour[++]  | 1 |  |
|     | NADEGE                  |       |           |   |  |
| 79  | COSSE ( Proc ) Mme      | 5 SER | Pour[++]  | 1 |  |
|     | EMMANUELLE              |       |           |   |  |
| 77  | DELACROIX ( Proc ) M.   | 5 SER | Pour[++]  | 1 |  |
|     | ADRIEN                  |       |           |   |  |
| 83  | PULVAR ( Proc ) Mme     | 5 SER | Pour[++]  | 1 |  |
|     | AUDREY                  |       |           |   |  |
| 76  | SECK ( Proc ) Mme       | 5 SER | Pour[++]  | 1 |  |
|     | AISSATA                 |       |           |   |  |
| 113 | BEDU                    | 6 UDI | Contre[+] | 1 |  |
|     | UDI M. VINCENT          |       |           |   |  |
| 116 | CHERON                  | 6 UDI | Contre[+] | 1 |  |
|     | UDI M. JAMES            |       |           |   |  |
| 148 | CHKROUN                 | 6 UDI | Contre[+] | 1 |  |
|     | UDI M. BENJAMIN         |       |           |   |  |
| 146 | DE PAMELONNE            | 6 UDI | Contre[+] | 1 |  |
|     | UDI Mme FLORENCE        |       |           |   |  |
| 86  | DUCROHET                | 6 UDI | Contre[+] | 1 |  |
|     | UDI Mme ELODIE          |       |           |   |  |
| 249 | DUGOIN-CLEMENT          | 6 UDI | Contre[+] | 1 |  |
|     | VICE-PRESIDENT M. JEAN- |       |           |   |  |
|     | PHILIPPE                |       |           |   |  |
| 117 | GAUDUCHEAU              | 6 UDI | Contre[+] | 1 |  |
|     | UDI M. BERNARD          |       |           |   |  |
| 87  | GUERIN                  | 6 UDI | Contre[+] | 1 |  |
|     | UDI M. SEBASTIEN        |       |           |   |  |
| 88  | JULIARD-GENDARME        | 6 UDI | Contre[+] | 1 |  |
|     | UDI Mme ARMELLE         |       |           |   |  |
| 144 | LIBERT-ALBANEL          | 6 UDI | Contre[+] | 1 |  |

# **Titre de la séance: CR du 20 Septembre 2023**

|     |                         |        |           |   |
|-----|-------------------------|--------|-----------|---|
|     | UDI Mme CHARLOTTE       |        |           |   |
| 85  | LUCE                    | 6 UDI  | Contre[+] | 1 |
|     | UDI M. JEAN-PHILIPPE    |        |           |   |
| 20  | MARIAUD                 | 6 UDI  | Contre[+] | 1 |
|     | VICE-PRESIDENTE Mme     |        |           |   |
|     | SYLVIE                  |        |           |   |
| 143 | MARTIN                  | 6 UDI  | Contre[+] | 1 |
|     | UDI Mme MURIELLE        |        |           |   |
| 114 | MOLLARD-CADIX           | 6 UDI  | Contre[+] | 1 |
|     | UDI Mme LAURE-AGNES     |        |           |   |
| 26  | PELAIN                  | 6 UDI  | Contre[+] | 1 |
|     | DELEGUE SPECIAL M.      |        |           |   |
|     | PASCAL                  |        |           |   |
| 147 | SAADI                   | 6 UDI  | Contre[+] | 1 |
|     | UDI M. MUSTAPHA         |        |           |   |
| 145 | SCHAHL                  | 6 UDI  | Contre[+] | 1 |
|     | UDI M. ERIC             |        |           |   |
| 142 | TORO                    | 6 UDI  | Contre[+] | 1 |
|     | DELEGUE SPECIAL M.      |        |           |   |
|     | LUDOVIC                 |        |           |   |
| 115 | VIGIER                  | 6 UDI  | Contre[+] | 1 |
|     | UDI M. JEAN-FRANCOIS    |        |           |   |
| 118 | DUGOIN-CLEMENT ( Proc ) | 6 UDI  | Contre[+] | 1 |
|     | M. JEAN-PHILIPPE        |        |           |   |
| 116 | DURANTON ( Proc ) Mme   | 6 UDI  | Contre[+] | 1 |
|     | MARIANNE                |        |           |   |
| 85  | LAURENT ( Proc ) M.     | 6 UDI  | Contre[+] | 1 |
|     | PHILIPPE                |        |           |   |
| 145 | SAADI ( Proc ) M.       | 6 UDI  |           | 1 |
|     | MUSTAPHA                |        |           |   |
| 24  | BEAUDET                 | 7 IDFR |           | 1 |
|     | VICE-PRESIDENT M.       |        |           |   |
|     | STEPHANE                |        |           |   |
| 5   | BERGER                  | 7 IDFR | Contre[+] | 1 |
|     | PREMIER VICE-PRESIDENT  |        |           |   |
|     | M. JEAN-DIDIER          |        |           |   |
| 120 | BERNO DOS SANTOS        | 7 IDFR | Contre[+] | 1 |

# **Titre de la séance: CR du 20 Septembre 2023**

|     |                       |        |           |   |
|-----|-----------------------|--------|-----------|---|
|     | IDFR Mme SANDRINE     |        |           |   |
| 41  | BLOND                 | 7 IDFR | Contre[+] | 1 |
|     | DELEGUE SPECIAL M.    |        |           |   |
|     | OLIVIER               |        |           |   |
| 158 | BURKLI                | 7 IDFR | Contre[+] | 1 |
|     | IDFR Mme DELPHINE     |        |           |   |
| 154 | CABRIT                | 7 IDFR | Contre[+] | 1 |
|     | IDFR Mme ANNE         |        |           |   |
| 33  | CAMARA                | 7 IDFR | Contre[+] | 1 |
|     | DELEGUEE SPECIALE Mme |        |           |   |
|     | YASMINE               |        |           |   |
| 215 | CARILLON              | 7 IDFR | Contre[+] | 1 |
|     | IDFR Mme SYLVIE       |        |           |   |
| 183 | CARRERE-GEE           | 7 IDFR | Contre[+] | 1 |
|     | IDFR Mme CLAIRE MARIE |        |           |   |
| 64  | CARVALHINHO ISENTO    | 7 IDFR | Contre[+] | 1 |
|     | IDFR M. GEOFFREY      |        |           |   |
| 95  | CHEVRON               | 7 IDFR | Contre[+] | 1 |
|     | IDFR M. BENOIT        |        |           |   |
| 28  | COURTOIS              | 7 IDFR | Contre[+] | 1 |
|     | DELEGUE SPECIAL M.    |        |           |   |
|     | DANIEL-GEORGES        |        |           |   |
| 119 | DAMERGY               | 7 IDFR | Contre[+] | 1 |
|     | IDFR M. SAMI          |        |           |   |
| 186 | DAUVERGNE             | 7 IDFR | Contre[+] | 1 |
|     | IDFR Mme EMMANUELLE   |        |           |   |
| 123 | DAVIN                 | 7 IDFR | Contre[+] | 1 |
|     | IDFR M. JEAN-ROGER    |        |           |   |
| 121 | DE BOURROUSSE         | 7 IDFR | Contre[+] | 1 |
|     | IDFR M. ARNAUD        |        |           |   |
| 125 | DELAPORTE             | 7 IDFR | Contre[+] | 1 |
|     | IDFR M. OLIVIER       |        |           |   |
| 38  | DENIZIOT              | 7 IDFR | Contre[+] | 1 |
|     | DELEGUE SPECIAL M.    |        |           |   |
|     | PIERRE                |        |           |   |
| 39  | DESCHIENS             | 7 IDFR | Contre[+] | 1 |
|     | DELEGUEE SPECIALE Mme |        |           |   |

# **Titre de la séance: CR du 20 Septembre 2023**

|     |                    |        |           |   |  |
|-----|--------------------|--------|-----------|---|--|
|     | SOPHIE             |        |           |   |  |
| 96  | DOSNE              | 7 IDFR | Contre[+] | 1 |  |
|     | IDFR M. OLIVIER    |        |           |   |  |
| 92  | DURAND             | 7 IDFR | Contre[+] | 1 |  |
|     | IDFR M. JEAN-LOUIS |        |           |   |  |
| 124 | FOUCHE             | 7 IDFR | Contre[+] | 1 |  |
|     | IDFR Mme HUGUETTE  |        |           |   |  |
| 126 | GABRIEL            | 7 IDFR | Contre[+] | 1 |  |
|     | IDFR M. DENIS      |        |           |   |  |
| 99  | GONZALES           | 7 IDFR | Contre[+] | 1 |  |
|     | IDFR Mme ELISE     |        |           |   |  |
| 156 | GOURLAN            | 7 IDFR | Contre[+] | 1 |  |
|     | IDFR M. THOMAS     |        |           |   |  |
| 212 | GROS               | 7 IDFR | Contre[+] | 1 |  |
|     | IDFR Mme AURELIE   |        |           |   |  |
| 151 | HABERT-DUPUIS      | 7 IDFR | Contre[+] | 1 |  |
|     | IDFR Mme SYLVIE    |        |           |   |  |
| 129 | HAMZA              | 7 IDFR | Contre[+] | 1 |  |
|     | IDFR Mme NASSERA   |        |           |   |  |
| 100 | HEBBRECHT          | 7 IDFR | Contre[+] | 1 |  |
|     | IDFR M. THIERRY    |        |           |   |  |
| 211 | HEBERT             | 7 IDFR | Contre[+] | 1 |  |
|     | IDFR M. GERARD     |        |           |   |  |
| 67  | HERVE              | 7 IDFR | Contre[+] | 1 |  |
|     | IDFR M. STEPHEN    |        |           |   |  |
| 73  | HUMBERT            | 7 IDFR | Contre[+] | 1 |  |
|     | IDFR M. THIBAULT   |        |           |   |  |
| 127 | JACOB-CHAILLET     | 7 IDFR | Contre[+] | 1 |  |
|     | IDFR Mme MARION    |        |           |   |  |
| 23  | JEANBRUN           | 7 IDFR | Contre[+] | 1 |  |
|     | IDFR M. VINCENT    |        |           |   |  |
| 32  | JEANNE             | 7 IDFR | Contre[+] | 1 |  |
|     | DELEGUE SPECIAL M. |        |           |   |  |
|     | LAURENT            |        |           |   |  |
| 93  | JEUNEMAITRE        | 7 IDFR | Contre[+] | 1 |  |
|     | IDFR M. ERIC       |        |           |   |  |
| 9   | KARAM              | 7 IDFR | Contre[+] | 1 |  |

# **Titre de la séance: CR du 20 Septembre 2023**

|     |                       |        |           |   |  |
|-----|-----------------------|--------|-----------|---|--|
|     | VICE-PRESIDENT M.     |        |           |   |  |
|     | PATRICK               |        |           |   |  |
| 19  | LACROUTE              | 7 IDFR | Contre[+] | 1 |  |
|     | VICE-PRESIDENTE Mme   |        |           |   |  |
|     | VALERIE               |        |           |   |  |
| 43  | LAMIRE                | 7 IDFR | Contre[+] | 1 |  |
|     | IDFR Mme SANDRINE     |        |           |   |  |
| 72  | LANASPRE              | 7 IDFR | Contre[+] | 1 |  |
|     | IDFR Mme NICOLE       |        |           |   |  |
| 63  | LECOUTURIER           | 7 IDFR | Contre[+] | 1 |  |
|     | IDFR Mme BEATRICE     |        |           |   |  |
| 130 | LIEBMANN MONZANI      | 7 IDFR | Contre[+] | 1 |  |
|     | IDFR Mme SANDRA       |        |           |   |  |
| 98  | MARIA                 | 7 IDFR | Contre[+] | 1 |  |
|     | IDFR M. ROMAIN        |        |           |   |  |
| 131 | MARTINI-PEMEZEC       | 7 IDFR | Contre[+] | 1 |  |
|     | IDFR Mme CARINE       |        |           |   |  |
| 40  | MESADIEU              | 7 IDFR | Contre[+] | 1 |  |
|     | DELEGUEE SPECIALE Mme |        |           |   |  |
|     | ANNE-LOUISE           |        |           |   |  |
| 152 | MESSIER               | 7 IDFR | Contre[+] | 1 |  |
|     | IDFR Mme ANNE         |        |           |   |  |
| 65  | MICHAUD               | 7 IDFR | Contre[+] | 1 |  |
|     | IDFR Mme CATHERINE    |        |           |   |  |
| 184 | MONTANDON             | 7 IDFR | Contre[+] | 1 |  |
|     | IDFR Mme VALERIE      |        |           |   |  |
| 162 | MOUSSON               | 7 IDFR | Contre[+] | 1 |  |
|     | IDFR M. OLIVIER       |        |           |   |  |
| 13  | NASROU                | 7 IDFR |           | 1 |  |
|     | VICE-PRESIDENT M.     |        |           |   |  |
|     | OTMAN                 |        |           |   |  |
| 161 | NICOL                 | 7 IDFR | Contre[+] | 1 |  |
|     | IDFR Mme ALEXANDRA    |        |           |   |  |
| 181 | PARISET               | 7 IDFR | Contre[+] | 1 |  |
|     | IDFR Mme MARION       |        |           |   |  |
| 91  | PASCOA DOS SANTOS     | 7 IDFR | Contre[+] | 1 |  |
|     | IDFR Mme ANGELA       |        |           |   |  |

## Titre de la séance: CR du 20 Septembre 2023

|     |                            |        |           |   |
|-----|----------------------------|--------|-----------|---|
| 102 | PERRU                      | 7 IDFR | Contre[+] | 1 |
|     | IDFR Mme MARIE-EVE         |        |           |   |
| 150 | PIGANEAU                   | 7 IDFR | Contre[+] | 1 |
|     | IDFR Mme SYLVIE            |        |           |   |
| 155 | REGNAULT                   | 7 IDFR | Contre[+] | 1 |
|     | IDFR M. JEROME             |        |           |   |
| 69  | RENARD                     | 7 IDFR | Contre[+] | 1 |
|     | IDFR M. JEAN-FRANCOIS      |        |           |   |
| 15  | REZEG                      | 7 IDFR |           | 1 |
|     | DELEGUEE SPECIALE Mme      |        |           |   |
|     | HAMIDA                     |        |           |   |
| 71  | RICARD-HIBON               | 7 IDFR | Contre[+] | 1 |
|     | IDFR Mme AGNES             |        |           |   |
| 149 | RIVAUD                     | 7 IDFR | Contre[+] | 1 |
|     | IDFR M. RICHARD            |        |           |   |
| 97  | ROYER                      | 7 IDFR | Contre[+] | 1 |
|     | IDFR Mme CHRISTEL          |        |           |   |
| 122 | SIMON                      | 7 IDFR | Contre[+] | 1 |
|     | IDFR Mme JOSIANE           |        |           |   |
| 160 | SOLES                      | 7 IDFR | Contre[+] | 1 |
|     | IDFR M. BENOIT             |        |           |   |
| 218 | SY                         | 7 IDFR |           | 1 |
|     | IDFR Mme MAMA              |        |           |   |
| 89  | TORTRAT                    | 7 IDFR | Contre[+] | 1 |
|     | IDFR M. NATHALIE           |        |           |   |
| 74  | VALIER                     | 7 IDFR | Contre[+] | 1 |
|     | IDFR Mme FRANCE-LISE       |        |           |   |
| 214 | VILAIN                     | 7 IDFR | Contre[+] | 1 |
|     | IDFR M. JEAN-MARIE         |        |           |   |
| 61  | VON EUW                    | 7 IDFR | Contre[+] | 1 |
|     | IDFR Mme STEPHANIE         |        |           |   |
| 12  | WEHRLING                   | 7 IDFR | Contre[+] | 1 |
|     | VICE-PRESIDENT M. YANN     |        |           |   |
| 90  | BATTAIL ( Proc ) M. GILLES | 7 IDFR | Contre[+] | 1 |
| 31  | BERNO DOS SANTOS           | 7 IDFR | Contre[+] | 1 |
|     | ( Proc ) Mme SANDRINE      |        |           |   |
| 119 | BOHBOT ( Proc ) M. JACK-   | 7 IDFR | Contre[+] | 1 |

# **Titre de la séance: CR du 20 Septembre 2023**

| YVES |                          |        |           |   |
|------|--------------------------|--------|-----------|---|
| 5    | BOURREAU ( Proc ) Mme    | 7 IDFR | Contre[+] | 1 |
|      | MURIEL                   |        |           |   |
| 125  | CIUNTU ( Proc ) Mme      | 7 IDFR | Contre[+] | 1 |
|      | MARIE-CAROLE             |        |           |   |
| 248  | CLAUDE ( Proc ) Mme      | 7 IDFR | Contre[+] | 1 |
|      | JESSIE                   |        |           |   |
| 62   | CUIP ( Proc ) M. MATHIEU | 7 IDFR | Contre[+] | 1 |
| 94   | DAUVERGNE ( Proc ) Mme   | 7 IDFR | Contre[+] | 1 |
|      | EMMANUELLE               |        |           |   |
| 132  | DE LARMINAT              | 7 IDFR | Contre[+] | 1 |
|      | IDFR MME SEGOLENE        |        |           |   |
| 132  | D'HAUTESERRE ( Proc )    | 7 IDFR | Contre[+] | 1 |
|      | Mme JEANNE               |        |           |   |
| 124  | DIDIER ( Proc ) M.       | 7 IDFR | Contre[+] | 1 |
|      | GEOFFROY                 |        |           |   |
| 62   | DROMIGNY                 | 7 IDFR | Contre[+] | 1 |
|      | IDFR M. SEBASTIEN        |        |           |   |
| 36   | JACOB-CHAILLET ( Proc )  | 7 IDFR |           | 1 |
|      | Mme MARION               |        |           |   |
| 63   | PECRESSE ( Proc ) Mme    | 7 IDFR | Contre[+] | 1 |
|      | VALERIE                  |        |           |   |
| 152  | POIRET ( Proc ) M.       | 7 IDFR | Contre[+] | 1 |
|      | VINCENT                  |        |           |   |
| 22   | PORTELLI ( Proc ) Mme    | 7 IDFR | Contre[+] | 1 |
|      | FLORENCE                 |        |           |   |
| 122  | SEGAUD ( Proc ) M. CARL  | 7 IDFR | Contre[+] | 1 |
| 149  | SZPINER ( Proc ) Mme     | 7 IDFR | Contre[+] | 1 |
|      | ALEXANDRA                |        |           |   |
| 213  | VAN ( Proc ) Mme THI     | 7 IDFR | Contre[+] | 1 |
|      | HONG CHAU                |        |           |   |
| 230  | CHIKIROU                 | 8 LFIA | Pour[++]  | 1 |
|      | LFIA Mme SOPHIA          |        |           |   |
| 229  | GARNIER                  | 8 LFIA | Pour[++]  | 1 |
|      | LFIA Mme JULIE           |        |           |   |
| 199  | JURAVER                  | 8 LFIA | Pour[++]  | 1 |
|      | LFIA M. PHILIPPE         |        |           |   |

## **Titre de la séance: CR du 20 Septembre 2023**

|     |                          |        |           |   |
|-----|--------------------------|--------|-----------|---|
| 200 | ORJEBIN                  | 8 LFIA | Pour[++]  | 1 |
|     | LFIA M. VIANNEY          |        |           |   |
| 231 | PRUDHOMME                | 8 LFIA | Pour[++]  | 1 |
|     | LFIA M. CHRISTOPHE       |        |           |   |
| 228 | QNOUCH                   | 8 LFIA | Pour[++]  | 1 |
|     | LFIA M. RAPHAEL          |        |           |   |
| 201 | VANNIER ( Proc ) M. PAUL | 8 LFIA | Pour[++]  | 1 |
| 244 | BOURIACHI                | NI     | Contre[+] | 1 |
|     | NI M. PHILIPPE           |        |           |   |
| 241 | PREVEL                   | NI     | NPPV[-]   | 1 |
|     | LFIA M. GUILLAUME        |        |           |   |

Séance plénière du 20 septembre 2023

Questions d'actualité



**Conseil régional**

2 rue Simone Veil – 93400 SAINT-OUEN  
Tél. : 01 53 85 53 85 – Fax : 01 53 85 53 89  
[www.iledefrance.fr](http://www.iledefrance.fr)



Conseil régional

Groupe Gauche Communiste, Ecologiste et Citoyenne

## CONSEIL RÉGIONAL DU 20 SEPTEMBRE 2023

### QUESTION ORALE

Le groupe Gauche Communiste, Ecologiste et Citoyenne souhaite interroger la Présidente sur les conséquences de la clause illégale dite « anti-ghetto » ou « anti-logement social », contenue dans le projet de schéma directeur de la Région Ile-de-France Environnemental ou SDRIF-E arrêté par le Conseil régional du 12 juillet 2023.

Céline MALAISÉ

Présidente de groupe



Conseil régional

**Majorité Présidentielle**

## SÉANCE PLÉNIÈRE DU 20 SEPTEMBRE 2023

### Question orale

La question d'actualité du groupe Majorité Présidentielle portera sur la préparation et l'organisation des Jeux Olympiques et Paralympique 2024

**Aurélie TAQUILLAIN**

Présidente



## Conseil régional

Groupe Rassemblement national Île-de-France

Séance plénière du 20 septembre 2023

## QUESTION ORALE

En à peine quelques jours, plus de 11 000 clandestins ont débarqué sur l'île de Lampedusa en Italie, soit plus d'une centaine d'embarcations qui ont accosté aux portes de l'Europe. A travers différentes déclarations, l'exécutif national a confirmé le souhait de la France d'accueillir une partie de ces individus sur le territoire.

C'est pourquoi le groupe Rassemblement national Île-de-France interroge la Présidente sur la manière dont elle aborde, dans le cadre de son périmètre de compétences, la venue massive de clandestins dont la répartition voulue par le gouvernement se répercute en toute probabilité vers la région Île-de-France.

Wallerand de Saint Just



**Conseil régional**  
Pôle Écologiste

## **CONSEIL RÉGIONAL DU 20 SEPTEMBRE 2023**

### **Texte de la question d'actualité :**

**Face à l'ampleur des perturbations de l'été 2023 dans les transports au commun, qui vont se poursuivre jusqu'aux Jeux Olympiques et Paralympiques, le Pôle Écologiste souhaite interroger la Présidente sur la situation des usagères et usagers du quotidien.**

**La Présidente du groupe :**

A handwritten signature in black ink, appearing to read "Ghislaine Senée".

**Ghislaine Senée**



**Conseil régional**

Groupe Socialiste, Écologiste & Radical

## CONSEIL RÉGIONAL DU 20 SEPTEMBRE 2023

### Question orale

La question orale du groupe SER portera sur la politique régionale des lycées.

Jonathan KIENZLEN  
Président du groupe

# Question d'actualité

udi  
Île de France  
EUROPE  
TERRITOIRES  
ÉCOLOGIE

Séance plénière du 20 septembre 2023

Feuille de route sur la planification écologique :  
quelle place pour les collectivités territoriales,  
quelle ambition pour la Région Île-de-France ?

**Le Président du groupe**  
Jean-François VIGIER





Conseil régional

Groupe Ile-de-France Rassemblée

## SÉANCE PLÉNIÈRE DU 20 SEPTEMBRE 2023

### Question orale

Où en êtes-vous du financement sur les transports ?

**Vincent JEANBRUN**

Président

## SÉANCE PLÉNIÈRE DU 20 SEPTEMBRE 2023

### Question orale

La question orale du groupe LFIA portera sur La prévention des VSS et l'accompagnement des victimes de VSS en Île de France, notamment pendant les JO.

Séance plénière du 20 septembre 2023

## Vœux déposés par les groupes



### Conseil régional

2 rue Simone Veil – 93400 SAINT-OUEN  
Tél. : 01 53 85 53 85 – Fax : 01 53 85 53 89  
[www.iledefrance.fr](http://www.iledefrance.fr)

# Île-de-France

# MAJORITÉ PRÉSIDENTIELLE

## Vœu du groupe Majorité Présidentielle

Mercredi 20/09/23

### **Pour une Région qui s'engage pour la transition énergétique de nos territoires**

Madame la Présidente, chers collègues,

Nous sommes tous désormais d'accord sur la nécessité de répondre au défi climatique.

Il y a urgence : notre maison brûle et nous ne pouvons plus regarder ailleurs.

Nous sommes tous aussi d'accord sur le fait que si l'Etat a un rôle moteur à jouer, il ne peut pas tout faire tout seul. Et quand bien même il le pourrait, ce ne serait pas souhaitable : il est même plutôt sain que la réponse à une question qui engage tout le vivant, soit aussi une réponse qui vienne des territoires eux-mêmes.

La décentralisation c'est aussi ça.

L'Etat s'est déjà engagé fortement dans son fonctionnement en chargeant la Première Ministre de la planification écologique et énergétique et en dotant l'Etat d'un secrétariat général spécialement dédié à la réalisation de cette planification.

C'est aussi dans cet état d'esprit d'accompagnement de nos collectivités territoriales que l'Etat a mis en place un fonds Vert, doté de 2 milliards d'€, pour accélérer les réponses locales à la transition énergétique. Rien que pour notre Région ce sont donc près de 300 millions d'€ de financements supplémentaires pour nos territoires.

Pour autant, ce n'est pas encore suffisant. Il faut en effet considérer que nos collectivités locales doivent multiplier par deux leurs investissements pour participer à l'effort national nécessaire. Elles investissent aujourd'hui 5,5 milliards par an alors qu'il en faudrait 12 milliards.

Pour y arriver, pour escalader ce mur d'investissement, il faut continuer à lever tous les blocages et notamment celui des modalités d'accès aux sources de financement.

C'est pourquoi, à l'initiative du Gouvernement, le Parlement a adopté récemment un projet de loi permettant aux collectivités d'expérimenter le mécanisme du tiers financement.

Avec ce mécanisme, il devient possible de lisser dans le temps le coût de leurs investissements liés aux contrats de performance énergétique, en le remboursant au fur et à mesure que les économies d'énergies se réalisent.

C'est une vraie révolution pour nos collectivités locales car elles peuvent désormais engager les gros investissements qui nous manquent aujourd'hui, ceux qui sont justement indispensables pour répondre au défi climatique.

Madame la Présidente, mes chers collègues

Avec notre vœu nous souhaitons que notre Région s'empare de cette nouvelle possibilité du tiers financement au service de notre transition énergétique.

Elle pourrait, par exemple, permettre un grand plan de rénovation thermique pour nos lycées. Elle pourrait aussi s'inspirer de ce que d'autres Régions ont déjà mis en place comme la Région Hauts de France.

Notre Région en a les moyens. Nous sommes la 1<sup>ère</sup> région d'Europe et vous mettez régulièrement en avant sa solidité financière.

Cela lui permettrait d'être exemplaire et d'être à la hauteur des objectifs que nous nous sommes fixés, notamment, à travers le Plan Régional d'Adaptation au Changement Climatique.

Je rappelle que ce nouveau dispositif a été voté à l'unanimité au Parlement, excepté l'abstention d'un seul groupe politique.

Je vous remercie.

**La Présidente du groupe :**

A handwritten signature in black ink, appearing to read "Anne".

## Vœu sur l'expérimentation du port de la tenue uniforme dans les établissements d'Île-de-France

Les établissements scolaires sont devenus le théâtre de batailles idéologiques, de revendications communautaires, de contestations d'enseignements et de refus d'activités scolaires. Les récentes polémiques sur le port de l'abaya, du qamis ou de tout autre vêtement à caractère religieux viennent confirmer cette lente agonie de la lettre et de l'esprit de la laïcité qui s'observe en premier lieu dans les lieux d'instruction, qu'il s'agisse de l'élémentaire, du collège, du lycée ou encore de l'université.

On ne le rappellera jamais assez : l'École accueille exclusivement des élèves, sans prendre en considération leur origine sociale, culturelle, ou les croyances philosophiques ou religieuses d'eux-mêmes ou de leurs parents. Depuis ses débuts, le projet de l'École de la République vise à former des citoyens instruits et autonomes de manière égale. La présence de signes distinctifs dans les établissements, révélant les disparités économiques entre les familles des élèves, contrevient à cette vision républicaine. Ces différences vestimentaires en milieu scolaire suscitent également parfois des jalousies et des rivalités entre élèves, pouvant mener à des tensions voire à des conflits.

La multiplication des tenues à caractère religieux dans les établissements publics doit donc être contrecarrée par l'adoption d'une tenue uniforme pour tous les élèves.

Dans la ville de Provins, en Seine-et-Marne, les parents d'élèves de six écoles élémentaires publiques avaient voté en juin 2018 à hauteur de 62,4 % en faveur de l'instauration d'une tenue uniforme, selon les résultats d'une consultation publique. Ces résultats reflètent la position des Français, indépendamment de leurs affiliations politiques, comme le révèle un sondage de l'Institut CSA publié en janvier 2023 où près de 60 % des sondés se sont montrés favorables à cette initiative.

Cette réalité n'est pas unique en France, car de nombreux établissements, notamment les collèges et lycées de la défense, les internats d'excellence, ainsi que certains départements et territoires d'outre-mer (où un tiers des 218 établissements de Martinique optent pour des tenues uniformes), ont déjà adopté cette pratique.

Dans ce contexte, le ministre de l'Éducation nationale a annoncé son soutien à l'expérimentation du port de l'uniforme à l'école lors de la présentation des priorités de la rentrée scolaire 2023-2024 et de nombreux présidents de collectivités locales commencent à en faire la promotion.

## Conseil régional

Groupe Rassemblement national Île-de-France

S'il ne règlerait pas l'ensemble des problèmes liés à la vie scolaire, le port d'une tenue uniforme présente néanmoins de très nombreux avantages :

- Il favorise l'égalité des chances et la lutte contre les inégalités sociales : la tenue uniforme atténue les distinctions entre élèves en rognant leur origine sociale, culturelle, ou des croyances philosophiques ou religieuses de leurs parents. Il contribue à l'intégration des enfants issus de pays étrangers au sein de la communauté éducative, qui est la première institution de la République.
- Il renforce le sentiment d'appartenance à l'école et à la commune : le vêtement est un signe d'identité. En portant la tenue uniforme de leur établissement, les élèves s'identifient à leur école, qui fait partie intégrante d'une commune et d'un territoire. Cela favorise le sens de l'éthique, de la fierté et d'appartenance. En outre, l'élève qui porte la tenue uniforme de son école en devient l'ambassadeur, ce qui implique une discipline comportementale à l'intérieur comme à l'extérieur de l'établissement.
- Il réduit les dépenses des familles et la course aux marques : la tenue uniforme met un terme à la compétition coûteuse pour les marques de vêtements, qui peut engendrer des tensions et des inégalités sociales. En période d'inflation, de nombreux parents se sentent contraints d'acheter certaines marques pour leurs enfants afin qu'ils ne soient pas discriminés.
- Il prévient le harcèlement et les rivalités liées à la mode vestimentaire : les différences vestimentaires peuvent susciter des jalousies et des rivalités entre élèves. La tenue uniforme contribue à la lutte contre le harcèlement, offrant une protection contre les pressions liées aux vêtements.
- Il dissuade le port de vêtements religieux à l'école : les tentatives répétées d'introduire des tenues à caractère religieux dans les établissements publics ont soulevé des questions. La tenue uniforme renforce le respect des règles de laïcité et limite les manifestations religieuses à l'école.
- Il améliore la sécurité : la tenue uniforme permet de repérer rapidement les intrus au sein de l'établissement, contribuant ainsi à la sécurité des élèves.

C'est pourquoi nous soumettons aujourd'hui le vœu que **la Région Île-de-France se déclare favorable pour prendre en charge les frais supportés par les établissements franciliens qui en feraient la demande et liés à l'achat de tenues uniformes pour leurs élèves.**



Wallerand de Saint Just

Séance plénière du 20 septembre 2023

## Récapitulatif des votes en commission



### Conseil régional

2 rue Simone Veil – 93400 SAINT-OUEN  
Tél. : 01 53 85 53 85 – Fax : 01 53 85 53 89  
[www.iledefrance.fr](http://www.iledefrance.fr)

## SECTEUR PRÉSENTÉ PAR M. GABRIEL – Réforme territoriale

### 1. CR 2023-039 : Saisine de l'Etat pour un choc de décentralisation en Île-de-France

Commission (s) saisie (s) :

- ✓ Commission de l'administration générale : **avis favorable**  
**POUR** : IDFR, UDI  
**CONTRE** : SER  
**NPPV** : Eco  
**ABSENTS** : RN-IDF, MP, Robin REDA

## SECTEUR PRÉSENTÉ PAR M. BERGER – Finances, Évaluation des politiques publiques et Fonds européens

### 2. CR 2023-037 : Décision modificative 2023

Commission (s) saisie (s) :

- ✓ Commission des finances et des fonds européens : **avis favorable**  
**POUR** : IDFR, UDI  
**NPPV** : SER, Eco, RN-IDF, MP, GCEC, LFIA

## SECTEUR PRÉSENTÉ PAR Mme ADLANI – Solidarités, santé et famille

### 3. CR 2023-036 : Avis de la Région sur le projet régional de santé (PRS) 2023-2028

Commission (s) saisie (s) :

- ✓ Commission de la santé : avis favorable  
**POUR** : IDFR, UDI, RN-IDF, LFIA  
**NPPV** : SER, Eco, MP
- ✓ Commission de la famille, de l'action sociale et du handicap : avis favorable  
**POUR** : IDFR, UDI, Eco, MP  
**ABSTENTION** : RN-IDF  
**NPPV** : SER

## SECTEUR PRÉSENTÉ PAR M. DENIZIOT - Promesse républicaine, Handicap et Accessibilité

### 4. CR 2023-033 : Plan de la région Île-de-France pour l'accompagnement des personnes vivant avec un Trouble du Spectre de l'Autisme (TSA)

Commission (s) saisie (s) :

- ✓ Commission de la famille, de l'action sociale et du handicap : **avis favorable**  
**POUR** : IDFR, UDI, SER, Eco, MP  
**ABSTENTION** : RN-IDF
- ✓ Commission des finances et des fonds européens : **avis favorable**  
**POUR** : IDFR, UDI, Eco  
**NPPV** : SER, MP, RN-IDF, GCEC, LFIA

## SECTEUR PRÉSENTÉ PAR M. CHÉRON – Lycées

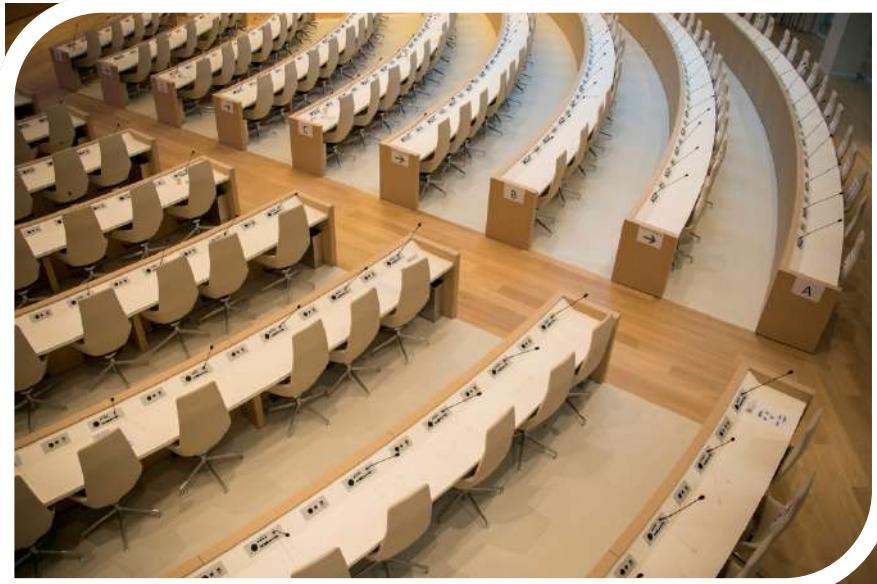
5. CR 2023-032 : Dotation globale de fonctionnement des établissements scolaires publics pour 2024 - dotation de fonctionnement spécifique contrôles techniques obligatoires et contrats d'entretien obligatoires (CTO CEO) pour 2024

Commission (s) saisie (s) :

- ✓ Commission des lycées : avis favorable  
**POUR** : IDFR, UDI, MP  
**CONTRE** : SER, Eco, GCEC, LFIA  
**ABSTENTION** : RN-IDF
  
- ✓ Commission des finances et des fonds européens : **avis favorable**  
**POUR** : IDFR, UDI  
**NPPV** : SER, Eco, RN-IDF, MP, GCEC, LFIA

Séance plénière du 20 septembre 2023

# Bulletins désignation



**Conseil régional**

2 rue Simone Veil – 93400 SAINT-OUEN  
Tél. : 01 53 85 53 85 – Fax : 01 53 85 53 89  
[www.iledefrance.fr](http://www.iledefrance.fr)

**BULLETIN DE VOTE N° 1**

**Désignation des représentants du conseil régional dans divers organismes -  
Secteur Développement économique**

**SCRUTIN DE LA SÉANCE PLÉNIÈRE DU MERCREDI 20 SEPTEMBRE 2023**

Rapport CR 2023-035

Liste déposée par  
les groupes IDFR et UDI

Liste déposée par les groupes  
Eco, IDFC-SREC, LFIA et GCEC

*Siège à pourvoir : 1 représentant et 1 suppléant (scrutin majoritaire à deux tours)*

|                                    |           |                  |                    |
|------------------------------------|-----------|------------------|--------------------|
| CA et AG d'Orly International (OI) | Titulaire | Robin REDA       | Sièges non pourvus |
|                                    | Suppléant | Vincent JEANBRUN | Sièges non pourvus |

**RAYEZ LA LISTE POUR LAQUELLE VOUS NE SOUHAITEZ PAS VOTER**

## BULLETIN DE VOTE N° 2

### Désignation des représentants du conseil régional dans divers organismes - Secteur Transition écologique

#### SCRUTIN DE LA SÉANCE PLÉNIÈRE DU MERCREDI 20 SEPTEMBRE 2023

Rapport CR 2023-035

Liste déposée par  
les groupes IDFR et UDI

Liste déposée par les groupes  
Eco, IDFC-SREC, LFIA et GCEC

*Siège à pourvoir : 1 représentant (scrutin majoritaire à deux tours)*

|  |              |                |                           |
|--|--------------|----------------|---------------------------|
| <i>CLE du SAGE de Croult Enghien Vieille Mer</i> | Représentant | Benoit JIMENEZ | <i>Sièges non pourvus</i> |
|--|--------------|----------------|---------------------------|

RAYEZ LA LISTE POUR LAQUELLE VOUS NE SOUHAITEZ PAS VOTER

*Annexe à compléter selon les propositions des groupes politiques composant l'assemblée régionale et telles que figurant dans le bulletin de vote n°3.*

**BULLETIN DE VOTE N°3**  
**REEMPLACEMENT DES REPRÉSENTANTS**  
**DU CONSEIL RÉGIONAL DANS DIVERS ORGANISMES**

**SCRUTIN DE LA SÉANCE PLÉNIÈRE DU MERCREDI 20 SEPTEMBRE 2023**

**DÉMISSIONS**

**CANDIDATURES**

*Centres d'accueil Régionaux du Tourisme d'Île-de-France (CaRT)*

|                       |           |  |
|-----------------------|-----------|--|
| Raquel GARRIDO (LFIA) | Titulaire |  |
|-----------------------|-----------|--|

*Comité de lecture scénario – Collège confirmé*

|                       |           |  |
|-----------------------|-----------|--|
| Raquel GARRIDO (LFIA) | Titulaire |  |
|-----------------------|-----------|--|

*Entreprise Sociale pour l'Habitat (ESH) de Maisons-Alfort*

|                    |           |                                 |
|--------------------|-----------|---------------------------------|
| Annie LAHMER (Eco) | Titulaire | Fabien GUILLAUD-BATAILLE (GCEC) |
|--------------------|-----------|---------------------------------|

*Comité régional de l'emploi, de la formation et de l'orientation professionnelles (CREFOP)*

|                         |           |  |
|-------------------------|-----------|--|
| François DAMERVAL (Eco) | Titulaire |  |
|-------------------------|-----------|--|

*Choose Paris Region*

|                    |           |                    |
|--------------------|-----------|--------------------|
| Jérôme GUEDJ (SER) | Titulaire | Rachid TEMAL (SER) |
|--------------------|-----------|--------------------|